

# MÉMOIRES

de la

## CONGRÉGATION de la MISSION

Tome Cinquième

# La Chine

Paris

A la Maison principale de la Congrégation de la Mission  
rue de Sèvres, 95,

**1865**

Scanné sur le volume conservé aux Archives de la Maison-Mère de Paris, décembre 2002.

Les tome IV, V, VI, VII, VIII, ont été rappelés par M. ÉTIENNE et détruits, à la demande de la Congrégation de la Propagande, sur plainte en diffamation et calomnies des Jésuites, Septembre 1870 — avril 1872. Voir le dossier "Affaire des Mémoires". Cl. LAUTISSIER cm

## LIVRE III

(SUITE)

---

### LA CONGRÉGATION DE LA MISSION

#### EN CHINE

#### CHAPITRE IV.

#### M. PEDRINI A LA COUR DE L'EMPEREUR DE CHINE.

---

##### § I. voyage jusqu'à Pékin.

Nous n'avons pas les récits que M. Pedrini envoya sur son entrée en Chine et son introduction à la Cour de l'Empereur. Il est certain cependant qu'il en envoya comme nous le savons par la lettre suivante, adressée de Djé-Hol en Tartarie, à son père, et datée du 4 juillet 1742.

«Dans toutes les occasions qui se sont présentées, dit-il, je n'ai pas manqué de vous écrire, mais ces occasions ne se présentent qu'une fois l'an. Je vous envoie maintenant trois relations ; elles renferment ce qui s'est passé dans les années 1710, 1711 et 1712. Je les adresse à M. Anselme afin qu'il les présente au Pape et en fasse faire une copie pour vous l'envoyer. Vous verrez par là comment je me trouve dans cette grande Cour [6] du Souverain de la Chine et de la Tartarie. C'est un prince plus puissant que beaucoup d'autres qui sont dans le monde. Il a une grande affection pour moi et me confie bon nombre de travaux, comme vous le verrez par ces relations. Cet Empereur a un excellent jugement et beaucoup de pénétration. Je ne m'arrête pas à vous en dire davantage, vous lirez tout cela dans les relations. Depuis mon arrivée à Pékin j'ai reçu deux lettres très vieilles, l'une de feu M. Pr. 5 du 16 décembre 1703, qui m'était adressée à Paris, l'autre de vous, du 9 novembre 1705, adressée en Chine. Je me réjouis beaucoup que vous soyez tous en bonne santé et qu'Héraclite soit prêtre, comme aussi M. Fortuna que je salue respectueusement. Veuillez communiquer les relations au Père Benedetto Biscia (de la Congrégation de Saint Philippe de Néri), vous voudrez bien le saluer de ma part avec tout le respect que j'ai pour lui ; j'en dis autant pour tous et chacun de la maison en les priant de me recommander à Dieu. Faites aussi prier pour moi les amis et ceux qui liront les relations, comme mon cher M. Philippe Fattori, le Père Félix Bertoldo. De tout mon cœur je vous demande la bénédiction et je vous baise la main <sup>1</sup>.»

Nous n'avons pas les trois relations dont parle M. Pedrini ; il est probable qu'elles sont arrivées en même temps que cette lettre, mais elles auront été gardées dans les archives de la Propagande d'où elles ne peuvent plus sortir. Pour les remplacer nous sommes obligés de recourir au récit de M. Ripa.

---

<sup>1</sup> L'original de cette lettre est dans les archives de Monte-Citorio.

«... Parvenus à Canton, dit-il, nous devions nous habiller à la chinoise pour faire comme les autres Missionnaires avaient fait avant nous. Tous avaient des habits de soie, matière très commune dans ce vaste Empire.... Néanmoins je remarquai qu'il y avait deux Missionnaires qui ne portaient pas d'habits de soie ; pour agir avec prudence et pour ne pas m'attirer sans raison l'animadversion des autres Missionnaires, je pris conseil [7] de M. Louis Appiani, prêtre de la Mission qui était un des deux (l'autre était probablement M. Mullener) qui ne portaient pas de vêtements de soie. Celui-ci me conseilla de prendre des habits de laine et je suivis son avis. Je continuai à me vêtir de laine pendant cinq ans jusqu'à ce que Monseigneur Bernardin della Chiesa, évêque de Pékin, cédant aux réclamations que l'on faisait contre moi dans cette ville, m'ordonna expressément de me conformer sur ce point à tous les autres Missionnaires de ces contrées.»

Ici M. Ripa raconte comment à Canton on commença à répandre des calomnies sur son compte pour faire croire qu'il ne savait pas peindre, et sur les six Missionnaires de la Propagande en général, que l'on faisait passer pour des gens de tribunaux, hommes odieux au peuple chinois ; on disait que la Sacrée Congrégation de la Propagande n'était pas un Institut religieux mais un tribunal. Cette interprétation malveillante, dit M. Ripa, ne s'arrêta pas à Canton, on la répéta plusieurs fois à Pékin pour nous décréditer auprès de l'Empereur.

«Le 3 novembre 1740, J'appris que le Vice-Roi de Canton avait reçu ordre de l'Empereur, d'expédier à Pékin les deux Jésuites mathématiciens nouvellement arrivés, le Père Tilis, Bohème, et le Père Cardoso, Portugais, et en même temps nous trois M. Pedrini, le Père Fabre Bonjour et moi. Le 27, les deux Jésuites se mirent dans une barque, le Père Fabre et moi nous montâmes sur une autre et M. Pedrini en eut une pour lui seul. Ces barques avaient été préparées aux frais du Vice-Roi qui nous défraya aussi jusqu'à Pékin. Vers midi, dans le grand canal de Canton, nous fîmes voile vers la Capitale de la Chine.),

Le voyage continué soit par eau soit par terre fut heureux jusqu'à Pékin. En route M. Ripa qui avait déjà appris un peu de chinois, convertit deux personnes dans une auberge et voici les sages réflexions qu'il fait à cette occasion : «Si les Missionnaires Européens qui sont en Chine, ne s'entouraient pas de [8] tant d'ostentation et d'honneurs, ils convertiraient beaucoup plus de monde, car les Chinois sont souples et entendent raison.... l'usage à Pékin est de faire Mission avec beaucoup de faste, le Missionnaire s'habille richement, il ne va jamais à pied, mais toujours en palanquin ou à cheval, et en barque sur les fleuves, accompagné de nombreux serviteurs. Cette pratique a été communément adoptée par tous les Missionnaires, à la réserve d'un petit nombre qui vivent différemment. Aussi ils ne convertissent que peu ou point de païens par leur prédication ; ils ne prêchent pas au peuple puisqu'ils ne se mêlent pas avec lui ; s'il y a quelque conversion, elle se fait par les discours et exhortations de leurs Catéchistes et d'autres Chrétiens et par des livres de religion que l'on distribue.

«... Le 4 février 1711, nous arrivâmes à une journée de Pékin. Là nous vîmes arriver un envoyé de la Cour qui nous intima l'ordre de retarder notre marche, parce que l'Empereur était à la chasse et ne voulait pas qu'aucun de nous s'entretînt avec les autres Missionnaires de la Cour avant que lui-même ne nous eût parlé. Mais la nuit suivante arriva un nouvel ordre qui nous permettait de poursuivre notre route. L'Empereur était revenu à Pékin. Le lendemain de bon matin, nous nous remîmes en route et vers midi nous arrivions à la capitale.

«Arrivés heureusement à Pékin où était revenu l'Empereur Kang-Chi, de la dynastie des Tsing qui régnait alors, nous fûmes aussitôt par ordre de Sa Majesté conduits à son palais. On ne nous permit de voir aucun des Européens qui étaient déjà dans le Palais au service de l'Empereur, mais habitant dans un endroit à part. Après avoir attendu assez longtemps dans diverses chambres, assistés par plusieurs Mandarins des deux Tribunaux appelés l'un, *Janq-Sin-Hien*, et l'autre, *Ouin-Tien*, qui ont le soin des Européens et la surveillance des travaux d'art du service de l'Empereur, nous fûmes enfin introduits dans un grand parvis couvert qui correspond à nos antichambres.. Alors arriva le premier Eunuque [9]

du service immédiat de l'Empereur. Il nous fit asseoir sur des coussins à la mode des Tartares, les jambes croisées. L'Eunuque resta debout ainsi que les Mandarins, on nous apporta un grand bassin d'or rempli de viandes, et un autre rempli de poisson, d'herbes cuites et d'autres mets, on nous avertit que ces plats étaient envoyés par le Ouan-Soui (Dix mille ans de vie, titre qui correspond à celui de Majesté), et que c'étaient des mets pris sur sa propre table ; en conséquence, nous devions nous mettre à genoux selon l'usage quand on reçoit quelque chose de Sa Majesté, et, tenant dans nos mains lesdits plateaux, il fallait les élever en l'air en signe d'estime, et puis faire le Ko-Téou ou prostration, en signe d'action de grâces pour Sa Majesté qui nous envoyait ces présents. Après cette cérémonie, nous nous assîmes, et laissant de côté le plat de viande, nous dûmes que nous ne pouvions en manger, selon notre loi, parce que c'était vendredi, et nous mangeâmes d'autres choses. On nous demanda ensuite si nous étions venus avec l'intention de servir l'Empereur jusqu'à la mort ; nous répondîmes que c'était tout notre désir.

«Après notre dîner, nous fûmes présentés à l'Empereur dans ses appartements privés ; il était assis sur un plan élevé de trois palmes, large de huit, et en longueur tenant toute la chambre, ce trône était couvert d'un tapis de velours. Devant l'Empereur était une petite table sur laquelle il y avait des livres et tout ce qu'il faut pour écrire. A sa droite et à sa gauche étaient quelques Jésuites avec les Eunuques, ils avaient les pieds joints et les bras pendants, signe de modestie et de respect usité en Chine. Aussitôt que nous vîmes l'Empereur, de concert avec les Mandarins qui nous avaient appris le cérémonial, nous allâmes précipitamment jusqu'au trône où il était assis, et là, nous arrêtant un instant, nous nous fîmes debout les pieds joints et les bras pendants, puis, au signe du maître de cérémonies, nous nous mîmes à genoux, et lentement, nous inclinâmes la tête vers la terre, puis, relevant le corps, nous fîmes [10] deux autres fois, la même prostration ; enfin, nous remettant debout, nous recommençâmes deux autres fois toute cette cérémoniel ce qui fit, en tout, neuf prostrations.

«C'est ce qu'on appelle Ta-Ki ou la grande cérémonie. Dans les audiences particulières on ne fait qu'une genuflexion, cette cérémonie solennelle n'est réservée que pour certaines grandes circonstances. La cérémonie terminée, l'Empereur demanda qui de nous cinq savait déjà un peu de chinois, d'après ce qu'il avait appris de notre conducteur et des Mandarins qui en avaient fait l'expérience ; je lui répondis que c'était moi. Il s'informa ensuite du pays, de l'Institut et du nom de chacun de nous, puis si nous avions apporté quelque livre de mathématiques imprimé depuis peu. Il demanda au Père Fabre Bonjour s'il avait vu le Pape et parlé avec lui avant de partir. Il répondit que oui. L'Empereur dit alors : et les deux autres (M. Pedrini et moi) l'ont-ils vu, lui ont-ils parlé ? Le Père Fabre répondit qu'il n'en savait rien, parce qu'il avait été seul à l'audience pontificale. Alors l'Empereur nous adressa la question et voulut de plus savoir si nous avions été envoyés par le Pape. Nous répondîmes que oui. Il nous fit cette question parce qu'on lui avait donné à entendre que M. Pedrini et moi nous n'avions pas été envoyés par le Pape. Alors l'Empereur ordonna à M. Pedrini de chanter les notes de la gamme ; il fit ensuite plusieurs questions sur les mathématiques au Père Bonjour et à moi sur la peinture ; comme je ne pouvais répondre à tout, ne sachant pas assez la langue, les interprètes vinrent à mon aide. Mais à la seconde question qu'il me fit il voulut que le répondisse seul comme je le pouvais, et pour cela il daigna parler lentement, répétant plusieurs fois les termes que je confondais avec d'autres synonymes et il écoutait patiemment les mots que je disais mal et me les faisait répéter jusqu'à ce qu'il m'eût compris. C'est qu'il voulait savoir clairement, comment était mort, à Macao, le cardinal de Tournon de glorieuse mémoire. Ce qui lui faisait faire cette demande c'est [11] qu'il soupçonnait que les ennemis du Cardinal l'avaient fait mourir par le poison. Je lui répondis qu'il était mort de mort naturelle et je lui expliquai de mon mieux les circonstances de cette précieuse mort, en lui cachant tous les chagrins qui lui avaient W la vie. Après cette réponse, l'Empereur nous congédia. En sortant de l'audience, nous devions nous retirer le plus précipitamment possible, c'est encore un autre signe de respect pour l'Empereur. Quand nous fûmes sortis, les Mandarins nous firent savoir que l'intention de l'Empereur était que je travaillasse à la

peinture dans le palais, et que nous trois Missionnaires de la Propagande nous fussions logés chez les Jésuites français, dans la maison que l'Empereur leur avait donnée. Nous allâmes donc loger chez ces Pères et le lendemain j'allai au Palais pour peindre.

«... C'est la coutume des Européens qui sont au service de ce monarque de lui présenter en signe d'hommage quelques objets venant d'Europe. Pour ne pas manquer à ce devoir, nous trois Missionnaires de la Propagande, nous offrîmes à Sa Majesté trente pièces de différentes choses venant d'Europe. L'Empereur en reçut la plus grande partie. Il faut savoir que plus il reçoit, et plus il témoigne de faveur ; et recevant plus de la moitié de notre présent, c'était une grâce signalée qu'il nous accordait.

«Pour le nouvel an chinois, l'Empereur envoyait chaque année des présents aux Jésuites des trois maisons de Pékin : c'étaient des cerfs, des lièvres, des faisans et des nerfs de cerf ; cette année, il ordonna expressément qu'on nous en donnât notre part, ce qui fut exécuté aussi les années suivantes.

«Près d'un mois après notre arrivée, le 3 mars 1711, l'Empereur fit venir les Européens à pour leur montrer les fêtes et feux d'artifices du nouvel an chinois.

«... Vers la même époque, l'Empereur, devant partir pour la chasse et la pêche dans un endroit non loin de Pékin tous les Européens vinrent de cette ville à Tchang-Tchung-Yuen, [12] pour lui souhaiter un bon voyage.... Après qu'il fut revenu de la chasse, l'Empereur, pour me faire apprendre plus vite le chinois, me fit ôter mon interprète afin qu'étant forcé de parler je pusse me former plus rapidement à cette langue, ce qui arriva en effet. Il ordonna aussi que M. Pedrini qui demeurait avec les Jésuites de la Cour, vint demeurer avec moi dans la villa impériale et dans les bâtiments mêmes du Tong-KiouKiou, afin que, selon le besoin, il pût accorder les clavecins, grands et petits, qu'il y possède en grand nombre et qu'il a reçus en présents de diverses personnes. Bien qu'on lui eût dit que M. Pedrini ne savait pas encore le chinois, l'Empereur persista et répondit que cela importait peu, puisque c'était avec les mains plutôt qu'avec la langue qu'il devait accorder les clavecins. Cependant, ensuite, il lui donna pour interprète, le père Parennin, Jésuite français.

«L'Empereur se piquait d'être un excellent musicien, et mathématicien meilleur encore. En réalité, il savait quelques principes de mathématiques; mais en fait de musique, il en savait fort peu de chose. Néanmoins, dans l'une et l'autre matière, ainsi que sur toutes les autres choses, il avait un très bon goût. Pour ce qui est des clavecins de toutes grandeurs, il en avait un presque dans chacun de ses appartements; il n'en touchait pas, ni ses femmes non plus, faute de connaître cet art, mais de temps en temps avec un seul doigt il jouait un petit air, et cela suffisait pour que l'adulation qui règne en cette Cour au suprême degré, fit aussitôt pousser des cris d'admiration à toute l'assistance, comme j'en ai été témoin plusieurs fois. Ce qui m'étonnait encore davantage c'était qu'un homme d'un esprit si élevé que Kang-Chi, crût à tous ces compliments et s'enorgueillît de ces éloges. Ce faible fut attribué par quelques Missionnaires et par moi, à ce qu'ayant commencé à régner dès l'âge de huit ans, il avait été nourri constamment d'adulations; en sorte qu'il était si aveuglé, qu'il croyait toutes les flatteries qu'on lui débitait et s'y complaisait; et, comme si lui [13] seul eût eu des yeux pour voir et un jugement pour discerner, il était persuadé que ses idées étaient le modèle des idées des autres, et que chacun jugeait comme il jugeait lui-même.

«L'Empereur, ayant vu le portrait d'un Tartare, peint par moi, d'après son ordre, en fut content et dit qu'il était ressemblant. Il fit venir ensuite M. Pedrini et voulut l'entendre toucher du clavecin, il en fut également satisfait. En témoignage de sa satisfaction, il nous envoya, à tous les deux, un présent des Mets de sa table. Il nous a fait cet honneur plusieurs fois ensuite, mais je ne le noterai pas chaque fois pour plus de brièveté. Je ne parlerai pas non plus des autres tableaux que j'ai offerts à Sa Majesté, ni de chacune des audiences de M. Pedrini chez l'Empereur qui le faisait venir, je n'en parlerai qu'autant qu'il y aura quelque chose d'important à signaler. Je me contente de dire ici que M.

Pedrini, par ses bonnes manières, sut tellement gagner la faveur de l'Empereur, que si, à l'aménité des formes il eût joint une conduite plus prudente, il aurait obtenu de ce monarque de grandes choses à l'avantage de notre sainte Religion.»

Rappelons ici ce qui a déjà été dit des appréciations de M. Ripa sur M. Pedrini. D'après son journal même, nous verrons que les imprudences de M. Pedrini furent les nobles efforts qu'il fit, à ses dépens, pour ouvrir les yeux à l'Empereur sur les intrigues dont il était le jouet, au sujet de la Religion chrétienne. Sa conduite fut en effet fort imprudente au point de vue de la prudence de ~ la chair, mais non pas à celui de la prudence de l'esprit. Nous en verrons plus tard une justification solennelle.

## § II. Commencement des travaux de M. Pedrini.

«L'Empereur, continue M. Ripa, désigna ensuite le Père Fabre Bonjour, Augustin, ainsi que le Père Jartoux, Jésuite, [14] pour faire la carte géographique de la Tartarie. Ce monarque, chaque année, avait déjà expédié des Jésuites dans chaque province de la Chine pour en faire la carte. La dépense de cette opération fut exorbitante, et la carte fut dressée au bout de 14 ans seulement.»

M. Ripa raconte ensuite comment l'Empereur connaissant son talent de graver sur cuivre, le chargea de graver cette carte de la Chine, lorsqu'elle serait terminée.

«... Plusieurs fois, continue-t-il, les peintres me demandèrent avec instances aux frais de qui j'étais nourri et habillé, je répondis que c'était avec la pension annuelle que je recevais du Pape. L'Eunuque Tchang et le Mandarin du même nom, demandèrent aussi la même chose à M. Pedrini, et voyant sa réponse concorder avec la mienne, ils se déchaînèrent en invectives contre les Jésuites français, disant que l'Empereur nous ayant mis dans leur résidence, c'étaient eux qui étaient obligés, selon la coutume, à nous fournir les aliments, et que si au bout de quelques années ils ne pouvaient plus suffire à la dépense, ils pouvaient en avertir l'Empereur pour qu'il y pourvût d'une autre manière. Pour les calmer nous leur dîmes que nous n'avions besoin d'aucun entretien de la part des Jésuites. Mais nous eûmes beau faire nos représentations et dire que les Jésuites français n'étaient pas tenus à nous nourrir et qu'il ne nous convenait pas de recevoir d'eux notre entretien, ils persistaient à vouloir qu'on nous donnât la part que recevaient les autres et à dire que telle était la volonté de l'Empereur. Quelques Jésuites qui étaient présents répondirent que si l'Empereur nous donnait notre part ils réclameraient aussi qu'on la donnât aux Jésuites français qui ne l'avaient pas encore, c'est pourquoi le Mandarin voyant que l'Empereur se faisant vieux devenait moins libéral, et que pour donner à tant de gens leur part il eût fallu environ cent ducats par an, ce qui eût fait une somme considérable, ne parla plus de nous faire adjuger ce secours, de sorte que nous fûmes obligés de continuer à nous [15] nourrir à nos dépens, Je parle du peu de temps pendant lequel nous demeurions à Pékin, car pendant que l'Empereur était à sa villa nous étions nourris par le Kiou-Kiou ou par un autre personnage.»

Dans une lettre du 1er août 1711 adressée à un de ses confrères de Rome, M. Appiani nous donne quelques détails sur les travaux de M. Pedrini à la Cour de Pékin.

«M. Pedrini, dit-il, avec les deux Missionnaires envoyés par la Sacrée Congrégation, est arrivé heureusement à Pékin vers le milieu de février. Avant d'arriver à cette capitale ils ont reçu une lettre de Monseigneur l'évêque de Pékin, Religieux vénitien de la réforme de saint François. Un cavalier vint la leur apporter quand ils étaient encore en route et s'en retourna sans rien dire. Dans cette lettre, l'évêque les avertissait de ne pas parler à l'Empereur du décret émané du Saint-Siège contre les opinions des Jésuites, et d'être bien sur leurs gardes en parlant à ces Pères parce que ceux-ci rapporteraient tout à l'Empereur, à leur préjudice et au désavantage de la Mission. Ils furent reçus très amicalement par l'Empereur. Celui-ci après avoir examiné très subtilement M. Pedrini sur la musique,

voulut chanter la gamme avec lui. Dès le commencement on fit l'impossible pour tirer des mains de M. Pedrini certaines compositions de musique, au moyen de faux ordres de l'Empereur ; c'était peut-être pour en enrichir un certain Jésuite de Bohême qui depuis quatre ans était à la Cour en qualité de musicien, mais qui était toujours malade. M. Pedrini sut éviter le piège, et peu à peu il vit tous ces prétendus ordres de l'Empereur se modifier de telle sorte qu'il en put conclure quelles étaient les intentions de l'Européen qui les lui avait apportés.

Peu de jours après l'Empereur voulut entendre à la fois et le Bohême et le Romain (M. Pedrini) jouer de leurs instruments. Mais le pauvre Bohême ne pouvait soutenir la fatigue pour aller au Palais, il n'y allait que depuis l'arrivée de M. Pedrini et encore forcé, par ses confrères ; par suite de cette violence il [16] mourut au bout de quelques jours, et ainsi M. Pedrini resta seul avec la charge d'aller tous les jours au Palais jouer sur les instruments de musique dont l'Empereur a une bonne provision. Si M. Pedrini avait l'étendue de talents que l'on dit que possède M. George Aldobrandini, il serait un véritable trésor pour l'Empereur ; mais à part l'épinette, le clavecin, le tambour de basque, l'orgue et un peu de violon M. Pedrini ne sait pas jouer d'autres instruments. M. Aldobrandini serait dans ce temps un cadeau de notre Congrégation vraiment précieux pour cette Mission ; mais actuellement nous n'osons pas en faire la proposition tant que les choses ne changeront pas de face. L'Empereur a envoyé le Père Fabre Bonjour, Augustin, avec des Jésuites pour faire les cartes géographiques de certaines villes ; et le 6 juin il est parti lui-même pour la Tartarie ; outre plusieurs Jésuites il a emmené avec lui M. Ripa et M. Pedrini. Le bon M. Ripa au bout d'un quart d'heure de marche fut jeté à bas de son cheval et tomba sur les pierres, il resta comme mort pendant une heure et demie, et quand il se releva il crachait le sang. Les Mandarins n'osaient faire connaître cet accident à l'Empereur de peur d'être punis, mais M. Pedrini l'en avertit ; l'Empereur ordonna que quand il serait mieux, il vînt à sa suite dans une charrette. Par les dernières lettres que j'ai reçues j'apprends qu'il devait partir le 11 du même mois, pour aller rejoindre Sa Majesté. Quoique M. Pedrini soit si bien en Cour, je n'espère pas que pour cela il soit l'échanson de Pharaon pour faire délivrer ce pauvre prisonnier ; car s'il parlait de moi, il s'exposerait au danger d'être disgracié ; et s'il avait l'envie de le faire, ce que je ne sais pas, il ne manquerait pas de recevoir des soufflets qui l'empêcheraient d'y penser davantage.» La vie de la Cotir était donc fort peu agréable pour les Missionnaires de la Propagande, M. Ripa va nous en dire encore quelque chose.

«L'Empereur étant revenu de la chasse à Tchang-Tchung-Yuen, fit cadeau aux Pères Cardoso et Tilis, à M. Pedrini et à [17] moi, d'un Ouai-Taô, habit de dessus, en forme de tunique, de belle soie et fourré en zibeline, chacun valait environ cent ducats napolitains ; cet habit avec un autre pour les temps de pluie, est le seul cadeau que j'aie reçu de ce grand monarque pendant les douze ans que je suis resté en Chine ; à part la nourriture, il ne m'a rien donné autre chose, ni à mes compagnons pour tant de fatigues de jour et de nuit que nous prenions à son service.... L'Empereur prétendait être servi par obligation et pour l'honneur qu'on a d'être à son service, c'est ce qu'il nous fit entendre plusieurs fois. Par l'expérience que j'ai faite pendant les treize ans consécutifs que je suis resté à cette Cotir, je puis assurer en toute vérité que sous ce Prince comme sous celui qui règne encore aujourd'hui, la vie du Missionnaire qui est à son service, est si fatigante et si dure que j'avais coutume de l'appeler un esclavage honoré. On ne pouvait y espérer d'autre récompense que celle de s'attacher l'esprit du souverain, pour en obtenir des grâces au temps des persécutions qui surgissent contre notre sainte Religion dans cet Empire, et pour se défendre par la faveur impériale contre les malveillants qui voudraient perdre la Religion.»

M. Pedrini était donc conduit par la Providence à la Cour pour travailler au service de la Religion par une voie fort singulière ; sans l'avoir cherché, il se trouvait placé auprès de l'Empereur, afin de tenir tête aux Jésuites qui se servaient de leur faveur pour opposer sans cesse l'autorité impériale aux décisions apostoliques. M. Pedrini comprit sa Mission ; aussi, seul des trois Missionnaires envoyés à la Cour par le Cardinal de Tournon, il

supportera plus tard tous les coups de la persécution. En attendant, les Jésuites ne laissaient pas M. Appiani goûter le peu de repos qu'on peut se promettre dans une prison, nous allons le voir dans une de ses lettres. [18]

### § M. Singulier procès fait à M. Appiani.

La lettre qu'il écrit de Canton, le 24 janvier 1711, est adressée à un de ses confrères de la maison de Monte-Citorio, à Rome. L'original de cette lettre y est encore conservé.

«Nous voici en 1711 et c'est la cinquième année de ma prison qui, selon la tournure que prennent les choses, ne finira qu'avec ma vie. Parlant humainement J'aurais bien des motifs de me plaindre, mais sachant que Dieu se sert de tout pour sa gloire, du mal comme du bien, je me sou mets très volontiers à la volonté et au bon plaisir du Très-Haut, afin qu'il dispose de moi pour la vie et pour la mort, comme il le jugera convenable. J'espère que la charité que vous avez pour moi fera que vous m'aidez de vos prières, et que vous engagerez les autres à en faire autant, afin que je souffre non pas avec tristesse ni par nécessité, mais de bon cœur, et que J'accepte avec soumission de jugement et de volonté les afflictions qui m'accablent souvent soit à cause de mes infirmités, soit à cause de la tristesse qui s'attache nécessairement à l'existence d'un homme malade et injustement opprimé ; afflictions augmentées encore par la pensée de la prospérité que devrait avoir cette Mission et par la vue du misérable état où elle est actuellement réduite, surtout quand le sais que c'est le fait de ceux qui devaient coopérer à la gloire de Dieu. Ajoutez à cela que je sais de plus qu'ils ne se désistent pas de leur entreprise et qu'ils n'ont aucun remords d'avoir été la cause de l'exil de tant de bons Missionnaires ; et il ne tient pas à eux, mais bien à un ordre précis de l'Empereur, que ceux qui restent encore à Macao, ne soient chassés par le capitaine général des Portugais. Le Père Provincial l'a engagé à les chasser, et déjà M. l'abbé Cordero et deux Observantins auraient été expulsés, s'il n'y avait eu une mésintelligence entre le dit Provincial et le capitaine général de Macao. A la [19] longue lettre que je vous ai écrite par la voie d'Angleterre, je n'ai plus rien à ajouter, excepté ce qui suit :

«L'affection que je sais que vous avez pour moi, me donne la confiance de vous découvrir la peine dans laquelle je me trouve. Je le fais pour la tranquillité de ma conscience et pour épargner à mon âme les supplices du Purgatoire. Je vous prie donc de m'assister en proposant le cas à des gens instruits et désintéressés qui puissent me dire à quoi je suis tenu en conscience, sans faire attention au for extérieur ; et au cas où je serais obligé en conscience, veuillez par vous-même ou par d'autres m'obtenir de la Sacrée Congrégation le moyen de satisfaire à mon obligation. Voici le cas avec toutes ses circonstances :

«En 1707, le 214 décembre, je fus par ordre de l'Empereur envoyé à la maison des Jésuites français de Pékin et muré dans une prison. De la maison on m'envoyait matin et soir ma nourriture ; pour certains objets de petite dépense, souliers ou habits, le recourais aussi à eux. Avec beaucoup de peines j'obtenais ce que je demandais en leur promettant de le leur payer. Ils me réduisirent à n'avoir plus que des souliers où je ne pouvais plus mettre le pied, au point que les soldats, mes gardiens, en étaient scandalisés ; je fus obligé de leur envoyer ces souliers pour leur faire voir dans quel misérable état je me trouvais. Plusieurs fois les soldats eux-mêmes me raccommo dèrent mes chemises qu'il me fallut porter jusqu'à ce qu'il me fût impossible de les mettre. Je demandais le moins que je pouvais, car chaque demande provoquait un refus qui m'était d'autant plus sensible qu'ils me le faisaient de vive voix, ne voulant par communiquer par lettre avec moi. C'était une occasion pour les soldats de connaître leur peu de charité. Aussi, Pour n'exposer ni moi à une telle confusion, ni les soldats au scandale, j'attendais jusqu'au moment où je ne pouvais plus faire autrement. Un des leurs, nommé Rhodes, me fit attendre plus d'un mois sans vouloir m'envoyer un peu d'huile ou une chandelle pour veiller le soir. Il me fallut lui écrire. Il me [20] répondit que je n'étais pas sur la liste de leurs Missionnaires et



que pour me donner ils étaient obligés de prendre sur la portion de leurs confrères, que je ferais mieux d'écrire à Monseigneur le Patriarche pour qu'il m'envoyât ma pension. Je répondis à ce frère que je regrettais beaucoup que de fervents Missionnaires eussent à souffrir mon occasion et je lui envoyai un habit afin qu'il le fit vendre pour avoir de quoi subvenir à mes petites dépenses ; je lui envoyai aussi une lettre pour l'évêque de Pékin pour le prier de m'aider ou au moins de se faire caution pour moi auprès des Jésuites. Ils me renvoyèrent mon habit et ma lettre. Le Père Kilian, de la faction Portugaise, ayant su cela, m'envoya des chandelles, un chandelier et du thé pour boire. Ce présent m'encouragea à écrire à ce Père pour lui dépeindre l'état où je me trouvais et lui dire combien j'avais de difficulté pour me procurer les moindres choses, je terminais en le priant d'écrire à Monseigneur de Pékin pour lui demander de venir à mon secours. Je ne voulus pas lui parler du billet peu charitable que m'avait écrit et du traitement que me faisait le Frère français. Le Père Kilian me répondit que si je 'voulais envoyer les lettres ouvertes il les remettrait à leur adresse, mais qu'il ne voulait pas les recevoir fermées ; que pour la nourriture, je ne devais pas me mettre en peine parce que si je venais à manquer, Dieu enverrait à mon secours le corbeau d'Elie. Je ne voulus pas me résoudre à passer par la censure en envoyant mes lettres ouvertes ; J'étais résolu à mourir plutôt que d'écrire sans avoir la liberté de mettre sur le papier ce que je croyais devoir y mettre. Il me survint plusieurs autres nécessités, mais pour ne pas fomentier la zizanie entre les Jésuites portugais et les français, je ne voulus pins continuer ma correspondance avec le Père Kilian ; d'autant plus que deux ou trois billets lui avaient déjà été soustraits, je suppose par les Pères français, puisque c'était le domestique de ceux-ci qui m'apportait à manger. On avait empêché que ces billets ne lui parvinssent parce qu'il avait témoigné le désir de [21] s'employer à me faire donner ce dont j'aurais eu besoin. Cette retenue de ma part et cette considération me firent souffrir bien des privations qu'il me serait trop long de raconter. Une fois que je m'étais hasardé à demander quelque chose, le Père Parenin m'envoya dire brusquement que je n'en finissais jamais de demander, que ce n'était pas peu qu'ils consentissent à me donner à manger, que si je voulais quelque chose je n'avais qu'à écrire à Canton, à Monseigneur le Patriarche ; et il me fit dire tout cela de vive voix en présence des soldats qui me gardaient. C'est ce qui me détermina, au bout de huit jours de réflexion à lui écrire une lettre dont je vous envoie la copie.<sup>2</sup>

Il m'envoya dire que peu lui importait que le m'adressasse à d'autres pour qu'ils vinsent à mon aide, qu'il ne comprenait pas ma lettre, qu'il n'avait rien reçu de Monseigneur le Patriarche. (Je savais déjà que celui-ci était Cardinal, mais ils ne m'en avaient jamais rien dit.) A la proposition que je lui avais faite d'écrire à Canton, il ne me donna aucune réponse. Il m'envoya certains vieux habits, que je pris je vous le dis avec sincérité) plutôt pour mortifier mon indignation et pour ne laisser rien comprendre aux soldats païens que pour satisfaire le besoin que j'en avais. J'avais toujours la pensée de leur rembourser le tout si Dieu me rendait la liberté. C'est ainsi que j'ai vécu depuis le 24 décembre 1707, jusqu'au 27 mai 1710, que je suis parti de cette prison. Ce fut pendant ce temps, et si je ne me trompe au commencement de 1709 que le Cardinal, d'heureuse mémoire, envoya à M. Borghèse cent onces d'argent par l'intermédiaire des Jésuites français.

Ce bon Monsieur par un peu d'amour-propre ne voulut pas les recevoir ; je le suis et je l'engageai à ne pas faire un coup de tête dans la misère où il se trouvait et à profiter du bon service que lui rendait son Maître. Quand la nécessité le força à réclamer cet argent on ne l'admit plus, et par une injustice [22] énorme et un total abandon de la charité chrétienne, on lui répondit qu'on avait dépensé cet argent pour mon entretien. Il est à remarquer que le dit M. Borghèse fut cause que dans la lettre au Père Parenin j'écrivis ces mots : «je vous promets de vous rendre ce que vous dépenserez pour ceci et pour d'autres choses si vous n'en n'avez pas assez avec les 100 taëls envoyés pour moi par le Cardinal.» Le Père Parenin m'avait en effet trompé, en me disant que ces 100 taëls étaient envoyés pour moi ; ce ne fut que plusieurs mois après qu'il me dit la vérité. Alors le suppliai M.

---

<sup>2</sup> Cette lettre a été reproduite au Tome IV, p. 515.

Borghèse de ne plus m'envoyer ses habits, mais de se faire rendre la somme que l'on ne voulut pas lui restituer, comme je vous l'ai dit ; pour toute restitution, le Père Parennin lui donna un billet, lui disant qu'il lui servirait de reçu et qu'avec cela il se ferait rembourser au nom de M. Appiani. Le Père Gouville, Procureur des Jésuites français, à Canton, écrivit à Monseigneur le Cardinal, lui demandant de lui prêter une certaine somme pour couvrir mes dépenses. On m'a rapporté que le Cardinal répondit que non seulement il ne voulait pas leur prêter de l'argent, mais que si M. Borghèse ne voulait pas des 100 taëls il en réclamait la restitution. Et pourtant le Père Parennin m'écrivit au mois de mars ou d'avril 1710, que le Patriarche n'avait rien répondu. Cela posé, les Jésuites me réclament maintenant le remboursement de mes dépenses et me comptent 70 taëls par an pour ma nourriture. Je demande donc si le suis obligé en conscience à les leur payer. Les raisons que j'ai d'en douter sont :

— 1° Il y a une forte présomption pour croire que ce sont eux qui m'ont fait emprisonner et qui m'ont fait retenir. Ils ont dit à l'Empereur que j'étais parti pour aller en Europe, ce que l'Empereur m'avait défendu dès le mois de juin 1706. Ils ne voulaient pas laisser aller à Rome un homme qui pouvait dire la vérité et découvrir, même par serment, les manèges qu'ils faisaient contre le Visiteur-Apostolique. Ils m'obligèrent à ne pas dissimuler davantage, car ne pouvant plus, supporter la vue de leurs crimes, et me consumant [23] de douleur, je finis par les menacer de faire tout connaître au Saint-Siège et au monde entier, et de révéler que c'étaient eux qui perdaient la Mission. Il n'est donc pas improbable que ce soient eux qui m'aient fait donner l'ordre de ne pas sortir de Chine, parce qu'il n'y avait qu'eux qui connussent la menace que je leur avais faite. La présomption est d'autant plus forte si l'on pense aux demandes réitérées qu'ils me firent pour savoir si je retournerais au Su-Tchuen, oui ou non ? Je ne voulais pas mentir et ne sachant pas si je changerais d'avis, je leur répondis que je croyais que oui, Alors le Père Parennin me répondit : et moi je crois que *non*. D'après tout cela, le Cardinal dit à M. Mullener que je n'étais pas obligé à payer ma nourriture.

— 2° Les Mandarins gardiens du lieu où je me trouvais, m'ont dit plusieurs fois que j'étais nourri par ordre de l'Empereur ; ils m'ont assuré que l'Empereur leur en avait envoyé un ordre transmis par le Prince aîné, qui disait que si je voulais quelque chose, ils n'avaient qu'à le demander aux Pères européens de l'Église qui étaient chargés de faire les dépenses de nourriture, viande, riz, etc...

— 3° Pendant que M. Mullener était à Pékin, il envoya un domestique avec 200 pataques et plus pour me les remettre, Le Père Kilian lui défendit de me les donner, en le menaçant de la bastonnade, et ajoutant que je n'avais besoin de rien, que j'étais pourvu.

— 4° Le Cardinal envoya un domestique avec de l'or et de l'argent pour en donner à M. Borghèse et à moi ; on répondit au domestique que M. Borghèse n'était pas à l'église des Portugais. Le domestique vint alors à l'église des Français pour parvenir peu à peu à découvrir où j'étais. Alors le Père Porquet, Jésuite français, excommunié nommément, reconnut ce domestique et le fit chasser ; c'est pourquoi il ne put avoir aucune nouvelle de moi ni me rien donner.

— 5° La Sacrée Congrégation, n'ayant jusqu'à présent déterminé que soixante-dix écus, c'est-à-dire un peu plus de soixante taëls pour chacun de ses Missionnaires, il s'en suit que les Jésuites exigent de moi, pour la [24] seule nourriture, plus que la pension qui est donnée à chacun pour se nourrir, se vêtir, missionner et payer des domestiques.

— 6° Ils ont écrit des lettres dans toute la Chine à leurs confrères, (quelqu'une probablement aura aussi été en Europe), se vantant de me nourrir par charité, et s'achetant, par ce mensonge, un nom honorable auprès des ignorants, et à dire vrai, j'en suis fâché à cause de l'abus qu'ils en font. Je crois que si j'avais su ce qu'ils écrivaient, j'aurais vendu plutôt tout ce que j'avais que de leur fournir occasion de tromper le monde entier.

Ce n'est pas que je leur envie leur bonne renommée, mais c'est qu'ils en font un abus inexplicable ; ce n'est pas chose croyable, et il faut venir dans ces pays pour le toucher du doigt. Les impertinences répandues dans Canton par le Père Gouville, au sujet de la splendeur avec laquelle me traitaient les Pères de la Cour, seraient insupportables pour un esprit encore plus modéré que le mien. «Notre Religion, dit-il, avait besoin que l'on vît à la Cour tout ce que sait et tout ce que petit faire la charité chrétienne ; car, pendant que les Pères se nourrissaient pauvrement, ils traitaient M. Appiani largement, on lui portait de grands plats tout remplis qui revenaient toujours vides.» Il ne parlerait pas de la sorte, s'il disait la vérité. Ce n'est pas ainsi que parlent ni que pensent les Chrétiens ou les Païens qui ont vu et qui savent comment ils m'ont traité. Je ne me plains ni du peu ni du beaucoup, je dis seulement que plusieurs fois dans des nécessités de maladie ou d'autres, ils m'ont fait répondre très brutalement en présence des soldats, que je n'avais pas à me plaindre puisqu'ils m'envoyaient de ce qu'ils mangeaient eux-mêmes. C'est pourquoi la diète était mon seul remède à toutes mes maladies, et je donnais alors aux soldats ce que l'on m'envoyait de la maison ; par ce moyen j'avais si bien apprivoisé ceux-ci que, pendant mes prières, ils s'imposaient silence ; autrement ils se répandaient en discours tels qu'on petit en entendre de gens païens, de basse classe et sans instruction. Du reste, la charité des Pères [25] s'est assez fait connaître dans la maladie que j'ai eue en 1708. Ils savaient que je me mourais de la dysenterie, mais ils ne voulurent ni parler de moi à l'Empereur, ni me donner un peu de jambon que je leur demandais. C'est un remède qui est exigé par la nature en pareil cas ; je m'étais souvenu en effet que le médecin Brasauri en avait parlé à un de nos confrères dont j'ai oublié le nom et qui est mort supérieur de Monte-Citorio. Ils ne voulurent donc ni me donner un morceau de jambon, ni autre remède ; le désir de celui que je demandais, s'enflammait toujours davantage. ils ne consentirent à me l'envoyer que lorsqu'ils surent par leur domestique que je ne pouvais plus me tenir sur pied, et que je souffrais d'une telle inappétence que la seule vue de la nourriture me soulevait le cœur. Mais je vais vous raconter un autre accident, non sans me confondre moi-même, car je reconnais et confesse que je ne mérite aucune assistance de personne. Je vous l'écris seulement pour que vous puissiez connaître le caractère du Père Parennin dont le Cardinal m'avait déjà dit qu'il serait le plus grand ennemi de la Mission italienne qui eût jamais existé ; et certes, nous ne voyons que trop la vérité de ces paroles. Ce n'est pas dans une seule lettre que je puis vous dire tout ce que je sais sur ce sujet, du reste, la charité ne le permet pas. Voici le fait : J'arrivai, comme je l'ai dit, à l'église des Jésuites français, le 24 décembre 1707. Le domestique des Pères, qui allumait le feu dans les fourneaux pour chauffer les chambres et le dessous des lits, me voyant malade et tout tremblant, mettait beaucoup de charbon, soit par compassion, soit par inadvertance ; toujours est-il que le 27, pendant que J'étais hors de la chambre, le feu prit à mon matelas et ait tapis ; Dieu permit que je revinsse assez tôt, sans quoi toutes les couvertures étaient réduites en cendres. Le Père Parennin le sut ; le Père Régis devait venir me trouver pour quelque affaire ; le Père Parennin le lui défendit. Jusque-là, après le dîner et après le souper, un ou deux pères viennent auprès de moi pour passer [26] un moment ; ce soir-là il ne vint personne, et à peine si je pus obtenir un morceau de vieille natte pourrie, rebut des domestiques, pour me coucher sur le Kan qui était brûlant. Ce fut aussi un acte de leur grande charité de m'avoir laissé partir de pékin pour faire 700 lieues jusqu'à Canton, sans me donner la plus petite pièce de monnaie pour pouvoir me procurer les choses nécessaires et ne pas être importun aux domestiques du Vice-Roi qui m'achetèrent une paire de souliers, car je n'avais d'argent que la valeur de deux Jules environ. Et pourtant à Pékin, ils passent pour riches, et je ne crois pas cette opinion mal fondée. Quoi qu'il en soit, j'ai toujours eu la pensée de leur rembourser toute la dépense qu'ils ont faite pour mes habits et qui monte à quelques baïoques. Je pensais aussi leur rembourser les frais de nourriture ; mais la connaissance de ce qu'ils ont écrit et répandu, et le sentiment du Cardinal à ce sujet, me mettent en doute ; sans compter que la taxe excède ce que nous donne la Sacrée Congrégation. Du reste, cet argent et ait delà a été employé par M. Pedrini. Ce dernier s'était dépouillé de tout ce qu'il apportait, c'est-à-dire de 2,000 piastres, pour fonder la pension de dix Missionnaire de la Propagande ; il espérait l'appui du Cardinal ; mais

celui-ci est mort ; c'est pourquoi il nous a emporté en argent 550 pataques sans compter mes habits que je lui ai tous donnés avec des ornements et des vases sacrés ; ainsi j'ai gratifié la Sacrée Congrégation de toutes mes économies faites pendant cinq ans et plus de prison. Je vous prie donc instamment de faire consulter sur ce cas de conscience des gens désintéressés, parce que, comme je vous l'ai dit, je ne voudrais pas aller payer cette dette en Purgatoire. Et si je suis en conscience obligé à leur rembourser ma dépense, aidez-moi auprès de la Sacrée Congrégation ou d'une autre manière, afin que je puisse satisfaire à mon obligation. L'affection que vous avez pour moi, me fait espérer que vous procurerez ce secours à quelqu'un qui vous en saura gré même après cette vie. J'envoie au supérieur de Monte-Citorio, un mémoire [27] à présenter à la Sacrée Congrégation. Vous me ferez la faveur de voir s'il convient, s'il est selon le style, s'il y a quelque changement à faire. Vous pourriez faire une œuvre de grandissime charité en inspirant à M. Castelli de faire le résumé de ce dont je parle dans ce mémoire. Je crois qu'outre l'érudition, il a le temps qu'il lui faut pour cela. Vous avez à Rome Monseigneur Maigrot, M. Mezzafalce et d'autres par qui vous pourrez savoir plusieurs particularités. Je vous assure que les Missionnaires bien intentionnés seraient très contents et en béniraient Dieu. Le bon Verricelli bat la campagne sans profit, et puis il est noté comme ayant la manche large. Il y aurait beaucoup à dire pour vous expliquer combien il convient que notre Congrégation se montre empressée à servir la Sacrée Congrégation de la Propagande sur ce point ; mais d'un seul coup d'œil vous y verrez plus loin que je n'y verrais avec un télescope à douze verres. Je n'ai plus rien à ajouter sinon à me recommander instamment à vos prières.»

Nous trouvons dans les pièces justificatives des réflexions du Secrétaire de la Propagande, dont nous avons parlé au commencement de cet ouvrage et qui se trouvent dans les manuscrits de la bibliothèque Corsini, à Rome, deux extraits des lettres adressées à la Sacrée Congrégation de la Propagande, sur cette affaire, par M. Appiani ; la première lettre est datée de sa prison de Canton, le 1er août 1711. Voici comment il s'exprime :

«... Enfin, Éminentissimes Seigneurs, la nécessité et la justice m'obligent à recourir à vous et à vous importuner en matière d'intérêt. J'aurais désiré terminer ici l'affaire sans en traiter directement avec la Sacrée Congrégation ; mais les injustes et exorbitantes prétentions des Jésuites français de Pékin me contraignent de vous renvoyer la cause. Je vous envoie ci-jointes deux lettres du Père Gouville, Jésuite français, qui se dit Procureur des Pères français, avec mes réponses et diverses notes et observations que j'ai rédigées. J'avoue à Vos Éminences que bien que je ne me croie pas obligé, de payer la [28] moindre chose à ces Pères, je désire au moins leur fermer la bouche, car je sais qu'ils se vantent continuellement de leurs prétendus bienfaits même quand ils ont nui à plaisir, mais non pas, il est vrai, selon toute l'étendue de leur pouvoir. Je suis clone sorti de la prison de leur verrerie avec l'intention de les satisfaire. Comme J'ai appris ensuite que le cardinal de Tournon, d'heureuse mémoire, avait été d'avis contraire, j'ai suspendu l'exécution de ma bonne intention. Maintenant différentes assertions aussi emphatiques que fausses répandues dans cette ville de Canton par le Père Gouville me font croire qu'ils ne se sont pas contentés d'un strict dédommagement de pure convenance que je voulais leur donner ; ils ne l'ont pris que comme un à-compte de la somme qu'ils exigent injustement. Je me suis tu tant que le Père Gouville n'a rien dit. Par ses lettres et par mes réponses Vos Éminences verront l'affaire. Mais ce dont je ne puis assez m'étonner, c'est que le Père Parenin, mettant de côté toute crainte de Dieu, affirme avoir entretenu un domestique exprès pour moi. Je ne l'aurais jamais cru, car c'est une pure fausseté, si M. Pedrini ne m'avait envoyé de Pékin un billet sur lequel sont les propres paroles de ce Père ainsi conçues : *Je crois qu'on peut compter huit taëls (9 ou 10 écus romains) par mois pour M. Appiani y compris, chauffage l'hiver et un valet qu'il fallait payer et munir de son nécessaire.* J'estime peu le reste, je ne ferais pas difficulté de tomber d'accord pour les autres comptes, quoique devant Dieu je les regarde comme exorbitants et mal rédigés vu qu'ils, NI, mettent ce qu'ils veulent, (*Pecunia hæc sit vobis in perditionem*) parce que par la grâce de Dieu je ne tiens pas à l'argent ; mais je ne puis laisser passer une pareille fausseté sans en ressentir de l'indignation et sans dire nettement que quiconque ment en chose de si peu

d'importance et pour un si vil intérêt, est capable de plus grands excès dans d'autres assertions, comme je pourrais le prouver par des choses qui sont arrivées pendant le temps du Séjour du Visiteur-Apostolique à [29] Pékin. Ce Père a toujours eu grand soin que la nourriture ne me fût apportée par personne qui eût tant soit peu d'intelligence pour soulager un pauvre prisonnier ou qui pût sûrement me servir pour envoyer de mes nouvelles où je l'aurais désiré. J'avais demandé que l'on prit un domestique pour me laver mon linge, faire cuire ma nourriture et me l'apporter en temps opportun ; jamais il ne fut possible de l'obtenir, et enfin on se décida à m'envoyer le garçon d'écurie, jeune homme inepte, craignant toujours d'être chassé, intimidé par les menaces que lui avait faites et les coups que lui avait fait donner le Père Parennin ; de sorte que souvent, sous prétexte de donner l'avoine à ses chevaux, il provenait le temps du dîner les jours de jeûne, et d'autres jours il me faisait jeûner en temps indu mais ce sont des détails assez ordinaires pour des gens qui sont en prison et à la disposition d'autrui, c'est pourquoi je ne m'en plains pas.»

La seconde lettre de M. Appiani à la Sacrée Congrégation de la Propagande est datée du 1er décembre 17 11.

«Les Jésuites français de Pékin, dit-il, on pour mieux dire le Père Parennin leur chef, prétendent être remboursés pour la nourriture qu'ils m'ont fournie pendant deux ans et cinq mois qu'ils m'ont retenu prisonnier à Pékin. A dire vrai J'étais disposé à les satisfaire ; non que je crusse y être obligé, mais pour d'autres considérations humaines. Arrivé ici j'ai appris que le défunt Cardinal avait été d'un sentiment con [raire ; partie à cause de cet avis, partie à cause des vanteries sans fondement que les Jésuites répandaient, surtout le Père Gouville, Français, leur procureur à Canton, J'ai différé et le retard m'a fait connaître qu'il avait été expédient de ne leur rien donner. Mais eux sont si loin de reconnaître cette justice que, si je leur donnais une petite rétribution par convenance, par exemple 50 écus par an ce qui serait un acte de pure générosité, eux prétendraient que ce serait encore trop peu que de leur donner 140 écus par an ; ce serait deux fois la [30] pension annuelle que la Sacrée Congrégation a assignée depuis longtemps à ses Missionnaires pour leur vestiaire, les dépenses des Missions, de leur maison, de leur église et de leurs domestiques. J'ai donc par le dit navire envoyé les lettres que le Père, Gouville m'a écrites sur cette affaire ainsi que mes réponses et nies observations ; et comme cette lettre doit être courte, je me contente d'ajouter que je prie Dieu de les faire arriver à bon port pour que vos Éminences puissent connaître cette affaire ; en attendant je vous assure devant Dieu que je n'ai pas eu le courage de mettre dans ma lettre certaines bassesses dont on a usé à mon égard ; j'aurais cru en subtilisant trop, dégrader celui qui fait profession de souffrir pour la vérité, la Religion, la justice et l'obéissance au Saint-Siège, et donner à ma lettre le caractère d'une récrimination plutôt que d'une relation véridique telle qu'elle est en effet.

«Les raisons de ne leur rien donner sont : — 1° la forte présomption qu'il y a que ce sont eux qui m'ont procuré l'honneur des chaînes et ma longue et rigoureuse prison ; — 2° l'ordre que l'Empereur leur avait donné de me nourrir et de me vêtir ; — 3° les empêchements qu'ils ont mis à ce que je communiquasse avec le Visiteur-Apostolique, voulant que je leur remette mes lettres ouvertes et me renvoyant celles que je donnais cachetées, renie après les avoir écrites sur leurs instances pour avoir un subside, défendant à leurs domestiques de jamais entrer pour me voir ; 4° ils ont chassé de chez eux avec menaces et injures mon ancien serviteur qui m'apportait quelque secours lorsque M. Mullener était venu à Pékin et auquel ils répondirent que je n'avais besoin de rien ; — 5° ils ont fait chasser de chez eux un Chinois qui était envoyé par le Visiteur-Apostolique pour nous porter à M. Borghèse et à moi de l'or et de l'argent et ils l'ont empêché de voir M. Borghèse ; — 6° la fausseté de l'assertion qu'ils donnent d'avoir fait des dépenses pour moi ; je suis prêt à jurer qu'ils n'en ont fait aucune.

Tout ceci bien considéré, Vos Éminences n'auront qu'à commander et j'obéirai. Par la [34] grâce de Dieu je ne tiens pas à l'argent, ni l'argent ne tient à moi ; si je n'ai pas de quoi payer je me retrancherai ce que je pourrai sur le subside annuel de la Sacrée Congrégation, afin de les satisfaire. Dieu ne manquera pas de pourvoir à mes besoins ; je ne pense à autre

chose qu'à secourir le pauvre M. Mullener ; je crains qu'au plus beau de son travail, il ne se trouve sans ressources ; il faut faire des dépenses extraordinaires pour le secourir et payer des courriers exprès. Mais assurés que nous sommes d'être sous la protection de vos Eminences, nous n'avons aucune inquiétude.»

La Sacrée Congrégation de la Propagande et le Saint-Siège se chargèrent plus tard de payer en bonne monnaie cette dette d'un nouveau genre réclamée à M. Appiani. Nous le verrons dans les réflexions de Monseigneur le Secrétaire de la Propagande.

#### § IV. M. Mullener rentre en Chine.

Nous connaissions les circonstances de la rentrée en Chine de M. Mullener par une lettre de M. Appiani <sup>3</sup> datée du 1er août 1711.

«L'année dernière, dit-il, au mois de décembre, j'ai écrit au Visiteur de la province romaine, par la voie d'Angleterre ; je lui donnais brièvement un compte rendu de mon état depuis plusieurs années pendant lesquelles j'avais été empêché d'avoir aucun commerce de lettres avec qui que ce fût jusqu'à mon arrivée dans cette ville de Canton, où je suis encore retenu en prison. Dans cette lettre j'en avais inclus plusieurs autres adressées à différents membres de notre Congrégation, à MM. Figari, Giordanini, Garagno et Appiani (Jean) mon frère. Au mois de mars dernier, j'ai écrit une autre lettre que j'ai [32] confiée à M. Marchini, d'abord pharmacien et ensuite Majordome de son Éminence le cardinal de Tournon, carie Pensais qu'il devait partir pour l'Europe. Mais il changea d'avis et se résolut à suivre le sort qui sera accordé au cadavre du Cardinal son maître. Selon les recommandations que le lui en avais faites, il remit ma lettre à laquelle était jointe un mémorial pour la Sacrée Congrégation de la Propagande, à M. Marcel Angélita, qui était secrétaire du Cardinal et qui s'embarqua pour les Philippines, le 25 mars, espérant faire route ensuite vers la Nouvelle-Espagne et de là passer à Rome. J'espère que le bon Dieu qui a permis que mes lettres écrites précédemment lussent parvenues, fera aussi arriver à bon port celles dont je parle. Il me reste maintenant à vous faire part de ce qui me concerne. Je suis toujours en prison au milieu des soldats et des sbires qui, outre la bassesse de leur condition, ont encore la qualité de païens, ce qui n'est pas chose peu pénible, pour moi surtout, si vous ajoutez à cela ma mauvaise santé, les inquiétudes Pour cette pauvre Mission, le chagrin de voir et de savoir la mauvaise conduite de ceux qui, se fiant à l'éloignement du pays dans lequel ils se trouvent, se croient tout permis, le souvenir du bien que promettait à cette Mission l'entreprise si grande tentée par le Saint-Siège et si bien commencée ; toutes ces choses., sans que je le veuille, me bouleversent le sang et me consomment de tristesse. Je confesse qu'une prison plus rigoureuse encore me paraîtrait douce si l'on m'apportait la nouvelle que l'Empereur de Chine donne aux Missionnaires la liberté de prêcher, à la condition que je sois l'unique victime de son indignation. Mais j'ai appris dernièrement que l'on trame de nouveaux manèges pour faire chasser tous ceux qui ne sont pas dans les sentiments des Jésuites ; c'est là un feu qui me consume. Quant à ce qui me concerne, plusieurs regardent comme certain que je serai cette aimée chassé de Chine pour aller le ne sais où ; qu'en tout et partout la sainte volonté de Dieu s'accomplisse ! La terre et toute son étendue appartiennent au Seigneur ; qu'il me fasse [33] miséricorde pour mes péchés, et cela me suffit. Si donc les mécontents continuent à vouloir me faire oublier au monde, il y a pour me recevoir l'île de Timor où habitent quelques Portugais et où l'air est pestilentiel ; il y a les îles Moluques où sont aussi des Portugais. Si je puis écrire de ces endroits, je n'aurai besoin alors que de copier les Tristes d'Ovide et de vous les envoyer. Il y a aussi une autre chose très vraie que j'ai écrite plusieurs fois, c'est que, si je tombe entre les mains des Portugais de l'Inde, je puis m'attendre à la vie la plus malheureuse, on plutôt à une mort de tous les jours, très longue

---

<sup>3</sup> L'original est à Monte-Citorio.

et très cruelle. Les traitements qu'on a exercés contre un personnage d'un caractère aussi élevé que le cardinal de Tournon, ne me permettent pas d'attendre un sort meilleur. Mais comme je l'ai dit, que la volonté de Dieu s'accomplisse en tout ; heureux serais-je si je sais porter ma croix, non avec tristesse et par force, mais bien comme quelqu'un qui fait profession de croire que la voie de la croix est le vrai chemin du ciel, le seul qui soit agréable à Dieu et qui fait que le patient imite celui qui, au lieu de la joie qui lui était offerte, a souffert la croix et mépris, la confusion. La mort du Cardinal contre lequel les Puissants avaient enflammé la colère de l'Empereur ; la réception par celui-ci du vin qui lui était envoyé au nom du Cardinal ; l'appel à la Cour de trois Missionnaires de la Sacrée Congrégation : le Père Bonjour, Augustin, M. Ripa, prêtre séculier et M. Pedrini notre confrère ; la circonstance de l'année dernière qui était la 30e du règne de cet Empereur, tout cela nous faisait espérer un peu de tranquillité pour cette Mission ou quelque ordonnance favorable aux pauvres persécutés, c'est-à-dire à tous ceux qui ne sont pas du bord des Jésuites au sujet des opinions condamnées. C'est pourquoi M. Mullener se tenait caché pour attendre ce que l'on ferait de ma personne, résolu à tenter tous les moyens, puisqu'il n'était pas emprisonné, pour se réunir à moi ; Mais les Pères Jésuites ayant connu le décret émané du Saint-Siège sur les matières controversées, [34] représentèrent à l'Empereur qu'à la place des Pères Barros et Beauvillier qui étaient morts, deux autres Pères étaient arrivés à Rome les Pères Provana Italien, et Raymond Espagnol, et par ce moyen ils obtinrent un nouveau décret de l'Empereur ordonnant que les pauvres prisonniers seraient encore détenus jusqu'au retour de ces deux Pères. M. Mullener voit donc s'évanouir tout espoir de liberté pour moi ; il voit en outre que l'on fait de nouvelles recherches pour se saisir du *Pélerin* (c'est le nom qu'ils lui donnent depuis son retour de Batavia), et ces recherches sont faites non par les Mandarins qui, pour l'ordinaire, ne s'inquiètent guère si l'on prêche ou si l'on ne prêche pas pourvu que l'on n'occasionne pas de trouble, mais par ceux qui depuis longtemps travaillent à être seuls en Chine. Voyant donc cela, M. Mullener a pris la résolution de tenter une Mission chez les peuples sauvages voisins de la province de Canton, selon le désir qu'en avait déjà exprimé le cardinal de Tournon. La divine Providence lui a mis entre les mains un Catéchumène, vieillard expérimenté. Cet homme avait conçu un grand mépris pour la Religion chrétienne, par suite des mauvais exemples que donnait un de ses gendres livré à des crimes énormes. Mais la vue de la vertu de M. Mullener et de ses domestiques le convertit totalement, il renonça au monde, et, d'un consentement mutuel, quitta sa femme, ses enfants et ses parents pour suivre M. Mullener jusqu'à la mort. C'est ce Catéchumène que nous avons envoyé explorer ces montagnes ; après cinquante jours de voyage pour l'allée et le retour, il revint nous annoncer que ces pays étaient fermés à cause de la guerre qui régnait entre ces sauvages et la province de Canton. Le pays est affreux par ses montagnes, il n'y a ni idoles, ni gouvernement ; mais ce sont tous de terribles sorciers qui par leurs brigandages et leurs dévastations répandent la terreur parmi les Chinois voisins de leurs montagnes. C'est pourquoi, pour avoir la paix, les Mandarins chinois de ces contrées laissent ces sauvages lever tribut sur les habitants de [35] leur voisinage. Ce Catéchumène revint vers Pâques. Le zélé M. Mullener voyant donc qu'il n'avait plus d'espoir de commencer une Mission non loin d'ici, songea alors à une autre entreprise, c'est-à-dire, à celle que nous avons proposée dès le commencement, d'une Mission dans les montagnes du Su-Tchuen. Néanmoins nous étions toujours retenus par le désir exprimé par le Cardinal défunt d'une Mission parmi ces sauvages, nos voisins, et par les grandes difficultés qu'il y aurait de faire arriver des secours en hommes et en argent à un pauvre Missionnaire, dans des temps si calamiteux où, (et je vous le dis les larmes aux yeux), nous avons plus à craindre d'être découverts par *certaines Européens* et par les Chrétiens leur adeptes que par les Chinois païens. Nous prîmes conseil à ce sujet de M. l'abbé Cordero et des autres abbés italiens qui sont revenus, entre autres du révérend Père Terrà, des clercs réguliers mineurs. Ce dernier est parent de M. l'abbé Fattinelli ; il nous témoigne beaucoup de faveur et aime tendrement notre Congrégation ; il est un des administrateurs nommés par le défunt cardinal. Le résultat de nos délibérations fut la résolution de ne pas laisser plus longtemps le zélé M. Mullener languir dans un réduit

humide ; mais qu'au nom et avec la protection de Dieu il fallait le soustraire aux yeux des mécontents. Mais la difficulté pour ainsi dire la plus grande était de lui trouver des provisions pour faire un voyage très dispendieux de trois ou quatre mois de durée, pour s'acheter une maison, soit dans les montagnes, soit dans quelque autre endroit de la province du Su-Tchuen où il fût en sûreté, et enfin pour avoir de quoi vivre lui et ses domestiques qui sont des laïques élevés depuis l'enfance dans notre chrétienté on enfants du domestique fidèle qui a suivi M. Mullener dans tous ses voyages. La mort du Cardinal nous avait privés de beaucoup de secours. M. Pedrini, trop généreux, c'était dépouillé d'une somme qu'il avait, et qui lui serait bien utile aujourd'hui dans l'état où il se trouve ; pour sauver l'honneur de la Sacrée Congrégation de la Propagande et le nôtre, [36] nous avons été obligés de le mettre en route assez bien équipé et approvisionné, de manière à n'être pas obligé de demander à qui il ne faut pas ; de sorte que, celui qui devait nous secourir avec des mines d'or, nous enleva notre fortune de 500 et plus d'écus romains, restes des épargnes de mes prisons et des envois qui m'avaient été faits par la charité de notre Supérieur Général. Car jusqu'à présent nos confrères italiens, comme si nous ne leur appartenions plus, ne nous ont pas envoyé le moindre subside. Que cela soit dit sans offenser personne, et pardonnez cette liberté à un pauvre prisonnier qui se contente de peu. et qui est plutôt en peine pour un bon Missionnaire tel que M. Mullener. Cependant par la grâce de Dieu M. l'abbé Cordero est venu à notre secours. Son zèle pour la prédication de l'Évangile et l'affection qu'il nous porte l'ont fait passer par-dessus certaines considérations qui pour, d'autres peut-être auraient été insurmontables, et des 1,000 piastres que j'avais prêtées à Pékin en 1706 à notre Cardinal, il m'en a fait rembourser 500 par le Père Cerù, préférant ainsi en notre faveur s'exposer au danger d'être désapprouvé par la Sacrée Congrégation. C'est pourquoi je vous prie d'intercéder en mon nom pour lui, afin que non-seulement on ne le désapprouve pas, mais qu'on approuve et qu'on loue sa conduite. Comme mon crédit était en bon état, et aussi par respect pour l'Éminentissime Prélat, je n'avais demandé aucun reçu ; la chose était connue de tous les gens de la suite de Monseigneur de Tournon. Ayant donc reçu ces 500 piastres, je n'en retins que 30 pour moi, et nous arrangeâmes le départ de M. Mullener. Le 25 mars, il passa la journée en lieu sûr avec les MM. Italiens Cerù et Perroni, de l'ordre des Clercs mineurs et M. Amodéi, protonotaire apostolique, prêtre séculier. Après les avoir quittés ait milieu des sanglots et des larmes, il vint passer la nuit avec moi, après avoir, au moyen d'un écu, fermé les yeux et la bouche aux sbires qui gardent ma prison. Le 27, au lever de l'aurore, il alla s'embarquer et partit. Il avait su que les douaniers [37] d'une certaine ville, distante de dix journées, avaient reçu avis de ne pas laisser passer un certain Européen fugitif, c'est pourquoi il convint avec ses compagnons de voyage qu'il ferait un grand tour par une autre route où les mécontents ne pouvaient se douter qu'il passerait. Le 15 juin, j'ai reçu de lui une lettre dans laquelle il m'avertit qu'il est heureusement sorti de la Province de Canton ; le 23, j'ai renvoyé son courrier qui est le Catéchumène dont je vous ai parlé, il va le retrouver à une certaine ville où ils sont d'accord que le premier arrivé attendra l'autre. M. Mullener emmène avec lui son ancien domestique avec ses deux enfants ; l'aîné de ceux-ci s'appelle Paul, il a dix-huit ans ; je l'ai admis à l'église à l'âge de huit ans environ ; il avait assez de capacité pour l'étude, mais il en a été détourné, soit à cause des nombreux voyages, soit parce que M. Mullener fut obligé de le quitter pendant le temps qu'il alla à Batavia où il était envoyé par le Cardinal, soit enfin par suite de son goût prononcé, pour la peinture et d'autres ouvrages manuels ; il est très industrieux, il a fait l'objet de l'admiration des Abbés italiens, et donné beaucoup de satisfaction au Cardinal qui se servait de lui pour copier, car il a une très belle main ; mais ce travail lui a détruit la santé, et nous le regardons comme phtisique. Peut-être son goût pour l'étude se réveillera-t-il par l'exemple de son petit frère qui est âgé de 12 ans ; je l'ai admis à l'église à l'âge de cinq ans, et je lui ai, pour ainsi dire, inoculé le latin avec des morceaux de biscuit, dès son bas âge. J'espère qu'il se remettra bien à l'étude. Il s'appelle Antoine ; il est charmant ; son innocence et sa candeur faisaient les délices de notre Cardinal qui se plaisait à l'avoir auprès de lui et à le faire parler latin, il a assez de capacité et de goût pour l'étude. Au moment où M. Mullener était sur le point de partir, il s'adjoignit un autre petit



garçon de 14 ans, natif du Su-Tchuen et nommé Philippe, il a une sœur qui s'est consacrée à Dieu parle vœu de virginité. Ce jeune homme étudiait à Macao, mais comme il y était toujours malade, il témoigna [38] le désir de revenir dans son pays. Les Missionnaires ne crurent pas devoir résister à ses instances, et ne le laissèrent partir qu'à contre-cœur, parce qu'il était le modèle des autres élèves par sa modestie, son humilité et sa ferveur. Je l'ai vu quelques moments ici, et son maintien humble et recueilli, m'a beaucoup plu. Notre fervent confrère s'en va donc avec cette petite escorte qui donne l'espérance d'avoir de bons Catéchistes, il s'en va où le pousse le Saint-Esprit. Son dessein est d'entrer par la province du Hou-Kouang dans les pays des sauvages et de se porter ensuite sur les confins de la province du Su-Tchuen. Ces sauvages ont des Princes héréditaires et ils ne reconnaissent qu'en peu de chose ou même en rien l'autorité de l'Empereur. M. Mullener tâchera de s'arrêter dans ce pays et pendant ce temps-là il enverra chercher ses anciens Catéchistes parmi lesquels il y en a qui se sont volontairement donnés à Dieu par des vœux. Avec eux il verra s'il peut se fixer là, et s'il ne voit pas qu'il puisse y faire du bien, il passera dans les montagnes du Su-Tchuen ; il y achètera au nom d'un de ses Catéchistes un terrain isolé, et là comme un S. Jean-Baptiste, vivant caché, il prendra soin des enfants pour les instruire, envoyant çà et là les Catéchistes pour disposer les néophytes à recevoir les Sacrements ou les païens à embrasser la vérité ; de temps en temps il parcourra furtivement les Chrétientés selon les besoins, jusqu'à ce qu'arrive le jour de la paix et que l'étoile de la liberté se soit levée ; ce qui arrivera je ne sais quand. Les qualités de M. Jean Mullener peuvent être connues de nos confrères par le bon exemple qu'il a laissé au collègue de la Propagande, et par les relations de messieurs les Missionnaires qui l'ont connu et qui sont retournés en Europe. J'aurais beaucoup à dire si je voulais vous exprimer toute l'estime que je fais de sa vertu. Un abandon total à la Providence de Dieu, qui l'a fait venir sans crainte à Pékin où il pouvait courir en grand danger d'être mis en prison ou chassé avec ignominie et de n'être pas reçu à l'Église, comme il est arrivé ; une [39] force et une générosité d'âme qui le font passer par dessus toute crainte d'être maltraité par les Mandarins, qui lui a fait prendre la résolution de retourner sur ses pas pour aller se remettre entre les mains du Mandarin à la juridiction duquel il s'était soustrait pour venir à Pékin, et cela afin de pourvoir au bien de la chrétienté ; car les Jésuites de la Cour l'accusaient déjà faussement d'être la cause de la persécution qu'elle souffrait. Mais Dieu s'est servi de sa générosité pour faire voir la fausseté des calomnies qu'on répandait contre lui, en supposant qu'il avait troublé l'Empire par sa fuite. Le Mandarin le reçut avec beaucoup de bienveillance, en admirant une générosité d'âme qui ne sentait rien du Chinois ; il l'assura qu'avant appris sa fuite, il avait étouffé l'affaire ; puis il lui laissa la liberté d'aller au Su-Tchuen ou dans quelque autre endroit qu'il voudrait. Son obéissance, sa mortification et sa douceur sont, connues même des Chinois qui l'appellent un homme d'obéissance et de souffrance. Je ne veux pas en dire davantage sur ses vertus, car le ne pourrais en finir dans les limites d'une lettre. Ce qui me console en le voyant retourner vers un pays d'où je n'attends de nouvelles que dans un an et demi et plus, c'est que j'ai remarqué que Dieu montre évidemment la protection spéciale qu'il accorde à son serviteur, en lui donnant Lin pressentiment exquis de ce qui doit lui arriver ; les événements me l'ont prouvé. Il avait en avant son départ certains songes qu'il me communiqua, pour en avoir la conscience nette, la suite m'a fait voir que ce n'étaient pas des contes de bonne femme, mais bien des avertissements de son ange gardien. Je ne vous citerai que deux faits parce que les autres seraient trop longs à raconter. Voici le premier. Le 8 juin 1710, à quatre heures du matin, il était à Batavia ; il lui sembla voir le cardinal de Tournon richement vêtu, le visage ni triste ni gai, qui venait lui faire ses adieux. Il se leva aussitôt, célébra la sainte messe, et ne pensa plus à son rêve, le regardant comme un effet de l'imagination. Mais plus tard [40] il apprit que c'était à cette même heure que le Cardinal s'était levé pour communier en viatique et qu'il était mort le même jour à huit heures du matin. Voici l'autre fait qui est encore plus convainquant. Étant ici à Canton, caché dans une maison, éloigné du tumulte, au milieu de pauvres gens, dans un endroit où l'on ne fait jamais de visites, il avait reçu un Franciscain réformé, flamand, Missionnaire de la Propagande, avec lequel il était venu de Batavia, mais qui après être

débarqué à Macao y était resté cinq mois et plus ; ce religieux avait résolu d'aller dans la Mission du Tonkin, voyant qu'il ne pouvait rester dans celle de Chine qui était si persécutée. La nuit d'après M. Mullener eut un songe dans lequel il lui sembla voir deux hommes qui, sortant de l'audience du Mandarin, se mettaient à sa recherche et criaient : le voilà ! le voilà ! Il chercha à se calmer, mais ne pouvant y réussir au bout de plusieurs jours, il m'écrivit qu'il ne croyait pas être en sûreté dans cette maison, sans me dire autre chose. Je lui répondis que s'il en était ainsi, il n'avait qu'à se cacher dans un lieu plus sûr. Il dit alors à son domestique et au catéchumène dont j'ai parlé, de lui chercher une autre maison ; quand on l'eut trouvée il envoya le susdit Franciscain dans une église, d'une manière très secrète, et ensuite il le dirigea vers la nouvelle maison. Deux ou trois jours après ce changement de domicile, deux envoyés du tribunal du Gouverneur vinrent faire des perquisitions dans la maison que l'on venait de quitter ; ils furent bien trompés, car on leur dit qu'il n'y avait eu aucun Européen, personne n'en avait rien su, on répondit seulement que des étrangers qui demeuraient là étaient partis depuis quelques jours. Nous avons appris ensuite qu'un Chrétien qui était entretenu par l'église l'avait vendu, afin de pouvoir partager avec les envoyés la somme qu'ils auraient eue s'ils l'avaient trouvé. Ce fait a donné lieu de croire que M. Mullener était passé dans une autre province.

«Un certain Religieux qui est aux aguets pour saisir tout ce [41] qui concerne les pauvres Missionnaires de la Sacrée Congrégation, pour en expédier le compte rendu à ses confrères de la Cour, après avoir raconté tout ce que M. Mullener avait fait depuis son arrivée à Canton, fut si persuadé qu'il était parti, qu'il dit confidentiellement à un de ses amis : «M. Mullener est parti vers les Provinces du sud.» Il s'est trompé et à notre avantage.

Si les provinces d'Italie voulaient nous envoyer des confrères qui fussent d'une santé robuste, animés d'une sainte condescendance et non point amis de leurs idées, ce serait une preuve qu'elles ont hérité d'une partie du zèle que notre vénérable Fondateur avait pour le salut des âmes. Mais j'apprends, je ne sais si c'est dicté par la chair ou par l'esprit, qu'on a résolu de nous laisser seuls. Patience ! si l'on refuse des sujets pour la conversion des païens, il pourra bien arriver que Dieu refuse aussi des sujets pour l'accroissement de notre Congrégation, parce qu'il n'est libéral que pour quiconque est généreux envers lui ; jamais on ne reçoit plus de bénédictions de Dieu que lorsque le cœur lui immole son cher Isaac.» Après avoir donné, les nouvelles de M. Pedrini que nous avons rapportées plus haut M. Appiani ajoute :

«Je ne désire pas la liberté, comme je l'ai écrit à un certain Jésuite, quand j'étais en prison à Pékin, je ne la veux qu'à la condition de pouvoir l'employer dans ce pays à la conversion de ces peuples. Je me ferais scrupule de prier qui que ce fût de me l'obtenir, et je ne me servirai jamais de moyens humains pour sortir de prison. Celui qui s'est servi de la malice des hommes pour me jeter dans la fosse, saura bien aussi, s'il le juge convenable pour sa gloire, trouver des moyens pour m'en tirer. Si je recouvre la liberté, j'aurai la consolation de n'avoir pas cherché à être déchargé de cette croix ; si je ne la porte pas, je la traîne du moins tant bien que mal, tant qu'il plaira à mon bon Sauveur. Pour ce qui me concerne, je n'ai pas grand'chose à vous dire ; j'ai passé les mois derniers avec plusieurs infirmités, [42] avec une grande faiblesse, avec une alternative de craintes et d'espérances. Je suis dans une chambre qui est au levant, fermée à l'Occident et placée immédiatement sous le toit, elle est d'une chaleur cuisante ; vers midi, elle est comme une fournaise ; alors je sens beaucoup plus de faiblesse et mes mains tremblent davantage. Quant à ma disposition, elle est toujours telle que je vous l'ai dite ; si je suis exilé et si je puis échapper aux mains des Portugais, je chercherai toits les moyens possibles pour rentrer, et si je n'en trouve pas d'autre, j'irai aux Philippines, à la côte de Coromandel dans les Indes, de là au Bengale, du Bengale par terre au Thibet, afin de rentrer par là en Chine et au Su-Tchuen, et d'y aller chercher mon cher compagnon, M. Mullener, entre les bras duquel je veux mourir, comme je le lui ai promis plusieurs fois. Tout cela s'entend, au cas où je ne recevrais pas de la Sacrée Congrégation ordre de retourner en Europe, et où ces Messieurs italiens seraient

unanimement d'avis que je ne dusse pas faire ce voyage. Quant à retourner en Europe, je n'en vois ni la nécessité, ni l'utilité ; la Sacrée Congrégation ne manque pas de renseignements pour savoir d'où vient le mal de cette pauvre Mission, ni de personnes habiles pour lui suggérer les moyens à prendre pour remettre sur pied la prédication de l'Évangile. Mais je crois que je mourrai avant de lui voir cette liberté rendue, ou si elle la recouvre, une abondance de Missionnaires habiles et instruits comme elle en avait auparavant. Je partirais alors en m'abandonnant à la Providence, je laisserais le peu que je pourrais avoir à nos deux confrères ; je ne désespère pas de trouver une écuelle de riz, puisque Dieu donne abondamment aux oiseaux leur nourriture. Je laisserai tout entre les mains du cher Père Cerù qui nous est très attaché, si toutefois il n'est pas chassé lui aussi ; car nous avons entendu dire que toits le seraient, excepté les Augustins, les Franciscains et les Jésuites. Si nous sommes tous chassés, il resterait un bon jeune homme chinois, très fidèle, qui parle un peu le latin, le portugais et le français ; c'est [43] un jeune homme qui était attaché à ces Messieurs des Missions étrangères, mais il nous aime tous les trois d'une affection vive et particulière ; je laisserai tout entre ses mains, afin que, lorsque l'envoyé de M. Mullener viendra dans un an et demi, il lui porte les provisions qui restent. Je suis faible, abattu, assailli de temps en temps de diverses infirmités, mais pour cela, je ne fais pas ma vie plus précieuse que mon âme, et je désire mourir en Mission. Je me recommande beaucoup aux prières de notre Congrégation, afin que Dieu me pardonne mes iniquités, mes ingratitude, mes infidélités et le mauvais usage que, jusqu'à présent, j'ai fait de la croix que Dieu m'a envoyée pour ma sanctification. Je vous prie, si vous en avez la commodité, de m'envoyer quelque belle image, grande et dévote ou bien quelques desseins que je ferai peindre par notre disciple Paul dont je vous ai parlé plus haut. loi l'Empereur a envoyé dernièrement un titre à mettre au frontispice de la nouvelle église des Portugais, comme pour remplacer le King-Tien (adorez le Ciel) ; peut-être que je n'aurai plus l'occasion comme je la trouve, et je vous en envoie une traduction avec mon explication : *Temple de Dieu, bâti par ordre de l'Empereur ; à la vraie origine de tout ce qui existe sans commencement et sans fin, vrai Seigneur qui a fait le premier ce qui est visible et sonore, qui gouverne en manifestant la miséricorde, en manifestant la justice, qui, le premier, montre le grand domaine d'un secours parfait.* Cette version est selon la lettre ; rigoureusement parlant, on pourrait lui donner d'autres sens excellents ; ainsi, sans manquer au sens, on pourrait dire que la première période s'entend de la création ; la seconde, de la Rédemption où la justice est mise en parallèle avec la miséricorde ; la troisième *qui, le premier montre*, etc..., de la Providence de Dieu qui dispose tout avec nombre, poids et mesure. Il ne manque pas d'interprètes à Rome, qu'ils voient ce qu'on veut dire ; mais il y a une difficulté, c'est qu'ils ne mettent pas les substances spirituelles, mais seulement ce qui est *visible et sonore* [44] «Pendant que j'écris cette lettre et d'autres, Pour les envoyer par un navire français qui va peut-être repasser par le Pérou d'où il est venu vers la Chine, il m'arrive une lettre de M. Pedrini, écrite à d'autres, et datée du 5 juin ; il y dit que l'Empereur a eu grand plaisir d'une épinette qu'il lui avait fait construire en forme de table, et qu'il avait fait envoyer du bois en Tartarie pour en faire construire de semblables. Je crains seulement que M. Pedrini ne puisse supporter la fatigue d'aller ainsi pendant plusieurs années, à la suite de l'Empereur, il est plein d'infirmités, et ceux qui ne veulent pas d'autre corporation qu'eux seuls à la Cour, ne manqueront pas de le dépeindre comme impropre au service de Sa Majesté ; ils peuvent facilement réussir dans cette entreprise, car ils ont acheté, à force de présents, les Eunuques et les Mandarins de la Cour, ce que M. Pedrini ne peut pas faire puisqu'il n'a rien. Et pourtant, feu le Père Gerbillon, Jésuite français, m'a dit plusieurs fois que la Mission ne serait jamais sur un bon pied, tant que le Saint-Siège n'entretiendrait pas du monde à la Cour. Mais la dépense y serait grande.

«Il ne me reste plus qu'à embrasser tendrement tous nos confrères dans les plaies de Jésus-Christ et à me recommander ardemment à leurs prières.

Louis-Antoine APPIANI.

«P. S. Ce que j'ai dit au sujet de l'inscription envoyée par l'Empereur aux Jésuites portugais, pour mettre à la façade de leur église, n'est pas pour leur faire le procès. C'est à Rome à voir s'ils sont en opposition avec la vérité de notre Religion. Je vous prie ainsi que nos confrères de voir ce que l'on en dit, mais de ne pas faire savoir que cela vient de moi ; il est certain que j'y trouve de la difficulté ; comme les Chinois nient on n'admettent pas l'existence des substances spirituelles, je crains beaucoup que le serpent ne soit caché sous l'herbe. Le fait au sujet du jansénisme, de la condamnation *dans le sens entendu* [45] par *Jansénius*, m'inspire quelque crainte que cette inscription ne vienne de quelqu'un qui a fait paraître sous son nom des commentaires sur les livres chinois, qui sont remplis d'athéisme où il n'est point question d'éternité ni heureuse ni malheureuse, où l'on ne reconnaît point pour premier principe un Être immatériel, où l'on n'admet pas d'esprits proprement dits ; toutes choses qui ne passeraient pas sans flétrissure à la critique et à la censure romaines. Si l'étais à Rome, je donnerais quelques autres connaissances à la Sacrée Congrégation ; je ne puis étant dans un pays éloigné les donner par écrit, il faudrait être tout près pour expliquer immédiatement les objections que l'on ferait contre mon sentiment. Mais ce que je puis certifier à tout le monde, comme si j'étais au moment de rendre mon âme à Dieu, c'est que je n'épouse aucun parti, aucune opinion ; la vérité est le but de mes sentiments, si je me trompe, l'erreur ne viendra que de mon ignorance et de mon incapacité, mais non de la passion pour aucun parti. L'Éminentissime cardinal de Tournon me connaissait assez et l'expérience lui a fait voir que ni les mauvais traitements de la part de plusieurs, ni les menaces, ni les dangers, ni l'autorité puissante, n'ont pu m'empêcher de dire ce que ma conscience unie au zèle de la vérité et du bien de la Religion me commandait de dire. *Non nobis, Domine, non nobis, sed nomini tuo da gloriam ; cui honot, et gloria et benedictio in sæcula sæculorum. Amen.*

De ma prison de Canton le 1er août 1711.»

Toutes ces nouvelles des trois Missionnaires de Chine sont résumées dans la circulaire de M. Bonnet, Supérieur Général, du 1er janvier 1713 : «Nous avons, dit-il, reçu trois lettres de nos trois Missionnaires de la Chine celle de M. Mullener est du 23 mai, celle de M. Pedrini du 2 juin, et celle de M. Appiani du 3 décembre 1711. Ce dernier écrit de sa prison de Canton, et dit que 5 ans de prison n'ont, par la grâce de Dieu, nui ni à [46] son corps ni à soit esprit. Il paraît toujours fort, content et rempli de l'esprit apostolique. M. Mullener est sorti de Canton où il était caché pour aller servir les pauvres fidèles et infidèles, dans les montagnes du Su- Tchuen, province de la Chine Où M. Appiani a travaillé avant son emprisonnement, arrivé le 23 novembre 1706. M. Pedrini a été parfaitement bien reçu à la Cour de Pékin par l'Empereur de Chine, parce qu'il était organiste dans le monde et qu'il savait parfaitement jouer des instruments, chantant hardiment les airs chinois sur la basse de viole et sur le clavecin.»

#### **§ V. Premiers services rendus à la religion par M. Pedrini, dans la Cour de Pékin, en 1712.**

Dans une lettre du 15 août 1712, que M. Pedrini adressait à M. Jean Appiani qui était alors à Fermo, il reconnaît quel a été le dessein de Dieu en mettant un si long délai à soit entrée en Chine ; une conduite si providentielle était en effet la marque d'une vocation toute spéciale.

«J'ai reçu cette année 1712, dit-il, votre chère lettre du 31 octobre 1704, par laquelle vous me souhaitiez la bien venue en Chine, au moment où j'en étais encore bien loin. Je n'ai pu y arriver que six ans après la date de votre lettre, c'est-à-dire, en 1710. Néanmoins dans ce retard je reconnais un trait particulier de la Providence de Dieu, parce que si j'étais arrivé plus tôt, j'aurais été chassé avec tant d'autres dont cette Mission attrait grand besoin

maintenant. Aujourd'hui, par la grâce de Dieu, je me trouve non seulement en Chine, mais dans la Cour même de son grand monarque qui me comble continuellement de faveurs inexplicables et qui me témoigne une affection toute paternelle. Vous verrez le détail (les nouvelles dans les relations que J'ai déjà envoyées à Rome et dont on a dû envoyer une copie à ma famille. Je vous remercie de l'affection que vous [47] témoignez à mes parents, je leur ai écrit plusieurs fois et je leur écris encore maintenant. Je me réjouis de ce que la divine Providence vous a fait passer des Indes dans ce pays, vous y ferez sans doute plus de bien que dans les Indes, votre lettre me le donne à penser, puisque la divine Majesté daigne bénir et faire prospérer cette nouvelle fondation dont j'ai reçu des nouvelles de tous côtés, principalement par notre Supérieur Général. Plaise au Seigneur d'agréer les travaux de cette nouvelle maison et surtout les vôtres, puisque vous vous appliquez avec tant de fruit à la plus grande gloire de Dieu, A. M. D. G. (ad majorem Dei gloriam) et non pas A. M. D. G. (al modo dei Gesuiti). M. Louis-Antoine, votre frère, est encore en prison à Canton, tandis que vous êtes fort tranquille à Fermo, grand bien vous fasse ! Recommandez-moi à Dieu. Je vous prie de donner de mes nouvelles à l'Éminentissime Cardinal, (Cenci), aux pieds duquel je me prosterne humblement. Je salue aussi humblement tous nos confrères de Fermo. Je suis actuellement à Djé-Hol, en Tartarie, à la suite de l'Empereur qui ne retournera à Pékin qu'au mois de novembre. Je vous écris le 15 août, jour où notre Congrégation se met spécialement sous la protection de la Sainte Vierge et par conséquent jour de grande fête et réjouissance.»

Nous n'avons pas les relations dont parle M. Pedrini ; à leur défaut nous sommes obligés de recourir au journal de M. Ripa, pour connaître ce qui se passa à la Cour de Pékin en 1712. Nous commencerons à y voir l'utilité de la présence de M. Pedrini sur Lin théâtre si étrange pour un Missionnaire.

«Au commencement de 1712, dit M. Ripa, l'Empereur étant parti pour la Tartarie n'emmena aucun Européen. Cette abstention était extraordinaire et donna lieu à diverses réflexions. On sut ensuite qu'il y avait une accusation contre notre sainte Religion, portée devant l'Empereur par un grand Mandarin. L'accusation avait été envoyée au tribunal des Rites, et c'est pour cette raison que l'Empereur ne voulut emmener en [48] Tartarie aucun Européen, pour n'être pas molesté par de continuelles requêtes.

«L'accusation, outre plusieurs invectives contre les mystères (le notre Sainte Religion, contient ces paroles : «Les Prédicateurs de cette Religion disputent avec nos docteurs et imposent leurs doctrines incroyables et insensées. Pour confirmer leur doctrine ils apportent en preuves des sentences de la doctrine de Confucius et de nos docteurs, mais mal appliquées, prétendant que notre doctrine et leur Religion sont une même chose. Or, c'est là une grande absurdité et l'on ne doit pas permettre, un seul jour, la publication d'une doctrine si coupable, dans notre Empire.»

«Cette accusation parvint à la connaissance des Jésuites, ils firent en sorte par le moyen de quelques Mandarins de leurs amis d'avoir de bonnes recommandations au tribunal des Rites, à qui l'Empereur avait renvoyé l'accusation. Il faut savoir en effet que les Jésuites se sont vendus comme des esclaves au service de l'Empereur, afin de pouvoir s'emparer de l'esprit de ce Monarque et des courtisans qui l'entourent. A force de sollicitations et de recommandations ils parvinrent à obtenir que le tribunal fit à l'Empereur une réponse dans le sens qu'ils avaient insinué, c'est-à-dire, que les Européens étaient dispersés en Chine en vertu de la permission de l'Empereur, qui accordait cette faveur aux mérites qu'ils s'étaient acquis en rédigeant le calendrier, en fabriquant des armes et en marchant en personne contre les Moscovites ; qu'ils n'avaient fait aucun mal en Chine, et que dire que leur Religion est fautive et la prohiber serait agir contre la raison. Le tribunal concluait qu'on pouvait laisser les Européens en paix dans la Chine et leur permettre l'exercice de leur Religion, pourvu qu'ils fassent munis du diplôme impérial ou Piao, et qu'on exilât à Macao ceux qui ne l'auraient pas.

«Cette décision fut aussitôt expédiée à l'Empereur qui l'adopta, en écrivant au bas de sa propre main : J'approuve. [49]

«... 26 janvier 1712. Après avoir connu l'adhésion de l'Empereur à la sentence du tribunal des Rites au sujet de l'accusation contre la Religion chrétienne, les Jésuites jugèrent à propos de lui porter leurs remerciements et de lui faire le Ko-Teou. Ils firent dire aussi d'autres choses à l'Empereur, mais comme ce fat en particulier, je ne sais ce dont il fut question. C'est ainsi qu'ils se conduisaient toujours ; ils cachèrent à nous autres Missionnaires de la Propagande les démarches qu'ils faisaient directement ou indirectement par le moyen des Eunuques ou des Mandarins, de sorte que souvent nous ne pouvions conjecturer que d'après les pernicious effets, la malice de leurs démarches qui toutes tendaient à la défense des Rites condamnés comme superstitieux par le Saint-Siège, et à jeter continuellement de l'odieux sur le Pape qui les avait condamnés, sur le cardinal de Tournon qui avait insisté pour leur condamnation et sur les Missionnaires qui obéissaient aux décrets du Saint-Siège, comme on le verra clairement dans toute la suite de ce journal.

«Le 27, nous allâmes tous au Palais ; quand les Mandarins revinrent des appartements de l'Empereur, ils nous firent mettre tous à genoux pour recevoir la réponse de l'Empereur à l'écrit présenté par le Père Suarez ; ils nous dirent : Sa Majesté a dit que du temps du Père Mathieu Ricci la foi chrétienne était prêchée en Chine avec honneur, mais depuis qu'est venu Tolo (nom chinois du cardinal de Tournon), vos affaires sont dans la perturbation et ne sont pas encore accommodées. Il y a beaucoup de Chinois qui embrassent votre loi ; faites bien attention à ce qu'il n'arrive aucun trouble. Ils nous ordonnèrent de donner notre réponse le lendemain. Dans l'accusation susdite il n'était pas parlé du cardinal de Tournon. Comme l'Empereur en parlait, il est à présumer que les Jésuites en avaient touché quelque chose dans leur écrit.

«Le 28, nous retournâmes au Palais ; le Père Parennin parla seul à seul avec Tchao-Tchang. Puis quand nous nous [50] fûmes tous mis à genoux, le Père Parennin lui dit : Rendez à Sa Majesté la réponse que je vous ai donnée en secret. Peu après arriva le Père Suarez ; le Père Parennin l'avertit qu'il n'avait plus rien à dire, qu'il avait déjà envoyé la réponse. Le Père Suarez garda le silence et se fia sur ce que son confrère avait dit à l'oreille du Mandarin. Qu'avait-il dit ? nous autres Propagandistes, nous n'en avons rien su.

«Le 1er février l'Empereur étant revenu de Pékin à sa villa, je le suivis comme à l'ordinaire avec M. Pedrini. Jusqu'au 5, tous les Européens, par ordre de l'Empereur, y furent réunis. On nous demanda à tous si nous irions volontiers en Europe au cas où l'Empereur voulût y envoyer quelqu'un de nous par la voie de Moscovie, avec la caravane de Moscovites qui vient tous les deux ans à Pékin, comme je le dirai plus au long sous l'année 1721. Chacun répondit que oui. On rapporta la réponse à l'Empereur qui fit dire d'en élire deux à cet effet, à l'exclusion de M. Pedrini et de moi, parce que nous étions nécessaires à Pékin. Il serait trop long de raconter comment se fit cette élection. La conclusion fut que sur leur nombre de 14, les Jésuites choisirent deux d'entre eux, les Pères Fridelli et Morao. L'Empereur leur fit dire de se tenir prêts à tout, parce qu'il n'avait pas déterminé s'il ferait cette expédition.»

Cette expédition n'eut pas lieu, mais voici ce que M. Appiani écrivit à Rome à l'occasion de la nouvelle qu'il eut de ce projet. Il nous apprend quel en était le motif ; il nous montre en même temps de quel zèle il était dévoré pour la pureté et pour l'extension de la foi. Voici une partie de cette lettre dont l'original est conservé dans les archives de Montecitorio.

«27 avril 1712. J'avais déjà cacheté ma lettre et je l'avais envoyée hors de ma prison lorsque je l'ai redemandée pour y ajouter la nouvelle suivante, répandue par les Jésuites. On dit qu'infailliblement les deux Jésuites, le Père Fridelli, allemand, et le Père Morone, portugais, vont partir au mois de mai prochain avec les Moscovites. Hier, 26, j'ai reçu un billet de M. Pedrini du 25 [51] mars, qui ne me dit pas un mot d'une expédition que l'on prétend si assurée.

Cela me fait penser que les Jésuites l'auront sollicitée secrètement, pour se mettre par là à couvert contre quelque résolution de Rome qui pourrait arriver cette année ; ils ne pensent tous qu'à leurs intérêts et à se soustraire à l'obéissance. La route de Moscovie est longue et j'espère que ma lettre arrivera avant eux. Quoi qu'il en soit, tous ces artifices ne tendent qu'à faire dessécher ceux qui se trouvent dans des angoisses telles qu'ils ne savent plus s'ils sont en l'air ou sur terre. Je sais que le bien de la religion doit passer avant le bien des particuliers et qu'il vaut mieux voir dépérir six ou sept pauvres malheureux jusqu'à ce que le sang leur sèche dans les veines, plutôt que de perdre l'entrée que l'on a pour pouvoir cultiver ce champ de la Chine. J'y consens et je m'y soumetts. Mais je ne crois pas que les Jésuites aient cette bonne pensée ni qu'ils cherchent autre chose qu'à soutenir les maximes qu'ils ont adoptées, en inculquant horriblement le Saint-Siège, comme si c'était lui qui fermât la porte du ciel aux Chinois en ne voulant pas permettre l'alliance de Dieu avec Bélial, alliance qu'ils ont introduite et veulent soutenir à toute force, en employant pour s'opposer au droit divin la force et la violence humaine d'un Empereur païen. Je n'espère pas de voir la fin de cette affaire ni de savoir sur la terre le retour de ces ambassadeurs, parce que je sens croître les douleurs de ma chute qui me font beaucoup souffrir. Néanmoins, à vous, et non à un autre, je représente ce qui suit, afin que vous vous en serviez selon la gloire de Dieu ; c'est 1° que le Saint-Siège ne se laisse pas épouvanter par les représentations des Jésuites qui diront que l'Empereur va faire ceci et cela ; car l'Empereur est intelligent et quand oui lui donnera une bonne raison de ce qu'on a fait, je pense qu'avec l'aide de Dieu il demeurera tranquille ; 2° je suis d'avis qu'on pourrait insérer dans le bref, qu'il y a 60 ou 70 ans que ces matières sont débattues et que le Saint-Siège qui n'aime pas à changer les usages, quand on peut les conserver [52] sans offenser Dieu, a différé tout ce temps-là pour prendre une résolution afin d'être avant tout bien informé, ce qu'il pratique non seulement pour la Chine, mais encore pour tout ce qui concerne les usages des autres pays, puisque les Missionnaires qui les trouvent ont la coutume et l'obligation, lorsque quelque chose ne paraît pas convenir aux Chrétiens, d'interroger le Saint-Siège et d'en attendre une résolution comme venant de Dieu ; c'est pourquoi avant de la donner on prend les informations les plus exactes possibles. Si jamais il y a eu une cause où l'on ait procédé avec attention, précaution et longueur de temps c'est bien celle-ci, puisque dès le temps du Père Ricci il y avait divergence de sentiments entre les Jésuites eux-mêmes. Le Saint-Siège a néanmoins différé de prendre une résolution, afin de laisser aux Missionnaires le temps de se bien informer de l'usage et du sens des nobles caractères chinois et des circonstances qui se trouvent dans certaines pratiques observées par les peuples, afin que tout bien examiné, il pût voir si on pouvait les permettre à ceux qui voulaient professer la religion chrétienne.

Il faudrait ajouter que pendant ce temps là est arrivée à Rome la nouvelle heureuse et tant désirée que l'Empereur qui favorisait les Européens, avait, la 31e année de son règne (en 1692), donné un décret où il montre la satisfaction qu'il a que ses peuples s'adonnent à l'exercice de la Religion chrétienne, que cette faveur non seulement a encouragé à offrir avec plus d'affection des prières à Dieu pour la conservation et la prospérité d'un si grand Empereur donné par Dieu au peuple chinois pour son bonheur, mais encore qu'elle a engagé le Saint-Siège à n'épargner aucun effort pour favoriser un sentiment si légitime de Sa Majesté pour le bonheur de ses peuples ; qu'à cette fin il a choisi plusieurs docteurs d'une science élevée pour ce qui regarde la prédication évangélique ; qu'il a obtenu par eux d'excellents renseignements sur la bienveillance de l'Empereur et sur les progrès heureux de l'Évangile ; que pour cette raison, il a résolu d'envoyer [53] de si loin un Légat distingué par sa naissance, sa science et sa sagesse, afin d'expliquer à Sa Majesté les desseins du Saint-Siège qui n'ont d'autre but que de faire connaître au peuple sous les auspices d'un si grand Empereur, la seule vraie route qui conduit à une éternité, bienheureuse pour laquelle tout homme de quelque nation qu'il soit, a été créé ; que le Pontife romain, en envoyant ses Missionnaires, n'a pas d'autre but que celui de procurer que tous connaissent, aiment et honorent le seul vrai Dieu, créateur de l'univers, et en le servant selon les règles qu'il impose, obtiennent paix et prospérité sur la terre, et heureuse

éternité dans le Ciel où ils garderont une éternelle reconnaissance pour leur Empereur qui leur aura procuré un si grand bien en ouvrant la porte aux Européens qui sont venus de si loin, avec tant de fatigues sur terre et sur mer pour leur prêcher des vérités si nécessaires ; qu'ayant donc réuni des hommes savants de différentes nations, sans animosité, ni attachement à aucun parti, il a examiné les raisons en faveur de ce qu'on pouvait permettre aux Chrétiens certaines coutumes, ainsi que les raisons contraires, et qu'après avoir bien débattu le tout pendant dix ans, il avait enfin pris sa résolution en 1704, époque à laquelle il envoya le Patriarche, espérant que Sa Majesté trouverait bon que ceux qui voudraient être Chrétiens se réglassent sur ce qu'il avait déterminé avec tant de maturité, d'examen et d'attention ; que le Saint-Siège espère et demande à Sa Majesté qu'elle veuille bien agréer ces expressions aussi véridiques qu'affectueuses et en accordant ce qui est demandé, augmente, s'il est possible, les faveurs dont elle comble les Missionnaires ; que le Saint-Siège désire uniquement que ceux qui professent le christianisme, obtiennent pour eux-mêmes l'éternité bienheureuse où ils prieront instamment la divine Majesté pour la conservation d'un si grand Empereur, en appelant toute sorte de bénédictions sur son admirable personne et sur sa noble race et, la prospérité sur son peuple ; qu'en outre, il offre à Sa Majesté [54] des hommes habiles dans les arts ; qu'il désire avoir chaque année des nouvelles de Sa Majesté et qu'il prie Dieu continuellement pour sa personne. — Il me semble qu'un Bref bien conçu dans ce sens, bien traduit et commenté sincèrement par ceux de qui on n'ose l'attendre, aurait, avec la grâce de Dieu, un excellent effet ; ainsi soit-il 1 Si ma vie et cent années d'une étroite et pénible prison, et même l'enfer (j'entends les peines, non les blasphèmes ; ce qu'à Dieu ne plaise !) pouvait obtenir la bénédiction pour cette pauvre Mission, il me semble que je serais disposé à l'accepter. Priez pour moi et voyez si vous pouvez faire pénétrer ces pensées. Mais sachez-le bien, je parle ici selon l'homme, si les Jésuites ne se remuent pas les épaules, rien, absolument rien ne se fera, et.... ah ! je ne veux pas en dire davantage, Dieu le sait ! *Oro ne proficiant in pejus.*»

Ces sinistres prophéties de M. Appiani ne se réalisèrent que trop, comme la suite nous le fera voir. Mais reprenons le fil de l'histoire dans le journal de M. Ripa.

«19 février. M. Pedrini, grâce à son habileté dans la musique, dans la direction des artistes, dans la construction de différents instruments de musique et plus encore, grâce à son affabilité naturelle, croissait de plus en plus dans la faveur de ce grand monarque. Pour moi, m'appliquant de plus en plus à la gravure au burin, je prenais goût de jouir en jour à mon travail. Les Jésuites, voyant cela, saisissaient toute occasion qui se présentait pour mettre des pierres sur mon chemin et pour me faire déchoir de la faveur de ce monarque. Mais comme Dieu, dans ses incrustables desseins, dirigeait la barque, tous leurs efforts demeurèrent inutiles. J'ometts mille faits que je pourrais raconter en confirmation de ce que je dis et je n'en rapporte qu'un seul. Les Jésuites, voyant que les clavecins et orgues faits sous la direction de M. Pedrini, plaisaient tant à l'Empereur, se servirent des mêmes ouvriers pour fabriquer un petit orgue assez bien fait et très élégant. Ils le firent présenter à l'Empereur le 19, par Tchao-Tchan, comme s'il avait été construit [55] sous sa propre direction, espérant par ce moyen faire connaître à l'Empereur que M. Pedrini n'était plus nécessaire à Pékin, puisqu'on savait mieux que lui construire des orgues, des clavecins et instruments de musique. Mais Dieu permit que l'Empereur, préoccupé de l'idée qu'il avait du talent et de l'habileté de M. Pedrini, après avoir vu et touché un peu cet orgue, répondit que c'était beaucoup que Tchao-Tchang en eût tant fait, mais que les touches étaient dures et les sons trop élevés, et qu'on eût à le remettre entre les mains de M. Pedrini pour que son habileté l'amênât à sa perfection. A cet ordre, Tchao-Tchang et les Jésuites restèrent tout confus. Ils le furent encore davantage quelques jours après quand l'Empereur envoya à M. Pedrini six élèves pour leur apprendre la musique. Le soir du même jour, 19 février, nous allâmes tous par ordre de l'Empereur, voir les feux d'artifice du nouvel an dont j'ai déjà donné la description ailleurs.

«Le 12 avril 1712, nous allâmes à Pékin avec l'Empereur, à l'occasion de l'anniversaire de sa naissance qui était le 23 ; mais le 29 nous revînmes avec Sa Majesté à la villa impériale



où tous les Européens réunis lui firent les prostrations d'usage en cette circonstance. Le 22, veille de cet anniversaire, les Mandarins se réunirent dans un temple d'idoles où se trouvait une tablette dorée placée sur une table ou sur un autel orné de fleurs et chargé de cierges allumés et de vases de parfums qui brûlaient. Sur cette tablette on voyait les caractères suivants : Ouang-Ti, Ouan-Sui, Ouan-Sui, Ouan-Ouan-Sui, qui signifient : Vive l'Empereur pour dix mille ans, pour dix mille ans et pour dix fois dix mille ans 1 et devant cette tablette les Mandarins font différentes prostrations et offrent des sacrifices.

«Or les Jésuites de Pékin pour éviter la superstition et adresser en même temps des prières à Dieu pour cet Empereur païen, se réunissent dans l'église de leurs Pères portugais et là avec les Mandarins du tribunal des Mathématiques et beaucoup de Chrétiens, devant une semblable tablette exposée au [56] milieu de l'église sur une table ornée de fleurs et de cierges et chargée de parfums de la manière déjà dite, récitent avec les Chrétiens présents et avec les Mandarins païens certaines formules de prières ; pendant ce temps un Jésuite se tient debout, revêtu de la chape ; c'est ainsi qu'ils firent la fête, le 22 avril, veille de l'anniversaire de la naissance de l'Empereur.

«Pour pleine intelligence de ce fait, j'ajoute la règle de conduite donnée par la Sacrée Congrégation de la Propagande, approuvée par le Saint-Office et par le Pape Innocent X, en réponse à la demande de plusieurs Missionnaires en 1615 : *Censuerunt, exclusis sacrificiis et altare vere et proprie dicto, cætera quæ redolent tantummodo cultum civilem autpossunt ad illum reduci, permitti posse.*

«L'Empereur avait déjà envoyé plusieurs fois des lettres au Pape par les Pères Barros, Beauvillier, Proyana et Raymond, pour lui parler des affaires traitées avec le cardinal de Tournon au sujet de la Mission. Voulant lui écrire encore par la voie de Moscovie, il ordonna que tous les Européens lussent ses lettres et lui dissent s'il y avait quelque chose de déraisonnable : *Si le contenu est conforme à la raison oui ou non, et qu'on m'en rende compte.* Telles sont les propres paroles de la traduction de l'ordre. Je demandai publiquement aux Mandarins qui nous l'avaient intimé, qu'est-ce que l'Empereur entendait par chose déraisonnable ? Ils me répondirent : «Si, par exemple vénérer Confucius et les ancêtres et leur offrir des sacrifices est ou n'est pas licite, raisonnable ou déraisonnable, et ainsi pour d'autres choses.» Afin de lire ces lettres nous nous rendîmes tous le même jour à Pékin.

«Du 23 au 29 avril. Avec l'assistance de deux écrivains nous lûmes ces lettres. On commençait par donner lecture de la version en langue européenne de la lettre envoyée au Pape ; ensuite on lisait le texte tartare ou chinois selon la langue dans laquelle la lettre était écrite ; puis un des écrivains nous rendait le contenu de la lettre en chinois vulgaire, en faveur de [57] nous autres qui étions depuis peu arrivés en Chine et qui ne connaissions pas encore bien sa langue. Cette lettre racontait tout ce qui s'était passé entre l'Empereur et le Cardinal, et les déclarations faites par l'Empereur sur la question des Rites qu'il déclarait purs et nets de toute superstition.

«Après la lecture de cette lettre, les Mandarins demandèrent le sentiment de chacun, afin qu'on sût s'il y avait quelque chose de déraisonnable ou d'injuste. Un bon nombre de Jésuites approuvèrent tout ce qui y était contenu comme juste et saint ; plusieurs d'entre eux donnèrent des réponses générales, mais sans trouver la moindre chose à corriger. Mes compagnons, le Père Fabre Bonjour et M. Pedrini esquivèrent la réponse en disant : nous jugeons que Sa Majesté en faisant ces déclarations, a eu ses raisons. Cette réponse satisfit les Jésuites et les Mandarins, et ils en firent grand éloge.

«Après que les réponses de tous eurent été rédigées en langue européenne, on voulut aussi avoir mon sentiment. J'avoue que je ne me suis jamais trouvé dans de plus grandes angoisses que dans ce moment. Je voyais que dans cet écrit il s'agissait de matières de foi, des sacrifices illicites offerts à Confucius et aux ancêtres, que cet Empereur païen reconnaissait comme une chose sainte et que le Pape déclarait entachés de superstition. Je ne croyais pas pouvoir approuver les réponses des autres, ni répondre par équivoque, d'autant plus que le Cardinal, dans son décret daté de Nankin, ordonnait de répondre

clairement et selon la règle qu'il prescrivait, fulminant contre les transgresseurs les peines canoniques les plus graves, à encourir *ipso facto* et réservées au Pape. D'un autre côté je considérais qu'en répondant selon la règle donnée dans le décret de Nankin, j'irriterais l'Empereur et j'exposerais la Mission à une grande persécution. J'étais puissamment influencé par la réponse des Jésuites qui approuvaient absolument ou en termes généraux et par celle de mes compagnons qui se tiraient d'embaras avec une équivoque, je les regardais tous comme [58] plus instruits que moi. Enfin pour ces raisons et pour d'autres, surtout parce que le Cardinal plusieurs fois avant de mourir m'avait fortement Commandé d'éviter avec soin tous les dangers de me faire chasser de Pékin et de faire tous les efforts possibles pour y rester, je me résolus à donner par écrit la réponse suivante : Pour obéir à Votre Majesté l'ai vu les écritures ; j'y ai vu beaucoup d'affaires de grande conséquence ; leur examen étant au-dessus de ma capacité, car je suis encore trop jeune, je supplie Votre Majesté de vouloir bien m'en dispenser.

«A peine eus-je donné cette réponse que tous les Européens éclatèrent de rire et je m'entendis adresser plusieurs paroles d'ironie ; néanmoins les Mandarins reçurent ma réponse et dirent qu'on pouvait la présenter à l'Empereur, mais ils m'exhortèrent à adopter sinon la réponse des Jésuites au moins celle de mes compagnons, ils me donnèrent plusieurs raisons pour m'y engager ; mais je maintins ma réponse et toutes furent aussitôt rédigées en chinois.

«De retour à la maison, j'expliquai à mes deux compagnons la raison qui m'avait déterminé à ne pas adopter leur réponse équivoque en matière de foi. Après une longue discussion ils furent convaincus de leur tort et résolurent d'ajouter à leur réponse l'annexe suivante : (c'est-à-dire, à la réserve des choses de la Religion dans lesquelles nous sommes d'accord avec le Pape.» Ils firent en effet insérer ces paroles.

«1er Mai 1712. Quand on présenta aux Mandarins toutes nos réponses écrites en caractères chinois, ils virent que les réponses de mes deux compagnons le Père Bonjour et M. Pedrini étaient changées, et ils ne voulurent pas les recevoir. Ils lurent aussi la mienne, et bien qu'ils dissent que je l'avais donnée telle,, ils ne voulurent plus la prendre et me la rendirent pour y changer le mot *examen* et la faire recopier pour la présenter de nouveau. A cette occasion le Mandarin Tchao-Tchang lut aussi l'ordre de Sa Majesté qui était écrit en caractères chinois [59] et n'y trouvant pas les paroles expresses de l'Empereur, il les ajouta lui-même en ces termes : l'an de Kang-Chi, etc... Fais tout ce que j'ordonne et qu'ils voient s'il y a quelque chose qui ne leur plaît pas ; et si quelque chose n'est pas selon leur avis qu'ils me le disent.

«A peine m'eut-on rendu en latin les paroles qui précèdent, que je pensai que je devais aussi répondre clairement. Me trouvant avec tous les Européens dans une chambre séparée de celle où étaient les Mandarins, je déchirai ma première réponse et je dis devant tous les Européens que l'ordre de l'Empereur étant conçu d'une manière différente de la première, je devais répondre très clairement.

«2 mai 1712. Après avoir déchiré ma réponse et pris la résolution de répondre clairement, selon la règle prescrite par le décret de Nankin, je rentrai à la maison avec le Père Bonjour et M. Pedrini ; ils rédigèrent leurs réponses, et moi je mis dans ma poche le décret de Nankin. Après dîner nous rentrâmes au Palais, selon l'ordre que nous en avions des Mandarins, afin d'être examinés par eux. Le premier qui fut examiné fut le Père Fabre Bonjour : il présenta sa réponse qu'il avait déjà fait écrire en chinois ; elle était divisée en trois parties.

«Dans la première il louait le savoir de l'Empereur qu'il avait remarqué dans ces lettres, dans la seconde il disait ne vouloir pas se mêler des faits qui y étaient décrits parce qu'il n'en avait pas été témoin et dans la troisième il disait que pour les choses qui regardent notre sainte Religion il fallait se conformer à tout ce que le Pape avait décidé. Le Mandarin Tchao-Tchang lut cette réponse, ensuite faisant comme s'il la déchirait, il la qualifia des termes les plus ignominieux et en biffa les deux premières parties disant qu'elle n'était pas

ce que l'Empereur demandait ; il n'en laissa que la troisième au bas de laquelle il voulut que le Père Bonjour écrivît son nom.

«En second lieu on examina M. Pedrini, il présenta sa réponse écrite en latin et ainsi conçue : Je, soussigné,, obéissant [60] aux ordres de l'Empereur, ai entendu la lecture de trente neuf cahiers écrits partie en tartare et partie en chinois, ainsi que la lecture de leur version latine écrite dans des cahiers séparés du texte. Que la version corresponde à l'original je le crois, mais je ne puis l'affirmer avec certitude, à cause de mon peu d'habileté dans ces deux langues tartare et chinoise. Quant à ce qui est contenu dans la version, je suis certain que le très juste Empereur veut que je parle sincèrement et sans dissimulation et qu'il ne trouvera pas mauvais que mon avis soit conforme à la sentence du Souverain Pontife. C'est pourquoi je dis très sincèrement qu'il y a dans cette version plusieurs documents très beaux en parfaite conformité avec la raison, vraiment dignes de la sagesse et de la science d'un si grand monarque, mais qu'aussi il y a quelque chose qui n'est pas conforme à l'avis du Souverain Pontife ni au mien. Pékin, 2 mai 1712. «Quand Tchao-Tchang entendit parler de choses contraires croyant qu'il ne a l'avis du Pape, il fut surpris et très mortifié, s'était pas bien expliqué ; il répéta donc ses interrogations à M. Pedrini sur le même sujet, et voyant celui-ci ferme dans sa réponse, il se mit en colère et ordonna qu'on la traduisît en Chinois.

«Pendant qu'on écrivait la réponse de M. Pedrini, Tchao-Tchang se tournant vers moi me demanda mon avis. Je dis qu'il était le même que celui de M. Pedrini. Voyant donc que j'avais changé aussi et que je reconnaissais qu'il y avait dans ces lettres quelque chose de contraire à l'avis du Pape et au mien, il se fâcha contre moi et fit mettre la réponse de M. Pedrini au nom de nous deux ; et par ordre de Tchao-Tchang tous deux nous souscrivîmes la même formule.

«Alors Tchao-Tchang revint à M. Pedrini et lui dit : quelles sont les choses qui ne sont pas conformes à l'avis du Pape ni au nôtre ? M. Pedrini laissa Tchao-Tchang s'étendre dans un long discours ; mais à la fin celui-ci lui avant demandé s'il suivait [61] oui ou non les Rites de Mathieu Ricci, il fut obligé de répondre et dit qu'il ne les suivait pas parce que le Pape les avait condamnés. — Pourquoi le Pape les a-t-il condamnés ? — Je n'en sais rien, il les a condamnés pour des raisons à lui connues. — Comment savez-vous qu'il les a condamnés ? — Quand je suis parti de Rome le Pape m'a dit que je devais obéir au Cardinal de Tournon qui m'expliquerait les Rites que l'on pouvait suivre et ceux que l'on ne pouvait pas suivre ; en arrivant en Chine j'ai trouvé publié le décret de Nankin dans lequel les Rites de Mathieu Ricci sont condamnés ; après ce décret il en est arrivé deux autres du Pape qui condamnaient aussi les Rites. — Montrez ces deux décrets du Pape. — Je n'ai pas les originaux, je n'en ai que des copies. — De qui les avez-vous ? — De notre compagnon le Père Guillaume Fabre Bonjour. — Et lui de qui les tient-il ? — Du Père Ortiz Supérieur de la Mission des Augustins en Chine, qui lui les a reçus du Père Moral, Provincial des Jésuites, à Macao.

«Pour l'intelligence de ce que je vais dire il faut savoir que les Jésuites étaient persuadés que le Pape aussitôt qu'il aurait vu les lettres impériales dans lesquelles le monarque déclarait les Rites controversés comme purement politiques et civils, ne manquerait pas de les approuver aussitôt. Le Pape, au contraire avait publié le décret de 1701. C'était un décret dont il avait suspendu la publication pour des vues très élevées, mais par un autre décret de 1710 il insistait fortement pour l'observance de ce décret de 1704<sup>4</sup>. Aussi les

---

<sup>4</sup> Voici ce décret dont le texte latin est inséré dans la Bulle *Ex quo* de Benoît XIV, du 11 juillet 1742. Il se trouve aussi dans les *Memorie Storiche*, etc..., tom. 5, p. 69.

«8. Décret sur l'entière et inviolable observance des réponses données autrefois par la Sacrée Congrégation, et approuvées par le Pape avec d'autres ordonnances dans la cause des cérémonies ou Rites chinois.

---

Le jeudi 25 septembre 1710, a eu lieu une Congrégation générale de la sainte Inquisition romaine et universelle dans le Palais apostolique du Quirinal, en présence de notre très-saint père et seigneur Clément, par la divine Providence, pape onzième du nom, et des Eminentissimes et Révérendissimes seigneurs cardinaux de la sainte Eglise romaine, députés spécialement par le Saint-Siège comme inquisiteurs généraux contre la Perversité hérétique dans toute la République chrétienne.

Notre Saint-Père le Pape, après avoir entendu, dans la cause des cérémonies et Rites chinois, soit dans les Congrégations tonnes l'année dernière, soit dans celles nombreuses de cette année et de ce mois, en présence de Sa Sainteté, les avis des susdits Eminentissimes et Révérendissimes seigneurs cardinaux, qui ont examiné l'affaire mûrement et avec le plus grand soin, a décrété et déclaré que les réponses données autrefois par la même Congrégation, et approuvées et confirmées par Sa Sainteté, le 20 novembre 1704, ainsi que le mandement ou décret de l'Eminentissime et Révérendissime seigneur cardinal de Tournon, en ce temps-là, Patriarche d'Antioche, Commissaire et Visiteur Apostolique général dans l'empire de la Chine, donné sur cette matière le 25 janvier 1707, devaient être observés invariablement et inviolablement par tous et chacun à qui il appartient, sous les peines et censures exprimées dans ce mandement ou décret, ôtant absolument toute couleur ou prétexte pour y contrevenir, et surtout nonobstant tout appel interjeté au Saint-Siège, que Sa Sainteté a résolu de rejeter et qu'elle a rejeté en effet, de la part de quelques personnes que ce soit, séculières ou régulières, bien qu'elles méritassent une mention et expression spéciale et individuelle, et de quelque dignité ecclésiastique qu'elles soient revêtues.

Et comme le même seigneur, cardinal de Tournon, a déclaré que, dans son mandement ou décret susdit, il s'attachait expressément à la décision apostolique rendue le 20 novembre 1704, Sa Sainteté a déclaré en outre, que ce mandement ou décret avec les censures qu'il porte, devait être pris conformément aux mêmes réponses, en sorte qu'il soit censé n'avoir rien ajouté, ni retranché aux susdites réponses, et que tout ce qui est contenu dans les réponses, l'est cri même temps dans le mandement ou décret dont il est question. Du reste, Sa Sainteté, bien qu'Elle ait appris avec une immense douleur de son âme, que l'ennemi du genre humain ne cesse de semer de plus en plus l'ivraie au milieu du bon grain dans ces vastes régions, ne veut pas pour cela abandonner l'oeuvre très-salutaire et très-sainte de la Propagation de la Religion catholique dans ces pays ; mais Elle désire au contraire employer tous ses efforts et mettre tout son zèle à l'avancer avec plus d'ardeur et de persévérance en faisant cesser entièrement ces divisions qui, comme autant d'épines, étouffent la moisson de la foi chrétienne C'est pourquoi Elle a ordonné de rédiger une instruction plus ample sur les points mentionnés et tout ce qui s'y rapporte, et de la transmettre au cardinal de Tournon, s'il est encore en ces lieux, ou à celui qui sera député en sa place, de même qu'aux Evêques et Vicaires Apostoliques de ces pays-là, afin qu'il soit, ainsi pourvu convenablement, à l'exécution des décrets apostoliques, à la concorde entre les Missionnaires, à la prédication de la vérité évangélique et au salut des âmes.

Enfin, pour imposer un terme à cette excessive licence d'écrire sur ces matières qui, au grand scandale des fidèles, s'est affermie dans les deux partis exaspérés par une longue lutte, Sa Sainteté a ordonné strictement à tous, et à un chacun de tout Ordre, Congrégation, Institut et Société même qu'il faudrait désigner expressément, aux personnes régulières et séculières, quelles qu'elles soient, tant ecclésiastiques que laïques, de quelque état, grade, condition et dignité qu'ils soient, qu'à l'avenir ils n'osent sous quelque couleur ou prétexte que ce puisse être, faire imprimer ou publier de quelque autre manière, ni livres, ni libelles, ni relations, ni thèses, ni feuilles ou autres écrits quelconques dans lesquels il soit traité ex-professo ou incidemment de ces Rites chinois ou des controverses sur ces Rites ou d'autres, élevées à leur occasion, sans la permission expresse et spéciale de Sa Sainteté ou du Souverain Pontife alors régnant, à obtenir dans une Congrégation de la susdite sainte et universelle Inquisition. Et pour que cette prohibition soit inviolablement observée, Sa Sainteté a voulu et déclare que les transgresseurs, quels qu'ils fassent, encourraient l'excommunication sans nouvelle sentence, que les réguliers seraient en outre punis de la privation

Jésuites furent-ils trompés [62] dans leur attente. Néanmoins espérant que par leurs nouveaux recours et par leurs exagérations au sujet de la prétendue perte de la Mission, leur refrain ordinaire, ils viendraient à bout d'ébranler le Pape, ils disaient tous les ans à l'Empereur de Chine que les réponses de Rome n'étaient pas encore venues ; [63] c'est ce qu'ils avaient déjà répondu à la fin de 1711, quand en octobre nous revînmes de Tartarie.

«Le Mandarin Tchao-Tchang apprenant donc de la bouche de M. Pedrini que la décision du Pape était déjà parvenue en Chine, qu'elle était exprimée dans deux décrets et que la [64] nouvelle en était parvenue par le Père Moral, Provincial des Jésuites de Macao, resta comme hors de lui-même et comme frappé de la foudre. Il prévoyait que si cette nouvelle parvenait aux oreilles de l'Empereur, il deviendrait furieux de ce qu'on la lui eût ainsi cachée. C'est pourquoi il ne voulut pas faire mettre par écrit que les décrets du Pape étaient arrivés ni que des copies en avaient été distribuées par le Père Provincial et il engagea M. Pedrini à répondre seulement que le Pape lui avait dit avant son départ de Rome d'obéir au Cardinal et qu'après son arrivée en Chine le Cardinal lui avait défendu l'observance des Rites, assurant que c'était la pensée du Pape à lui bien connue. M. Pedrini s'y refusa et renouvela ses assurances de la véritable arrivée en Chine des deux décrets susdits. Néanmoins Tchao-Tchang fit écrire ce qu'il voulut et cacha l'arrivée en Chine des deux décrets du Pape, mettant le tout sur le compte du Cardinal défunt, afin de rendre par là son illustre mémoire plus odieuse à l'Empereur, d'après la déposition de M. Pedrini rédigée à sa façon. Après que M. Pedrini eut souscrit sa déposition, Tchao-Tchang vint me demander quelles étaient les choses condamnées par le Pape. Je lui répondis d'après la règle prescrite par le décret de Nankin. : 1° sacrifier à Confucius et aux ancêtres ; 2° se servir des tablettes des défunts selon l'usage des Chinois ; 3° se servir des termes *Tien* et *Chanq-ti* pour dénommer notre Dieu, vu que *Tien* ou *Chany-ti* n'est pas le Dieu des Chrétiens. Tchao-Tchang voulut qu'on écrivît en chinois mes réponses et qu'on les lût publiquement. Cela fait il me demanda si les trois points susdits n'étaient point licites selon la sentence du Pape et la mienne ; je répondis qu'ils ne l'étaient point. Il fit encore écrire cela et voulut que je souscrivisse, ce que je fis.

«Les confusions que nous souffrîmes tous trois, et moi en particulier parce que J'avais répondu plus clair, les moqueries, les injures, les dérisions furent en vérité bien multipliées. Mais ce qui m'empêchait d'y faire beaucoup d'attention c'était [65] l'obscurité intérieure que J'éprouvais. J'avais prié avec ferveur et je priaïis continuellement le Seigneur de me donner sa lumière et de me faire connaître sa volonté pour ne pas me tromper dans ma réponse ; néanmoins j'éprouvais toujours une plus grande obscurité d'esprit, je souffrais d'une manière inexplicable, j'étais agité de scrupules, je craignais, en répondant comme avait prescrit le Cardinal, d'avoir exposé la Mission au danger de se perdre, comme les Jésuites le disaient hautement pour me dissuader de faire ces réponses. au contraire, en ne répondant pas ainsi, je craignais de pécher gravement et d'encourir les censures fulminées par le décret de Nankin et réservées au Pape seul, depuis la mort du

---

de toute voie active et passive, sans autre déclaration, et néanmoins qu'ils seraient encore soumis aux peines qu'il plairait à Sa Sainteté et à ses successeurs les Souverains Pontifes de leur infliger.

Quant aux livres, libelles, relations, thèses, feuilles et autres écrits quelconques qui pourraient à l'avenir être publiés contre la teneur de la présente prohibition, (sans approuver aucunement ceux qui ont été publiés jusqu'ici, à quoi ou pourvoira en temps convenable) Sa Sainteté a voulu qu'ils fussent tenus pour expressément prohibés, sans autre déclaration, sous les peines et censures conteunes dans les règles de l'*Index*, des livres prohibés. Sa Sainteté a ordonné aussi que les imprimeurs, outre la perte des écrits et imprimés, fussent soumis à des peines pécuniaires et corporelles suivant la gravité de leur délit.

Tout ceci sera observé nonobstant tout ce qu'on pourrait y opposer.

Joseph BARTHOLE,  
Notaire de la sainte Inquisition romaine et universelle.

Cardinal. Mes compagnons me tourmentaient à leur tour avec les raisons qu'ils me donnaient pour ne pas m'astreindre si rigoureusement à la lettre de ce décret, mais pour me conformer à eux. Mon tourment ne se termina pas avec cette journée, il dura trois mois entiers jusqu'à ce que me fussent venus de Canton des réponses de nos autres compagnons qui étaient là, parmi lesquels étaient des hommes très instruits et remplis du zèle apostolique ; ils écrivirent clairement que j'étais celui qui avais répondu de la manière la plus convenable.

«Après que les réponses susdites furent signées, Tchao-Tchang se tournant vers M. Pedrini et vers moi, nous conseilla de faire une supplique à l'Empereur pour le prier de nous laisser demeurer à son service, jusqu'à ce qu'arrivât à sa Majesté la réponse du Pape aux lettres qu'il lui avait écrites ; il dicta lui-même cette supplique.

«3 Mai 1712. Le lendemain j'allai avec tous les Européens à la villa impériale. Les Mandarins dirent que dans deux jours ils présenteraient à l'Empereur nos réponses et notre supplique. Nous ne doutions pas que l'Empereur, le jour même, ne fût parfaitement informé de tout ; car c'est la coutume dans cette Cour avant de faire un rapport par voie publique sur une affaire

[66] d'importance, de mettre l'Empereur au courant auparavant pour qu'il puisse préparer sa réponse.

«5 Mai 1712. Quand ils eurent présenté nos réponses à l'Empereur, les Mandarins revinrent et nous commandèrent à nous trois de nous mettre à genoux pour entendre la détermination impériale. Alors Tchao-Tchang nous dit : Sa Majesté déclare qu'avant que Mathieu Ricci fût venu en Chine, aucun Européen n'y avait Luis le pied et que néanmoins la Chine était bien réglée et que rien n'y manquait. Il y a quelques années, Tolo (le cardinal de Tournon) est arrivé ici, c'était un homme qui n'entendait rien aux coutumes, aux doctrines ni aux autres choses de la Chine, et c'est pour cela qu'il a dit qu'il ne fallait pas rendre aux ancêtres le devoir qui leur est dû, et comment dois-je consentir à une pareille décision ? Si moi j'avais envoyé un député au Pape, en lui disant de ne pas adorer Tien-Chou de Dieu des Chrétiens), en serait-il content ? Alors Tchao-Tchang se tournant vers le Père Bonjour et M. Pedrini leur dit : Sa Majesté ordonne que vous répondiez à tout cela. Le Père Bonjour et M. Pedrini répondirent : Que jamais le Pape ne consentirait à ce qu'on n'adorât pas Dieu ; que ce n'était pas le Cardinal qui avait condamné les Rites controversés ; mais bien le Pape lui-même et que ni le Cardinal ni le Pape n'avaient condamné le respect qui est dû envers les ancêtres. Après eux, j'ajoutai que le Pape ne condamnait pas les usages civils du pays, mais seulement ceux qui ne s'accordent pas avec notre Religion, qu'il ne force aucun Chinois à se faire Chrétien, mais qu'il oblige tous ceux qui veulent librement embrasser notre sainte loi, à rejeter tous les Rites qui ne s'accordent pas avec elle.

«Par suite de ces réponses Tchao-Tchang, nous accabla tous les trois des plus grossières injures, et moi surtout ; le plus gracieux compliment qu'il me fit, fut de me dire de me taire parce que j'étais un enfant. Mais ce qui m'affligeait davantage était d'entendre les injures, les réprimandes, les moqueries de [67] la part des Jésuites auteurs des Rites Chinois, elles allaient si loin que Tchao-Tchang lui-même en était scandalisé et se tourna vers eux en disant : et pourquoi riez-vous ? Est-il temps de rire ? L'Empereur me demandera : qu'ont dites les Jésuites ? il me faudra donc répondre : ils riaient ? — ils riaient surtout de moi, comme j'ai dit, non pas tant parce qu'ils me voyaient maltraité par Tchao-Tchang que parce que je leur avais rappelé l'obligation de confesser la vérité en cette occasion, et de se soumettre même au péril de la vie aux décrets Pontificaux. Enfin nous nous levâmes et Tchao-Tchang conclut en disant que toute notre créance était appuyée sur le décret du Cardinal où il dit que le Pape a proscrit les Rites, mais que du reste il n'était pas vrai que le Pape eût fait aucun décret.

«Le Père Joseph Suarez, Vice-Provincial des Jésuites Portugais, répondit en qualité de chef, pour lui et pour tous les Jésuites présents, et au sujet de ce qu'avait dit l'Empereur, en

faisant la comparaison d'un député qu'il enverrait au Pape ; il répondit que l'Empereur avait fort bien parlé. Tous les Jésuites approuvèrent cette réponse par leur silence. Plus tard, à la maison, un Jésuite français me dit que les Pères français réprouvaient cette réponse. Mais le fait est qu'en se taisant tous devant les Mandarins ils approuvaient ; et pourtant il s'agissait de matières de foi.

«Par ces détails et par d'autres que j'ometts pour ne pas être fastidieux, on voit bien clairement que les Jésuites avaient convaincu cet Empereur que le Cardinal avait proscrit les Rites de son propre chef ; tandis qu'il ne l'avait fait que d'après le décret du Pape de 1701. Ce décret était connu des Jésuites, mais ils ne voulurent jamais en rien dire à cet Empereur dans l'espérance que les menaces faites par l'Empereur, de chasser de Chine tous les Missionnaires finiraient par forcer le Pape à suspendre l'exécution de ce décret, et à permettre en attendant l'observance de ces mêmes Rites qu'il déclarait superstitieux. [68] Étrange égarement dut Cœur humain quand il vient à se livrer à ses propres idées !

«Le 7 mai (1712). Les Mandarins étant revenus des appartements de l'Empereur, Tcho-Tchang dit à tous les Européens en présence des autres Mandarins qu'il avait rapporté nos réponses à l'Empereur et que Sa Majesté au sujet des réponses que nous avions données nous trois avait dit : si tous les Européens donnaient des réponses semblables à celles-là, je les chasserais toits de mon Empire, qu'ils fussent anciens ou nouveaux venus en Chine. Mais puisqu'ils m'ont demandé, de les y laisser pour un an ou deux, jusqu'à ce que viennent] es réponses du Pape, je veux bien le leur permettre ; et quand viendront les lettres du Pape je verrai ce que j'ai à faire.

«Le 8 mai, l'Empereur alla de sa villa à Pékin et le jour suivant 9, il revint à sa villa, toujours suivi de nous autres. Ce jour-là, 9, M. Pedrini fut appelé par l'Empereur pour voir quelques clavecins ; il y avait un an qu'il n'avait pas été appelé. On vit donc que ses réponses n'avaient pas irrité l'Empereur contre nous, comme les Jésuites le disaient bien haut et comme nous le redoutions.

«11 mai. Dès le 8, l'Empereur avait réglé que les Pères Bouvet, Tilis et Fouquet iraient en Tartarie, il n'avait rien dit de M. Pedrini ni de moi, c'est ce qui nous faisait craindre qu'il ne fût en colère contre nous. Mais cette crainte s'évanouit le 11, jour où l'Empereur ajouta à son cortège le frère Rhodes, chirurgien, avec le Père Pareniti son interprète, M. Pedrini et moi.

«Le 18, les Jésuites remirent à l'Empereur une requête dans laquelle ils lui demandaient de permettre à huit Jésuites, quatre Portugais et quatre Français, de venir à Pékin et de prendre le Piao (diplôme). L'Empereur leur répondit d'attendre les réponses du Pape.

«Ce même jour, les Pères Suarez, Tridelli et Morao vinrent nous trouver, M. Pedrini et moi, nous apportant les copies de, [69] lettres pour les souscrire et attester qu'elles étaient la reproduction des lettres qui avaient été lues le 28 et le 29 avril. Le Père Bonjour avait déjà souscrit, M. Pedrini et moi nous nous en excusâmes et les Jésuites s'en retournèrent fort mécontents.

«Vers le 20, le Père Kilian Stumpf se trouvait avec nous au Palais. L'Empereur envoya à M. Pedrini et à moi un plat de poisson de sa propre table. Il nous faisait de temps en temps cette amabilité, je ne l'ai pas toujours notée, mais je la note à ce jour parce qu'elle confirme ce que j'ai dit plus haut, c'est-à-dire que l'Empereur ne nous en voulait pas tant que les Jésuites cherchaient à le faire croire.

«Le 25, j'entrai au Palais et je disais Père Parenin, un des principaux Jésuites, qu'ayant lu l'acte adjoint aux écritures susdites je n'y avais pas trouvé mes réponses aux questions qui m'avaient été adressées et qu'en conséquence j'avais formulé ma protestation. Les Jésuites parurent satisfaits de cette protestation, mais ils m'accusèrent de désobéissance devant l'Empereur. M. Pedrini fut compris dans la même accusation. Les Jésuites prièrent alors l'Empereur de donner de nouveau par écrit une déclaration par laquelle il menaçait de chasser de Chine quiconque ne suivrait pas les Rites.

«Je donnai ma protestation à lire au Père Parennin pour qu'il l'envoyât. Il me répondit qu'il en était satisfait ; mais à peine nous eut-il quitté avec ses confrères qu'ils allèrent trouver les Mandarins et se mettant à genoux selon l'usage quand on fait dire quelque chose à l'Empereur, ils prièrent les Mandarins de demander à l'Empereur.

«1° Si, au cas où leurs deux envoyés à Rome rencontreraient en route les envoyés du Pape, avec de bonnes nouvelles (c'est-à-dire la canonisation de leurs Rites), ils devaient suivre leur voyage ; ou bien s'ils ne devaient les continuer qu'au cas où les nouvelles seraient mauvaises.

«2° Si les Jésuites, qui étaient nouvellement débarqués à. [70] Macao et qui désiraient vivement passer à Canton pour y étudier le chinois, pouvaient en avoir la permission ?

«3° Ils priaient Sa Majesté de vouloir bien donner une autre fois par écrit la menace de chasser de Chine tous les Missionnaires qui ne voudraient pas suivre les Rites du Père Mathieu Ricci, ajoutant pour motif qu'il y avait des gens qui ne croyaient pas à cette menace.

«4° Enfin, ils m'accusaient de n'avoir pas encore voulu souscrire les écritures dont nous avons parlé.

«Monseigneur l'Évêque de Pékin, par sa lettre du 4 avril 1715, m'a interrogé sur la troisième demande ; par obéissance à ses ordres, je lui en ai donné une attestation sous la foi du serment.

«J'étais présent à cette audience, et j'ai entendu : 1° qu'au lieu de prier Sa Majesté de favoriser la Mission et de le disposer à recevoir la condamnation des Rites par le Pape, les Jésuites le priaient de confirmer par écrit son décret d'expulsion pour ceux qui obéissaient au Pape ; ils accusaient, par là, M. Pedrini, qui avait dit au Père Tilis et à d'autres Jésuites qu'il ne croyait pas que Sa Majesté voulût exécuter de semblables menaces ; 2° qu'ils m'accusaient aussi d'avoir désobéi aux ordres de l'Empereur, en tardant à souscrire la déclaration qu'ils avaient déjà acceptée et approuvée.

«J'avais entendu tout cela et J'attendais en silence le retour des Mandarins, comptant sur quelque nouvelle humiliation ; les Jésuites, pleins de joie, s'attendaient à voir leurs espérances réalisées. Au retour des Mandarins, la scène changea. Ils rapportèrent qu'à la première demande, l'Empereur avait répondu qu'il ne voulait plus que les deux Jésuites allassent à Rome ; à la deuxième que pour les Jésuites nouvellement arrivés, ils feraient bien de rester là où ils étaient, c'est-à-dire à Macao - A la troisième demande, il n'y eut pas de réponse, et à la quatrième, c'est-à-dire à l'accusation contre moi de ne pas vouloir souscrire l'Empereur avait répondu : *Pou-Fany*, peu importe. [71]

Alors Tchao-Tchang se tourna vers moi et me dit : ainsi vous ne devez pas signer. Ces paroles me rendirent la vie en même temps qu'elles accablèrent les Jésuites. Ils se félicitaient déjà de leur triomphe, en envoyant à Rome ces pièces signées de nous trois Missionnaires de la Propagande. «Oh ! combien l'on espère de ces lettres envoyées au Pape !» avait dit le Père Kilian Stumpf en les tenant dans la main. Il leur semblait déjà voir M. Pedrini dans les fers et nous trois pour le moins disgraciés et chassés par l'Empereur.

«Le 28 mai 1712, nous partîmes, avec l'Empereur pour Djé-Hol, en Tartarie.

«Pendant ce temps-là, le reçus une lettre de Canton de M. Amodéi qui m'apprenait que dans le courant du mois de juin de cette année 1712, il était arrivé à Macao un navire portugais venant de Lisbonne, et que le capitaine général de Macao avait publié un édit du Roi de Portugal qui défendait la publication et l'exécution des décrets pontificaux de 1704 et de 1710 ; qu'on avait ordonné à MM. Cordero, Sabino Mariani, André Candela et aux autres Missionnaires de la Sacrée Congrégation ou appartenant à la suite du défunt cardinal de Tournon, de s'obliger par écrit à l'observance de cet édit, nonobstant tout ordre contraire venu du Pape, qu'ils n'avaient pas voulu se soumettre à une injonction si coupable, et qu'en conséquence, ils avaient été pendant huit jours emprisonnés dans leur maison ; que le 17 juin, comme on vit qu'ils étaient disposés à mourir de faim et de soif



plutôt que de commettre une pareille iniquité, ils avaient été de nuit transportés à la citadelle. Il terminait sa lettre en priant M. Pedrini et moi, au cas où nous y pourrions quelque chose, d'intercéder auprès de l'Empereur pour leur délivrance.

«Nous nous consultâmes sur cette affaire, et nous vîmes que toute voie nous était fermée pour recourir à l'Empereur, parce que les Mandarins et les Eunuques auxquels nous devons recourir pour remplir cette commission, étaient en partie gagnés [72] par les Jésuites, surtout celui qui était comme leur chef et sans lequel on ne pouvait rien faire. D'autres qui eussent été plus favorables craignaient de mécontenter Tchao-Tchang et les Mandarins du parti des Jésuites. En outre, il n'y avait pas apparence que l'Empereur s'intéressât aux compagnons du cardinal de Tournon, puisqu'il détestait jusqu'au nom de ce dernier, par suite des fausses accusations des Jésuites. Au milieu de ces circonstances embarrassantes, M. Pedrini offrit à l'Empereur un petit orgue construit sous sa direction. Sa Majesté en fut enchantée et demanda à M. Pedrini dans cette occasion, s'il avait des nouvelles d'Europe. M. Pedrini, encouragé par cette ouverture, répondit qu'il n'en avait pas parce que nos confrères qui étaient à Macao, étaient retenus en prison par les Portugais et que, par suite, ils ne pouvaient recevoir ni lettres, ni argent, pour nous les faire parvenir ; qu'il priait Sa Majesté de vouloir bien avoir pitié d'eux et de daigner les protéger. L'Empereur répondit : *Che, che, oui, oui* ; et ainsi se termina cette audience sans que nous pussions en faire davantage.

«Il sera encore question de cette affaire le 29 novembre, comme nous le dirons en son lieu.

«Le 2 septembre 1712, l'Empereur partit pour la chasse, et emmena avec lui M. Pedrini et plusieurs Européens. Je restai avec les autres à Djé-Hol. Le 12 octobre, lorsque l'Empereur revint, j'allai à sa rencontre avec les Jésuites restés à Djé-Hol. M. Pedrini me raconta alors que, dans un pli adressé à l'Empereur, il s'était trouvée une lettre du Père Kilian Stumpf, écrite en latin et adressée au Père Parennin. Dans cette lettre, il le chargeait de faire savoir à l'Empereur qu'à Macao, il était arrivé un ordre du Roi de Portugal, adressé à l'agent du défunt cardinal de Tournon, lui défendant de publier les décrets du Pape ; et qu'en même temps un navire français avait amené dans cette ville deux Jésuites de la même nation ; que ce vaisseau, parti d'Europe en 1710, apportait la nouvelle que le Pape avait suspendu l'exécution de ses décrets. [73]

«Cette dernière assertion était entièrement fautive, vu que le Pape, non seulement n'a pas suspendu ces décrets, mais au contraire, les a confirmés par d'autres, et surtout par la Constitution, *Ex illa die*. La lettre du Père Kilian renfermait encore d'autres choses faites pour embrouiller les idées de l'Empereur, pour accréditer auprès de lui le Roi de Portugal comme étant un zéléteur des Rites chinois, et pour décréditer à tout jamais les Missionnaires obéissants aux décisions du Cardinal et aux décrets du Saint-Siège.»

## § VI. Réflexions de M. Appiani sur les événements de 1712.

Ces réflexions sont contenues dans une lettre que M. Appiani adressa à son frère Jean, au mois de décembre 1712 ; cette lettre dont l'original se conserve encore dans les archives de la maison de Monte-Citorio, à Rome, est datée comme les autres précédentes de la prison de Canton.

«Je ne sais, dit M. Appiani, de quelles expressions me servir en vous écrivant encore de cette prison de Canton où je crois que le finirai mes jours, soit à cause des infirmités qui se succèdent l'une à l'autre et qui ne me promettent pas une longue vie, soit à cause de l'affliction qui me mine quand je vois l'innocence, la vérité et la Religion opprimées, le ministère apostolique déshonoré, le Saint-Siège, l'Empereur de Chine et la bonne foi des peuples trompés par les Jésuites qui par des méfaits énormes font tous leurs efforts pour que les décisions du Saint-Siège ne puissent avoir cours. Ils mentent et je vous le dis devant Dieu en toute liberté, et ils trompent sans sourciller dans leurs réponses même

judiciaires. Ils cherchent tous les moyens pour faire traîner en longueur l'affaire des Rites, afin que tous ceux qui sont obéissants au Saint-Siège aient le temps de mourir ou de partir, en désespoir de cause, ou chassés violemment par eux, sans qu'ils aient l'air d'en être les auteurs, [74] et qu'ainsi ils puissent rester seuls et prêcher à leur aise selon des maximes fort éloignées de l'Évangile et de la régularité avec laquelle on doit allaiter une Chrétienté nouvelle. Je ne puis vous dire tout ce que j'ai vu ; tout ce que j'ai entendu, tout ce que je sais. Depuis plusieurs mois J'éprouve dans le bras gauche une douleur qui m'a rendu inhabile à pouvoir lire ou écrire ; je ne puis seulement pas m'appuyer. Mon exercice continu est de me promener jour et nuit, la douleur ne me permet pas de rester tranquille. Je suis un peu mieux depuis quelques jours ; on m'a appliqué un vésicatoire qui pendant quinze jours m'a couvert la moitié du dos du côté droit afin d'attirer l'humeur et l'inflammation. Mais il n'a rien produit et l'on a eu recours à la saignée et à des cataplasmes pour lesquels il faut que je me lève ait milieu de la nuit, par des froids auxquels me rendent très semblable et mon âge et ma faiblesse résultat des voyages et du séjour de la prison. Il y a un an par suite de ma pesanteur je suis tombé du second étage, mon bras gauche m'a soutenu et a empêché ma tête de donner contre les pierres ; je n'ai pas alors fait de cas des douleurs que j'ai ressenties pendant plus d'un mois, peut-être qu'elles se renouvellent maintenant. Le 20 janvier, je suis tombé tout d'un coup au fond de ma prison ; (je crois réellement que c'était une persécution du démon, à cause de certains signes antécédents qui me tourmentaient). Cela a servi à faciliter l'entrée de ma prison à ces Messieurs Italiens qui sont venus me voir, nous nous sommes consultés ensemble sur les affaires au milieu desquelles nous sommes malheureusement jetés. Je ne guérirai plus, car je ne puis plus seulement me courber que je ne sente se crispier tous les tendons de l'épine dorsale. Fièvres, évanouissements, maux d'yeux, débilité, langueurs, tels sont mes compagnons habituels. Rien pourtant ne m'a affligé et ne m'afflige que de voir l'horrible manière d'agir des Jésuites depuis le mois de mai. Ils nient devant l'Empereur qu'il y ait des décrets définitif, du Saint-Siège au sujet des controverses, [75] et cela en présence de trois Missionnaires envoyés par le Saint-Siège : Le Père Fabre Bonjour, Augustin, M. Mathieu Ripa et M. Pedrini qui lui a dit clairement qu'il y avait deux décrets de 1704 et de 1710. Ils ont l'impudence (je n'ai pas d'autre expression pour rendre leur manière d'agir) de demander, et cela en présence de ces trois Missionnaires de la Propagande que Sa Majesté donne par écrit l'ordre de chasser tous ceux qui ne suivent pas la pratique de Mathieu Ricci. Ils marchent à visage découvert, forts de la protection de référendaires Impériaux leurs adeptes, parmi lesquels se trouve un certain Tchao-Tchang, qui a tous les fils de son administration entre les mains du Père Parennin, Jésuite français, faisant tout passer sous le nom dudit Père, comme il y a quelques années il les avait remis entre les mains du Père Thomas Pereyra, Jésuite portugais, qui à parler franchement, mais en laissant le jugement à Dieu, a été le véritable auteur de cette persécution, de l'exil des Missionnaires, de la perte de la Mission, des affronts, des tourments, des afflictions et de la mort d'un Visiteur-Apostolique, Vice-Légat et ensuite Cardinal. Les Mandarins tartares sont toujours sous la crainte de la confiscation de leurs biens qui les laisserait nus, le Mandarin Tchao-Tchang craint toujours que pareille chose ne lui arrive. Au commencement de juin, il est arrivé Lin navire parti de Lisbonne l'année dernière. Il est très probable qu'il apportait un ordre du Général des Jésuites conforme à la lettre qui lui a été écrite par Monseigneur l'Assesseur du Saint-office. Le Père Amarral, Provincial des Jésuites, alla trouver le capitaine général de Macao et lui dit que s'il ne défendait pas de la part du Roi de Portugal d'obliger les Jésuites ses sujets à suivre les ordres de Rome, il ne pouvait s'empêcher de les mettre à exécution. Il n'en fallut pas davantage pour que aussitôt le capitaine Général donnât l'ordre à tous, au nom de Sa Majesté portugaise, de suspendre l'exécution des ordres du Saint-Siège. Le Provincial Amarral y souscrivit *comme fidèle et loyal vassal de* [76] Sa Majesté de Portugal. Delà vint l'emprisonnement, dans leur maison d'abord et dans la forteresse ensuite des Messieurs Italiens : Sabino Mariani, auditeur de la visite, André Candela, chancelier, l'abbé Cordero, piémontais et Mondovi administrateur de l'héritage du Cardinal de Tournon, et un prêtre français qui avait été mort compagnon de travaux dans la Province du Su-Tchuen ; et tout cela parce qu'ils ne

voulurent ni par écrit, ni de vive voix, se conformer aux ordres injustes du capitaine général de Macao. Pour nous ôter tout moyen de faire savoir à nos Missionnaires de Pékin le déplorable état de ces Messieurs, le Père Pereyra, Supérieur des Jésuites portugais, de Canton, grand ami du Vice-Roi actuel, donna ordre aux Mandarins de la porte de ne recevoir aucunes lettres des églises pour les envoyer à Pékin, leur recommandant de dire que tel était l'ordre du Vice-Roi. Nous avons eu connaissance de ce manège par plusieurs perquisitions faites, et par l'aveu forcé du Mandarin de la porte lui-même qui craignait que l'on ne fit écrire à la Cour ou au Vice-Roi par un autre moyen. Comme nous avions à Pékin d'autres personnes pour porter nos lettres, nous en avons fait parvenir à M. Ripa que nous avertissions de tout. Pendant ce temps-là les Jésuites ajoutant duplicités sur duplicités, furent interrogés par la Cour qui leur demandait s'ils avaient des nouvelles d'Europe et ils répondirent : — 1° Qu'ils ne pouvaient les avoir promptement parce qu'ils n'avaient personne des leurs pour recevoir les lettres dans une certaine ville de Tcham-Tchéou. Et pourtant ils en envoient toujours par le maître de poste, ou par le Vice-Roi ou par le surintendant des deux Provinces de Canton et du Kiang-Si. — 2° Que l'on avait l'ordre de contraindre les gens de la suite du Cardinal défunt à ne rien faire contre les Rites chinois (et cela sans dire si c'était un ordre vrai ou faux du Roi de Portugal et non dit Saint-Siège). — 3° Que deux Jésuites venus du Pérou rapportaient qu'au moment de leur départ d'Europe, on disait que le Pape avait suspendu l'exécution [77] du décret de 1710, décret dont ils avaient d'abord nié l'existence au mois de mai. — 4° Que Sa Sainteté avait dit que les relations du Père Provena ne concordaient pas avec celles du Cardinal de Tournon et qu'il fallait recourir à de nombreux et de plus sérieux examens et que par conséquent il était prudent que l'on envoyât de nouveau, au nom de l'Empereur, deux Jésuites à Rome. Pour faire arriver ces réponses à l'Empereur on les fit rédiger par le Père Kilian Stumpf, Jésuite allemand, homme terrible de parole et de fait, dans une lettre adressée au Père Parennin et dans le pli de l'Empereur qui était alors en Tartarie, afin que Sa Majesté en ouvrant son pli, eût la curiosité de savoir des nouvelles venues d'Europe et s'en fit donner la traduction par le Père Parennin. La ruse réussit, mais non entièrement ; car le Père Parennin ne se trouvant pas alors en Tartarie vu que l'Empereur venait de le faire partir pour Pékin, Sa Majesté envoya chercher pendant la nuit M. Pedrini. Il eut ainsi l'occasion d'interpréter la lettre, et en temps et lieu il pourra se servir des nouvelles pour faire triompher la vérité puisque par la faveur de Dieu, il a trouvé grâce aux yeux du Prince qui l'aime et le protège beaucoup. C'est en lui, après Dieu, que réside tout espoir de conserver la Mission de la Sacrée Congrégation en Chine contre les violences des Jésuites. Nos lettres qui racontaient l'emprisonnement à Macao de ces Messieurs Italiens, arrivèrent jusqu'en Tartarie où l'Empereur avait conduit MM. Ripa et Pedrini, au mois d'août, époque favorable où justement M. Pedrini devait présenter à Sa Majesté un petit orgue portatif qu'il avait fait par ses ordres. Il le présenta le 24 août ; Sa Majesté en fut contente et le loua. Au moment où M. Pedrini se retirait, elle le rappela et congédia tous les Mandarins qui étaient présents ; étant seul à seul avec lui, l'Empereur lui demanda quelles nouvelles il avait. M. Pedrini se guidant sur des maximes différentes de celles des Jésuites, répondit très modestement, et peut-être plus modestement qu'il, n'aurait dû. Il lui dit qu'il était très triste parce que cette [78] année-là il n'attendait ni nouvelles, ni lettres, ni subsides. Sa Majesté lui demanda pourquoi ? — C'est répondit-il, parce que nos correspondants ont été mis en prison par ceux de Macao ; ainsi personne ne peut aller prendre sur les navires les lettres et autres choses que chacun y a à son adresse, et ainsi je n'ai plus l'espoir d'avoir aucune nouvelle. — Comment, dit l'Empereur, on vous empêche de recevoir des lettres ? - Ici M. Pedrini pouvait mettre le feu aux poudres en disant la vérité pour sauver l'innocence et découvrir le vol que nous savons avoir été fait de beaucoup de lettres et l'intention qu'avaient ceux de Macao par cet emprisonnement d'intercepter toutes celles qu'ils voudraient, comme nous savons encore que cela s'est fait cette année ; mais voulant ménager la chèvre et le chou il se contenta de dissimuler, et demanda simplement à Sa Majesté de vouloir bien protéger les pauvres gens qui étaient opprimés injustement. L'Empereur le promit ; mais comme il est survenu dans l'Empire de graves embarras qui l'ont forcé de déshériter son unique fils légitime âgé de 40 ans,

nous n'avons vu jusqu'à présent aucun effet de sa promesse. Dans la relation que m'envoie M. Pedrini, datée du 30 août et que J'ai reçue le 12 octobre, il ajoute ces paroles : «D'après cette conversation et d'autres données, je vois que, ainsi que je l'ai toujours pensé, si l'Empereur connaissait l'intention du Pape, il y prêterait les mains avec la plus grande faveur. Écrivez fortement à Rome sur ce point de ma part.» Je ne puis écrire plus fortement qu'en envoyant cette lettre, afin que vous la fassiez courir ou par paroles ou par écrits, où vous le jugerez convenable, faites-le, parce que je ne vous écris pas ici des conjectures, ni des réflexions, mais de pures vérités que je ne puis adresser, ni à la secrétairerie d'État, ni à celle de la Propagande. Dieu s'est servi de l'emprisonnement de ces Messieurs, pour les faire résoudre à présenter le Bref du Pape du mois de mars 1709, adressé à l'Empereur. Quand je fus amené, ici au mois d'août [79] 1710, je sus que ce Bref était arrivé. M. Mullener parvint à l'obtenir à Batavia des Hollandais entre les mains desquels contre tout motif et tout respect, les Portugais l'avaient remis afin que le pli dans lequel il était, et adressé à notre Cardinal, se perdit comme ont fait tant d'autres lettres, ainsi que je l'ai déjà écrit à Rome. Je fis des instances pour qu'on le présentât et pour que les trois Missionnaires de la Propagande, appelés à la Cour par l'Empereur le portassent eux-mêmes. Il me fut alors répondu qu'il était très dangereux de le remettre, que les ministres de la Cour de Portugal, c'est-à-dire le Père Amarral et consorts avaient dit que puisqu'il avait été adressé au cardinal (le Tournon par l'entremise du Roi de Portugal, on violerait le droit de celui-ci, si on le présentait et que l'on perdrait toute la Mission et l'espoir de la Propagation de l'Évangile dans ces contrées ; et, en preuve de cela, on m'envoya quelques phrases dont la conclusion était que le Patriarche d'Antioche avait agi à sa tête, et que le Pape n'était pas bien informé. Cette clause me fit peur, car, connaissant comment les choses étaient allées en Chine, je pensais que si le Bref allait aussi sèchement que l'on me l'écrivait, ce n'était pas une chose à présenter. Je répondis donc qu'il me semblait que ces Messieurs Italiens de Macao feraient bien de le retenir jusqu'à nouvel avis. Or, cette année, ils m'en envoyèrent de leur prison une copie afin que j'en fisse la version en chinois. J'écrivis aussitôt à l'abbé Cordero, que je m'étonnais beaucoup qu'ils ne l'eussent pas présenté, et que s'il m'avait, deux ans auparavant, envoyé les phrases entières, je ne leur aurais pas dit qu'ils agiraient prudemment en attendant, puisqu'il était conçu en termes très mesurés. On a su depuis qu'il y avait eu des ordres secrets de la Cour de Portugal de faire perdre ce pli. Toujours est-il qu'il fut envoyé de Lisbonne à Goa, et de là transporté sur un autre navire appelé *Boas Novas*, dans lequel se trouvait un certain Père Pereyra, Jésuite portugais. Il arriva à Batavia entre les mains de leurs amis qui les ont servis en tant d'occasions pour [80] intercepter, supprimer et brûler les lettres adressées à notre Cardinal. Parmi ces amis se trouve un ministre protestant nommé Thorneton qui est d'autant plus empressé à servir les Jésuites dans leurs envois de caisses de rosaires et d'images qu'il s'est montré plus fidèle à leurs injonctions, et plus impie prévaricateur contre le droit des gens en brûlant une multitude de plis adressés au Cardinal, recueillis par ce ministre ou par les Jésuites qui les lui envoyaient de Chine afin de pouvoir jurer ensuite qu'ils n'avaient vu aucune des lettres adressées au Cardinal. Comme le bruit s'est répandu que l'on voulait embarquer tous les Missionnaires Italiens, Dieu sait pour où, la peur pour leur vie leur a fait prendre la résolution de se débarrasser enfin de ce précieux joyau et de le mettre à la lumière. C'est pourquoi M. l'abbé, Cordero a écrit un billet à MM. Pedrini et Ripa pour qu'ils avertissent Sa Majesté qu'ils avaient ce Bref et qu'ils n'avait pas été présenté plus tôt parce qu'il avait été adressé au Cardinal et qu'on n'avait pas osé en disposer sans un ordre de Rome où ils avaient écrit et d'où ils attendaient une réponse cette année ; mais que ceux de Macao les retenant en prison il leur était impossible de recevoir la réponse, d'autant plus qu'ils savaient que ceux de Macao devaient les faire partir. Ils prient donc ces deux Messieurs (le Père Fabre Bonjour était allé dresser des cartes géographiques quelque part) de demander à l'Empereur s'il veut qu'ils laissent le dit Bref ou qu'ils le reportent en Europe. Nous nous empressâmes aussitôt d'écrire le 15 août, et je pressai M. Pedrini d'agir avec promptitude. J'ai reçu avant hier 17 décembre, la réponse de M. Pedrini datée du 4 novembre ; il me dit que les troubles de l'Empire, dont j'ai déjà parlé l'ont empêché d'agir, vu qu'une affaire si importante ne peut être traitée

dans un moment de si grande agitation. Hier 18, j'ai reçu de lui une autre lettre datée du 14 novembre dans laquelle il me dit qu'il a parlé de cette affaire à un Eunuque qui est au service immédiat de l'Empereur, mais il ne pouvait [81] avoir de réponse jusqu'au 15. Les Princes orientaux ne sont pas de si facile abord ; souvenez-vous de Pharaon, ils suivent encore la même méthode, surtout l'Empereur de Chine ; quand il sort de son palais pour aller quelque part, la communication est interceptée dans les rues, longtemps avant qu'il passe, par une haie de soldats qui empêchent même de passer d'une porte à l'autre. Nous craignons cependant que nos lettres du mois d'août n'eussent été interceptées ou qu'à la Cour on ne pût agir avec la promptitude que requérait l'affaire ; il y avait à craindre en effet que les Portugais, par leurs violences, ne se pressassent d'embarquer de force au moins l'abbé Cordero ; ce dernier est une épine dans l'œil des Jésuites ; ces derniers, l'année passée, ont tenté tous les moyens de le faire chasser de Macao, au grand scandale de tous les séculiers, parmi lesquels plusieurs hommes d'importance ont jugé à propos, pour le faire rester, d'écrire à Goa les raisons qui, en toute justice, militaient en sa faveur pour n'être pas chassé, disant entre autre choses, qu'il était l'administrateur de l'héritage du Cardinal et le gardien de son corps. Si l'on avait fait partir M. Cordero, Dieu sait pour où ; on n'aurait pas manqué de répandre le bruit que celui qui avait causé tant de mal aux propagandistes, avait pris la fuite. On n'aurait pas alors pu se défendre, tout en ayant la vérité entre les mains, parce que les adversaires ont en leur puissance les Mandarins de cette Province et beaucoup de personnages qui approchent de près l'Empereur. On jugea donc à propos de faire savoir la chose au Vice-Roi de cette Province ; car l'Empereur lui avait rigoureusement prescrit d'être aux aguets pour toutes les nouvelles venant d'Europe et surtout de Rome, afin de l'avertir s'il y avait un bref, une lettre, pour qui, d'où elle venait. On lui dit donc le mouvement que l'on faisait afin de savoir en attendant ce que l'on ferait à la Cotir. Le Vice-Roi fut averti par l'intermédiaire d'un Mandarin envoyé à cet effet. Le Vice-Roi se fit amener à la côte l'abbé Cordero et M. de la Balvère, Prêtre breton, des Missions étrangères, que [82] vous connaissez qui était avec moi au Su-Tchueii, comme je vous l'ai dit. Il devait servir d'interprète ; on voulait aussi le chasser. Le Vice-Roi les joua à la Tartare, pour ne pas dire en changeant les T en B, à la barbare. L'abbé Cordero protesta qu'il n'était que le dépositaire du Bref, et qu'il ne pouvait le donner à personne sans un ordre exprès de l'Empereur. Le Vice-Roi avant de l'admettre à l'audience, lui envoya dire qu'il ne voulait que voir le Bref et qu'il le lui rendrait aussitôt. Comme le Mandarin porteur de la commission jurait toits ses grands dieux qu'il rapporterait le Bref, l'abbé Cordero le lui confia ; mais le Vice-Roi aussitôt qu'il l'eut, n'admit pas pour cela l'abbé en sa présence. Il tint conseil, d'après ce que l'on dit, avec le Père Joseph Pereyra, Jésuite, son intime confident ; le lendemain il envoya le Bref à la Cour et ensuite admit l'abbé Cordero à son audience, se préparant à employer tous les moyens possibles pour faire donner son consentement à l'envoi du Bref. L'Abbé tint ferme à le réclamer, et à vouloir le porter lui-même étant prêt si le Vice-Roi l'envoyait, à se rendre en personne à la Cour pour avoir la réponse de l'Empereur. Alors le Mandarin qui avait amené ces Messieurs de Macao, demanda au Vice-Roi, en leur présence, de les laisser à Canton jusqu'à ce qu'on eût la réponse impériale. Le Vice-Roi y consentit et on les mena dans une église qui appartient à la Sacrée Congrégation. Mais le Père Pereyra conseilla au Vice-Roi de les renvoyer à Macao. Nous savons cela par un grand marchand qui est très familier avec le Vice-Roi. Il se trouvait un jour à sa table en compagnie dudit Père Pereyra. Le Vice-Roi demanda s'il était bien de laisser ces Messieurs à Canton jusqu'à l'arrivée des ordres impériaux ; le Père Pereyra répondit que s'ils restaient à Canton il en résulterait des rumeurs, parce que c'étaient des gens mal notés.

Par suite, ils furent renvoyés à Macao. On employa inutilement tous les moyens pour faire changer cette décision ; car ce Vice-Roi est ami des Jésuites de la Cour, et, grâce à l'argent des malheureux détenus de Macao, [83] le Père Pereyra paraît souvent en sa présence les mains pleines. Ainsi arrivés ici le 20 octobre, ces Messieurs en repartirent le 27 à notre grande douleur, car nous les voyions retourner entre les mains de ceux qui les haïssaient sans aucun motif. Nous craignons qu'ils ne fussent maltraités, heureusement qu'à Macao

il y a un Mandarin qui connaît fort bien l'innocence et la justice de leur cause, il les défendit contre les vexations qu'on leur préparait. A peine, en effet, furent-ils arrivés à Macao qu'on voulut les remettre en prison. On ne put y réussir parce que le Mandarin s'y opposa. On les fit alors garder dans leur maison par un piquet de soldats ; mais grâce aux instances que nous fîmes auprès du Mandarin, les soldats ne purent les molester en aucune manière. Voilà l'état où nous en sommes aujourd'hui, 20 décembre.

«Immédiatement après l'emprisonnement de ces Messieurs de Macao, il se trouvait ici un Chinois qui avait été serviteur du Cardinal de Tournon, et qui auparavant avait servi de Catéchiste à MM. Jean Basset et de la Balvère. Il était peut-être un peu trop au courant de la tragédie qui s'était passée à Macao pendant cette persécution, et des manèges des Jésuites. Il voulait passer à la Cour et se présenter à l'Empereur à son retour de Tartarie, pour accuser les Jésuites et dénoncer les prétentions que les Portugais élevaient avec leur droit de patronage. Je ne pus le dissuader de l'exécution de ce projet qu'il avait conçu depuis la mort du Cardinal. Il rédigea donc une requête pour la présenter aux ministres de l'Empereur, ainsi que je l'ai déjà écrit à Rome en 1710. J'eus beau épuiser prières, discours, représentations lui dire qu'il allait mettre en danger la chrétienté, tous les Missionnaires, réduire la Chine à l'état où se trouve le Japon, exposer même sa propre vie sans résultat ; je ne pus gagner autre chose que de le faire attendre une réponse de M. Pedrini. J'écrivis à ce dernier, et par ce moyen et par d'autres, je vins enfin à bout de retenir ce brave Chinois. Mais il me supplia par les entrailles de la miséricorde de Dieu, de faire savoir toutes [84] ces choses à qui de droit et de supplier le Saint-Siège, pour l'amour de Dieu, d'y mettre bon ordre ; disant que s'il désirait le salut et le bonheur éternel pour la Chine, de la conversion de laquelle dépend celle de la Tartarie, de la Corée, tributaires des Empereurs Tartares régnants, du Thibet, du Tonkin, de la Cochinchine, de Siam et d'autres pays dont les députés viennent souvent à Pékin apporter les tributs, il fallait absolument qu'il y apportât remède. Les Jésuites veulent perdre la Mission, leur manière d'agir n'aboutit pas à autre chose ; mais ils voudraient que le feu fût allumé par d'autres qu'ils vexent, qu'ils persécutent, qu'ils oppriment, afin que le mal ne parût pas être leur fait.

Si l'on avait eu affaire à un autre monarque, moins humain et moins désireux de le paraître, la chose serait déjà faite ; car après les disputes des Jésuites entre eux, aux yeux de toute la Cour, et après tous les mauvais tours qu'ils ont joué depuis l'apparition d'un Visiteur-Apostolique, je m'étonne qu'il y ait encore à Pékin les quelques Missionnaires qui s'y trouvent. Ah ! mon cher frère, ce n'est pas pour ce pays qu'est fait ce mot : *votre maître unique est Jésus-Christ*. L'Évangile d'ici, c'est le Père Ricci, quiconque veut recevoir le diplôme, doit dire qu'il se soumet à lui et suit sa doctrine et ses maximes. A cette condition les Jésuites accepteront ceux qui viendront en Chine, ils rendront la liberté aux prisonniers, aux fugitifs et aux exilés. Ils ne font aucun cas ni des décrets de Home ni des lettres comminatoires. Ainsi, ils ne peuvent pas ignorer la décision portée sur leurs controverses, ils en ont nié l'existence à l'Empereur il y a quelques années.

Les Propagandistes qui sont à la Cour ont dit qu'elle existait, les Jésuites l'ont encore ni prétendant qu'il n'y avait pas un motif suffisant pour le croire, et peu après ils ont demandé à l'Empereur la permission pour que sept ou neuf des leurs vinsent à la Cour prendre leur diplôme. L'Empereur le leur refusa disant qu'il voulait attendre les réponses de Rome. Ils demandèrent encore pour deux Jésuites français qui étaient [85] depuis un an à Macao, la permission de venir à Canton pour y apprendre la langue. Il le leur refusa aussi. Malgré cela, ils ont obtenu du Vice-Roi de Canton que ces deux Jésuites vinsent ici ; et voilà, que contre les ordres impériaux, six Jésuites français partent ces jours-ci pour Pékin. Parmi eux se trouvent les deux dont je viens de parler, les autres sont venus par la voie du Pérou ; ils ont auparavant déclaré par écrit aux Mandarins qu'ils vont prendre leur diplôme, dans l'intention de suivre la doctrine et les maximes du Père Ricci. Ils partiront, mais je ne crois pas qu'ils aillent à Pékin, Car de là on nous annonce le contraire ; il leur suffira d'entrer en Chine, une fois qu'ils y seront, personne ne s'avisera d'aller leur demander s'ils ont le diplôme. Ceux qui sont venus du Pérou, vers le mois de

mai, ont répandu le bruit que le Pape avait dit à leur Général d'envoyer des Missionnaires. Ils croissent en nombre, c'est vrai, mais aussi en désobéissance. Soyez certain, mon cher frère, que le sais *positivement* (j'ai peine à vous le dire, mais c'est la pure vérité), qu'une fois que leur Général commande : faites ceci ou cela, ils ne craignent ni excommunications ni autres foudres spirituelles. Leurs affaires de commerce sont venues à mes oreilles, j'en ai écrit à Rome dès 1699 et en 1700 ; mais ils ne s'en sont dessaisi *publiquement* que lorsque leur Général le leur a commandé, bien que depuis nombre d'années il y ait une bulle qui défend le commerce en termes exprès.

Depuis, il me paraît moralement improbable que les Jésuites agissent ici comme ils le font, sans avoir de la part de leurs confrères et de leurs supérieurs, la ligne de conduite toute tracée. C'est là-dessus que la Sacrée Congrégation devrait avoir l'œil ouvert ; autrement, je crains qu'il ne vienne des temps bien malheureux. Je ne vous copie pas ce que notre cher confrère, M. Mullener, écrit à la Sacrée Congrégation ; je vous fais remarquer seulement, et je vous prie de faire remarquer aussi à qui de droit que ce bon Missionnaire est appelé *hérétique*, parce qu'il suit les décrets de [86] celui que le Père de famille a placé intendant de sa vigne. Ce n'est pas une chose de petite importance ; mais je ne sais si à Rome on en tiendra compte ; comme étant sur les lieux et ayant vu les choses, je crois qu'on le devrait faire. Les Pères Jésuites ont tant et tant chanté cela sur tous les tons au mépris et à la confusion des autres Religieux, qu'aujourd'hui il suffit à un Chinois de dire qu'il est un Chrétien des Pères Jésuites pour qu'il prétende être un docteur en Israël. Ce n'est pas une chose de peu d'importance, croyez-le bien, que de tant prôner le Père Mathieu Ricci, ses doctrines et ses pratiques. Je sais ce que je vous dis. Je voudrais avoir une plume assez fidèle pour traduire du chinois en latin plusieurs livres chinois composés par quelques Jésuites, avec des préfaces faites par leurs Chrétiens ou amis, et si l'on n'y trouvait pas une alliance entre la lumière et les ténèbres, je consentirais à être marqué au fer rouge comme un infâme. Il n'y a pas longtemps, un Lettré chinois a noté lui-même dans un livre du Père Adam Schall plusieurs choses qui répugnent à la lumière de l'Évangile. De grâce, que le Saint-Siège réfléchisse sur l'opuscule du Père Longobardi, qui suffit à lui seul pour que l'on batte la générale contre ce mélange de christianisme et d'athéisme avec lequel vont vivre tous ces grands docteurs chrétiens tant vantés par les Jésuites. Je sais que j'ai lu une préface faite par un Chrétien renommé dans l'art d'écrire élégamment le chinois, elle est placée à la tête d'un livre d'un Jésuite ; pour y donner sur le nez aux Mandarins qui adorent les idoles ou qui suivent la secte de Fo, voici ce qu'on y dit : «C'est une honte de recourir à des idoles qui ont été apportées de pays étrangers en Chine par les Bonzes, comme si nous n'avions pas les trois Rois (ce sont trois Rois de l'antiquité) et cinq Empereurs à qui on peut recourir.»

Il s'y trouve beaucoup d'autres choses semblables que l'on ne peut excuser comme venant de Chrétiens mal instruits ; car je répondrais : 1° Pourquoi ne les instruit-on pas bien ? 2° Ou le Jésuite auteur comprend les caractères chinois ou il ne les [87] comprend pas. S'il ne les comprend pas, pourquoi se fait-il passer pour savant ? S'il les comprend, pourquoi laisse-t-il passer de tels blasphèmes ? Qu'on remarque à Rome la manière de parler du Père Leconte dans ses lettres, qu'on la remarque bien ; c'est la doctrine des Jésuites, c'est celle que le Père Bouvet soutient à la Cour avec ses adhérents. Si ces paroles sont d'accord avec l'Écriture, qu'on me condamne avec les Saints Pères, je reconnais le mériter. Mon cher frère, laissez-moi décharger mon cœur avec vous : Croyez-vous que le Fils de l'homme, en venant sur la terre, y trouve encore la foi ? Je crois qu'il en trouvera peu en Chine. Plaise à Dieu qu'il en trouve beaucoup là où il devrait en trouver ! Et croyez-moi, plus on dissimule, plus on attend, plus le mal s'aggrave. Vous connaissez l'histoire des hérésies. Arius, soutenu par quelques-uns, par passion ou par condescendance, fit dans l'Église ce que vous savez. Le peu de soin qu'on a mis à étouffer les étincelles de Luther et de Calvin, a produit des effets qui arrachent encore des larmes à quiconque a tant soit peu de zèle pour la gloire de Dieu. Loin de moi, toute comparaison injurieuse ; je ne fais qu'apporter des exemples et je ne veux taxer personne ; c'est au Saint-Siège que cela appartient. Mais remarquez-le bien. La Compagnie de Jésus qui se vante de tant d'obéissance au Saint-

Siège et à ses ministres n'a rien moins que cette obéissance. A-t-elle jamais recouru au Saint-Siège pour la solution des difficultés qui se rencontrent au sujet des usages des nations où ils ont été porter les premiers la lumière évangélique ? Vraiment je baise avec tendresse le livre des Décrétales en voyant des évêques, des archevêques recourir au Saint-Siège pour des doutes qui ne paraissaient pas de beaucoup de conséquence ; mais je m'étonne, pour ne pas dire je me scandalise, de ce que leur Compagnie ne recourt à Rome (et Dieu sait avec quelle sincérité) que lorsqu'elle se voit attaquée par Saint Dominique et par Saint François.

Je ne voudrais qu'une seule glose sur cette remarque. Oh ! si la Chine était de plus facile accès [88] pour les étrangers et la langue moins difficile, si le Saint-Siège y pouvait envoyer un Joseph, mais sans robe éclatante, afin qu'il ne fût pas reconnu, ni espionné sur tous les pas qu'il ferait, un homme vraiment animé du seul désir de la gloire de Dieu qui pourrait voir par lui-même si l'on a raison de crier : au feu dans la maison de Dieu ! L'abomination de la désolation est dans le lieu saint, et l'iniquité est venue des anciens d'Israël ! Ils se vantent en effet d'en être les anciens. Ils crépissent la muraille avec du mortier sans paille, sans les ingrédients solides ; un peu d'apparence, des milliers de baptisés et Dieu sait avec quelles dispositions d'intelligence et de volonté ! Je n'en dis pas davantage. J'ai vu un peu le semi-martyr (si toutefois par respect pour le Saint-Siège à qui il appartient de définir nous ne l'appelons pas martyr), je veux dire le cardinal de Tournon, et il s'en allait en disant : «A Rome on ne croit pas qu'il y en ait tant.» Et moi je dis qu'on le croira, mais peut-être, (Dieu nous en préserve) trop tard ! Dites-moi, de grâce, qu'est-ce que je prétends, qu'est-ce que je veux, qu'est-ce que je désire Je prends Dieu à témoin, je me voue à tous les tourments si le ne dis pas la vérité. J'ai écrit, j'ai dit, même à ceux qui me paraissaient peu affectionnés aux Jésuites, et J'ai toujours le même sentiment dans le cœur : que s'il m'appartenait d'envoyer des Missionnaires dans tout le monde ; toute proportion gardée j'enverrais des Jésuites. Notez toute proportion gardée, c'est-à-dire sauf l'obéissance au Saint-Siège, une morale plus réglée, une plus grande estime des autres prêtres et ordres Religieux et une moindre envie de paraître seuls en relief après l'abaissement des autres ; sauf encore qu'ils ne croient plus que la prudence, la science, la stabilité, la sainteté ne résident que dans leur seule Compagnie.

Si ce sont là les sentiments de quelqu'un qui a de la haine contre leur Compagnie et une Compagnie si splendide, je veux que le monde entier me condamne. Les faits que je vous ai mis sous les yeux seront écrits ou à la Sacrée Congrégation ou à quelque personne qui [89] les lui fera parvenir avec détails. Je ne fais que vous les ébaucher. Une autre chose que je voudrais que vous pussiez presser si vous avez un peu de zèle pour la gloire de Dieu, c'est ce dont nous avons déjà parlé ensemble sur la côte de Coromandel, chose que j'ai souvent répété dans mes lettres, et dont plus je vois, plus je reste persuadé. C'est que, si le Saint-Siège désire que l'on obéisse à ses ordres, que l'on prêche la parole de Dieu dans sa pureté, que l'on introduise les maximes évangéliques dans cet extrême Orient, il n'y a pas d'autre moyen que d'avoir un corps de Missionnaires immédiatement dépendants de la Sacrée Congrégation, sans attachement pour une nationalité ou pour une autre. Notre Cardinal défunt en a vu la nécessité, et quelqu'un lui donna une esquisse d'un projet pour faire comme un Ordre religieux dit de la Propagande. Je ne sais si on l'a envoyé à Rome, car je ne le trouve plus dans mes papiers ; c'était une chose qui n'était pas assez digérée et que j'avais exposée *currente calamo* pour en donner une idée à celui qui en voyait la nécessité. La seule Compagnie de Jésus est à même de soutenir ses sujets, en défendant même ce que l'on ne devrait pas défendre ; dans tous les pays où elle est, elle a eu ses différends avec les supérieurs ecclésiastiques, je suis un témoin compétent de cette vérité. Les autres Ordres religieux n'y mettent pas tant d'intérêt ; bien que dans les Ordres religieux il y ait des personnes zélées et morigénées, ils n'osent pas se déclarer pour la vérité, d'où il suit qu'ils vont comme des moutons, derrière ce qu'ils voient introduit par les Jésuites. Ils le feront d'autant plus qu'ils ont vu la tragédie exécutée, il n'y a pas longtemps. Une seule parole d'un Jésuite a fait rester en Chine un Dominicain qui, d'abord, d'après ce qui m'a été dit, était un de ceux qui parlaient le plus fort contre les



Rites ; mais parce qu'il se recommanda aux Jésuites et parut entrer dans leurs idées, il eut la permission de rester à Canton jusqu'à l'arrivée des réponses de Rome. On voit la nécessité, mais ce sont les moyens qui déplaisent. Il faut faire des dépenses, dépenses [90] extraordinaires ; outre les subsides annuels des particuliers, il faudrait mettre en caisse des épargnes pour s'en servir en temps et lieu pour la défense de la vérité, comme d'autres s'en servent pour l'oppression de la justice et de la Religion ; il faudrait de beaux cadeaux pour paraître devant les Mandarins des Portes et à la Cour, et ce qu'on donne aux particuliers des Provinces ne suffirait guère en pareil cas. Il faudrait un supérieur, prudent, zélé pour la gloire de Dieu, à qui tout doit se rapporter, et pour le salut des âmes ; un homme bien muni d'argent et des ouvriers qui viendraient dans ce pays, non pour s'y faire un nom, mais par pur zèle de la gloire de Dieu et du salut de ces âmes qui ont tant coûté au Fils de Dieu lequel, par sa pure bonté, a voulu amener les hommes par les hommes à la connaissance de la vérité. Il devrait être appuyé de la protection des Princes, surtout de ceux qui ont de la puissance et un nom. Je n'y vois que deux grands empêchements ; l'un les Jésuites qui ont les mains dans toutes les Cours et qui empêcheraient ce projet, chose vraiment terrible et qui devrait donner à réfléchir à qui doit y penser ; l'autre c'est que les Réguliers veulent mordicus soutenir leurs privilèges fondés ou non fondés, ce n'est pas ici le lieu d'en parler. Mais si celui qui le peut, le veut, on en viendra à bout. Voilà mon cher frère, quel est mon testament auquel le joins ce petit codicille (j'ai regret de le dire mais il faut que je le dise) : Si à Rome on n'est pas dans la vraie et solide résolution de soutenir par tous les moyens qu'on a, d'aider, de défendre et de secourir les Missionnaires envoyés par la Sacrée Congrégation, il vaut mieux n'en pas envoyer du tout et même réclamer les petites reliques de ceux qui s'y trouvent, Plutôt que de les laisser se dessécher de tristesse au milieu des violences de ceux qui les font souffrir déjà depuis tant d'années. Je ne croirai jamais que ce soit la faute de Rome, que l'on n'ait pas vu de lettres de 1711, ni que le Cardinal défunt soit resté si longtemps sans recevoir de réponse ; ce coup a dû venir d'ailleurs, je n'ai pas besoin de m'expliquer davantage. Ces Messieurs [91] des Missions étrangères ont toujours été très exacts à envoyer leurs lettres sans s'épargner les dépenses, mais cette année ils n'ont rien reçu non plus. On sait que les Jésuites français s'entendent avec la compagnie anglaise ; c'est par elle et sous le sceau de cette compagnie que le Provincial de France a reçu des lettres. En Hollande les Jésuites le peuvent aussi avec des protections ; je ne sais comment la Sacrée Congrégation ne le peut pas avec un si grand nombre de gens qu'elle a élevés et qui sont aujourd'hui des hommes. J'ai écrit en 1710, j'ai envoyé mes lettres à l'ambassadeur de Savoie. Le navire anglais est arrivée à bon port au mois d'août. Il y avait une longue lettre pour vous, j'espérais cette année une pilule de confession d'Hyacinthe, pour me consoler un peu au milieu de mes afflictions corporelles et spirituelles ; mais, *rien de nouveau*, telle a été la pilule d'absinthe dulcifiée qu'il m'a fallu avaler. Mon âme est triste jusqu'à la mort.

«Changeons de gamme. Le 24 de ce mois de décembre j'ai reçu un exprès de notre cher M. Mullener, il écrit ce qui lui est arriva jusqu'au 4 août, date de sa lettre ; il était encore hors du Su-Tchuen, cherchant où poser son pied. Il y en a d'autres qu'il m'adresse et qui sont des 5, 7 et 20 octobre. Le 5, il était près d'entrer dans la ville de Chung-King-Fou, notre ancienne résidence, il était au milieu de Chrétiens qui l'attendaient depuis longtemps. Le 7, il était en ville dans la maison d'un des chefs des Chrétiens, De pouvant entrer dans notre église qui était entre les mains des païens. Il m'avertit que le lendemain il devait partir par terre pour la métropole de la Province, et visiter en route nos Chrétientés. Le 20, son billet était écrit d'un certain endroit entre Tchung-Fou et la métropole. Il voyage à pied, quelques hommes portent les choses nécessaires au saint ministère, ils sont en deux bandes, l'une en avant pour disposer les néophytes, l'autre est composée de M. Mullener et de son compagnon.

«Il dépense beaucoup et j'ai peu à lui envoyer, je le recommande [92] à votre ingénieuse charité. Il vous salue tendrement. «M. Pedrini vous écrit, vous verrez sa relation de trois ans, je n'ai besoin d'y rien ajouter. Le Cardinal défunt m'écrivait en 1709, une lettre que j'ai reçue après sa mort, il m'y disait qu'il vous avait ardemment recommandé au cardinal

Cenci ; j'espère que vous réaliserez les espérances qu'a conçues de vous notre affectionné protecteur et que vous servirez bien un Cardinal qui a tant de zèle et tant de prudence. Si vous le trouvez bon, je pense adresser ce pli à ce Cardinal, afin que la protection de son nom puisse défendre ma lettre contre les griffes de ceux que nous savons être prêts à tout. En tout cas je vous prie de me permettre de me jeter révérentieusement à vos pieds, pour vous demander votre bénédiction et de vouloir bien me regarder comme tout vôtre.

«Je ne sais ce qu'il adviendra de moi ; je ne demande rien autre chose à Dieu que de me rendre la liberté, S'il le juge à propos, pour sa plus grande gloire, afin que J'aie me réunir à mon cher M. Mullener. Je n'ai et je n'espère avoir jamais d'autre volonté que celle d'accomplir ma vocation en Chine, ou en allant en Mission, ou en résidant dans une église pour y assister les néophytes et les élèves, car je suis presque impotent et je ne pourrais plus soutenir la marche et la fatigue. Mon cher frère, ôtez les afflictions que j'endure en voyant les pauvres Propagandistes si opprimés, sans aucun secours humain, et je vivrai content avec mes infirmités et dans ma prison. Depuis quelques années je suis tourmenté par une crainte de la mort qui me fait crier : *La crainte et la frayeur sont tombées sur moi et m'ont couvert de ténèbres.* Demandez à Dieu pour moi un cœur généreux pour le reste de ma vie, une vive espérance de son assistance en ce moment, bien que J'en sois si indigne à cause de toutes mes iniquités et ingratitude. Je souffre beaucoup du bras qui vous écrit et je n'ai fait ma lettre qu'à plusieurs reprises. Je vous embrasse tendrement en Jésus-Christ, [93] espérant vous embrasser à la porte du paradis. Dieu le fasse ! Amen, amen !

«Aujourd'hui 21 décembre, il y a six ans accomplis que je suis parti en charrette découverte avec les chaînes au cou et aux mains de la prison des criminels de Pékin, pour être mené au Su-Tchuen, d'après l'ordre de l'Empereur, pour y être examiné et jugé comme coupable d'un crime dont je ne savais même pas le nom. Que Dieu soit loué de tout et me pardonne le peu de force d'esprit que j'ai montré dans de telles souffrances. Saluez de ma part ceux que je connais et que je ne connais pas, et recommandez-moi à leurs prières.»

### § VII. Mesures prises à Rome.

Après avoir lu les réflexions de M. Appiani sur les événements que nous avons déjà parcourus, il ne sera pas inutile de savoir les appréciations du Saint-Siège et les mesures qu'il prit à l'occasion des tragiques résultats de la légation du cardinal de Tournon. Nous en trouvons le résumé dans les réflexions de Monseigneur le Secrétaire de la Propagande sur le mémoire présenté par le Général des Jésuites au Pape Benoît XIII, en 1724 <sup>5</sup>.

«... 19. Comme plusieurs membres de la Compagnie de Jésus, dit-il, pour Ôter tout crédit aux assertions du Légat n'ont pas manqué de travailler à dénigrer sa glorieuse mémoire par des calomnies étudiées en le taxant d'homme imprudent, passionné et violent, de destructeur des Missions, et ce qui est pis encore que répandre un faux bruit, en faisant imprimer ces calomnies comme on le voit surtout dans la lettre du Père Antoine Thomas que l'on a publiée en plusieurs langues <sup>6</sup>, il [94] semble convenable de rendre justice à sa constante intégrité et à tout ce qu'il a souffert pour défendre la pureté de la foi et la puissance des clefs, dans les cruels traitements qu'il a eu à subir de la part de ses persécuteurs et des défenseurs des Rites qu'il avait prohibés. Il y a une infinité de preuves incontestables qui établissent la - fausseté des calomnies dont on l'a chargé ; il nous suffit ici de signaler les expressions vives et fortes dont le Pape s'est servi dans sa constitution du 11e mars 1711, alors que parlant des attentats commis contre la personne et la dignité

<sup>5</sup> Manuscrits de la bibliothèque Corsini,

<sup>6</sup> Il est très curieux de voir qu'on ait encore osé imprimer cette lettre en 1832 ! Voir l'édition des Lettres édifiantes et curieuses Paris. — Gaume, frères. *In-18, tome 40.*

de son Légat, il dit : «Nous avons appris pareillement qu'après les attentats mentionnés, le cardinal Charles-Thomas (de Tournon) alors Patriarche, commissaire et Visiteur général, bien qu'il fût revenu dans la ville de Macao, avait été arrêté non par des païens mais par des officiers et des ministres chrétiens, sans égard pour son caractère, sans égard pour son éminente dignité, sans égard pour les sanctions ecclésiastiques, sans égard pour le droit des gens que ces nations barbares elles-mêmes regardent comme saint, et inviolable, qu'il avait été nuit et jour sous la garde de soldats nombreux, qu'il avait été détenu prisonnier et accablé des ignominies et des injures les plus cruelles et tout-à-fait incroyables, au point d'inspirer l'horreur aux païens eux-mêmes ; que malgré les souffrances de sa santé délabrée et celles occasionnées par tant de tribulations, la charité de Jésus-Christ croissait de jour en jour dans son cœur.» Puis le Pape parle des conciliabules tenus avec l'intervention et sous l'influence des Jésuites qu'il ne nomme pas, et il ajoute : «Il apprit ensuite que dans cette même ville de Macao plus d'une fois il s'assemblait des conciliabules de ténèbres contre les droits de l'autorité pontificale et contre la liberté de l'Église, conciliabules formés non seulement de ministres et d'officiers laïques qui mettent tous leurs [95] secours dans la force de Pharaon et qui ont toute leur confiance dans l'ombre de l'Égypte, mais encore de ceux qui devraient être pour les autres des exemples de lumière, qui vivant de l'autel et faisant profession par leur

institut religieux d'une vie austère et, d'obéissance, auraient dû s'attacher à rendre hommage à l'autorité pontificale, au lieu de conspirer honteusement, etc... (Summ. n° 27).

«20. Ensuite le Pape déclare juste et confirme l'interdit et les excommunications publiées par le Cardinal dans les cédules affichées contre les Jésuites qui, sans en faire aucun cas, ont continué, étant frappés de censures et irréguliers, à exercer effrontément et tranquillement les fonctions ecclésiastiques jusqu'à ce qu'ils aient été absous par Monseigneur Mezzabarba. (Summ. n° 28.) *Cum enim dictus Carolus Thomas Cardinalis ob justas et rationabiles causas ab eo expressas, dilectos filios Presbyteros Regulares societatis Jesu in dicta civitate Macaonensi existentes, illorumque ecclesiam, Collegium ac Seminarium, Ecclesiastico interdicto supposuisset, etc...* Il annule tous les actes faits par l'Évêque de Macao et par toute autre personne soit laïque, soit ecclésiastique et régulière de quelque Ordre, Congrégation ou Institut que ce soit, même de la Compagnie de» Jésus, contre le dit Cardinal Légat (Summ. n° 27). Le même Pape ayant appris la mort du Cardinal, parla encore avec autant de force dans le Consistoire du 14 octobre 1711 (Summ. n° 29). Ce discours se lit dans le Recueil imprimé des discours consistoriaux, il est le trente-cinquième. (Nous l'avons rapporté plus haut.)

«21. Un personnage d'une vertu, et d'une bonté si grandes, qui mérita de la bouche du Pape un éloge si glorieux ne put obtenir des Jésuites qu'ils obéissent ni à l'édit qu'il publia à Nankin, le 25 janvier 1707, dans lequel il condamnait les Rites et portait des censures, ni à la règle de conduite qu'il prescrivit à tous les Missionnaires pour répondre aux Juges païens, quand ils seraient interrogés par eux au sujet des Rites proscrits. Ni [96] lui, ni le Saint-Siège lui-même ne purent obtenir l'obéissance qui était due ; c'est pourquoi après l'examen qui avait déjà été fait pendant tant et tant d'années dans une infinité de Congrégations soit sous le Pontificat d'Innocent XII, comme il a déjà été dit, soit sous celui de son successeur immédiat Clément XI) après la discussion exacte de tous les écrits imprimés et manuscrits présentés par les Jésuites et par leurs Procureurs, après qu'on eut entendu ceux-ci autant qu'ils purent et voulurent se faire entendre, le cardinal de Tournon publia enfin la décision finale, contenue dans le décret du 20 novembre 1704, dans lequel on lit expressément ces termes : «Sa Sainteté, après avoir, dans plusieurs Congrégations tenues devant Elle au commencement de son Pontificat, entendu les avis des Théologiens et des personnes députées par le, pape Innocent XII sur les questions et les doutes dont il s'agit ; après avoir aussi traité plusieurs fois de ces questions avec l'Évêque de Bérute et l'Évêque de Rosalie, Vicaires-Apostoliques du royaume de Chine, mais habitant maintenant à Rome ; enfin, après avoir entendu aussi sur les mêmes questions, les Pères François Noël et Gaspar Castner de la Compagnie de Jésus, Procureurs de cette même

Compagnie et Missionnaires Apostoliques du même royaume, après les avoir entendus, autant qu'ils ont pu et voulu parler, Sa Sainteté a approuvé et confirmé les réponses susdites qui déjà, dans plusieurs Congrégations précédentes tenues en présence de Sa Sainteté, avaient été longtemps et souvent discutées et examinées avec maturité.» (Summ. n° 30.)

«22. Néanmoins les Pères de la Compagnie de Jésus, opiniâtres dans leur sentiment, se fortifièrent en Chine sous l'égide de l'Empereur et alléguèrent en Europe divers prétextes par lesquels ils éludaient l'intention du Souverain Pontife et se soustrayaient à l'obéissance. Ils dirent donc qu'ils n'avaient pas été entendus, que le susdit décret était conditionnel et non absolu. Alors le pape Clément XI assembla plusieurs fois devant [97] lui la Congrégation du Saint-Office par laquelle cette question fut encore examinée une autre fois avec les soins les plus extrêmes, et le 25 septembre 1710, il confirma le précédent décret de 1701, et l'édit du cardinal de Tournon, ôtant ainsi tout prétexte et toute couleur à la désobéissance et commandant à tous l'inébranlable et l'inviolable observance de ce décret. (Summ. n° 31.) (Ce décret a été reproduit précédemment.)

«23. Peu après, le même Pape apprit qu'on alléguait un autre prétexte, que l'on répandait qu'il avait témoigné lui-même ne regarder ces décrets que comme conditionnels, de sorte que les observer ou non, restait en la liberté de celui qui ne croirait pas que l'exposition des faits fût vérifiée. Alors, par l'intermédiaire de Monseigneur Banchier, Assesseur du Saint-Office, le Pape fit savoir de vive voix, d'abord au Père Général des Jésuites, et ensuite par une lettre écrite sur son ordre par ce même Prélat, en date du 11 octobre 1710<sup>7</sup>, que son intention n'avait jamais [98] été de supposer que ces décrets fussent

---

## 7 DÉCLARATION DU PAPE PAR MONSIEUR L'ASSESSSEUR.

«Pour arrêter le cours des interprétations fausses et contraires à l'intention de notre Saint Père le Pape, que quelques-uns donnent au décret publié depuis peu, touchant l'affaire des cultes chinois, comme si la seconde partie de ce décret détruisait tant ce qui est réglé dans la première : Je vous déclarai la semaine dernière par ordre de Sa Sainteté, que comme elle n'a jamais cru que son premier décret de 1704, fût conditionnel, de manière qu'il fût libre de l'observer ou de ne pas l'observer, selon qu'on ne croirait pas l'exposé conforme à la vérité ; de même Sa Sainteté ne veut pas qu'on puisse, sous un tel prétexte se dispenser d'observer exactement ce premier décret, et le mandement de Monseigneur le Cardinal de Tournon, sous les peines contenues dans ledit mandement, dont l'exécution est si étroitement ordonnée dans le dernier décret, j'ajoute à cela que si je vous l'ai dit, c'est principalement à dessein d'ôter tout prétexte de donner ce prétendu sens conditionnel au premier décret que Sa Sainteté avait ordonné qu'on mît dans le dernier décret ces mots : Rejetant absolument toute fausse couleur et tout prétexte, dont on pourrait se couvrir pour avoir la liberté d'y contrevenir. J'obéis présentement à un nouveau commandement de Sa Sainteté, eu vous avertissant, comme je le fais, qu'attendu que c'est aujourd'hui jour de poste, vous preniez occasion, en envoyant le susdit décret à vos Religieux qui sont à la Chine, de leur donner aussi connaissance de la déclaration que je vous ai faite, afin que selon la pleine confiance qu'en a Sa Sainteté, il n'arrive de leur part aucun retardement à l'exécution ponctuelle dudit décret, que Sa Sainteté comme vous le savez, a si fort à cœur. je vous baise affectueusement les mains, et je suis de votre révérendissime Paternité, le très humble et très affectionné Serviteur,

Du Saint-Office, le 11 octobre 1710.»  
ANTOINE BANCHIEBI.

Le Général répondit sur-le-champ à l'Assesseur en ces termes :

«Monseigneur, je reçois avec le respect que je dois, la déclaration que Votre Seigneurie Illustrissime vient de me faire le 11 de ce mois, des sentiments et des ordres de notre Saint Père le Pape. Je vous prie d'assurer Sa Sainteté que je m'y conformerai, et les exécuterai avec la plus grande attention, et que je ferai tout mon possible, afin qu'ils soient exécutés avec la même ponctualité par tous les autres sujets de la même Compagnie. J'espère que je trouverai en chacun d'eux sur cela la prompte soumission que nous devons tous avoir aux ordres de Sa Sainteté.

Je suis avec toute sorte de respects, Monseigneur, de votre Illustrissime Seigneurie, le très humble et très obéissant Serviteur,

conditionnels, et que même pour enlever ce prétexte, il avait ajouté à son dernier décret de 1710, ces paroles. Détruisant *absolument quelque prétexte ou quelque couleur qu'on puisse chercher pour y contrevenir*. De plus, de peur que sous ce nouveau prétexte on ne retardât encore l'observance totale de ces décrets, il ordonna d'écrire cette déclaration de sa pensée aux Jésuites qui étaient en Chine ; puis, par une lettre semblable du 17 du même mois, il commanda aussi aux Supérieurs Généraux des Dominicains, des Augustins, des Mineurs Observantins et des Réformés de Saint François, de faire savoir la même chose à leurs inférieurs. Ces Supérieurs Généraux répondirent en assurant de la prompte exécution de cet ordre, celui des Dominicains ajouta de plus qu'il était certain de l'obéissance et de la pleine soumission de ses Missionnaires qui n'y avaient jamais manqué, les autres dirent qu'ils donneraient des preuves de leur obéissance ponctuelle, [99] et qu'ils recommanderaient la pleine observance des décrets, en faisant connaître cette déclaration pour qu'elle eût son plein effet. La réponse du Père Général des Jésuites fut conçue, disons-le, dans une forme plus circonspecte et plus restreinte ; il disait : qu'il se conformerait aux commandements de Sa Sainteté, qu'il les exécuterait avec la plus grande attention, qu'il ferait tout son possible pour qu'ils fussent exécutés avec une égale ponctualité par tous les autres membres de la Compagnie, il concluait non point en donnant la certitude de l'exécution, mais seulement en disant qu'il espérait trouver dans chacun d'eux la promptitude que tous devaient à l'exécution des volontés de Sa Sainteté. Ces lettres et ces réponses se lisent dans le Summarium, n° 32. Or, chacun sait que le Père Général, quand il veut exiger de ses Religieux une prompte et une très exacte obéissance, est certain de la trouver, et qu'il ne se contente pas alors *de se flatter de l'espérance qu'il la trouvera*.

«... 25. Les Pères Jésuites avaient plusieurs fois promis d'obéir aux déclarations que ferait le Saint-Siège, et beaucoup de ces promesses avaient même été divulguées dans des livres imprimés. Une lettre adressée au Pape, datée du 2 décembre 1700 et signée par les Pères Philippe Grimaldi, Antoine Thomas, Joseph-François Gibilterra, Joseph Suarez, Joachim Bouvet, Charles-Xavier Dolze et Dominique Parennin, se termine par ces paroles : «Cependant comme fils très obéissants du Père et du Pasteur de l'Église universelle, et liés par le vœu spécial de notre Compagnie, nous sommes prêts à obéir au moindre signe de Sa Sainteté et à garder pour règle dans notre manière de prêcher l'Évangile en Chine celle qu'il nous prescrira, attendant l'expression de la volonté divine dans l'ordre du Saint-Siège à qui l'assistance du Saint-Esprit est promise par Jésus-Christ, surtout pour les plus grandes affaires de l'Église.»

«26. Dans un ouvrage latin intitulé : *A un Noble sur le culte du philosophe Confucius et des ancêtres de la Chine* (Ad Virum [100] nobilem de cultu Confucii philosophi et Progenitorum apud Sinas), imprimé à Liège et à Venise en 1700, à la page 5, les Pères Jésuites d'Europe font la déclaration suivante, qu'ils promettent devoir être aussi celle de leurs confrères de Chine : «*Dans une question si grave, les Jésuites d'Europe déclarent qu'ils n'ont pas d'autre intention que de découvrir la vérité et que si après un examen soigné de la question, le Souverain Pontife juge à propos de déclarer par un nouveau décret que les Rites permis par le décret d'Alexandre VII doivent être désormais prohibés comme imbus de superstition et d'idolâtrie, ils attestent hautement pouvoir promettre aussi pour les Jésuites de Chine qu'ils obéiront sans hésiter, spontanément et avec joie à ce nouveau décret, quelque inconvénient qui puisse en résulter pour la Chrétienté de Chine ; aussi, en présentant tout ce qui a été produit jusqu'à ce jour pour prouver que ces Rites sont Civils, ils ne les présentent que pour mettre le Saint-Siège à même d'examiner les raisons des deux parties et de définir d'une manière plus certaine ce qui est licite ou illicite, ce qui doit être permis ou défendu.*»

«27. On lit une promesse non moins généreuse de leur part dans le *Compendium* des Actes de Pékin de 1705 et 1706, adressés au Père Général et présenté par lui au Pape Clément XI, pages 17 et 18 : «Comme les Jésuites sont très persuadés qu'avec une pratique contraire la Mission ne peut subsister, ils ont combattu jusqu'à présent pour la leur jusqu'à ce que l'on oppose un décret du Saint-Siège auquel ils obéiront, tout en ayant la ferme certitude qu'en obéissant à l'Église ils devront ou sacrifier tous leur vie ou abandonner la Mission, ainsi que Dieu ou le Vicaire de Dieu en disposera.» Et à la page 401 - «Les Pères de Pékin ayant jusqu'à présent vécu si près du danger, n'en seront que plus empressés d'obéir au Saint-Siège et ne craindront pas de s'exposer pour cela à l'exil et à la mort.»

«28. Ils se vantaient encore de vouloir pratiquer cette prompte [101] obéissance, dans un livre intitulé : *Défense des Missionnaires chinois de la Compagnie de Jésus, en réponse à l'apologie des Pères Dominicains Missionnaires de la Chine, au sujet des honneurs rendus à Confucius et aux ancêtres*, composé par un Théologien, Religieux de la Compagnie de Jésus, et imprimé à Cologne en 1701. A la page 548, on lit ce qui suit : «Il ne me reste plus maintenant qu'à supplier le divin Rédempteur de vouloir bien assister de ses lumières ce grand Tribunal qui tient sa place sur la terre, dans la décision d'une question si importante pour la propagation de sa foi et pour l'accroissement de sa gloire. De notre côté nous pouvons assurer que nous mettrons à l'avenir toute notre gloire à rendre une prompte obéissance à ses décrets.»

29. Dans le livre intitulé : *L'état présent de l'Église de Chine*, sans indication de lieu ni d'année de l'impression, à la page 167, on lit les paroles suivantes : «Votre Éminence (le cardinal de Tournon) prétend qu'il lui appartient et non pas à l'Empereur, de terminer nos controverses ; et nous Jésuites, tous tant que nous sommes nous ne prétendons pas autre chose. Nous avons toujours déclaré tous, que l'on ne devait interroger l'Empereur que pour savoir ce que signifie dans les livres chinois et dans l'usage ordinaire le mot *Tien*, et si le culte rendu à Confucius et aux ancêtres est un culte religieux ou un honneur purement civil. Du reste nous avons toujours dit que c'est toujours du Saint-Siège que nous attendrions la décision pour savoir s'il est licite d'employer ce terme et de pratiquer ces Rites, et que tous sans aucune restriction nous soumettrions à ce que le Saint-Siège déciderait. L'Empereur de son côté proteste qu'il ne se reconnaît en cette matière d'autre autorité que celle de déclarer la force des termes dans sa langue, et l'intention que les Chinois ont dans leurs cérémonies, en laissant à notre Pontife de décider si les choses contenues dans sa déclaration (dont le texte contenu est d'une autorité, incontestable et tout entière fondée sur une science très certaine) [102] lui laissant, dis-je, de décider s'ils peuvent Il non s'accorder avec notre sainte foi. Malgré cela on nous défend de traiter de ces matières devant l'Empereur et d'entrer sur ce point en discussion avec Monseigneur Maigrot.» «30. Les effets ne correspondirent point à des promesses si étendues et si généreuses, car une fois que les décrets de 1704 furent publiés, les Jésuites tout en continuant leurs protestations d'obéissance en paroles n'en montrèrent aucune dans les faits ; ce qui donna lieu à beaucoup de ceux qui observaient cette conduite de croire et de dire que leurs promesses n'avaient pas été sincères. Ce bruit qui se répandait si défavorablement pour eux les affligea grandement et dans une assemblée appelée des Procureurs, réunie en 1712, dans leur maison professe de Rome, ils prirent la résolution suivante : que puisqu'on avait dit et écrit que les Pères Jésuites prênaient dans leurs paroles une exacte soumission et une entière obéissance aux décrets mentionnés, mais parce qu'ils n'avaient pas été de leur goût, ils manquaient plus que personne à cette obéissance, on travaillerait à détruire cette opinion. Ils chargèrent le Père Général, ainsi que ses assistants et les Procureurs, de déclarer solennellement en présence du Pape, au nom du Général et de toute la Compagnie, que de paroles, de désir et d'esprit toute la Compagnie alors et à l'avenir serait ce qu'elle avait été par le passé, c'est-à-dire tout attentive à observer et à exécuter avec une obéissance aveugle les décrets mentionnés et l'ordre cité de Monseigneur l'Assesseur du Saint-Office, protestant réprouver dès lors, répudier et châtier par les peines convenables et ne plus reconnaître pour véritable et légitime fils de la Compagnie, vouloir mortifier, réprimer et humilier quiconque de ses

Religieux, quel qu'il fût, qui penserait on parlerait diversement. Le Père Général exécuta cette résolution de l'Assemblée des Procureurs, et le 20 novembre de cette année 1712, il alla avec ses assistants faire cette déclaration solennelle devant le Pape, (Summ. n° 35.)  
[103]

DÉCLARATION DU RÉVÉRENDISSIME PÈRE MICHEL-ANGE TAMBOURIN, GÉNÉRAL DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS, SUR LA POSTULATION QUE LUI ONT FAITE UNANIMEMENT LES PÈRES ASSISTANTS DES NATIONS ET PROCUREURS DES PROVINCES, DE LA MÊME COMPAGNIE, ASSEMBLÉS À ROME, AU MOIS DE

NOVEMBRE 1711,

*Présentée humblement le 20. du même mois à Notre Très-Saint Père le Pape Clément XI, par le même Père Général.*

Le Révérendissime Père Michel-Ange Tambourin, Général de la Compagnie de Jésus, prosterné aux pieds de Notre Très-Saint Père le pape Clément XI, dans le palais Quirinal, accompagné des Révérends Pères Assistants des nations et Procureurs de chaque province de la même Compagnie de Jésus, a présenté à Sa Sainteté par manière de requête l'écrit qui suit.

Parmi les postulations que les Pères Procureurs envoyés à Rome de chaque province de la Compagnie (le Jésus pour l'assemblée ordinaire des Procureurs, fixée au mois de novembre 1711, ont proposées, il y en a une principale qui a été faite avec une ardeur merveilleuse de tous les esprits, et qu'on souhaite ardemment, comme étant de la dernière conséquence pour la tranquillité et pour la réputation de leurs provinces.

Ils représentent au Général dans cette postulation, que le nom de la Société est déchiré par une accusation très indigne qui lui cause beaucoup plus de douleur, que ce nombre infini d'accusations, de médisances et de calomnies qu'on a coutume d'inventer et de répandre contre la Société, qui la blesse ait vif, comme elle avoue franchement, et qui touche la prunelle de ses yeux.

Voici les termes dont les plus véhéments ennemis de la Compagnie se servent pour former cette accusation : Les Jésuites publient (Artes Jésuitic. page 537) *au son de la trompette qu'ils ont au-dessus des autres une soumission exacte et une obéissance aveugle pour les décrets des Papes ; néanmoins ils s'en écartent plus que tous les autres, lorsque ces décrets ne sont pas de leur goût... Les Religieux de la Société sont désobéissants aux décisions apostoliques plus que tous les autres.*

Pour ce sujet les susdits pères Procureurs, afin de réfuter de toutes leurs forces une accusation aussi odieuse qu'éloignée de la vérité, et de témoigner en même temps combien est grande la douleur que ressent la Compagnie et, cette occasion lorsqu'elle voit qu'on lui porte une si cruelle blessure ; ils ont unanimement postulé, et jugé à propos que le Général au nom de tout soit Ordre prosterné aux pieds de Sa Sainteté et à la face de l'église, confirmât, protestât et déclarât par une action solennelle et juridique qui aurait lit force de la plus vigoureuse apologie, la fidélité très constante, immuable et inaltérable de toute la Compagnie à embrasser, recevoir et exécuter jusqu'au dernier soupir tout ce qui aura été prescrit, ordonné et commandé par le, [104] Et quant aux décrets que Sa Sainteté a donnés sur les cérémonies chinoises le 20 novembre 1704, et le 25 novembre 1710, tels qu'ils ont été expliqués et exposés par Sa Sainteté dans les lettres que l'Assesseur du Saint-Office a écrites en son nom le 11 octobre 1710 au révérend Père Général, la Compagnie les reçoit et accepte volontairement et avec joie, et promet de les observer à la lettre et inviolablement sous les peines y contenues, sans aucune contradiction,

tergiversation, délai, quelque prétexte qu'il y eût d'y contrevenir, et elle a confiance que par ce moyen la bouche des médisants sera fermée. Tous lesdits Pères Procureurs, aussi bien que les assistants assemblés à Rome, ont unanimement souscrit de leur propre main à cette postulation. *Suivent les noms des quatre assistants et des vingt un Procureurs des différentes provinces de la Société.*

Très-Saint Père, le Général de la Compagnie écoutant la postulation si importante et si nécessaire que les Pères Procureurs ont faite, prosterné aux pieds de Votre Sainteté, déclare et fait profession en son nom et au nom de la Compagnie, de la manière la plus certaine et avec toute la sincérité et toute l'assurance qu'on peut donner à Votre Sainteté et au Saint-Siège apostolique d'un service très constant, d'une soumission très respectueuse et d'une obéissance aveugle à recevoir et exécuter tout ce qui aura été décidé et ordonné par le même Saint-Siège apostolique, et surtout les décisions sur les cérémonies chinoises données le 20 novembre 1704, et le 25 septembre 1710.

Lesquels décrets, tels qu'ils ont été exposés et expliqués par Votre Sainteté dans la lettre que l'illustrissime et Révérendissime Assesseur du Saint-Office a écrite en votre nom au même Père Général, le il d'octobre 1710, toute la Compagnie reçoit et accepte volontairement et de bon gré, et promet de les observer à la lettre inviolablement sous les peines y contenues, sans aucune contradiction, tergiversation, délai, quelque prétexte qu'il y eût d'y contrevenir.

Or le même Général déclare que c'est le langage de toute la Compagnie, que ce sont les desseins, que c'est son esprit ; qu'il sera toujours tel, comme en effet il l'a toujours été jusqu'ici.

Que si néanmoins il s'en trouvait parmi nous, en quelque endroit du monde que ce fût (ce qu'à Dieu ne plaise) qui eût d'autres sentiments, et qui tint un autre langage, car la prudence des hommes ne peut assez ni prévenir ni empêcher de semblables événements dans une si grande multitude de sujets, le Général déclare, assure et proteste qu'il le réprouve dès à présent, qu'il le répudie comme une personne digne de punition, et qu'il ne le reconnaîtra point véritable et légitime enfant de la Compagnie, mais comme un homme qui dégénère de son état.

Ce qui est en effet la conduite que la Compagnie a toujours observée et observe encore à l'égard de ce sortes de gens.

Autant qu'il sera en son pouvoir, elle l'arrêtera toujours, réprimera son entreprise et le brisera. **[105]**

C'est là l'esprit, c'est la disposition, c'est la protestation de toute la Compagnie, que son Général remet au nom de tout son Ordre aux pieds de Votre Sainteté, afin que de là elle puisse se répandre dans toute l'Église. Que si pour mieux exprimer son sentiment dans cette protestation, on avait pu trouver des termes plus clairs ou plus expressifs, ou quelque formule plus distincte et plus capable de fermer la bouche à ceux qui l'ouvrent en faveur de l'injustice, ou pour ôter tout sujet d'interpréter malicieusement ce qu'on ne déclare qu'avec simplicité, le Général prétend, souhaite et veut que toutes les paroles dont il se sert dans cet écrit, aient la même force que les autres termes qui seraient plus propres, et il avoue qu'il n'a point trouvé de plus claires ni de meilleures expressions pour déclarer le véritable et le sincère sentiment de toute la Compagnie.

De la Maison Professe de Rome, le 20 novembre 1711.

*C'est l'aveu et la protestation du Père Michel-Ange Tambourin, Général.*



Notre Saint Père le pape a reçu avec beaucoup de bonté les susdits Pères Général, Assistants des nations et Procureurs de la Compagnie, pour laquelle il conserve des entrailles d'une charité vraiment paternelle, et a permis d'imprimer et répandre cette déclaration qui lui a été présentée.

Grâce à une pareille déclaration le Pape Clément XI ne crut pas devoir sévir contre les Jésuites, mais il ne voulut pas laisser M. Appiani sans consolation dans sa prison. Voici ce que nous lisons à cet égard dans la circulaire de M. Bonnet du 1er janvier 1713 :

«Nous n'avons pas reçu des nouvelles de MM. Appiani, Mullener et Pedrini depuis celles de l'année passée, qui nous faisaient connaître qu'ils étaient en bonne santé ; mais on nous a envoyé de Rome la copie d'un très beau Bref que notre Saint Père le Pape a daigné écrire au premier pour le féliciter de sa constance dans les souffrances pour la foi, et pour l'encourager à tenir ferme et à persévérer jusqu'à la mort. Ce Bref est si beau et si magnifique que je n'ose pas en insérer ici la copie. C'est un pièce qui ressemble assez à l'exhortation de saint Cyprien au martyre.»

Ce Bref a depuis été publié dans les *Memorie Storiche*, etc, tom. 6, p. 123, nous le reproduisons ici. [106]

A NOTRE CHER FILS LOUIS APPIANI, PRÊTRE DE LA CONGRÉGATION DE LA MISSION ET MISSIONNAIRE APOSTOLIQUE DANS LE ROYAUME DE CHINE.

CLÉMENT PP. XI.

D'après la relation qui nous a été faite par Lin grand nombre de ceux qui sont revenus de ces contrées, et en particulier d'après le témoignage plein d'autorité de notre cher fils Charles Thomas de Tournon, Cardinal de la sainte Église Romaine, nous sommes demeurés pleinement informés que vous avez souffert une grande partie de la tempête soulevée contre le même Cardinal, et qu'après beaucoup de vexations vous avez encore été retenti dans une étroite prison sous une garde rigoureuse. Touchés comme nous devons l'être dans l'esprit de notre Seigneur, nous avons grandement compati à vos peines et à vos douleurs. Mais l'assurance que nous avons que vous êtes tombé dans ces angoisses et ces souffrances pour la cause de la justice, a été pour nous un soulagement sensible de notre douleur, et nous ne pouvions ni vous croire ni vous appeler malheureux, vous que Notre-Seigneur a déjà appelé bienheureux. C'est dans ce sens que vous n'avez point été malheureux vous qui, pour propager dans ces vastes contrées le culte du Dieu Tout-Puissant, n'avez pas craint d'entreprendre tant de fatigues ni d'affronter tant de dangers ; vous qui par un zèle remarquable pour la Religion catholique avez souffert tant de travaux et de tribulations ; vous enfin qui pour l'obéissance et la fidélité dûment conservées au susdit Cardinal, et dans sa personne, à Nous-même, et à ce Saint-Siège, avez pendant si longtemps souffert les chaînes et une dure prison que vous souffrez encore 1 Toutes ces choses, bien que notre sens humain les perçoive vivement et sensiblement comme pénibles, difficiles et horribles, peuvent vous être rendues douces par l'amour de la gloire de Dieu qui est suave par dessus tout. Qu'il doive [107] en arriver ainsi pour vous, nous le croyons avec assurance. De telle sorte que, d'après ce qui nous a été rapporté, vous vous glorifiez de vos tribulations, vous vous réjouissez d'avoir été trouvé digne de souffrir l'outrage pour le nom de Jésus-Christ ; et en le souffrant avec une âme courageuse et sans effroi, vous donnez à Dieu et aux hommes un spectacle extrêmement agréable et consolant. Nous vous exhortons donc avec d'affectueuses instances à continuer à vous maintenir constamment dans ces mêmes sentiments, vraiment très dignes et d'un cœur sacerdotal et de l'Institut auquel vous appartenez ; et aussi à garder toujours une

ferme confiance dans le Seigneur qui ne permet pas que ceux qui espèrent en lui restent confondus. Quant à nous, autant qu'il sera en notre pouvoir et en aucun lieu, nous ne ferons défaut à votre vertu, Quand bien même toits les secours humains viendraient à vous manquer, nous tenons pour indubitable que Dieu ne manquera pas ni à sa cause ni à notre constante confiance en lui, ni à nos prières assidues et ferventes, ni enfin aux vœux de tous les gens de bien. En assurance et en preuve de la bienveillance avec laquelle nous vous embrassons nous vous donnons, très cher Fils, affectueusement, notre bénédiction Apostolique.

Donné à Rome, près de Sainte-Marie-Majeure, le 22 août 1711, de notre Pontificat le XIe<sup>8</sup>. [108]

### § VIII. Présentation du Bref du Pape Clément XI adressé à Kang-Chi, Empereur de Chine.

Nous avons déjà parlé de ce Bref et de son envoi à Pékin ; pour rappeler ce qui le concerne nous donnons ici un passage d'une lettre du Père Cerù, Missionnaire de la Propagande, au Cardinal Préfet de cette Sacrée Congrégation, elle est datée de Canton 23 décembre 1712<sup>9</sup>.

«Voilà déjà trois ans que je suis arrivé en Chine avec mes collègues et jusqu'à présent aucun de nous n'a reçu de nouvelles de Rome, excepté quelques lettres adressées au Cardinal défunt qui ont été retardées deux ans à Batavia et sur la côte de [109] Coromandel Dieu sait par qui. Les dépêches expédiées de Rome en 1710, n'ont pas encore paru ; par suite, les désobéissants au Saint-Siège diffèrent à mettre ses décrets à exécution,

---

<sup>8</sup> Dilecto Filio Ludovico Appiani sacerdoti Congregationis Missionis et Missionario Apostolico in regno Sinarum.

CLEMENS PP. XI.

Dilecte Fili, salutem, etc... Multorum, qui ex istis partibus huc remigrarunt, sermone, præsertim vero Dilecti Filii nostri Caroli Thomæ, S. R. E. Cardinalis de Tournon, gravissimo testimonio certiores abunde facti sumus, Te magnam pariera subiisse procellæ in `psum Carditalem suscitatae, et post plumas vexationes adhuc isthic in aspera custodia, et carcere detineri. Non secus profectu, ac debuimus, animo commoti, vehementer tuis ærumnis ac doloribus condoluimus ; sed cum compertunt habeamus, Te propter justitiarn in eas, quas pateris angustias incidisse, non mediocriter dolorem nostrum ea consolatio levavit, quod Te, quem Redemptor noster beatum appellat, nos miserum agnoscere, aut [108] nommare non possumus. Quomodo enim dicendus es miser, qui ut OmnipoLentis Dei cultum in amplissimis istis regionibus propagares, tot labores suscipere, tot adire pericula non dubitasti ? Qui, propter Religionis catholim singulare studium, Lot molestias et calainitates perpersus es ? Qui demum ob præstitain prædicto Cardinali, et in ejus Persona nobis ipsis, et buic Sanctæ Sedi debitam obedienciam ac fiderr, durum carcerem et vincula tamdiu et adhuc sustines ? Quæ quamvis tristia, difficilia atque horrida sensus ipse noster humanus experiatur ; Lamèn hœc omnia divini honoris amor, qui supra omnia dulcis est, dulcia reddere potest. Id porro tibi ipsi contingere certo credimus, dum, ut allatum ad nos est, in tribulationibus gloriaris, et exultas, quod dignus habitus sis pro Christi causa coritumeliam pati ac impavido, fortique animo illam perferens, summoperè gralum, atque jucundum Deo, et hominibus spectaculum exhibes. Ut ejusinodi sensus sacerdotali pectore, ac Instituto, quod profiteris, plane dignissimos constanter tueri, certamque ac firmam fiduciam in Domino, qui in se sperantes confundi non patitur, habere pergas, Te vehementer hortamur. Nos quidem, quantum situm in nobis erit, nullo loco deerimus virtuti tuæ ; quanquam etsi deessent omnes, pro explorato tamen habemus Deum Optimum Maximum camie suæ, constanti tum in ipsum fidei, assiduis, accuratisqu e precibus nostris, bonorum denique omnium votis minime defuturum. Cujus rei in auspiciu tibi, Dilecte Fili, apostolicam benedictionem, paterriæ etiam, qua te complectimur, benevolenticæ testem amanter impertimur

Datum Romie apud S. Mariam majorem, sub annulo Piscatoris, die vigesima secunda Augusti 1711. Pontificatus nostri anno undecimo.

<sup>9</sup> Manuscrits de la bibliothèque Corsini. Summarum de Monseigneur le Scrétaire de la Propagande,

sous prétexte que le dernier décret de 1710, n'est pas encore arrivé, qu'il le leur faut authentique et avec des instructions ; comme si le susdit décret n'obligeait pas sans instructions ! Ils allèguent encore le recours que le Roi de Portugal a fait au Pape pour suspendre le décret. Avec ces faux prétextes ils continuent sans scrupule leurs anciennes pratiques, et par là ils nous rendent odieux aux yeux des Mandarins et de l'Empereur ; ils nous forcent à rester ici à Canton sans rien faire, ne pouvant entrer dans les provinces de cet Empire pour y travailler au salut du prochain, dans la crainte où nous sommes à tout moment d'être chassés de l'Empire. Le décret de l'Empereur est toujours en vigueur, je parle de celui qui a été fait sous leur inspiration et qui défend à aucun des Missionnaires de prêcher en Chine ni de pénétrer dans les provinces, à moins qu'il n'ait pris le Piao (diplôme) qu'il ne peut avoir qu'en promettant de suivre les Rites condamnés ; c'est pourquoi, si en l'année 1713 le Pape et la Sacrée Congrégation ne remédient pas à ce grand inconvénient du Piao, il est à craindre que nous ne soyons tous chassés de Chine. Nous attendions cette année quelques déterminations de Votre Éminence et de la Sacrée Congrégation sur ce sujet, pour couper court aux difficultés qui existent dans cette Mission par suite de l'opiniâtreté des désobéissants. Mais les deux navires anglais qui sont arrivés au mois de juillet, n'ont rien apporté et notre espérance a été frustrée. Nous sommes dans une grande tristesse, en nous voyant persécutés de tous côtés, sans avoir aucune consolation. Les barbaries exercées à l'égard de ces Messieurs qui sont à Macao, les avanies, les emprisonnements qu'ils ont soufferts parviendront sans doute jusqu'aux oreilles de Votre Éminence par des voies authentiques. M. Sabino a écrit au cardinal Paolucci ; par cette relation Votre Éminence pourra voir ce qui est arrivé à [110] Pékin à mes collègues, et ce qui est arrivé ici à Canton à M. Cordero au sujet de la présentation du Bref du Pape à l'Empereur. Nous espérons que Sa Majesté le recevra avec plaisir ; il désire beaucoup entrer en relation avec le Pape, comme me l'écrivent mes collègues de Pékin.

«L'ordre que le Supérieur Général devait envoyer à ses Missionnaires d'obéir au décret du Pape selon la promesse faite par lui à Monseigneur l'Assesseur, n'a pas été envoyé ; ou au moins ici on fait semblant de n'en rien savoir afin de traîner en longueur leurs menées et de finir de ruiner notre pauvre Mission de la Propagande. Pendant ce temps-là, ils envoient continuellement en Chine de nouveaux sujets, et malgré le décret publié à Rome avec tant de solennité ils vont tous à Pékin prendre le Piao sans aucun scrupule, comme ont fait cette année six nouveaux arrivés, Jésuites, quatre Français et deux Flamands. Les pauvres Missionnaires de la Propagande parce qu'ils obéissent à ses ordres et à ceux du Pape ou sont exilés comme nos Messieurs de Macao, ou emprisonnés comme MM. Appiani, Guigne et le médecin Borghèse, ou bien tenus oisifs ici à Canton sans avoir la liberté d'aller dans les provinces pour faire Mission, comme M. Perronni, M. Amodéi et moi. Néanmoins J'espère que Dieu ne permettra pas au démon d'avoir le dessus, et que le Pape et la Sacrée Congrégation donneront des ordres opportuns et capables de réduire à l'obéissance légitime ceux qui la fuient, et apporteront un remède à tant de désordres.»

Nous n'avons pas la relation de M. Pedrini sur la présentation du Bref du Pape à l'Empereur, mais nous allons rapporter ce qui est raconté à ce sujet dans le journal de M. Ripa.

«Le 25 octobre (1712), nous étions en route, revenant de Tartarie à la villa impériale, voisine de Pékin, et nommée Tchan-Tchung-Yuen. Ce même jour, je reçus par un exprès, un pli de M. Amodéi qui m'écrivait de Canton. Il y avait des lettres adressées à M. Pedrini par lesquelles il lui faisait connaître [111] les vexations que les Portugais exerçaient de plus en plus contre nos confrères qu'ils tenaient renfermés dans la citadelle de Macao, dans la crainte qu'ils ne revinssent en Europe. Il annonçait qu'il avait reçu un Bref du Pape pour l'Empereur, et désirait que nous le fissions savoir à Sa. Majesté. Mais par suite des difficultés de la part des Mandarins et des Eunuques gagnés par les Jésuites, il paraît que M. Pedrini ne trouva pas d'occasion favorable pour parler à l'Empereur de ce Bref du Pape.

«Le 9 novembre 1712, mourut à Pékin le Père Grimaldi, Jésuite, dont il a été déjà fait mention. Il était président des Mathématiques et assez aimé de l'Empereur qui l'envoya visiter par deux Mandarins dans sa dernière maladie. Après sa mort, l'Empereur envoya pour ses funérailles la moitié de ce qu'il avait envoyé à la mort du Père Pereyra, c'est-à-dire cent taëls, et cinq pièces de soie, avec ordre d'offrir au défunt deux sortes de thé, du thé tartare (thé au lait) et du thé chinois (thé à l'eau.) Comme j'étais allé voir le défunt à son agonie, J'allai aussi après sa mort prier auprès de son corps, mais après m'être bien assuré par un de mes domestiques qu'il n'y avait auprès de lui que la croix et les cierges.

«Le 16, j'allai dire la messe, dans l'église des Jésuites pour l'âme du défunt. Après la messe, le Père Tridelli, Jésuite, m'introduisit dans la chambre obscure où était déposé le corps. Devant le cercueil, outre la croix et les cierges, il y avait six plats remplis de fruits. Voyant cette superstition, je m'enfuis aussitôt... Je ne voulus pas assister à l'enterrement, bien que le Père Fabre Bonjour et M. Pedrini y assistassent. Après l'oblation du thé, envoyé par l'Empereur, commencèrent les sacrifices de thé, de vin, de fruits, de viande, de pores entiers et d'autres choses semblables qui furent offerts par des amis du défunt, Chrétiens et païens. Celui qui offrait se prosternait à genoux, inclinait le front jusqu'à terre, élevait en l'air devant le cercueil la chose qu'il offrait et la déposait sur la table qui [112] était devant le catafalque. Ces cérémonies ont été condamnées comme superstitieuses par le Pape Clément XI, dans ses décrets et surtout dans Sa Constitution.

«Le 29 novembre 1712. J'ai dit que nos compagnons de Macao pour se faire délivrer de leur prison avaient résolu de faire présenter à l'Empereur le Bref apostolique qui était parvenu entre leurs mains deux ans auparavant, et qu'ils l'avaient envoyé par le Vice-Roi de Canton. L'Empereur l'ayant reçu, fit venir au Palais le Père Bouvet, M. Pedrini et moi. Quand nous fûmes introduits en sa présence, il nous dit d'un ton grave : Voyez si cette lettre est du Pape. Nous la regardâmes et tous nous fûmes d'accord à dire, que c'était un Bref de Sa Sainteté. L'Empereur reprit : à qui est-elle adressée ? est-ce à moi ou à Tolo ? (cardinal de Tournon). Nous lûmes l'adresse et nous dûmes que c'était à Sa Majesté. L'Empereur ensuite nous demanda d'une manière très adroite à qui le Pape avait coutume d'écrire en cette forme. Tous nous lui dûmes : aux grands personnages. Ce qui l'avait frappé dans cette lettre c'était la petite cassette d'or qui renfermait le sceau. L'Empereur reprit le Bref pour voir la manière dont il était scellé, il voulait l'ouvrir mais sans rompre le cordon ; je lui montrai la manière de l'ouvrir et il remit le Bref ouvert au Père Bouvet pour que tous trois nous lui en fissions la traduction, ce que nous fîmes avec exactitude. Voici ce bref :

#### BREF DE CLÉMENT XI A L'EMPEREUR DE CHINE.

*A l'illustre et très puissant Empereur des deux Tartaries et de la Chine.*

CLÉMENT, PAPE XI <sup>10</sup>

Illustre et très puissant Empereur, salut et lumière de la grâce divine. De même que notre cœur n la jamais été inondé d'une plus grande joie que quand nous avons appris que le plus élevé et le plus illustre des Princes, tel que vous êtes, comme personne ne l'ignore, et comme la grandeur même de l'Empire que [113] vous gouvernez, et la sagesse singulière dont vous êtes doué ainsi que la gloire de votre nom et la réputation de votre puissance très célèbre, non-seulement dans l'Europe, mais dans tout l'univers, l'attestent hautement, avait accueilli avec des marques extraordinaires d'honneur, notre bien-aimé

---

<sup>10</sup> Le texte latin se trouve dans les *Memorie storiche*, etc..., tom. 6, p. 80.

fils Charles-Thomas de Tournon, Cardinal de la. sainte Église romaine, en ce temps-là, Patriarche d'Antioche, par Nous, envoyé dans ce vaste Empire de la Chine que vous gouvernez, soit pour y prendre et exercer les fonctions de Supérieur et Visiteur de ces Missions, soit pour vous rendre en notre nom de magnifiques actions de grâces de ce que vous aviez comblé de nombreux et grands bienfaits les ouvriers évangéliques qui y étaient arrivés auparavant ; de même aussi nous avons été saisis d'une inexprimable douleur quand nous avons eu connaissance que cet heureux vent de votre faveur et de vos bonnes grâces que ce même Cardinal avait obtenues, avait cessé peu de temps après, et que votre cœur qu'il avait expérimenté jusque-là lui être si favorable, lui avait été incontinent après tellement aliéné que vous avez cru devoir mettre en doute s'il était vraiment, revêtu de la charge et de la qualité de notre ambassadeur, et s'il méritait créance, et qu'enfin vous aviez fait paraître des indices certains de votre indignation contre lui. Dans cette très grave et fâcheuse peine que nous ont causée ces nouvelles et qui ne nous abandonne plus, une chose du moins nous soulage en partie, c'est d'avoir la certitude que rien n'a été si éloigné de l'esprit et de l'intention du Cardinal que de vouloir vous offenser ou vous déplaire en aucune manière. Pourquoi soupçonnerions-nous en effet qu'il ait manqué au respect et aux hommages qu'il devait à un Prince d'une si grande dignité, lui qui, dans les lettres qu'il nous a écrites, a comblé de magnifiques louanges les sublimes qualités qu'il avait trouvées dans votre personne, et qui a témoigné plusieurs fois qu'il ne pouvait exprimer par ses paroles, combien nombreuses et éclatantes avaient été les preuves de votre insigne Clémence et de votre incomparable munificence à son égard. Moins encore avons-nous pu nous persuader que vous ayez vu de mauvais œil et que vous ayez été indigné que le Cardinal ait déclaré aux ouvriers évangéliques touchant certains Rites et cérémonies des Chinois, nos sentiments et ceux de ce Siège Apostolique dont il était instruit et que nous avons expliqués précédemment ; en effet, puisque vous-même, par un rare exemple de votre bienveillance dont le souvenir inscrit déjà dans les annales des chrétiens, ne périra jamais, aviez depuis longtemps accordé par un édit qu'il serait permis à l'avenir de professer la Religion chrétienne dans vos États, il a dû certainement penser que par suite de la même clémence, vous deviez consentir à ce que tous ceux qui ont embrassé cette loi dans votre empire ayant la faculté de conformer leurs mœurs aux prescriptions de cette même loi, pussent aussi par la même raison, s'abstenir de tout ce qui y serait opposé. Nous espérons pouvoir expliquer ceci plus clairement quand nous aurons parcouru soigneusement les pièces qui nous ont été apportées par ceux qui, envoyés d'ici dans ces Missions, sont arrivés tout récemment à Rome. Nous les avons accueillis avec bienveillance et de grand cœur, et ces dispositions redoubleront encore à l'avenir, et [114] nous les écouterons d'autant plus volontiers qu'ils nous ont apporté la nouvelle de votre bonne santé. En attendant, il importe souverainement que votre esprit soit pleinement convaincu que nous n'improuvons en aucune manière, que la noble nation des Chinois se montre reconnaissante envers ses ancêtres et ses souverains, et honore leur mémoire, sachant qu'elle leur est grandement redevable ; mais nous désirons seulement une seule chose, Po que votre prudence reconnue verra être conforme à l'équité, c'est que les Chrétiens puissent s'acquitter de ces devoirs d'humanité d'une manière qui ne répugne pas à la pureté et à la sainteté de notre Religion, laquelle défend strictement de rendre à aucune créature, quelque excellente qu'elle puisse être, le culte qui est dû au seul et vrai Dieu, créateur du ciel et de la terre. Maintenant, veuillez agréer, illustre et très puissant Empereur, que nous employions les prières auprès de vous, et que nous vous demandions avec instance de rendre vos anciennes bonnes grâces à ce même Cardinal et de le faire remettre en pleine liberté ; et, ce qui s'adresse surtout à votre magnanimité, de le rétablir dans les honneurs que vous lui avez accordés

avec profusion, la première fois qu'il vous a été présenté, et pour lesquels nous vous avons la même reconnaissance que s'ils avaient été adressés à nous-mêmes.

Nous vous faisons cette demande et nous en espérons l'effet avec d'autant plus de confiance, qu'ayant appris les splendides honneurs que vous aviez prodigués à notre envoyé n'ayant encore que la dignité de Patriarche à son arrivée dans vos états, nous l'avons élevé à la dignité du cardinalat qui est des plus hautes dans l'Église et la principale après celle du souverain Pontife ; étant persuadés qu'il fallait honorer souverainement celui qui avait mérité de si grands honneurs de votre part, et conférer la plus haute dignité possible à celui qui devait résider en notre nom dans votre empire très florissant.

Cependant la charité apostolique par l'impulsion de laquelle nous vous écrivons toutes ces choses, nous avertit de ne pas omettre de vous recommander la sauvegarde de la Religion chrétienne dans ces contrées et la protection envers tous les sujets de vos heureux États qui en font profession et d'une manière spéciale envers les ouvriers évangéliques qui s'y sont transportés se confiant pleinement en votre bonté. Ils sont tout à fait dignes de votre bienveillance, car outre les autres bonnes œuvres qu'ils opèrent, ils ont pour but d'annoncer aux autres fidèles non pas tant par leurs discours que par leur exemple : de ne donner aucun sujet de plainte à personne, de chercher la paix, de marcher constamment dans la voie de la douceur, d'avoir envers l'autorité publique, les princes et leurs officiers, le respect, la fidélité et l'obéissance qui leur sont dus, sauf toujours l'obéissance qu'ils doivent à Dieu ; et nous espérons que soit spontanément, soit par nos avertissements ils seront invariablement fidèles à ces devoirs auxquels les obligent les préceptes de la Religion chrétienne. C'est pourquoi nous supplions avec les plus vives instances que vous ne permettiez pas qu'on suscite des tracasseries à ces ouvriers ni qu'on les empêche de s'acquitter de leur devoir. Que s'il avait été [115] porté vraiment quelque décret trop sévère contre eux, il sera de votre souveraine clémence de l'abroger, afin que s'appuyant sur la protection de votre autorité suprême ils jouissent comme auparavant de la tranquillité désirée. Telles sont les choses que pour alléger le fardeau de notre sollicitude nous avons présentement à solliciter de vous, et nous avons la confiance que vous accéderez à nos vœux volontiers et, promptement, soit parce qu'il est juste d'avoir bonne opinion de votre équité et de votre haute générosité, soit parce que nous mesurons nos espérances sur l'immense désir que nous avons de mériter vos bonnes grâces. Car si nous pouvons faire quelque chose que nous comprenions pouvoir vous être agréable, nous serons très empressés à l'exécuter autant que la difficulté des voyages et la distance des lieux le permettront.

Il ne nous reste plus, illustre et très puissant Empereur, qu'à vous souhaiter du fond du cœur une heureuse santé et la lumière de la grâce d'en haut.

Donné à Rome, dans l'Église de Saint-Pierre, sous l'anneau du pêcheur, le 2 mars 1709 ; la neuvième année de notre Pontificat.

«Avant que le Bref fût traduit, l'Empereur était d'une gravité et d'un sérieux qui faisaient trembler ; quand on commença à le lui traduire il prêta la plus grande attention à chaque parole. A mesure qu'il entendait les louanges que le Pape lui donnait, les expressions de la haute estime qu'il avait pour sa personne Impériale, les témoignages de sa reconnaissance pour l'aimable accueil fait au cardinal de Tournon et pour les grâces accordées aux Missionnaires Apostoliques, j'observais sur son visage l'expression de la vive joie qu'il en éprouvait. Quand ensuite le Pape en vint à la condamnation des Rites, il écouta avec plus d'attention et répéta deux fois : le Pape a donc condamné les Rites ? — Oui, répondîmes-nous, oui, il les a condamnés. — Eh qu'a-t-il condamné, répliqua l'Empereur, lisez, lisez. — Dans ce Bref, dîmes-nous, Sa Sainteté n'explique pas les choses qu'il a condamnées. —

Elles seront expliquées après dit l'Empereur, continuez, lisez. On poursuivit la lecture et la traduction du Bref, et voyant que le Pape ne donnait pas de détails il dit : Les choses sont donc dans le même état qu'auparavant ? M. Pedrini répondit que le Cardinal avait, dans son décret publié à Nankin, expliqué les choses qui étaient [116] condamnées par le Pape. — A qui a-t-il publié ce décret ? dit l'Empereur. — A nous autres Missionnaires, répondirent le Père Bouvet et M. Pedrini. La conversation s'étendit ensuite dans une foule de détails que je vais réunir sous trois chefs : 1° le Bref et son contenu ; 2° le Cardinal de Tournon ; 3° nos Compagnons emprisonnés à Macao, c'est-à-dire MM. Mariani, Cordero, La Balvère et Candela.

«1° Au sujet du Bref ; l'Empereur le reçut avec grande joie et dit plusieurs fois qu'il approuvait tout son contenu et qu'il accordait tout ce que le Pape demandait. Une fois entre autres il s'exprima de la sorte : «Jusqu'à présent je n'ai pas voulu croire ni à celui-ci > ni à celui-là ; mais maintenant que le Pape lui-même m'expose sa pensée, je dis que le Pape parle bien et qu'il a raison ;» et prenant en main le Bref, il dit avec émotion : «Puisque voilà une lettre qui est venue de pays si éloignés et qui m'a été écrite par le Pape pour des affaires si minutieuses, j'accorde tout ce qui y est exposé.»

«Néanmoins pour l'exactitude du récit il faut ajouter que bien que M. Pedrini eût dit que le Pape avait déjà tout résolu et publié par le moyen du cardinal de Tournon, l'Empereur ne voyant dans ce Bref aucune résolution particulière, fut convaincu que le Pape enverrait encore un autre Bref, quand il aurait lu les écritures que lui-même voulait lui expédier. Cela est si vrai que l'Empereur, se tournant vers ses Eunuques, leur dit : «Il viendra, il viendra encore une lettre du Pape ; il a écrit celle-là avant d'avoir lu mes lettres, c'est pourquoi il y a passé légèrement sur les affaires.» C'était assez dire qu'il attendait d'autres explications de Sa Sainteté.

«2° Quant au cardinal de Tournon, l'Empereur dit plusieurs fois que, dès son arrivée à Pékin, il s'était assez bien comporté, mais qu'après il avait changé. «Quand il s'est présenté devant moi, dit-il, après avoir reçu ses compliments, je lui ai demandé s'il avait quelque affaire à traiter avec moi, il me répondit qu'il ne s'en souvenait pas, qu'il y penserait quand il [117] serait rentré chez lui. Après avoir attendu longtemps, il ne m'a rien proposé, il dissimulait toujours et ne manifestait pas son intention ni la commission qu'il avait reçue du Pape. Je lui ai dit qu'on ne pouvait ni détruire ni prohiber la pratique des Rites chinois, parce qu'à cette condition on ne pouvait pas prêcher la Religion en Chine. Il m'a répondu que si on ne pouvait prêcher la Religion, il ne lui restait plus qu'à s'en retourner en Europe avec tous les Européens, et qu'il voulait absolument la prohibition des Rites. Il aurait dû d'abord examiner et consulter, et ensuite faire des décrets. Un homme qui ne sait pas le chinois, et qui est à peine arrivé en Chine, n'est pas compétent pour juger du sens des livres et des usages de la Chine. Un Européen n'en peut être capable qu'au bout de plusieurs années de séjour.» L'Empereur ajouta ensuite et répéta plusieurs fois les paroles suivantes : «Les Rites chinois non en peu, mais en beaucoup d'endroits différent de la Religion chrétienne, par conséquent si on voulait les proscrire on ne pourrait plus prêcher en Chine cette Religion. Le Cardinal a commencé à gêner l'affaire, Monseigneur Maigrot est venu l'aggraver, et le Cardinal, au lieu de le punir, l'a protégé.» Puis, se tournant vers M. Pedrini et vers moi, l'Empereur nous dit : Jusqu'à ce moment je n'ai pas voulu vous dire un mot de ces affaires parce que vous n'entendiez pas le chinois, mais aujourd'hui que vous le comprenez nous pouvons parler.

«L'Empereur dit tout ce qui précède d'une manière affable, excusant le Cardinal parce qu'il était malade, et donnant des marques de son estime et de son affection pour le Pape. Il me faisait l'effet d'un père qui parle à ses enfants et paraissait tout désireux d'accorder ce que le Pape aurait pu demander. Pendant toute cette conversation, nous autres Propagandistes, nous ne restâmes pas muets, de temps en temps, l'un ou l'autre plaçait son mot soit pour excuser le Cardinal, soit pour obtenir la fin que le Pape avait en vue dans son Bref. Entre autres choses, nous dûmes que si le Cardinal avait condamné les [118] Rites par son décret de Nankin, ce n'était qu'en exécution du décret fait, par le Pape à

Rome pour conserver la pureté de la Religion. A cela, l'Empereur répondit que le Pape ne pouvait condamner ces Rites, puisqu'il n'avait jamais été en Chine et qu'il ne pouvait savoir ceux qui conviennent à notre Religion ou ceux qui ne lui conviennent pas. Nous répondîmes que le Pape le savait fort bien, parce qu'il avait examiné cette affaire avec attention pendant plusieurs années.

«Le Père Bouvet ne resta pas muet, non plus et de temps en temps, comme on dit, il tirait l'eau à son moulin, approuvant tout ce que l'Empereur disait en faveur des Rites, pour le confirmer de plus en plus dans son intention de les défendre ; car on ne sait que trop que ce sont les Jésuites qui par leurs instances et leurs intrigues l'avaient engagé dans cette voie. J'eus une grande peine surtout d'entendre dire au Père Bouvet les paroles suivantes à propos des Rites : «Je me réjouis grandement que Votre Majesté parle de la sorte devant ces trois hommes, afin qu'ils l'écrivent à Rome où on ne veut pas nous croire nous autres Jésuites, quand nous disons que si l'on proscrie les Rites votre Majesté chassera tous les Européens.» Je dis alors à l'Empereur : Il est vrai qu'en beaucoup d'endroits la Religion chrétienne n'est pas d'accord avec les Rites chinois ; mais puisque Votre Majesté a daigné permettre qu'elle fût prêchée et que vous l'avez beaucoup favorisée, j'espère aussi que lorsque le Pape vous écrira, vous aurez la bonté d'accorder tout ce qu'il vous demandera. L'Empereur ne me répondit pas, mais changea de discours. Il en fit autant pour M. Pedrini quand celui-ci lui dit : Je sais que le cœur de Votre Majesté est d'accord avec celui du Pape, et c'est pourquoi J'espère que s'il vient un autre Bref qui vous dise clairement la pensée du Pape, Votre Majesté, voudra bien tout permettre. L'Empereur écouta avec attention, mais avec habileté il se dispensa de répondre. Ceci arriva vers la fin de l'audience.

«Quand la traduction dut être terminée, l'Empereur nous [119] dit qu'il l'avait reçu par le Vice-Roi de Canton auquel il avait donné l'ordre formel de demander à tous les Européens des nouvelles d'Europe, et qu'il avait trouvé que le Père Joseph Cerù avait ce Bref par devers lui ; il lui avait été envoyé de Macao par l'abbé Joseph Cordero, lequel deux ans auparavant avait reçu un pli adressé au Cardinal pour le remettre à l'Empereur. Comme le Cardinal était malade et qu'il n'y avait personne pour le présenter, M. Cordero avait écrit au Pape pour savoir ce qu'il en devait faire ; on attendait cette année une réponse qui n'était pas venue ; mais comme par les lettres de M. Pedrini et les miennes on voyait que l'Empereur désirait beaucoup des nouvelles du Pape, on s'était décidé à remettre ce Bref au Vice-Roi de Canton pour l'expédier à l'Empereur. Il paraît que l'Empereur agréa ces excuses du Père Cerù et ne se fâcha pas qu'on eût retenu le Bref, ce que je regardai comme une grande faveur de Dieu. A ce propos, l'Empereur demanda ce qu'était ce Père Cerù et s'il connaissait quelque art mécanique. Je répondis que c'était un des Missionnaires venus d'Europe avec moi, qu'il était notre Procureur à Canton et qu'il ne connaissait aucun art mécanique. Il demanda aussi ce qu'étaient MM. Mariani, Cordero, La Balvère et Candela. M. Pedrini prit occasion de cette question pour parler de leur emprisonnement. Mais l'Empereur détourna habilement la conversation. Plusieurs autres fois il revint à parler de ces Messieurs, et nous à décrire leurs misères, mais sans autre résultat, il se contentait de dire qu'il attendait une autre réponse du Pape. J'insistai et je lui dis que pendant ce temps-là nous ne pouvions avoir personne pour nous faire passer les lettres et subsides qui nous venaient d'Europe. Alors l'Empereur cessa de dissimuler et nous demanda la cause de leur emprisonnement. M. Pedrini répondit que c'était de n'avoir pas voulu promettre de ne pas publier les ordres du Pape déjà venus et ceux qui étaient à venir. L'Empereur entendant cela se tourna vers le Père Bouvet et lui demanda ce qu'il en était. Le Père [120] Bouvet répondit : «que le Roi de Portugal avait envoyé son ambassadeur auprès du Pape au sujet des Rites, et que tant qu'il n'avait pas de réponse du Pape il avait ordonné aux Portugais de Macao d'empêcher qu'on ne publiât imprudemment en Chine les décrets pontificaux, et qu'en vertu de cet ordre, ces Messieurs avaient été mis en prison.» Sur cette réponse, M. Pedrini dit : que cela supposé, les Portugais de Macao devaient attendre la transgression des ordres avant d'incarcérer, et ne pas punir avant que la faute ne fût commise. J'ajoutai qu'il était encore bien moins permis de les laisser des huit jours entiers dans l'impossibilité de se procurer les vivres



nécessaires et de les tenir sous une garde si rigoureuse. Le Père Bouvet répondit qu'ils n'étaient pas en prison, mais bien dans la citadelle. Eh, n'est-ce pas la même chose ? dit l'Empereur, la citadelle n'est-elle pas une prison ? - Cette réplique de l'Empereur couvrit de confusion le Père Bouvet qui dit que, ne sachant pas bien ce qui concernait cette affaire, il en demanderait des explications aux Pères Kilian Stumpf et Joseph Suarez. — Oui, dit l'Empereur, demandez-leur-en, et qu'ils me rapportent la vérité. Puis se tournant vers M. Pedrini et moi : Vous avez raison, dit-il, et le Père Bouvet aussi ; moi je reste entre les deux et ne veux pas me mêler de cette affaire, c'est au Roi de Portugal à faire en cela ce qui sera conforme aux lois. Si vous vous battiez entre vous dans l'intérieur de vos maisons, je vous laisserais bien vous battre sans me faire juge de vos disputes ni décider qui a raison ou qui a tort. Là-dessus il nous conta une petite histoire pour rire. Voyant que notre affaire n'aboutissait pas, je pressai encore l'Empereur en disant : Votre Majesté devrait penser que ces Messieurs emprisonnés se trouvent à Macao par vos ordres, je vous prie donc de les faire venir à Canton pour les mettre à couvert de toute vexation. L'Empereur répondit qu'il était bien vrai que le Cardinal avait été renvoyé par ses ordres à Macao, mais que lui une fois mort, il ne s'occupait pas des autres. — Mais, ajoutai-je, ces Messieurs [121] sont des gens du Pape, et quand le Pape saura qu'ils sont maltraités, que dira-t-il ? — Alors l'Empereur demanda au Père Bouvet si le Roi de Portugal avait le pouvoir d'arrêter et de punir les gens du Pape ? Le Père Bouvet répondit que ce Roi était un homme pieux, qu'il avait ses lois et ses raisons pour se conduire et se gouverner.

Entendant cela l'Empereur se débarrassa de la question par des termes généraux. Il donna le Bref au Père Bouvet pour le traduire. Celui-ci ayant demandé s'il fallait le traduire en tartare, l'Empereur dit qu'il le voulait traduit en chinois « afin, dit-il, que ces deux (M. Pedrini et moi) puissent en voir la traduction. » Il nous congédia ainsi après une audience de trois heures.

« 30 novembre 1712. Aussitôt on se mit à la traduction. A peine fut-elle commencée que l'Empereur envoya prendre le pou qu'on en avait fait ; peu après, il envoya encore en chercher la continuation, tant il était empressé d'avoir tout le Bref traduit. Il est à remarquer ici que le Mandarin qui, par ordre de l'Empereur, assistait à la traduction, voulait qu'on se servit du mot *Tchin*, vassal, attaché au service de l'Empereur, à tous les endroits où le Pape disait Je ; mais tous nous nous y opposâmes et après une longue contestation, il fut arrêté que l'on mettrait Jo (je).

« 1er décembre 1712. Les Pères Kilian, Suarez, Parennin, Bouvet et Fouquet vinrent au Palais apportant, écrit en chinois, le rapport demandé par l'Empereur, sur l'emprisonnement de nos collègues de Macao. Par hasard, il fut lu par un Mandarin, assez haut, pour que je l'entendisse. Je ne compris pas tout parce que alors je ne savais pas encore bien la langue ; voici ce que je saisis : « Hier, nous avons reçu un billet du Père Bouvet dans lequel de la part de Votre Majesté, il nous demande raison de l'incarcération de plusieurs Missionnaires de Macao, c'est-à-dire MM. Sabino Mariani, André Candela, Joseph Cordero et La Balvère. Les deux premiers sont ces rouges qui sont venus à Pékin avec Tolo (Tournon) et qui ont été avec lui relégués à [122] Macao. Cordero est un homme de Tolo qui, à l'occasion du Piao (diplôme) s'est embarqué sur un navire anglais, mais qui sous un faux nom, au lieu de poursuivre son voyage est allé à Macao. Enfin, La Balvère était à faire Mission dans la province du Su-Tchuen. Lorsqu'il fallut prendre le Piao, il préféra se rendre à Macao avec Tolo. Or, un ordre du Roi de Portugal est arrivé à Macao qui prescrit au capitaine-général d'empêcher la publication de tout décret du Pape qui parviendrait là, et de punir de peine de mort les transgresseurs, parce que ce Roi de Portugal a envoyé un ambassadeur au Pape pour traiter de la suspension des décrets contre les Rites. Cette question appartient aux Jésuites depuis deux siècles (le siècle en Chine est de soixante ans) pendant ce temps ils sont demeurés pacifiquement en Chine et y ont prêché la Religion, et ils ont joui pendant cinquante ans des faveurs du règne de Votre Majesté, et parce que ces quatre hommes avaient commencé à publier imprudemment des décrets du Pape qui n'ont aucun fondement, ils ont été pris par le

capitaine-général de Macao : comme ce sont des gens de certaine distinction, on ne les a pas mis dans la prison commune, mais dans une maison gardée par des soldats où ils sont entretenus aux frais du capitaine-général.» «Voilà ce que j'ai pu retenir de ce rapport qui était fort long ; mais il y en a assez pour voir la perfidie dont ils usaient envers ces confesseurs de Jésus-Christ. Sans qu'on les interroge, ils dénoncent à l'Empereur ces Messieurs comme des gens de ce Cardinal qu'ils avaient jeté eux-mêmes dans la disgrâce de Sa Majesté, ils accusent M. Cordero d'avoir violé la loi de son exil, en revenant à Macao, M. La Balvère d'avoir enfreint l'ordre de Sa Majesté, et tous d'avoir été d'imprudents promulgateurs de décrets Pontificaux qui, disaient-ils, n'avaient aucun fondement. On voit donc qu'ils ont caché la vérité du fait de l'emprisonnement, appelant la citadelle une maison, et la faim et la soif de huit jours, un entretien aux frais du capitaine-général ; ils exaltent le Roi qui condamne à mort ceux qui obéissent au [123] Pape, ils humilient le Pape en humiliant les officiers de sa Légation, et en préférant aux décrets Pontificaux, des édits du Roi de Portugal qui condamnent à mort ceux qui publient les décrets du Pape. Et en effet, quand on sut à Macao ce qui s'était passé à Pékin, MM. Cordero et La Balvère furent violemment embarqués pour les Indes comme on le verra au 23 avril 1713.

«Les Mandarins allèrent porter ce rapport à l'Empereur. Quand ils revinrent, ils dirent que Sa Majesté avait lu la traduction du Bref et le rapport des Jésuites, mais qu'il n'avait pas donné un mot de réponse. Il avait dit seulement que l'on donnât le Bref au Père Bouvet pour le faire garder par les Jésuites et qu'il consentait à ce qu'on lui présentât par écrit les raisons du retard de ce Bref.

«Le 3 décembre 1712, les Pères Suarez, Kilian, Parennin et Bouvet, M. Pedrini et moi nous entrâmes au palais où les Jésuites présentèrent par écrit au Mandarin Ouang-Tao-Hoa, l'exposé des motifs qu'ils prétendaient connaître du retard du Bref. Le Mandarin lut cet écrit devant M. Pedrini et moi, mais à voix basse, sans doute d'après le conseil des Jésuites, afin que nous n'en connussions pas le contenu. Voyant que cet écrit n'était signé par aucun d'eux, il reprit les Jésuites de ce qu'ils osaient présenter à l'Empereur une pièce aveugle et voulut à tout prix qu'ils y missent leur signature. Ils s'y refusèrent et le Mandarin alla rapporter de vive voix à l'Empereur le contenu de l'écrit de ces Pères. Quelle était leur intention en ne signant pas, je n'en sais rien, parce qu'ils ne l'ont pas déclarée devant moi. Chacun pourra penser avec fondement qu'ils craignaient que l'Empereur ne fit conserver cette pièce avec d'autres qui auraient pu un jour tomber entre nos mains et être envoyées à Rome. Ainsi je n'en connais pas le contenu qui ne m'a jamais été communiqué, mais d'après les réponses que les Jésuites ont données, devant moi, à des questions que leur adressa le Mandarin avant d'aller informer Sa Majesté, et par quelques autres paroles qu'ils échangèrent entre eux, [124] J'ai conclu qu'ils disaient dans cet écrit que le Pape avait envoyé le Bref au Roi de Portugal, afin qu'il l'adressât lui-même à l'Empereur ; mais que ce Roi ne l'avait pas envoyé disant qu'il fallait d'abord examiner les écrits envoyés par l'Empereur, et dont il était question dans le Bref et envoyer le résultat de cet examen en même temps que le Bref ; qu'il ne convenait pas que le Pape assumât sur lui toute la faute pour excuser le cardinal de Tournon qui certainement avait offensé l'Empereur, et qu'avant de lui écrire il avait pensé devoir lui donner une espèce de satisfaction ; que c'était pour cela que le Pape avait attendu pour faire parvenir le Bref à l'Empereur d'être appuyé par les instances du Roi de Portugal, pour faire pardonner la faute du Cardinal de Tournon. Quand le Mandarin revint il dit que l'Empereur avait répondu : Je le sais, je, suis informé.

«Pendant que le Père Suarez tenait encore en main cet écrit, je le priai de m'en donner lecture. Le Père Kilian me répondit qu'il me le ferait lire, quand je leur aurais donné par écrit tout ce que j'avais dit l'avant-veille à l'Empereur. Je l'aurais fait volontiers parce que tout ce que j'avais dit était parfaitement juste ; je ne le fis pas cependant, sachant bien que c'était un parti pris chez eux de ne pas me lire cette pièce.

«Le 13 décembre 1712, les choses étant en cet état, les Jésuites sachant que M. Pedrini et moi avions écrit au Pape ce que l'Empereur nous avait dit le 29 novembre à l'occasion de la traduction du Bref par le Père Bouvet et par moi, sachant bien aussi que nous serions crus à Rome, se prirent de belle envie de faire de nouveau écrire à Rome des menaces d'expulsion, d'emprisonnement et de mort pour les Missionnaires, au cas où le Pape n'approuverait pas les Rites déjà condamnés, prétendant toujours que le Pape devait révoquer ses décrets qui, selon eux, avaient été donnés sur un faux exposé. Ils cherchèrent à faire rétracter à l'Empereur ce qu'il avait dit d'une manière [125] si claire et à l'attirer une autre fois à protéger leurs Rites idolâtriques.

«Ce jour-là ils vinrent donc au Palais, apportant un écrit en chinois dans lequel ils exposaient les deux compte-rendus différents que le Père Bouvet et nous, M. Pedrini et moi, avions donnés de la séance du 29 novembre, ils terminaient en proposant à l'Empereur une formule de lettre composée à leur façon qui devait être signée par tous les Européens et envoyée en Europe comme étant la réponse authentique de l'Empereur. Ils l'envoyèrent clone à Sa Majesté par les Mandarins pour la faire approuver comme sa réponse au Bref. L'Empereur se contenta de dire que nous n'avions qu'à nous concerter, le Père Bouvet, M. Pedrini et moi et faire le récit de ce qu'il avait dit, qu'il reconnaîtrait ensuite si ces paroles étaient vraiment les siennes.

«16 décembre 1712. En conséquence de cet ordre de l'Empereur, M. Pedrini et moi, nous écrivîmes aussitôt les paroles de Sa Majesté. Nous les présentâmes au Père Bouvet pour qu'il en convînt. Mais il ne voulut pas les reconnaître. Il ne niait pas que l'Empereur les eût dites, mais il voulait mettre une explication à chacune ; nous fûmes donc obligés de lui dire d'envoyer sa rédaction à part à l'Empereur pendant que nous lui enverrions la nôtre. Bien que notre récit eût été loué par les Mandarins à raison de sa clarté et que celui du Père Bouvet eût été blâmé à cause de la confusion et de l'obscurité des commentaires et rebuté même par Tchao-Tchang leur grand protecteur, néanmoins après bien des négociations et des cabales qu'il serait trop ennuyeux de raconter, les Jésuites à l'aide de ce Tchao-Tchang vinrent à bout, le 16 décembre, de faire écrire à l'Empereur, de sa propre main, une réponse telle qu'ils la voulaient ; cette réponse dont nous conservons l'original chinois est ainsi conçue :

«Paroles de Kang-Chi, écrites de sa propre main et traduites en latin par les soussignés, l'an de son règne 51e, le 19 de [126] la 11e lune, dans la villa Impériale de Tchang-Tchoung-Yuen (16 décembre 1712). Le Vice-Roi de Canton *Mong-pi* nous a remis un rapport sur les affaires des Européens qui avaient reçu à Canton un pli secret qui venait d'Europe. Aussitôt j'ai ordonné que Pe-Tching (le Père Bouvet) Té-ly-Ké (Pedrini) Ma-Koué-Hin (Ripa) le traduisissent en ma présence. J'ai appris alors que cette lettre était adressée à Tolo (Cardinal de Tournon). Ripa et Pedrini ont dit que les gens de Tolo étaient emprisonnés et souffraient beaucoup à Macao. Moi, Empereur, je me suis informé de cette affaire. Le Père Bouvet a dit qu'il avait appris depuis peu que ces gens avaient été enfermés à Macao dans la crainte qu'ils ne parlassent mal. Voyant que l'affaire dont il était question dans la lettre à Tolo n'était pas finie, j'ai pensé ne devoir pas en faire un secret, mais attendre d'autres lettres pour décider ; reprenant ensuite cette affaire de Tolo, j'ai remarqué que ses dernières paroles n'étaient pas en rapport avec les premières et que difficilement on pouvait y croire, c'est pourquoi j'ai donné mes premiers ordres. Ainsi quoique je continue à protéger les Européens comme auparavant, je ne dis pas pour cela qui a raison ou qui a tort ; j'attends encore qu'on m'en réfère. Que la lettre européenne soit donnée à Tchao-Tchang pour être conservée.

«En foi de quoi, le jour et an comme ci-dessus, pour certifier la fidélité de la traduction, nous avons signé Joseph Suarez, S. J. — Kilian Stumpf. S. J. — Joachim Bouvet, — S. J. Jean François Fouxquet, S. J. — Dominique Parenin, S. J. — Guillaume Bonjour, Fabre, Missionnaire Apostolique. — Théodoric Pedrini, Missionnaire Apostolique. — Mathieu Ripa, Missionnaire Apostolique.

«Il faut remarquer ces paroles : *J'ai appris que cette lettre était adressée à Tolo.* L'Empereur ne reconnaissait pas cette lettre pour un Bref ; c'était sans doute une ruse pour ne pas s'engager à y donner une réponse, car il savait bien que c'était un Bref véritable ; mais il parla en cette occasion sous l'influence [127] de l'exposé des Jésuites qui lui avaient fait croire que le bref avait été envoyé au Roi de Portugal et rejeté par celui-ci, jusqu'à ce qu'on eût donné satisfaction à l'Empereur de Chine comme s'il eût été véritablement offensé par le Cardinal de Tournon. Le changement survenu dans ces dernières dispositions était certainement l'effet des fausses et pernicieuses informations des Jésuites ; il faut remarquer aussi ces autres paroles, *c'est pourquoi j'ai donné mes premiers ordres.* D'après cela on conclut que si l'Empereur avait été, réellement bien satisfait du Cardinal, il ne l'aurait certainement pas disgracié, ni relégué avec toute sa Cour à Macao, il n'aurait pas imposé aux Missionnaires ce *Piao*, de diabolique invention, ni expulsé tant de Missionnaires, ni porté de si funestes coups à cette Mission ; mais il fut indisposé contre le Cardinal par les instigations des Jésuites qui l'engagèrent à protéger comme chose purement civile et politique des Rites déclarés superstitieux par le Pape ; tout le mal fut donc causé par ces Pères. C'est là un fait devenu déjà public et notoire dans tout le monde catholique. On ne le nie pas, mais on cherche à excuser les Jésuites, en disant qu'ils ne pouvaient pas se condamner eux-mêmes sans ruiner la Mission. Je réfuterai cette excuse avec ce qui me reste à dire dans le cours de ce journal.»

Le funeste effet que produisirent les oppositions des Jésuites contre MM. Cordero et de La Balvère se montra le 3 avril 1713 par l'expulsion de ces Messieurs, comme nous le dirons sous le 23 avril 1713.

### **§ IX. Intrigues à la Cour contre les Missionnaires de la Propagande (1712-1713.)**

Il serait trop long de détailler tout ce qui fut imaginé à cet égard. Nous allons seulement reproduire quelques traits épars dans le journal de M. Ripa. [128]

Le 19 décembre 1712, dit-il, l'Empereur avait envoyé aux Européens et aux membres du Tribunal des Mathématiques un compas de proportion ; comme il y avait trouvé deux lignes de plus que dans les autres, il voulut en savoir la raison ; tous ayant répondu qu'ils ne la connaissaient pas, le Mandarin Ouang-Tao-Hoa, chargé de cette affaire, avant de rapporter à l'Empereur cette réponse négative, pensa à interroger le Père Fabre Bonjour, celui-ci qui connaissait la raison de cette modification en donna une explication claire. Cela déplut aux Jésuites, aussi le Père Parennin qui servait encore d'interprète au Père Bonjour parce que celui-ci ne savait pas encore assez de chinois, chercha à obscurcir son mérite, en disant qu'ils ne comprenaient pas cette explication qui n'était pas claire, et que ces deux lignes ne servaient à rien. Le Mandarin Ouang, voyant qu'il y avait là de la jalousie, se fit expliquer la chose sans interprète par le Père Bonjour, étant parvenu à la comprendre, il en fit son rapport à l'Empereur, disant que ce que ni le Père Kilian, président des Mathématiques, ni aucun Européen, Tartare, Chinois, n'avaient pu trouver, avait été expliqué par le Père Fabre Bonjour, et il répéta en gros cette explication à l'Empereur qui la comprit et ordonna que tous les Européens se réunissent pour lui en faire un exposé détaillé, quand il serait revenu de la sépulture de ses ancêtres où il se rendait.

«Le 22 janvier 1713, cette explication fut présentée à l'Empereur par le Père Kilian comme si elle eût été de lui, et il ne fit aucune mention du Père Bonjour qui avait été le seul, dans Pékin, à la découvrir. J'ai rapporté ce trait afin que de même que par les vestiges on reconnaît le lion, de même aussi par ces faits et d'autres qui regardent M. Pedrini ou moi et qui sont rapportés en leur lieu, on connaisse l'esprit dont les Jésuites sont animés à notre égard, parce que nous sommes des Missionnaires de la Sacrée Congrégation de la Propagande. Ce qui est certain c'est, que, si tous trois nous avons pu gagner [129] la bienveillance de ce grand Monarque, et si nous avons pu nous établir dans une maison à

Pékin, on ne peut l'attribuer qu'à une assistance de Dieu très spéciale et continuelle, tant les Jésuites nous ont fait d'oppositions et dressé des pièges et des embûches.

«Le 23 janvier 1713, les Jésuites portugais qui plusieurs fois avaient demandé à l'Empereur la permission pour plusieurs de leurs Pères de venir à Pékin prendre le Piao et auxquels il avait répondu d'attendre l'arrivée des réponses du Pape, allèrent le trouver pour réitérer leur demande et reçurent pour réponse qu'il fallait attendre encore un peu.

«7 février. Avant-hier l'Empereur ayant été à Pékin offrir au ciel le sacrifice d'usage, envoya ensuite proposer aux Européens le problème suivant : Pour quelle raison le Créateur de l'Univers a-t-il créé toutes les choses si dissemblables que bien que plusieurs soient de la même espèce, les individus pourtant ne se ressemblent jamais parfaitement comme on le voit dans les hommes, les fruits, le pain, etc... Aujourd'hui on lui a remis plusieurs réponses, mais il n'en a pas été satisfait ; il veut que l'on étudie encore la question, et qu'on lui réponde ensuite par écrit. Au sujet de la réponse donnée par les Jésuites qui s'étaient chargés de cette question, il a dit que les Européens parlaient d'une manière très basse du Créateur de toutes choses.

«3 mars. Chasse aux cerfs dans le Pa-Tchéo, où, en 1722, l'Empereur contractera sa dernière maladie.»

Le 26 mars, l'Empereur revint à Pékin, il y eut alors grande fête à l'occasion de la soixantième année de l'Empereur.

«Pour cette époque, M. Pedrini avait construit un petit orgue porté par des roulettes qui se montait comme une horloge et jouait seul aussitôt qu'on lui donnait le mouvement. Il le porta au palais, et pria le Mandarin Tchao-Tchang, chef des autres Mandarins du tribunal Tang-Sin-Tien, de le présenter à l'Empereur. Ce Tchao-Tchang, voyant que M. Pedrini croissait de plus en plus dans les bonnes grâces de l'Empereur, chose qui [130] lui causait grand déplaisir, ne voulut pas, après bien des détours, présenter cet instrument, mais il présenta à la place un autre instrument de musique qui jouait tout seul, c'était une horloge qui montrait les heures, faisait jouer un petit orgue et marcher un petit char, il présenta aussi un orgue construit chez les Jésuites portugais. L'Empereur reçut tout, excepté l'orgue des Portugais qu'il ne voulut ni accepter, ni voir. Pendant ce temps, Tchao-Tchang tomba malade, et M. Pedrini, profitant de cette occasion, reporta au Palais son petit orgue, il le confia à d'autres Mandarins qui s'inquiétaient plus de plaire à l'Empereur qu'à Tchao-Tchang, et l'orgue fut présenté à Sa Majesté qui l'accepta et le garda.

«On employa beaucoup de ruses semblables pour nous empêcher, nous trois de la Propagande, de nous établir à Pékin, mais, grâce au bon esprit de l'Empereur, elles ne servirent à rien, car c'était Dieu lui-même qui dirigeait la barque.

«Le 3 avril 1713, je reçus des lettres de M. Amodéi, datées de Canton du 17 février ; il m'y faisait connaître l'expulsion barbare de MM. Cordero et de La Balvère, exécutée par les Portugais de Macao. Ces deux Messieurs avec plusieurs autres de la suite du cardinal de Tournon, étaient emprisonnés dans une maison de Macao. Le 2 avril 1712, vers cinq heures du soir, l'adjutant du capitaine général entra chez eux avec plusieurs soldats, et leur dit que la ville ayant peur qu'ils ne prissent la fuite, s'était adressée au capitaine général afin qu'on les enfermât tous deux dans une maison mieux gardée, que le capitaine général, cédant à ces instances, voulait en effet s'assurer de leurs personnes. M. Cordero se défendit par beaucoup de bonnes raisons, et l'adjutant se retira, feignant d'aller faire son rapport et chercher une réponse. A dix heures du soir, arriva l'auditeur Albuquerque avec un notaire, le secrétaire de la chambre, un ministre de l'Évêque et un grand nombre de soldats. Au nom du capitaine général Antonio Siqueira de Horonha, il intima aux deux prisonniers l'ordre de s'embarquer la nuit même, [131] disant que telle était la volonté du Roi de Portugal et de l'Empereur de la Chine, qu'ils étaient bannis de ce pays, et que de gré ou de force, ils devaient s'embarquer à minuit. Ils demandèrent de protester par acte public. Albuquerque leur répondit qu'ils pouvaient protester tant qu'ils voudraient, et appela lui-même le notaire pour dresser l'acte de leur protestation. Cela fait, ils allèrent

faire leurs malles à la hâte, et à deux heures du matin, ils étaient déjà à bord du navire nommé *Boas Novas*, on ne leur permit même pas de se faire accompagner par aucun de leurs domestiques. Les autres personnages de la suite du cardinal de Tournon restèrent dans la maison où ils étaient toujours sous la garde des soldats et avec la crainte d'une semblable aventure. Elle ne manqua pas de leur arriver six ans plus tard, comme le Père Cerù me l'a raconté dans une lettre : «Le capitaine général de Macao, me dit-il, envoya, vers minuit, le 19 février 1719, des soldats sous la conduite d'un sergent et un notaire de l'Évêque dans notre maison achetée par feu le cardinal de Tournon ; depuis l'expulsion de M. Cordero, il s'y trouvait encore MM. Sabino Mariani et André Candela ; sans leur donner le temps de faire leurs malles, on les fit embarquer sur le vaisseau le *Saint-Paul*, on ne leur laissa emporter que leur lit et quelques petites choses de peu de valeur ; le 20, à 3 heures du matin, le navire faisait voile pour Madras. Le corps du Cardinal qui se trouvait dans cette maison fut porté à la cathédrale où on lui fit un service <sup>11</sup>. La maison du Cardinal fut louée à des étrangers, et tous les effets laissés furent inventoriés et déposés dans la maison de Lino Pereyra.» Voilà ce que m'écrivit le Père Cerù. Par une lettre du Père Perroni, j'appris que les Missionnaires du Séminaire de Paris et les Dominicains de Manille qui, après avoir obéi à la constitution, n'en étaient pas [132] moins demeurés tranquilles jusque-là dans le Fo-Kien, avaient été chassés à leur tour après l'expulsion de MM. Mariani et Candela. Ce Père Perroni me disait encore dans cette lettre (1719) : Le Légat va arriver ; il vient fort à propos lorsque le coup a été fait ; il verra de qui la Mission dépend....

«Le 1er mai 1713, les Jésuites impatients d'introduire enfin leurs Pères au sujet desquels l'Empereur répondait toujours d'attendre encore, imaginèrent un stratagème fort ingénieux pour venir à bout d'exécuter leur projet. Ils leur firent donner l'ordre par les Mandarins de Canton de s'avancer vers Pékin. Quand ils furent arrivés à la capitale du Kiang-Si, on les y fit séjourner. Le 1er mai, l'Empereur étant revenu de Pékin à sa villa, les Jésuites lui présentèrent un rapport dans lequel ils disaient que les Mandarins de Canton, en vertu d'un ordre ancien qui prescrivait d'envoyer à Pékin tous ceux qui désiraient prendre le Piao, et ne connaissant pas l'ordre nouveau donné par l'Empereur pour les faire attendre, avaient obligé ces Jésuites à partir ; mais que ces derniers arrivés à la capitale du Kiang-Si, avaient appris le nouvel ordre de Sa Majesté et n'osaient plus continuer leur voyage, en conséquence ils demandaient très humblement ce qu'ils avaient à faire ou poursuivre leur voyage jusqu'à Pékin ou rester là où ils étaient. D'un côté comme de l'autre les Jésuites avaient toujours atteint leur but qui était d'introduire ces Pères dans l'intérieur de la Chine. L'Empereur, qui était très rusé, trompa leur espoir en répondant qu'il avait déjà dit que ces Jésuites devaient attendre sa réponse dans le port (le mer ; les Jésuites tout confus répondirent qu'ils écriraient à leurs Pères de retourner à Canton.

«Ce même jour 1er mai 1713, il arriva un fait qui fut d'une, grande confusion pour les Jésuites et fit bien rire les trois Missionnaires de la Propagande. Nous étions tous réunis Jésuites et Missionnaires de la Propagande avec Tchao-Tchang et plusieurs Mandarins. Tchao-Tchang pour nous tracasser [133] voulut se mettre à informer les autres Mandarins de l'état où en était la question des Rites. Avec sa faconde naturelle il se mit à débiter la leçon qu'il avait apprise depuis longtemps des Jésuites ; mais n'étant pas théologien il le fit mal, et sans le savoir prenant la chose au rebours il combattit les Rites au lieu de les défendre. Au sujet de la faveur refusée ce jour-là par l'Empereur il dit : «qu'autrefois les Européens étaient en grande estime à Pékin ; mais que depuis l'arrivée du cardinal de Tournon, à la suite des offenses qu'il avait commises contre Sa Majesté, ils étaient bien déchus dans l'estime de l'Empereur, que celui-ci voulait qu'on vénérât Confucius et les ancêtres, qu'on leur offrît de l'encens et d'autres sacrifices, non pas qu'on espérât d'eux

---

<sup>11</sup> Quand le Légat Monseigneur Mezzaharba revint en Europe, il rapporta le corps du cardinal de Tournon qui fut déposé dans l'église de la Propagande à Rome.

aucune grâce, protection ou faveur, vu que les morts n'avaient pas ce pouvoir, mais uniquement pour leur rendre un hommage purement politique et civil.» Jusque-là il débitait bien sa leçon ; il ajouta ensuite : «que l'Empereur voulait qu'on adorât le Chang-Ti et le ciel non pas pour leur rendre un acte religieux en attendant d'eux quelque chose, vu que le Chang-Ti et le ciel ne peuvent rien nous accorder, mais uniquement comme démonstration publique de reconnaissance envers le Chang-Ti et le ciel pour l'eau et les autres influences salutaires que nous en recevons chaque jour.» Ici le pauvre Tchao-Tchang trahissait le matérialisme de sa doctrine et avouait que le ciel et le Chang-Ti sont incapables de faire du bien ou du mal et par conséquent de recevoir aucune adoration. Aussi, me tournant aussitôt vers les Jésuites je leur dis en riant : Donc Tien (le ciel), et *Chang-Ti* (l'Empereur Suprême) ne sont pas le Dieu que nous adorons.

«Le 2 juin 1713, l'Empereur part pour Djé-Hol, il emmène le Père Bouvet pour l'explication d'un certain livre, le Père Gonzaga comme mathématicien, le frère Rhodes pour chirurgien, avec le Père Parenin son interprète, M. Pedrini comme musicien et moi comme peintre et graveur.» [134]

C'est pendant ce voyage que M. Pedrini écrivit à sa mère Marie-Nicolosa Pedrini la lettre suivante <sup>12</sup> :

Djé-Hol en Tartarie, 4 juillet 1713.

«Depuis la triste nouvelle de la mort de mon cher père, de bonne mémoire je n'ai plus rien appris de la famille ; j'ai pourtant écrit par toutes les occasions qui se présentent ordinairement une ou deux fois l'an. L'année dernière j'ai envoyé des relations très étendues à M. Anselme, en le priant de les faire copier pour vous les envoyer. C'est à lui aussi que j'ai envoyé les lettres et que j'envoie celle-ci. C'est donc par lui que vous aurez toutes les nouvelles, car je n'ai pas un moment de temps à moi pour écrire étant toute la journée au palais. Dernièrement j'ai fait un orgue qui joue tout seul quelques airs chinois. L'Empereur en a été si enchanté qu'il a voulu l'emporter avec lui en Tartarie où il se trouve et où je l'ai suivi. Quand vous aurez les relations que j'ai envoyées à M. Anselme, ayez soin de ne pas les montrer et de ne pas dire que je les 'ai écrites, n'en parlez qu'au Père Benedetto Biscia que je salue humblement de tout mon cœur, me recommandant à ses saintes prières et l'engageant à m'écrire, bien que je n'aie guère le temps de lui répondre. La dernière lettre que j'ai reçue de lui est du 21 octobre 1708. Grâce à Dieu, je me porte bien malgré mes 142 ans. Dites au Père Benedetto que j'ai donné le nom de Philippe au dernier Chinois que j'ai baptisé la veille de S. Pierre, il verra par là que je n'ai pas oublié Saint Philippe de Néri. J'ai déjà écrit plusieurs fois que l'Empereur m'a donné sept élèves pour leur apprendre la musique. Il les a entendus chanter dernièrement et s'est beaucoup réjoui de leurs progrès. Ainsi à la fin de mes jours je me vois réduit à être maître de musique ; quelle belle position ! Mais enfin c'est là ma mission et il faut [135] que je remplisse les vœux du Pape et de son, Légat à *latere* que Dieu ait dans sa gloire ; ce Légat, cardinal de Tournon, est mort entre mes bras et je lui ai fait la recommandation de l'âme, après qu'il eut reçu tous les sacrements. Je finis en me recommandant à vos saintes prières, en saluant tous les amis, et en vous demandant de tout cœur votre sainte bénédiction. «Cette lettre est pour tous ceux de la maison, je vous prie de leur donner de mes nouvelles, je ne m'arrête pas à les nommer les uns après les autres, je suppose que tous se portent bien.

Votre très affectionné fils,

TH. PEDRINI,  
INDIGNE MISSIONNAIRE APOSTOLIQUE.»

«Nous n'avons pas d'autres nouvelles de ce séjour de M. Pedrini en Tartarie, que celles que nous donne M. Appiani <sup>7</sup> dans une lettre de la fin de 1713.

---

<sup>12</sup> L'original est dans les archives de Monte-Citorio.

«Le mercredi 24 août, dit-il, 23 de la septième lune, M. Pedrini a présenté le nouvel orgue à l'Empereur ; il en a reçu beaucoup d'éloges ; l'Empereur fit même venir en sa présence M. Pedrini pour le complimenter. Après l'avoir entretenu longtemps par des paroles affables et affectueuses, il le congédia avec les Mandarins qui étaient présents. M. Pedrini désirait que Sa Majesté dît que quelque tuyau n'était pas convenable, afin de trouver occasion de dire que la *musique*, c'est-à-dire le *cœur tranquille* était affligé. Mais par suite de la grande bonté qu'il a pour M. Pedrini, l'Empereur demanda à l'un des Mandarins si l'instrument était bien d'accord ou non ; le Mandarin dit que oui, et l'Empereur trouva tout bien et l'approuva. A peine M. Pedrini avait-il mis le pied sur le seuil de la porte pour sortir, que l'Empereur le rappela ; un des Mandarins voulait rentrer avec M. Pedrini, l'Empereur ne le lui permit pas, et ainsi ils restèrent tous deux seuls. Sa Majesté causa avec lui d'une manière très affable, à voix basse, et lui [136] demanda s'il avait quelque nouvelle. On voit ici évidemment que c'est l'œuvre de Dieu, et non pas de M. Pedrini, qui bien qu'il s'attendit à une telle demande, ne croyait pas qu'elle lui fût jamais faite en tel secret et en tête à tête. Il répondit en substance : Je suis très affligé au sujet des nouvelles, parce que cette année nous ne pourrons en recevoir aucune. Ceux de Macao ont mis en prison nos correspondants. Les navires d'Europe venant à Macao, il n'y a personne pour recevoir et envoyer les nouvelles, les lettres et les pensions. Que Sa Majesté nous protège en commandant qu'on leur rende la liberté pour qu'ils puissent faire nos affaires et passer à Canton au nom de Votre Majesté. Voilà la substance de ses paroles. L'Empereur écouta tout avec beaucoup de bonté et d'attention ; puis il demanda de nouveau si l'on empêchait de recevoir les lettres. M. Pedrini répondit : Comment pouvons-nous les recevoir, s'il n'y a personne pour les recevoir des navires qui viennent à Macao ? Finalement, M. Pedrini lui demanda de les défendre ; l'Empereur, faisant un signe de tête, et d'un visage affable, répondit qu'il le ferait et le congédia. Qu'en arrivera-t-il ? Je n'en sais rien. La cause est entre les mains de Dieu, jetons en lui toutes nos sollicitudes. Il sait ce qu'il a à faire. Par cette conversation et par d'autres données, je vois ce que j'ai toujours pensé, c'est-à-dire, que si l'Empereur connaissait l'intention du Pape, il lui accorderait la plus grande faveur et protection. Écrivez cela fortement à Rome de ma part. Cette lettre servira de réponse à la lettre commune que j'ai reçue.

«Aujourd'hui 25 août, ajoute M. Pedrini, est arrivé ici le Père Fabre avec le Père Jartoux et quatre Mandarins. L'Empereur n'a admis à son audience que le Père Jartoux et deux Mandarins, ensuite il lui a envoyé dire qu'il pouvait rester lui et le Père Fabre qui sait les Mathématiques. Nous ne savons s'il les conduira à la chasse. Notez que Sa Majesté a dit que le Père Fabre sait les Mathématiques, bien que le Père Kilian dise qu'il ne les sait pas. L'Empereur a déterminé que des neuf [137] Européens qui sont à Pékin, quatre c'est-à-dire les Pères Parennin, Jartoux, le frère Rhodes et M. Pedrini le suivraient à la chasse. Il doit partir dans quatre ou cinq jours, dit M. Pedrini, et je me vois obligé de faire mes dépêches et mes provisions pour jusqu'au 5 septembre.»

### § X. Souffrances de M. Appiani à Canton.

Nous voyons ces souffrances détaillées dans une lettre que M. Appiani adressa le 1er août 1713, au supérieur de la maison de Monte-Citorio., à Rome, où l'original de cette lettre est encore conservé.

Canton, 1er août 1713.

«L'année dernière, je vous ai écrit deux lettres d'une assez longue étendue, avant de recevoir une des vôtres avec un billet de l'archidiacre Vadella ; l'autre était ma réponse à laquelle j'ai joint deux lignes pour l'archidiacre. Ces lettres sont parties par la voie d'Angleterre, le les ai adressées avec d'autres à l'ambassadeur de Savoie auquel j'ai écrit en même temps. Si les Jésuites le savent, comme ils le sauront sans doute, ils s'en



mordront les doigts ; mais peu m'importe. Puisqu'ils sont, (je ne voudrais pas le dire, mais à un ami on peut parler clairement), puisqu'ils sont assez effrontés pour répandre des calomnies, celui qui connaît la vérité doit avoir la force de la manifester et de défendre l'honneur de Celui qui est mort sous le poids des oppressions ; on ne peut répondre d'une autre manière aux énormités dont on le charge. Comme M. Marcel Angelita, secrétaire du feu Cardinal, et M. Dominique Marchini son majordome, étaient sur le point de partir de Macao, chacun d'eux voulait emporter de mes lettres ; pour ne pas faire de jaloux j'en ai donné une à chacun ; puis, M. Marchini ayant décidé [138] d'attacher sa fortune à celle du corps de son maître, il remit sa lettre à M. Angélita, et celui-ci partit de Macao, le 23 mars, au grand déplaisir des Jésuites qui cherchaient à empêcher son départ quand il était déjà parti ; il était parvenu très secrètement à obtenir la permission de s'embarquer. Il faut savoir que les Jésuites ne veulent laisser arriver en Europe aucun témoin oculaire de leurs méfaits, mais ce n'est pas de ce Monsieur qu'ils ont le plus à se plaindre. Il emporte, de la part de M. Mullener, un présent qui vous est envoyé. Ce sont deux tablettes, l'une de Confucius, et l'autre des ancêtres, qu'avec votre permission on pourra placer à la bibliothèque ou de Monte-Citorio, ou de Saint-Jean et Saint-Paul. Vous verrez là ce qui a tant fait écrire et souffrir. Ma lettre qui vous est adressée est une longue histoire sur la question, *si je suis tenu à payer mon entretien* pour les 29 mois que j'ai passé chez les Jésuites français. Finalement, le père Gouville m'ayant écrit deux lettres à ce sujet, je lui ai répondu et j'ai pris la résolution de remettre la décision à la Sacrée Congrégation à laquelle j'envoie une copie de ces deux lettres et de ma réponse avec des notes et réflexions. Quoique je n'aie pas de procureur, je ne demande pourtant pas à nos confrères de se mêler de cette affaire. La charité seule peut vous engager vous ou quelqu'un des nôtres à en prendre soin. Je vous prie donc de lire ces lettres, avec les réponses et les notes, je m'offre à faire, en quelque endroit que je sois, tout ce que m'ordonnera la Sacrée Congrégation ; je désire bien qu'elle ne néglige pas ce point comme une bagatelle parce que pour de l'or ou de l'argent, je ne voudrais pas aller souffrir en purgatoire. L'affection avec laquelle je me suis efforcé de servir le Saint-Siège, selon la modicité de mes forces, en m'exposant pour son honneur à souffrir toute sorte de mauvais traitements qui sont en effet tombés sur moi, me fait prendre la confiance de demander à la Sacrée Congrégation d'ôter ce poids de ma conscience et de ne pas compter pour peu les peines qu'il me faudrait souffrir dans ce lieu horrible où les âmes sont [139] purifiées d'une manière aussi véritable qu'étonnante, lieu qui est pourtant désirable, puisque si ces âmes, épouses de Jésus-Christ y sont purifiées comme l'or dans la fournaise) l'espérance qu'elles ont de jouir ensuite éternellement leur fait aimer les effets de la justice divine. Je n'en dis pas davantage à votre charité, sur ce point, qui est un des trois chefs pour lesquels je fais un appel aux sentiments de votre cœur. Je ne vous donne des nouvelles ni de moi, ni des autres, contentez-vous cette fois de les lire dans la lettre que j'envoie ouverte au Visiteur de la province, et dans les lettres adressées à la Sacrée Congrégation où je dis tout ce qu'il faut ; j'en toucherai encore quelque chose dans le courant de cette lettre.

«Le second chef pour lequel je recours à votre charité, est celui-ci : Depuis 1701 on m'a envoyé mille écus pour élever des jeunes gens et les disposer au service des autels. Cet argent a été changé pour mille piastres de huit qui m'ont été remises par Monseigneur le Visiteur-Apostolique d'heureuse mémoire, à son. arrivée, avec les arriérés des pensions pour M. Mullener et pour moi. J'ai envoyé tout l'argent que j'ai pu à M. Mullener, partie par le moyen d'un marchand, partie par l'entremise de notre domestique, partie par Pékin au moyen d'un maître de poste ; je n'ai retenu que mille piastres pour faire quelque provision en faveur de l'église à construire ou de nos élèves ; j'espérais rapporter cette somme à mon retour à notre chère maison de Chung-King-Fou. Lorsque je fus forcé de quitter Pékin avec le Cardinal, ce dernier désira se servir de cet argent, car il n'en avait plus d'autre ; je lui prêtai ces mille piastres sans lui demander de reçu espérant qu'arrivé à Nankin ou tout au plus à Canton, je lui demanderais sa bénédiction et mon argent avant de retourner à ma province. Mais en route je fus saisi et mis en prison ; notre bon Cardinal est mort ; j'ai demandé conseil sur cette affaire, dès mon arrivée à Canton, à mon

compatriote l'abbé Cordero ; il me dit que je pouvais réclamer cet argent. J'ai fait des recherches pour trouver [140] des témoignages de ce crédit, on en a trouvé et cet abbé, à bien voulu se charger de l'affaire ; il m, a dit qu'il avait cette somme en dépôt pour moi. Quand M. Mullener est parti d'ici pour se débarrasser lui et moi des perplexités que nous éprouvions chaque jour, dans la crainte qu'il ne fût découvert et parce qu'il ne voyait plus d'espoir de délivrance pour moi, je fus forcé de recourir à l'abbé Cordero pour avoir ces mille piastres et donner ainsi quelques provisions de voyage à ce zélé Missionnaire. Ce bon M. Mullener avait voulu que je donnasse tout ce que nous avions, à M. Pedrini, de sorte que ce dernier est parti emportant mes habits et de plus 570 piastres de notre bourse commune, et encore cela lui paraissait peu dans la crainte qu'il avait de rester sans secours, dans un endroit où il ne fait pas bon demander à emprunter à qui emploie l'argent à le faire fructifier licitement ou illicitement, comme Dieu sait et comme devrait le savoir le Saint-Siège. Le bon abbé Cordero, malgré son affection décidée pour nous et son désir ardent de laisser partir M. Mullener bien approvisionné, craignit d'être critiqué par celui qui n'a pas voulu continuer l'administration de l'héritage du Cardinal défunt, ou de n'être pas approuvé comme fidèle administrateur ; il me fit donc remettre seulement 500 piastres sur lesquelles je n'en ai retenu que 30 pour moi et il m'a écrit que c'était l'affection qu'il nous portait qui l'engageait à courir le risque pour 500 ; mais qu'il désirait que je gardasse pour moi le risque des 500 autres jusqu'à ce que l'on eût la réponse de la Sacrée Congrégation. J'écrivis en effet à la dite Congrégation, mais si personne, n'y fait d'instances pour nous, nous serons laissés dans l'oubli au milieu de tant de fracas. C'est pour cela que je vous prie de vouloir bien vous intéresser à cette affaire, et obtenir que non seulement on approuve la conduite et le zèle de ce bon abbé Cordero, mais encore qu'on lui donne ordre de payer à M. Mullener ou à moi les autres 500 piastres. Si notre Cardinal eût vécu je ne doute pas qu'il n'eût donné non pas mille, mais 2,000 piastres, à quel [141] qu'un qui va s'ensevelir dans les montagnes. Ce même Cardinal a envoyé à M. Le Blanc, gratis et pour l'amour de Dieu, mille piastres ; que n'aurait-il pas fait pour quelqu'un qu'il aimait tendrement ? Mais j'ai trop de peine de parler sur ce sujet.

«Le 3e point est un acte de charité pour soustraire à l'oppression un pauvre innocent qui est M. Jean Borghèse, médecin de Mondovi. Je ne puis penser à ce Monsieur sans que mes entrailles ne se, soulèvent d'indignation contre les Pères Jésuites, car ce n'est pas une pure et simple oppression de leur part. Passe que votre serviteur et M. Guigne, Prêtre des Missions étrangères, nous soyons retenus en prison pour la cause de leur controverses ; mais ce Monsieur à qui l'Empereur avait fait dire qu'il le retiendrait deux ou trois ans et que s'il ne se plaisait pas près de lui il le renverrait dans sa patrie, qu'a-t-il de commun avec ces controverses ? Et néanmoins on l'a fait mettre dans une prison très humide : au bout de quelques jours, ses pieds, ses mains, son visage, ont enflé d'une manière à faire compassion aux païens eux-mêmes et à un ou deux de ces Messieurs Italiens qui parvinrent à le voir. On ne peut lui prêter aucun crime pour exciter la colère de l'Empereur contre lui, comme on l'a fait contre moi ; car je n'ai d'autre crime que d'avoir servi le Visiteur-Apostolique et de n'avoir pas voulu me ranger à leurs opinions. Tout le crime de M. Borghèse est qu'il a dit hautement plus que ne pouvaient le comporter les circonstances et l'orgueil des Pères Jésuites, quelle était la *nature de leur fait*, et parce qu'ils l'ont vu résolu à retourner en Europe où ils craignent qu'il ne dise ce qu'ils ne veulent pas qu'on sache. Ils ont fait tout ce qu'ils ont pu pour le retenir dans ces pays ; ils lui ont offert une femme à Macao, mais il a déclaré ne vouloir ni se marier ni rester à Macao ; alors ils ont pensé à l'envoyer aux Moluques pour l'y faire dépérir ou dessécher dans une prison. Otez les Jésuites, et vous ne trouverez personne qui ne soit pénétré de compassion pour ce pauvre Monsieur qui, dans ces pays lointains, se trouve sans argent et sans ressources annuelles dans une horrible prison ; [142] les Jésuites français refusent même de lui rendre 100 taëls (120 écus romains) qu'il avait naïvement déposés entre leurs mains. Que nous Missionnaires et surtout moi, nous souffrions, je n'en ai pas de chagrin, notre sort est d'être comme les brebis de la boucherie. Mais un pauvre séculier, opprimé par des Religieux, dans un pays dont ils gardent toutes les portes, où l'on ne connaît ni avocats, ni

procureurs, mais où prévalent seulement la violence et la puissance des Jésuites, c'est une chose qui fend le cœur, à quiconque a tant soit peu de charité chrétienne. Je n'ai aucun intérêt à vous prier de vous entremettre pour cette œuvre de charité auprès de la Sacrée Congrégation ou de qui vous semblera bon ; je n'ai d'autre vue en cela que de pratiquer la charité qui veut que nous fassions à autrui ce que nous désirons que l'on fasse pour nous. Il me semble que je me sentirais déchargé d'une grande partie de mes afflictions, si je voyais ce Monsieur remis en liberté ; car je ressens moi-même l'oppression qu'il endure, et celle qu'on lui annonce encore, car plusieurs Jésuites lui ont dit qu'ils le feraient pourrir dans une prison lui et ses habits. Oh Dieu ! Monsieur ! je n'ose plus toucher aux Jésuites parce que je sais que cela déplaît à plusieurs ; mais pourtant je ne puis me contenir. Dieu sait combien j'aime leur Compagnie et les gémissements et les prières que j'adresse à saint Ignace, à saint François Xavier, à saint François de Borgia pour eux ! Je remets à Dieu le soin de beaucoup d'autres choses que je sais, mais que je ne puis exprimer qu'en m'écriant : O mon Dieu, c'est devant vous que tous sont justifiés oui condamnés, vous connaissez les cœurs de tous, vous scrutez les cœurs et les reins ! Loin de moi misérable pécheur ! que j'assume la responsabilité de juger mon prochain ; mais les actes que je sais qu'ils ont commis, m'obligent, Monsieur, à déplorer leur manière d'agir et à supplier qu'on y porte remède. Et puisque vous voulez que les Supérieurs répriment les désordres, et qu'ils ne peuvent les réprimer -,ans les connaître ai écrit et j'écrirai encore. Ils sont puissants, je le sais, mon cher Monsieur, mais parce qu'ils sont puissants faut-il les laisser agir à leur guise ? Loin de moi toute comparaison injurieuse ; mais si l'on n'avait pas crié contre Célestins, Pélage, Arius, Macédonius, Donat et contre les Templiers, que serait devenue l'épouse de Jésus-Christ, que Dieu veut voir sans tâche et sans souillure ? Et s'il n'y avait pas eu des hommes zélés pour dénoncer au Saint-Siège le relâchement Île la morale, le venin du soi-disant péché philosophique et tant d'autres maximes dont Cabassut dit (*notitia conciliorum* concil. Triburiense, page 342) que plusieurs non seulement sont opposés à la loi de l'Évangile et à la loi naturelle, mais encore qu'ils feraient horreur aux Turcs et aux Barbares, où serait encore la sentence qui en a été portée par le Saint-Siège ? Il faut qu'il y ait quelque chien qui aboie, au risque d'être ensuite enchaîné ou assommé. Nous voyons ici qu'on approuve, qu'on suit la doctrine de livres condamnés par le Saint-Siège, comme celui de *la méthode de la doctrine chrétienne*, enseignée par les Pères Jésuites. Nous voyons que l'on n'observe à l'égard des apostats aucune clés pratiques prescrites par l'Église. On sait qu'on admet des concubinaires à l'absolution et aux autres Sacrements, après qu'ils ont été rejetés par les autres ; on voit que l'on fait une alliance entre Dieu et Bélial, et l'on viendra me dire : laissez écrire les autres ! Pardonnez-le-moi, Monsieur, mais périsse le jour où j'ai connu de pareilles choses ! puisse-t-il être effacé de la mémoire des hommes ! Je vous le répète, je n'ai aucune animosité contre les Pères Jésuites ; qu'ils se multiplient par milliers et par milliers ! Ils ont beau jeu pour la prédication de l'Évangile ; je l'ai toujours dit, je le dis et je le dirai toujours. S'il ne tenait qu'à moi d'envoyer des Missionnaires par tout le monde, toute proportion gardée, sans faire tort à aucun Ordre, j'enverrais aussi des Pères Jésuites. Mais puisqu'ils ont si peu d'estime pour les Supérieurs ecclésiastiques, si peu d'obéissance pour les ordonnances de l'Église, tant d'attention à se [144] concilier l'estime et l'affection des grands, et Dieu sait par quels moyens ! pour s'en servir ensuite à opprimer la justice ; puisqu'ils cherchent à être seuls et à dominer partout et qu'être de la *Compagnie* est pour eux un titre suffisant pour prendre partout la première place et faire bien d'autres choses que j'aimerais mieux exposer avec larmes au pied du Saint-Siège que les écrire, je suis prêt à soutenir qu'il est souverainement dangereux de les envoyer en Mission et beaucoup plus de les laisser seuls dans un pays. Je tiens pour certain que tout homme de bon sens et d'un zèle même médiocre n'approuverait pas certaines maximes avec lesquelles ils cherchent à planter la religion parmi les païens. Toute plante qui n'aura pas été plantée par le Père céleste sera arrachée. Je ne crois pas que ce soit une plantation de Dieu, à moins qu'elle ne soit purement permissive, que de conférer le baptême à des gens dont on n'espère pas le salut, sous prétexte que leurs enfants ou petits enfants seront de bons Chrétiens. Nous, voyons ici en Chine que les Chrétiens ne persévèrent pas ordinairement jusqu'à la quatrième

génération ; preuve certaine que les parents ne sont pas bien convaincus de la vérité de la Religion, ni de l'obligation de l'enseigner à leurs enfants. L'observance des dimanches qui est un précepte positif et divin est aussi peu recommandée qu'elle est peu estimée par les Pères Jésuites, c'est à un tel point qu'un chef maçon, publiquement et en ma présence, lorsqu'il s'agissait de bâtir une église et une maison neuve par ordre du Visiteur-Apostolique, et que nous ne voulions pas le laisser travailler le dimanche, dit : La Compagnie de Jésus a d'autres règles ; elle ne met pas de distinction entre les jours. Il disait vrai puisqu'ils font travailler jusqu'à leurs domestiques à la maçonnerie le dimanche sans aucune nécessité, comme je l'ai vu de mes propres yeux à Pékin. Quelle merveille donc si, pour la moindre bagatelle, les néophytes s'exemptent d'entendre la messe, et si le pauvre Missionnaire Apostolique, voulant après cela remplir son [145] devoir, est témoin de rébellions, d'apostasies et de murmures ? Quant à l'usure je n'en dis rien. Le Chinois, comme tous les autres Orientaux, est très cupide ; il ne saurait rien prêter, pas même une petite mesure de riz pour quelques jours sans en exiger l'usure, il ne vous prêterait même pas un couteau pour un instant sans en exiger le prix ; et quand on dit aux Chrétiens, surtout à ceux de Pékin, qu'on ne peut prêter à usure, ils vous rejettent à la face l'usage des Jésuites. Il faut que j'en finisse, car j'entrerais dans un chaos d'où je ne pourrais sortir de sitôt. Il ne me reste donc qu'à vous prier d'avoir compassion de moi en la présence de Dieu, et en demandant pour moi, patience, force et constance, de m'obtenir aussi les secours nécessaires pour terminer mes jours dans la grâce de Dieu, et du mieux que je pourrai dans l'amertume de mon âme. Cette amertume ne vient ni des tortures passées, ni de celles que je souffre encore dans une chambre qui ne perd pas le soleil un seul instant du jour, et qui l'a tantôt (le biais, tantôt en face dans ces fortes chaleurs, mais elle provient du peu d'espérance que j'ai de voir la paix et la liberté rendues à la prédication de l'Évangile, à moins qu'on ne l'obtienne au préjudice de la vérité et de l'intégrité de la Religion elle-même. Un tendre et révérencieux salut, s'il vous plaît, à M. l'archidiacre et à M. l'abbé Fattinelli, ces deux chers amis. Ici, nous avons eu de bonnes nouvelles de M. Mezzafalce. *Prosit*, je vous salue. Si jamais on se résolvait à donner un supérieur à cette Mission, je n'en vois pas de plus apte que M. l'abbé Cordero. M. Sabino a vraiment beaucoup de bonnes qualités ; mais dans les affaires il tremble trop, là où il n'y a pas à craindre. Je ne sais s'il aurait assez de courage. Interrogé plusieurs fois sur ce qu'il y avait à faire pour M. Mullener, il ne savait jamais me donner un avis arrêté, finalement il me laissait dans l'embarras ; aussi je l'ai laissé de côté, j'en ai consulté d'autres, et M. Mullener est parti. Je vous baise affectueusement les mains, un salut à ceux du Collège de la Propagande. Si le Visiteur Apostolique vivait encore, les choses [146] iraient un peu mieux ; au collège on entendrait parler chinois ; il avait à sa disposition un Lettré bien formé, qui désirait passer la mer, il aurait servi par là de maître et d'interprète pour la langue chinoise : mais ce sont de trop douloureux souvenirs ! adieu.

«Il vient d'arriver des navires d'Angleterre ; mais nous n'avons pas encore de nouvelles. Néanmoins, on nous a un peu soulagé le cœur en nous disant qu'à Batavia on n'avait pas entendu parler de la mort du Souverain Pontife. Les Jésuites ont donné ici cette nouvelle comme certaine, ils disent qu'elle est venue par la Perse et par Goa. Plaise à Dieu que cette nouvelle soit de la fabrique des Portugais, comme tant d'autres qu'ils ont coutume de répandre dans ce pays et qui sont fausses. Ils disent qu'il est mort le 13 juillet 1710. Depuis ce temps-là on devrait en savoir quelque chose à Batavia, où, pendant toute l'année, il arrive des navires hollandais.»

Il faut remarquer que cette lettre commencée au mois d'août fut probablement terminée au mois d'octobre, car M. Appiani y insère des nouvelles de M. Pedrini qui était en Tartarie, datées du 25 août et que nous avons rapportées plus haut. Voici comment il termine cette lettre.

«Aujourd'hui je cache ces lettres qui doivent partir par le navire anglais. Je suis entre les mains d'un médecin chinois qui dit qu'il me guérira de la douleur et de l'immobilité du bras gauche. Déjà j'éprouve un mieux sensible ; sans cela, à peine si je pourrais cacheter

mes lettres. Mais ma dépense est grande ; Dieu me vienne en aide, j'épargne, j'épargne, j'épargne et ensuite tout va en l'air ; patience, Dieu y pourvoira. Nous sommes ici en temps de famine ; le riz coûte plus du double des autres années et pourtant nous sommes au lendemain de la récolte. Jetons nos inquiétudes dans le Seigneur ! D'autant plus que M. l'abbé Cordero m'a fait entendre qu'en cette année 1714 il ne pense donner aucune pension ni pour moi, ni pour M. Mullener. Patience ! l'un est en prison, l'autre en fuite, basons la verge. Chacun pense à soi ; si vous avez un bon compagnon [147] pour pense, à vous tant mieux, sinon, grattez-vous la tête, car on n'a d'égard ni pour ancienneté, ni pour maladie, ni pour infirmité, et tout cela parce que l'on ne voit pas venir d'ordres de Rome. A une autre fois donc, patience, patience. Jusqu'à présent nous n'avons pas de nouvelles de Pékin au sujet du bon ou mauvais effet qu'aura produit le Bref du Pape. Ce que je puis dire c'est que le capitaine général de Macao a souhaité les bonnes fêtes aux Italiens qui demeurent à Macao, en faisant comme l'année dernière entourer leur maison de soldats et en les empêchant d'avoir aucune communication avec le dehors. Ils sont en possession de faire tout librement, et de mal mener les affligés, d'autant plus qu'à la malice, à la fourberie et à la haine contre les Missionnaires envoyés par le Saint-Siège s'ajoutent les calomnies répandues par un Père Pereyra, Jésuite, de qui on nous a parlé ; ce Jésuite aurait dit que les MM. Italiens avaient accusé les Portugais de vouloir s'insurger avec tout le pays ; par suite, ces derniers sont enragés au dernier point, et à force d'argent il sont obtenu du Mandarin qui gouverne à Macao de molester ces Messieurs sous les prétextes les plus ridicules. L'année dernière ils ont cerné leur maison, empêchant l'introduction des comestibles pendant cinq jours, pour obliger ce Père Mineur Observantin auquel vous avez obtenu le passage de Surate à la Chine, de partir de ce lieu de malédiction et d'aller à Manille. Il y est allé avec l'intention de rentrer secrètement en Chine. Mais les mariniers après s'être entendus avec un domestique l'ont assassiné, et l'on n'a plus eu de nouvelles ni de lui ni d'un autre domestique qui avait été élevé au Su-Tchuen. Ce sont là les prouesses de ceux qui se vantent de chercher la gloire de Dieu - Il est certain que les séculiers n'agissent qu'autant qu'ils sont poussés par les Jésuites. Si à Rome on ne vous croit pas, il ne reste plus qu'à nous déclarer tous infâmes, puisque tous nous savons les affaires et que nous les touchons du doigt. J'ai dit et je dis ce qui m'est revenu par ceux mêmes qui obéissent aux [148] Jésuites, mais je ne veux plus donner des nouvelles en Europe ; priez Dieu pour moi. Adieu.»

## **§ II. Sollicitudes de M. Appiani pour la Mission de Chine.**

M. Appiani fort heureusement ne tint pas sa résolution de ne plus écrire en Europe, son zèle ne pouvait pas se contenir dans l'inaction, et du fond de sa prison, malgré l'accablement de ses infirmités, il plaidait énergiquement en faveur de cette pauvre Mission de Chine, si ravagée par un déluge d'iniquités.

Le 9 novembre 1713, il adressait à un de ses confrères de Rome la lettre suivante dont l'original est encore conservé à la maison de Monte-Citorio.

«Cette lettre n'est qu'un avis écrit à la hâte et envoyé par la côte du Maduré et par Pondichéri, pour qu'il vous arrive par la voie de France. Il vous arrivera avant ou après, je n'en sais rien, les lettres que j'envoie par la voie d'Angleterre et par la voie de Batavia, à Rotterdam d'où l'on a fait parvenir les lettres de notre Supérieur Général, du 12 septembre 1711, en réponse à celle que je lui avais envoyée de Canton par le marchand Mulder, en 1710, par l'entremise de M. Mullener. Le même M. Mulder m'avertit qu'il a envoyé à Rome la lettre que M. Mullener avait jointe à celles destinées à la France. Ne voyant donc point arriver de réponse aux lettres envoyées à Rome où J'ai un correspondant si soigneux et si exact, je ne puis en attribuer la cause qu'au peu de cas que dans ces pays l'on fait de notre existence, chose vraiment lamentable ! La lettre du Supérieur Général m'annonce qu'on en a envoyé un duplicata par la voie de Rome, duplicata que nous n'avons pas reçu,

pas plus que les lettres qui m'ont été écrites en 1710. Celles du Supérieur Général me sont arrivées le 5 du mois d'août dernier. Elles sont la seule consolation que j'aie reçue d'Europe depuis tant d'années que le suis en prison ; prison qui finira je [149] ne sais quand. Toujours est-il qu'arrivé à Canton en 1710, j'ai écrit longuement, j'ai envoyé mes lettres à l'ambassadeur de Savoie à Londres, comme me l'indiquaient le Capitaine et le marchand anglais qui avaient ramené M. Mullener de Batavia. Nous savons que le navire est arrivé à bon port et nous nous étonnons de voir que des lettres de décembre 1712 soient arrivées de Rome à plusieurs Messieurs italiens et à moi, de la part de l'Illustrissime Monseigneur Maigrot, et qu'on ne nous accuse pas réception de nos lettres. Je vous prie de faire des instances auprès de la Sacrée Congrégation, afin que l'on fasse des diligences au sujet de ces lettres, parce qu'il y avait des nouvelles qui ne sont pas à dédaigner pour le bien de cette Mission. J'ai envoyé deux plis : l'un adressé au cardinal Sacripante, et l'autre à la Sacrée Congrégation, avec des lettres de MM. Pedrini et Mullener. En 1711, au mois d'août, et en 1712) au mois de mai, j'ai écrit par un navire français qui allait au Mexique et qu'une tempête retarda pendant près d'une année. En 1711, j'ai envoyé dans les plis du Père Cerù cousin de M. l'abbé Fattinelli que je remercie humblement, mes lettres par deux voies, celle d'Angleterre et celle de Hollande. Nous savons qu'elles sont arrivées. En 1712, j'ai envoyé à l'ambassadeur de Venise à Londres mon pli adressé au cardinal Cenci que je supposais encore en vie ; puis j'ai confié un autre pli à un navire de Saint-Malo ; je l'ai adressé au Supérieur de Saint-Méen, maison de notre Congrégation, avec une lettre pour notre Supérieur Général. Vous voyez que je n'oublie pas nos confrères et vous seriez stupéfait si vous voyiez dans quel état je me trouve après tant de voyages, de prisons et de maladies, vous seriez convaincu que je ne m'épargne pas la fatigue. Avec tout cela, je ne sais pas comment vont les choses avec la Sacrée Congrégation. Il paraît que vous et tous nos autres confrères italiens vous nous regardez comme des membres retranchés qui ne vous regardent plus. Monseigneur Maigrot, cependant, dans une petite lettre qu'il m'écrivit au milieu de sa douleur, le [150] 10 décembre 1712, m'avertit que l'on ne manque pas d'affection pour moi, et que l'on sollicite ma cause, ce dont je prie Dieu de le récompenser, car il est certain que humainement parlant je suis persécuté et opprimé injustement. Mais si ce prélat a su trouver moyen de me faire parvenir plusieurs de ses lettres, si M. l'abbé Fattinelli a su envoyer la sienne à M. Sabino, comment la Sacrée Congrégation n'a-t-elle pas pu, comment n'avez-vous pas pu vous-même m'écrire deux lignes de consolation ? Je ne veux pas en dire davantage. Je vous prie de saluer de ma part Monseigneur Maigrot et de l'assurer que je lui réponds par la voie d'Angleterre et par celle de Hollande. Quant aux nouvelles je vous dirai que nous sommes très affligés et l'on ne pourra jamais s'en faire une idée à Rome, car ici on ne joue qu'avec l'épée tirée ; on nie qu'il y ait jamais eu aucun décret solide sur les controverses, et par là on rend les petites reliques de la Mission de la Sacrée Congrégation un objet de mépris pour les sages et pour les insensés. Le jeu est de traîner en longueur, d'attendre que les Missionnaires obéissants au Saint-Siège soient morts et de fermer absolument la porte ensuite à tous les ouvriers qui ne seront pas de leur sentiment. Si les Relations que M. Pedrini a envoyées l'année dernière et celles qu'il envoie encore cette année arrivent heureusement, le Saint-Siège verra par quel jeu l'amusement ceux qui se sont si étroitement liés à lui par un vœu d'obéissance. C'est chose incroyable pour ceux qui ne le voient pas et qui n'en sont pas témoins comme nous le sommes. On le verra un jour, mais ce sera trop tard, quand il n'y aura plus de remède on que le remède sera de très difficile application. Je ne veux pas mettre la main au plat, ma part est de souffrir, et s'il plaît à Dieu, de mourir dans cette prison ou d'une manière encore plus rigoureuse. Mais, mais, Monsieur, le crains que la trop grande connivence n'apporte, à l'avenir, amertume et douleur à quiconque est rempli de zèle pour l'honneur de Dieu et pour le salut des âmes rachetées au prix du très précieux sang du [151] Fils unique du Père en tout égal à lui ; amertume et douleur à celui qui sera préposé à la garde du bercail du Seigneur des armées. *Intelligenti pauca*. Je ne puis écrire bien des choses que je dirais, que je démontrerais au Saint-Siège si j'étais au pied du trône Pontifical. M. Pedrini, dans ses Relations, fait assez belle figure du faîte de la faveur dont il jouit auprès de l'Empereur de Chine. Je ne fais que vous en donner une esquisse.

«L'Empereur, après plusieurs expériences, persuadé, de l'habileté de M. Pedrini en fait de musique, est pris d'affection pour lui ; il lui a donné plusieurs élèves, il lui a fait décerner des éloges, lui a confié cette année deux de ses enfants pour leur apprendre la musique, lui fait beaucoup d'honneurs, lui permet de monter sur le cheval impérial et d'entrer à cheval là où le fils même de l'Empereur ne peut entrer qu'à pied, il le fait attendre humblement par ses deux enfants, qui, à peine est-il descendu de cheval, doivent sous les yeux mêmes de leur père, aller au-devant de lui et le saluer du nom de *maître* (en chinois *si-fou* — à la Cour Hi-fou.) Il est avec les princes depuis le matin jusqu'au soir. L'Empereur, d'après les orgues et instruments construits par M. Pedrini, s'est aperçu que les instruments de musique des Chinois manquent d'un demi-ton, c'est pourquoi il a ordonné à son troisième fils (qui peut être appelé le premier, parce que les deux autres sont en prison et déclarés dignes de mort) de présider à la réforme de ces instruments chinois qui doivent être construits sous la direction de M. Pedrini. Celui-ci, reconnaissant, comme je le lui avais annoncé, que Sa Majesté aime les choses ingénieuses et les inventions qui frappent les yeux, poussé du reste par les vexations qui lui donnaient de l'esprit, commença à réformer certaines guitares de l'Empereur, puis il fit des clavecins, c'est-à-dire en dirigea la construction, puis un orgue ; enfin, cette année, il a fait un autre orgue qui joue tout seul plusieurs airs et qu'il a présenté à l'Empereur le jour anniversaire de sa naissance, c'était le [152] soixantième qui est regardé en Chine comme l'année d'or. il avait eu certaines contradictions publiques et cachées pour faire arriver ce travail à la vue et aux oreilles de l'Empereur. Mais Dieu disposa les choses de telle sorte que le plus terrible antagoniste que l'on puisse trouver, qui est tout vendu et dévoué à ceux qui ne veulent point de rivaux dans la faveur et l'affection de l'Empereur, ne put empêcher le coup, et ce travail excita grande admiration dans la Cour et attira à M. Pedrini tant d'estime et tant d'honneurs que maintenant ayant à sa disposition des matériaux et des ouvriers, sans faire de mal à sa bourse, sans suer ni se fatiguer les bras, il s'ingénie à inventer des instruments de musique. Je lui désirerais l'habileté de M. Campana, il ferait bien plus d'effet encore en faveur de la Mission de la Sacrée Congrégation et étourdirait les malveillants qui, vaincus par la vérité, ne peuvent déjà s'empêcher de le louer. M. Pedrini, dans sa lettre, excite le cardinal Sacripante à envoyer un autre cardinal de Tournon, accompagné d'artistes ; parce que maintenant que M. Pedrini connaît déjà suffisamment la langue, et qu'il a accès dans l'intimité de l'Empereur, il ne serait pas si facile de faire passer devant celui-ci, le blanc pour le noir, ni de dire oui pour non. Je le désire vivement, mais je voudrais des Religieux artistes qui fussent totalement éloignés de l'envie *de se faire un nom* ; car c'est là le ver funeste qui a produit de notre temps des désordres si grands. Plusieurs, remplis d'eux-mêmes, ont fermé la porte, selon mes courtes prévisions. On a vu plus tard que celui qui prétendait, par le moyen de quatre paragraphes, en savoir plus que celui qui voyait, qui avait vu et observé, et qui savait la langue, a jeté, des semences de ruine pour renverser le bel édifice qui était près de se construire. J'espère que vous vous servirez des nouvelles que je vous donne, pour la gloire de Dieu et avec prudence ; c'est pour cela que le vous parle si librement. Le personnage qui viendra doit avoir à ses côtés des gens bien connus de lui parce qu'autrement il se trouverait au milieu d'embarras bien difficiles ; un bon [153] secrétaire à qui il puisse confier les affaires pour les communiquer par lettres et sur l'habileté duquel il puisse se reposer) parce que s'il voulait lui-même faire tout et subtiliser sur chaque virgule, il assumerait sur lui un travail insoutenable. Je sais ce que je vous dis. Qu'il ait encore avec lui deux ou trois hommes instruits qui ne soient pas jaloux l'un de l'autre, qui ne trouvent pas mauvais que leur supérieur prenne conseil d'autres personnes, qui ne soient ni cassants, ni hautains, si l'on vient à ne pas suivre leur avis ; qui ne soient pas enflés ni de leur propre science, ni de l'expérience qu'ils ont pu acquérir par l'étude et par la vie de Rome. Il nous faut autre chose dans ces pays. Qu'ils soient, dis-je, bien connus de lui afin que, dès qu'ils ont mis le pied sur mer, ils ne croient pas avoir leur maître pour disciple. Je vous le répète, je sais ce que je vous dis. Je ne sais comment feu le Cardinal de Tournon a pu y tenir dans certaines circonstances qui se sont renouvelées plusieurs fois et dont le seul récit me tirait les larmes des yeux ; sans compter ce que J'ai vu par moi-même. Surtout s'il amène avec lui pour son service des médecins, chirurgiens,

pharmaciens, qu'il les connaisse bien. L'ennui du voyage finit par changer les caractères. On dit dans ces pays-ci, qu'une fois qu'on a passé le cap de Bonne-Espérance, le capitaine Portugais paraît en public, met le chapeau à la main, et dit aux matelots : «Messieurs je ne vous appelle plus tel ou tel, nous sommes tous chevaliers de Don Alonzo de Ribeyra Fernandès, chacun est Don Pedro Gonsalvo da Mira.» Vous savez ce que cela veut dire. Je ne parle pas ici d'une bonne bourse sans laquelle il ne fera rien, mais le principal est qu'il possède toutes les qualités imaginables. Notre Cardinal en avait une bonne provision et vraiment "étais dans la stupéfaction en voyant que même dans ses maladies il ne restait pas oisif. Si Rome ne prend pas de fortes mesures, si elle ne jette pas de solides fondements > avec tous les ménagements et les détours vous perdrez l'œuvre commencée, tout s'en ira en pure perte et [154] l'on mettra encore en jeu la vie d'un autre Cardinal en herbe. Je ne crois pas que les siècles voient jamais la répétition d'un pareil fait avec certaines particularités telles que je les connais. A coup sûr tous les croyants seraient dans la stupeur, en voyant de quoi ont été capables des hommes qui portent le nom de Religieux ! Je ne le croirais même pas moi-même, si je ne l'avais vu !

«M. Pedrini demande donc et au plutôt des artistes dans tous les genres. Dans la lettre que, malgré mes impossibilités, j'envoie à la Sacrée Congrégation par les deux voies mentionnées d'Angleterre et de Hollande, je marque les qualités qui leur seraient nécessaires et la conduite qu'ils auraient à tenir. Les qualités sont : que ce soient des Religieux de trois corps différents, qui aient sucé le lait de la vie de communauté pendant un certain temps, qui soient généreux, résolus à souffrir des reproches, il n'en manque pas à la Cour, même contre toute raison, qui soient gens paisibles, tranquilles, de facile accommodement, affables et sans emportement. Oh ! quel bel exemple a donné ce peintre séculier, Girardini, de Modène ou de Bologne ! Au dire même de l'Empereur et des Grands, il l'a emporté sur beaucoup d'autres qui n'étaient pas séculiers, là où l'on entend dire à pleine bouche de certain Religieux : «C'est un homme dont les yeux, le nez, la parole, le geste, tout est terrible». Il faut donc des gens qui sachent avaler de force des morceaux tels que ne saurait en préparer un Père Gardien de Capucins. C'est un pénible et continuel noviciat que l ce séjour à la Cour. Je désire des Missionnaires, mais Apostoliques, zélés pour la gloire de Dieu et timides plutôt qu'audacieux. Quiconque craint, va pas à pas, réfléchit, rumine, et recourt à Dieu pour avoir de la force. L'audacieux revêt tout du nom de zèle et jette dans l'abîme non seulement lui-même mais encore les autres, nous en avons l'expérience. Qu'ils soient robustes, autrement les fatigues du voyage, les changements d'air et de nourriture vous les rendent inutiles pour le moment. [155] du travail et il ne reste plus à la Sacrée Congrégation que l'honneur d'avoir envoyé des Missionnaires ; il faut donc des gens qui ne fassent pas la bouche délicate, mais qui sachent manger de tout, enfin qui soient vraiment hommes de communauté ; on apprend dans une communauté la déférence, la condescendance, la patience, les bonnes manières, le support, Qu'ils soient amis de l'étude ; habiles en plusieurs choses, comme la peinture, l'optique, la musique, etc..., afin de savoir s'occuper et passer saintement les mois entiers pendant lesquels ils ne peuvent sortir pour aller en Mission. Oh ! que de choses j'aurais apprises, si j'avais su que j'aurais été envoyé aux Missions étrangères ! On ne peut pas toujours prier, on n'aime pas à parler toujours, on ne peut pas toujours lire, de saints et utiles divertissements font passer les jours d'ennui tout en servant à gagner les esprits soit des gens de la maison auxquels on apprend quelque chose, soit des étrangers qui voyant un homme bien composé et connaissant plusieurs arts s'affectionnent à lui, goûtent sa conversation et entrent ainsi dans la voie de la vérité. Avoir une science telle quelle et pratique des maladies et des remèdes, serait une excellente chose ou pour soi-même, ou pour les gens de la maison auxquels on les enseigne, ou pour exercer la charité ; mais il ne faut rien de trop. Parce que les Chinois étant pour la plupart très impies, ils veulent bien des remèdes européens, mais ils ne s'y fient pas s'ils ne sont pas guéris le premier jour, et si en ajoutant remède à remède, le malade vient à mourir de sa maladie, ils diront que c'est l'Européen qui l'a tué, et s'ils ne peuvent l'accuser devant le Mandarin, ils viendront



chez vous vous dire des impertinences et vous réclamer pour le moins les frais de sépulture. Grâce à Dieu, pareil cas ne m'est pas arrivé !

«J'attends de jour en jour l'arrivée de l'express de M. Mullener, qui écrit chaque année très régulièrement à la Sacrée, Congrégation, au Supérieur Général, et à vous, Messieurs, qui êtes le centre de son cœur. Une douzaine de tels confrères [156] seraient une grande consolation pour mon cœur affligé. Je lui enverrai tous les secours d'argent que je pourrai, et je vous dis en toute vérité que volontiers je me prive du nécessaire pour venir en aide à un si digne Missionnaire.

«La dernière lettre, du mois d'avril dernier, écrite par un Français à un Italien qui est à deux mois de distance de lui, est arrivée au mois d'août. Elle porte que notre Apôtre allait à pied secourir les Chrétiens du Su-Tchuen ; il va sans barbe, vêtu simplement, portant ses effets sur le dos, pour être plus libre de circuler sans être reconnu. La lettre assure que les chrétientés du Su-Tchuen, malgré la persécution et la privation de Missionnaires, non seulement n'ont pas diminué, mais ont augmenté le travail de quelques bons Chrétiens qui se sont déjà dévoués à notre service et à notre secours.

«Le 3 de ce mois d'août, désirant savoir s'il était arrivé des lettres de notre Supérieur Général par la voie de Batavia, J'y envoyai d'ici un prosélyte échappé de Pékin tout exprès pour venir se remettre entre mes mains et à ma disposition. C'est un homme fait ; dès le temps que j'étais à Pékin, il avait su de quelle manière je traitais les domestiques que je regardais et que je traitais comme des compagnons de mes sollicitudes, il avait montré grand désir de me suivre, mais il n'avait pu le faire à cause des événements qui survinrent. Il n'est pas venu pour chercher, comme on dit, du pain et du riz, mais en réalité pour se retirer de cette Babylone, car il est fort bien au courant des manèges de la Cour.

«Toutes les nouvelles que nous pouvons recueillir nous donnent pour certaine la mort de l'abbé Saint-Georges qui portait le duplicata du rapport de la légation et des affaires du cardinal de Tournon ; il avait ordre de ce dernier, si la première copie était arrivée, de déposer ce duplicata dans notre maison de Monte-Citorio, comme un témoignage éternel de l'affection du Cardinal pour nous.

«A Batavia, M. Mullener a prêté à l'abbé Saint-Georges [157] environ 90 écus romains pour son voyage. Il n'y a pas d'autre reconnaissance de ce prêt qu'une lettre de cet abbé au cardinal de Tournon, auquel il a écrit pour le prier de rendre cette somme à M. Mullener ; mais cet abbé n'a rien laissé ici. Si vous pouviez en parier avec M. Saint-Georges et récupérer cet argent, vous rendriez un grand service pour subvenir aux frais de M. Mullener ; errant comme un fugitif, il est obligé de faire de grandes dépenses ; ce serait aussi un grand acte de charité de réclamer à la Sacrée Congrégation les 500 piastres que me doit l'héritage du Cardinal. Tout cet argent sera destiné à aider M. Mullener dans son saint et utile ministère.

«Quant à moi, je n'ai rien de nouveau à vous dire ; je suis en prison, j'ai passé une année en maladies continuelles, fomentées et accrues par la tristesse que J'ai éprouvée en apprenant l'horrible conduite des Jésuites au mois de décembre de l'année dernière, à l'occasion de l'envoi du Bref du Pape, du 2 mars 1709, et pour empêcher que l'Empereur n'inclinât à rendre la paix à cette pauvre Mission, à s'entendre avec le Saint-Siège, et à permettre que l'on défende les cérémonies superstitieuses pratiquées par les Chrétiens. Finalement le 6 septembre, la fièvre m'a repris, le troisième jour, elle se déclara comme fièvre maligne avec léthargie et délire. Dieu permit que M. Jean Borghèse, médecin piémontais, pût venir me voir ; il craignit beaucoup que je ne pusse y échapper à cause de mon inconcevable faiblesse. J'en ai échappé par la grâce de Dieu, et la protection de S. Nicolas de Bari ; J'avais mis dans les remèdes un peu de la *Manne* de ce saint qui m'avait été donnée par un des jeunes gens venus de Rome, avec Monseigneur de Rosalie, qui se nommait Jean Ly, et qui m'a soigné jour et nuit comme un fils soigne son père. Grâce aussi aux soins dudit M. Borghèse, je me trouve assez bien après une longue et ennuyeuse

convalescence. Je suis néanmoins plus que jamais désireux de terminer mes jours en Mission et au Su-Tchuen, si Dieu m'en donne la liberté. Je ne vous demande à vous et à nos confrères que le [158] secours de vos prières, puisque je sais par expérience que vous ne voulez pas nous donner autre chose, et que vous consentez à nous regarder comme confrères en Jésus-Christ, mais non pas en la bourse. Patience, payez-nous au moins de la même monnaie que nous vous donnons ; au moins, au moins des prières ! Je salue chacun nommément ; je ne puis écrire tous les noms, d'un autre côté je n'ose pas mettre le seul nom de Jean Appiani autrement on dirait : Voilà la chair et le sang ! Je vous salue tous et surtout je pense à MM. Garagni, Abingh, Narvaez, Scaramelli, Viganego Minor, Pirotti, Novaresio. Mais pour que l'on ne se plaigne pas que je fais acception de personnes j'ajoute MM. Giordanini, Jules César, Anselme, Pelegrino de Negri, Castelli, Bonardi, Moleone, Sisco, Asti, Viganego Major, Saint-Georges que l'on désirerait ici pour jouer de ses instruments à l'Empereur ainsi que notre Biasi. Je suis, etc...

Louis-Antoine APPIANI,  
INDIGNE PRÊTRE DE LA MISSION,  
dit Vincent, qui espère en Dieu, *in quo victurus vincam*  
(en qui je remporterai la victoire.)

## § XII. Souffrances de M. Pedrini à la Cour de Pékin.

Dans sa circulaire du 1er janvier 1713, M. Bonnet, Supérieur Général, donnait des nouvelles de la Chine à toute la Congrégation : «M. Appiani, dit-il, m'écrivit le 18 janvier 1713, de la prison de Canton, qu'il est devenu fort impotent des bras par de grands rhumatismes qui l'empêchent d'écrire qu'avec de grandes difficultés et il n'a pas grande espérance de recouvrer sa liberté, mais il paraît fort librement dans sa captivité, il est plein de l'esprit Apostolique, pauvre et détaché de toutes les créatures. M. Pedrini nous écrivait le 20 juillet de Djé-Hol, en Tartarie, où il était à la suite de l'Empereur, que ce Prince a [159] toujours beaucoup de bonté pour lui, et que nonobstant qu'il ait déclaré qu'il voulait obéir au mandement de feu Monseigneur le Cardinal Légat et au Bref de notre Saint-Père le Pape qui le confirme, Sa Majesté n'avait pas laissé de le vouloir à sa suite, à cause de sa musique et du talent qu'il a de faire des instruments de cet art. Je lui mande que sa prospérité me fait plus de frayeur que les disgrâces de ses confrères. Il a en effet besoin d'une grâce spéciale pour ne pas se faire un lit dans les délices quoiqu'il soit sage et bien vertueux.» Les craintes de M. Bonnet ne furent pas réalisées, nous verrons plus tard M. Pedrini avoir le sort des apôtres. Nous pouvons voir dès maintenant qu'il n'était pas sans souffrances à la Cour, et qu'il avait en effet une vertu bien affermie.

Dans la lettre précédente, M. Appiani a déjà signalé les souffrances que l'on avait à endurer à la Cour, il en était une cependant très délicate dont M. Pedrini ne parle nulle part dans ses lettres. M. Appiani crut devoir en faire mention. Nous le verrons dans la lettre suivante où, sous des termes généraux, M. Appiani désigne M. Ripa, compagnon de M. Pedrini à la Cour. Cette lettre est assez curieuse pour la forme. M. Pedrini, accablé de travaux et fatigué d'écrire de longues relations à la Propagande, et voulant cependant écrire à M. Giordanini, commença sa lettre sur une grande feuille de papier, écrivit quelques lignes, laissa le reste en blanc, puis mit sa signature au bout des quatre pages de papier blanc, laissant à M. Appiani le soin de remplir le vide. M. Appiani comprit bien sa pensée, et remplit en effet les quatre pages. Cette lettre se conserve encore dans les archives de Monte-Citorio.

Pékin, 20 décembre 1713.

«Nouveau stratagème de qui aime et de qui se souvient de l'affection que vous lui avez toujours montrée. Comme il m'est impossible d'écrire longuement, j'envoie du papier blanc à [160] Canton à M. Appiani, afin qu'il me rende le service de vous copier ce que je

lui écris. Rappelez-vous de moi dans vos prières, je vous baise les mains avec toute l'affection possible. Il peut arriver que cette lettre vous trouve de nouveau dans la charge de Visiteur, c'est pourquoi je vous prie de nous envoyer quelque sujet, ou médecin, ou chirurgien, ou musicien, ou mathématicien (vous voyez que la chose est facile car tout le monde a un peu de ces trois M musicien, *Matio* (fou) mathématicien). Mais laissons la plaisanterie ; faites tout ce que vous pourrez pour nous envoyer quelqu'un qui n'ait pas peur des controverses. Ici à la Cour, il sera bien reçu, et, avec le temps, il pourra mettre à exécution les décrets du Pape sans difficulté, comme je le fais à l'occasion. Qu'il apporte en premier lieu une bonne provision d'argent et de présents pour l'Empereur et des livres pour son propre usage, mais pas beaucoup cependant. Si vous n'êtes pas Visiteur, priez-en celui qui le sera, et servez-moi d'intercesseur. De nouveau je vous baise la main, etc... (signature au bout des quatre pages de papier blanc).

Théodoric PEDRINI.»

(M. Appiani). «Je ne sais ce que M. Pedrini veut dire avec son nouveau stratagème, après tant de lettres cachetées et non cachetées qu'il envoie. Tout se trouve dans ses relations et dans la lettre incluse adressée au cardinal Sacripante. Ce qu'il y a de nouveau, c'est une conférence qu'il a eue avec le troisième fils de l'Empereur, et dont ce Prince a informé son Père. Mais jusqu'à présent, on n'en voit encore aucun effet. Peut-être le verrons-nous quand cette lettre vous arrivera ou bien plus tard. Je n'ose pas écrire le fait sans être bien renseigné parce qu'il y a beaucoup de corsaires aux aguets qui, l'affaire une fois découverte, y mettraient des obstacles. Tout va au profit de la Religion, seulement il faut des sujets habiles et des dépenses. Mais le tiens à vous dire que bien qu'il faille des hommes saints, zélés et pleins de nobles qualités, néanmoins, les cerveaux ordinaires de certains esprits fougueux et arrêtés à leur sens propre, comme ceux de l'autre côté du Mont-Cassin, ne sont pas ordinairement assez accommodants pour ne pas engendrer des troubles. J'en ai eu l'expérience en Europe, et je l'ai encore actuellement, car il y en a ici qui se croient l'unique ressource de cette Mission et se vantent comme tels <sup>13</sup> ; sous prétexte que le Cardinal a donné telle chose à un couple, MM. Ripa et Amodéi, qui m'a été recommandé par M. Jules César, ils sont intolérables, je ne dis pas quant aux mœurs, car je les regarde comme des petits saints, mais dans leur manière d'agir, ils vont tête baissée sans croire à personne pour des choses très importantes, et ils déconcertent plus d'une mesure dans un temps où il serait si nécessaire que toutes les cordes fussent à l'unisson. Mais non, ils veulent agir à leur manière, de sorte qu'il faut les traiter comme des verres fendus, avec beaucoup de délicatesse, et encore ils regardent comme peu de chose l'extrême déférence que l'on a pour eux en toute occasion. Croyez-moi, Monsieur, l'expérience fait voir que pour aller dans les Missions étrangères, il faut avoir bu du bon lait de bonne communauté, avoir appris à vivre avec les autres, à se supporter mutuellement, à garder toujours un peu de jovialité et avoir une déférence pour les autres qui ne soit ni affectée ni forcée. Vous avez été visiter un certain pays vers lequel conduit la voie Appienne. J'ai entendu dire, lorsque j'étais à Rome, que là certains cerveaux sont impropres principalement pour le zèle et pour le *spiritualis judicat omnia* (l'homme spirituel pèse tout), nous nous entendons. De plus, quand on envoie des Missionnaires, on devrait regarder un peu aussi au tempérament du corps. Dieu pardonne à celui qui a pu engager M. Janvier Amodéi à venir dans ces pays ou à passer dans d'autres [162] Missions ; il est sujet à beaucoup d'infirmités, palpitations de cœur, continuel maux de tête qui lui permettent à peine de dire l'office, grande délicatesse de complexion, vomissements assez fréquents ; il avait tout cela avant de venir. Que fera un homme pareil étant seul dans une Mission ? Maintenant à ces infirmités sont venues se joindre les

---

<sup>13</sup> M, Appiani fait sans nulle doute allusion ici à M. Ripa qui était du diocèse de Salerne. Il. Ripa était encore jeune, il n'avait que 31 ans, on voit du reste dans son journal le caractère dépeint ici par M. Appiani.

coliques et la gravelle ; c'est au point que si cela me regardait, je lui conseillerais de s'en retourner dans son pays ; dans l'état où il se trouve, il n'est plus capable ni d'aller en Mission, ni de rester à Canton pour les correspondances. Il a de la vertu, il sait porter son mal avec patience, il a de l'habileté pour traiter les affaires, il est sage, paisible, zélé, mais il n'a de santé, ni pour une chose, ni pour une autre. Il me fait vraiment compassion parce qu'il est et sera toujours inutile pour la Mission. Si par hasard vous apprenez que leurs Eminences veulent envoyer des prêtres séculiers, je voudrais que vous leur fissiez entendre qu'il ne faudrait pas envoyer de petits damoiseaux qui détestent les corps religieux ; vous ne pouvez croire quel mal ont faits tels et tels, avec leurs discours. Des Réguliers ayant eu connaissance de leur manière de parler, en ont imputé la culpabilité au Visiteur-Apostolique, prétendant qu'il voulait les séculariser, et ce fut un des motifs de la ligue terrible qui a occasionné la perte de la Mission. J'ai toujours écrit qu'il faut des prêtres, mais non pas de ceux qui n'ont d'autre vue que de se faire un nom et de se pousser bien haut. C'est cela qui a fait souffrir le défunt Cardinal, et il me tirait les larmes des yeux quand il me racontait certaines choses qui lui étaient arrivées en route avec ceux de sa suite. Je vous assure, Monsieur, que difficilement on pourrait trouver une force d'âme telle que l'avait notre cher Cardinal. Si l'on se résout à nous envoyer de nos confrères (et si l'on en trouve) pour le service de Sa Majesté, j'avoue que ce serait un grand sacrifice. Je les désirerais plus forts en théorie qu'en pratique dans les arts mécaniques, dans la peinture, la sculpture, etc... Pour la profession de géographes ou d'ingénieurs, il [163] faudrait avoir un peu plus de pratique. La raison en est que des peintres et des sculpteurs de Rome trouveraient ici la vie dure ; il est incroyable quels mauvais traitements ces gens reçoivent des Eunuques ou Mandarins qui président à ces travaux et qui ne leur donnent qu'à grand peine un peu de repos les jours de fête ; je ne voudrais voir aucun de nos confrères dans une pareille servitude. Les autres professions qui n'exigent pas ce travail immédiat sont plus favorisées parce qu'on leur fournit les matériaux, les ouvriers et tout ce qu'il faut pour exécuter ce que l'Empereur désire ; en outre n'étant pas obligés d'être continuellement près de la toile ou de la table on peut souvent voir l'Empereur qui, trouvant un homme d'esprit, aime à causer avec lui. C'est pourquoi il serait utile que ces gens eussent des manières, un extérieur, un visage agréables, et qu'ils ne fussent pas si rébarbatifs que je le suis. Souffrez, Monsieur, ce pauvre prisonnier, et prisonnier pour la cause que vous savez, vous supplier par les entrailles de la miséricorde de Dieu et par tous les biens que vous pouvez attendre au ciel, d'accepter la sollicitude de travailler pour cette Mission de Chine avec les moyens et le zèle que Dieu vous donnera. Croyez que c'est une bonne Mission et que si l'homme ennemi n'avait pas semé la zizanie, l'entreprise de Sa Sainteté aurait reçu l'applaudissement de tous les siècles ; et je n'ai aucun doute que le vénérable martyr, cardinal de Tournon, n'ait obligé notre Congrégation à envoyer une colonie en Chine. On y souffre, il est vrai, mais notre récompense est grande, et l'œuvre est immense. Que les Missionnaires se revêtent de l'esprit de Jésus-Christ et qu'ils disent avec saint Bernard : «Ce n'est que le travail d'une heure, et s'il est plus long, l'amour ne me le laissera pas sentir.»

«Il ne me reste qu'à me recommander à vos prières et à vous assurer que vous avez toujours part dans les miennes qui sont si pauvres. Je vous baise les mains.»

Malgré les désirs de MM. Pedrini et Appiani, les Supérieurs [164] de la Congrégation ne jugèrent pas à propos d'envoyer encore des Missionnaires en Chine. Voici comment M. Bonnet, Supérieur Général, s'exprime à ce sujet dans la circulaire du 1er janvier 1715 :

«M. Pedrini nous écrit de Djé-Hol, en Tartarie, où il était à la suite de l'Empereur, le 21 août 1713 ; 1° qu'il est toujours en grande faveur auprès du Prince ; 2° que Sa Majesté Impériale l'a chargé de l'éducation de trois Princes, ses enfants, dont l'aîné est destiné à lui succéder ; 3° qu'il est tellement occupé de Mathématiques et de musique, qu'à peine peut-il trouver un moment pour nous donner de ses nouvelles. Sa faveur nous ferait trembler si nous n'espérions qu'il ne s'en laissera pas éblouir, et qu'il s'en servira dans les occasions pour le bien de la Religion, comme il l'a déjà fait dans d'importantes occasions., Ces

Messieurs demandent des secours d'hommes apostoliques, savants dans les arts libéraux et mécaniques, et nous leur répondons que nous ne pouvons y penser tant qu'il y aura des différents sur la matière de la Religion.»

Déjà M. Bonnet avait fait la même réponse, car nous lisons dans la circulaire du 1er janvier 1714 : «Ces Messieurs demandent des confrères habiles dans les arts. Je leur ai répondu que nous ne pouvions nous résoudre à y envoyer personne jusqu'à ce que les affaires de la Religion y soient bien réglées et qu'on sache à quoi s'en tenir sans se commettre avec personne.»

M. Pedrini souffrait grandement de son isolement à la Cour, et si la prudence des Supérieurs retardait l'envoi de Missionnaires il n'en continuait pas moins à tenir honorablement et courageusement le poste que la divine Providence lui avait confié. M. Bonnet le reconnaissait et faisait part de sa consolation à la Congrégation. Dans sa circulaire du 1er janvier 1716, il disait : «M. Pedrini est toujours en faveur auprès de l'Empereur, et à quelque chose près, comme Joseph auprès de Pharaon. Il a soin d'instruire trois des fils de l'Empereur et, en [165] particulier celui que Sa Majesté a choisi pour lui succéder. Il se sert fort à propos de sa faveur pour le bien de la Religion, et ayant été choisi par le Prince pour interpréter la lettre que le Saint-Père lui avait écrite, avec deux Européens, non seulement il s'est acquitté de cette fonction avec la fidélité convenable, mais il n'a pas peu servi à rendre l'Empereur très favorable à la Religion, et on en a écrit à Rome et ici fort favorablement. Peut-être que dans la suite les choses iront de bien en mieux et il y a tout lieu de l'espérer. Ces Messieurs demandent des ouvriers pour prendre part à leurs travaux, nous temporisons jusqu'à ce que notre Religion soit établie.» Il fallut temporiser longtemps encore, mais on tempore si longtemps que l'on arriva trop tard.

### § XIII. Question de nationalité à la Cour de Pékin. '

Si jamais une question pouvait jeter le mépris sur les Missionnaires européens, c'était bien cette misérable question de nationalité entre les Jésuites de la Cour. Elle existait, comme nous l'avons vu, avant l'arrivée du cardinal de Tournon. La cause des Rites leur avait momentanément fait oublier leurs querelles intestines pour se tourner contre celui qu'ils regardaient comme leur ennemi commun. A l'époque où nous sommes arrivés (1714), se croyant vainqueurs du côté de Rome, ils recommencèrent entre eux cette lutte qui était de nature à faire mépriser, à tout jamais, par les Chinois, les Missionnaires venant d'Europe.

«Le 7 novembre 1713, dit M. Ripa, revenant de Tartarie, nous arrivâmes heureusement avec l'Empereur à Chang-Tchoung-Yuen ; le lendemain, tous les Européens de Pékin vinrent le saluer ; l'Empereur nous ordonna à tous de nous réunir à Pékin pour y recevoir ce qu'il nous ferait dire par Tchao-Tchang. Ce dernier flous dit que le défunt Père Verbiest [166] avait confié sous le sceau du secret, à l'Empereur, le moyen de trouver l'ombre de midi, et que jusque alors ce secret avait été bien gardé ; mais que maintenant l'Empereur, voyant que ses deux fils qui s'appliquaient aux mathématiques, étaient en état d'apprendre cette leçon (vraiment bien difficile) il voulait savoir s'il pouvait la leur communiquer sans violer son secret ; de même aussi s'il pouvait leur découvrir le secret médicinal, appelé en français *Pastilles des pauvres*, qui lui avait été confié sous le secret par le Père Bouvet à son retour de France ? On lui répondit que sans scrupule il pouvait le faire. L'Empereur fut content de cette réponse, et nous autres Européens, nous fûmes grandement étonnés de voir un monarque si grand, et païen, avoir un tel respect pour le secret naturel.

«Le 10 décembre 1713, étant allé par hasard au palais, j'y trouvai plusieurs Jésuites, et entre autres le Père Paul Gozani, Visiteur de leur province de Chine ; il apportait du vin et plusieurs objets d'Europe pour les présenter à l'Empereur avec un rapport qu'il disait être de leur Général ; il était écrit en chinois, très volumineux et cacheté. Les Mandarins et les Jésuites français lui demandèrent en ma présence ce qu'il renfermait. Ce Père répondit que

par cette lettre, le Père Général demandait des nouvelles de la santé de l'Empereur et lui faisait savoir que l'on n'avait pas encore vu arriver à Rome l'ambassadeur de Portugal qu'on y attendait, pour traiter avec le Pape la question des Rites chinois. Les Mandarins portèrent ce rapport tout fermé à l'Empereur qui le lut avec attention et répondit que les Jésuites portugais eussent à s'entendre entre eux pour déterminer les personnes qui devaient traiter l'affaire, mais sans dire quelle était cette affaire. Le 7 décembre, les Jésuites portugais revinrent à Pékin, et, selon l'ordre de l'Empereur, tinrent conseil entre eux fort secrètement et retournèrent à la villa le même jour. Les Jésuites français de leur côté présentèrent aussi à l'Empereur un rapport scellé ; Sa Majesté, après l'avoir lu le retint et ne donna aucune réponse. [167]

«Le 23 décembre 1713, de tous les pourparlers et de tous ces rapports présentés à l'Empereur par les Jésuites portugais et français, rien on presque rien n'avait pu transpirer jusqu'à nous trois Missionnaires de la Propagande, tant était rigoureux le secret observé par les Jésuites. Enfin, ce jour-là, l'Empereur rendant aux Jésuites français le rapport qu'ils lui avaient présenté le 7, leur ordonna de s'entendre avec les Portugais, et de fondre ces deux rapports en un seul. Ils ne purent pas y réussir. Ce fut alors que j'appris que le Père Visiteur avec les Jésuites portugais cherchait, par le rapport présenté au nom du Général à réunir dans leur vice-province de Chine les Jésuites français et à chasser indirectement de ce vaste empire tous les Missionnaires qui obéissaient au Pape au sujet de la condamnation des Rites. J'appris de plus que les Jésuites français ne voulaient pas absolument entrer dans cette vice-province et qu'ils préféraient plutôt quitter la Chine que de se soumettre à ce régime assurant qu'ils avaient ordre de leur Roi de ne pas l'adopter. Les Jésuites portugais avaient écrit plusieurs fois à leur Général que l'Empereur ne voulait pas que les Jésuites français fussent séparés des Portugais. Cette assertion avait été démentie par les Jésuites français dans leurs lettres au Général ; celui-ci, voulant savoir la vérité, avait écrit au Visiteur Gozani pour lui dire de demander, sans bruit et sans scandale, à l'Empereur, quelle était sa pensée et son intention sur ce sujet. C'était pour cette raison que le Visiteur et les Portugais avaient présenté à l'Empereur ce rapport dans lequel ils accusaient les Jésuites français de désobéir à Sa Majesté, en citant un décret de 1699, 41<sup>e</sup> année de son règne, par lequel il leur ordonnait à tous de se réunir. Il les accusait aussi de désobéir à leur Général qui leur avait plusieurs fois prescrit cette réunion. Enfin, il les accusait d'être rebelles contre leur Institut qui défend de semblables désunions. En citant le décret de l'Empereur, ils inséraient aussi que l'Empereur voulait chasser de Chine tous ceux qui ne suivraient pas les Rites du Père Mathieu Ricci. Les [168] suites avaient déjà constitué ce monarque païen juge des affaires ecclésiastiques et religieuses, en introduisant devant lui la question des Rites ; par ce rapport ils l'établissaient juge des affaires de leur Institut. Après avoir accusé le Cardinal et les autres Missionnaires devant cet Empereur, suivant la parole de David : *un abîme appelle un autre abîme*, ils en venaient à s'accuser les uns les autres devant lui sans faire attention au scandale qui allait en résulter et que l'on verra dans la suite de ce journal. Exemple frappant de la nécessité qu'il y a d'extirper de nos cœurs la moindre passion qui commence à montrer la tête.

«Le 4 janvier 1714, l'informai de ce qui précède, par une lettre que je lui adressai, Monseigneur Bernardino della Chiesa, évêque de Pékin, qui demeurait à Lin-Zing-Tchéou, dans le Chan-Tong. Je le priai d'employer son autorité auprès du Père Gozani pour l'empêcher de porter avec tant de scandale devant un Empereur païen une affaire ecclésiastique qui ne devait se traiter qu'à Rome. Monseigneur par sa lettre du 8, me répondit ce qui suit : «Votre lettre du 4 m'a appris, à mon grand déplaisir, que la dispute recommence entre les Jésuites portugais et les Jésuites français au sujet de la dépendance les uns des autres. Autrefois ce scandale se passait entre le Père Pereyra et le Père Gerbillon, aujourd'hui, il atteint ses dernières limites et la question est portée devant un juge païen. Jamais je n'aurais imaginé pareille énormité. En 1706, quand j'étais à Pékin, j'ai appris que leur bon Père Général leur avait défendu, en vertu de l'obéissance, de parler de cela à l'Empereur ; comment se fait-il qu'aujourd'hui le Général leur ordonne le contraire, ou que ses sujets n'obéissent pas à son premier commandement ? J'ai fait tout ce que j'ai

pu en écrivant au Père Gozani de ne pas pousser le procès plus avant auprès de l'Empereur, vu que cette cause, supposée même civile, appartient à leur Général. Je l'ai donc prié de recourir à son Supérieur légitime. Veuillez continuer à m'avertir de ce qui se passera ; je vous salue, etc..... » [169]

«Pendant ce mois de janvier, l'Empereur alla offrir les sacrifices accoutumés aux ancêtres.

«6 Février 1714. Le Père Gozani se rendit de nouveau au palais avec plusieurs Jésuites portugais et français ; il fit beaucoup d'instances auprès des Mandarins pour leur faire accepter un autre rapport également scellé et écrit en chinois ; malgré ses prières et ses génuflexions, les Mandarins ne voulurent pas le prendre parce qu'il n'avait pas été rédigé d'un commun accord avec les Français, comme l'Empereur l'avait ordonné. Néanmoins un des Mandarins dit à l'Empereur ce qui était arrivé, et en rapporta pour réponse que le Père Visiteur devait les faire convenir entre eux avant de lui rien demander. Ils ne purent jamais s'entendre, et le scandale continua, comme nous le lisons plus loin. J'en écrivis encore ce jour-là à Monseigneur de Pékin, en lui disant aussi le cas que les Jésuites portugais avaient fait de sa lettre et de ses instances, je lui montrais par là quel était le zèle de ceux qui prétendaient en avoir un si grand pour la paix de la Mission.

«Après avoir écrit cette lettre, j'appris par les Jésuites français que la lettre du Père Général alléguée par le Père Visiteur n'était même pas signée par le Général ni scellée de son sceau ; qu'elle n'était signée que par son secrétaire ; de plus, que malgré toutes leurs instances, le Père Visiteur n'avait jamais voulu leur donner une copie de cette lettre ni même la leur faire lire out leur en donner lecture ; il ne leur en avait fait voir que la signature et la date. D'après cette donnée et celle que me fournissait l'Évêque en me parlant de l'ordre donné autrefois par le Général, on a cru que c'était là une solennelle imposture et non pas une lettre du Général. Cette manière d'agir peut faire connaître facilement quelle était celle qu'ils tenaient à l'éb-ard du cardinal de Tournon et de ceux qui obéissaient aux décrets du Saint-Siège qu'ils regardaient et publiaient comme leurs ennemis. Nous voyons leur conduite tout à fait semblable à l'égard de leurs propres frères qui pourtant connaissent le [170] chinois, avantage que ne possédait pas le Cardinal, qui peuvent entrer au Palais, ce que le Cardinal ne pouvait faire que lorsqu'il était appelé, qui ont beaucoup de Mandarins à leur dévotion) ce que n'avait pas le Cardinal ni ceux qui lui obéissaient ; enfin les Portugais et les Français sont également aimés de l'Empereur, et les premiers devaient craindre que le secret ne fût découvert aux seconds, comme il est arrivé, et qu'ils ne pussent se défendre vigoureusement et efficacement ; et néanmoins ils se sont conduits envers leurs Pères français de la manière que nous l'avons dit.

«Le 8, l'Empereur étant allé de sa villa à Pékin ordonna qu'on y dressât un rôle de tous les Européens qui étaient dans cette capitale avec la désignation de leur profession et de leur habitation.

«Le 9, ce rôle fut écrit et présenté à l'Empereur sans qu'aucun de nous trois de la Propagande en eussions rien su. Quelle était la fin de Sa Majesté en se faisant donner cette liste ? chacun de nous l'interprétait à sa manière, elle ne pouvait être que de mauvais présage, vu les circonstances du temps. Dans cette complication des affaires, le Visiteur crut sans doute que le moment favorable était arrivé pour lui. Il se mit à genoux devant les Mandarins de la façon la plus gracieuse et leur présenta un long Mémoire adressé à l'Empereur. Mais, ainsi qu'on l'a dit plus haut, Sa Majesté avait défendu de lui présenter aucun écrit concernant la matière dont il s'agit ; c'est pourquoi le Mandarin Ouang-Tao-Hoa se tournant vers les Pères français leur demanda s'ils étaient d'accord au sujet de cet écrit, si le contenu en était vrai ? Ils répondirent qu'ils ne savaient pas s'il était vrai ou faux parce qu'on ne le leur avait pas lu. Alors le Mandarin se tenant debout sur une petite élévation se tourna vers les Pères français qui étaient réunis et leur dit d'une voix claire et en divers tours de phrases ces paroles : «cet écrit que je tiens à la main contient un point de votre Institut, on y traite une affaire de votre Institut, il s'agit de savoir vous est permis ou défendu d'être divisés.» Puis il se mit [171] à lire ce Mémoire depuis le commencement jusqu'à la fin. La curiosité du fait avait attiré les courtisans et les officiers des deux

tribunaux Jang-Tsin-Tien, et Ouing-Tien, à la grande confusion des Européens qui étaient présents ; je me trouvais aussi là.

«Ce long Mémoire se réduisait, à accuser les Jésuites français de désobéissance aux ordres de leur Général et à les présenter comme réfractaires aux règles de leur Institut. A cet effet on citait plusieurs décrets de l'Empereur par lesquels il aurait déclaré vouloir expressément que les Jésuites français et les portugais fussent unis ensemble sous un seul Supérieur. Ils citaient aussi des décrets où l'on ordonnait de suivre les pratiques du Père Mathieu Ricci. Ils apportaient ensuite des textes de leurs Règles qui recommandent l'union, un décret d'une de leurs Assemblées générales dans le même sens. A toutes ces raisons les Français répondirent fort bien en disant qu'ils avaient été séparés de la vice-province de Portugal d'après un ordre du Roi de France qui les avait envoyés à ses frais et par une permission expresse de leurs généraux Tirsio et Tamburino, ajoutant que ce dernier avait prescrit formellement de se taire sur ce sujet. Quant aux décrets de l'Empereur, que l'on citait, ils disaient qu'on les avait présentés et lus à l'Empereur dix ans auparavant et que non seulement il ne les avait pas approuvés, mais qu'il les avait même biffés de son pinceau, écrivant de sa propre main et à l'encre rouge un autre décret selon sa pensée, ordonnant d'en faire trois copies, de les envoyer aux trois églises des Jésuites afin qu'ils les exécutassent, qu'après celui-là, l'Empereur n'avait fait aucun autre décret. Dans celui-là l'Empereur ordonnait l'union et la charité fraternelles sans parler d'aucune sujétion des Français à la Vice-Province Portugaise. Les Jésuites français disaient que c'était là le seul décret vrai et authentique et que ceux qui étaient présentés par les Portugais avaient été positivement rejetés et cassés par l'Empereur. Grand sujet de risée pour les païens et [172] de confusion pour nous autres ecclésiastiques d'entendre ces continuels démentis réciproques des Jésuites français et des Jésuites portugais. Enfin, les Mandarins furent fatigués de ces disputes, et Tchao-Tchang, prenant la parole au nom de tous, dit : «Voilà déjà onze ans écoulés depuis que le dernier décret de l'Empereur a été donné ; or, si pendant ce temps-là vous avez pu vivre divisés, vous pourrez bien continuer de même à l'avenir. Je ne suis ni du parti français, ni du parti portugais, mais uniquement du parti de l'Empereur, mon maître. Dans la crainte de lui causer de l'ennui, je ne veux pas recevoir votre écrit) ni lui exposer vos discours.» Cela dit, il tourna les talons et se dirigea avec les autres Mandarins vers l'appartement de l'Empereur pour lui présenter la liste des noms des Européens. «Le 18 février, l'Empereur alla encore de sa villa à Pékin pour y offrir un sacrifice au ciel afin d'obtenir une bonne récolte.

«Le 22, il revint à sa villa ; et le 26, il demanda aux Mandarins si les Jésuites s'étaient accordés entre eux. On lui répondit que non. Il leur envoya dire : «entendez-vous, autrement j'écrirai un décret qui ne vous sera pas agréable.» Les Mandarins ajoutèrent qu'en parlant avec eux sur cette matière, l'Empereur avait dit : «Il ne faut pas que les Européens d'un royaume pensent à opprimer ceux d'un autre royaume parce qu'ils sont en nombre plus considérable.» On voyait par là que l'Empereur inclinait pour les Portugais ; ceux-ci en effet étaient en nombre moindre que les Français. L'Empereur ordonna de plus que le lendemain soir tous les Européens se rendissent à sa villa pour y voir les feux d'artifice.

«Le 23, pendant que nous étions à regarder les feux d'artifice, le Père Golet, Jésuite français, me dit qu'il avait lu une lettre adressée par le Roi de Portugal à l'Évêque de Pékin, dans laquelle il lui enjoignait de ne permettre à aucun Missionnaire de demeurer sous sa juridiction, à moins qu'il n'eût par écrit sa royale permission. Il ajouta que cette lettre contenait d'autres [173] ordres au sujet de la Mission, qu'elle avait été adressée non seulement à Monseigneur Bernardino della Chiesa, évêque de Pékin, mais encore à d'autres évêques et à plusieurs Jésuites portugais.

«Le 2 mars, le Père Gozani, Visiteur, se mettant à genoux devant les Mandarins du Palais leur dit qu'il était venu au nom et de la part de leur Général pour supplier l'Empereur de daigner expliquer sa pensée et de dire s'il voulait que les Jésuites français fussent unis ou non aux Jésuites portugais afin que le Père Général pût prendre les mesures qui seraient



agréables à Sa Majesté. Après le Père Gozani, le Père Bouvet prit la parole au nom de tous les Jésuites français, disant qu'ils avaient toujours obéi au seul et unique décret écrit par l'Empereur à l'encre rouge qui les exhortait à la charité fraternelle et non à l'union à la vice-province. Les deux partis s'expliquèrent longuement et les Mandarins résumèrent ainsi la dispute : «Nous dirons donc à Sa Majesté que les Français veulent s'en tenir à l'unique décret écrit par l'Empereur et que les Portugais s'attachent à d'autres décrets écrits ou non écrits.» Ce fut en effet ce qu'ils rapportèrent à l'Empereur, lequel répondit qu'il se souvenait d'avoir aussi donné d'autres choses de vive voix et par écrit, et que s'il y avait des Jésuites qui n'observaient pas les pratiques de Mathieu Ricci, il les chasserait de Chine ; puis il ordonna que le 3 mars tous les Européens, sains et malades, vissent au Palais pour terminer cette affaire, c'est-à-dire pour chasser de Chine tous les Jésuites qui n'auraient pas le Piao, ou ce qui est la même chose, qui ne voudraient pas suivre les Rites de Mathieu Ricci, voulant que tous, Jésuites ou autres, observassent uniformément ses décrets. Les Mandarins demandèrent aux Jésuites quels étaient ceux d'entre eux qui avaient ou n'avaient pas le Piao ? Puis se tournant vers M. Pedrini et moi qui étions présents, ils nous dirent que l'Empereur ne voulait pas nous comprendre dans cette affaire et qu'en conséquence nous ne serions pas interrogés au sujet du Piao,

[174] «Pour bien comprendre cette affaire, il faut savoir que dans cette occasion le Père Gozani, Visiteur, et les Jésuites portugais avaient plusieurs fois dénoncé à l'Empereur les Jésuites français comme n'observant pas les pratiques de Mathieu Ricci et comme contrevenant par là aux ordres de l'Empereur, ajoutant que Sa Majesté ayant menacé de l'expulsion ceux qui n'obéissaient pas, ils méritaient aussi d'être chassés de Chine. Voilà ce qui explique comment la question des Rites se trouvait mêlée à celle de l'union des Français à la vice-province portugaise. Ils disaient en effet que du temps de Mathieu Ricci il n'y avait point de division, mais que tous les Jésuites étaient unis sous le même gouvernement d'un Vice-Visiteur. Ici à ces mots *pratiques du Père Mathieu Ricci* ils ne donnent d'autres sens que celui d'union en une seule vice-province ; mais quand il s'agit de procéder contre ceux qui obéissent aux décrets du SaintSiège par lesquels les Rites chinois sont condamnés comme superstitieux ils donnent un autre sens à ces mots de *pratiques de Mathieu Ricci*, et ils disent que par là on entend les Rites chinois que le Père Ricci pratiquait sans scrupule, au moins à leur avis.

«Le lendemain, 3 mars, le procès était mis par écrit au grand scandale du palais et au discrédit des Missionnaires et au préjudice de la paix de la Mission. M. Pedrini qui habitait avec moi dans la villa Impériale, jugea à propos d'écrire à l'une et à l'autre partie, aux Jésuites français et portugais qui habitaient Pékin. Il leur écrivit dans les termes les plus pressants, les suppliant d'en finir avec ce scandale en faisant dire à l'Empereur qu'ils étaient d'accord. J'écrivis aussi de mon côté, mais au Visiteur seul, lui disant que j'avais déjà parlé aux Français et que j'avais concerté avec eux un moyen terme pour amortir l'incendie, et qu'il était réglé que lorsqu'ils viendraient au palais ils se donneraient des marques de bonne entente, protestant les uns et les autres d'obéir fidèlement aux ordres de l'Empereur. J'ajoutais qu'il pouvait avertir son Général d'envoyer [175] son dispositif et que les Français étaient prêts à l'adopter. Je lui remettais ensuite sous les yeux le trouble de la Mission, je le priais avec larmes d'en finir à tout prix, d'autant plus que si les Français n'étant pas compris dans la vice-province, ils n'en étaient pas moins soumis au Général de Rome et au Visiteur de Chine, qu'il n'y avait de différence que dans l'obéissance aux ordres du roi de Portugal, affaire d'intérêt purement national et étrangère à leur Institut.

«Le 5 mars, le Visiteur me répondit quelques paroles courtes et insignifiantes. Voyant mes espérances déçues et une multitude de scandales préparés pour la Mission, j'écrivis de nouveau, le même jour, au Visiteur pour lui retracer encore avec force l'horreur du scandale qu'il donnait, et le coup qu'il allait porter à la Mission ; afin de ne lui laisser aucune excuse, je répondis à toutes ses raisons qu'il prétendait avoir pour porter au palais

un procès si scandaleux. Afin que l'on puisse mieux comprendre le fait, je donne ici la copie de ma lettre :

«La charité de Jésus-Christ soit toujours dans nos cœurs ! Amen. Je viens de recevoir les deux lignes que vous répondez à la lettre que je vous ai écrite hier ; je puis le dire plutôt avec des larmes qu'avec de l'encre, ce que vous me dites est bien éloigné de ce que Monseigneur l'Évêque, M. Pedrini et moi nous attendions de vous, aussi bien que la lettre écrite par vous à M. Pedrini à laquelle vous me renvoyez. J'en viens à l'affaire, parce qu'il n'y a pas de temps à perdre. Ou vous voulez accepter la proposition que les Français admettent, ou non. Si vous l'acceptez, écrivez à ces Pères afin que demain, au palais, ils répondent comme il est convenu ; mais si vous voulez continuer à augmenter les dangers de cette Mission, je m'en lave les mains. J'ai accompli le devoir que Jésus-Christ m'impose dans l'évangile, il ne me reste qu'à vous prier de communiquer aux Pères de votre vice-province cette lettre et celle d'hier, afin que la correction fraternelle étant faite devant deux ou trois témoins, je n'aie plus d'autre obligation que celle de dévoiler à votre [176] Général tous les scandales que vous donnez en cette occasion. J'espère qu'il en croira un homme qui n'est ni Jésuite, ni Portugais, ni Français, ni défenseur de tels ou tels droits royaux, mais uniquement obéissant aux ordres du souverain Pontife. Je prévois que l'accomplissement de ce devoir causera une grande mortification à votre Général qui apprendra ces désordres, et à vous-même qui recevez cette correction fraternelle de moi qui suis le moindre de tous ; mais je n'y puis rien, je suis obligé de décharger ma conscience. *Amicus usque ad aram*. Jusqu'à présent j'ai tâché de cacher vos misères sous le voile du silence, espérant que vous ouvririez les yeux sur le scandale que vous causez et sur le préjudice que vous portez à la Mission, et que vous auriez coupé court à ces querelles. Malheureusement je vous vois endurcis plus que jamais et vous vous obstinez à pousser votre pointe ; je n'ai pas pu tarder davantage à remplir mon devoir.

«Afin qu'il ne vous reste aucune excuse devant Dieu ni devant les hommes, je réponds à toutes les raisons sur lesquelles vous et tous les Pères portugais vous appuyez pour continuer le bruit et le scandale de ce procès.

«1° Vous alléguez le zèle pour la pureté de votre Institut mais puisque les Pères français vivent séparés de la vice-province par une permission expresse du Général défunt, Tirsio Gonzalez, et du Général actuel Tamburino, ils ne sont pas transgresseurs des lois de votre Ordre, ils ne méritent pas que vous leur fassiez cette guerre à outrance devant un Monarque païen, en les traduisant à sa barre comme désobéissants à votre Institut, au grand scandale de l'Empereur, des païens et des Chrétiens et cela au moment où ni l'Empereur, ni aucun Chinois ou Tartare ne mettait sur le tapis une semblable question. Le zèle, du reste doit être discret, et ce n'est pas avoir le zèle pour son Institut que de transgresser la loi divine promulguée par saint Paul qui défend au Chrétien d'accuser son frère devant un juge païen ; ce n'est pas avoir du zèle [177] que de causer tant de scandale au détriment de la Mission.

«2° Vous dites que c'est le désir de l'union qui vous pousse. J'ai déjà répondu à cette raison ; mais je répète et je dis que si vous avez tant de zèle pour la pureté de votre Institut et pour l'union qu'il commande, voyant que les Français ne s'unissent pas à votre vice-province, pourquoi ne vous unissez-vous pas à la province française ? Ainsi vous trouveriez l'union, et vous donneriez en outre un bel exemple d'humilité qui vous honorerait devant Dieu et devant les hommes.

«3° Vous alléguez encore le zèle pour la conservation de la Mission en disant que les Français, en s'unissant aux Portugais avec leur mobilier et leur caisse, sous un seul supérieur, donneraient plus de force à la Mission. Mais il ne faut pas faire le mal pour procurer le bien ni décomposer la Mission dans l'espoir de la recomposer ensuite, il ne faut pas quitter le certain pour l'incertain comme vous prétendez le faire, et votre zèle n'est pas bon ; s'il était bon, il ne troublerait pas la Mission par des rumeurs si bruyantes. Parlons clair, tout votre zèle ici ne tend qu'à défendre les Régales de Portugal, c'est un objet tout temporel, vous ne pensez pas du tout à procurer la paix de la Mission.

«4° Enfin vous alléguez l'ordre de votre Général ; mais vous devriez avoir honte d'outrager à tel point votre Général, que de le rendre auteur d'une action si indigne de votre Patriarche S. Ignace de Loyola. Je ne suis pas Jésuite, mais je révère votre saint Institut et je dis que jamais le ne pourrai croire que votre Général, que j'ai très bien connu à Rome, ait pu donner un ordre pareil et de telles instructions ; au contraire je suis sûr que lorsqu'il apprendra la nouvelle de ce scandale, il s'en cachera la face de honte et répandra des larmes amères, en considérant l'ignominie de vos actions et de vos démarches. Il est déjà deux heures après-midi et je termine ; j'en ai dit assez pour vous faire changer d'avis, si vous le pesez attentivement devant Notre Seigneur Jésus-Christ, devant ce Roi qui seul peut vous protéger qui seul doit vous juger. Je vous prie de me pardonner si je [178] vous parle si clairement, outre que je suis en cela la franchise de mon caractère, je remplis un de mes devoirs de Missionnaire apostolique, en défendant une cause si importante ; je vous assure du reste que je n'ai parlé que de mon propre motif, dans l'intérêt de la paix de la Mission, de l'honneur de Dieu) de votre saint Institut de vous tous et de vous en particulier aux pieds de qui je me prosterne etc...»

«Le Visiteur répondit de vive voix à cette lettre, en me faisant dire que le lendemain, 6 mars, nous nous verrions au palais et que nous pourrions y discourir à notre aise. Il vint en effet le lendemain de Pékin à la villa impériale ; mais au lieu de m'y parler tranquillement, il se montra plus que jamais acharné à ses accusations, sans s'inquiéter même de la colère de l'Empereur qui plusieurs fois manifesta son mécontentement. Une fois entre autres l'Empereur avait fait appeler le frère Baudino, médecin et pharmacien de profession ; celui-ci étant malade ne put se rendre à l'appel, l'Empereur irrité ordonna qu'on le lui apportât lié et cet ordre aurait été exécuté si un des Mandarins nommé Tchang n'eût apaisé sa colère en exagérant la maladie du frère ; néanmoins l'Empereur voulut qu'il obéît ; tout malade qu'il était, il se fit porter sur un lit de Pékin à la villa impériale au moyen d'une charrette ; à son arrivée un des principaux Eunuques nommé Hoei le reçut avec une forte réprimande et ce qui fut plus sensible, c'est que l'Empereur fit parler l'Eunuque au pluriel comme s'adressant à tous les Européens.

«Le même jour, 5 mars 1714, le Jésuite français, Jartoux, en qualité de notaire apostolique notifia au visiteur Gozani une seconde monition canonique au nom de l'Évêque de Pékin, afin de le faire désister de son entreprise scandaleuse, le menaçant des censures au cas où il n'obéirait point. L'Évêque se plaignait en même temps de ce que le Visiteur ne l'eût pas averti d'une semblable démarche. Le Père Gozani répondit que ces affaires rie ressortaient pas de la juridiction épiscopale et qu'en revenant [179] de Pékin à sa Mission, il lui rendrait compte de l'intérêt que la Compagnie avait dans cette affaire. L'Évêque, homme très pacifique, jugea à propos de ne pas aller plus loin et se contenta de dire que s'il arrivait un scandale, le Général qui était à Rome ne manquerait pas d'y apporter remède.

«Le 6 mars, fut la journée fameuse où nous craignons une funeste catastrophe et où tout aboutit à une risée. Voici le fait : les Jésuites portugais et français avec le visiteur Gozani s'étant réunis au palais, le Père Visiteur se mit à genoux devant les Mandarins et leur demanda de prier l'Empereur, au nom de leur Général, de vouloir bien expliquer sa pensée au sujet de la soumission des Jésuites français à la vice-province de Portugal, protestant n'avoir en cela pour motif que le bien de la paix et de l'union et non point l'ambition de les gouverner ou l'envie de prendre leurs biens, qu'eux Portugais consentaient même à se laisser gouverner par les Français, à recevoir d'eux leurs supérieurs et à leur donner ce qu'ils avaient pour en avoir l'administration. A cette offre généreuse du Visiteur, les Jésuites français répondirent que ce n'était là qu'un stratagème pour les soumettre à leur province et aux ordres du Roi de Portugal, chose qui leur était défendue par le Roi de France, en preuve de quoi ils se déclarèrent prêts à s'unir à la Province des Portugais à condition qu'ils seraient dispensés d'obéir aux ordres du Roi de Portugal et de ses Ministres en Chine. A ces mots le Visiteur protesta que telles n'étaient pas leurs vues, qu'en leur qualité de religieux ils ne devaient point se mêler des affaires séculières et politiques.

«Eh ! bien maintenant, dirent les Jésuites français, donnez-nous par écrit vos promesses, avec l'exemption de l'obéissance aux ordres du Roi de Portugal et nous nous unissons à votre vice-province.

«Le Visiteur fut surpris à cette proposition et voulant avoir l'air de donner une réponse sérieuse, il appela en conseil les Père, Suarez et Kilian, ce qu'il faisait quand il arrivait [180] quelque difficulté. De la sujétion au roi de Portugal on passa à la dépendance de l'Assistant de France ; les Français ne voulurent pas admettre de dépendre de l'Assistant de Portugal, alléguant la défense qui leur en était faite par leur Roi qui voulait qu'ils dépendissent de l'Assistant de leur nation. Beaucoup d'autres choses arrivèrent pendant cette matinée, je les ometts par brièveté ; qu'il suffise de dire que cette bataille dura deux heures. Les Mandarins ennuyés s'en allèrent rapporter à Sa Majesté ce qui était arrivé ; quand ils revinrent, le Mandarin Ouang-Tao-Hoa qui était alors le principal personnage, vu que Tchao-Tchang gagné par les Portugais et leur instrument aussi ingénieux que hardi se trouvait pour le moment disgracié par une disposition spéciale de la Providence, Ouang-Tao-Hoa, dis-je, rapporta en souriant les paroles suivantes : «J'ai exposé à l'Empereur que les Jésuites français ne trouvent qu'une difficulté à leur union avec les Portugais, c'est la soumission au Roi de Portugal et à ses ordres. A cela les Portugais ont répondu que ce n'était pas une conséquence nécessaire de l'union, puisque étant religieux ils ne se mêlent pas des affaires séculières et régulières et qu'en Chine ils ne reconnaissent pas d'autre Général que l'Empereur. Les Jésuites français ont constamment répondu que l'union entraînait l'obéissance au Roi de Portugal. Les Portugais ont soutenu de nouveau que ce n'était pas vrai. Enfin l'Empereur après avoir entendu mon récit a dit : «D'abord je ne savais pas que j'avais des Européens de trois classes : ceux de Portugal, ceux de France et ceux du Pape, c'est-à-dire, Pedrini, Ripa et Bonjour ; maintenant je vois que ce sont trois branches, or cela ne serait pas bien de vouloir faire une branche avec trois. Je rédigerai mon décret par écrit.» Quand Ouang-Tao-Hoa eut fini de rapporter les paroles de l'Empereur tous les Européens qui étaient présents et moi avec eux entendant ce langage ironique de l'Empereur, nous dîmes : C'est fort bien, tout ce que dit Sa Majesté est fort bien.»

«Peu après l'Empereur passa par l'endroit où nous étions ; [181] en nous voyant il se mit à rire, faisant voir par là qu'il n'était pas fâché et qu'il se moquait de l'affaire des Jésuites comme d'une futilité qui ne le regardait pas. Apprenant des Mandarins que nous avions trouvé juste ce qu'il avait dit, il ajouta en se tournant vers nous : «Auparavant je ne savais pas qu'il y eût dans le monde un royaume de Portugal et un royaume de France, je savais seulement que vous étiez Européens ; c'est seulement maintenant que j'apprends que j'ai dans mon empire des Portugais et des Français.» — Le Père Bouvet prenant la parole dit qu'autrefois il y avait eu des Espagnol : «Je ne le sais pas, répondit l'Empereur, (c'est-à-dire je ne veux pas le savoir...)» — «De plus, ajouta le Père Bouvet, il y avait non seulement des Jésuites, mais encore des Dominicains, des Franciscains et des Augustins.» — « Pour cela, répondit l'Empereur, je l'ignore encore, ce que je sais, c'est que maintenant j'ai trois branches, les Français, les Portugais et une, formée de Pedrini, Ripa et Bonjour, trois individus qui font une branche. Comme les plus nombreux sont les Français et les Portugais, il faut examiner lesquels des deux sont les plus nombreux pour les ramener à l'égalité, alors tout sera bien.» — Les Français l'emportant en nombre, le Père Bouvet, leur chef, répondit : «Plût à Dieu que les Portugais fussent nombreux !» — Et le Père Visiteur ajouta : «Je supplie Votre Majesté de commander que tous les Jésuites qui sont en Chine, de quelque Royaume qu'ils soient, s'unissent en un seul corps, sous un seul Supérieur, et ne soient point divisés, mais unis entre eux selon les pratiques du Père Mathieu Ricci. — «Pou-Che, répondit l'Empereur, ce n'est pas cela. Au temps de Mathieu Ricci, on ne disputait pas entre Français et Portugais, il n'y avait que des Européens. Aujourd'hui il y a trois branches d'Européens, et ces trois branches doivent être réunies en une seule.» Puis, se tournant de côté, il dit : «Ceux-là veulent la division, moi je ne la veux pas.» Et s'adressant à M. Pedrini et à moi : «Ceux-ci ne veulent pas suivre les pratiques de Mathieu Ricci, je n'y consens pas non plus.» [182] Cela dit, il se mit à rire et partit. Quelques

moments après repassant devant nous, il ne put s'empêcher de rire en nous voyant, ce qui fit comprendre combien il faisait peu de cas de cette affaire de la vice-province, puisqu'il se contentait d'en rire et de passer outre.

«Ce même jour, les Mandarins nous demandèrent à M. Pedrini et à moi, si nous étions disposés à nous unir aux Portugais ? Nous répondîmes en riant que bien volontiers nous recevions d'eux les vivres, pourvu qu'ils nous laissassent libres de suivre les ordres de l'Empereur de la Chine et ceux du Pape de Rome, au lieu de ceux du Roi de Portugal. Les Mandarins rapportèrent sans doute notre réponse à l'Empereur, car en revenant auprès de nous, ils étaient gais et contents et nous dirent qu'ils avaient rapporté à l'Empereur que nous avions bien répondu.

«Dans cette matinée du 6, et avant même que les Mandarins n'eussent été porter les réponses à l'Empereur, le Père visiteur avait déjà recueilli bon nombre d'humiliations ; mais d'un front plus immuable que le rocher, il poursuivait ses instances sans sourciller. Je n'en décrirai que deux qui sont des plus considérables. Le Mandarin Ouang-Tao-Hoa tenait devant lui un rouleau d'écrits contenant diverses affaires à présenter à l'Empereur. Avant d'entrer, il jeta un coup d'œil sur chaque pièce et en trouva une de plus qu'il ne connaissait pas, il la lut et découvrit que c'était une requête des Pères portugais contre les Français sur l'affaire en question, elle avait été glissée en cachette et sans sa permission, et même malgré la défense de l'Empereur qui avait prescrit qu'on ne lui présentât plus aucun écrit sur ce sujet, sans qu'il fût rédigé par les deux parties d'un commun accord. On peut donc se figurer quel fut le mécontentement de Ouang-Tao-Hoa, et la confusion du visiteur en se voyant pris en flagrant délit de fourberie. Au même instant le Père Bouvet parcourut le dossier qu'il portait pour la défense des Pères français, et y trouva une pièce de moins. [183] Il la réclama au Père Visiteur, mais toutes ses instances ne purent aboutir à la lui faire rendre. Le Père Bouvet recourut alors au Mandarin Ouang qui obligea le Père Visiteur à restituer la pièce détournée. Les Mandarins témoins de ces deux faits qui s'étaient passés publiquement dans le Palais en furent souverainement scandalisés et l'un d'eux ne put s'empêcher de dire : «Ce Visiteur est un grossier personnage, des Chinois ne feraient jamais de semblables vilenies.» L'Empereur lui-même un jour exprima une appréciation de cette nature sur le compte du Visiteur, et à la grande honte des Européens. Voilà tout ce qu'a gagné jusqu'à présent ce Visiteur avec ses accusations et ses recours produits dans le Palais à la charge des Jésuites français.

«Le 10, tous les Européens vinrent à la villa impériale pour souhaiter le bon voyage à l'Empereur, qui le lendemain devait partir pour Pa-Tchéo, lieu de la chasse aux cerfs. Le Père Parnin, Jésuite français, ayant vu arriver le Père Visiteur, craignit qu'il n'apportât encore quelques-unes de ses violentes et scandaleuses réclamations, et présenta au nom des Jésuites français une protestation écrite, me prenant même à témoin pour déclarer que le Père Visiteur était responsable de tous les scandales qui pourraient arriver.

«Le 30 mars, l'Empereur revint de Pa-Tchéo à sa villa ; à peine y fut-il rentré, que tous les Européens allèrent lui demander des nouvelles de sa santé. A cette occasion, il nous présenta une démonstration mathématique qu'il prétendait avoir inventée.

«Le 2 avril par suite de ce que nous avons raconté sous la date du 7 avril 1712, c'est-à-dire de la demande formulée par le Père Bouvet, pour faire venir à Pékin les Jésuites qui paraissaient le plus versés dans la connaissance des lettres chinoises, pour l'aider à l'explication du livre classique Jé-Hin, les Pères Fouquet, Golet et Prémar vinrent à Pékin et furent examinés de par l'Empereur sur leurs connaissances en littérature Chinoise. [184] Je me trouvai présent à l'examen du Père Prémar. On lui donna à lire un billet qui traitait d'affaires domestiques, après l'avoir longtemps tenu entre les mains et considéré attentivement il le rendit au Mandarin Ouang-Tao-Hoa, avouant qu'il ne pouvait le comprendre, mais qu'il comprenait les livres qu'il avait étudiés et à l'intelligence desquels il avait travaillé. Le Mandarin lui dit : «Je vois maintenant ce que vous savez, vous en savez moins que les domestiques de votre église.» Et cependant parmi tous les Jésuites qui étaient en Chine c'était ce Père Prémar qui était le plus renommé pour l'intelligence des

caractères. Quand on eut rapporté à l'Empereur ce que ces Pères savaient en fait de littérature chinoise, il demanda s'ils connaissaient les mathématiques, ou la musique, ou quelque autre art libéral. On répondit que non. L'Empereur fit encore demander s'ils seraient capables de traduire en chinois les livres Européens de musique et de mathématiques. Ils répondirent qu'ils en avaient la bonne volonté, mais que pour le faire il fallait être versé dans les mathématiques et la musique, qualité qui leur manquait. Alors l'Empereur ordonna qu'ils s'en retournassent aux endroits d'où ils étaient venus et à leurs propres dépens. Le 4, le Père Bouvet supplia Sa Majesté de lui laisser le Père Prémarm pour l'aider. L'Empereur habile à dissimuler feignit de ne pas le comprendre et se fit donner sa supplique par écrit et par le moyen des Mandarins. Cette demande lui fut adressée le 6, et il répondit : «on ne peut pas dire qu'il sache grand chose.» Néanmoins le Père Prémarm resta par faveur. Ce fut tout ce que gagna le Père Bouvet pour avoir fait appeler tant de Jésuites à Pékin, sans en rien dire à ses supérieurs et avoir chargé leur maison de nouvelles dépenses, il n'en recueillit que la confusion. Ils les avait enlevés à leurs résidences où ils pouvaient faire beaucoup de bien par leurs prédications, et cela pour venir semer dans l'air et moissonner du vent ; toutes les dépenses faites n'aboutirent absolument à rien pas plus que ses travaux comme nous le verrons en son lieu. [185] Par là chacun peut apprendre combien il est nécessaire de ne jamais rien entreprendre sans l'approbation des supérieurs, bien moins encore contre leur avis.

«Le 26 avril on vit une autre fois le Visiteur apparaître dans le palais ; mais il ne dit rien. Je lui demandai à quelle fin il était venu, il me répondit qu'avant de se rendre à sa résidence, il venait prendre congé de l'Empereur. Nous crûmes qu'il avait gagné par présents le Mandarin Ouang-Tao-Hoa, qui remplaçait Tchao-Tchang par suite de la disgrâce de ce dernier, et qu'il en avait obtenu la faculté d'exposer ses demandes à l'Empereur. Ce jugement ne fut pas téméraire, le fait qui suit suffit bien pour le justifier. Ce jour-là en effet il ne parla que peu ou point de son affaire, tout se passa en grand secret et on ne put rien pénétrer, non seulement on n'en dit rien aux Jésuites français de peur qu'ils ne vinsent se défendre, mais encore on espérait que comme il pleuvait, aucun Jésuite français, ni aucun propagandiste ne se trouverait au palais, tout était calculé pour n'avoir ni contradicteurs ni témoins de ce bel exploit.

«Le 28, le Visiteur revint au palais et ne parla pas davantage, mais quand les Mandarins revinrent nous vîmes qu'ils étaient déjà gagnés et qu'il leur avait parlé en secret. Ils écrivirent en effet la réponse de l'Empereur, mais sans dire que c'était en son nom, signe évident de quelque cabale. Cette réponse disait en substance que l'Empereur reconnaissait pour siens tous les décrets rapportés de vive voix ou écrits par les Mandarins aussi bien que celui écrit de sa propre main à l'encre rouge ; que le Père Provana n'étant pas encore revenu de Rome avec la réponse du pape à sa lettre, il n'avait pas besoin de faire un nouveau décret, que les Jésuites ne pouvaient rester divisés et que si le Pape prohibait les Rites de Mathieu Ricci, il devait aussi prohiber cette division.

«Le Père Bouvet ayant entendu cette réponse, dit aux Mandarins : «J'ai fait dire par vous à l'Empereur que nous ne différions qu'en un seul point, c'est-à-dire que nous ne voulions [186] pas nous soumettre au Gouvernement du Roi de Portugal, et en effet un des premiers inconvénients qui suivraient de cette sujétion, c'est que beaucoup de Jésuites français ne pourraient venir en Chine, et que ceux qui y sont, tomberaient dans la misère en perdant leur subside annuel et tous les secours d'Europe. L'Empereur répondit : C'est justement ce qui est arrivé à Pedrini et à Ripa qui rencontrent semblable difficulté de la part des Portugais.» Le Père Bouvet pria le Mandarin Ouang-Tao-Hoa, d'ajouter ces paroles dans la rédaction afin de faire connaître que l'intention de l'Empereur n'était pas que les Jésuites français fussent soumis au gouvernement Portugais ; mais par une injustice manifeste il ne voulut pas les insérer et le Père Bouvet prit publiquement à témoin tous ceux qui étaient présents, je me trouvais aussi là. Je demandai alors à Ouang-Tao-Hoa et aux autres Mandarins qui avaient entendu parler l'Empereur, si c'était réellement l'intention de l'Empereur que les Jésuites français et les Missionnaires de la Propagande fussent soumis à

la juridiction des Jésuites portugais ; sans aucune hésitation ils me répondirent que non. Néanmoins le Mandarin Ouang-Tao-Hoa résista à toutes les instances du Père Bouvet et ne voulut pas écrire ces paroles, et le Père Bouvet fut indigné de cette injustice manifeste. Dans cette iniquité commise par Ouang-Tao-Hoa, et dans d'autres qui étaient le fait du Visiteur et des Jésuites portugais contre les Jésuites français, j'admire la disposition de la Providence qui punissait ainsi le Père Bouvet dans l'intérêt de son salut pour les contradictions qu'il avait proférées à notre charge devant l'Empereur, le 29 novembre 1712, à l'occasion de la réception du Bref du Pape lorsque nous avions parlé de l'emprisonnement de nos collègues à Macao et de nos souffrances à Pékin, étant dans l'impossibilité de recevoir d'Europe ni provisions, ni lettres, ni argent sans implorer le secours de l'Empereur. Le Père Bouvet alors prenant la défense des Portugais, nous avait contredits au grand préjudice de notre position à Pékin et de celle de nos collègues [187] emprisonnés à Macao. Alors le Père Bouvet et les Jésuites français proclamaient comme très saintes toutes les démarches des Portugais parce qu'ils travaillaient d'un commun accord à la destruction des Missionnaires obéissants au Pape et à la défense des Rites qu'ils proclamaient sacrés après qu'ils avaient été anathématisés par le Pape comme inséparables de superstition. Mais aujourd'hui qu'ils sont battus par les Portugais, ils changent de langage, ils les dénoncent pour ce qu'ils sont, ils crient à l'oppression et ils ne peuvent obtenir la moindre marque de protection contre eux.

«Le 30, avant d'entrer au palais je me trouvai côte à côte avec le Père Kilian Stumpf, allemand qui appartenait à la province des Portugais et qui était Président des mathématiques. Le royaume de Portugal étant petit et ses colonies étant nombreuses, les Jésuites admettaient dans cette vice-province des sujets de toutes nations. J'entendis le Mandarin Ouang-Tao-Hoa qui reprenait amicalement ce Père d'avoir mal fait l'autre, jour en parlant si bas à l'Empereur qu'il n'avait pu être entendu par les Eunuques et Mandarins présents. Puis il ajouta : «l'Empereur a dit : si les Jésuites français voulaient te gouverner y consentirais-tu ? et toi tu as répondu que les Portugais sont indifférents pour tous Supérieurs jésuites, de quelque nation qu'ils soient, et tu as ensuite fait un long discours au lieu de répondre en quelques mots nets et clairs.»

Par là on voit évidemment quelle était la disposition de l'Empereur et que si en plusieurs occasions il a laissé échapper quelque parole dans un sens contraire, il ne le faisait que pour céder aux instances pressantes des Portugais et trompé par les stratagèmes des Mandarins gagnés par ces Jésuites, surtout de Tchao-Tchang homme hardi et astucieux. Toute l'intrigue était le fait des Jésuites portugais, comme on l'a dit plusieurs fois et comme on le verra encore par la suite. La réponse du Père Kilian fut démentie par les Pères de sa vice-province qui auraient [188] voulu qu'il dit tout simplement : nous prions l'Empereur de nous nommer un Supérieur. Ce sont là les termes du Père Tilis, autre Allemand de cette vice-province, qui me l'a dit à moi-même en me parlant de cette réponse du Père Kilian. Ils pensaient que l'Empereur, flatté de cette demande, se serait empressé de leur nommer un supérieur qu'ils auraient ensuite fait approuver par leur Père Général sans que personne, ni même le Pape, eût pu les empêcher, et qu'ils auraient ainsi gagné leur procès.

«En revenant de chez l'Empereur ce jour-là les Mandarins publièrent devant tous les Européens présents, parmi lesquels je me trouvais, un décret écrit de sa main en Tartare et à l'encre rouge. Ce décret promulgué au Père Visiteur était ainsi conçu : «J'ai examiné de nouveau et avec attention le décret que j'ai donné, l'an 41e de mon règne, le 3 de la quatrième lune, j'ai trouvé qu'il ne différait en rien de l'original. Voici mon second décret. Si selon mon décret de l'an 41, ils vivent en un seul corps et en une famille, ce sera bien. Quand la réponse à l'affaire pour laquelle le Père Provana et d'autres sont partis nous arrivera, alors s'il y a quelque changement à faire, je le réglerai selon la droite raison, c'est pourquoi j'ai fait ce décret signé de ma propre main.» Tel était le Contenu de ce décret évidemment très court. Le Mandarin Ouang ajouta que l'Empereur avait lu tous ses décrets précédents donnés de vive voix et rédigés par les Mandarins, que le Père Visiteur

avait si souvent présentés même le dernier qui était de l'avant-veille, et que l'Empereur les avait tous cassés et rejetés, ne reconnaissant que celui de l'an 41 de son règne, écrit à l'encre rouge de sa propre main ; précisément celui que présentaient les Jésuites français, et que pour cette raison il en avait écrit un autre ce jour-là en langue tartare.

«Cette nouvelle inopinée fit revivre les Jésuites français ; les Portugais parurent plus morts que vifs. Le Père Visiteur, sans se déconcerter, demanda au Mandarin Ouang si les décrets [189] de l'Empereur qu'il lui avait promulgués en différentes circonstances, étaient vrais ou faux. Ouang répondit : «Je vous ai dit que l'Empereur après les avoir tous lus n'a reconnu pour vrai et authentique que celui écrit de sa propre main à l'encre rouge et qu'il a cassé tous les autres.» A quoi le Visiteur répondit plusieurs fois : Bien que l'Empereur ne les ait pas reconnus, sont-ils vrais ou faux ? — Et le Mandarin de répondre, il n'a approuvé que celui-là seul, il faut s'en tenir là.

«De cette question le Visiteur passa à une autre. Dans ce décret de l'an 41, il est dit que tous les Jésuites soient sous un chef ou Supérieur, *Cheou*. Le Visiteur dit donc que par ce mot *Cheou* on entendait le Visiteur même qui devait gouverner les Portugais et les Français. Les Français ne disputaient pas sur ce mot, car il pouvait aussi bien s'entendre d'un Supérieur universel de tous les Missionnaires qui étaient en Chine. Ouang répondit : Par *Cheou* on doit entendre celui qui a été constitué votre Visiteur en Chine par votre Ta-Hoei-Tchang (Supérieur Général). Ce commentaire innocent et publié fait par Ouang, grand ami du Visiteur qui en espérait quelque compensation au décret de l'Empereur, devint par la permission de Dieu une nouvelle sentence contraire à ses désirs ; il fut décontenancé lui et tous les Pères portugais, et ils revinrent confus à Pékin pendant que les Jésuites français chantaient victoire.

«Le 1er juin le Père Visiteur, et plusieurs autres Jésuites de sa vice-province entrèrent au palais pour remercier l'Empereur de son décret. Celui-ci venant à passer devant eux, et le Père Visiteur s'étant mis à genoux pour le remercier, lui dit :

«Où est donc le Père Bouvet ?» On lui répondit qu'il n'était pas venu parce qu'il se préparait au voyage de Tartarie que l'Empereur allait commencer le lendemain. Sa Majesté sans rien dire de plus tourna les talons et s'en alla. Ainsi finit cette pénible et scandaleuse tragédie du procès intenté contre les Jésuites français par le Père visiteur Jean Gozani.» [190]

M. Ripa ne connaissait pas sans doute la cause de ce résultat pacifique du procès. M. Appiani nous la fait connaître dans une lettre du 22 décembre 1714.

D'après le texte il paraît qu'elle est adressée à M. Pellegrino de Negri <sup>14</sup>.

«Avant l'arrivée de cette lettre, je pense que vous aurez reçu celles que je vous ai envoyées parla voie d'Angleterre, ainsi que deux plis de M. Pedrini qui vous ont été envoyées par la voie de France. Comme les courriers maritimes sont exposés aux tempêtes et par conséquent à se perdre avec leurs valises, je vais vous répéter quelques nouvelles de notre mode d'existence ici aux Antipodes, où il semble que nous demeurions inconnus à nos confrères italiens, car depuis tant de lettres que nous avons écrites, nous trois qui sommes de la Congrégation, nous ne pouvons encore ni lire ni entendre dire qu'on nous donne un *portez-vous bien*, quoique nous sachions que nos lettres soient arrivées en bonnes mains. Je devrais commencer par vous féliciter de l'emploi de Prédicateur de la chapelle Pontificale que vous a confié le Pape ; mais à vous parler franchement je n'ai pas grand goût pour tout ce qui a tant soit peu d'éclat aux yeux des hommes, et comme je ne m'en féliciterais pas moi-même, je ne pourrais non plus le faire pour vous sans faire violence à ma grosse franchise ; cela me semblerait affecter plutôt que louer, d'autant plus que je ne regarde pas comme une petite chose d'avoir à rendre compte à Dieu de la manière dont on aura parlé à ceux qui sont les colonnes de l'Église. Ainsi ce que je crains de dire en cette circonstance, je l'offre à Dieu en le priant de donner à votre voix, une voix de puissance, *voce[m] virtutis*

---

<sup>14</sup> L'original est à Monte-Citorio.



surtout si vous avez l'occasion de toucher l'obligation que l'on a de prendre à cœur la conversion de ce peuple chinois qui est tout entier plongé dans l'idolâtrie ; on peut connaître le nombre de ces âmes, [191] non pas en lisant les livres, mais en parcourant l'Asie. C'est là tout ce que je puis vous dire au sujet de l'honneur qui vient de vous être imposé. Si les desseins insondables de Dieu vous apportent un *Ascende superius* (montez plus haut) comme à votre prédécesseur, j'adorerai les voies du Seigneur et je vous désirerai pour comble de vos mérites ce que notre nature redoute davantage, c'est-à-dire, d'être un autre Charles-Thomas de Tournon, heureux héros de la sainte Église, qui plus d'une fois m'a fait l'honneur de me parler de l'affection et de l'estime qu'il professait pour vous.

«Voici maintenant nos nouvelles. M. Pedrini reçoit des marques de la bienveillance de l'Empereur, comme l'ainé n'en a reçu aucun Européen, bien que les Orientaux et surtout les Chinois fassent profession de n'avoir besoin de personne. Ils sont pourtant pauvres en bien des choses qui abondent dans notre Europe. M. Pedrini tomba malade au mois de mai. Le troisième fils de l'Empereur, que l'on peut appeler le premier, parce que les deux autres sont en prison, lui envoya deux médecins. L'Empereur, l'ayant appris, voulut qu'on lui en envoyât un troisième qui est regardé comme le meilleur de tous, avec ordre d'avoir grand soin de M. Pedrini, parce que c'était un *homme nécessaire*.

«C'est là un éloge qu'il n'a jamais encore donné à un Européen. Il a loué plusieurs fois sa prudence et ses bonnes manières. Les princes ou fils de l'Empereur, c'est-à-dire le 3e, le 15e et le 16e de ses fils, traitent M. Pedrini avec une grande familiarité, le font manger à leur table, vont le visiter dans la maison qui lui a été assignée, chose qui est contre les usages et que l'on croit être faite en vertu d'un ordre exprès de l'Empereur. Cet honneur a profité aux Jésuites français à l'occasion d'un procès qui leur était intenté devant l'Empereur par leurs confrères portugais. C'est un procès de vieille date, mais qui s'est ravivé l'année dernière. Je ne veux pas vous en dire les tristes conséquences, puisque ni vous, ni personne de notre [192] Congrégation ne doit prendre part à nos tribulations ; mais les plaintes en arriveront jusqu'à Rome. Déjà les Jésuites français étaient sur le point de partir de Chine, d'eux-mêmes ou chassés par l'Empereur qui a été gagné par les Portugais d'une manière qui ne peut s'écrire. M. Pedrini fut interrogé secrètement par ordre de l'Empereur. Il rendit hommage à la vérité et à la Religion. De sorte que l'Empereur, par des paroles équivoques, laissa indécis ce procès qui donnera à penser à leur Révérendissime Général. Le bon M. Pedrini voudrait quelqu'un des nôtres pour l'aider ; mais je crois qu'il attendra longtemps. Néanmoins il m'écrit continuellement qu'il ne pourra résister à la fatigue. Je n'envie pas son sort et je vous assure que j'ai grande compassion pour lui ; du fond de ma prison je tâche de l'aider de mon mieux.»

#### § XIV. Lettre de l'Empereur Kang-Chi au Pape.

Dans une lettre du Père Cerù au Cardinal Préfet de la Propagande, datée de Canton le 15 décembre 1714 <sup>15</sup>, nous lisons les paroles suivantes :

«Le navire anglais tardant encore cinq jours à partir, me fournit ainsi le temps de communiquer une nouvelle à Votre Éminence. J'ai reçu aujourd'hui une lettre de M. Pedrini, mon collègue de Pékin, en date du 5 novembre. Il m'apprend que la veille il est revenu de Tartarie et qu'une fois s'étant trouvé seul à seul avec l'Empereur, Sa Majesté lui a demandé quelles nouvelles il avait de Rome touchant la controverse des Rites. M. Pedrini parut ne pas oser parler de peur de contrarier l'Empereur. Celui-ci avec beaucoup d'affabilité lui dit de parler librement qu'il n'avait rien à craindre. Alors M. Pedrini prit [193] courage et lui dit que déjà depuis longtemps le Pape avait fait et publié un décret concernant ces Rites et il lui en expliqua tout le contenu. L'Empereur n'en parut pas

---

<sup>15</sup> Riflessioni di Mgr. Secretario della Propaganda. Summariun. Manuscris Bibl. Corsini.

indisposé, il se montra même très content, surtout en apprenant que le Pape permettait de quelque manière la tablette des défunts dans son décret, pourvu qu'il y eût à côté la déclaration de la doctrine de l'Église. Puis il ordonna en secret à M. Pedrini d'écrire de sa part au Pape, ce qu'il fit. Jusqu'alors l'Empereur n'avait rien su de ces choses parce que les Jésuites n'avaient voulu lui en rien dire pour leurs fins particulières que Votre Éminence peut facilement s'imaginer.»

L'histoire de cette lettre au Pape est fort curieuse sous beaucoup de rapports, nous allons la rapporter telle qu'elle est racontée par M. Ripa.

«Le 2 juin 1714, l'Empereur partit de sa villa de Tchang-Tchung-Yuen pour Djé-Hol, en Tartarie ; il emmena avec lui en fait d'Européens les Pères Bouvet, Prémar, Parennin, le frère Rhodes, M. Pedrini et moi. Pendant tout le temps qu'il demeura cette année à Djé-Hol, il n'y eut rien de remarquable, c'est pourquoi j'ometts des détails qui ne pourraient être qu'indifférents.

«Le 21 octobre 1711, l'Empereur revint de la chasse aux cerfs à laquelle cette année il n'avait mené aucun Européen. Nous allâmes au devant de lui à un mille de distance, et nous voyant à genoux, selon l'usage, il nous regarda très attentivement l'un après l'autre et appela à lui M. Pedrini, seul, pour lui demander des nouvelles d'Europe. M. Pedrini lui répondit ; mais comme il était loin de nous, personne ne put entendre ce qu'il dit, et comme il ne nous en a pas fait part, je ne puis le rapporter ici. Il est à croire cependant qu'il lui parla de la lettre qu'il pensai à écrire au Pape. Nous verrons au 18 novembre tout le fracas qui fut fait à l'occasion de cette lettre.

«Le 12 novembre, l'Empereur étant revenu à sa villa, les Jésuites se souvinrent de ce qu'il avait dit, le 30 mai, au Père [194] Kilian Stumpf : «Et toi, si les Jésuites français voulaient te gouverner y consentirais-tu ?» et ils crurent avoir fait une belle trouvaille pour regagner leur procès perdu, en présentant à l'Empereur un écrit chinois renfermant des nouvelles d'Europe. Ils savaient que Sa Majesté en désirait ardemment, et ils répétaient dans cet écrit celles qu'ils lui avaient fait transmettre, le 31 octobre, par les Mandarins, ajoutant que leur Général avait déjà préparé un mathématicien, un musicien et un peintre pour les envoyer à l'Empereur, et que pour l'union des deux provinces portugaise et française, il avait déjà nommé un Français pour Provincial ; la veille, le 11 novembre, ils avaient fait prévenir les Jésuites français de se trouver au palais le 12. L'une et l'autre partie se trouva au rendez-vous. Les Portugais présentèrent leur feuille ; l'Empereur la lut et n'en parut pas satisfait, il la rendit sans mot dire, et les Jésuites portugais muets et confus s'en revinrent à Pékin.

«Le 18, M. Pedrini, en revenant du palais, me dit que depuis longtemps l'Empereur lui avait ordonné, (sans doute par suite de ses insinuations et de ses instances comme je le compris ensuite), d'écrire une lettre au Pape, pour lui donner connaissance d'un certain livre de Musique que l'on composait, et qu'il toucherait eu même temps la question des Rites condamnés ; qu'il ferait envoyer cette lettre au Pape Clément XI, par l'Empereur lui-même, et par la voie de Moscovie, puisque la caravane qui vient de ce pays tous les deux ans était sur le point de s'en retourner ; qu'il y avait déjà plus d'un mois qu'il travaillait à la faire transcrire en caractères chinois hors de la maison, afin que personne ne pût pénétrer ce secret ; que ce jour-là même comme aucun autre Européen n'était venu au palais, il était parvenu à la faire passer à l'Empereur par les Mandarins ; que l'Empereur l'avait lue attentivement ; qu'il avait dit plusieurs choses au sujet des Rites chinois dont ou parlait dans cette lettre ; qu'il avait ordonné d'en retrancher plusieurs termes et d'en ajouter d'autres ; qu'enfin il avait dit que Pedrini traitait dans [195] cette lettre une affaire particulière et personnelle ; mais qu'il voulait qu'il ajoutât que l'Empereur traitait tout le monde sur un même pied ; qu'il avait ordonné au Mandarin Ouang-Tao-Hoa de me communiquer la lettre, de s'entendre avec moi (Ripa) et de faire écrire la lettre par Pedrini et Ripa ensemble. Jusqu'à ce moment je n'avais rien su de cette affaire, M. Pedrini ne m'en avait rien dit.

«D'après l'ordre de l'Empereur, Ouang-Tao-Hoa vint après dîner nous trouver, M. Pedrini et moi, dans la maison de l'oncle de l'Empereur, où nous demeurions tous deux ; de sa propre main il fit à la lettre les corrections que l'Empereur avait indiquées. Ainsi qu'il a été dit nous devions parler en commun dans cette lettre ; je laissai donc parler au pluriel au commencement de la lettre puisqu'il ne s'agissait que de choses indifférentes ; mais pour ce qui regardait ces choses dites à M. Pedrini seul, et que je n'avais pas entendues puisque je n'avais pas été présent, je voulus qu'il parlât au singulier en son nom.

«Cela embrouilla le Mandarin ; il y consentit cependant, parce qu'il vit bien mon intention. Et bien m'en valut pour ne pas M'attirer davantage la haine des Jésuites qui, en cette occasion, se tourna tout entière contre M. Pedrini comme le promoteur de cette lettre qui leur causa tant d'ennui et de dépit.»

M. Pedrini obéit donc à l'Empereur qui désirait faire connaître en Europe son talent en fait de musique et le livre qu'il avait composé sur cet objet. Seulement afin de pouvoir écrire au Pape une lettre sérieuse, M. Pedrini se servit de l'intermédiaire du supérieur de la maison de Monte-Citorio, de Rome, pour communiquer ce qui regardait la musique et adressa à cet effet, à ce, dernier, la lettre suivante qui est conservée dans les archives de cette maison.

«20 octobre 1714. De Djé-Hol en Tartarie, où je suis à la suite de l'Empereur.

«Comme notre Empereur aime beaucoup la musique, [196] qu'il compose actuellement un traité sur cette matière et qu'il réforme tous les instruments de musique, il M'a commandé d'en donner nouvelle en Europe, comme je fais en écrivant à Sa Sainteté à laquelle je raconte aussi différentes choses que ce Monarque m'a dites au sujet de la Mission et des Rites chinois. Je n'ai pas jugé qu'il fût convenable d'envoyer directement à Sa Sainteté cette feuille ci-jointe qui n'est qu'un petit sommaire de tout ce que Sa Majesté a traité avec grand soin dans ce livre. Je vous prie donc de faire savoir à Sa Sainteté que j'ai envoyé cet exposé, et si elle veut le voir vous le lui présenterez. Je vous prie en outre de le faire voir à d'autres personnes distinguées soit par leur dignité soit par leurs connaissances en fait de musique et de mathématiques, comme à quelques académies, afin qu'on y fasse quelques compositions à la louange de cet Empereur, par exemple à l'académie de l'Arcadie ; ensuite vous feriez recueillir ces éloges et ces compliments et vous m'enverriez le tout avec explications et en marquant les circonstances, et cela par plusieurs voies et par lettres que je puisse montrer. C'est une chose qui peut avoir beaucoup de conséquences favorables pour la Religion. Je vous prie aussi de dire à M. Anselme, à M. Pellegrino et à M. Giordanini de montrer à Sa Sainteté les relations que je leur ai envoyées, parce que j'en donne avis au Saint Père avec quelques particularités que j'y mentionne.»

Reprenons l'histoire de la lettre au Pape dans le journal de M. Ripa.

«Le 29 novembre, M. Pedrini et moi nous nous mîmes en devoir de traduire cette lettre en italien, mais comme le Mandarin y avait ajouté plusieurs choses que M. Pedrini ni moi ne pouvions souscrire sans péché, et que nous ne pouvions supprimer, puisqu'elles étaient insérées en vertu d'un ordre de l'Empereur, M. Pedrini voulait les modifier dans la traduction italien ne qu'il pensait ne devoir passer sous les yeux d'aucun autre Européen. Je tins pour la fidélité de la traduction, car il me [197] semblait difficile que cette traduction ne fût pas ensuite connue de tous, et j'insistai pour que la traduction se fît sans aucune modification. M. Pedrini déclara nettement sa difficulté à Ouang-Tao-Hoa ; ce Mandarin dit qu'il ne pouvait changer les paroles de l'Empereur, néanmoins il consentit à ce qu'on modifiât le passage critique, se réservant d'en informer l'Empereur. Nous terminâmes la traduction, mais comme je n'en fus pas satisfait, je voulus qu'elle fût sous le nom de M. Pedrini tout seul.

«Le 30, Ouang-Tao-Hoa revint nous trouver tous deux et nous dit qu'ayant exposé à l'Empereur notre difficulté à écrire, comme de notre science propre, plusieurs choses que nous n'approuvions pas, l'Empereur avait répondu : que Pedrini écrive puisqu'il a entendu ce que j'ai dit. M. Pedrini, content de cette réponse, écrivit les paroles qu'il avait

entendu prononcer par l'Empereur. Le Mandarin nous dit encore que l'Empereur avait ajouté : qu'il ne pouvait être sûr que Pedrini et Ripa traduisaient bien ses paroles sans se tromper, et que d'un autre côté, le Père Kilian Stumpf, étant Supérieur Général de tous les Européens, (il avait été nommé Visiteur des Jésuites de Chine), il était aussi notre supérieur, que, par conséquent, on devait communiquer notre lettre à ce Père et à tous les autres Jésuites pour qu'ils vissent si elle était bien traduite. M. Pedrini répondit que le Père Kilian n'était pas notre supérieur, mais seulement Visiteur des Jésuites de Chine, et que lire cette lettre à ce Père serait s'exposer à des contradictions sans fin. Le Mandarin lui répondit — Eh bien ! venez demain au palais, et vous direz cela vous-même à l'Empereur.

«Le 1er décembre, je voulais éviter de paraître devant l'Empereur parce que, dans cette affaire que M. Pedrini s'imaginait très facile, je prévoyais des troubles très graves. Néanmoins je ne voulais pas le contredire, tout en évitant de me mettre en cause. Mais je fus forcé par les Mandarins à me présenter avec M. Pedrini devant l'Empereur. Je vis plus tard que cette [198] circonstance m'avait servi afin de pouvoir donner connaissance du fait à la Sacrée Congrégation, par une relation que j'ai faite sous la foi du serment ; du reste, dans toute cette affaire, je restai purement passif.»

Puisque nous avons cette déclaration sous la foi du serment de M. Ripa, nous la donnerons de préférence à son journal où, à chaque pas, M. Ripa témoigne son mécontentement de ce que M. Pedrini ne lui avait pas communiqué cette lettre d'avance, quoique pourtant dans ce que nous avons déjà cité, il se réjouisse d'avoir été mis bus de cause dans les désagréments qui en revinrent à M. Pedrini. Ce sont là des susceptibilités fort mesquines quand il s'agit d'affaires aussi graves que l'était celle-là. M. Pedrini savait bien à quoi il s'exposait, et il connaissait bien aussi le caractère de M. Ripa, c'est pourquoi il avait gardé un secret si profond sur cette affaire. Avant de rapporter la relation de M. Ripa, nous donnons le texte de la lettre écrite au pape Clément XI, par M. Pedrini de la part de l'Empereur <sup>16</sup>. [199]

---

## 16 Texte latin

BEATISSIME PATER,

Obsequentes imperatoris hujus mandato, ad thronum Sanctitatis Vestrae licet ilidigni, ex remotissimis hisce regionibus accedimus, et majori quo possumus obsequio ac reverentiâ, rudiori licet stilo, quem phrasia Sinica cui inhœrere necesse fuit, induxit, quæ hie his diebus acta sunt demississimè exponimus.

Licet plures diversasque litteras isthac miserimus, non tamen usque adhuc satis luculenter expressimus omnes, quotquot in Sinis sunt, Europaeos infinita ab imperatoris munificentia beneficia recipere ; omnes ille œqualiter fovet, œqualiter amat, nullà prorsus habità cujusnam regni, cujusve instituti sint ratione, eodem utique agendi modo quo sibi naturaliter subditos excipere solet, nullo habito cujusnam regionis sint respectu, sed solummodo eorum respiciens talenta juxta quæ honores illis impertitur et munerat. Quinque fere effluxerunt anni ex quo in Sinas pervenimus ; hie assiduè coram majestate sua degimus, nostris propriis aspicientes oculis, tam vastum utique imperium finitimasque regiones gubernantem, non secùs ac Pater-familias domum suam. Numquam regno huic tanta frui pace datum est quam sub proesenti monarcha ; ejus frequenti cuni fruamur colloquio, non possumus non admirari supereminens ejus ingenium, non solum in omnes libres Sinicos, quos innumerabiles dixerimus, perfecte [199] intelligerido, verum etiam scientias Europæas assequendo, ita ut etiam multa antiquioribus incognita facillime asseciitus supra omnes in doctrina ac tilentis caput erexerit, et qua, de illo fama nuntiavit nobis in Europâ, nec decies millesimam partem eorum quæ hie vidimus adicquent. Quod autem attinet ad musicam peritiam multo magis in eâ versatus, ejus radices originemque dignovit Imperavit mihi *Te-Ly-Ke*, (Theodorico Pedrini) ut eum tertio, decimo quinto et decimo sexto Principibus Majestatis suæ filiis quotidie degens reconditiores musicie rationes ejusque principia indagarem et exponerem iisque assiduè adessem, dum novo musicæ tractatui ab imperatore suscepto, qui quidem brevissime ad perfectionem redigetur, egregiam ipsi operari navarent : in eo non solum Sinensium instrumentorum sed exterorum cujuscumque generis sint exactissime proportionales determinantur, verum etiam antiquorum instrumentorum divisiones ad majorem perfectionem revocantur.

Tot ergo et tanta beneficia reeipientes Europœi, cum sint rependendis gratibus impares, enixe et suppliciter rogamus Sanctitatem vestram, ut aliquos tum in matbesi, musica, picturâ, medicinâ, chirurgiâ, tum in aliis artibus perites vires hue mittendos eligere non dedignetur, qui totis viribus tam benerico principi

Tchang-Tchun-Yuen, 5 décembre 1714.

TRÈS SAINT PÈRE,

«Obéissant aux ordres. de l'Empereur, nous approchons bien qu'indignes et dans des contrées bien éloignées, du trône de Votre Sainteté pour vous exprimer notre respect et

---

inservientes, nostram adjuvent impotentiam ; hoc etenim in aliis etiam litteris humillime supplicavimus, quæ tamen an pervenirent ignoramus. Cuni in Europam rediturus esset *Tcha-Kue-Yan* (Dominus Sabinus Mariani), præparaverat Sanctitas Vestra selectos homines, qui ab eo huc revertente deducerentur : hos si modo mittere dignaretur, id inexplicabilis beneficii loco reponeremus. Porro ne quibusdam Sanctitas Vestra fidem adhibeat quos isthinc scripsisse comperimus magnum hunc imperatorem nolle à Sanctitate vestra missos homines venire ad eo quod, (aiunt) bujusmodi homines obediunt Sanctitatis Vestræ determinationibus, eisque sese conformant, imo aiunt vel eos qui jam in Sinis sunt simul omnes è Sinis egredi, et reliqua hujusmodi verba. Nos jam à quinque annis sumus in hoc Sinarum imperio coram imperatore cujus maximis beneficiis [200] inressanter fruimur, rogamus Sanctitatem Vestram nullo modo hujusmodi otiosorum hominum verbis credere, nihil enira aliud intendunt quam impedire ne alii Sinarum regnum ingrediantur ; idcirco hæc erronea scribunt hujusmodi verba divulgantes, et nos statim ac ad Sinas appulimus > hoc optime novimus, causa autern earum acquivocationis ex hoc quod sequitur Sanctitas vestra plene dignoscet.

Cum primum in Sinas advenit Tolo (felicis recordationis Em. cardin. de Tournon, tunc Patriarcha Antiochenus), Imperator ad Sanctitatis Vestre rationem innumeris supra modum honoribus, muneribus et calamo non exprimibilibus beneficiis cumulavit, nunc autem audivimus Imperatorem ipsum sic dicentem : «Cam primo Tolo (Emin. cardinalis, advenisset in Sinas linguæ inarus, veros genuinosque mores Sinicos nesciens, nec intelligens sinicorum characterum sensus, deceptus in audiendo *Yen-Tang* (episcopus] Cononensem) erroneas litterarum Sinicarum explicationes, coram me ait Europæorum qui sunt in Sinis agendi morem in totum erratum esse, nec amplius præflicare eos posse legem in Sinis, et similia verba, idcirco ego imperator dixi : Cum tu diras eos qui sunt in Sinis jam non posse amplius prædicare, accipias et reducas illos omnes in Europam. Ex bis verhis contra Tolo (Emin. cardinalem) qui in loquendo errans me offenderat prolatis, sumpserunt occasionem qui res non bene sciunt, nec bene audiunt, temerè rumore spargendi me nolle permittere homines in Sinas Venire ; nullatenus prorsus oportet hoc credere.» Audivimus insuper Majestatem suam dicentem : «Quantum ad retinendas more sinicæ defunctorum tabellas nulla alia fit ratio quam parentes cogitandi, eorumque recordandi causa inscribuntur in illis eorum nomina ne eorum obliviscamur, et ex eorum institutione est ut in ipsis non scribantur ibi adesse defunctorum animas, sunt veluti in vesiris tabulis parentum depictæ, imagines, quas asservatis ne eorum obliviscamini, quæ tamen nisi sint ad vivum depictæ, melius est nomina scribere ne quis decipiatur. Quod attinet ad litteras «cælum colito e illa reverentia non est pro cælo, sed [201] pro Domino cæli ; elevamus ad cælum oculos quia non possumus videre Dominum cæli ; inter infinitas res quas Deus condidit, suprema et omnium maxima est cælum, idcirco illud aspiciendo Deum cogitamus, et excitatur in nobis eum colendi affectus. Mandata quæ *Gai- Yo- Tche* (Pater Provana) detulit, sunt vera mea mandata : opus est ut summus Pontifex ea attentè, et non leviter consideret.» Usque huc sunt verba imperatoris.

Cum autem imperator me *Te-Ly-Tche* (Theodoricum Pedrini) de nuntiis ex Europâ allatis introgasset sigillatim, ei plene exposui determinationes Sanctitatis Vestræ. Imperator ait : «Ego non aliud habeo mandatum. Tolo (Em. cardin.) in principio sui adventus petiit an haberem aliquod aliud mandatum ei signifiandum. Ego dixi : nullum aliud negotium. habeo, quam ut moneas summum Pontificem regnum Sinarum à plus quam bis mille annis sequi doctrinam Confucii. Ab adventu in Sinas *Ly-Ma-Tei* (Pater Matthæi Ricci) effluxere ducenti fere anni. Ego imperium guberno à 52 annis et amplius. Europæi nunquam culpam habuere, tranquillè et quietè vixerunt : Si in doctrinam quam profiteamini sit aliquid quod doctrinæ Confucii adversetur, difficile est Europæis manere in Sinis.» Usque hoc verba imperatoris. Quæ autem narramus in hac epistola nos ipsi audivimus et sine ulla fictione Sanctitati vestræ renuntiamus.

Præterea cum ego *Te-Ly-Tche* (Theodoricus Pedrini) nuntium acceperim Sanctitatem vestram quoddam in alios partes Breve jam misisse, usque modo non pervenit, qua propter cum hęc quæ ob imperatore prius lecta est, ad pedes Sanctitatis Vestræ pervenerit, si nuntium aliquod dignetur huc mittere ab iis qui venturi essent, deferri posset, ut valeat imperator certo certius intelligere coram eo nihil nisi puræ veritatis verba me locutum esse. (Huc usque Sinicæ epistolæ versio).

Tandem autem Sanctitatis Vestræ pedes humilime deosculantes et apost. benedictionem impertiri nobis suppliciter exorantes, obsequiosissimi et submissiori quàm possumus reverentiâ sumus Sanctitatis Vestræ, etc...

notre soumission et pour vous exposer très humblement, quoique en style incorrect, à cause de la phrase chinoise à laquelle nous devons nous conformer, ce qui s'est passé ces jours-ci dans ces contrées. Bien que plusieurs fois nous ayons envoyé différentes lettres, néanmoins jusqu'à présent nous n'avons pas encore [200] exprimé assez clairement les bienfaits infinis dont la munificence de l'Empereur comble les Européens. Il les favorise tous également, il les aime également, il n'a égard ni à leur nationalité, ni à leur Institut, il les accueille aussi bien que ses propres sujets, ne considérant que leurs talents, dans les honneurs et les récompenses qu'il leur accorde. Voilà presque cinq ans écoulés que nous sommes en Chine ; vivant assidûment auprès de l'Empereur, nous voyons de nos yeux comment il gouverne en Père de famille et son vaste Empire et les nations tributaires. Jamais cet Empire n'a joui d'une paix si profonde que sous ce Monarque. Dans les fréquents entretiens qu'il nous est donné d'avoir avec [201] lui, nous ne pouvons nous empêcher d'admirer son génie, non seulement dans l'intelligence parfaite de tous les livres chinois qui sont innombrables, mais encore dans l'acquisition des sciences européennes, de sorte qu'il a appris facilement beaucoup de choses ignorées de ses ancêtres, qu'il les a tous surpassés en talents et en science ; et ce que la renommée nous avait appris de lui en Europe n'était pas la dix millième partie de ce que nous avons vu. Il est beaucoup plus versé dans ce qui regarde la musique et en connaît les principes et l'origine. Il m'a commandé à moi Té-li-Ké (Théodoric Pedrini) d'étudier tous les jours avec son 3e, 15e et 16e fils les règles et les principes [202] les plus profonds de la musique, de les leur expliquer assidûment et d'être auprès d'eux pour leur faire comprendre l'ouvrage auquel Sa Majesté aura bientôt mis la dernière main. Dans cet ouvrage, il détermine très exactement ce qui regarde les instruments de musique non seulement chinois, mais encore étrangers, et ramène à leur perfection les différentes espèces des instruments anciens.

«Comme les Européens ne peuvent dignement reconnaître des bienfaits si grands et si nombreux, nous prions instamment et humblement Votre Sainteté, de daigner choisir et envoyer ici des hommes habiles dans les mathématiques, la musique, la peinture, la médecine, la chirurgie et d'autres arts pour secourir notre impuissance en servant de toutes leurs forces un Prince si bienfaisant. Dans nos autres lettres nous avons déjà fait la même prière, nous ne savons pas encore si elles sont parvenues. Quand *Tcha-Kué-Yan* (Sabino Mariani) était prêt à retourner en Europe, Votre Sainteté avait déjà préparé des hommes choisis pour être amenés par lui en Chine. Si vous daigniez les envoyer maintenant, leur venue serait pour nous un bienfait inappréciable. Que Votre Sainteté n'ajoute pas foi à ce que nous avons appris qu'on avait écrit, c'est-à-dire, que cet Empereur ne voulait pas qu'il vînt en Chine des hommes envoyés par Votre Sainteté, sous prétexte que ces gens obéissent aux décisions de Votre Sainteté, et s'y conforment. Ils disent même que ceux qui sont en Chine doivent en sortir, ou autres choses semblables. Pour nous, qui sommes depuis cinq ans dans cet Empire de Chine auprès de cet Empereur et jouissant de ses immenses et continuels bienfaits, nous prions Votre Sainteté de ne pas croire aux paroles de ces gens oisifs qui n'ont d'autre intention que celle d'empêcher que d'autres n'entrent dans l'Empire de Chine. C'est dans cette intention, en effet, qu'ils écrivent et propagent des discours erronés. A peine arrivés en Chine, nous l'avons reconnu évidemment ; Votre [203] Sainteté par ce qui suit reconnaîtra encore mieux la cause de ce malentendu.

«Lorsque Tolo (l'Éminentissime cardinal de Tournon, Patriarche d'Antioche, d'heureuse mémoire) est arrivé en Chine, l'Empereur, à cause de Votre Sainteté, l'a comblé d'innombrables présents et honneurs que la plume ne saurait décrire. Maintenant nous avons entendu l'Empereur dire ceci : «Lorsque Tolo (l'Éminentissime Cardinal) est arrivé en Chine, ne connaissant ni la langue, ni les usages véritables du pays, ne comprenant pas le sens des caractères, il a été trompé par *Yen-Tany* (Monseigneur Maigrot, évêque de Conon) qui lui a donné devant moi des explications erronées sur les lettres chinoises, disant que la manière d'agir des Européens qui sont en Chine étant entièrement condamnable, ils ne pouvaient plus prêcher la loi en Chine, et autres choses semblables ; c'est pourquoi, moi Empereur, J'ai dit : Puisque tu prétends que ceux qui sont en Chine ne

peuvent plus prêcher la loi, prends-les et ramène-les tous en Europe. D'après ces paroles prononcées contre Tolo (l'Éminentissime Cardinal), dont les discours erronés m'avaient offensé, ceux qui ne connaissent pas bien les affaires, et qui ne les comprennent pas bien, ont pris occasion de répandre témérairement le bruit que je ne voulais plus permettre que ces gens vinssent en Chine.» Nous avons entendu de plus Sa Majesté dire : «La pratique de retenir les tablettes des défunts, à la manière de Chine, n'a pas d'autre raison que de penser à ses ancêtres, de se les rappeler, par l'inscription de leurs noms qui s'y trouvent, afin qu'ils ne soient point oubliés ; il est de leur institution de ne pas écrire que les âmes des défunts y sont, elles ressemblent aux portraits de vos ancêtres que vous gardez et que vous honorez pour ne pas les oublier, et s'ils ne sont pas bien peints au naturel, vous y ajoutez encore leurs noms pour qu'on ne s'y trompe pas. Quant à l'expression *Honorez le ciel*, nous n'entendons pas adresser l'honneur au ciel, mais au Maître du ciel, nous élevons les vœux au ciel [204] parce que nous ne pouvons voir le Maître du ciel. De toutes les choses que Dieu a créées en nombre infini, la plus haute et la plus noble est le ciel. C'est Pourquoi en le regardant nous pensons à Dieu, et nous excitons en nous le désir de l'honorer. Les messages qu'a portés *Gai-Yo-Tclie* (le Père Provana) sont mes véritables messages. Il faut que le Souverain Pontife les lise attentivement et ne les passe pas légèrement.» Telles sont les paroles de l'Empereur.

«Or, lorsque l'Empereur me demanda en particulier à moi Té-li-Ké (Théodoric Pedrini), si j'avais des nouvelles d'Europe, je lui exposai complètement les déterminations de Votre Sainteté. L'Empereur dit : «Je n'ai pas d'autre ordre à donner. Dès son arrivée, Tolo (l'Éminentissime Cardinal) m'a demandé, si j'avais quelque autre ordre à lui signifier, j'ai dit que je n'avais rien autre chose, sinon que de lui dire d'avertir le Souverain Pontife que depuis plus de deux mille l'Empire de la Chine suit la doctrine de Confucius. Depuis l'arrivée en Chine de *Ly-Ma-Teou* (Mathieu Ricci), il s'est écoulé près de deux cents ans, et en voilà 52 et plus que je règne. Les Européens n'ont jamais causé de trouble, ils ont vécu en paix et tranquillité. Si dans la doctrine que vous professez il y a quelque chose qui soit opposé à la doctrine de Confucius, il est difficile que les Européens restent en Chine.» Ce sont les paroles de l'Empereur. Nous avons entendu de nos oreilles ce qui est raconté dans cette lettre, et nous le rapportons à Votre Sainteté sans aucune fiction.

«Ensuite lorsque moi, Téli-Ké, (Théodoric Pedrini), j'eus appris la nouvelle que Votre Sainteté avait envoyé en d'autres endroits un Bref qui ne nous était pas encore parvenu, j'ai fait lire cette lettre par l'Empereur pour la faire parvenir aux pieds de Votre Sainteté, afin qu'elle daigne nous envoyer quelque nouvelle par ceux qui doivent venir, et que l'Empereur puisse comprendre que devant lui je n'ai dit que les paroles de la pure vérité. (Ici se termine la version du texte chinois.)

Enfin, baisant humblement les pieds de Votre Sainteté, et de [205] mandant instamment la bénédiction apostolique, nous sommes dans les sentiments du plus profond respect et de la plus grande soumission de Votre Sainteté, etc...»

Voici maintenant la relation sous la foi du serment donnée à la Propagande par l'abbé Ripa<sup>17</sup> au sujet de la lettre du 9 décembre 1714, envoyée par voie de Moscovie, au Pape Clément XI, de sainte mémoire.

«Monseigneur le secrétaire de la Propagande m'ordonne de rapporter ce que je sais, comme témoin oculaire, pour attester la vérité au sujet de la lettre écrite par M. Pedrini en 1714, et destinée au Pape. J'atteste avec serment, sur ma conscience et mon honneur de prêtre que le 28 novembre de la dite année 1714, M. Pedrini porta à l'Empereur de Chine une lettre qu'il avait écrite d'après l'ordre de Sa Majesté, comme M. Pedrini le disait, afin de l'envoyer au Pape. Cette lettre traduite en chinois fut lue par l'Empereur qui commanda aussitôt au Mandarin Ouang-Tao-Hoa d'enlever plusieurs choses de cette lettre et d'en

---

<sup>17</sup> Réflexions de Monseigneur le secrétaire de la Propagande, Pièces justificatives. Manuscrits. Bibliothèque Corsini.

ajouter d'autres, et de faire cela en ma présence ; l'Empereur voulait que la dite lettre fût écrite au nom de nous deux, M. Pedrini et moi. Après le dîner le dit Mandarin vint donc dans notre maison et selon l'ordre qu'il en avait de l'Empereur, il corrigea de sa propre main et en ma présence la dite lettre que le lendemain, 29, M. Pedrini et moi nous traduisîmes en italien. Le 1er décembre, nous étions tous les deux allés avec ce Mandarin en présence de l'Empereur pour lui porter la traduction de cette lettre avec le texte chinois mis au net. Sa Majesté lut avec grande attention la lettre chinoise et lut même plusieurs fois quelques passages, puis il dit qu'elle était très bien et commanda qu'on l'envoyât ainsi, sans y changer un seul caractère. Il commanda de plus que le frère Baudino, Jésuite italien, vit si cette lettre était bien traduite et qu'ensuite on la montrât à tous les Européens. [206]

«Après midi, le frère en présence des Mandarins et de nous deux lut la traduction italienne et à mesure qu'il la lisait, il la rendait en chinois, et les Mandarins qui tenaient en leurs mains le texte chinois voyaient si la traduction était fidèle.

«Le 2 décembre, le Père Kilian, en confrontant la traduction italienne avec le Chinois, commença dès la première ligne à faire des difficultés. La lettre chinoise commençait par nos deux noms selon l'usage de Chine dans tous les Mémoires ; ces noms manquaient dans la traduction italienne, M. Pedrini avait jugé à propos de les mettre à la fin selon l'usage des lettres européennes. Ce Père prit de là occasion de faire des difficultés et de prétendre que la traduction ne valait rien ; il assura aux Mandarins que cette transposition des noms n'était pas une affaire de petite importance. Les Mandarins entendant cette difficulté et quelque autre encore qui ne valait pas mieux, se contentèrent de la confrontation de quatre lignes ou environ et s'en allèrent rendre compte à l'Empereur des oppositions que faisait ce Père. Alors Sa Majesté envoya dire à tous : Chez vous autres Européens, autant de têtes, autant d'idées, l'un dit oui, l'autre dit non ; mais dites au moins la vérité en me donnant les nouvelles d'Europe. (Hier le frère Baudino disait qu'elle était bien traduite et aujourd'hui le Père Kilian dit que non) vous voulez me tromper ici et tromper à Rome le Pape ; c'est pourquoi allez-vous-en tous à Pékin (on était à la villa impériale) allez dans votre église et dites devant Dieu si elle est bien traduite oui ou non et si vous avez des nouvelles d'Europe ou non ; faites attention que si vous mentez vous offensez Dieu devant lequel vous êtes dans votre église.» On obéit et dans l'église on nous intima de nouveau le même ordre, seulement à la fin le Mandarin Ouang-Tao-Hoa voulut que nous prêtassions tous le serment. C'est la première fois que l'Empereur usa de cette effrayante formalité, au moins d'après ce que j'entends dire. De plus l'Empereur a ordonné que M. Pedrini lui donnât par écrit les points prohibés par le Saint-Siège au sujet des Rites chinois. [207]

«Un des Jésuites répondit au nom de tous qu'ils n'avaient pas d'autres nouvelles d'Europe et que la dite lettre en plusieurs endroits n'était pas bien traduite.

«Les Jésuites confrontèrent la traduction et corrigèrent les quelques endroits qu'ils trouvèrent répréhensibles. Je ne m'arrête pas à dire les difficultés banales que les Jésuites firent au sujet de cette traduction ; par exemple dans le chinois il y avait Tolo, nom chinois du Cardinal de Tournon, ils trouvèrent à redire qu'on eût mis dans la traduction : son Éminence, d'heureuse mémoire.

«M. Pedrini donna par écrit les quelques points prohibés qui furent aussitôt traduits en chinois pour être présentés le lendemain à Sa Majesté, les voici comme je les ai copiés mot à mot sur l'original latin :

«1° Le Pontife a dit : on peut retenir les tablettes avec les noms des défunts, pourvu qu'on n'y mette pas les caractères qui disent que les âmes de ces défunts sont là et qu'à côté l'on écrive ce qu'il faut croire touchant les âmes des défunts.

«2° Dieu s'appelle *Tien-Chou*, aucun des Européens qui sont en Chine n'a dit qu'on ne puisse pas se servir de ce mot. Il n'a pas dit que *Tien* et *Chang-Ti* soit ou ne soit pas Dieu.

«3° Quant à Confucius ; le sacrifice n'est dû qu'à Dieu seul, et les cérémonies solennelles que l'on fait en l'honneur de Confucius au Printemps et à l'Automne, n'ont jamais été permises par aucun Européen.



«Les Jésuites disaient ouvertement que M. Pedrini trompait le Saint-Siège, à Rome, en disant dans sa lettre : «qu'il avait rendu compte à l'Empereur du décret Pontifical sur la question des Rites, tel qu'il est, que Sa Majesté n'en avait pas été offensée, et n'avait donné aucun signe d'indignation ni de mécontentement en l'entendant.» Ils prétendaient encore que M. Pedrini trompait l'Empereur, en disant qu'il lui avait donné connaissance du décret tout entier. Les Mandarins firent tout [208] leur possible pour décider M. Pedrini à ôter ces mots : *que l'Empereur n'en avait pas été offensé.*

«A cette occasion, les Jésuites disaient qu'ils ignoraient que le Pape eût donné un décret et les Pères Jartoux et Maillat dirent qu'ils pouvaient le jurer, et en effet ils le jurèrent.

«Le 3 décembre, le Mandarin Tchao-Tchang, voyant M. Pedrini persister à ne pas vouloir ôter ces paroles de sa lettre, fit secrètement un autre écrit où il mettait les trois points précédents, mais en changeant quelques caractères. Quand les autres Mandarins et lui furent sur le point d'entrer chez l'Empereur, ce Tchao-Tchang voulait substituer son écrit à celui de M. Pedrini écrit la veille. Le mandarin Ouang-Tao-Hoa s'opposa à cette tricherie. M. Pedrini et moi nous nous aperçûmes du tour qu'on voulait jouer. M. Pedrini se mit à genoux, et tenant en main son écrit, il dit : Voici ce que j'ai véritablement écrit et ce que je présente à Sa Majesté. Là-dessus les Mandarins entrèrent chez l'Empereur. Mais comme Tchao-Tchang y entra aussi, le lecteur peut supposer avec quelle fidélité ce fait fut rapporté à l'Empereur en passant par les mains d'un homme qui était au courant des affaires des Européens et qui avait commencé de l'être dès le temps du cardinal de Tournon d'éternelle et de glorieuse mémoire.

«L'Empereur, ayant entendu l'exposé qui lui fut fait, Dieu sait comment, par ce Tchao-Tchang, répondit : S'ils ne veulent pas suivre les usages de la Chine, je les chasserai tous.

«Le 4, M. Pedrini apporta un autre écrit dans lequel il avait ôté lesdites paroles, parce que les Jésuites l'avaient ainsi demandé à l'Empereur. Il avait laissé presque tout le reste ; cet écrit fut reçu par les Mandarins et présenté ensuite à l'Empereur avec tout ce que les Jésuites par écrit et de vive voix lui faisaient aussi transmettre et dont je n'ai pas eu connaissance. M. Pedrini fit prier l'Empereur de lui accorder une audience. L'Empereur répondit qu'il fallait ôter de la lettre le décret qu'il avait donné la veille, en disant que si nous ne suivions pas les [209] usages de la Chine, il nous chasserait tous ; qu'on y mettrait seulement un des décrets lancés contre le cardinal de Tournon au sujet des Rites chinois, et il dit de les lui apporter ; que lorsque M. Pedrini lui avait présenté sa lettre, son intention était bonne et que pour cela il lui avait donné son consentement, mais que depuis il avait un peu changé. Ainsi le changement de la lettre vint non pas de la volonté de M. Pedrini, mais bien des intrigues des Jésuites, comme il est évident par tout ce fait ; et pourtant l'Empereur crut ensuite que c'était M. Pedrini qui avait changé de sentiment.

«Le 5, M. Pedrini fit dire à l'Empereur qu'il était prêt à envoyer au Pape tous les décrets qu'il lui plairait. Les Mandarins apportèrent à l'Empereur quatre ou cinq décrets des plus terribles qu'il eût jamais portés contre le cardinal de Tournon, afin qu'il choisit celui qu'il voulait envoyer au Pape. La substance de la réponse de l'Empereur fut celle-ci : «Il y a deux cents ans que les Jésuites sont ici, ce sont des hommes d'honneur et des savants, après eux sont venus d'autres gens qui ont voulu les assujettir. Ceux qui arrivent les derniers devraient suivre les us et coutumes des Jésuites : je veux qu'on envoie avec cette lettre le décret contre le cardinal de Tournon, dans lequel il est dit que si dans votre doctrine il y a quelque chose contre la doctrine de Confucius, il est difficile que vous restiez en Chine. (Les Mandarins insérèrent ce décret dans la lettre, comme on le voit au paragraphe *Cum autem.*) Les Jésuites disent que c'est là une grande affaire, de beaucoup d'importance et moi je dis que c'est une bagatelle. Que l'on fasse la traduction de cette lettre en latin afin qu'elle soit entendue de tous.» Telles furent les paroles de l'Empereur. Par les réponses qu'il a données on peut conjecturer quelles étaient les propositions des Jésuites. Ils n'osent pas parler devant nous, mais ils ont des amis parmi les Mandarins et les Eunuques et ils leur parlent en secret. La traduction commandée fut faite par les Pères Bouvet, Suarez, Jartoux, Tilis et nous deux M. Pedrini [210] et moi ; en une heure et demie

elle fat terminé à la satisfaction commune, M. Pedrini laissa seulement en question le caractère Tsing.

«Le 6, les Mandarins dirent à l'Empereur que la traduction n'était pas encore finie, ce qui était un solennel mensonge.

«Le 7, les Jésuites ne portèrent pas la traduction de la lettre, mais bien une autre lettre en chinois en grande partie semblable à la première ; de plus ils apportèrent un autre écrit dans lequel ils donnaient les raisons pour lesquelles ils avaient fait cette nouvelle lettre.

«Ici il y a une variante avec ma relation envoyée en 1715 c'est que le 2 février de cette année 1713, le Père Castorano, Vicaire-Général de Pékin, me rapporta que les Jésuites, pour excuser cet écrit, lui avaient dit que l'Empereur leur avait demandé les raisons pour lesquelles ils s'opposaient à cette lettre.

«Maintenant pour accomplir mon devoir d'informer le Saint-Siège de la vérité, sans égard ni pour celui-ci ni pour celui-là, je répons : 10 donc ils avouent qu'ils s'y sont opposés et que l'Empereur a eu connaissance de leur opposition ; 20 pour se convaincre que c'était là un mensonge, il suffit de se rappeler les paroles du Mandarin Ouang-Tao-Hoa, du 7 décembre 1714, qu'il avait prononcées publiquement quand les Jésuites lui présentèrent leur écrit ; il ne voulait seulement pas le lire, il le refusa plusieurs fois ; et fatigué de leurs importunités, il le prit enfin de mauvaise grâce. Puis encore en public, il le lut avec peu d'attention, et le rejeta disant avec mécontentement

«L'Empereur vous a commandé de voir si la traduction concordait avec l'original chinois et pas autre chose. Il a ordonné de ne pas changer un seul caractère à la lettre que M. Pedrini devait envoyer ait Pape.» Il continua à se plaindre de leur écrit et de leur nouvelle formule de lettre comme d'une chose insolente et téméraire ; et rejetant cet écrit d'un air dégoûté, il tourna les talons et s'en alla ailleurs. Ceci arriva en [211] ma présence. De plus on en sera encore convaincu par ce qui est arrivé le 8 décembre, jour où le Père Kilian, Visiteur, présenta l'écrit dont il avait parlé aux Mandarins, et qu'il fit porter à l'Empereur, au nom de tous les Jésuites, par leur protecteur Tchao-Tchang. Ce jour là le Père Bouvet, tout tremblant et comme s'il eût eu des remords de conscience, s'opposa à ce qu'on présentât cet écrit, mais le Père Kilian ne fit pas attention à lui et présenta sa pièce. Je fus présent à tout et témoin oculaire. Maintenant je le demande, si ce changement avait été ordonné par l'Empereur ou si seulement il avait été une chose bonne et juste, le Mandarin Ouang-Tao-Roa aurait-il osé parler et s'opposer en public comme il l'a fait ? Ces combinaisons et réflexions que je viens d'écrire servent pour satisfaire et informer les absents ; mais pour moi qui ai été présent à tout le fait, je n'en ai pas besoin parce que j'ai vu, entendu et touché de mes mains que tout ce qui est allégué sur ce point par les Jésuites est une fausseté. Or s'ils informent ainsi le délégué ou Vicaire-Général de l'Évêque de Pékin qui se trouve sur les lieux, on peut supposer avec quelle sincérité ils informeront les absents. Ce même jour du 7 décembre, les Mandarins exhortèrent tous les Européens à s'entendre entre eux et à ne pas présenter à l'Empereur tant d'écritures. M. Pedrini pria les Mandarins et les Jésuites de lui donner ces deux pièces à lire, c'est-à-dire, la nouvelle formule de lettre et l'exposé des raisons qu'ils avaient eues pour ôter et ajouter dans sa lettre qui devait être envoyée au Pape, au nom de nous deux. M. Pedrini et moi.

«Tous entrèrent chez eux pour essayer de s'entendre, les Pères Bouvet et Kilian, devant moi, portèrent à M. Pedrini une copie en caractères chinois de l'exposé de leurs raisons dont voici le contenu : «Dans la lettre que Théodoric Pedrini envoie au Pape il dit : L'Empereur de Chine ne veut pas que le Pape envoie des gens dans ces contrées. Il dit de plus que la raison en est parce qu'ils y observent les Si-Kouei-Kiou (Règles ou [212] lois) de Sa Sainteté. Cette parole Kouei-Kiou dans l'intention de Théodoric Pedrini tend à faire prohiber les Rites, c'est-à-dire d'adorer le ciel, de révéler et adorer Confucius et de faire les sacrifices aux ancêtres. - C'est pourquoi il faut s'exprimer de la manière suivante : à ceux qui observent les Rites chinois on permet de rester en Chine, et il est tout-à-fait faux que l'Empereur de Chine ne veuille pas que le Pape envoie des hommes en Chine (ce qui

revient à dire que l'Empereur veut qu'il vienne des gens disposés à suivre les Rites de Mathieu Ricci). Dans cette lettre pour le Pape se trouvent aussi les paroles suivantes : ceux qui ne connaissent pas et n'entendent pas bien les affaires, ont pris delà occasion da répandre témérairement le bruit que je ne permettais pas aux Européens de venir en Chine. Il ne faut en rien croire. Or ces paroles qui *n'entendent pas bien, témérairement, répandre le bruit* sont très fortes et il n'y a pas de raison de les employer, c'est pourquoi nous autres Jésuites nous les avons ôtées et à leur place nous avons écrit : *si par hasard il y a eu des gens qui ayant mal compris, auraient publié à tort que Sa Majesté ne voulait pas qu'il vint des Européens en Chine, il ne faut pas les croire.* — De plus, dans cette lettre M. Pedrini dit : J'ai exposé en détail et complètement à Sa Majesté les déterminations de Votre Sainteté. — Après ces mots il faut ajouter : *les trois points exposés à l'Empereur.*»

«M. Pedrini sut que cet écrit n'était pas la copie exacte de ce qu'ils voulaient, ce jour-là, présenter à l'Empereur, et il s'en plaignit devant moi aux Mandarins et aux Jésuites. Alors le Mandarin Tchao-Teliang, en présence de tous les autres et des, Jésuites, prit de sa propre autorité le texte chinois original, c'est-à-dire, celui qu'ils voulaient présenter, ce jour-là, à l'Empereur et qui se trouvait sur la table du Père Bouvet, et il Voulu [qu'on le montrât à M. Pedrini ; il lui fut en effet remis en ma présence, et à peine rentré à la maison, J'en fis faire une copie exacte dont voici la traduction.

«Les Jésuites Kilian Stumpf, Suarez, Bouvet et les autres [213] Jésuites exposent respectueusement à Votre Majesté que Théodoric Pedrini, dans la lettre qu'il envoie au Pape dit : Moi, sujet de Votre Sainteté, j'ai entendu qu'il y a des gens qui ont écrit que l'Empereur de Chine, etc..., (avec tout le paragraphe *Porro Sanctitas Vestra*) ; nous autres Jésuites, nous avons cassé tout ce paragraphe, parce qu'il n'est pas en harmonie avec les décrets donnés anciennement par Votre Majesté (c'est-à-dire, Votre Majesté se contredit). Dans ce paragraphe se trouvent deux caractères *Kouei-Kiou* (c'est-à-dire, les déterminations de Votre Sainteté). Voici comment s'entendent ces paroles (que l'on remarque ici la manière dont les Jésuites expliquent ces mots pour prévenir l'esprit de l'Empereur et l'amener à parler comme ils veulent) : Pour les Rites de l'adoration dit ciel, des ancêtres et de Confucius, ceux qui les observent peuvent rester en Chine. - Mais par ces mots : *Kouei-Kiou*, il ne faut pas du tout entendre que l'Empereur ne veut pas que le Pape envoie en Chine des gens qui y observent les déterminations Pontificales. - Dans cette lettre au Pape il y a encore ces paroles : Plusieurs qui ne savent ni n'entendent pas bien les affaires, ont pris de là occasion de répandre témérairement le bruit que je ne voulais pas permettre aux Européens de venir en Chine, ils ne faut pas du tout les croire (ce sont les paroles de l'Empereur qui se trouvent au milieu du paragraphe : *Cùm primùm* de la lettre au Pape). Or, ces paroles (*lui n'entendent pas bien, répandre témérairement le bruit*, sont très fortes et il n'y a pas de raison de les employer. (Les Jésuites trouvent ici à redire aux paroles de l'Empereur et font ce qu'ils peuvent pour les faire changer : on peut juger de là ils feront pour changer les paroles des autres). — De plus, nous Jésuites, sujets de Votre Majesté, nous n'avons jamais entendu dire que personne ait écrit ces paroles en Europe ; c'est pourquoi dans cette lettre au Pape il faut écrire ce qui suit (ils mettent ici dans la bouche de l'Empereur ce qu'il doit dire) : Si par hasard il se trouve quelqu'un qui, ayant mal [214] compris, ait publié faussement que Sa Majesté ne veut pas permettre que le Pape envoie des gens ici, il ne faut pas le croire. — Dans cette lettre de M. Pedrini on trouve encore ce qui suit : J'ai exposé en détail et complètement à l'Empereur les déterminations de Votre Sainteté, (paragraphe *Cu autem*). Nous autres, Jésuites, ayant examiné attentivement les paroles exposées à Votre Majesté, (c'est-à-dire, les trois points insérés par M. Pedrini dans son mémoire à l'Empereur), nous avons trouvé que M. Pedrini avait souverainement confondu les termes, c'est pourquoi nous avons ôté ces paroles *en détail et complètement* que nous remplaçons ainsi : Moi, Pedrini, j'ai exposé à Sa Majesté quelque chose des déterminations de Votre Sainteté. — Dans cette lettre on trouve encore : L'Empereur a dit : je n'ai pas ordonné autre chose, (paragraphe *Cu autem*). Supposé que Votre Majesté dise qu'il n'y a pas d'autre décret, nous Jésuites, nous trouvons en lisant la lettre de Pedrini qu'il y a d'autres paroles par lesquelles il dit : afin que l'Empereur puisse connaître avec

toute certitude que je n'ai dit devant lui que la pure vérité, (paragraphe *Cupz autem*). Les vertus de Votre Majesté sont incomparables, c'est pourquoi certainement vous traiterez bien les gens qui viendront à l'avenir. Aussi avons-nous ôté les dites paroles : *afin que l'Empereur puisse*, etc..., parce que les paroles qui précèdent et qui ont été soumises par M. Pedrini à Votre Majesté ne conviennent pas à ce qui suit, elles sont incohérentes, elles se contredisent.»

«J'ai dit que les Jésuites avec cet écrit avaient apporté une nouvelle formule de lettre, composée à leur manière, afin de décider l'Empereur à nous commander, à M. Pedrini et à moi de l'envoyer au Pape au lieu de la première lettre soumise à l'Empereur, après les corrections faites par le Mandarin Ouang-Tao-Hoa. Dans cette nouvelle lettre, les Jésuites avaient ôté tout ce qui leur déplaisait et avaient ajouté ce qui était à leur convenance. [215]

«Quand M. Pedrini eut lu ces deux pièces, il fut impossible de s'entendre. Les Jésuites persistaient à vouloir que nous deux nous missions notre signature au bas de leur formule. M. Pedrini ne voulait pas et ne pouvait pas le faire. Il fut donc résolu que les deux parties, c'est-à-dire M. Pedrini et les Jésuites, mettraient par écrit leurs raisons pour les présenter le lendemain à l'Empereur.

«Le 8, les Jésuites présentèrent à Sa Majesté leur formule de lettre avec les prétendues raisons qu'ils avaient eues pour la faire. M. Pedrini présenta sa lettre authentique avec une autre plus courte dans laquelle il ne parlait plus des Rites chinois, et un autre écrit rédigé très modestement, autant que j'ai pu le voir, avant que les Mandarins ne les portassent chez l'Empereur.

«Lorsque les Mandarins revinrent des appartements impériaux, ils dirent : «Sa Majesté a lu un peu de vos écritures, mais elle en a été bientôt fatiguée ; (ce n'est pas sans raison, car les Jésuites sont assez importuns, et je ne comprends pas comment ce monarque païen pouvait avoir tant de patience). Après les avoir vues un peu, il nous les a rendues et nous a commandé de vous dire : «Cette affaire est une bagatelle, et pourtant les deux parties ne veulent pas s'entendre, l'une et l'autre disent qu'elle est très importante, de grande conséquence, Mes anciens décrets sont les mêmes que les nouveaux, (on entend par nouveaux décrets le contenu de la lettre qu'il avait fait corriger par le Mandarin pour être envoyée au Pape par M. Pedrini et par moi). Sa Majesté commande donc que vous alliez tous à l'église pour dire devant Dieu si vraiment l'affaire est de conséquence ou non ; elle commande encore que vous soyez d'un même sentiment, et qu'on lui en rende compte, et que si quelqu'un ne veut pas s'y résoudre, qu'on l'y oblige par force. De plus, l'Empereur dit qu'ici en Chine il y a des gens de toute nation et de tout royaume. Mahométans et Indiens tous sont nourris par Sa Majesté, tous vivent en paix et sans embarras, [216] (c'était dire, il n'y a que vous Européens qui ne pouvez vous entendre et qui trouvez toujours que vos affaires sont de conséquence) si un Chinois allait en Europe pour y prêcher la loi de Confucius et changer la loi de Dieu, il est bien certain que vous autres vous le laisseriez mourir de froid et de faim.»

«L'après-midi, nous allâmes tous à l'église où finalement les Jésuites l'emportèrent pour rédiger une lettre à leur façon qui le lendemain, 9 du même mois, fut lue à l'Empereur. Il en ôta beaucoup d'expressions, surtout celles par lesquelles ils disaient que plusieurs fois ils avaient écrit au Pape ; il nous ordonna ensuite d'en faire la traduction. Cette traduction fut faite selon les ordres de Sa Majesté, j'eus à cette occasion une longue dispute que j'ai détaillée dans une autre relation, c'est cette traduction qui fut envoyée au Pape.

«En foi de quoi, etc... 29 avril 1725.»

«Le 10, ajoute M. Ripa dans son journal, la traduction signée par M. Pedrini et par moi, et légalisée par quatorze Jésuites, fut expédiée par le courrier de l'Empereur à la caravane moscovite qui était déjà partie de Pékin. L'Empereur ordonna de plus que l'on fit plusieurs

copies de cette lettre et qu'on l'envoyât au Pape par plusieurs voies. Voici cette lettre <sup>18</sup> :  
[217]

TRÈS SAINT PÈRE,

«Obéissant aux ordres de l'Empereur, nous approchons quoique indignes et dans des contrées bien éloignées, du trône de Votre Sainteté ; avec la plus grande soumission et le plus grand respect nous venons dans un style incorrect auquel nous force la phrase chinoise, vous exposer ce qui suit.

«Bien que nous ayons envoyé plusieurs lettres différentes, nous n'avons pas, Jusqu'à présent, exprimé assez clairement les bienfaits infinis, que tous les Européens qui sont en Chine ont reçus de la munificence de l'Empereur. Il les favorise et les aime tous également,

---

<sup>18</sup> Texte latin :

BEATISSIME PATER,

Obsequentes imperatoris bujus mandato, ad thronuin Sanctitatis Vestræ licet indin-nè ex remotissimis hisce regionibus accedimus, et majori quo possumus obsequio ac reverentia, rudiori licet stylo, quem phrasis Sinica, cui inhœrere necesse fuit, induxit, ea quœ sequuntur, exponimus.

Licèt plures diversasque litteras isthinc miserimus, non tarnen usque adhÛc satis luculenter expressimus omnes quotquot in Sinis sunt Europœos infinita ab imperatoris munificentia, beneficia recipere. Omnes ille œqualiter foyet,, equaliter amat, nullâ prorsùs, habilâ cujusnaïn regni, cujusque Instituti silit ratione ; et quamvis imperium Sinicum nunc habeat diversortun locorum, regtiorumque homines, imperator tamen omnino non distinguit inter exteros et indignas. Quinque ferè effluxerant anni, ex quo in Sinas pervenimus ; hic assidui coram Majestatc suâ degimus et horurri oranium testes sumus. Nunquam regno huic datum est tantâ frui pace, quam sub proesenti Monarchâ ; ejus frequenti cura fruamur colloquio, non possumus non admirari supereminens ejus ingenium ; non solum omnes libros Sinicos, quos innumerabiles dixerimus, perfectè intelligendo, pluresque mernoriter recitando, verùm etiam scientias Europœas assequendo, ita ut haberi facile possit universalis etiara in Sinis de gentium Europœorum magister. Tanta est ejus ingenii acies ut etiam mulla antiquioribus incognita facillime sit assecutus, virtute et scientiâ clarissimè ernineat, et quae de illo fama nuntiavit nobis in Europâ nec decies millesimam partem eorum quœ hîc vidernus adœquent. Quod autem attinet ad musicæ peritiâ, multô magis in eâ versatus, ejus radices originenique dignovit. Impravit mihi *Te-Ly-Ke* (Theodorico Pedrini) ut cum tertio, decimo quinto et decirno sexto PrincipibusMajestatis suœ filiis quotidie degens, reconditoris musicæ rationes ejusque principia indagarem et exponerem, iisque assiduè adessern, dùm novo musiem tractatui ab imperatore suscepto, qui quidem brevissirnè ad perfectionem redigetur, egregiam ipsi navarent operam ; in eo non solum Sinensium instrumentorum sed et exterorum cujuscumque generis sint, exactissirnè proportionones determinantur, verum etiam antiquorum instrumentorum divisiones ad majorem perfectionem revocantur.

Tot ergo et tanta beneficia recipientes Europæi, cum sint rependendis gratibus impares, enixè et suppliciter rogamus Sanctitatem Vestram ut aliquos tum mathesi, musicâ, picturâ, medicinâ, chirurgia tum in aliis artibus peritos viros huic mittendos eligere non dedignetur qui, to tis viribus tâm benefico principi inservientes, nostrain adjuvent impotentiam. Cùm in Europam rediturus esset Tcha-Kue-Yan (Dominus Sabinus âlariani) præparaverat Sanctitas Vestra selectos homines qui ob eo hûe revertente adducerentur : hos si modo mittere dignatur, id inexplicabilis beneficii loco reponemus.

Quod autem spectat Ritus Sinicos, audivimus àlajestatem suam sic dicentem

Retinere in Sinis defunetorum tabellas, nullâ alia fit ratione, quani parentes cogitandi, eorumque recordandi calisâ. Inscribitur in illis eorum nomina ne eorum obliviscamur, et à primievâ eorum instifutione non fuit mos scribendi aliquid quod animas ibi adesse significet. Sunt veluti in vestris tabulis parentum depictœ imagines, quas asservatis ne eorum obliviscamini, quie tamen nisi sint ad vivum depictoe, melius est nomen scribere, ne quis decipiatur. Quod attinet ad litteras cœlum colito illa reverentia non est pro cœlo, sed pro Domino coeli : elevamus ad cœlum oculos, quia non possumus videre Dominum cœli : inter infinitas res quas Deus eondidit, suprema et omnium maxima est cœlum, idcirèà illud aspiciendo Deum cogitamus, et excitatur in nobis eum colendi affectus

«Mandata quœ *Gai-Yo-Tche* (Pater Provana) detulit sunt vere mea mandata.» Itâ imperator.  
Cùm autem hæc, quom ab imperatore prius lecta est, ad pedes Sanctitatis Vestræ, etc...

il ne fait acception ni de royaume, ni d'Institut et quoique l'Empire chinois renferme des gens de pays et de royaumes divers, il ne fait aucune distinction entre les étrangers et les indigènes. Déjà cinq années se sont presque [218] écoulées depuis que nous sommes parvenus à la Chine. Vivant constamment en présence de l'Empereur, nous sommes témoins, de toutes ces choses. Jamais il n'y a eu dans cet Empire une paix si grande que sous ce Monarque. Ayant le bonheur de jouir fréquemment de ses entretiens nous ne pouvons nous empêcher d'admirer son génie éminent, non seulement il comprend parfaitement tous les livres chinois qui sont presque innombrables, et en récite plusieurs de mémoire, mais encore il cultive les sciences européennes, de sorte qu'il peut être regardé comme le maître universel même des Européens qui vivent en Chine. La pénétration de son intelligence est telle qu'il a appris très facilement beaucoup de choses ignorées des anciens et qu'il l'emporte sur eux en vertu et en science. Ce que la renommée nous avait appris de lui en Europe, n'est pas la dix millième partie de ce que nous voyons. Quant à ce qui regarde la musique, il y est beaucoup plus versé, et en a appris les principes et l'origine. [219] Il m'a commandé à moi, Té-Li-Ké, (Theodoric Pedrini) d'être tous les jours avec son troisième, quinzième et seizième fils, pour étudier et leur expliquer les plus profonds secrets et les principes de la musique, et d'être assidûment avec eux pour leur faire apprendre un nouveau traité de musique entrepris par l'Empereur, et qui sera bientôt terminé. Dans ce livre, il détermine les proportions, non seulement des instruments chinois et étrangers, mais il ramène encore à leur plus grande perfection les différentes espèces des instruments anciens.

«Les Européens, recevant des bienfaits si grands et si nombreux, et ne pouvant en témoigner suffisamment leur reconnaissance, supplient instamment Votre Sainteté de vouloir bien choisir et envoyer des hommes savants en mathématiques, en musique, en peinture, en médecine, en chirurgie et en d'autres arts pour aider notre impuissance et servir de toutes leurs forces un Prince si bienfaisant. Lorsque Tcha-Kué-Yan (M. Sabino Mariani) était sur le point de retourner en Europe, Votre Sainteté avait préparé des hommes choisis pour être ramenés par lui. Si vous daignez les envoyer, nous regarderons cet envoi comme un bienfait inexprimable. (Le reste est semblable à la précédente).

Pékin, 9 décembre 1714.

«Cette copie a été comparée avec l'original et y est entièrement conforme, en foi de quoi nous avons signé :

Père Kilian Stumpf, S. J. Provincial de Chine, Visiteur du Japon.

Père Joseph Suarez, S.J., Substitut du Vice-Provincial de Chine.

Père Joachim Bouvet, S.J. — Père J. Gozani, S.J., Recteur du collège de Pékin. — Père Jean-Baptiste Régis, S.J. — Père Jean-François Fouquet, S.J. — Père Dominique Parennin, S.J. — Père Jean Morao, S.J. — Père Joseph-Henri de Prémar, [220] S.J. — Père Pierre Jartoux, S.J. — Père François Tilis, S.J. — Père Joseph M. de Mailla, S.J. — Fr. Joseph Baudino, S.J. — Fr. Jacques Brocard, S.J.

«J'ai pris la peine, ajoute M. Ripa, de traduire cet écrit des Jésuites et d'y ajouter des notes pour le rendre plus intelligible, afin que l'on puisse connaître la manière dont les Jésuites traitaient à Pékin l'affaire des Rites avec l'Empereur Kang-Chi, lui faisant dire et écrire tout ce qu'ils voulaient pour soutenir leurs pratiques condamnées par le Pape. Or, si nous voyons tant de fraude dans un seul écrit enlevé par force à leurs mains par celles d'un Mandarin, que doit-il y avoir dans tant et tant d'autres que nous n'avons pu nous procurer ? Que devaient-ils dire à l'Empereur quand ils lui parlaient de vive voix, soit directement, soit par l'intermédiaire des Mandarins leurs amis et surtout de Tchao-Tchang qui était tout à leur dévotion ? Ai-je été malheureux d'être obligé de rester treize ans dans cette Cour, recevant à chaque instant des coups mortels sans voir la main d'où ils partaient, sans savoir comment ils frappaient ! Ils mettaient en effet toute leur industrie à soustraire tous leur manèges aux yeux des Missionnaires de la Propagande. Et à quoi ont abouti toutes ces cabales ? Les Rites ont été condamnés par le Saint-Siège comme

superstitieux et inséparables de la superstition, et les Jésuites ont gardé une tache dont ils ne pourront jamais se laver, celle d'avoir été les défenseurs de l'idolâtrie. Que cette leçon nous serve pour nous apprendre à ne jamais nous attacher à des questions de point d'honneur, à recourir dans les doutes à l'autorité légitime, c'est-à-dire, à l'Ordinaire du lieu, jusqu'à ce qu'on en ait informé la Sacrée Congrégation qui doit décider en dernier ressort.

«Après ces oppositions faites par les Jésuites contre la lettre de M. Pedrini et surtout l'écrit dont nous venons de parler, M. Pedrini se plaignit fortement à Monseigneur l'Évêque de Pékin et à son Vicaire-Général, Charles Castorano. L'entreprise de M. Pedrini était vraiment un moyen très bien imaginé [221] pour mettre l'Empereur en dehors de la question des Rites OÙ les Jésuites l'avaient entraîné pour les défendre, de sorte que sans les oppositions des Jésuites on aurait vu ce monarque désintéressé dans cette affaire, et la paix aurait été rendue à cette Mission trop longtemps troublée. Le Père Castorano étant venu à Pékin l'année suivante 1715, formula ses plaintes aux Jésuites au sujet ces oppositions et surtout de l'exposé par écrit de leurs raisons. Ceux-ci pour excuser un crime inexcusable prétendirent que c'était par ordre de l'Empereur que le 8 décembre ils avaient rédigé par écrit les raisons pour lesquelles ils s'opposaient à la lettre de M. Pedrini au Pape. Le 2 février 1715, le Père Castorano me répéta à Pékin cette réponse des Jésuites. Je la lui refusai ainsi : 1° Ils avouent donc qu'ils se sont opposés à cette lettre et que l'Empereur a su qu'ils s'y opposaient ; 2° il est faux et très faux que l'Empereur leur ait demandé les raisons pour lesquelles ils s'opposaient à la substance de la lettre de M. Pedrini au Pape ; parce que s'ils en avaient eu commandement de l'Empereur, le Mandarin Ouang, obéissant à cet ordre ne leur aurait pas rejeté ce papier à la figure, en disant que Sa Majesté ne demandait autre chose que la vérification de la traduction sur le texte chinois, sans y rien ajouter ni retrancher, qu'enfin l'Empereur le 8 décembre ne l'aurait pas rejeté non plus comme on le dira en son lieu.

«Pour terminer l'histoire de cette lettre de M. Pedrini, il faut que j'explique la fin pour laquelle les Jésuites mendiaient tant d'attestations de la part de l'Empereur, des Mandarins et des Chrétiens au sujet de la pureté des Rites et des menaces impériales d'expulsion contre tous ceux qui prêcheraient en Chine la loi de Dieu sans se conformer à ces Rites prétendus si purs. Cette fin m'a été avouée à moi et à d'autres par les Jésuites eux-mêmes, mille et mille fois. Ils prétendaient que l'Empereur déclarant l'innocence des Rites chinois, et menaçant de l'expulsion de son vaste empire tous ceux qui prêcheraient le contraire, ce qu'il pouvait faire étant le Législateur de [222] cet Empire et le légitime interprète des Rites de Chine, le Pape finirait par être convaincu que ces Rites ne renferment rien de superstitieux et les permettrait sans hésiter ; tandis que s'il les défendait il en résulterait la perte universelle de la Mission. En cela ils se trompaient grossièrement, car le Pape est assisté de la lumière suprême de Dieu, et a la promesse divine de ne point faillir dans les questions de foi et de bonnes mœurs. La vaine espérance des Jésuites fut donc détruite parla condamnation qui fut faite de ces Rites, malgré toutes ces déclarations et menaces impériales. Ils furent condamnés, non seulement comme superstitieux mais comme *inséparables* de superstition, comme cela est démontré au long dans la dissertation historico-polémique.»

Une lettre de M. Appiani nous apprendra plus tard que M. Pedrini était parvenu à faire partir pour l'Europe un exemplaire de sa première lettre, mais elle ne put arriver à destination, M. Appiani nous en insinua la raison.

«Avant de reprendre le fil de ce journal, dit M. Ripa, je dois dire quelque chose de la persécution qui éclata dans la province du Chan-Tong, voisine de celle de Pékin. Vers le mois d'avril de cette année 1714, j'entendis plusieurs Jésuites de la Cour qui disaient que la Chrétienté de cette province du Chan-Tong était violemment persécutée par les Mandarins. Naturellement les Jésuites en attribuaient la cause à l'imprudence (c'est leur terme), de plusieurs Missionnaires franciscains qui avaient voulu se soumettre à la condamnation des Rites. Ils se plaignaient fortement de cette imprudence prétendue des

Franciscains, ils se plaignaient également de Monseigneur della Chiesa, évêque de Pékin, qui résidait dans cette province du Chan-Tong, parce que, disaient-ils, connaissant la conduite répréhensible des Franciscains, il leur permettait de continuer à publier les décrets apostoliques et à procurer l'extirpation des Rites chinois.

«Je ne connaissais pas assez le fait pour en informer la Sacrée Congrégation ; je pris des informations, et après avoir [223] acquis la certitude nécessaire, je reconnus qu'il n'était que trop vrai qu'il y avait une persécution, et plus cruelle que je ne l'aurais cru. Mais la cause n'en était pas du tout celle que donnaient les Jésuites, et qui n'était qu'une invention de leur part pour me faire croire et écrire à Rome qu'on ne pouvait prêcher la Religion en Chine, en prohibant les Rites condamnés par les, décrets apostoliques. Je ne manquai pas de leur dire quelle était la vraie cause de la persécution. Me voyant bien informé, ils modifièrent leur proposition d'une manière ridicule en disant : Il pourrait bien se faire que ce soit là la cause, mais la condamnation des Rites et sa publication semblent en être le motif.»

### § XVI. Missions de M. Mullener.

Il est temps que nous revenions à M. Mullener que nous avons laissé à Canton sur le point de rentrer dans l'intérieur de la Chine. Voici comment il exprime ses sentiments à ce sujet dans une lettre du 25 mars 1711, datée de Canton et adressée à un Missionnaire de Rome<sup>19</sup>.

«Mes lettres de l'année dernière ont été envoyées par la voie d'Angleterre et de Hollande, j'espère qu'elles seront arrivées à bon port. Au mois d'avril de cette année 1711, M. Angélita est parti d'ici avec Louis, cuisinier du Cardinal défunt ; ils sont partis pour Manille d'où ils passeront en Amérique ; le premier vous remettra une lettre à votre adresse avec quatre tablettes, deux de Confucius et deux des ancêtres. Deux de ces quatre étaient destinées à Monseigneur Nicolaï. Je pense qu'à son arrivée, ce Monsieur les aura remises fidèlement. Enfin, me voici sur le point de mettre à exécution ma fuite si désirée vers les montagnes qui sont sur les confins du Hou-Kouang, du [224] Kouei-Tchéou et du Su-Tchuen, Je vais là d'après le conseil et l'avis de M. Appiani et des autres Missionnaires de la Propagande. Je m'en vais donc seul, très loin, et peut-être plus loin encore que je ne le pense, car ces montagnes par le chemin que je vais prendre sont à quatre mois de distance, et si je n'y réussis pas il me faudra marcher plus loin et faire encore un mois de chemin. Les chefs de ces montagnards sont des Princes héréditaires ; ils paient un petit tribut à l'Empereur et sont du reste libres et indépendants. J'y serai libre aussi de la persécution présente par la grâce de Dieu. De plus, comme ces montagnes sont voisines de nos Missions, je pourrai de temps en temps sortir pour aller y administrer les Sacrements et encourager nos Chrétiens. Mais comme c'est un endroit éloigné des Européens, c'est-à-dire des autres chrétientés, il sera très difficile pour moi d'y avoir les secours à temps, car je serai obligé de voyager peut-être toute l'année pour aller au secours de tous les Chrétiens de cette Province. Il me faudra donc beaucoup d'argent, c'est pourquoi M. Appiani et moi nous avons imaginé de récupérer 300 piastres de mille qu'il avait prêtées à Pékin, au Cardinal, et qui ne lui avaient pas été restituées à cause de la persécution qui était survenue. Nous avons eu ce bonheur que M. Cordero, qui nous affectionne particulièrement, et qui nous veut beaucoup de bien, fût administrateur de l'héritage. Si un autre l'eût été, nous aurions eu peut-être plus de peine, car pour cet article de l'intérêt je ne sais ce qu'on ne ferait pas. M. Appiani sans doute vous écrit plus au long, sur cette matière, je pense qu'il parlera pour moi et qu'il obtiendra de la Sacrée Congrégation qu'elle donne des ordres à cet abbé, pour rembourser les autres 500 piastres qui restent encore entre ses mains jusqu'à nouvel ordre de la Propagande. Alors s'il plaît à Dieu de me

---

<sup>19</sup> Archives de Monte-Citorio.



faire trouver un lieu sûr, je pourrai commencer ou plutôt continuer le Séminaire commencé à Chting-Kinlg-Fou. J'avais eu d'abord le dessein d'entrer dans le Pa-Pay, pour être plus près de ce port (de Canton) pour [225] diminuer la dépense et pour recevoir plus facilement des nouvelles des confrères. Mais j'ai changé d'avis parce que un de ceux qui m'ont accompagné jusqu'ici, ayant été envoyé par moi pour explorer le pays, m'a rapporté qu'il y avait la guerre entre les Chinois de cette Province et les montagnards du Pa-Pay, que les soldats chinois avaient occupé tous les passages secrets et publics de ces montagnes et ne laissaient passer personne. J'ai envoyé à la Sacrée Congrégation et par trois voies, plusieurs relations détaillées sur ce pays, vous pourrez facilement en avoir une pour savoir ce qui se passe dans ces montagnes, je ne vous en dis rien maintenant, faute de temps. Voilà déjà huit ou neuf ans que par la disposition de Dieu M. Appiani et moi nous sommes séparés ; Dieu seul sait si nous pourrons jamais nous réunir encore ; car les Pères Jésuites, rebelles contre le Saint-Siège ne veulent pas nous souffrir dans ces contrées, et ils viendront facilement à bout sans doute de le chasser de Chine, après que ses cheveux auront blanchi dans la prison. Ils ont au moins cela de bon que leurs paroles en quelques-unes de ces circonstances s'accordent avec leurs actions, ils disent les maux qui arriveront, et ensuite ils les réalisent précisément parce qu'ils dépendent de leur volonté ; et c'est là ce qui me plonge dans la stupeur, je ne puis y penser sans en être accablé de la plus grande douleur. Le bon Dieu permet que le mal se découvre de lui-même sans qu'ils s'en aperçoivent. Je remercie Dieu de ce que je puis m'enfuir d'ici sur des montagnes où je n'entendrai plus rien de leurs machinations damnables et où je serai plus tranquille. M. Pedrini est à la Cour et il y fait de grandes dépenses, comme il en faut en pareille condition. Je ne sais si je pourrai jamais l'avoir pour compagnon dans ces Missions. Il a été avec ses deux collègues fort bien reçu par l'Empereur qui est content de leur habileté. Je resterai donc seul, abandonné, sans confrère, à moins que vous n'ayez compassion de moi et que vous ne m'en procuriez un. M. Louis Guaschi que vous m'avez écrit être sur le point de venir, n'a pas encore paru. Je [226] ne sais s'il s'est rétracté, car il avait peu de santé. Néanmoins il ne faut pas se décourager pour cela, quand on se sent véritablement appelé de Dieu, car il sait bien alors donner autant de forces qu'il en faut pour accomplir sa sainte volonté. Remettons-nous à sa Providence et nous serons toujours sûrs d'être protégés contre tout accident. Je vous dis ma grossière manière de voir dans la simplicité du cœur, parce que je désire beaucoup que cette portion de la vigne du Seigneur qui nous est échue, soit travaillée par des ouvriers, et que Dieu dans ces contrées soit toujours plus loué et plus glorifié. Comme je n'ai pas autre chose à dire pour le moment, je vous baise humblement les mains et je salue de tout cœur tous nos confrères de Monte-Citorio et de Saint-Jean et Saint-Paul, en me recommandant à leurs saintes prières. J'en ai grand besoin pour remplir fidèlement la charge que Dieu m'a confiée. Je salue aussi tous les élèves de la Propagande, me recommandant pareillement à leurs prières. Je souhaite qu'ils correspondent aux grâces que Dieu communique ordinairement dans cette maison, plus fidèlement que je ne l'ai fait moi-même, afin qu'en leur temps ils portent les fruits que Dieu attend d'eux. Enfin je salue tous les Évêques et Missionnaires chassés de cette Mission et qui se trouvent à Rome, je désirerais beaucoup baiser leurs mains ici en Chine et en particulier à MM. Mezzafalce, de Saint-Georges et Giampè. Je suis etc...

JEAN MULLENER,  
indigne Prêtre de la Mission

M. Mullener rentra en Chine deux jours après avoir écrit cette lettre.

Le récit de son voyage est renfermé dans une autre lettre dont l'original est encore dans les archives de Monte-Citorio, à Rome, elle est datée de Sou-Nan-Fou, le 11 août 1712.

«Combien d'années voilà que je ne reçois de lettres, ni de Rome, ni de Paris, ni d'ailleurs ! Peut-être seront-elles [227] tombées entre les mains de quelqu'un qui leur aura rendu le service de les porter avec celles du Cardinal de Tournon dans les archives du Général de Batavia. Oui, vraiment, elles sont là en lieu sûr, et elles n'en sortiront pas sans la spéciale

recommandation du Sérénissime Roi de Portugal ou du Vice-Roi de Goa. Pourtant je voudrais bien voir la fin de tous ces imbroglios pour pouvoir venir un peu en aide à notre pauvre Mission qui en souffre, et qui en a enduré une persécution plus cruelle qu'aucune autre province de la Chine, parce qu'elle est la plus détestée et la plus en horreur. Je pense que vous en connaissez les raisons. Dieu soit béni de ce qu'il veut bien la protéger encore, ainsi que je l'ai appris par des Chrétiens venus de là pour m'aider à y retourner. Depuis mon départ de Canton, le 27 mars 1711, je n'ai plus vu aucun Missionnaire ni reçu de lettres de personne, de sorte que je ne sais plus rien des affaires, ni de nos deux confrères. Je suis arrivé le 29 juillet de la même année, à Kang-Te-Fou, grande ville marchande de la province du Hou-Kouang, où réside le général d'armée de la province avec 5,000 soldats. Jusqu'à présent il n'y a eu aucun Missionnaire pour y prêcher et y ouvrir une église. Il y a sept ans pourtant, le Père Porquet, Jésuite français, y est passé en revenant de la province du Kouei-Tchéou.

Il essaya d'y ouvrir une église ; mais Comme il ne trouva pas de Chrétiens dans l'endroit, il s'en retourna à Ou-Tchang-Fou. J'arrivai à Kang-Te-Fou très à propos, étant obligé de m'y arrêter, soit à cause des grandes chaleurs, soit à cause de la petitesse des bateaux qui devaient nous conduire plus loin, je trouvai occasion d'y prêcher l'Évangile, et je m'y arrêtai, pour cela, un peu plus de temps que je ne l'avais résolu. Voyant les fruits que le bon Dieu daignait m'envoyer, je résolus d'acheter une église. Maintenant, j'attends une réponse de M. Appiani et de l'administrateur de Canton, pour y fonder le séminaire, en faveur duquel on a donné mille piastres à M. Appiani. Je trouve cet endroit fort à propos pour cette [228] fin ; les vivres ici sont assez bon marché, et de plus on peut avoir facilement correspondance avec toutes les parties de la Chine, on aboutit encore plus facilement à Canton pour s'y procurer les subsides annuels puisqu'on y va par terre en 25 jours. On y parle le pur chinois mandarin, il n'y a pas de dialecte particulier, comme dans les autres villes, ce qui nuit beaucoup à la prédication de l'Évangile. J'ai fait acheter l'église au nom de notre Sulpice, afin de la tenir cachée aux yeux des Mandarins pour qu'elle ne nous soit pas enlevée en cas de persécution, comme il est arrivé dans ces derniers temps aux églises de Chung-King-Fou et de Tching-Ton-Fou. Je n'ai trouvé ici qu'un seul Chrétien baptisé, il était très ignorant des choses du salut ; je l'ai instruit et j'ai prêché aux païens, Dieu a donné l'accroissement, de sorte qu'à mon unique Chrétien, il s'en est ajouté quelques dizaines, ils sont tous bien fervents et observent les préceptes de l'Église, bien qu'à la fin, je leur aie découvert que je suis fugitif et bien pauvre, et que je ne pouvais me mettre en relation avec les Mandarins et les Grands du Royaume, et cela pour l'amour de leur salut. Maintenant il n'y a plus à craindre qu'une chose, c'est-à-dire, que les Jésuites n'y suscitent quelque persécution sous quelque beau prétexte selon leur habitude ; car voyant maintenant devant eux une église de la Propagande, dans un endroit assez commode, et dans une province où, jusqu'à présent, ils ont possédé seuls toutes les chrétientés, ils en auront bien du mécontentement. Mais si Dieu est pour nous, qui sera contre nous ? Dieu est le maître de tout, et s'il permet qu'on commette une semblable iniquité, il saura en tirer sa gloire. Le 27 décembre, sont arrivés ici deux Chrétiens du Su-Tchuen, pour accélérer mon retour chez eux ; néanmoins, je me suis arrêté là, jusqu'après Pâques pour mieux instruire cette petite chrétienté. Pendant cet intervalle, j'ai perdu le plus jeune de nos élèves, c'est-à-dire le second fils de notre Sulpice, jeune homme de 14 ans, vraiment aimable par son ingénuité, son [229] bon caractère et sa capacité. Il avait été élevé à l'église de Chung-King-Fou, dès l'âge de trois ou quatre ans. Il lui vint la petite vérole, et en peu de jours, il fut à l'extrémité, il reçut tous les Sacrements, et mourut pleinement résigné à la volonté de Dieu ; le 17 février 1712, assisté par tous nos Chrétiens ; je l'ai enterré dans le jardin de l'église, afin de ne pas l'envoyer hors de la ville dans le cimetière commun des païens.

«Je partis de Kang-Te-Fou le 8 avril, et je me dirigeai vers ces chers pays si privilégiés dans cet Empire. Au bout de quelques jours de voyage, je vis arriver à la ville de Hin-Tchen-Fou un autre Chrétien du Su-Tchuen que j'avais envoyé de Canton, en décembre 1710, pour donner à nos Chrétiens la nouvelle de ma rentrée en Chine. Il m'apprit une chose assez

triste, c'était qu'à son arrivée à Tching-Tou-Fou, le Vice-Roi avait donné l'ordre au Mandarin inférieur de chercher un certain hérétique de la Religion chrétienne, vulgairement appelé *Tien-Chou-Kiao-Ty-Y-Tuon*, c'est le titre que me donnent les bons Pères Jésuites, de concert avec les païens ; probablement parce qu'ils ne connaissent pas encore mon nom chinois qu'à mon retour j'ai changé de *Mu* en *Téit*. Me voilà donc décrédité par eux avec ce nom d'hérétique, parce que je vais partout prêcher l'observance des décrets apostoliques, ce qui leur déplaît grandement. Mais bénie soit la Providence de Dieu de ce que je me suis arrêté si longtemps à Kang-Te-Fou. Si j'étais allé droit au Su-Tchuen, je serais tombé dans leurs filets ; la recherche s'était faite à la fin de juin et au commencement de juillet, époque qui correspond à la cinquième lune chinoise de 1711. Je me trouvais alors en chemin pour me rendre dans cette province ; j'espère maintenant qu'à mon arrivée le bruit de cette recherche sera amorti, et qu'avec l'aide de Dieu, je pourrai plus sûrement continuer ma route. Je poursuis donc mon voyage non sans péril pour ma vie ; car, grâce à Dieu, nous avons déjà échappé à trois naufrages, et nous sommes [230] arrivés sains et saufs le 11 mai, à Pien-Tchou-Fou, pays qui touche à la province du Su-Tchuen. Nous avons encore à traverser quarante districts privilégiés, tous unis, dont un certain nombre touchent à la province du Hou-Kouang. Dans ces districts se trouvent des peuples presque sauvages qui sont toujours en guerre avec les Chinois et qui vont la nuit, çà et là, piller sur les routes, dans les campagnes et même dans les maisons ; ils y prennent les enfants et exigent ensuite des parents une forte rançon, et pendant ce temps-là ils tourmentent leur captif pour lui faire dire tous les biens qu'il y a dans sa famille, puis ils lui font écrire une lettre pour qu'il demande tout ce qu'ils exigent pour son rachat. Ces barbares ont une langue et des mœurs particulières que nous n'avons pas pu connaître jusqu'à présent. Ceux des districts privilégiés ressemblent en tout aux Chinois, excepté pour les mariages où ils ne font attention qu'au deuxième et au troisième degré de consanguinité ; du reste, ils vivent assez honnêtement et simplement. Dans quelques-uns de ces districts il se trouve de ces barbares, mais apprivoisés ; ils tiennent un peu des Indiens pour les mœurs. A Pien-Tchou-Fou, je pensais fonder une église de refuge, mais après y être resté environ deux mois, j'ai trouvé que jusque-là je ne pouvais y être en sûreté parce que depuis plusieurs années ils ont eu pour surintendant le gouverneur de Chung-King-Fou et par conséquent pendant toute l'année les gens viennent à cette ville pour leurs affaires. C'est ainsi qu'ils ont connu les querelles et les persécutions que l'on a suscitées les années passées dans toute la province du Su-Tchuen, ce qui les a empêchés de prêter l'oreille aux prédications que je leur ai faites sur la nécessité d'embrasser la loi chrétienne. De plus je prévoyais que le susdit gouverneur viendrait bientôt de Chung-King-Fou chez eux, pour régler quelques affaires qu'ils ont avec leurs Mandarins ; c'est pourquoi voyant que j'étais en risque d'être arrêté par ce Mandarin, le 22 juillet, sous prétexte d'aller me faire soigner d'une petite infirmité, par un de [231] mes disciples, je partis pour m'enfuir dans les montagnes jusqu'à Sou-Nan-Fou, petite ville de la province du Kouei-Tchéou, à six journées de chemin par terre. Il faisait des chaleurs très fortes ; j'arrivai heureusement dans cette ville, le 27 du même mois. Depuis plus de cent ans, de ville privilégiée, elle est réduite à l'état de ville du gouvernement. J'y ai laissé encore quelques-uns de mes compagnons chinois comme à Pien-Tchou-Fou, afin qu'ils tâchent d'y prêcher plus librement que je ne le puis non seulement au peuple, mais encore aux Mandarins ; peut-être Dieu voudra-t-il toucher le cœur de quelqu'un. Ces deux hommes que j'y ai laissés viendront me retrouver au mois de septembre, pour passer alors tous ensemble à Chung-King-Fou et arriver jusqu'à nos Missions. Pour vous envoyer maintenant ces lettres il faut que j'expédie un exprès à Canton, c'est notre Sulpice qui s'en va en grande hâte pour voir s'il est arrivé quelque Missionnaire qui veuille revenir avec lui jusqu'ici. Il y a déjà dix ans que je suis orphelin, sans compagnons, bien que de mon côté j'aie tenté tous les moyens possibles pour en avoir, écrivant, demandant ici et là ; mais il semble jusqu'à présent que Dieu ne veuille pas m'accorder cette consolation et je ne puis pas m'en plaindre puisqu'il est le maître et notre Père. Peut-être qu'il lui plaît de me voir ainsi abandonné et sans consolations, afin que je recoure à lui avec plus de confiance, jusqu'à ce qu'il lui plaise de vouloir bien me faire le serviteur de quelque confrère. Du

reste pour cela il faut que vous me fassiez la grâce de recommander ardemment à chacun de se souvenir devant Dieu d'un pauvre abandonné qui a un besoin extrême de grâces et d'assistance, pour éviter les embûches et pour pouvoir travailler dignement et convenablement dans son état présent. Je salue respectueusement et de tout cœur tous ces Messieurs de Monte-Citorio et de Saint-Jean et Saint-Paul.»

M. Bonnet Supérieur Général, recevait aussi des lettres de M. Mullener et s'empressait d'en donner connaissance à la [232] Congrégation. Dans sa circulaire du 1er janvier 1714, il s'exprimait en ces termes :

«M. Mullener date sa lettre de Sou-Nan-Fou, l'onzième d'août 1712, il est là au milieu de 46 petits états libres quoique enclavés dans l'Empire, et il y fait assez en cachette les devoirs Apostoliques *in laboribus plurimis* ; il est pourtant enhardi depuis qu'il a bâti une petite église où il fait publiquement les fonctions du culte divin.» L'année suivante, 1er janvier 1713. M. Bonnet communiquait encore les nouvelles suivantes :

«M. Mullener nous apprend par sa lettre du 12 avril 1713, écrite de Tung-King-Fu-Tung-Bou-Lieu :

- 1° qu'il est fort affligé, étant rentré de Batavia à la Chine, après son bannissement, d'avoir trouvé leur église et leur première maison occupées par les infidèles ;
- 2° qu'il en a fait bâtir trois autres en différents endroits des états où il catéchise et instruit ces nouveaux Chrétiens et ses anciens fidèles ;
- 3° qu'il a plu à Dieu convertir à notre sainte Religion par son ministère 500 infidèles, et que parmi ces nouveaux Chrétiens il y a une grande ferveur, et plusieurs vierges même qui embrassent avec courage le célibat et remplissent exactement les devoirs d'une profession si sainte, ce qui lui donne beaucoup de consolation.

M. Appiani nous écrit que ce cher confrère est un vrai Apôtre et que pour pénétrer avec sûreté dans les lieux de son district, il s'est habillé et déguisé en portefaix, ou plutôt en petit marchand pour distribuer aux pauvres idolâtres les trésors de la grâce et de la foi, plutôt que pour leur vendre ces petites marchandises dont il paraît trafiquer. Feu Monseigneur l'évêque de Rosalie (Monseigneur de Lyonne) en faisait beaucoup d'estime, et le comparait à S. François de Sales, surtout pour sa grande douceur.»

Enfin M. Appiani lui-même fait le plus bel éloge de M. Mullener dans sa lettre du 22 décembre 1714, à M. Pellegrino de Negri.

«M. Mullener est un Apôtre infatigable et parcourt la Province du Su-Tchuen. Cette province n'a plus de Vicaire-Apostolique depuis la mort de Monseigneur de Rosalie. Je dis à [233] Monseigneur le Secrétaire de la Sacrée Congrégation de voir si leurs Eminences ne seraient pas d'avis de le proposer à Sa Sainteté pour Vicaire-Apostolique d'une Province où il n'a pas à combattre avec ceux qui fomentent le culte de Confucius et des tablettes des ancêtres. Il s'est ouvert là un nouveau champ qui n'avait encore été exploré par aucun corps religieux ; c'est un pays de montagnes adjacent à la Chine, où il n'y a ni Confucius ni tablettes pour arrêter le cours de sa prédication, et où ils ne pourront pas dire que nous avons porté la faux dans leur moisson. Ce nouveau champ a été ouvert, à ma demande, par un de nos catéchistes qui m'a rapporté de bons renseignements du pays, des habitants et de leur disposition à recevoir la vérité ; si l'on voulait nous envoyer une demi douzaine d'ouvriers je me chargerais du fond de ma prison de les faire arriver sains et saufs à leur destination. Mais comme je vois parmi nos confrères italiens peu de disposition à faire le sacrifice de quelque Isaac, il faut que j'essuie les larmes de ma douleur et que je me taise. Que je vous dise encore un mot en toute sincérité. Je ne sais ni pour quel motif ni pour quelle fin on peut prendre la résolution de n'envoyer personne aux Missions étrangères, si l'on a tant soit peu de zèle pour le salut des âmes.

L'entreprise de la conversion des païens a été confiée par Dieu à notre Congrégation dès sa naissance. L'on ne peut pas s'excuser sur ce que l'on a d'autres œuvres ; le vénérable M. Vincent n'admettrait par cette excuse. Il faut faire l'un et ne pas omettre l'autre. Si notre

vénérable de Tournon était encore en vie, je crois qu'il ne voudrait pas non plus entendre de pareilles excuses, et qu'il trouverait moyen d'accomplir ce qu'il désirait. Quant à moi, je continue de rester en prison ; en voilà déjà huit ans accomplis depuis le 23 novembre dernier, et je ne sais pas quand cela finira. Mais je jouis d'un peu de liberté, grâce à la compassion des Chinois et aux bons services que j'ai tâché de leur rendre quand je l'ai pu. Les capitaines inférieurs dont je dépends immédiatement, n'ont pas fait difficulté de me laisser [234] sortir quelquefois bien qu'avec beaucoup de précautions. Par la grâce de Dieu, je jouis d'une assez bonne santé, mais cet état n'est pas stable ; mon plus grand tourment est un tremblement de mains qui m'empêche d'écrire et un éblouissement des yeux avec lequel je ne puis lire ou écrire qu'avec grande difficulté. Les prisons sont insupportables à tous ceux qui y vivent, mais bien plus encore à quelqu'un qui a le feu dans le corps, supplice dont je ne suis pas exempt. Aussitôt que je puis lire ou écrire, l'ennui n'est pas si grand, mais c'est à la condition de le payer ensuite. *Sit nomen Domini benedictum*. Les plus grandes de mes peines sont certaines choses que je ne puis m'empêcher de savoir. Je vois la facilité qu'il y aurait de mettre bon ordre à la pureté de l'enseignement de la Religion et la paix parmi les Missionnaires, et je vois en même temps que les efforts pour l'empêcher viennent de ceux qui devraient plus que les autres se rendre à la vérité et aux oreilles du Vatican. Je ne puis faire autrement que de me consumer dans les gémissements et dans le chagrin. J'apprends que M. Jules-César Rossi est Visiteur de la Congrégation dans la province de Lombardie et M. Gloria dans celle de Rome. Permettez-moi de vous prier de saluer ce dernier de ma part et de lui dire que je désirerais savoir si c'est le même qui était à Turin, quand je suis entré dans le Convitto. Quant à M. Jules-César Rossi, je ne sais qu'en penser, est-il donc si loin que mes lettres ne lui puissent parvenir ? En voilà tant que je lui écris et il ne me répond pas. Si vous le pouviez facilement, je vous prierais de lui envoyer un affectueux salut. Je ne sais ce qu'est devenu M. Giordanini, on n'en entend plus de nouvelles ; je le salue de tout cœur comme aussi M. Anselme et nos anciens : MM. Garagni, Abingh, etc... Pour MM. Asti, Boschi et Narziani, je leur ai déjà envoyé mes saluts au Ciel où leurs vertus et leurs bons exemples les ont sans doute déjà fait arriver. A tous les autres, nommés ou non, connus ou inconnus, J'envoie par cette lettre mes recommandations à leurs prières. [235]

«P. S. Il m'arrive l'express de notre cher et fervent Missionnaire et confrère, M. Mullener. Il décrit son état dans la lettre que je vous envoie. Ce que je puis dire de lui, c'est qu'il est un vrai Missionnaire, infatigable au service de Dieu et au travail du salut des âmes. Je ne puis exprimer la consolation que j'éprouve à entendre raconter par son courrier tout le bien qu'il fait et les bénédictions que Dieu accorde à ses travaux. Je le propose pour Vicaire-Apostolique de la province du Su-Tchuen à Monseigneur le secrétaire, et s'ils l'en jugent digne, pour évêque, afin qu'il puisse administrer la confirmation à ces peuples. Je vous assure que je prie Dieu, s'il y trouve sa gloire de me réunir à un si digne Missionnaire, et de me laisser mourir, assisté par ce prêtre dont J'ai toujours admiré la vertu. Quelque temps après avoir reçu ses lettres, j'ai reçu celles (le M. Pedrini qui continue à jouir de la bienveillance de l'Empereur et des Princes impériaux. Il m'avertit qu'il a eu une audience longue et secrète avec l'Empereur, et que ce dernier, bien informé des décisions du Pape, en a para content. Le résultat a été que l'Empereur a commandé à M. Pedrini d'écrire secrètement au Pape, comme il fait par ces lettres que J'envoie à notre Supérieur Général, par ce navire anglais. Mais, je vous en prie, n'en dites rien à personne avant qu'on ne le sache par des gens du Palais ou de la Sacrée Congrégation de la Propagande. Faites-moi l'honneur de remettre l'incluse, que vous pourrez ouvrir si ce Monsieur ne se trouve pas à Rome.

L.-A. APPIANI.»

## § XVII. Publication à Pékin du décret du Pape de 1710.

Pour mettre au courant de ce curieux événement nous citons d'abord l'extrait d'une lettre du Père Cerù à [236] Monseigneur le Secrétaire de la Propagande, datée de Canton, le 17 décembre 1715 <sup>20</sup>.

«J'écris à Son Éminence le cardinal Préfet, pour lui rendre compte de l'état où se trouve présentement cette Mission, je lui envoie la relation de toutes les choses principales qui se sont passées cette année, avec deux autres relations à part, l'une de M. Pedrini et l'autre de Monseigneur l'Évêque de Pékin qui m'ordonne de l'envoyer par plusieurs voies. Votre Excellence verra par là quelle est l'obstination et l'opiniâtreté de plusieurs à ne vouloir, à aucun prix, recevoir et observer les décrets du Pape, après qu'ils leur ont été intimés par l'Évêque du lieu. Ce qui est plus intolérable encore, c'est qu'ils menacent de le dire à l'Empereur si l'Évêque veut persister pour la publication de ces décrets apostoliques. Pauvre Saint-Siège à quoi est-il réduit, si dès qu'un de ses ministres veut exécuter ses ordres, on le menace aussitôt de recourir à un Monarque païen pour s'autoriser par là à désobéir ! A Rome on fait de solennelles protestations et déclarations d'obéir sans aucun délai. En Chine on agit en parfaite opposition avec ces protestations, et ils agissent ainsi comme ils le disent partout eux-mêmes, en vertu d'une lettre de leur Père Général et d'une autre du Père Fonseca, datée de Lisbonne, en 1714. Ils les feront voir sans doute à l'Empereur. Ils disent d'après ces lettres que le Pape veut laisser les choses comme elles sont et qu'à la suite des pressantes instances du marquis Fuentes, Ambassadeur du Roi de Portugal, le Pape fait examiner de nouveau la cause des Rites chinois et que cette question doit se terminer à la grande satisfaction et au contentement de l'Empereur de Chine.»

La relation de Monseigneur l'Évêque de Pékin dont parle ici le Père Cerù, commençait en ces termes [237] :

24 Mai 1715.

«... Au sujet des nouvelles que vous avez reçues de mes ordonnances concernant les Rites chinois et que vous m'alléguez dans votre première et votre seconde lettre, il convient que je me défende un peu et que je vous fasse connaître d'une manière distincte quoique brève, ce qui s'est passé parce que je ne sais si je pourrai écrire à Rome pour en informer le Saint-Siège, selon ce que recommande, dans sa lettre de 1713, le cardinal Sacripante. Je n'ai pas de voies sûres pour faire parvenir mes lettres, veuillez donc extraire de celle-ci le présent paragraphe ou la substance de son contenu, le faire authentifier en mon nom par Messieurs vos collègues et l'envoyer par plusieurs voies au cardinal Sacripante et si vous le pouvez au Pape lui-même ; de cette manière si mes lettres n'arrivent pas, j'aurai au moins la conscience d'avoir rempli mon devoir.

«Il y a plusieurs années, le cardinal Conti, alors nonce en Portugal, m'envoya le décret du Saint-Office sur les Rites chinois, confirmé par le Pape en 1704. Comme il ne me commandait pas de le publier, et que d'un autre côté les Jésuites de Pékin me faisaient beaucoup d'instances pour ne pas le publier, me faisant espérer qu'à Rome les choses changeraient en leur faveur par suite de leurs recours et surtout à cause des nombreux inconvénients que produirait une telle publication, je crus bien et licite de la différer et selon ce qu'accordent les saints Canons, j'écrivis au Pape et à la Sacrée Congrégation pour représenter les inconvénients qui suivraient cette publication, leur demandant leurs instructions et leurs commandements. En attendant une réponse je laissai courir l'affaire, d'autant plus qu'en réalité je ne savais pas si le Pape avait ou non accepté le recours des Jésuites. J'ai donc donné la faculté d'administrer la Mission à plusieurs Jésuites nouvellement arrivés à Pékin, mais à la condition expresse de recevoir et [238] d'accepter les ordres et décrets du Saint-Siège dès qu'ils seraient arrivés. Tous le promirent ajoutant qu'ils étaient prêts à exécuter ces ordres. Les Pères anciens me dirent aussi que dès qu'ils connaîtraient la volonté du Saint-Siège, ils obéiraient aussitôt. Je croyais à tout cela et

---

<sup>20</sup> Riflessionni de Mgr Secretario, etc... Summarium, manuscrits, bibliothèque Corsini.

j'étais bien tranquille attendant les ordres de Rome et pensant que les décrets aussitôt arrivés seraient mis à exécution. A la fin de décembre de l'année dernière 1711, je reçus le pli qui m'était adressé par l'entremise de M. Pedrini ; c'était la réponse du cardinal Sacripante à mes lettres. Il me disait qu'il n'y avait plus lieu à la discussion ni au changement touchant les Rites chinois et il m'envoyait les autres pièces que je n'avais pas encore sur les mêmes matières, c'est-à-dire, le décret du Pape de 1710, la lettre de Monseigneur l'assesseur au Général de la Compagnie de Jésus et à d'autres Supérieurs généraux etc..., la déclaration et l'acte de réception en forme des décrets sur les Rites par le Père Général, tous les assistants et les Procureurs des provinces de la Compagnie de Jésus. Le Cardinal me faisait entendre que je ne trouverais aucune difficulté de la part des Jésuites et il m'engageait à la constance, etc...

«A la vue de ces seconds ordres sur cette matière et de la réception qui en avait été faite si solennellement par les Jésuites à Rome, je regardai comme mon devoir d'exécuter les ordres du Saint-Siège, en publiant ces décrets à tous les fidèles de mon diocèse. A cause de mon âge avancé et de l'hiver, j'envoyai à Pékin le Père Charles Castorano, mon confrère et mon Vicaire Général. Comme il n'avait ce dernier titre que pour quelques causes et qu'il n'était pas encore proclamé comme tel, le lui donnai à cet effet le titre de délégué avec plein pouvoir pour la publication des décrets. Je lui recommandai d'employer d'abord toutes les voies de la douceur et d'agir en tout pacifiquement, avant d'employer la rigueur. J'écrivis également aux Jésuites en leur donnant connaissance de la dernière décision qui avait été prise malgré tous leurs recours, etc... Je les priaï par les [239] entrailles de Jésus-Christ de recevoir avec tout le respect voulu et de mettre à exécution les dites ordonnances. Mon Vicaire Général ou délégué arriva à Pékin, le 9 janvier 1715.»

L'Évêque de Pékin continue en faisant en abrégé le récit de ce qui est arrivé à Pékin au Père Castorano.- Comme le journal de M. Ripa nous présente plus de détails, nous les lui empruntons.

«Le 9 janvier 1715, Charles Castorano, Mineur observantin. de Saint François, confrère de Monseigneur della Chiesa Évêque de Pékin, et demeurant avec lui à Lin-Zing-Tcheou dans le Chan-Tong, fut délégué par lui à l'effet de promulguer aux Jésuites, à M. Pedrini et à moi qui étions à Pékin, les décrets Apostoliques de 1701 et de 1710, concernant la condamnation des Rites chinois, qu'il avait reçus de Rome avec des lettres du mois de décembre 1713, pour le charger de la promulgation de ces décrets. Ces lettres étaient du cardinal Sacripante, alors préfet de la Sacrée Congrégation de la Propagande. Le délégué Castorano arriva donc à Pékin, le 9 janvier 1715, pour exécuter cette promulgation des décrets. Il vint loger dans la résidence des Jésuites français ; avant de faire aucune démarche, il voulut conférer avec moi. L'Empereur était alors en Tartarie et j'étais resté à Pékin ; j'étais au sixième jour de ma retraite. Il m'expliqua l'objet de son voyage et il était pleinement convaincu du succès ; appuyé sur les protestations formelles que les Jésuites avaient faites plusieurs fois, en écrivant à l'évêque de Pékin, de leur sincère et prompt obéissance aux décrets aussitôt qu'il les aurait reçus de Rome, et les leur aurait publiés. Je lui demandai quelle autre pièce il apportait avec ces décrets. Il me répondit qu'il n'en avait pas d'autres que la protestation publique et solennelle du Père Général des Jésuites, par laquelle au nom de tous ses inférieurs il acceptait ces décrets, et une simple lettre de l'évêque de Pékin, datée du 1er janvier 1715, adressée en commun aux Jésuites français et portugais dans laquelle il les exhortait à recevoir promptement les décrets, leur prescrivant :

[240] *De n'en rien dire ni faire savoir, soit à l'Empereur, soit à ses officiers, soit aux Mandarins, et de ne point à cette occasion exciter les Chrétiens aux murmures.* Je lui dis qu'il pouvait compter qu'il s'en retournerait, sans avoir publié les décrets à d'autres qu'à M. Pedrini et à moi. A ces mots ce bon Père se fâcha et me reprit fortement, me blâmant de porter sans fondement un jugement si défavorable aux Jésuites de Pékin. Je lui répondis simplement que je désirais être trouvé menteur en cette occasion et que le regretterais - vivement que l'expérience vînt lui prouver, malgré lui, que je n'avais que trop dit la vérité.

«12 janvier. Le Père Castorano sortit de la résidence des Jésuites français, où nous logions ensemble. Il était gai et tout heureux du succès qu'il attendait. Accompagné par plusieurs Jésuites, il se dirigea vers le collège des Portugais où demeurait le provincial Kilian Stumpf. Arrivé là il expliqua à tous ces Jésuites le but de son voyage à Pékin. Le Père Kilian pour ne pas recevoir les décrets, commença par alléguer un ordre du Roi de Portugal qui suspendait tout décret envoyé en Chine par le Pape, sans avoir son *exequatur* royal. Le Père Castorano lui répondit : Rendez à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu. Le Père Kilian demanda au moins une année de suspension de la promulgation de ce décret. Le Père Castorano s'y refusa, alors le Père Kilian après une longue contestation dit qu'il voulait bien en son nom et au nom de ses inférieurs accepter les décrets du Pape, mais non pas l'ordre de l'évêque et qu'il allait aussitôt en avertir l'Empereur ; sa lettre était déjà toute prête, en voici le contenu :

«Théodoric Pedrini ayant écrit à l'évêque de Pékin que l'on ne devait pas croire à ceux qui disent que Votre Majesté veut chasser ceux qui ne suivent pas les pratiques de Mathieu Ricci au sujet des Rites, l'évêque l'a cru sur parole et a expédié ici à Pékin, Charles Castorano pour publier les décrets pontificaux émanés sur la question des Rites, Pedrini a dit de plus qu'il avait exposé à Votre Majesté ces mêmes décrets, tels qu'ils [241] sont, mot Pour mot tout comme ils se lisent dans l'imprimé, c'est-à-dire le décret avec l'exposé de Monseigneur Maigrot et le décret du Cardinal de Tournon.»

«Le Père Castorano, voyant que nommer dans cette lettre Monseigneur Maigrot et le cardinal de Tournon était la même chose que mettre en fureur le Monarque, par suite de l'aversion que toutes les calomnies des Jésuites lui avaient fait concevoir contre ces personnages, dit au Père Kilian que cette pièce était contre toute raison, et contre l'obéissance due à l'évêque. Il se mit donc en devoir de promulguer les décrets et d'en donner lecture, quand par un nouveau subterfuge les Jésuites lui dirent que puisqu'il était déterminé à publier les décrets, il voulût bien le faire en présence de MM. Pedrini et Ripa, alléguant pour excuse qu'ils craignaient que s'ils venaient à se taire devant l'Empereur, Pedrini de son côté ne sût pas se taire. Le Père Castorano qui ne comprenait pas encore, et qui n'apprit que plus tard, à ses dépens, les détours et manèges des Jésuites de Pékin, crut que cette demande était toute innocente et sans fraude. Il suspendit donc la publication, revint chez les Jésuites français, et envoya de là un exprès à la villa impériale pour appeler M. Pedrini qui s'y trouvait, et qui y accordait plusieurs instruments de musique.

«Le 13, M. Pedrini, obéissant à l'appel du délégué, vint à la résidence des Jésuites français. Apprenant l'intention et l'ordre de l'Évêque, il n'eut aucune difficulté à l'accepter et à se montrer prêt à obéir, même sous peine des censures les plus rigoureuses que l'Évêque fulminait contre les transgresseurs. Comme le Père Kilian avait prétendu que M. Pedrini ne voudrait pas s'engager à ne rien dire des décrets à l'Empereur, après avoir dit si souvent aux Jésuites qu'on devait l'en avertir, le Père Castorano donna connaissance au Père Kilian de l'acceptation faite par M. Pedrini de l'ordre de l'Évêque. Il le convoqua par deux lettres différentes pour venir, avec ses inférieurs, assister à la publication des décrets. Ce Père, à la fin, répondit qu'il [242] était empêché lui et les siens, et qu'il viendrait le lendemain. C'était une ruse pour gagner du temps et tramer autre chose, et le Père Casterano ne s'en apercevait pas encore.

«Il janvier. Ce jour-là, on ne vit venir ni le Père Kilian, ni aucun des siens pour assister à la publication des décrets. Le Père Castorano lui envoya encore des billets pour le convoquer, il répondit de nouveau qu'il viendrait le lendemain ; mais M. Pedrini ne pouvait rester plus longtemps à Pékin, et devait absolument retourner à la villa impériale. Le Père Castorano résolut alors de nous promulguer les décrets à M. Pedrini et à moi ; voulant avoir deux témoins, et encore tout innocent et plein de confiance aux Jésuites, il appela pour servir de témoins deux Jésuites français, les Pères Contencin et Jartoux. Ceux-ci vinrent chez le Père Castorano, sans savoir ce dont il s'agissait ; mais dès qu'ils l'apprirent, ce fut la plus curieuse des comédies de les voir s'excuser et s'enfuir. Quand ils furent partis, arriva le Père Tilis de la province portugaise qui venait faire une visite de politesse ;



peu de temps après, le Père Contencin rentra pour cause d'autres affaires. Le bon Père Castorano pria de nouveau le Père Contencin de vouloir bien, avec le Père Tilis, servir de témoin à la promulgation qu'il allait nous faire à M. Pedrini et à moi qui étions présents. Aussitôt, le Père Contencin se boucha les oreilles pour ne pas entendre, et pendant que le délégué continuait à parler, il quitta la chambre et le Père Tilis le suivit.

«Le Père Castorano, trouvant déjà dans ces trois Jésuites tant de difficultés uniquement pour servir de témoin à la promulgation qu'il voulait faire aux Missionnaires de la Propagande, voyant en même temps la temporisation du Père Kilian, commença enfin à ouvrir les yeux et à reconnaître que l'esprit des Jésuites était entièrement opposé aux décrets apostoliques, tandis que leurs protestations mensongères de prompt obéissance trompaient le Pape à Rome, l'Évêque de Pékin en Chine, et toute la chrétienté dans l'univers entier. Il prit donc en [243] main les décrets, et me laissant avec M. Pedrini dans sa chambre, il alla tout seul trouver dans la sienne, le Père Contencin, supérieur des Jésuites français. Là, il lui enjoignit de convoquer à l'instant tous ses inférieurs, voulant promulguer les décrets apostoliques sur les Rites chinois. A cette nouvelle inattendue, le Père Contencin devint comme une furie d'enfer, et se mit à crier tant qu'il put, lui disant de sortir de chez lui. Le Père Castorano, voyant cette résistance, ordonna à son domestique d'appeler M. Pedrini et moi qui étions dans sa chambre. Le domestique, ayant mal compris, n'appela, heureusement pour moi, que M. Pedrini tout seul. Quand M. Pedrini fut arrivé chez le Père Contencin, j'entendis celui-ci crier plus fort, et craignant quelque scandale, j'y accourus aussi, je trouvai le Père Castorano et M. Pedrini dans la chambre du Père Contencin ; celui-ci, voulant échapper à la publication, était sorti de sa chambre, et leur criait de toutes ses forces de s'en aller, qu'autrement il arriverait du scandale. Le délégué Castorano, voyant une pareille résistance, ne jugea pas prudent d'en venir aux censures, mais s'en revint avec nous dans sa chambre, et dressa procès-verbal de ce fait. M. Pedrini, étant retourné à la villa impériale, signa une copie de cet acte que je lui envoyai plus tard après l'avoir confrontée avec l'original et signée.

«Le délégué n'ayant pu parvenir à publier les décrets aux Jésuites et désespérant d'avoir deux témoins pour nous les promulguer à nous deux, prit la résolution de le faire sans témoins, ils ne sont pas nécessaires du reste, dans des actes semblables. Ainsi le 14 janvier, nous étant mis tous deux à genoux en signe de soumission et de dévotion, nous entendîmes la lecture de ces décrets et de l'ordonnance de l'Évêque, puis nous signâmes une attestation de ce fait. M. Pedrini, n'ayant alors plus rien à faire à Pékin, s'en retourna à la villa impériale, et le délégué Castorano écrivit une nouvelle convocation au Père Kilian, qui répondit qu'il viendrait le lendemain, 15 janvier. [244]

« Le 15 janvier, au lieu du Père Kilian en personne, arriva une lettre de sa part ; il y donnait au Père Castorano les raisons qu'il prétendait avoir pour exiger la suspension de la promulgation des décrets. En voici le contenu :

«La commission dont votre Révérence est chargée, est d'une très grave importance, l'avenir de la Religion chrétienne, non seulement dans le diocèse de Monseigneur notre Évêque, mais encore dans toute la Chine et dans les régions voisines en dépend ; c'est pourquoi vous avez bien voulu écouter ma demande et lire les actes de décembre 1714, qui n'étaient pas encore connus, à Lin-Zing-Tchéou, quand la commission vous a été donnée. Or, si des circonstances de temps et de choses qui constituent un cas si grave, sont ignorées par celui qui vous délègue, comment peut-on procéder à la promulgation et à l'exécution avant que le cas n'ait changé, et que celui qui vous délègue n'en soit parfaitement instruit ? Quiconque voudrait procéder, ne procéderait pas selon l'intention de celui qui le délègue, mais bien par sa propre volonté, s'exposerait au danger d'une manière inexcusable et accélérerait, sans remède, la perte des âmes. Il n'y a aucun danger, au contraire, dans le court délai nécessaire pour faire connaître à Monseigneur l'Évêque, les actes qui lui ont été envoyés depuis plusieurs jours. Quand il les aura lus, qu'il fasse, s'il le veut encore à tout prix, cette publication, à moins qu'il n'aime mieux suivre le conseil pour ne pas dire l'ordre envoyé en 1709, par le cardinal Paolucci, de la part du pape Clément XI, au cardinal

de Tournon, et conçu en ces termes : Avez soin de ne pas irriter davantage l'Empereur, mais plutôt d'abaisser son courroux.

Monseigneur s'est conformé à cet ordre en ne publiant pas les décrets du Pape, avant d'avoir les instructions dont le décret fait mention ; et pourquoi maintenant, avant d'avoir reçu les instructions, veut-il s'écarter de cet ordre et irriter encore plus l'Empereur, vu la gravité des circonstances récentes ? Il nous a fait dire et commandé, par écrit de ne pas parler à l'Empereur des [245] décrets pontificaux, ni de leur publication pour ne pas l'irriter. Quand il a dit cela, il ignorait encore le double envoi fait au Pape qui a été remis à M. Pedrini, à moi et aux autres Pères, le 28 et le 29 de la 108 lune ; qu'eût-il dit s'il l'avait connu ? Et que doit-il dire aujourd'hui à Lin-Zing, où je pense que ces écrits lui sont déjà parvenus ? D'après ces deux messages qui nous ont été remis, il y a un mois, il n'est plus libre, ni possible maintenant, à MM. Pedrini et Ripa, pas plus qu'à moi et à nos Pères, de cacher la publication des décrets si elle est faite. Au mois de décembre dernier, un certain particulier, M. Pedrini, a dit imprudemment et confusément quelque chose de ces décrets à l'Empereur, mais celui-ci ne s'en contentera pas, il demandera des copies authentiques de ces décrets et des instructions dont on y parle, et s'il les veut, peut-on croire qu'il ne les trouvera pas ? Ce qui contribue beaucoup à l'impossibilité de cacher maintenant ces décrets à l'Empereur, c'est la loquacité d'un de vos domestiques qui a fait que maintenant presque tout le monde a entendu parler de la prohibition tentée, et que tous en sont exaspérés. La nuit qui s'avance ne me permet pas de vous en dire davantage. Je termine donc, et au nom de tous les Pères et de deux cent mille Chrétiens, je vous demande un très court délai comme je vous ai dit plus haut, non pas que je rejette les décrets que nous sommes déjà censés avoir acceptés en la personne de notre Père Général, que nous sommes toujours prêts à recevoir et à défendre jusqu'à la mort, mais pour ne pas exposer au danger de sa perte, le troupeau tout entier de ce diocèse à l'insu du Pasteur, et même tous les fidèles de Chine.

Pékin, du Collège de notre Société de Jésus, le 14 janvier 1715, à une heure très avancée de la nuit.

Votre très humble,  
KILIAN STUMPF. [246]

«En réfléchissant sur la raison alléguée par le Père Kilian, je me dis que je comprendrais les Jésuites de Pékin, s'ils avaient écrit de cette manière avant la publication des décrets ; mais après que les deux parties avaient été entendues à loisir, après que les Jésuites avaient répété jusqu'à satiété l'exposé du danger évident de la perte de la Mission si le Pape condamnait les Rites, après la publication du décret de 1704, qui avait ôté à ces Rites le vernis politique et civil dont on voulait les couvrir, et qui les avait solennellement condamnés comme idolâtriques, superstitieux et inséparables de superstition, comment les Jésuites osent-ils encore venir les défendre, et donner pour prétexte de leur désobéissance ce prétexte usé de la perte de la Mission ? Comme si la Religion chrétienne pouvait subsister en mettant de côté un article de sa loi contre la parole de S. Jacques, apôtre, qui dit : quiconque garde toute la loi et ne manque qu'en un point, la transgresse toute entière. Eh quoi, établir un point de foi serait détruire la Mission ! De plus, que les Jésuites nous disent comment l'Empereur aurait pu savoir si les décrets étaient authentiques ou non autrement que par eux-mêmes, puisqu'il ne connaît ni notre écriture ni notre langue ? Et comment l'Empereur pourrait-il savoir qu'il est question d'instructions dans le décret ? Il n'est pas prophète pour le savoir.

«A cette occasion j'écrivis à l'Évêque de Pékin et je lui dis que si les Jésuites savaient assez manœuvrer pour embrouiller l'affaire devant l'Empereur, ils pourraient aussi facilement la faire marcher dans la bonne voie ; que si jusqu'à présent, après tant de questions adressées par l'Empereur aux Jésuites, au sujet des nouvelles d'Europe sur la question des Rites, ils

avaient su trouver assez de ruses et de réponses évasives pour lui cacher l'existence de ces décrets, comment ne sauraient-ils pas le faire quand le pasteur du diocèse le commande ? Et qui croirait jamais que la Mission se fût perdue sous cet Empereur que les Jésuites s'étaient tellement attaché, s'ils lui avaient [247] donné connaissance des décrets comme il le fallait ? L'expérience a démontré, et on le verra dans le cours de ce Journal, que malgré tout ce que les Jésuites ont fait pour perdre la Mission, elle n'a pas été perdue par suite des décrets.

«Le même jour, 15 janvier, le Père Contencin, supérieur des Jésuites français, dit au délégué qu'il avait reçu ordre du Père Kilian, leur Visiteur, de ne pas laisser publier les décrets, les déclarant nuls ainsi que tous les actes que le délégué ferait ou essaierait de faire au sujet de la déclaration de ces décrets.

«Le 16, le Père Kilian qui avait promis au délégué de lui envoyer, à l'heure du dîner, les raisons qu'il prétendait avoir pour retarder l'acceptation des décrets, afin qu'il les examinât, et envoyât à Monseigneur, écrivit plusieurs billets pour s'en excuser sous divers prétextes. Enfin le Père Suarez écrivit que le 18, ils les enverraient droit à Monseigneur, comme en effet ils le firent. Le 17, le Père Castorano écrivit de son côté à l'Évêque ainsi que M. Pedrini et moi.

«Le 26 janvier, l'Empereur revint de Tartarie, nous tous Européens de son service nous allâmes à sa rencontre. Pendant que tous réunis en un endroit nous attendions son arrivée, le Père Kilian tout ému et d'une voix haute, fière et tremblante me dit : Il peut se faire que Sa Majesté me demande des nouvelles d'Europe, comme le Père Castorano est à Pékin avec les décrets du Pape, que vous semble-t-il que je doive répondre ? Tous gardèrent le silence. Il se tourna vers M. Pedrini et lui adressa la même question. Celui-ci répondit : Les plus anciens devraient répondre avant moi. Et à toutes les instances il ne répondit plus un mot. Les Jésuites répondirent alors qui d'une manière, qui d'une autre. L'un dit qu'il fallait répondre qu'il n'y avait point de nouvelles, l'autre que le Père Castorano était à Pékin avec les décrets pour les publier. Enfin on arriva à moi. Je dis que je n'avais rien de nouveau à apprendre à Sa Majesté puisque je l'avais instruit clairement de la condamnation des Rites, en 1712, quand en sa présence je fus interrogé [248] juridiquement, que c'était à eux de voir ce qu'ils avaient à dire en cette affaire. Alors le Père Kilian se tournant vers les siens s'écria : Eh bien, je dirai que je n'ai point de nouvelles.

«Il est à remarquer que les Jésuites avaient reçu de Rome les décrets imprimés et publiés à Rome très solennellement et promulgués spécialement à leur Général qui les avait acceptés par acte public au nom de toute la Compagnie. Mais comme ils ne les avaient pas reçus par la voie de l'Évêque de Pékin et de son délégué, cela leur suffisait pour dire qu'ils n'avaient aucune nouvelle. Et cependant quand l'ordinaire veut leur promulguer ces décrets, ils lui répondent que cela ne pourrait se faire sans que l'Empereur n'en eût connaissance, vu qu'il avait ordonné qu'on lui communiquât les nouvelles des décrets du Pape.

«Le 3 février revint le courrier que le Père Castorano avait envoyé à Monseigneur. Le 30 janvier celui du Père Kilian était aussi revenu. On peut supposer le contenu de la réponse de Monseigneur par l'intimation que son délégué fit au Père Kilian, dont voici la teneur.

«Le courrier que nous attendions de chez Monseigneur est revenu, il m'a apporté deux lettres au sujet de la publication des décrets apostoliques, il signifie que sa volonté est que les décrets du Saint-Siège condamnant plusieurs Rites chinois, soient publiés et prétend que cette publication ne soit aucune, ment suspendue. Cependant, vu l'opposition de ceux qui devraient les recevoir et qui pourraient de nouveau susciter des difficultés du côté de l'Empereur, opposition que l'Évêque et le Saint-Siège connaissent depuis longtemps, bien que Monseigneur m'ait déjà enjoint de procéder même à l'aide des censures, il me recommande, au cas où vous et vos inférieurs ne voudriez pas recevoir pacifiquement les décrets apostoliques, de m'abstenir de fulminer des censures et de revenir chez lui. C'est pourquoi n'ayant pas autre chose à faire à Pékin que de promulguer ces décrets, de la volonté bien connue de Monseigneur que vous et moi avons consulté, et informé, je

signifie [249] par la présente à vous et à tous vos inférieurs que j'entends dans quelques jours retourner à Lin-Zing. Je vous ai déjà dit devant tous que j'étais venu pour publier les décrets Apostoliques, la lettre même de Monseigneur vous a été promulguée, de plus vous avez vu les décrets en mes mains au moment où je commençais à les lire et vous en connaissez fort bien le contenu. Donc, si vous êtes prêts à les recevoir pacifiquement sans scandale pour les faibles et sans en avertir l'Empereur, trouvez-vous dans deux jours à l'église du nord, chez les Jésuites français, et dans ma chambre pour que je vous lise et que vous acceptiez ces décrets. Au bout de quelques jours je retournerai à Lin-Zing-Tchéou, auprès de Monseigneur.

Pékin, de la maison des Jésuites français, 4 février 1715.

FR. Charles de CASTORANO,  
Délégué de l'Évêque de Pékin

«Je soussigné atteste avoir écrit cette lettre au Père Kilian Stumpf, Visiteur du Japon et de la Chine, de la Société de Jésus, et au Père Cyr Contencin, Supérieur des Pères français de la Société de Jésus. Ces Pères ont reçu ma lettre et ne sont pas venus dans le temps déterminé.

(Signé) FR. Charles de CASTORANO,  
Délégué de l'Évêque de Pékin

«A l'intimation du délégué, le Père Kilian répondit que ni le lendemain ni le surlendemain, il ne pouvait aller le trouver, qu'il irait quand il aurait le temps.

«Le 6 février, les deux jours fixés par le Père Castorano étant écoulés, il vit qu'il ne pouvait plus rien espérer par la voie de la douceur et résolut de partir pour Lin-Zing-Tchéou. Néanmoins le même jour il alla prendre congé des Pères du collège [250] portugais et demanda au Père Kilian s'il avait quelque chose à lui dire, celui-ci lui souhaita un bon voyage ajoutant que c'était tout ce qu'il avait à lui dire.

«J'avais tenu à rester à Pékin jusqu'à ce jour, bien que je dusse être à la villa où résidait l'Empereur, j'avais voulu voir de mes propres yeux comment se terminerait cette affaire et si la prédiction que j'avais faite, le 9 janvier, au délégué, se réaliserait. L'affaire ainsi finie et n'ayant plus rien à faire à Pékin, je pris congé du délégué et je me mis en devoir de partir. Je montais à cheval quand arrivèrent les Pères Contencin et Parennin, disant qu'ils étaient disposés à recevoir les décrets avec toute la soumission voulue, que le Père Castorano n'avait qu'à les leur promulguer. Avec ma franchise accoutumée leur répondis : Si vous l'aviez voulu vous les auriez déjà acceptés comme je l'ai fait moi-même, parce que je voulais sincèrement les accepter. Néanmoins pour ne pas leur donner occasion de me citer en témoignage dans leurs écrits, le fis part de ce fait au délégué par un billet ; il me répondit en écrivant au bas de ce billet : «Fr. Charles dit qu'il était simple et crédule avant l'expérience, vous semblez l'être devenu maintenant. La disposition de ces Pères à obéir est chose spéculative, mais elle n'existe pas en pratique, vous le verrez par la lettre que je vous adresse à vous et à M. Pedrini, je ne puis vous communiquer la lettre du Père Kilian ni ma réponse parce que vous ne pouvez pas revenir, ni moi aller chez vous.»

«Dans cette lettre adressée à M. Pedrini et à moi, le délégué nous disait qu'il avait reçu du Père Kilian une lettre aussi insolente, calomnieuse et injurieuse contre sa personne, qu'artificieuse pour colorer la résistance qu'ils faisaient à la publication des décrets, qu'il lui avait fait une réponse catégorique et qu'il pensait qu'il serait bien d'en envoyer une copie à Rome à la Sacrée Congrégation ; c'est pourquoi bien qu'il fût tard je retournai promptement à Pékin, et je copiai ces deux lettres sur les originaux. Comme elles montrent évidemment l'opiniâtreté [251] des Jésuites à ne pas vouloir accepter les décrets, je les insère en cet endroit.

## LETTRE DU PÈRE KILIAN, VISITEUR, AU PÈRE CASTORANO, DÉLÉGUÉ.

«Le courrier que j'attendais est enfin arrivé de Lin-Zing avec des lettres de Monseigneur, remplies d'une clémence très prudente. Le délégué au contraire se montre intraitable, accable d'injures les ouvriers évangéliques, épouvante les fidèles par ses menaces, accumule dans ses lettres des choses aussi fausses qu'injurieuses. Voyant cette conduite, mon cœur est bouleversé par une tempête de sentiments d'indignation et je ne puis me taire auprès de vous. Si vous avez commission de la part de Monseigneur de nous traiter outrageusement, dites-le-nous clairement ; si vous ne l'avez pas, c'est à vous de prouver comment vous avez droit de dire que nous sommes condamnés par le Pape, que nous résistons aux décrets Apostoliques, que nous objectons à l'Évêque et au Saint-Siège des difficultés déjà connues, que nous menaçons de plus grands maux, que nous ne voulons pas revoir les décisions Pontificales sans faire de scandale. Si à Lin-Zing ou à Pékin quelqu'un de nos ennemis vous a fait lire que les Rites et leurs défenseurs ont été condamnés, vous ne devez pas ignorer que le contraire a été imprimé dans un jugement de la Congrégation du Saint-Office et dans un décret où le Saint-Siège proteste solennellement faire abstraction de la vérité du fait et procéder dans l'hypothèse de l'information, c'est-à-dire qu'il sauvegarde la réputation de ceux qui ont défendu les Rites. Vous alléguerez peut-être qu'il est imprimé aussi que nous résistons aux décrets Apostoliques. Mais le contraire de cette assertion est également imprimé par ordre du Pape Clément XI, dans la protestation que notre Général a remise au Pape au nom de toute la Société de Jésus et surtout des Missionnaires de Chine, et que le Pape a accueillie avec faveur ; cette pièce est entre vos [252] mains et l'on ne peut pas dire que le Général parle d'une façon à Rome, et que les Jésuites agissent d'une autre manière à Pékin. De plus à la fin de notre demande du 14 janvier et de notre représentation du 15 du même mois, adressées à l'Évêque, j'ai protesté expressément ne demander du temps que pour informer et n'informer en réalité que dans l'intérêt des ouailles de Monseigneur l'Évêque, que j'avais déjà accepté les décrets de Rome avec tous nos Pères dans la personne de notre Général et que j'étais prêt à les accepter de nouveau et à les défendre jusqu'à la mort, quand et autant de fois qu'il plairait au Pape ou à l'Évêque de les promulguer. Si cette protestation satisfait l'Évêque comme celle du Général a satisfait le Pape, pourquoi de votre mouvement ou par une instigation étrangère venez-vous dire que nous objectons des difficultés de la part de l'Empereur de Chine qui sont depuis longtemps connues de l'Évêque et du Saint-Siège ? Nous n'avons rien objecté, nous avons respectueusement informé le Pasteur afin qu'il pourvût au danger que court son troupeau, danger qui est nouveau, qui n'est pas encore imprimé ni connu en Europe, et la preuve de sa nouveauté et de sa gravité, c'est que le 12 et le 15 janvier, vous nous avez accordé un délai pour en informer l'Évêque. Celui-ci l'avait bien reconnu lui-même, puisque le 2 février il écrivit au Père Parennin : «Votre lettre du 17 janvier m'a fait changer et je crois à ce que vous m'écrivez.» Le même jour, il écrivit au Père Contencin : «Si j'avais su la moitié de ce que m'écrit mon cher Parennin, je n'aurais pas fait ce que j'ai fait.» Veuillez donc peser ces paroles de Monseigneur et en conclure si je dois ou puis croire que l'Évêque vous dise maintenant que ni moi ni mes inférieurs ne voulons point recevoir les décrets Apostoliques pacifiquement, sans scandaliser les faibles et sans recours à l'Empereur. Jamais je n'admettrai que l'Évêque dans les lettres qu'il adresse à nous ou aux siens, se contredise lui-même d'une manière si grossière. Mais je croirais volontiers que c'est vous qui avez écrit cela sous la dictée de celui [253] (Pedrini) qui, après avoir trompé l'Empereur par le plus audacieux mensonge au sujet des décrets pontificaux, a voulu tromper aussi le Pape par une lettre qu'il était prêt à envoyer, qui a causé tant de scandale à la Cour et au petit troupeau de Chrétiens, et exposé à un danger imminent l'existence de la Religion en Chine.

«Mais nous attachons plus d'importance à la paix chrétienne et à la conservation de la foi de Jésus-Christ, qu'aux injures personnelles dont vos lettres insolentes nous chargent, nos Pères et moi. Terminons celle-ci par ces paroles de lettres toutes récentes de l'Évêque au père Parennin, il dit : «Je ne veux pas mettre la Mission en péril. J'écris au Père Castorano de ne pas poursuivre, mais de revenir.» Il dit au Père Contencin : «j'ai déjà répondu à votre

lettre du 16 janvier par le Père Visiteur qui aura sans doute reçu ma lettre ; j'écris du reste au Père Castorano de cesser ce qu'il a commencé et de revenir le plus tôt possible.» Si contrairement à ces données, l'Évêque vous a écrit autre chose, veuillez m'en faire part à moi qui bien qu'indigne, suis Visiteur des Pères de la Compagnie de Jésus en Chine.

Pékin, du collège de la Compagnie de Jésus, 6 février 1715.

KILIAN STUMPF.

RÉPONSE DU PÈRE CASTORANO AU PÈRE KILIAN STUMPF,  
VISITEUR DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS.

«Hier à la tombée de la nuit, j'ai reçu votre lettre du même jour, 6 février. Elle est bien éloignée de ce que Monseigneur l'Évêque et moi désirons et bien peu digne de l'estime que nous faisons de vous. J'aurais beaucoup à écrire pour réfuter tout ce que vous dites ; mais comme je ne suis pas venu à Pékin pour disputer, mais bien pour faire obéir et que je suis sur le point de retourner, je me contenterai de vous écrire quelques mots de [254] réponse. C'est bien à contre-temps que vous vous êtes offensé de ma lettre du 1 février, datée de cette maison du Pé-Tang, vous faites bien pis encore, en vous en prenant à ma personne ; mes paroles sont en pleine conformité avec l'intention et avec les ordres de Monseigneur. Vous vous trompez en me traitant de grossier, en m'accusant d'accabler d'injures les ouvriers évangéliques, d'effrayer les fidèles et d'accumuler dans mes lettres les choses les plus fausses et les plus outrageantes. On peut dire au contraire que toutes ces imputations sont gratuites. Et pour qui donc sont les injures, les faussetés, les menaces et les outrages ? Je n'ai dit qu'une chose dans «ma lettre : que pour recevoir les décrets, vous objectiez des difficultés de la part de l'Empereur de Chine. Mais si ce sont là des injures, des faussetés, des menaces, des outrages, dites-moi de grâce pourquoi vous ne recevez pas les décrets apostoliques ? Pourquoi travaillez-vous tant à effrayer notre Évêque ? N'est-ce pas sous ce prétexte des difficultés du côté de l'Empereur de Chine que vous vous êtes abstenu jusqu'aujourd'hui d'obéir et que vous avez obtenu de l'Évêque qu'il ne vous forcerait pas par les censures à obéir ? C'est à tort que vous vous glorifiez de l'obéissance et de la déclaration de votre Général, comme s'il suffisait qu'il eût obéi pour tous. Sa déclaration est une action fort louable, mais j'aurais cru qu'il aurait commandé aux siens de suivre son exemple. L'obéissance aux décrets est nécessaire à Rome et en Chine, mais en Chine surtout ; ce qui est condamné à Rome doit être condamné partout. Vous saisissez dans ma lettre un mot que vous tournez à votre façon, pour donner tort à qui vous avertit sincèrement. Je n'ai jamais dit que les *Défenseurs des Rites* avaient été condamnés, mais bien que les décrets condamnaient plusieurs Rites. Pour savoir si les décrets condamnent ou ne condamnent pas ces Rites, recourez à ces décrets, ou au Suprême Législateur ou à la protestation de votre Général et alors vous pourrez me juger ; mais en attendant que [253] vous le fassiez, je vous regarde sans aucune hésitation et sans aucune excuse, ni apparence de prétexte légitime comme condamnés selon la teneur de ces décrets. J'avoue qu'on ne peut assez louer la bonté et la prudence de Monseigneur l'Évêque, mais il faut considérer son intention plutôt que ses paroles. De plus il faut considérer tout ce qu'il a écrit précédemment et conséquemment, non à un seul, mais à tous. Vous alléguez quelques-unes de ses paroles qui abondent en votre sens et vous me défiez de vous en montrer d'autres qui y soient contraires. Vous dites que Monseigneur dans ses lettres adressées à vous, au Père Parennin et au Père Contencin s'exprime ainsi :

«Votre lettre du 17 janvier m'a fait changer et je crois à tout ce que vous m'écrivez. — Si j'avais su la moitié de ce que m'écrit mon cher Père Parennin, je n'aurais pas fait ce que j'ai fait. — Je ne veux pas mettre la Mission en danger, et j'écris au Père Castorano de ne pas poursuivre, mais de revenir, - j'ai répondu déjà à la hâte, etc... D'après toutes ces paroles, vous n'êtes pas en droit de conclure que Monseigneur l'Évêque veuille suspendre l'exécution des décrets du Saint-Siège, comme vous le prétendez injustement et qu'il ne veuille pas qu'on les publie pourvu que ce soit sans scandale et sans danger pour la

Mission, ce qui se ferait si l'on consentait à n'en pas parler à l'Empereur, comme Monseigneur l'Évêque le commande. Pour comprendre le présent, il faut connaître ce qui s'est passé ; il faut connaître les premiers ordres qu'il m'a donné, avant que je quittasse Lin-Zing-Tchéou, afin de comprendre les ordres postérieurs qu'il a envoyés par courrier. Dans les instructions qu'il m'a données et dans ses réponses à mes doutes, il m'a dit : « Ces décrets sont envoyés par le Cardinal Préfet d'un tribunal du Pape, et par conséquent, par le Pape lui-même. Employez les voies de douceur, et ensuite celles de la sévérité ; dût le monde en périr, je veux les publier. » Je lui demandai ce que je devais faire si plusieurs Missionnaires sous titi vain prétexte, ou par le moyen de tergiversations, ne [256] voulaient pas recevoir ces décrets ?

Monseigneur me répondit : Déclarez-les tous excommuniés, je ne veux pas qu'ils continuent à exercer le saint ministère, le Pape commande, sous des peines canoniques, que ses décrets soient publiés. J'insère ici la lettre qu'il m'a écrite après avoir reçu le courrier et les informations qu'on lui a envoyées ; puisque vous me défiez de la produire, la voici : « Mou cher Père, j'ai reçu votre lettre du 15 janvier, je ferai ce que vous me dites (je l'avais prié de m'envoyer six ou sept piastres espagnoles). Le 23, le catéchiste est arrivé pendant la nuit ; ce matin, il est arrivé un exprès du Père Kilian, avec tant de paperasses, qu'il faudrait trois jours pour les lire. Que Dieu soit béni de tout. Les Pères Parennin et Contencin ont écrit qu'ils étaient tout disposés à obéir, etc... Je vous le dis, publiez les décrets du Pape, et n'ayez égard, ni à la chair ni au sang, autrement nous serons toujours à recommencer ; qu'ils disent clairement qu'ils ne veulent pas, et alors l'affaire sera finie. Dieu vous aidera et je vous soutiendrai ; courage donc et publiez tout, espérons en Dieu et en l'intercession de la sainte Vierge et de Saint-Joseph. Lin-Zing-Tchéou, 24 janvier 1715. Fr. Bernardin, évêque de Pékin. »

Voilà cette lettre et les termes exprès de Monseigneur. Ensuite, il a modifié tant soit peu cet ordre, et m'a dit que si je ne pouvais terminer l'affaire par la douceur et sans un danger évident pour la Mission, je n'avais qu'à revenir au nom du Seigneur ; il ajoutait : « Ayez patience, il faut bien que j'en aie aussi (il se plaint par là de ne pas voir l'obéissance qu'on lui avait promise), espérons que la Providence aura soin de son Église de Chine ; nous avons fait ce que nous avons pu. Dans deux jours, Pierre (son courrier) vous arrivera avec six piastres. Le domestique du Père Kilian a une mule, il arrivera plus tôt. » Adieu. — Dans sa seconde lettre du 25 janvier 1715, envoyée par ce courrier, Pierre, il persiste également dans cette volonté absolue de promulguer les décrets par voie de douceur, et il témoigne du déplaisir de ce qu'on résiste et de ce qu'on en appelle à lui : « Plût à Dieu, dit-il, que je [257] fusse venu aussitôt, et que j'eusse vu leur mauvaise volonté ! Après le fait, il n'y a plus à délibérer ; nous avons souffert tous les deux, patience ! La même chose serait arrivée également, si j'avais été là ; courage donc, mon cher frère, et ne faites que rire de... » Dans la même lettre, il me dit encore : « Ce matin, le courrier du Père Kilian Stumpf est parti avec toutes ses paperasses et avec une lettre pour vous dans laquelle je vous priais de vous désister de l'entreprise, parce que je prévoyais qu'il n'en arriverait que du scandale, que cela tournerait mal pour vous et pour moi, et que nous en serions toujours à recommencer. Cet homme à la grande science, (qui a envoyé tant de paperasses qu'il faudrait trois jours pour les lire) ne cédera jamais. Je voulais vous envoyer la patente (celle qui avait été faite au mois de mai 1714) je l'ai cherchée et ne l'ayant pas trouvée, j'ai été obligé d'écrire de nouveau au Père Kilian pour lui rappeler le titre que je vous donnais de délégué... » Par là on voit plus clair que le jour quelle est la pensée et l'intention de Monseigneur l'Évêque. C'est donc bien à tort que vous supposez qu'il veut suspendre les décrets apostoliques et qu'il ne veut pas les promulguer, au cas où il ne le puisse pacifiquement et sans danger évident pour la Mission, ce qui pourrait très bien se faire si vous consentiez à vous soumettre à l'ordre de Monseigneur de ne pas en parler à l'Empereur de Chine. Vous voyez donc avec quelle injustice vous m'accusez et quelle grave calomnie vous avancez sur mon compte. Vous direz peut-être : si l'on promulgue les décrets apostoliques, nous ne pouvons nous empêcher de les montrer à l'Empereur, parce qu'il nous a commandé à tous de lui notifier toutes les nouvelles et lettres que nous recevions du Pape. Au sujet de cet

ordre on pourrait poser plusieurs questions : 1° l'ordre de l'Empereur doit-il être entendu de cette manière ? il y en a qui le nient ; 2° l'a-t-il donné de lui-même ou d'autres lui ont-ils fourni la cause de le donner ; 3° pour quelle raison l'a-t-il donné ? Cette dernière question ne me regarde pas. Voyons si cet ordre de l'Empereur [258] est si absolu, que l'on ne puisse s'y soustraire. Vous l'affirmez, ainsi que tous vos Pères, mais d'autres le nient ; et ces jours derniers j'ai vu par expérience que l'on pouvait s'y soustraire. Quand l'Empereur est revenu de Tartarie, le 30 janvier, il vous a fait demander par Tchao-Tchang si vous aviez des nouvelles et des lettres du Pape, et ce ne furent pas seulement MM. Pedrini et Ripa qui répondirent qu'il n'y avait rien, vous et tous vos Pères vous avez répondu aussi qu'il n'y avait rien de nouveau. L'Empereur n'a rien demandé de plus.

«Néanmoins j'étais à Pékin depuis 20 jours avec tous les décrets du Pape, vous le saviez, vous aviez reçu les lettres de l'Évêque ; donc si vous le voulez vous pouvez bien vous taire devant l'Empereur ; puisqu'à la demande de Tchao-Tchang vous avez répondu qu'il n'y avait rien de nouveau, pendant que vous saviez que les décrets étaient ici, et que vous m'aviez au milieu de vous depuis vingt jours. C'est donc bien à faux que vous avancez dans votre lettre que le n'ai écrit que sous la dictée de celui qui par le plus audacieux mensonge a voulu tromper au sujet des décrets, et l'Empereur à Pékin et le Pape à Rome. Quoi qu'il en soit de ce mensonge, qui sous un rapport pouvait être heureux, cela ne me regarde pas ; M. Pedrini, qui est ici attaqué, se défendra s'il le juge à propos. Mais c'est un véritable mensonge que de dire que je vous ai écrit sous la dictée de MM. Pedrini et Ripa, j'en prends Dieu à témoin. Enfin, si Dieu aidant, je reviens à Lin-Zing-Tchéou, j'avertirai Monseigneur qui expliquera sa volonté plus clairement s'il le juge à propos, et qui verra si j'ai tant soit peu manqué à sa volonté et enfreint ses ordres. En attendant, comme je m'en vais, je ne veux pas que vous jugiez de Monseigneur aussi témérairement que vous avez jugé de moi, et pour que vous ne pensiez pas qu'il a voulu rétracter mes instances, je vous renvoie aux lettres qu'il a écrites le même jour et sur la même matière à moi, à M. Pedrini et à M. Ripa, vous y verrez sa volonté bien exprimée, et mes actions entièrement conformes à son intention. [259]

Allez au palais de Tchong-Tchung-Yuen ou envoyez-y quelqu'un vers ces Messieurs, avant même que je sois revenu à Lin-Zing-Tchéou et que j'aie pu parler avec Monseigneur, et vous, pourrez déposer tous vos soupçons.

Pékin 7 février 1715.

FR. Charles de CASTORANO,

Délégué.»

«Je soussigné, atteste avoir copié les deux lettres précédentes de ma propre main et sur les pièces originales.

Pékin, 7 février 1715.

Mathieu RIPA,

Missionnaire Apostolique

«Je ne dois pas omettre ici, qu'étant arrivé le soir à la résidence des Jésuites français, je retrouvai le Père Parennin, parlant au Père Castorano. Celui-ci me demanda la cause de mon retour. Je lui répondis que la veille au soir, en remontant à cheval, j'avais entendu le Père Contencin, supérieur actuel et le Père Parennin, ex-supérieur des Jésuites français, médire qu'ils étaient prêts à recevoir les décrets, et qu'il n'y avait plus qu'à les leur promulguer ; qu'en conséquence, sans consulter ma fatigue, j'étais revenu à Pékin pour leur rendre service, pour prier le Père Castorano de vouloir bien les satisfaire, et pour servir moi-même de témoin à cette promulgation. Quand j'eus ainsi parlé, le Père Parennin répondit : qu'ils étaient très disposés, à la vérité, à accepter cette promulgation, mais qu'il fallait d'abord convenir des conditions auxquelles ils devaient accepter les décrets. C'était encore une nouvelle manière de déguiser leur mauvaise volonté, et de se donner l'air



d'obéir tout en désobéissant. Le Père Parennin étant parti, le Père Contencin entra chez le Père Castorano, et lui remit une lettre [260] à son adresse, dans laquelle il répondait à sa lettre du 4 février, dont il a déjà été question, lettre dont il se plaignait comme étant très injurieuse, pour eux, Jésuites. Il se plaignait aussi de beaucoup d'autres injures supposées qu'il assurait avoir reçues du délégué pendant tout le temps de son séjour à Pékin. Nous restâmes tous deux dans la chambre. Le délégué me lut la lettre à voix haute, puis il ne put s'empêcher de dire : «Ces Pères offensent les autres et prétendent qu'il faut encore leur en demander pardon. Ils ne veulent pas recevoir les décrets, et veulent malgré cela paraître obéissants au Pape.» Enfin, il m'ordonna, et par moi à M. Pedrini, de lire aux Jésuites portugais et français, les lettres que Monseigneur nous avait adressées à M. Pedrini et à moi, par le courrier qui était arrivé le 3 au Père Castorano.

«Le 8, le Père Castorano partit pour sa résidence de Lin-Zing-Tchéou, et moi pour la villa impériale.

«Le 13 février, pour obéir au Père Castorano, M. Pedrini et moi nous fîmes lire aux Pères Bouvet, français, et Tilis, allemand, de la vice-province portugaise, les deux lettres de Monseigneur de Pékin dont j'ai parlé plus haut, comme elles sont courtes et substantielles, je les transcris ici.

#### LETTRE ÉCRITE PAR MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE PÉKIN, A M. PEDRINI.

Lin-Zing-Tchéou, 26 janvier 1715.

«Votre lettre du 6 du courant, m'est arrivée aujourd'hui 26 ; j'ai écrit à mon délégué de s'en revenir, Dieu l'aidera et le récompensera. Il me suffit d'avoir fait ce que j'ai fait, et d'avoir deux témoins irrécusables, comme vous deux (M. Pedrini et M. Ripa). Je me suis trouvé à Pékin avec Son Éminence le cardinal de Tournon, et je l'ai servi pendant six mois, et malgré toutes ses belles qualités, on faisait peu de cas de sa noble [261] personne, et bien moins encore de ses censures. Nous sommes en Chine, mon cher Monsieur, et si la moitié seulement de ce qu'ils m'ont écrit sur la matière est véritable, et si par malheur, l'Empereur vient à s'irriter et à donner un coup de pied à cette pauvre Mission, que dira le monde entier ? Ils ont oublié que ce qu'ils font, ils pourraient le faire pour le salut des âmes des Chinois, et ils vont et vont en avant tant que le bon Dieu les laissera, préférant se soumettre à un Prince païen plutôt qu'au vicaire de Jésus-Christ sur la terre. Pour moi, je suspends mon jugement et je crains un grand malheur pour cette pauvre Mission, puisqu'elle n'est guère administrée que par un petit nombre de ces bons Pères. Sainte patience ! Je n'y vois d'autre remède que de recommander l'affaire à Dieu, à la très sainte Vierge et à S. Joseph. Je vous recommande les deux lettres. Je prie que le Seigneur vous bénisse et vous assiste.

FR. BERNARDIN,  
Évêque de Pékin

#### LETTRE DE MONSEIGNEUR DE PÉKIN, A M. RIPA.

Lin-Zing-Tchéou, 26 janvier 1715.

«J'ai reçu le 25 du courant votre chère lettre du 16 ; j'y reconnais votre zèle et votre ferveur ; que Dieu vous les augmente et fasse de vous un saint ! Nous sommes en Chine sans la *moindre force coactive* ; nous pouvons fulminer des censures, mais rien de plus, et s'ils n'en font pas de cas que resterait-il à faire à M. Ripa, s'il était à ma place ? Outre les scandales qui pourraient en résulter, si l'Empereur qui s'informe toujours de la question, venait à savoir qu'à Rome ou ne fait pas cas de la haute sagesse chinoise et qu'il ne peut obtenir ce qu'il veut, cela pourrait lui remuer la bile et lui faire vomir sur nous ce dont il nous menace depuis bien des [262] années, c'est-à-dire, des misères semblables à celles du pauvre Japon qui gît maintenant sans le moindre espoir de résurrection. Les requêtes de

part et d'autre se succèdent en si grand nombre, que je m'étonne de ce que ce grand Monarque ne nous chasse pas tous. Vraiment la Chine devient un autre Japon. J'ai donc écrit au Père Castorano de cesser ce qu'il a commencé et de s'en revenir, sans avoir brûlé sa poudre. Je vous salue ainsi que M. Pedrini, etc.

«Le 7 mars, je reçus une lettre de Monseigneur de Pékin, datée du 18 février, avec une autre du Père Castorano datée du 17. Monseigneur me disait que par les actes exécutés par son délégué à Pékin, il regardait les décrets comme suffisamment promulgués aux Jésuites et que s'il avait dit à son délégué de ne pas fulminer de censures et de revenir, c'était à cause de la résistance que faisaient les Jésuites à recevoir les décrets par les voies de douceur, malgré les promesses qu'ils avaient faites depuis plusieurs années : puisque lorsqu'il en était venu au fait, ils avaient inventé tant de subterfuges.

«e Père Castorano me fit savoir ensuite comment les Jésuites l'avaient, par leurs lettres, représenté à Monseigneur comme un cruel, un faussaire, un grossier personnage, et que le Père Kilian lui avait de plus envoyé la copie de sa lettre déjà citée sous la date du 6 février, cri demandant à Monseigneur de l'approuver. Il me dit enfin : «Le but de Monseigneur en ne poursuivant pas les Jésuites par les censures et en se contentant des voies de douceur, était de voir s'ils étaient disposés à avertir l'Empereur. Les voyant donc résolus à ne le seconder en rien, mais au contraire pleinement opposés, il avait craint d'exposer la Mission à une ruine complète.» Voilà ce que me dit le Père Castorano ; du reste la douceur de la conduite de celui-ci plut tellement à Monseigneur que dans ses réponses aux lettres des Jésuites, il l'approuva entièrement et il le nomma ensuite Vicaire Général. C'est ainsi qu'il montra le cas qu'il faisait des accusations [263] par lesquelles les Jésuites avaient prétendu le noircir auprès de lui.»

### § XVIII. Calomnies contre M. Pedrini.

La faveur dont M. Pedrini jouissait à la Cour, et la lettre qu'il avait écrite au Pape, au nom de l'Empereur, avaient excité contre lui la jalousie et le dépit, aussi devait-il s'attendre comme les défenseurs de la vérité, à voir s'élever contre lui les armes de la vengeance. Nous allons voir les premiers traits lancés contre lui. M. Appiani nous les fait connaître dans une lettre du mois de juin 1715. Cette même lettre nous fait en même temps admirer l'étonnante constance de M. Appiani dans sa prison ; il refusa de s'en échapper lorsqu'il en avait la plus belle occasion. Déjà, dans sa circulaire du 1er janvier 1715, M. Bonnet avait proposé à toute la Congrégation le bel exemple de la constance apostolique de ce confesseur de la foi.

«M. Appiani, dit-il, nous apprend par ses lettres du 2 janvier et 2 décembre 1713, qu'il est toujours prisonnier à Canton, où il souffre beaucoup de contrariétés, mais avec un courage, une patience et une générosité vraiment chrétiennes. Il y a été fort malade et même en danger ; et à présent, il y souffre beaucoup d'infirmités qui lui rendent cette vie pénible et ennuyeuse, et sans impatience lui font désirer la mort. Il nous paraît par tout ce qu'il nous écrit, et par ce qui nous revient d'ailleurs de lui, qu'il est un vrai apôtre, et qu'il mène une vie sainte, édifiante et vraiment apostolique.»

Voici donc la lettre où M. Appiani parle de M. Pedrini, elle est adressée à un Missionnaire italien qui se trouvait alors à Paris ; une copie de cette lettre a été envoyée à Rome et y est conservée dans les archives de Monte-Citorio. [264]

Canton, juin 1716.

«Deux navires français de Saint-Malo partent pour l'Amérique ; et je crois juste et convenable de vous donner quelques nouvelles de notre existence dans cette Chine surtout pour prévenir le trouble qui pourrait s'élever parmi nos confrères de Rome ou de France, d'au delà ou de deçà les Alpes, en apprenant la calomnie atroce que l'on répand contre M. Pedrini, que lui-même, je crois, ignore jusqu'à présent, car il n'a pas encore écrit

ce conte qui, sans doute, le piquerait au vif. C'est une chose de grande importance, parce qu'elle serait de nature à lui attirer, soit de notre Supérieur Général, soit de vous, de vifs reproches, si l'on y ajoutait foi. Depuis le mois de septembre dernier, époque à laquelle ces deux navires sont arrivés jusqu'au mois de juin de cette année, on ne saurait croire combien j'ai reçu de services et d'honneurs de la part, non seulement des capitaines, mais encore des autres officiers. Comme j'avais un peu plus de liberté que par le passé, je pouvais sortir quelquefois et recevoir quelques visites ; c'est ainsi que j'ai pu donner la retraite à quelques officiers, bien que le démol, ennemi des âmes, m'ait fait interrompre cette œuvre. L'affection que ces Messieurs m'ont montrée était si grande, qu'il n'y a point d'expressions dont ils ne se soient servis pour m'engager à m'enfuir, ils m'en ont fait les offres vraiment les plus affectueuses. Mais je leur ai déclaré que j'étais disposé à me laisser plutôt mettre en pièces que de chercher à me rendre la liberté par moi-même, ajoutant les autres motifs que j'ai de rester dans ma prison, comme celle d'être un témoignage vivant de la vérité. Par mes raisonnements je les ai convaincus que je ne pouvais m'enfuir.

Dernièrement donc ayant été les visiter à l'ordinaire dans leur auberge, un Monsieur français me rapporta qu'il lui avait été dit que les Jésuites français et portugais étaient sur le point d'être chassés, parce que M. Pedrini (celui qui me [265] parlait ne le connaissait pas) avait la faveur de l'Empereur, d'autant plus qu'un Mandarin avait dit à l'Empereur que l'on ne devait croire que M. Pedrini, parce que seul il disait la vérité sur les faits, tandis que les Jésuites avaient pendant de longues années trompé Sa Majesté par de fausses représentations. Je vis bientôt d'où sortait cette nouvelle, mais pour de bonnes raisons je ne voulus pas lui accorder une entière créance ni demander qui était le propagateur de la nouvelle ; je me contentai de justifier M. Pedrini par les bons offices qu'il a rendus aux Jésuites français qui lui doivent de n'être pas chassés de l'Empire ou de n'avoir pas demandé la permission d'en sortir spontanément, ne pouvant plus résister à la persécution excitée contre eux par la faction portugaise ; J'ajoutai que c'était là un grand crime pour M. Pedrini et que par suite de cela il était peu agréé sinon mal vu des Portugais, que si M. Pedrini avait découvert à l'Empereur plusieurs vérités au sujet des décrets Pontificaux qui lui avaient été cachées par les Jésuites, c'était une nécessité pour lui, et une obligation de conscience et de Religion, puisque Sa Majesté l'avait interrogé sur ces matières par trois fois dans la même audience ; que si un Mandarin avait réellement dit à l'Empereur ce qu'il me rapportait, je ne faisais qu'en lever les épaules et laisser le soin de dire s'il avait parlé juste ou non, à ceux qui savaient toute la tragédie d'où était résulté un si grand malheur pour la Religion. Je me contentai alors de n'en pas dire davantage, dans la pensée de m'éclairer moi-même ensuite sur ce point. J'avertis donc le Père Cerù que vous connaissez bien et qui vous salue affectueusement, de venir me trouver. Il vint et je lui racontai le fait ; je le priai de faire encore parler ce monsieur français son ami, afin de savoir toute la vérité. Le récit qu'il en eut, fut tout conforme à celui que j'avais eu moi-même, excepté qu'il lui nomma la personne de qui il avait su le fait et c'était précisément un Religieux portugais que je soupçonnais, car je le connaissais pour être, comme l'on dit en italien, un *trafichino* [266] et en français un *petit furet*. Le même récit me fut fait ensuite par un Capitaine auquel le Français l'avait raconté, avec les mêmes circonstances de lieu, de temps et d'occasion. Ce ne sera pas l'unique fable que l'on répandra contre M. Pedrini, parce que je sais *positivement* qu'on a écrit d'autres faussetés indignes, lorsque par ordre de l'Empereur il a écrit au Pape et en toute simplicité ce qui était arrivé à l'audience. Je vous dis franchement qu'il serait un insensé et un téméraire s'il avait mis dans une lettre traduite en chinois et lue à l'Empereur, des choses que ce dernier n'a pas dites, en les assurant comme vraies, et de laisser ensuite voir cette lettre aux Jésuites qui sans doute en seraient fort satisfaits. Ils ont élevé contre nous toutes les oppositions possibles, prévalant contre la vérité et faisant taire tout ce qui n'allait pas à leur but, envoyant une infinité de protocoles (Dieu sait avec quelle vérité,) en Europe contre M. Pedrini et contre la vérité de la conversation qu'il avait eue avec l'Empereur dans cette audience. Peut-on en dire davantage ? Ils vous citeront un Père français qui n'a jamais été en Italie, qui ne sait pas deux mots d'italien, qui est incapable d'écrire l'italien, comme étant beaucoup plus expert

dans cette langue que M. Pedrini lui-même. Je vous parle de ce Père parce que je le connais. Toujours est-il, mon cher Monsieur, que tant que M. Pedrini aura la faveur de l'Empereur, tant qu'on se servira de lui pour promouvoir l'obéissance au Saint-Siège, l'exécution de ses décrets, la multiplication des Missionnaires principalement de ceux qu'enverra le Souverain Pontife, la liberté de la prédication de l'Évangile, on écrira tant et plus contre lui, on fera des plaintes à nos Supérieurs et Dieu sait, si cela ne détournera pas nos Supérieurs d'envoyer dans ces contrées d'autres de leurs enfants et sujets. Ils devraient n'estimer pas leur vie plus que leur âme, mais avoir uniquement en vue le service de Dieu, et ils pourraient rendre gloire à Dieu qui choisit les faibles pour confondre les forts ; ils pourraient l'encourager à assister les ouvriers qui sont ici de plusieurs [267] manières, même par des renforts en hommes, tandis qu'on se décourage et qu'on prend la résolution de laisser tant d'âmes abandonnées à elles-mêmes. Je ne sais que dire, je serais trop long et trop ennuyeux, si je donnais à ma plume la permission de dire tout ce qui me fait bouillonner le sang dans les veines - Et puis, à quelle fin, à quelle utilité, à quel avantage peut prétendre un pauvre prisonnier enfermé depuis neuf ans avec peu ou point d'espérance d'en sortir, faible, inhabile et maintenant aveugle, sinon purement et simplement au service de Dieu et au salut des âmes qui sont dans un si grand besoin, dans ces pays où il semble que Dieu veuille faire miséricorde et faire reflourir la Mission ? J'écris à notre Supérieur Général, mais assez brièvement, au sujet des calomnies. Je vous prie de lui en faire le récit.»

M. Appiani écrivit aussi à M. Pellegrino de Negri, à Rome, pour le prémunir contre les mêmes calomnies <sup>21</sup>.

De ma prison de Canton, 12 juin 1715.

«Quand les lettres que j'écris chaque année de ces antipodes, n'auraient pas d'autre avantage que celui de faire souvenir de nous, ceux qui peut-être n'y pensent guère, et d'obtenir par là sinon des réponses consolantes au moins le secours des prières, je croirais bien employée la fatigue d'une main tremblante et les efforts d'une vue courte et affaiblie pour décrire notre état à quelqu'un que je me rappelle chaque jour, (je le dis en toute sincérité), et que je nomme expressément dans mes pauvres prières. Mais la raison particulière qui me détermine à vous écrire, est l'obligation que J'ai envers notre Congrégation de l'avertir toute entière par votre moyen de ne pas se laisser prévenir par des faussetés que l'on répand contre nous et principalement contre M. Pedrini. Contre ce [268] dernier en particulier, je sais que l'on a écrit des faussetés énormes, et je le sais par un ami qui a entendu certains discours et qui a vu certaines écritures qui les renferment. M. Pedrini s'y attend bien, comme il me l'a écrit plusieurs fois ; mais comme c'est l'œuvre de Dieu et du Saint-Siège, il se sert de l'affection que l'Empereur lui témoigne. Seul, entre les Européens, il a été placé par Sa Majesté dans une académie polytechnique où, sur 22 fils de Sa Majesté, il n'y en a que quatre d'admis. Cela sert à M. Pedrini pour procurer le bien de la Mission, il n'a pas d'autre intérêt. Néanmoins ce cher confrère ne s'attend pas à une pareille calomnie, puisqu'elle est tout-à-fait invraisemblable. Elle est parvenue ici à des marchands français qui retournent vers l'Amérique et par là vers la France, et on leur donne comme une chose très certaine que M. Pedrini fait tous ses efforts pour chasser de la Chine tous les Jésuites. Je ne veux faire l'apologie ni de lui, ni de moi, ni faire ostentation de prouver la fausseté de pareilles impostures et la vérité des attentats commis contre lui pour le perdre de réputation et le faire déchoir de la faveur impériale. Je ne dirais rien qui ne pût convaincre toute intelligence bien réglée. Mais comme ni vous, ni aucun de nos confrères n'aiment ces espèces de chroniques, et que je n'aime pas non plus à perdre le temps dans de telles écritures, je n'en dis pas davantage ; je vous assure seulement vous et tous nos confrères que la nouvelle répandue est souverainement fautive, et la preuve en est que les Jésuites français qui étaient sur le point d'être chassés par

---

<sup>21</sup> L'original est à Monte-Citorio.

l'Empereur à l'instigation de la faction portugaise, sont restés en Chine, grâce aux bons offices que leur a rendus M. Pedrini auprès du troisième fils de l'Empereur, qui, par ordre de Sa Majesté, avait interrogé notre Confrère sur ce sujet. Croyez bien, Monsieur, que si ce n'était le respect et l'amour que j'ai pour notre Congrégation, et si je ne voulais pas éviter à cette tendre mère des difficultés et des embarras, je ferais circuler par toute l'Europe, certains faits avec certaines circonstances et expressions, et peut-être, peut-être qu'alors [269] dans plusieurs villes d'Italie on entendrait certains sifflements qui ont retenti dans une ville d'au-delà des Alpes. Mais comme je l'ai dit, l'un et l'autre, M. Pedrini et moi nous consentons volontiers à faire le bien et à souffrir le mal, à rendre le bien pour les maux. Que si après cela, ne pouvant nuire à plus de deux ou trois ils s'en prennent à tout le corps, nous ne pouvons pas en faire davantage pour votre tranquillité ; et il suffit qu'ils sachent que nous sommes attachés au Saint-Siège et à la Sacrée Congrégation, comme ils le savent, pour faire des plaintes contre nous auprès de ceux qu'ils connaissent devoir être affligés de ce que, sous le prétexte de notre nom, on les traverse dans leurs entreprises et on les tracasse de mille manières. Il y a plus de cinq mois que je n'ai pas reçu de réponse de M. Pedrini, c'est une chose assez extraordinaire et qui mérite le soupçon le mieux fondé, que mes lettres ont été interceptées. Je ne lui ai pas encore écrit ce qu'on a répandu contre lui très récemment. Je vous prie de faire savoir à nos supérieurs qu'ils ne croient pas à de pareilles impostures. Ils en entendront peut-être encore de pires, il faut avoir patience et force d'âme. Quant à nous ici, nous avons l'exemple d'un Cardinal, d'un vénérable martyr, et si Dieu nous fait marcher sur les traces qu'il nous a laissées, nous ne devons pas plaindre notre sort, mais croire que Dieu nous aime. Notre cause est celle de l'intérêt de la pureté de la Religion, de la robe sans couture de l'épouse de Jésus-Christ, de la défense d'une obéissance inviolable aux décrets sacrés du Vicaire de Jésus-Christ ; c'est pour cette cause que peut-être je mourrai en prison, car je n'ai que peu d'espoir et encore moins d'envie d'en sortir, à moins que ce ne soit pour continuer les Missions. C'est pourquoi j'ai abandonné tout entre les mains de Dieu, c'est pourquoi M. Pedrini souffre les animosités et les contradictions, c'est pourquoi M. Mullener, ce fervent Missionnaire erre çà et là, inconnu et fugitif.» [270]

### § XIX. Mort du Père Fabre Bonjour.

«Le 28 mai 1715, dit M. Ripa dans son journal, l'Empereur partit pour Dié-Hol, en Tartarie, et fut suivi des Pères Parennin et Tilis, de M. Pedrini et de moi.

«Pendant que nous étions à Djé-Hol, avec l'Empereur, nous apprîmes que l'on avait apporté à Pékin, et aux frais de l'Empereur, le corps du Père Guillaume Fabre Bonjour. Ce Père Augustin était allé avec le Père Fridelli jésuite, et par ordre de l'Empereur, accompagné de plusieurs Mandarins, lever la carte géographique de la province du Yun-Nan. Arrivé à Moung-Hien-Hoti-Son, sur les frontières du royaume d'Ava, où l'air est très mauvais, il y avait trouvé d'excellentes oranges que nous appelons, en Italie, de Portugal, et en Portugal, de Chine ; en ayant mangé un bon nombre, il fut pris par la fièvre, ainsi que le Père Fridelli et au bout de dix jours ils moururent l'un et l'autre à six heures de différence l'un de l'autre. Le Père Bonjour expira dans un temple d'idoles, en invoquant les noms Sacrés de Jésus et de Marie. L'Empereur avait une haute idée du savoir de ce Père en fait de mathématiques ; et ce dernier aurait pu s'élever beaucoup s'il avait été protégé par les Mandarins.

«A cette occasion M. Pedrini jugea à propos de demander à l'Empereur un morceau de terre pour la sépulture du Père Bonjour ; en Chine on enterre les morts dans les champs, sur les montagnes, dans les jardins. L'idée de M. Pedrini était bonne, mais les circonstances n'étaient guère favorables. Il présenta sa requête à Tchao-Tchang qui la rejeta de mauvaise grâce. M. Pedrini ne se découragea pas et insista pour qu'elle fût présentée à l'Empereur, en son nom et au mien. Alors Tchao-Tchang ordonna qu'elle fût

mise par écrit au nom de nous deux. Nous les fîmes en demandant de plus à l'Empereur [271] la permission d'aller à Pékin, pour diriger les funérailles et déterminer le lieu de la sépulture du Père Bonjour.

«Tchao-Tchang ne voulut pas présenter de suite la requête afin d'attendre le Père Parennin et une certaine traduction qu'il devait faire, pour aller ensuite tous deux ensemble présenter notre requête à leur façon. Je sais fort bien ce que Tchao-Tchang et le Père Parennin dirent à l'Empereur, car en revenant de l'audience Tchao-Tchang me dit de la part de Sa Majesté, d'aller à Pékin tandis que M. Pedrini resterait en Tartarie où il avait plusieurs choses à faire au service de l'Empereur, que l'on pouvait enterrer le Père Bonjour dans la sépulture des Pères portugais ou français, et que si nous voulions transporter son corps en Europe nous en étions parfaitement libres. Telles furent les paroles de Tchao. D'après cette réponse je compris qu'ils avaient exposé à l'Empereur entre autres choses que nous voulions transporter en Europe le corps du Père Bonjour. Je m'en plaignis au Père Parennin lequel pour s'excuser nie répondit qu'il avait entendu dire que nous voulions transporter en Europe les ossements du cardinal de Tournon. Ce faux exposé pouvait être la cause de beaucoup de conséquences funestes ; mais le Seigneur qui connaissait notre droiture ne permit jamais que les embûches qui nous étaient dressées par nos adversaires pussent nous être nuisibles et il nous fit triompher de toutes.

«Le 11 mai, après avoir dit la sainte messe et administré un baptême, je me mis en route. Comme j'avais une bonne mule, j'arrivai à Pékin le 14, faisant ainsi en trois jours une route de 50 lieues, distance qui sépare Djé-Hol de Pékin.

«Arrivé à Pékin, je dis aux Jésuites portugais et français qu'en qualité de Missionnaire de la Sacrée Congrégation de la Propagande, j'étais venu pour faire l'enterrement du Père Bonjour, mon collègue, et que je les invitais à honorer ses funérailles de leur présence. De plus au nom de la Sacrée Congrégation je voulais faire l'inventaire de ce qu'il laissait et je les priai de [272] m'aider dans cet ouvrage. Ils me répondirent que pour les obsèques, il les feraient eux-mêmes et que c'étaient eux qui m'y invitaient, que pour l'inventaire ils l'avaient déjà fait et qu'ils devaient non seulement ne me rien remettre de l'héritage, mais qu'ils ne voulaient même pas que le visse l'inventaire. Ainsi dit, ainsi fait, tant était grande alors leur puissance dans Pékin. Je cite ce fait entre cent autres plus importants que je passe sous silence, pour faire voir combien j'eus à souffrir. Je me recommandais constamment à Dieu pour demander ses lumières, le priant de ne pas permettre que je fisse rien qui causât du préjudice ou du trouble à cette Mission, sans cependant manquer à mon devoir.

«Le 17 mai commencèrent les funérailles. Quand un Missionnaire meurt à Pékin, on le porte en grande pompe à la sépulture qui est hors de la ville, et quand il meurt hors de la capitale, il est défendu d'y faire entrer son corps à cause des mauvais augures qu'y attachent les païens on le porte alors directement à sa sépulture. Le Père Bonjour étant mort hors de Pékin, on alla droit au cimetière et on y fit les funérailles pendant trois jours, ce qui est le moins que l'on fasse pour les Missionnaires dans les résidences où ils meurent. Le quatrième jour on les termine par l'enterrement. Quant à notre Père Bonjour, on l'enterra le troisième jour. Malgré mes réclamations et mes plaintes, les Je suites portugais et français ne voulurent pas attendre au quatrième. Dès le 18, le m'aperçus de ce qu'ils voulaient faire ; ce jour-là étant revenu avec eux à la maison je reçus de Canton des lettres du Père Cerù alors Procureur-Général de la Propagande à Canton, il nous constituait M. Pedrini et moi ses Procureurs à Pékin pour faire les funérailles du Père Bonjour, et pour recueillir au nom de la Sacrée Congrégation l'héritage du défunt. Ces lettres depuis plusieurs jours étaient entre les mains du Père Contencin, Supérieur des Jésuites français, qui ne me les donna pas, et ne m'en donna pas avis, avant le 18 au soir, après avoir fini les obsèques [273] afin d'avoir le temps de faire ce qui leur plaisait.

«Le 19, je reçus une lettre de Monseigneur dans laquelle me parlant de la publication ou non publication des décrets il s'exprime ainsi — Quant à ce que disent les Jésuites que je suspends la publication et que je ne veux pas promulguer les décrets, qu'ils disent ce

qu'ils veulent ; mais ce que j'ai fait par mon délégué à Pékin et ce que je fais dans ma province montre ce que je veux ; ce qu'ils ont fait à mon vicaire et ce qu'ils m'ont écrit prouve ce qu'ils veulent eux-mêmes. Il faut savoir une circonstance, c'est que j'ai répondu au Père Kilian, en le renvoyant à ce que j'écrivais à mon délégué, c'est-à-dire, de revenir, si les Jésuites ne voulaient pas en finir, et de ne pas faire de tumulte à la Cour. Je me suis également plaint au Père Contencin de ce qu'ils n'exécutaient pas ce qu'ils avaient promis si souvent et c'est pour cela que le Père Visiteur n'a pas montré ma lettre, et que le Père Contencin ne l'a pas montrée toute entière.... Quant à la formule à mettre sur les tablettes des défunts mon vicaire vous répondra.»

Ici M. Ripa donne le détail de ce qu'il a fait pour les tablettes ou inscriptions à mettre sur le corps du défunt, pour éviter le plus possible de se conformer aux superstitions chinoises, puis il continue :

«Les obsèques du Père Fabre Bonjour terminées) n'ayant plus rien à faire à Pékin, je repartis pour Djé-Hol. De là nous écrivîmes une lettre commune, M. Pedrini et moi, adressée aux Pères français et aux portugais, leur envoyant l'instrument du Père Cerù, procureur des Missions de la Propagande en Chine qui nous constituait ses procureurs Pour faire les funérailles et recueillir l'héritage du Père Bonjour, nous les priions de vouloir bien remettre à nos deux domestiques porteurs de nos lettres, les effets du défunt qui se trouvaient partie dans la résidence des Français, et partie dans celle des Portugais. La réponse à cette prière fut que cette affaire ne nous regardait pas ; en conséquence les effets ne nous furent pas remis. Nous [274] protestâmes contre ce refus de les livrer. Pour mon compte je déclarai à M. Pedrini que je voulais me contenter d'en instruire la Propagande, je prévoyais que faire de nouvelles instances serait s'exposer à de nouvelles avanies. M. Pedrini pensait différemment et voulait à tout prix faire de nouveaux efforts ; pour lui complaire je lui donnai ma procuration. Il poursuivit cette affaire avec chaleur, mais après s'être donné bien du mal il ne put obtenir rien autre chose.»

## § XX. M Pedrini déjoue une intrigue à Djé-Hol, en Tartarie (1715).

Parmi les nombreuses relations envoyées à Rome, chaque année, par M. Pedrini, il ne nous en reste que deux, celles de 1715 et de 1716, parce qu'on en a gardé copie à Monte-Citorio. Les autres, ayant été remises sans cette précaution à la Propagande, ne peuvent plus sortir de ses archives, c'est pourquoi nous sommes souvent obligés de recourir au journal de M. Ripa. Ici cependant, nous pouvons citer les propres paroles de M. Pedrini. Sa relation commence au mois de juin ou juillet 1715. A cette époque, la Cour était encore à Djé-Hol, en Tartarie.

«Les ennemis de la Sacrée Congrégation de la Propagande, et leur protecteur Tchao-Tchang, dit M. Pedrini, ne perdant aucune occasion de nuire aux Missionnaires, prirent soin, pendant le voyage de Sa Majesté en Tartarie, de mettre, dans sa disgrâce, les deux qui étaient à la Cour, et d'engager l'Empereur à défendre les Rites condamnés, et à châtier les deux Missionnaires comme des contempteurs du King-Tien, et des autres livres écrits par Sa Majesté qui, dans la Chine, sont reçus et vénérés comme des objets précieux et environnés de beaucoup d'honneurs. Voici comment arriva cet événement. L'Empereur s'était amusé à faire des inscriptions sur plusieurs éventails pour en faire présent à ceux qu'il croirait mériter cette faveur. Plusieurs Mandarins avaient fait des instances pour recevoir quelqu'un de [275] ces éventails. Tchao-Tchang dit au Père Parennin que ce serait une chose très agréable à l'Empereur, si les Européens faisaient aussi une pareille demande. Mais afin, comme je l'ai dit, de ne perdre aucune occasion de nuire aux Missionnaires de la Propagande, ils s'entendirent pour faire cette demande sans leur en parler. Tchao-Tchang fit donc écrire une, requête signée seulement par les trois Jésuites qui étaient à Dié-Hol, où l'on se trouvait alors. Le Père Parennin en avertit le Père Tilis et le frère Rhodes, et la requête fut présentée au nom de ces trois Européens. M. Pedrini était

alors au palais dans une chambre où il instruisait ses élèves ; il était donc très facile de l'avertir. M. Ripa était à son ordinaire dans sa maison, mais de l'aveu même du Père Parennin, il pouvait être averti la veille de la formation de cette résolution, ou bien on pouvait retarder d'un jour en sa faveur pour présenter la requête, car il n'y avait rien qui pressât. Il est bien vrai que la présentation de cette requête n'eût pu s'exécuter si, secrètement, si M. Ripa, sur la responsabilité duquel un certain Missionnaire de la Propagande mit toute cette Mission, il y a plusieurs années, avait été un peu plus assidu à fréquenter le palais. M. Pedrini l'avait exhorté plusieurs fois à sacrifier un peu de son repos pour le bien de notre Mission, puisque la divine Providence l'avait destiné à vivre à la Cour, vu surtout que M. Pedrini, se trouvant seul sans lui, ne pouvait être à la fois en plusieurs endroits comme il arriva ce jour-là. Il est difficile d'exprimer toute l'attention que les Jésuites apportent sur ce point ; toujours il y a quelqu'un des leurs en vedette, jour et nuit, et surtout aux jours d'audience ; mais cela soit dit en passant. M. Pedrini, ayant fini de donner ses leçons, se trouva présent lorsque l'Eunuque Ly, qui avait porté la requête des Pères, revint de l'audience et rapporta que l'Empereur avait dit *Tchiao-Leao*, c'est-à-dire, je le sais. Tchao-Tchang voyant M. Pedrini, fit aussitôt cacher la requête, contre son usage ordinaire qui est d'appeler ceux qui ont présenté une requête, afin de leur rapporter [276] ce que l'Empereur a dit. Il observa un silence profond et visiblement affecté et ne dit pas un mot, pas même aux Pères Jésuites, tant que M. Pedrini fut présent. Il n'en fallut pas davantage pour que celui-ci devinât ce dont il s'agissait et vît aussitôt le piège que l'on avait dressé aux Missionnaires de la Propagande. Il est impossible de faire comprendre à ceux qui ne sont pas dans cette Cour tout le mauvais effet que pouvait produire une semblable requête, surtout dans la circonstance présente de la condamnation des Rites, quand sur cinq Missionnaires qui sont à la Cour, les trois Jésuites seulement demandent des ouvrages de l'Empereur et paraissent en faire un grand cas, tandis que les deux autres de la Propagande semblent les mépriser en ne les demandant pas. De plus le Père Parennin pour s'excuser de ce qu'il n'en avait pas prévenu les Mandarins, allait partout disant qu'il avait fait aussi la demande en leur nom et que probablement l'Empereur donnerait un éventail à quelqu'un d'entre eux comme à Kong-Rien. Effectivement ce dernier et Tchao-Tchang avaient machiné de demander à l'Empereur un de ces éventails pour l'exposer dans les églises publiques à l'adoration des Chrétiens, sous prétexte que bien qu'il y eût la représentation de quelque idole, les Chrétiens pouvaient très bien le recevoir et le retenir, comme on retient dans une église un démon peint par Raphaël.

M. Pedrini ayant eu connaissance de cette machination, revint le jour suivant au palais, attendit l'Eunuque Tchang-Ki-Li à son retour de chez l'Empereur, parvint à le prendre à part et le chargea de dire à sa Majesté que ni lui ni M. Ripa n'avaient rien su de la requête présentée en secret par les trois autres Européens, sans qu'on en eût rien dit, pas même à lui qui était dans le palais, et que tous deux désiraient vivement la faveur de recevoir un de ces éventails portant l'ornement précieux des caractères tracés par la main de l'Empereur. Le Mandarin Tchao-Tchang et le Père Parennin s'aperçurent bientôt que M. Pedrini parlait en secret à l'Eunuque, et comme la conscience [277] devait leur faire des reproches, ils devinèrent aussitôt le sujet de la conversation. Alors le Père Parennin, afin de pouvoir dire qu'il avait averti M. Pedrini, se mit à faire des gestes pour donner à comprendre qu'il voulait lui dire le sujet de la requête présentée la veille, mais qu'il voulait qu'on le lui demandât. M. Pedrini ne voulut pas le lui demander et lui dit clairement qu'il n'avait pas besoin de lui faire une pareille supplique puisqu'il savait déjà toute l'affaire. Peu de temps après Tchao-Tchang, en présence de *Tchang-Tchang-Tchiou* et d'autres Mandarins lui dit :

Pourquoi ne demandez-vous pas, vous aussi quelque éventail avec des caractères de la main de l'Empereur. M. Pedrini fit l'ignorant et le laissa parler jusqu'à ce qu'il lui eût dit que le Père Parennin l'avait demandé la veille. Alors M. Pedrini répondit : «Il aurait mieux fait de me dire la chose hier, que de me la dire aujourd'hui, et de ne pas présenter en secret à Sa Majesté, une requête avec les seules signatures de trois Européens, tandis que nous sommes cinq ici à Djé-Hol. Et le Père Parennin ici présent qui en a donné



connaissance au Père Tilis et au frère Rhodes, pouvait aussi, bien m'en dire un mot puisque j'étais au Palais. Quelle impression pourra faire sur l'esprit de Sa Majesté, la vue des cinq Européens divisés en deux bandes, et présentant deux requêtes pour une seule et même chose ?» Tchao-Tchang tâcha d'excuser comme il put cette erreur prétendue ; mais toutes ses excuses étaient frivoles. Enfin, il conclut en disant qu'on avertît M. Ripa, et qu'eux mêmes joindraient leur demande. On voyait ici que l'intention de Tchao-Tchang, était de faire une fausse requête au nom des deux Missionnaires, pour les mettre dans la disgrâce de l'Empereur. La suite le prouva. Le lendemain les deux Missionnaires se rendirent au palais, et firent de vive voix leur demande en présence des deux Mandarins nommés, et des deux Eunuques intimes *Tching* et *Tchang-Ki-Li*, qui avait été prévenu la veille par M. Pedrini. Tchao-Tchang craignant que les deux Eunuques ne portassent de vive voix la supplique à [278] l'Empereur, comme ils se disposaient à le faire, les retint en disant qu'il valait mieux écrire une requête, et aussitôt il ordonna à un écrivain de la faire, et se tournant vers M. Pedrini il lui dit, mais d'une manière embrouillée et confuse qu'il fallait dire dans la requête, que la veille ils n'avaient rien demandé parce qu'ils ne connaissaient pas assez les usages chinois, et qu'ils désiraient des écrits de l'Empereur pour les porter en Europe.

En exceptant même beaucoup d'autres circonstances, ces quelques paroles et la manière dont elles furent dites suffiraient pour faire connaître la malice et le contenu de la fausse requête qu'il méditait de faire. Il faut savoir que par ces mots *Tchioung-Koué-Kouei-Kin* (usages chinois) ou *Ly-Maiteou-Kouéi-Kin* (usages du Père Mathieu Ricci) le Mandarin et les Pères ses protégés entendent les Rites chinois jadis controversés et aujourd'hui condamnés. Ainsi par ces mots qu'il aurait reproduits encore, plus clairement dans la requête, il aurait fait entendre à l'Empereur que les deux Missionnaires n'avaient pas demandé avec les autres de peur de quelque *King-Tien* et qu'ils demandaient maintenant des écrits pour les porter en Europe, faisant entendre par là que leur supplique avait pour but leur retour en Europe, conformément à ce qu'il avait fait déjà à l'occasion de la mort du Père Fabre, comme il a été raconté dans une autre relation spéciale. M. Pedrini répondit, qu'ils ne demandaient pas de porter ces écrits en Europe, mais qu'ils pourraient les y envoyer pour y faire connaître les faveurs de l'Empereur et son talent à écrire : oui, oui, s'écria confusément Tchao-Tchang, et là-dessus les Eunuques s'en retournèrent. L'écrivain se mit à écrire en dehors de la porte du palais, à l'endroit où se tiennent les Mandarins du *Yan-Sin-Tien* et même les Européens et où Tchao-Tchang se rendit aussi avec d'autres Mandarins. M. Pedrini étant resté dans le palais craignait quelque nouvel imbroglio et dit à M. Ripa qu'il valait mieux que tous deux allassent voir rédiger cette requête. Ils y allèrent en effet et trouvèrent que l'écrivain [279] l'avait déjà finie. C'était le même qui avait écrit celle du Père Parennin et de ses confrères ; aussi était-elle conçue presque de la même manière et avec les mêmes expressions : Voyant les deux Missionnaires, l'écrivain leur lut sa rédaction et dit qu'il allait la faire voir aux Mandarins. Tchao-Tchang était alors à jouer aux échecs dans une autre chambre, l'écrivain alla le trouver et lui donna la requête à lire en présence des deux Missionnaires au nom de qui elle devait être présentée ; Tchao-Tchang ne put s'empêcher de reprendre l'écrivain de ce qu'il l'avait faite presque semblable à celle du Père Parennin ; mais l'écrivain lui répondit qu'il y avait un peu de différence, et Tchao-Tchang n'osa continuer sa réprimande en présence des deux Missionnaires. Pour faire son coup il paraît qu'il fit signe au Mandarin *Tchang-Tchang-TchiouLi* de porter ladite requête au palais comme s'il eût voulu déjà la présenter, et de mener avec lui les deux Missionnaires. Le fait est que ce Mandarin *Tchang-Tchang-Tchiou* se leva aussitôt, prit la requête, dit aux Missionnaires de le suivre, et les conduisit au palais. Tchao-Tchang resta avec l'écrivain et avec le Père Parennin au même endroit, et Dieu sait ce qui fut alors machiné. Le Mandarin *Tchang-Tchang-Tchiou* arrivé au palais s'assit tranquillement, laissa sa requête sur une table sans se mettre en mesure de la présenter à l'Empereur, et l'on vit clairement que c'était une ruse pour donner aux autres le temps de fabriquer une autre requête qui serait présentée à la place de celle qui avait été lue aux deux Missionnaires et qu'ils avaient approuvée. Mais il n'y a

pas de conspiration possible contre le Seigneur. Pendant ce temps-là Tchang-Tchang-Tchiou fut appelé par l'Empereur ; c'était une bonne occasion d'emporter avec lui la requête des deux Missionnaires ; mais comme il n'y allait pas pour cela il laissa la requête là où elle était. L'Empereur lui ayant donné un éventail, il sortit tout joyeux du palais. Alors M. Pedrini prenant sa requête se mit à une porte par laquelle les Eunuques ont coutume de passer quand ils [280] viennent de chez l'Empereur, afin de voir s'il trouverait moyen de faire présenter sa pétition.

Il plut à Dieu que l'Eunuque Tchang-Ki-Li sortit à cet instant ; M. Pedrini lui donna sa pétition, et l'Eunuque ne se fit pas prier, soit parce qu'il savait que cela ferait plaisir à l'Empereur, soit parce qu'il avait été prévenu de l'affaire. Il demanda seulement s'il y avait là l'Eunuque Ly qui a coutume de porter les requêtes du Yari-Sin-Tien ; M. Pedrini lui répondit qu'il n'y était pas, ce qui était vrai, et il se présenta avec la requête devant l'Empereur, lui racontant l'affaire comme elle s'était passée. Il revint ensuite et dit publiquement que l'Empereur avait répondu, comme il l'avait fait pour la supplique des Pères. Il dit ensuite en secret à M. Pedrini et à M. Ripa, qu'il avait fait savoir à l'Empereur comment la supplique des autres Européens avait été présentée sans qu'ils eussent été prévenus, et qu'ils en avaient été très peinés, qu'il avait répété enfin tout ce que M. Pedrini lui avait dit la veille.

Quand l'Eunuque revint avec la réponse de l'Empereur, le mandarin Tchang-Tchang-Tchiou était déjà rentré dans le palais ; voyant et entendant que l'Eunuque avait porté la requête, il ne s'en mit pas en peine sachant que cet Eunuque avait coutume de porter beaucoup de pétitions particulièrement du Yan-Sia-Tien et que beaucoup d'affaires passaient par ses mains, surtout celles des Européens. Mais il n'en fut pas de même de Tchao-Tchang qui se vit pris malgré toute sa fourberie. Il rentra aussi peu après dans le palais, portant sans doute dans sa poche la fausse requête, afin de pouvoir la changer plus secrètement sans que personne s'en aperçût. Il n'entra pas dans l'appartement où se trouvaient M. Pedrini) Tchang-Tchang-Tchiou et d'autres Mandarins, mais il s'arrêta devant la porte. Soit qu'il l'eût demandé, soit qu'il eût été averti secrètement, Tchang-Tchang-Tchiou accourut aussitôt vers lui. Tchao lui demanda la requête qu'il lui avait donnée pour porter au palais. Tchang-Tchang-Tchiou lui répondit que l'Eunuque Tchang-Ki-Li l'avait portée à [281] l'Empereur. Aussitôt Tchao-Tchang voyant qu'il avait perdu l'occasion de faire valoir son faux document ne put se contenir, et laissa éclater sa colère contre Tchang-Tchang-Tchiou et contre M. Pedrini. Celui-ci fut aussitôt appelé à la porte par Tchang-Tchang-Tchiou et avant qu'il eût rien dit, le Mandarin commença à lui faire de grands reproches de ce qu'il avait donné sa pétition à l'Eunuque déjà nommé. Là-dessus l'un et l'autre entrèrent dans l'appartement, et Tchao-Tchang se mit à crier et à charger d'injures M. Pedrini. Mais au milieu de toutes ces invectives il ne pouvait donner aucune autre raison sinon que même en l'absence de l'Eunuque Ly, qui dans le Yan-Sin-Tien porte les pétitions à l'Empereur, l'Eunuque Tchang-Ki-Li ne pouvait remplir cet office. M. Pedrini répondit qu'il n'y voyait aucune faute, vu que dans les affaires du Yan-Sin-Tien, l'Eunuque Tchang-Ki-li faisait beaucoup plus que Ly, et que pendant qu'en l'absence de l'Eunuque Ly, il avait donné sa pétition à Tchang-Ki-Li, un Lettré nommé Y pareillement dans le Yan-Sin-Tien, lui avait aussi donné sa supplique pour avoir un éventail de l'Empereur, et que le Père Parenin, le Père Tilis et le frère Rhodes, deux jours auparavant lui avaient fait porter leur supplique ; qu'enfin le dit Eunuque Tchang-Ki-Li savait mieux que personne s'il pouvait, oui ou non, porter cette pétition. Peu après l'Eunuque arriva lui-même, et Tchao-Tchang encore tout échauffé ne put s'empêcher de lui exprimer ses plaintes. L'Eunuque se contenta de répondre : «Celui qui devait porter les suppliques (l'Eunuque Ly) n'étant pas là, quel mal y avait-il à ce que je les portasse moi-même ? Alors Tchao-Tchang changeant de tournure dit à M. Pedrini : Écoute ce qu'il dit ; tu lui avais donc fait savoir que nous autres nous ne voulions pas présenter ta pétition à l'Empereur ; c'est une calomnie et en cela tu as offensé Dieu. — Tout ce que j'ai dit, répondit M. Pedrini, c'est que l'Eunuque Ly n'était pas là, et en cela je n'ai offensé ni Dieu ni les hommes et toutes ces querelles n'ont aucun fondement.»

Ainsi se termina cette scène, [282] et l'Eunuque sortit en souriant à M. Pedrini. L'Empereur ensuite ne donna aucun éventail. Dans le peu de temps qui restait encore à l'Empereur avant qu'il allât à la chasse, M. Pedrini eut l'honneur non seulement de recevoir un tableau écrit de la main du 16e fils de l'Empereur ainsi qu'une autre feuille nommée Tiao-Sè, mais encore de recevoir dans sa maison de Djé-Hol, où il habitait seul et à part des autres Européens, plusieurs visites du 10e et du 16e fils de l'Empereur ; le 15e s'entretint même pendant plusieurs jours avec lui très familièrement et très affectueusement. Je ne doute pas que la demande fictive de l'éventail faite par le Père Parennin n'ait été en partie l'effet d'un peu de jalousie. Il voyait M. Pedrini honoré par les jeunes princes qui lui faisaient présent de leurs écritures munies de leurs sceaux, ce qui est en Chine un des plus grands honneurs. Le Père Parennin voulait donc se faire donner quelque écriture de la main de l'Empereur, afin de pouvoir annoncer en Europe que si M. Pedrini recevait des écrits des Princes, lui, en recevait de l'Empereur lui-même. Ce n'est pas là un jugement téméraire quand on connaît le sujet et les circonstances. Le 3e fils de l'Empereur avait différé jusqu'alors de parler à son père au sujet des instruments que M. Pedrini avait dit ne pouvoir arranger pour les raisons rapportées au commencement de la relation de cette année, et à la fin de celle de l'année 1714. Il se résolut enfin à lui en dire la raison qui était que ces instruments ayant été faits au palais de Tchang-Tchung-Yuen où il n'était resté personne qui connût ce travail tous étant venus en Tartarie, M. Pedrini était obligé de demander à l'Empereur la permission de renvoyer à Tchang-Tchung-Yuen, des ouvriers qui pussent accommoder les jeux de ces instruments.

Le Prince s'acquitta de cette commission avec tant de discrétion que l'Empereur ne put en concevoir aucun mécontentement contre M. Pedrini ; comme me l'a rapporté le 13e fils qui était présent. Quand la supplique lui fut présentée, l'Empereur répondit que Té-Li-Ké (M. Pedrini) pouvait y aller [283] lui-même. Alors le Prince répliqua - Je crains que si Té-Li-Ké y va les autres Européens ne disent qu'il renie sa loi. L'Empereur comprit aussitôt d'où venait cette répugnance, et par la permission de celui qui tient entre ses mains les cœurs des rois, non seulement il ne fut pas mécontent, mais encore en quelque manière il approuva que M. Pedrini ne s'occupât point des instruments destinés aux sacrifices faits au *Tien*, c'est-à-dire, au ciel, à la terre et à Confucius. C'est pourquoi il lui donna seulement commission de diriger la construction des instruments de sa grande salle où se trouve son trône et à laquelle il destinait ce grand nombre d'instruments de musique qu'il a fait dernièrement construire avec magnificence en or et en argent. La direction en fut en effet confiée à M. Pedrini, pour les autres instruments ils étaient faits par plusieurs chinois et Eunuques intelligents. L'empereur ordonna que néanmoins M. Pedrini ne partît pas de Djé-Hol avant que lui-même ne fût parti pour la chasse. Le jour du départ de Sa Majesté étant arrivé M. Pedrini prit congé d'elle pour aller à Tchang-Tchung-Yuen exécuter ses ordres. L'Empereur congédia M. Pedrini avec beaucoup d'affabilité et il lui recommanda en même temps que s'il recevait des nouvelles d'Europe, il ne manquât pas de les lui communiquer.»

### § XXI. M. Pedrini remet un Mémoire à l'Empereur, 12 novembre 1715.

L'ordre que l'Empereur avait donné à M. Pedrini de lui transmettre des nouvelles d'Europe, effrayait grandement les Jésuites, parce qu'ils savaient bien que M. Pedrini ne manquerait pas de dire la vérité sur la question des Rites, et sur leur condamnation prononcée par le Pape, aussi ils profitèrent du départ de M. Pedrini de Djé-Hol. Celui-ci revenait à la villa impériale proche de Pékin pour y continuer ses travaux. Les Jésuites et M. Ripa attendaient [284] à Djé-Hoi le retour de l'Empereur, à la fin de la chasse.

«Le 4 octobre, dit ici le journal de M. Ripa, l'Empereur revint de la chasse à Djé-Hol ; pendant qu'il avait été à la chasse) il avait reçu trois lettres par l'intermédiaire du Vice-Roi de Canton qui disait les avoir trouvées à la suite des recherches qu'il avait faites pour se

procurer des nouvelles d'Europe à la demande de Sa Majesté. Il y eut deux de ces lettres dont je ne pus connaître le contenu. Néanmoins comme elles furent traduites au palais, le parvins à découvrir que l'une avait été écrite en mars 1714, par le Père Fonseca, Jésuite, Procureur en Portugal, au Père Suarez à Pékin. Il lui disait qu'il avait reçu des lettres de l'Ambassadeur de Portugal à Rome, lequel donnait espoir que le Pape allait faire un autre décret sur la question des Rites selon l'intention de l'Empereur de la Chine, qu'on enverrait la nouvelle décision par un Ambassadeur qui viendrait accompagné, du Père Provana, et que c'était pour cela que ce dernier attendait encore à Rome ; que leur Père Général envoyait à l'Empereur un excellent pharmacien, et que le navire qui portait la réponse de l'Empereur au Bref du Pape n'avait pas encore pu, à cause des vents contraires, aborder en Portugal. J'appris aussi que la seconde de ces lettres était le résumé d'une autre lettre du même Père Fonseca au Père Monteiro, de Canton, dans laquelle il lui annonçait aussi l'envoi d'un pharmacien. La troisième lettre était d'un Jésuite français, et autant que j'ai pu le comprendre, le contenu était le même. Le Père Parennin me dit que pour les autres lettres je ne saurais jamais rien de leur contenu. L'Empereur se réjouit beaucoup de ces trois lettres et dit que si les choses s'arrangeaient à Rome, il enverrait pour témoigner son désir de la paix, un Ambassadeur par la voie de Moscovie qui était la plus courte pour aller à Rome. On crut que la susdite lettre du Père Fonseca avait été écrite exprès pour être remise aux Mandarins de Macao ou de Canton, lorsqu'ils viendraient par ordre de l'Empereur [285] demander des nouvelles d'Europe. On ne peut penser autrement, car les navires apportaient un grand nombre de plis volumineux pour les Missionnaires des divers ordres et pour les prêtres séculiers de Macao, et cependant on n'avait remis aux Mandarins que ces trois lettres ; ce qui nous fait croire que c'était une affaire réglée d'avance. Admirable invention des Jésuites, qu'ils mirent encore d'autres fois en usage, comme nous le verrons plus tard, pour faire croire à l'Empereur tout ce qui leur semblait bon et le maintenir dans son illusion au sujet des Rites et des condamnations de Rome.»

Non contents de donner de fausses nouvelles à l'Empereur, les Jésuites de la Cour avaient pris des moyens pour que M. Pedrini ne pût remettre à l'Empereur aucune lettre sans qu'elle ne passât par leurs mains. Mais Dieu inspira à M. Pedrini un stratagème pour déjouer cette nouvelle intrigue et pour parvenir enfin à faire connaître à l'Empereur toute la vérité. Ce fut là certainement, le coup le plus hardi de M. Pedrini, et le plus grand service qu'il était alors possible de rendre à la Religion ; ce fut un acte véritablement Apostolique, aussi en reçut-il plus tard la récompense qui convenait à un Apôtre.

L'Empereur était donc revenu de la chasse à Djé-Hol, le 11 octobre, et allait se remettre bientôt en route pour revenir à Pékin. M. Pedrini avant son départ de Djé-Hol. et au moment où l'Empereur en était parti pour la chasse, avait déjà vu les commencements de la conspiration qui s'ourdissait contre lui, pour l'empêcher de faire connaître la vérité à l'Empereur. L'ordre que Sa Majesté avait donné à M. Pedrini de lui communiquer des nouvelles d'Europe était déjà regardé par les Jésuites comme un échec pour leur cause. Reprenons ici la relation de M. Pedrini :

«Cet ordre, dit-il, fut un échec pour les Pères Parennin et Tilis, qui étaient à Djé-Hol, et pour Tchao-Tchang qui était l'avocat des autres Jésuites restés à Pékin ; on connut sur leur [286] visage le déplaisir qu'ils en avaient ; le Père Parennin surtout en devint pâle comme de la cendre. Dès lors, lui et Tchao-Tchang commencèrent à embrouiller l'affaire. Le Père Parennin suggéra à Tchao-Tchang (ceci se passa sous les yeux de l'Empereur, mais dans une autre partie du palais) que lorsque M. Pedrini donnerait à Sa Majesté des nouvelles d'Europe, il eût soin de réclamer les lettres elles-mêmes d'où il tirait ces nouvelles. Il demandait cela afin de pouvoir faire lui-même la traduction de ces lettres à sa manière, et de les faire passer pour fausses comme il avait déjà fait pour l'original du Bref du Pape adressé à l'Empereur. Tchao-Tchang donna aussitôt son consentement à ce projet en disant que l'on devait en agir de la sorte, et il fit rédiger l'ordre de Sa Majesté, y introduisant ces paroles expresses : «que l'on devait envoyer à l'Empereur non seulement

les nouvelles d'Europe traduites en chinois, mais encore les lettres qui les annonçaient.» L'Empereur avait dit que M. Pedrini lui apportât ces nouvelles ; mais Tchao-Tchang ne se souciait pas que les nouvelles allassent droit à l'Empereur, il voulait qu'elles passassent par ses mains pour les falsifier ou les supprimer en tout ou en partie. Il fit donc écrire dans l'ordonnance que M. Pedrini devait les envoyer. Il savait qu'il ne pouvait les envoyer que par des Mandarins du Yan-Sin-Tien c'est pourquoi lui et le Mandarin Tchang-Tchang firent écrire une lettre privée au Mandarin Ouang-Tao-Hoa et aux autres demeurés à Pékin, afin que lorsque M. Pedrini leur remettrait les nouvelles d'Europe, ils les adressassent non pas directement à l'Empereur, mais à eux-mêmes, afin qu'ils les remissent ensuite à Sa Majesté.

L'affaire était très bien tramée pour faire en sorte que l'Empereur ne sût rien, ou bien qu'il sût le contraire de ce qu'il devait savoir. M. Pedrini était présent, il voyait et entendait toutes ces machinations ; mais il ne disait rien et les laissait faire ; il riait en lui-même, car il savait ce qu'il ferait. C'est ce qu'il répondit en effet à M. Ripa qui était là, et qui le pressait de ne [287] pas laisser écrire les choses que l'on insérait dans l'ordonnance Impériale et que Sa Majesté n'avait pas dites. Si M. Pedrini avait parlé alors pour s'y opposer, il n'aurait fait qu'exciter une rumeur inutile ; car cela n'aurait pas empêché Tchao-Tchang d'insérer toutes les fourberies, tous les mensonges qu'il aurait voulu, ou sur le moment même ou une fois que M. Pedrini aurait tourné le dos. Mais il n'y a ni science, ni conseil contre le Seigneur. Malgré toutes ces précautions insidieuses, les nouvelles parvinrent entre les mains de l'Empereur sans que personne les vît, comme nous le dirons plus bas. M. Pedrini se mit donc en route et au moment favorable il fit écrire en chinois, très clairement et très véritablement toutes les nouvelles que l'Empereur désirait, de telle sorte que l'Empereur ne pût avoir aucun doute sur leur authenticité et que les Jésuites ne pussent les faire passer pour fausses, comme ils avaient fait pour d'autres. Ce serait ici le lieu de les rapporter, et je le ferais si j'avais un alphabet en chiffres pour que le Pape et la Sacrée Congrégation fussent informés de tout. Mais comme l'Empereur n'a voulu les faire connaître à personne et qu'il n'y a que l'Empereur et M. Pedrini qui les connaissent, je ne crois pas à propos de les écrire en caractères ordinaires, ce qui les exposerait à être connus d'autres personnes. Je vous dirai seulement qu'à ce moment il arriva fort à propos une lettre de M. l'abbé Fattinelli, adressée à MM. Pedrini et Ripa, en date du 16 décembre 1713 ; traduite en chinois, elle fut envoyée avec l'original à l'Empereur ; si M. l'abbé en a gardé copie on pourra savoir à Rome une partie de ces nouvelles. Trois jours avant que l'Empereur revînt à Tchang-Tchung-Yuen, M. Pedrini alla au devant de lui à une journée de chemin. Aussitôt que l'Empereur le vit, il s'arrêta avec tout le cortège de Princes et de grands de l'Empire qui l'accompagnaient ; il appela à lui M. Pedrini, l'accueillit avec bonté et affection, et lui fit des compliments si flatteurs que lorsque M. Pedrini se fut retiré, les Princes en félicitèrent celui-ci de la manière la plus [288] gracieuse. Pendant que M. Pedrini parlait avec l'Empereur, celui-ci lui demanda s'il avait des nouvelles d'Europe et en particulier s'il avait quelque Bref du Pape, ce qu'il désirait ardemment. M. Pedrini portait avec lui toutes ces nouvelles dans une feuille enveloppée de taffetas jaune selon l'usage ; il la tira de sa poitrine et répondit que les nouvelles qu'il avait étaient toutes écrites sur cette feuille ; que bien qu'il n'eût reçu aucun Bref du Pape il avait néanmoins une lettre d'un Ta-Gin (Grand Homme) dont le Pape se sert beaucoup pour les affaires de la Chine. Le lendemain, le jour n'avait pas encore paru que l'Empereur Et appeler M. Pedrini par l'Eunuque Tchang- Ki-Li, pour qu'il lui remît ce papier. Tchao-Tchang avant d'envoyer à la tente de M. Pedrini envoya à celle du Père Parennin pour lui dire que l'Empereur appelait les Européens, bien qu'il n'eût appelé que M. Pedrini. Le Père Parennin accourut aussitôt et peu après M. Pedrini étant arrivé, l'Eunuque lui demanda le papier des nouvelles pour le porter à Sa Majesté. A peine Tchao-Tchang et le Père Parennin le virent-ils entre les mains de l'Eunuque qu'ils portèrent aussitôt leurs têtes sur ses mains pour pouvoir en lire quelque chose ; mais par malheur pour eux M. Pedrini avait mis son papier dans une petite boîte de carton, enveloppée d'un papier cacheté avec de la cire d'Espagne, de sorte qu'ils ne purent satisfaire leur envie, et la boîte fut portée cachetée à l'Empereur.

Néanmoins le Père Parennin se mit à dire à M. Pedrini qu'il aurait bientôt tout entre ses mains, et qu'il saurait tout. Mais depuis le 13 novembre 1715, jour ou cela est arrivé, jusqu'au jour d'aujourd'hui 25 mai 1716, il n'a encore rien vu et attend toujours la réalisation de son désir, car l'Empereur a retenu la feuille sans en rien dire à personne et sans que ceux qui en ignorent le contenu puissent deviner les motifs de sa prudente conduite.» Ainsi M. Pedrini vint-il à bout de déjouer les machinations des ennemis de la vérité. Comme nous le voyons par cette Relation, il n'envoya pas encore en Europe le texte du Mémoire qu'il [289] présentait à l'Empereur, car il était exposé à être intercepté ; il avait même gardé un profond secret à l'égard de M. Ripa qui en fut fort mécontent ; mais la prudence exigeait cette mesure, comme on pourra s'en convaincre en lisant le contenu de ce Mémoire.

Le texte latin de ce Mémoire fut envoyé plus tard, par M. Pedrini, avec ses notes, à M. Appiani qui le fit passer ensuite à Rome. Cette pièce, dont l'original est conservé dans les archives de Monte-Citorio, est reproduite, traduite en italien, dans les *Memorie Sioriche, etc...*, du cardinal de Tournon, tome 71 p. 168, et en français, dans les *Anecdotes, etc...*, tome 4, à la fin. Nous donnons d'abord le texte latin, écrit sur papier de Chine, envoyé par M. Pedrini, et conservé dans les archives de Monte-Citorio.

### **LIBELLUS IMPERATORI OBLATUS À DON. PEDRINI, MISSIONARIO APOSTOLICO, ANNO 1715.**

Cùm in octava die lunie quintae Majestas sua mandâsset Europœa nuntîa circa controversias Sinicas à me sibi renuntiari, subditus Majestati suae omnia Ma in compendium redacta reverenter exponit.

Missionarii apostolici olim in imperio Sinico degentes nonnulla, quæ à Sinis gentilibus peraguntur præsertim ergà Confucium et progenitores defunctos aspicientes, dubitare cœperunt, an cum religione christiana componi possent necne ; cum hujusmodi dubia adveniunt, antiqua ecclesiæ consuetudo est, ut ad Summum Pontificem deferanter, qui de iis quid sentiendum sit determinet ac definiat.

Ipsæ autem Summus Pontifex, non pro libitu suæ arbitrio determinat, sed adhibitis doctis piisque viris, et re mature ac diligentissime discussa, si dubia de quibus agitur cum christianæ fidei dogmatibus convenire inveniantur, permittitur, sin minus, permittere nullatenus potest ; hujusmodi igitur servato more, tam Societatis Jesu quam aliorum Ordinum Missionarii in Sinis degentes prædicta dubia ad Sanctam Sedem detulêre ; cùm partes ab initio non convenirent, sed in oblati Sanctæ Sedi libellis diversimode rem exponerent, tandem Sanctitas Sua omnibus seriô exactèque perpensis, et audita facti circumstantiarum plena enarratione etiam ex pluribus ab ejusdem Societatis Jesu 40 viris olim conscriptis libris extracta ; ac postquam demurn quidquid PP. Gaspar Castner et Franciscus Noel, Societatis Jesu Missionarii e Sinis in Europam reduces, deducere potuerunt, de hujusmodi controversiis clarissime cognovit, anno Domini 1704, die vigesima novembris, id est imperatoris, Kang-Hi 43, decretum edidit ; hoc autem decretum non subito publicavit, sed [290] monuit Dominum de Tournon, ut existentibus in regno Sinarum Missionariis juxta eum quæ in hujusmodi decreto continentur, christianara legem promulgandam mandaret ; sed ema Dominus Eminentissimus Cardinalis non paucos Europæos esse conspiceret, qui ejus privata monita detrectarent, annû Domini 1707, die septima februarii, id est Kang-Hi anno 46, edictum edidit, quo quid Sanctitas Sua quo anno et mense determinaverit Missionariis omnibus apertissime notificavit. Post hoc anno imperatoris Kang-Hi 48, Pater Josephus Provana in Europam perveniens, cum documenta non pauca Summo Pontifici, ex parte Majestatis sue exponenda secum asportasset et retulisset, Sanctitas Sua hoc audito non solum eum honorificè et humanissimè excepit, sed omnia quæcumque obtulit summa animi attentione perpendit ac diligentissime consideravit. Verumtamen anno proximo adveniente, nempe Kang-Hi 49, ex Europa ad Sinas appulsæ naves supradictum Summi

Pontificis decretum jam publicatum fuisse renuntiarunt, quid vero in hoc decreto sancitum sit, licet anno præterito Majestati sme ruditer ore tenus explicaverim, hie paulo diligentius exponam.

Creator omnium Dominus vocabulo Tien-Tchu apellandus est, qua quidern in re nulla fuit inter Missionarios controversia, voces autera Tien-Chang-Ti, nec non nomina Europea Deus et similia penitus rejicienda.

Progenitorum tabellæ solo defuncti nomine vel dignitatis, vol gradus insignibus inscriptue à Christianis retineri possunt, durnmodo tamen littere lingoi, *Chin-Goai*, fisque similes non inscribantur et adjecta insuper declaratione ad latus ipsarum tabellarum apponenda, qua et quæ sit Christianorum fides de defunetis, et qualis filiorum in progenitores pietas esse debeat enunciatur.

Sacrificiorum aut similium oblationuni cultus, soli rerum omnium Creatori optimo maximo debetur, nec cuicumque licet excellentissimæ dignitatis creaturæ offerri potest ; qui in imperio Sinico morantur Missionarii ipsimet nucquam sacrificiis seu oblationibus quæ in utroque æquinoctio cujuscumque armi offerri solent, Christianis ministrare aut interesse permiserunt, hoc tamen non obstat quin Christiani dam hujusmodi sacrificia seu oblationes Confucio aut progenitoribus offeruntur, cum aliter odia et inimicitie vitari non possint, mere materialiter assistant. Similiter non vetantur alicæ si quæ sint ceremonie quæ intra civilium se politicorum Bituum limites contineantur.

Hujusmodi Sanctæ Sedis decreto jam promulgato Patres Societatis Jesu minime acquieverunt, sed plurimis oblatis Summo Pontifici libellis, morosis disputationibus sese illi opposuerunt eodem prorsus modo ac anno præterito ejusdeni Societatis Galli ac Lusitani Majestatern suam suis altercationibus molestarunt, bine est quod anno Domini 1710, vigesima quinta septembris (id est Rang-Hi 49), Sanctitas Sua aliud edidit decretum, quo ab omnibus prius edictum inconcusse et inviolabiliter observandum esse declaravit ; insuper omnium Ordinum qui in Sinis sunt Superioribus Generalibus districte injunxit, ut ab omnibus suis subditis es recipi et observari curarent. Anno fere laberite cum omnes de in obedientia Jesuitarum erga Sanctæ Sedis decreta murmurarent, eorum Superior Generalis coactis in unum ejusdem Societatis assistentibus ac [291] procuratoribus inter quos erat ipse P. Provana, die vigesima novembris 1711, obtulit libellum supplicem Summo Pontifici quo de Societatis obedientia præcipue erga Sanctæ Sedis decreta circa Ritus Sinicos emanata luculentissime protestabatur, asserens hanc esse Societatis universæ sententiam, et eorum qui in ea sent vota ut nec minimum à dictorum decretorum exactissima obedientia deflectant, sed ea stricte et ad amussim exequi et observari desiderent ; quod si in aliquo, ait, aliter sentiendi aut inobedientie vol umbra tantum appareret, Summus Pontifex adaugeat rigorosissimas pœnas, et ipse Præpositus Generalis hujusmodi inobedientes castigabit nec agnoscet pro veris et genuinis Societatis filiis, sed ces tanquam degeneres et extraneos reputabit et habebit, etc...

In fine anni præteriti RR. DD. Episcopus Pekinensis qui in Lin-Zin-Trheou provincim Cantonensis moratur, vicarium suum P. A. Castorano Pekinum misit, ut qui hie sent Missionariis prædicta Sanctæ Sedis decreta publicaret. P. Kilianus, et cæteri non pauci, usi simulationibus et artificiis publicare volenti obstacula et remoras opponendo, hujusmodi publicationem versute declinârunt, et interim ad prædictum Episcopum datis litteris timorem ci vehementissimum incusserunt, «si hujusmodi decreta nobis publicare volueris (aiebant) statim ad imperatorera confugiemus, illius autem pœnas infligendi modos non leves sed gravissimos esse scias,» et sirailibus verbis eum terrere conati sont. Episcopus Pekinensis cos omnes quibus Jesuitæ adversantur certo certius eorum vindictain et ab illis illata damna subituros esse, sicut accidit dominis Àppiani, Guignes et Burghesio quorum ultimes in carcere mortuus est et alii duojarn à quinque annis arctissimæ custodie tormenta patiuntur (et quis heec videns non timeret ?) veritus, insuper ne in alios etiam Vissionarios eorum iram accenderet illosque in similibus molestiis implicaret, suum vicarium revocavit et jussit à publicatione desistere.

Verumtamen, licet hujusmodi publicatio frustrata sit, non est in Sinis Missionarius qui praedicta Sanctæ Sedis deereta ignoret. Ipsemet P. Amaral Macai residens qui arme Kang-Hi 49 prfflerat Societati ut Visitator, eo ipso anno primum decretum accepit, non tamen Majestatera suarn hoc scire desiderant Jesuitte, sed de arme in annum tergiversantes nunquara vera nuntia Majestati suæ sincere referunt ; id autern est in causa, nempe quia volunt eos qui pontificils decretis reverenter obediunt areere, ne audeant ad Sinas accedere ; idcirco quotiescumque Majestas sua de Europæis nuntiis interrogat, semper ambigue et æquivoce respondent, nec volant de veritate certiorern fieri ; huius exemplum clarissime patet in persdha domini abbatis Cordero, Macai degentis, qui, quia Kang-Ri sono 51, Majestati sum Breve pontificium misit, eorum irarn taliter accendit, ut in ultione facti intempesta nocte in navira quis vergue Indias orientales tune solvebat armata militum manu violenter injecerint, et eodem momento temporis proficisci coegerint ; preetereà Kang- Hi anno 51, jubente Maiestate sua nos qui recenter Pekinum adveneramus ea perlegere quie à P. Provana prolata sent documenta tanc sinjul cum domino Ripa et P. dom. Fabri, clarissime diximus Pontificem jam decidisse et quomodo deciderit, et quando hujasmodi decisio, ad Sinas jam pervenerit.

[292] Sed Tchao-Tchang qui nostra responsa tunc scribi jusserat, hoc et alia bujusmodi scribi noluit, sed paulà post etim P. Kiliano, Parennino et aliis inito consilio secreto Majestatern suara allocuta est, quid dixerit ignore ; solum scie, P. Parenninum dixisse, eum nostra verba Majestati sme non retulisse ; et quideni pute, Parenninum veritatem dicere, cum videara Majestatem, suam frequentissime de bis nuntiis inquirere, idcirco Majestatem suam anno præterito de bis negotiis interrogantem. certiore feci. Sed cum hoc Majestati suæ retuli, Jesuitw contra me irara suam vehementer exacuerunt, et qualibet data occasione molestant, opprimunt, oderunt, ita ut me in eorum domo remanere difficillimum sit, nihil magis ipsi desiderant quain ut Majestas sua me ejiciat nec me aut alios præter ipsos in Sinis remanere permittat. Hoc ipsum. est in causa cur anno præterito epistolam quam Majestas sua me ad Summum Pontificem scribere jusserat, penitus corruperint ; in ea enim enixe Pontificera deprecabar ut doctes et eruditos viros ad inserviendum Majestati suce mitteret, asserens Majestatem suain procul dubio illos humanissime excepturam, et emulaturani beneficiis ; ipsi vero è contra volentes omnes ab ingressu Sinarum arcere, alias (ut audivi) secreto dederunt litteras in quibus disertissime af firmabant Majestatem. suam certissime expulsurmu quotquot hue accederent, qui Summi Pontificis decretis obtemperarent, et ut eorum epistolffl non vero mece fidem adhibens Summus Pontifex vires hue mittere desisteret, eam à Tchao-Tchang propriis characteribus ut moris est subscriptam esse voluerunt, et quidem Tchao-Tchang non modicum ces proteguit se fovet meque verbis ac factis molestat et excruciat, et hoc non sine causa, ut audivi, licet certo affirmare non ausim ; quamobrem ipsemet fait qui prædictam epistolam immutare me jussit ; et quia cum ipsemet, ut hisce auribus audiverim Majestateni suam mandantem, ut ne quidem ulla immutaretur littera, eam ullo modo corrigere non auderem, ipse arcens me ab ingressu coram Majestate sua, aliud mandatum, publicavit, quo Majestas sua me illam mutare jubebat ; itaque factum est ut illam immutare coactus sim totaque deinde taliter corrupta est se destructa ut jam non fuerit amplius ea quara ipse prius conscripseram ; insuper cum de bac epistola seribenda ageretur, et ego de mandato Majestatis suce ea quæ circa hujasmodi controversias ore tenuis locutus sum conscripsis sein et schedulam Majestati suæ ostendendam. tradidissera Mandarine, Ouang-Tao-Hoa, ipse Tchao-Tchang aliam falsam nomine race, seripsit, nitebaturque eam à Ouang-Tao-Hoa loco mew ad Majestatem suam deferri, quam cum Ouang-Tao-Hoa accipere recusaret, eo quod aiebat illam non esse meam, ipso multo magis instabat, dicens : « nihil refert, accipe, et mone imperatorem. » Hoc omnia ipsemet, qui lune accesseram, et post humeros Tchao-Tchang aderam, ipso me non vidente, omnia inquam vidi, perspexi et audivi, et tandem in medium prosiliens et e mariibus Ouang-Tao-Hoa schedulam meam accipiens, genuaque de more reflectens : hoc est, inquam, nomine meo Imperatori offerenda et non alia ; lune Tchao-Tchang suam dedit uni ex secretariis et ad Majestatem suam cum aliis Mandarinis ingressus est, et ego ab eodera secretario eara



petens, et cum exemplari quod mecuni liabebam conferens, deprchendi voces immutatas esse non paucas. [293]

Anno, etiam Kanghi 52 luna sexta, prædictus Tchao-Tchang alterain scribeas

schedulam, in qua referebat quoddam Maiestati suæ mandatum, de edocendis a me discipulis, ab Eunucho Tchang-Ki-Li publicatum, non multum me pudore et contumelia affécit, hanc ego accipiens et ipsi Eunucho offerens, non est hujusmodi (ait) quod Imperator dixerat, mandatum hoc male scriptum est, et continuo ad aulam. dictam Yang-Sui-Tien accedens ubi ipse Tûhao-Tchang ahique aderant coram ipsis schedulam corrigi curavit. Præterea præsentî hoc armo, cum per supplicem libellum Majestatem suam interrogassem, ubinam humari mandaret corpus defancti P. Fabri, quod jaïn Pekinum delatum erat, TchaoTchang ait mandatum, esse Majestatis suæ quod si velim cadaver in Europam deferre, quanto citius illuc versus proficiscerer, nulla certà mentio de referende, in Europam cadavere fiebat in libello, quem ego Majestati suie obtuli, imo nec prorsus in mentem venit, sed solum rogavi Majestatem suam ut locum sepulcræ determinaret ea tantura ratione, quia in alieno sepulchro illud reconderé non ausus fuissem, nisi Majestatis sme mandatum accederet. Caeterum cum à prime in aulam regressu incessanter recipiam Majestatis suæ beneficia non pauca meque tam humaniter benigneque suscipiat, nunquam. de riditu in Europain cogitavi, unum mihi hoc propositum est, ut ad extremum usque spiritum. in servitio Majestatis suæ fibentissime vires exeram ; hoc unumtantum. timeo ne Tchao-Tchang aut aliquis ab eo commissus fraudem aliquam aut dolum instruens, coram Majestate sua de me obloquatur, ego quidera orphanus sum et cujuslibet adjutorii expers nec in nullo altero spem meam repono nisi in Deo et Majestate sua.

Quæ autem hic refero verissima sunt nec coram Majestate sua unquam auderem referre vel minimum mendacium, et si de hujusmodi veritate velit Majestas sua aliud testimonium mittat qui secreto Dominum. Episcopum et P. a Castorano interroget an vere Pontifex deciderit et quomodo deciderit, sed quoniam prædictus episcopus ætate jam gravis (septuagenarius est enim), timens ex verbis P. Kiliani, Majestateni suam non gaudere si vera nuntiet, fortasse clare loqui non audebit ; si missus a Majestate sua vir blandis eum verbis excipiat et quodam modo consoletur clarissime omnia dicturum esse confido.

Nunc autem nil aliud restat, nisi ut Majestatem suppliciter et enixe rogeni, ne quæ hic referuntur alios scire permittat, ne cujuscumque iram subire cogar et præcipue prædicti episcopi, hic enim. cum ex verbis P. Kiliani timorem vero conceperit nos omnes adhortatus est ne de bis coram Majestate sua loqueremur ; ego vero cum sciam, Majestatem suam hæc scire omnino velle, nil occultare ausus fui, sed sincerissime omnia singillatim explicavi. Porro qui hoc anno advenerunt ex Europe nuntia non multum hæc negotia attingunt, cum jam dia finita sint, et in Sinis jam omnibus innotuerint, quæ autem Cantone accepi nuntia fuerunt, duos ex Indis orientalibus advenisse Jesuitas, alterumpictorem, pharmacopolam alterum, audivi etiam P. Provana non amplius rediturum et Cantone degentes Jesuitæ dicunt à Summo Pontifice detineri, quod tamen veram non esse existimo, sed sunt aliæ non redeundi rationes. Die septima octavie lunæ duæ naves Cantouem appulerunt, quarum una e [294] Gallia, altera ex Anglia solverat, et pacem inter principes Europacos jam conclusam esse nuntiarunt. Accepi insuper epistolam Roma ab uno ex magnatibus scriptam, qui coram ipso Summo Pontifice Missionis nostræ negotia curant, quam Majestati suæ legendam offero.

**RELATION PRÉSENTÉE A L'EMPEREUR DE CHINE, PAR M. PEDRINI,  
MISSIONNAIRE APOSTOLIQUE, LE 13 NOVEMBRE 1715.**

«Le huitième jour de la cinquième lune, Sa Majesté ayant demandé qu'on lui fit connaître les nouvelles d'Europe relativement aux controverses chinoises, le soussigné lui expose respectueusement toutes ces nouvelles en abrégé.

«Les Missionnaires Apostoliques qui vivaient jadis dans l'Empire chinois, voyant certaines pratiques des païens chinois, particulièrement en l'honneur de Confucius et de leurs ancêtres défunts, commencèrent à douter si ces usages étaient compatibles avec la religion chrétienne <sup>22</sup> ; car lorsqu'il s'élève de pareils doutes, c'est l'ancienne coutume de l'Église de les déférer au Souverain Pontife, pour qu'il détermine et définisse à quoi il faut s'en tenir <sup>23</sup>. Le Souverain Pontife lui-même ne détermine pas ces doutes arbitrairement et suivant son bon plaisir, mais consultant des hommes instruits et pieux, après avoir examiné la matière avec maturité et avec le plus grand soin <sup>24</sup>, si les doutes proposés se trouvent conformes [295] aux dogmes de la foi chrétienne, il les permet, sinon il ne peut les permettre en aucune manière. Se conformant donc à cet usage, les Missionnaires demeurant en Chine, tant de la Société de Jésus que des autres Ordres, déférèrent au Saint-Siège les doutes susdits : dès le commencement, les deux partis n'étaient pas d'accord, et dans leurs relations envoyées au Saint-Siège ils exposèrent les choses d'une manière différente. Enfin, Sa Sainteté ayant tout examiné exactement et sérieusement, et ayant acquis une pleine connaissance des circonstances du fait, par des extraits, de plusieurs ouvrages écrits autrefois par quarante auteurs Jésuites, et après avoir entendu tout ce que purent alléguer les Pères Gaspard Castner et François Noël, Missionnaires Jésuites, qui firent pour ce sujet un voyage de la Chine en Europe, Sa Sainteté, dis-je, fut pleinement éclaircie de toute cette controverse, et rendit un décret, le 20 novembre 1704, c'est-à-dire, la quarante-troisième année du règne de Kang-Chi. Ce décret ne fut pas publié de suite, mais le Souverain Pontife avertit Monseigneur de Tournon d'ordonner à tous les Missionnaires qui étaient en Chine, d'avoir à prêcher la loi chrétienne, conformément à ce qui est contenu dans ce décret ; mais l'Éminent Cardinal, s'apercevant que bon nombre d'Européens <sup>25</sup>, refusaient d'obéir à ses avis donnés en particulier, publia un mandement, le 7 février 1707, c'est-à-dire, la quarantesixième année de Kang-Chi, où il fit connaître très clairement [296] à tous les Missionnaires ce que Sa Sainteté avait déterminé, en indiquant l'année et le mois du décret rendu à ce sujet. Après cela, l'an 48 de Kang-Chi, le Père

---

<sup>22</sup> M. Pedrini n'a pas craint de donner ces explications à l'Empereur, parce que depuis longtemps déjà, les Jésuites l'avaient mis au courant de leurs controverses ; l'Empereur l'interrogeait juridiquement et il ne se croyait pas autorisé à mentir, surtout depuis qu'il savait par l'expérience de l'année précédente, que l'Empereur avait fort bien su les nouvelles dont il était question, et qu'il avait reconnu que les affaires de la Mission auraient déjà été arrangées, si les Jésuites n'y avaient de nouveau mis le trouble par leurs artifices, comme on le voit clairement dans le récit de ce qui regarde la lettre adressée au Pape.

<sup>23</sup> M. Pedrini commence son Mémoire par ôter de l'esprit de l'Empereur les préventions dont il avait été imbu autrefois, par le Père Pevra.

<sup>24</sup> Il était nécessaire que l'Empereur sût que le Pape ne décidait pas à sa [295] fantaisie sur les affaires de Religion, afin qu'il ne crût pas qu'il méprisait ou comptait pour peu les écrits impériaux envoyés à Borne. Les Jésuites avaient, en effet, persuadé à l'Empereur que si le Pape savait qu'il désirait la conservation des Rites, il l'accorderait aussitôt, et ils l'engageaient à écrire dans ce sens. Ils cherchent toujours à le retenir dans cette persuasion, et c'est pourquoi ils ne cessent de lui répéter que le Pape n'a pas vu les documents apportés à Rome par le Père Provana, autrement il n'aurait pas condamné les Rites. Bien plus, en 1716, ils ont rapporté à l'Empereur que le Pape ne voulait même pas voir les lettres ou documents envoyés de Chine, que pour cette raison ils étaient obligés d'implorer la protection de l'Empereur, et de lui demander d'envoyer un manifeste en forme, ce que Sa Majesté accorda dans le but de les protéger.

<sup>25</sup> Ce sont ceux dont les noms sont écrits à la marge du décret.

Provana abordant en Europe <sup>26</sup> avec de nombreux documents qu'il devait offrir au Souverain Pontife de la part de Sa Majesté, Sa Sainteté lui ayant donné audience, non-seulement le reçut honorablement et avec bienveillance, mais encore elle pesa avec la plus grande attention et examina soigneusement les pièces qui lui furent présentées. Sur ces entrefaites l'année d'après, c'est-à-dire, la quarante-neuvième de l'Empereur Kang-Chi, arrivèrent d'Europe à la Chine des vaisseaux qui annoncèrent que le décret susdit du Souverain Pontife était déjà publié. Quoique l'année dernière j'aie expliqué en gros et de vive voix à Sa Majesté ce qui est déterminé dans ce décret, je l'exposerai ici avec un peu plus de soin <sup>27</sup>.

«Dieu, le créateur de toutes choses, doit être exprimé par le mot *Tien-Chou*, et là-dessus il n'y a jamais eu de controverse parmi les Missionnaires ; les expressions *Tien-Chang-Ti* ainsi que les mots Européens *Deus* et autres semblables, doivent être entièrement rejetés.

«Les tablettes des ancêtres portant seulement le nom du défunt avec la dignité ou le degré qu'il avait, peuvent être retenues par les Chrétiens, pourvu toutefois qu'on n'y écrive pas les caractères chinois *Lingoai*, *Chin-Goai* et autres semblables, et qu'on suspende à côté de ces mêmes tablettes une déclaration [297] expliquant la foi des Chrétiens touchant les morts et en quoi doit consister la piété des enfants envers leurs ancêtres.

«Le culte des sacrifices ou des offrandes qui y ressemblent n'est dû qu'au Créateur très bon et très grand de toutes choses, et il n'est pas permis de le rendre à aucune créature quelle que soit l'excellence de sa dignité. Les Missionnaires mêmes qui résident en Chine n'ont jamais permis aux Chrétiens de servir ou d'assister à ces sacrifices ou oblations qui ont lieu chaque année aux deux équinoxes ; cependant il n'est pas défendu par là même aux Chrétiens de se prêter à une assistance purement matérielle, pendant qu'on offre ces sacrifices ou oblations à Confucius ou aux ancêtres, quand ils ne peuvent éviter sans cela les haines et inimitiés. Ils peuvent également pratiquer les autres cérémonies qui sont seulement civiles ou politiques, s'il s'en trouve de cette espèce.

«Ce décret du Saint-Siège étant promulgué, les J4uites ne s'y soumirent point, mais s'y opposèrent en envoyant au Souverain Pontife plusieurs requêtes pour prolonger indéfiniment les discussions, de la même façon que l'an dernier les Pères de cette même Société, Français et Portugais, fatiguèrent Votre Majesté, par leurs altercations <sup>28</sup>. C'est pourquoi le 25 septembre 1710 (la quarante-neuvième année de Kan-Chi), Sa Sainteté rendit un nouveau décret pour déclarer que tous les Missionnaires devaient observer inébranlablement et inviolablement le décret précédent. En outre il enjoignit strictement aux Supérieurs Généraux de tous les Ordres qui sont en Chine de le faire recevoir et observer à tous leurs sujets. Sur la fin de la [298] même année, des murmures s'élevant de toutes parts contre la désobéissance des Jésuites aux décrets du Saint-Siège, le Supérieur

---

<sup>26</sup> Les Jésuites, comme on a dit plus haut, avaient persuadé à l'Empereur que le Pape n'avait pas vu les documents que le Père Provana avait portés à Rome, afin de l'engager à en envoyer toujours de nouveaux ; ainsi ils perpétuaient sans fin les différends sous prétexte que le décret du Pape avait été porté avant qu'on eût entendu les deux parties.

<sup>27</sup> Bien qu'il dise ici qu'il expose exactement le contenu du décret, M. Pedrini n'a pas jugé nécessaire d'entrer absolument dans les plus minutieux détails, soit parce qu'il y a trois points principaux qui font l'objet de la controverse et qui sont connus de l'Empereur, soit parce que ces trois points renferment tout le reste.

<sup>28</sup> Il parle ainsi afin de ne pas donner occasion à l'Empereur de mépriser la dignité du Pape, en lui faisant voir que des particuliers se permettent de contrevenir à ses ordres. En Chine personne n'ose pas même souffler un mot contre les ordres de l'Empereur. C'est pourquoi il ajoute ce qui suit des Jésuites français et portugais, de leur difficulté de se soumettre aux ordres de l'Empereur, et de leur hardiesse à disputer en sa présence de leurs rivalités particulières.

Général de la Société ayant assemblé les Assistants et les Procureurs au nombre desquels était le Père Provana, présenta au Souverain Pontife, le 20 novembre 1711, une supplique où il protestait très énergiquement de l'obéissance de la Société aux décrets émanés du Saint-Siège, principalement à ceux qui regardent les Rites chinois. Il assura que les sentiments de toute la Société et les vœux de tous ses membres étaient de ne s'écarter en rien de la plus exacte obéissance due à ces décrets, et qu'ils désiraient les exécuter et observer strictement et à la lettre ; que si, (dit-il) l'ombre d'un sentiment opposé ou d'une désobéissance se manifestait, le Souverain Pontife devait ajouter les peines les plus rigoureuses à celles déjà portées, et que lui, Supérieur Général, châtierait ces désobéissants et ne les reconnaîtrait plus pour vrais et légitimes enfants de la Société, mais qu'il les réputerait et tiendrait pour dégénérés et étrangers.

«A la fin de l'année dernière, l'Évêque de Pékin, qui réside à *Lin-Zin-Tchéou*, de la province du Chantong, envoya son Vicaire-Général, le Père Castorano, à Pékin, pour y publier les susdits décrets du Saint-Siège aux Missionnaires qui sont dans cette ville. Le Père Kilian et plusieurs autres avec lui, usant de feinte et d'artifices s'opposèrent à son dessein de publier ces décrets et en y mettant des obstacles et des retards, parvinrent à force de ruses à empêcher cette publication. En même temps ils inspirèrent une très grande frayeur à l'Évêque susdit par des lettres qu'ils lui envoyèrent, dans lesquelles ils lui disaient : «Si vous voulez nous faire la publication de ces décrets, nous aurons recours à l'Empereur ; or sachez qu'il a coutume d'infliger des peines, non pas légères, mais très graves...» et par de semblables paroles ils s'efforcèrent de l'intimider. L'Évêque sachant bien que tous ceux auxquels les Jésuites sont contraires, ne peuvent en aucune manière éviter leur vengeance et les [299] maux qu'ils leur destinent, comme cela arriva à MM. Appiani, Guignes et Borghèse, dont le dernier est mort en prison, et les deux autres souffrent depuis cinq ans le tourment d'une très dure captivité (et qui ne craindrait en voyant ces choses-là ?), craignant en outre d'allumer leur colère contre les autres Missionnaires et de les impliquer dans les mêmes persécutions, rappela son Vicaire et lui ordonna de se désister de la publication <sup>29</sup>. [300] «Cependant, quoique cette publication

---

<sup>29</sup> C'est là le grand crime dont les Jésuites ont chargé M. Pedrini devant l'Évêque de Pékin pour l'indisposer contre lui, comme ayant violé ses ordres et résisté à ses injonctions. Il faut savoir que Monseigneur l'Évêque de Pékin, en faisant publier le décret à tous les Missionnaires de cette ville, les avait priés de ne rien dire de cette promulgation ni à l'Empereur ni aux Mandarins. Le cardinal de Tournon avait agi plus énergiquement, lorsqu'il donna son décret de Nankin, il le promulgua et voulut qu'il servît de bouclier à tous les traits de l'ennemi, il commanda à tous les Missionnaires qui étaient alors à la Cour, de répondre hardiment : «Nous avons une décision du Saint-Siège, promulguée par le Patriarche d'Antioche, notre supérieur. à Enfin pour prendre des exemples de plus haut, le Vicaire de Jesus-Christ lui-même avait pris une manière d'agir plus énergique, quand dans sa lettre à l'Empereur, du 23 mars 1709, il ne craignit pas de lui dire que tout ce que ce Cardinal avait promulgué aux ouvriers Évangéliques au sujet des Rites chinois, venait du Saint-Siège ce que nous vous avons expliqué auparavant, dit-il, est véritablement le sentiment du Saint-Siège.» Mais quoi qu'il en soit de la manière d'agir de l'évêque de Pékin, il est certain qu'il n'avait donné aucun ordre de ne pas parler de ces affaires à l'Empereur : «Je vous prie, dit-il, dans sa lettre, de n'en rien dire à l'Empereur ni aux Mandarins à Du reste, tous les jours M. Pedrini voyait de nouvelles embûches dressées par les Jésuites, il les voyait remuer ciel et terre pour l'accuser de mensonge devant l'Empereur, ou pour lui persuader qu'il lui cachait la vérité, et cela afin d'empêcher que Sa Majesté n'eût plus aucune foi en ses paroles surtout en ce qui concernait les décisions du Saint-Siège. Par les interrogations fréquentes de l'Empereur sur ces matières, il reconnaissait qu'il était très facile de lui parler de la promulgation du décret apostolique, c'est Pourquoi ne voulant point trahir

eût été ainsi frustrée de son effet, il n'est pas un seul Missionnaire dans la Chine qui ignore ces décrets du Saint-Siège. Le Père Amaral lui-même, résidant à Macao, celui qui, en l'année quarante-neuvième de Kang-Chi, était Visiteur de la Société, reçut le premier décret en cette même année ; mais les Jésuites ne veulent pas en instruire Votre Majesté, et tergiversant d'année en année, ne donnent jamais les vraies nouvelles avec sincérité : le motif de cette conduite est qu'ils veulent éloigner de la Chine ceux qui se soumettent avec respect aux décrets Pontificaux et les empêcher de venir dans cet Empire : c'est pourquoi toutes les fois que Votre Majesté s'informe des nouvelles d'Europe, ils répondent avec ambiguïté et équivoque et ne veulent pas manifester la vérité. Un exemple frappant de ceci est ce qui arriva dans la personne de l'abbé Cordero, résidant à Macao, qui, pour avoir présenté à Votre Majesté, l'an 51 de Kang-Chi, le Bref du Souverain Pontife, alluma tellement leur colère contre lui, que [301] pour se venger de cette action, ils le firent prendre au milieu de la nuit, par une troupe de soldats armés, et jeter sur un vaisseau prêt à partir pour les Indes Orientales, et ils le forcèrent de partir au même instant. En outre, l'an 51 de Kang-Chi, sur l'ordre donné par Votre Majesté, à nous (M. Pedrini, M. Ripa et le Père Fabre), qui étions récemment arrivés à Pékin, de lire les documents que portait le Père Provana qui était en ce moment à Macao, nous avons dit très clairement que le Souverain Pontife avait déjà décidé ces questions, comment il les avait décidées, et à quelle époque cette décision était arrivée en Chine. Mais *Tchao-Tchang* qui avait ordonné d'écrire nos réponses, ne voulut pas qu'on écrivit ainsi ces choses et autres semblables, mais peu après s'étant concerté secrètement avec les Pères Kilian, Parennin et d'autres, il parla à Votre Majesté et j'ignore ce qu'il a dit ; je sais seulement que le Père Parennin a dit qu'il n'avait pas rapporté nos paroles à Votre Majesté, et je pense en effet que le Père Parennin a dit la vérité en cela, puisque je vois que Votre Majesté s'informe très souvent de ces nouvelles ; c'est pourquoi l'année dernière j'ai dit la vérité à Votre Majesté quand elle m'a interrogé sur ces affaires. Mais parce que j'avais dit ces choses à Votre Majesté, la colère des Jésuites s'est soulevée contre moi et en toute occasion ils me persécutent,

---

la vérité, il était prêt à saisir l'occasion d'en parler à l'Empereur. Néanmoins pour ne pas enfreindre même légèrement les avis exprimés par l'Evêque, il avait obtenu de son Vicaire-Général, résidant à Pékin, la permission de parler de cette promulgation s'il le jugeait nécessaire. Du reste, M. Pedrini avait été présent lui-même à la consultation de plusieurs Jésuites, dans laquelle le Père Kilian avait demandé ce qu'il fallait répondre, si l'Empereur demandait des nouvelles d'Europe. Le Père Jartoux avait dit : il faut répondre que Monseigneur de Pékin a envoyé ici quelqu'un pour promulguer les décrets. L'Empereur lui-même, par lui-même ou par d'autres, interrogea plusieurs fois M. Pedrini sur ces affaires ; parfois descendant dans le détail il lui avait demandé s'il y avait en Chine un Supérieur désigné pour ces affaires, où il demeurerait, et autres questions semblables. Il y avait donc un motif assez solide pour croire qu'il voulait sonder la sincérité de M. Pedrini, et qui sait si les Jésuites eux-mêmes n'avaient pas déjà prévenu l'Empereur de cette promulgation. M. Pedrini ayant un ordre de l'Empereur qu'il rappelle au commencement du mémoire et se trouvant au milieu de faits et de circonstances qu'il est impossible de raconter et même de comprendre sans les avoir vus, pesa bien tout et jugea nécessaire de dire franchement et sincèrement la vérité, sans cependant toucher l'affaire de la promulgation, et il exprima tout ce qu'il crut devant le Seigneur pouvoir être dit à l'Empereur. Je ne sais vraiment pas quelle espèce de péché il a commis en présentant ce mémoire à l'Empereur, puisque mettant à part tous les autres motifs qu'il avait de le faire, il n'y avait aucune défense de la part de l'Evêque, et de plus il avait obtenu la permission de ne pas se conformer à l'avis épiscopal. Quel mal a-t-il donc fait en exposant ce qu'en conscience il croyait devoir exposer ? Il est fort étonnant que ceux qui s'opposent et refusent ~obéir aux Bulles apostoliques, fassent un crime à M. Pedrini de ne s'être pas conformé aux avis de l'Evêque de Pékin.

m'oppriment, me haïssent, en sorte qu'il m'est très difficile de rester dans leur maison. Leur unique désir est que Votre Majesté me chasse de la Chine et qu'elle ne permette ni à moi ni à aucun autre d'y résider à l'exception des Jésuites seuls.

«C'est le motif pour lequel l'année dernière ils altérèrent complètement la lettre que Votre Majesté m'avait ordonné d'écrire au Souverain Pontife : dans cette lettre je priais instamment le Souverain Pontife d'envoyer des hommes savants pour le service de Votre Majesté, l'assurant que sans nul doute Votre Majesté les recevrait avec bienveillance et les comblerait de bienfaits. Mais -les Jésuites au contraire voulant éloigner [302] tous les autres de la Chine, (à ce que j'ai entendu dire) donnèrent secrètement une autre lettre où ils affirmaient très nettement que Votre Majesté bannirait très certainement tous ceux qui viendraient ici, s'ils obéissaient aux décrets du Souverain Pontife ; et pour que celui-ci, ajoutant foi à leur lettre et non à la mienne, abandonnât le projet d'envoyer des Missionnaires, ils voulurent qu'elle fût souscrite de la main de Tchao-Tchang, avec des caractères particuliers comme c'est l'usage : et de fait Tchao-Tchang les protège et les favorise grandement tandis qu'il me vexe et me tourmente par paroles et par actions, et il a ses raisons d'en agir ainsi, à ce que j'ai entendu dire, quoique je n'ose pas l'affirmer <sup>30</sup>. C'est pourquoi ce fut lui qui m'ordonna de changer ma lettre sus-mentionnée ; mais parce que j'avais entendu de mes propres oreilles Votre Majesté faire défense d'y changer une seule lettre, je n'osais la corriger en aucune manière, lui-même alors m'empêchant d'avoir accès auprès de Votre Majesté, publia un autre ordre par lequel Votre Majesté me prescrivait de la changer ; voilà comment il est arrivé que j'ai été forcé de la changer et ensuite elle a été tellement altérée et détruite que ce n'a plus été celle que j'avais d'abord écrite.

«En outre quand il s'agissait d'écrire cette lettre, comme d'après l'ordre de Votre Majesté, j'avais écrit ce que j'avais dit verbalement à Votre Majesté touchant ces controverses, et que j'avais remis le papier au Mandarin *Ouang-Tao-Hoa* pour le présenter à Votre Majesté, le même *Tchao-Tchang* en écrivit [303] une autre fautive, en mon nom, et s'efforça de la faire accepter à *Ouang-Tao-Hoa* pour la présenter à Votre Majesté à la place de la mienne. *Ouang-Tao-Hoa* refusant de la recevoir, en disant que ce n'était pas la mienne ; l'autre Mandarin faisait de plus vives instances et disait : «Peu importe, reçois-la et avertis l'Empereur.» J'ai entendu moi-même tout cela, car je m'étais alors approché et me tenais derrière les épaules de *Tchao-Tchang* sans en être aperçu, j'ai vu, dis-je, et entendu moi-même toutes ces choses, et alors m'avançant au milieu de cette réunion et prenant mon papier des mains de *Ouang-Tao-Hoa*, et faisant la genuflexion suivant l'usage : «Voici, dis-je, la lettre qu'il faut présenter en mon nom à l'Empereur et non aucune autre.» Alors *Tchao-Tchang* donna sa lettre à un des écrivains et entra avec d'autres Mandarins en présence de Votre Majesté.

«Pendant ce temps-là je demandai à l'écrivain la lettre qu'il avait reçue, je la confrontai avec l'original de la mienne que j'avais sur moi et je trouvais que plusieurs mots avaient

---

<sup>30</sup> Ce qui est dit ici et plus bas de Tchao-Tchang et de ses actions iniques devait nécessairement être mis sous les Yeux de l'Empereur, afin d'empêcher ce Mandarin de fermer à l'avenir tout accès auprès de l'Empereur aux Missionnaires de la Sacrée Congrégation et de ruiner leur influence. De fait l'Empereur ordonna aux Mandarins de ne pas empêcher M. Pedrini d'approcher de lui, et beaucoup d'autres bons résultats ont été produits par cette communication de N. Pedrini. Mais les Jésuites trouvèrent là motif de sonner encore de la trompette pour le charger d'un autre crime. «M Pedrini, disent-ils, a accusé notre protecteur Tchao-Tchang. o Ce que M. Pedrini en a dit n'était pas pour l'accuser, mais bien pour se défendre, il n'avait pas d'autre moyen pour l'empêcher de faire plus de mal encore.

été changés <sup>31</sup>. De même aussi l'an 52 de Kang-Chi, la sixième lune, le susdit *Tchao-Tchang*, écrivant un autre billet où il rapportait un ordre de Votre Majesté touchant quelques écoliers que je désirais instruire, ordre publié par l'Eunuque *Tchang-Ki-Li*, me couvrit de honte et d'une grande confusion. Comme j'eus reçu ce billet, je le montrai à l'Eunuque : «Ce n'est pas l'ordre de Sa Majesté, dit-il, il a été mal écrit.» Aussitôt allant au palais nommé *Yan-Sui-Tien*, où se trouvait *Tchao-Tchang*, ainsi que d'autres personnages, il fit corriger le billet en leur présence <sup>32</sup>. [304]

«Enfin pendant cette présente année, comme j'avais adressé une supplique à Votre Majesté pour lui demander où elle voulait qu'on enterrât le corps du défunt Père Fabre qu'on avait apporté à Pékin, *Tchao-Tchany* répondit que l'ordre de Votre Majesté était, que si je voulais rapporter le cadavre en Europe, j'eusse à partir immédiatement de ce côté-là. Or, dans la supplique présentée à Votre Majesté, il n'était nullement fait mention de rapporter le cadavre en Europe, et la pensée ne m'en était pas même venue ; mais j'avais seulement demandé à Votre Majesté de déterminer le lieu de la sépulture, par cette unique raison que je n'aurais jamais osé le mettre dans un tombeau étranger, sans en avoir l'ordre de Votre Majesté. Au reste, voyant que depuis ma première entrée à la Cour je reçois sans cesse de nombreux bienfaits de Votre Majesté, et qu'elle m'accueille avec bienveillance et douceur, je n'ai jamais songé à retourner en Europe : mon seul dessein est d'employer de bon cœur toutes mes forces au service de Votre Majesté jusqu'à mon dernier soupir. Je ne crains qu'une chose, c'est que *Tchao-Tchang* ou quelque autre à son instigation, ourdissant quelque trame ou intrigue, ne parle mal de moi à Votre Majesté ; car pour moi je suis orphelin et privé de tout secours, et ne mets mon espérance en qui que ce soit, si ce n'est en Dieu et en Votre Majesté.

«Toutes les choses que je rapporte ici sont très véritables et je n'oserais jamais proférer le moindre mensonge devant Votre Majesté ; et si elle veut s'assurer de la vérité par d'autres témoins, qu'elle envoie secrètement interroger l'Évêque de Pékin et le Père Castorano, si le Souverain Pontife a décidé ces questions et comment il les a décidées. Mais parce que cet Évêque est déjà très avancé en âge (il a 70 ans) et qu'il craint d'après les discours du Père Kilian que votre Majesté ne soit pas contente s'il dit la vérité, peut-être il n'osera point parler clairement ; que le personnage député par Votre Majesté lui parle doucement et le console [305] en quelque sorte, et j'ai la confiance qu'il dira toutes choses très clairement.

«Maintenant il ne me reste qu'à supplier instamment Votre Majesté de ne manifester à personne ce que je viens de rapporter, afin de ne m'exposer à la colère de personne et particulièrement de l'Évêque de Pékin ; car ce dernier intimidé véritablement par les paroles du Père Kilian, nous a tous engagés à ne jamais parler de ces choses-là à Votre Majesté ; mais pour moi, sachant que Votre Majesté voulait absolument les savoir, je n'ai osé rien cacher, mais je lui ai tout expliqué en détail et en toute sincérité.

«Quant aux nouvelles arrivées d'Europe cette année-ci, elles n'ont pas beaucoup de rapport à ces controverses qui sont terminées et dont la décision est connue de tous les Missionnaires qui sont en Chine. Pour les nouvelles que j'ai reçues de Canton, c'est qu'il est arrivé deux Jésuites des Indes Orientales, l'un est peintre et l'autre pharmacien : j'ai appris aussi que le Père Provana ne devait plus revenir <sup>33</sup>, et les Jésuites de Canton disent

---

<sup>31</sup> Il était encore nécessaire de faire connaître à l'Empereur la falsification de la lettre adressée au Pape, car les Jésuites avaient accusé M. Pedrini d'avoir voulu y faire des changements.

<sup>32</sup> Comme les Jésuites avaient plusieurs fois donné à entendre à l'Empereur que M. Pedrini mentait et le trompait, il était juste qu'il prit un témoignage pour appuyer ce qu'il disait.

<sup>33</sup> Il dit ceci parce que les Jésuites eux-mêmes avaient fait entendre à l'Empereur que le Pape le retenait.

qu'il est retenu par le Souverain Pontife, ce que je ne crois pas être vrai, mais il y a d'autres raisons qui s'opposent à son retour.

«Le septième jour de la huitième lune, deux vaisseaux sont arrivés à Canton, l'un était parti de France et l'autre d'Angleterre : ils ont annoncé que la paix entre les Européens avait été conclue.

«J'ai reçu en outre une lettre de Rome d'un des principaux personnages Chargé des affaires de ma Mission auprès du Souverain Pontife ; je la présente à Votre Majesté pour la lire <sup>34</sup>.

[306] Le manuscrit du mémoire de M. Pedrini, conservé à Monte-Citorio, porte au bas cette note, ajoutée sans doute par le Visiteur de ce temps-là : «Cet écrit a donné occasion à plusieurs qui n'en étaient pas contents de soulever contre M. Pedrini la colère de l'Empereur, à qui on faisait croire que M. Pedrini écrivait des faussetés au Pape, et des choses entièrement opposées au sentiment de l'Empereur. M. Pedrini se purgea de cette accusation, mais non sans grand danger pour sa vie, et il recouvra la faveur de l'Empereur. Pour une pareille démarche la Sacrée Congrégation de la Propagande se regarde comme bien servie par M. Pedrini, ainsi qu'en rend témoignage le Cardinal Préfet de cette Congrégation.»

## § XXII. Premier résultat du Mémoire présenté par M. Pedrini.

Nous allons commencer à voir l'impression que fit sur l'esprit de l'Empereur la pièce présentée par M. Pedrini. M. Ripa, qui ne connaissait pas le contenu de cette pièce, mentionne cet effet dans son journal. Le principal résultat c'est que l'Empereur essaya dès lors de se dégager de cette question des Rites qu'il voyait être purement religieuse, tandis que les Jésuites avaient voulu y engager son point d'honneur. M. Pedrini lui avait dit enfin clairement ce que voulait lui dire autrefois le cardinal de Tournon, dans une audience secrète, qu'il n'avait pas pu obtenir ; et à partir de ce moment il allait devenir évident à jamais que l'Empereur n'était pour rien dans cette question

«Le 12 novembre 1713, dit M. Ripa, nous allâmes au-devant de l'Empereur qui revenait de Tartarie ; nous arrivâmes [307]aux eaux où l'Empereur a un beau casino. Là, M. Pedrini parla à Sa Majesté et lui fit remettre, par Lin Eunuque, un gros pli cacheté (c'est le Mémoire dont nous avons parlé), sans rien faire savoir à personne de ce qu'il contenait, ce qui fit naître beaucoup de soupçons dans l'esprit des Jésuites et dans celui des Mandarins. Je lui demandai de me dire ce que renfermait ce pli. Il se contenta de me répondre qu'il y avait une lettre qui nous avait été adressée de Rome à tous deux, au mois d'octobre précédent, par l'abbé Fattinelli, et dont il m'avait donné une copie. Nous parlerons encore de ce pli au 12 novembre 1716, époque où la publicité donnée à ce qu'il renfermait, fut cause de la disgrâce de M. Pedrini.

«Le 19, l'Empereur demanda qui des Européens se trouvait au palais. J'y étais seul, les Mandarins répondirent qu'il n'y avait que le Père Jartoux, qui était déjà parti. Le 20, l'Empereur réitéra la même demande. Je me trouvai au palais avec M. Pedrini et le Père Jartoux. Les Mandarins répondirent encore qu'il n'y avait que le Père Jartoux. Les

---

<sup>34</sup> Bien que l'original de cette lettre ait été entre les mains des Jésuites, ils ont voulu néanmoins le traduire de nouveau du Chinois en langue européenne, afin de pouvoir à leur ordinaire en détourner le sens et accuser ensuite M. Pedrini d'avoir exposé des faussetés à l'Empereur. Si M. Pedrini avait voulu falsifier cette lettre il n'en aurait pas remis l'original à l'Empereur qui pouvait très-facilement s'en faire donner une traduction par les Jésuites. Du reste, il faut savoir que cette lettre avait été traduite en chinois non pas mot à mot mais en revêtant sa substance de la tournure chinoise.



Mandarins avaient grand peur que dans le pli transmis à l'Empereur par M. Pedrini, et par le moyen d'un Eunuque, il n'y eût quelque dénonciation contre eux, c'est pourquoi ils étaient furieux contre M. Pedrini, et par concomitance contre moi qui pourtant n'avais aucune part dans cette affaire. Les Mandarins font tout ce qu'ils peuvent pour empêcher que l'Empereur ne nous parle, pour nous faire perdre ses bonnes grâces et nous faire chasser de la Chine.

«Le 27, le Père Kilian revenant de chez l'Empereur, convoqua devant lui tous les Européens qui étaient au palais, je m'y trouvais alors. Il fit semblant de pleurer, se cachant la figure, tantôt dans un mouchoir, et tantôt dans les mains, sans néanmoins verser une seule larme : «L'Empereur, disait-il, m'a congédié de la manière la plus humiliante. Il m'a demandé des nouvelles d'Europe, je lui ai dit que nous lui avons donné celles que nous avons, et que nous n'en avons pas d'autres. [308] L'Empereur ajoute : n'avez-vous rien au sujet de vos controverses ? J'ai répondu qu'il était venu des

nouvelles dans les deux sens, parce que l'un avait écrit d'une manière, et l'autre d'une autre. L'Empereur dit alors : Vous voulez prêcher votre Loi à votre manière, et pourtant vous devriez tenir à honneur de la prêcher comme Mathieu Ricci. Entendant l'Empereur parler ainsi, je ne pus contenir mes larmes, et je me mis à pleurer, ce que voyant, Sa Majesté me congédia.» Le Père Kilian prononça ces paroles d'un ton tout épouvanté, comme pour faire croire que l'Empereur voulait chasser tous les Missionnaires de la Chine.

«Je savais déjà par une longue expérience que ce Père était fort peu sincère. Il se retira avec les autres Jésuites, je restai seul au palais avec M. Pedrini. Je demandai au Mandarin Ouang-Tao-Hoa qui se trouvait à l'audience du Père Kilian, si l'Empereur avait ainsi parlé. Il me répondit, en présence de M. Pedrini, que Sa Majesté, ayant demandé des nouvelles d'Europe, le Père Kilian avait répondu qu'il n'y avait rien d'important ; qu'à cela, l'Empereur avait ajouté : «Nous, ici en Chine, nous avons beaucoup de sectes de Bonzes qui vivent différemment sous diverses règles, mais tous s'accordent à adorer l'idole Fo. Vous autres, Européens, vous êtes tous Religieux, et bien que vous soyez de différents Instituts qui Franciscains, qui Dominicains, qui Jésuites, vous vous accordez à adorer le *Tien-Chou* (nom chinois de Dieu). Malgré cela, vous ne faites pas autre chose que vous disputer sur des points de votre Religion et vous en faites des affaires de grande importance qui me paraissent à moi de vrais jeux d'enfants ; je ne fais que rire quand je vous vois aux prises pour une pure bagatelle.» Ouang-Tao-Hoa, appelé pour d'autres affaires, ne put continuer son récit, mais un autre Mandarin, également présent à l'audience, le compléta en disant que l'Empereur avait dit au Père Kilian que dans la réponse de sa lettre envoyée au Pape par MM. Pedrini et Ripa, par la voie de Moscovie, il espérait [309] avoir de bonnes nouvelles. Le Père Kilian répondit qu'il en doutait parce que la controverse n'était pas encore décidée par le Pape. L'Empereur se fâcha un peu contre lui et le reprit de ce qu'ils disputaient toujours, l'exhorta à la paix et l'engagea fortement à mettre enfin un terme à toutes ces discordes. Le Père Kilian, voyant l'Empereur le traiter de la sorte, et sentant qu'il voulait se débarrasser de tout engagement dans la question des Rites, et qu'il avait entendu parler de leur condamnation, chercha à fléchir son cœur grand et magnanime, et fit semblant de pleurer. Ce fut alors que l'Empereur, pour le consoler, lui répéta, en le congédiant, le refrain qu'il savait leur faire tant de plaisir : «Si on n'observe pas les Rites de Mathieu Ricci, je chasserai tout le monde de la Chine.»

«Le 29, selon la coutume, chaque Européen devait se présenter devant l'Empereur pour lui offrir quelque instrument fait de sa propre main ou sous sa direction. M. Pedrini se présenta avec une guitare et le Père Kilian avec un petit moulin à café. A cette occasion, l'Empereur demanda à M. Pedrini des nouvelles d'Europe. Il répondit qu'il n'en avait pas d'autres que celles qu'il avait présentées à Sa Majesté, dans le pli remis quelques jours auparavant. L'Empereur leur fit à tous deux un long discours et les congédia. Les Mandarins vinrent ensuite dire, de la part de l'Empereur, à M. Pedrini et au Père Kilian,

de mettre par écrit les paroles de l'Empereur pour les faire lire à tous les Européens, et pour les sceller ensuite en présence de Sa Majesté et les envoyer en Europe. M. Pedrini me dit alors que les paroles dites par l'Empereur, le 27, au Père Kilian, et celles de ce jour-là au Père Kilian et a lui-même faisaient allusion à ce qui était contenu dans le pli qu'il lui avait remis aux eaux.

«Le 5 décembre, après de longues et de fréquentes conférences entre eux, le Père Kilian et M. Pedrini, n'avaient pas encore pu s'accorder à faire la rédaction des paroles impériales, chacun voulant les rendre à sa manière ; le Père Kilian, les exagérait, [310] M. Pedrini les modifiait, enfin il fut résolu que chacun de son côté écrirait sa relation, ce qui fut fait, et le 5 décembre, ils les présentèrent à l'Empereur ; celui-ci, après les avoir lues, répondit que ni l'une ni l'autre n'était bien ; il répéta ce qu'il avait dit l'autre jour et leur ordonna d'écrire d'accord devant Dieu. Se tournant vers M. Pedrini il lui dit : «Vous n'êtes que deux et ceux-ci sont près de quarante.» Comme s'il eût voulu dire que deux ne pouvaient tenir tête à quarante et qu'il devait avoir égard plus au nombre qu'à toute autre chose.

«Le 9, l'Empereur demanda au Père Kilian s'ils s'étaient accordés à écrire ses paroles, il répondit que non, parce que M. Pedrini prétendait n'avoir pas de temps. L'Empereur sans en paraître offensé répondit avec une aisance admirable : «C'est vrai, il a maintenant la musique en tête.» L'Empereur n'insista plus pour cette rédaction, et comme elle n'allait pas à but que se proposait M. Pedrini, celui-ci continua toujours à répondre par des excuses aux vives instances du Père Kilian.

«Voici la substance des paroles de l'Empereur : qu'il voulait chasser tous les Européens, anciens et nouveaux, s'ils n'observaient pas les Rites de Mathieu Ricci ; que de même que le Pape ne voudrait pas consentir à ce qu'un Chinois changeât les coutumes d'Europe, de même lui ne permettrait pas que les Européens changeassent les coutumes de Chine ; qu'il ne voulait plus de disputes entre les Européens, mais la paix et l'union ; que les Européens n'entendaient pas le sens des livres chinois, et que Monseigneur Maigrot n'en savait pas plus là-dessus que les Pères Prémart et Fouquet. Puis se tournant vers M. Pedrini, il répéta plusieurs fois que nous n'étions que deux de la Propagande contre les Jésuites qui étaient quarante. — Il est à remarquer que les Pères Prémart et Fouquet comparés ici pour l'ignorance à Monseigneur Maigrot, étaient les deux Jésuites les plus savants en fait de littérature chinoise ; les Jésuites eux-mêmes avaient autrefois dit du Père Prémart, de meilleur pour l'interprétation des [311] livres chinois. Mais ces deux Jésuites avaient reconnu les torts de leurs confrères et c'est pourquoi ils étaient dénigrés. de vive voix et par, écrit dans le monde entier, comme Monseigneur Maigrot l'avait été pour avoir mis tant de zèle à provoquer le décret contre les Rites.

Ces circonstances exprimées brièvement dans le journal de M. Ripa) sont plus détaillées dans la relation de M. Pedrini, nous allons donc en reproduire la suite qui nous conduit jusqu'à la fin de l'année 1745.

«L'Empereur, dit M. Pedrini, garda le secret que je lui demandais. Néanmoins comme par cette feuille il a reconnu la fausseté des nouvelles qui lui avaient été données par les Jésuites, il n'a pu s'empêcher de leur témoigner du mécontentement, particulièrement au Père Kilian. Il est à remarquer ici que les Jésuites voyant M. Pedrini partir de Tartarie (au mois d'octobre 1715), ne laissant là que M. Ripa sur lequel ils comptent, avaient cru l'occasion favorable pour donner à l'Empereur des nouvelles de leur façon. C'est pourquoi un jour sans rien faire savoir à M. Pedrini, ils s'étaient tous rendus au palais de Pékin, et par le moyen des Mandarins du Yang-Sin-Tien et du Ouing-Tien, ils avaient envoyé à l'Empereur trois lettres d'Europe, laissant au Père Parennin, qui était en Tartarie, le soin de les traduire. Impossible de décrire les artifices, les détours et l'astuce qu'ils mettent en œuvre pour parvenir à leurs fins. De ces trois lettres, une était du Père Bouvet, qui écrivait au Père Parennin, lui disant qu'il avait appris que l'année suivante il partirait de France deux sujets pour le service de l'Empereur, l'un chirurgien et l'autre peintre. La seconde lettre était du Père Monteyro, de la province de Portugal, résidant à Canton, elle était adressée aux Pères Suarez et Kilian) il leur donnait avis que deux sujets de leur province

étaient arrivés à Macao, que l'un était peintre et l'autre pharmacien, sachant un peu de chirurgie. A ces deux lettres qui étaient du goût de l'Empereur, ils en avaient ajouté une [312] troisième écrite par le Père Fonseca, Procureur des Missions des Jésuites portugais, à Lisbonne, et datée du mois de mars 1714, ou pour mieux dire elle était censée écrite par ce Père ; et pour donner plus de crédit à cette fraude, la lettre n'arriva pas comme les deux autres, mais on l'avait fait tomber entre les mains du Vice-Roi de Canton, afin qu'il l'envoyât lui-même à l'Empereur, comme il fit en effet. Du reste au moment de l'arrivée des navires d'Europe, ils avaient répandu le bruit que le Vice-Roi allait intercepter toutes les lettres des Missionnaires pour les envoyer à la Cour. Seulement il est très curieux que le Vice-Roi n'ait intercepté que les lettres que les Pères ont bien voulu, et qu'eux-mêmes et les autres, Missionnaires aient reçu d'autres lettres et beaucoup de choses, et que les deux lettres qui annonçaient l'arrivée prochaine des peintres et des chirurgiens aient échappé aux mains du Vice-Roi. C'est aux lecteurs à tirer les conséquences. Mais soit que la lettre susdite fût fautive et écrite à Macao ou à Canton, soit qu'elle fût véritable et écrite par le Père Fonseca, d'après les instructions envoyées par ses confrères de Chine, il est certain que le contenu était faux. Je ne l'ai pas vue, M. Ripa, qui était à Djé-Hol, n'a pas pu la voir non plus, parce qu'il ne va pas souvent au palais ; mais j'ai vu une de ses lettres écrites à M. Pedrini après son retour à Pékin, dans laquelle il lui disait que le peu de nouvelles qu'il pouvait recueillir était que ladite lettre portait que le Pape, aux instances de l'ambassadeur de Portugal, faisait revoir la cause, et que l'on ne doutait pas que le Pape ne répondit d'une manière conforme aux désirs de Sa Majesté, que le Père Provana attendait la fin de l'affaire et qu'ensuite le Pape enverrait quelqu'un à l'Empereur avec le Père Provana.

Si Dieu permet que cette relation-ci parvienne jusqu'à Rome, on pourra y voir avec quelle sincérité et avec quelle vérité les Pères procèdent dans cette cause, et on pourra d'après tout ce qu'ils disent à l'Empereur de la Chine juger de la foi que méritent tout ce qu'ils représentent au Pape, à Rome. Après toutes ces nouvelles, l'Empereur ayant vu celles [313] que lui communiqua M. Pedrini, ne put, comme je l'ai dit, s'empêcher d'en témoigner aux Jésuites un léger ressentiment en se voyant joué par eux d'une aussi triste manière. A peine fut-il rentré au palais de Tchan-Tchung-Yuen, que plusieurs fois dans les jours d'audience il demanda qui des Européens se trouvait dans le palais. Bien que M. Pedrini y fût, Tchao-Tchang ne voulut jamais le dire à l'Empereur, et une ou deux fois il lui dit qu'il y avait le Père Jartoux. Celui-ci s'y trouva par hasard et aucun des autres Pères ne venait alors au palais, sous prétexte des funérailles du frère Rhodes qu'ils firent durer plusieurs jours, comme nous le dirons plus bas ; c'est pourquoi Tchao-Tchang répondait toujours qu'ils étaient occupés à leurs funérailles. Enfin ces funérailles étant terminées, le lendemain trois Jésuites se présentèrent chez l'Empereur, ce furent les Pères Kilian Stumpf, Parennin et Fouquet, le premier avec un instrument de mathématiques, le second avec ses traductions des livres européens d'anatomie et de médecine, et le troisième avec quelques traités d'astronomie traduits en chinois. L'Empereur aussitôt qu'il les vit, appela le Père Fouquet et voyant ce qu'il portait il lui dit : J'ai déjà tout cela, et aussitôt il le fit sortir. Il en fit de même avec le Père Parennin. En troisième lieu il appela le Père Kilian et lui demanda s'il avait quelques nouvelles d'Europe, celui-ci répondant qu'il n'avait rien de nouveau, l'Empereur reprit d'un visage quelque peu sévère : As-tu quelque autre lettre d'Europe à traduire ? (c'était une allusion très maligne aux trois lettres dont nous avons parlé plus haut). Le Père Kilian répondit qu'il n'avait rien d'important, et que c'était pour cela qu'il n'avait pas traduit les autres lettres. Alors l'Empereur qui était déjà ému, commença à le piquer, en le comparant aux Bonzes ; il lui dit : « Parmi nos Bonzes, il y en a de diverses espèces, parmi vous autres Européens, il y a aussi différents Ordres religieux : l'Ordre de Saint-Pierre, celui de Jésus et celui de Saint-François, etc... L'un dit : cet Ordre a raison ; l'autre : c'est un autre qui a raison ; finalement, vous êtes tous [314] du Tien-Chou-Kiao, c'est-à-dire, de la loi de Dieu, et Dieu est un. Est-ce que Dieu ne sait pas tout ce que vous faites et ce que vous dites ? Vous autres, vous êtes comme deux enfants qui se battraient en ma présence ; en les voyant, je n'en ferais aucun cas et je passerais outre. » Toutes ces paroles furent rapportées mot à mot par le mandarin Ouang-Tao-Hoa, à MM.

Pedrini et Ripa. Ce dernier demanda de plus si l'Empereur avait dit que les Européens eux-mêmes voulaient détruire la Religion chrétienne. Il demanda cela parce que le Père Kilian prétendait qu'il l'avait dit. Le Mandarin répondit que l'Empereur n'avait pas dit cela. Tout ceci fut confirmé par un autre Mandarin qui se trouvait chez l'Empereur, et qui le dit devant Ouang-Tao-Hoa et MM. Pedrini et Ripa. De plus, M. Pedrini le demanda à trois Mandarins à chacun séparément ; tous trois avaient été présents à l'audience, et aucun ne rapporta les paroles qu'avait dites le Père Jésuite ; mais tous s'accordèrent à dire que l'Empereur méprise les affaires des Européens, et ne s'en soucie pas quoique pour eux ils en fassent grand cas. L'Empereur les regarde comme peu de chose, et un des Mandarins ajouta que Sa Majesté avait dit au Père Kilian que peut-être il arriverait une réponse à la lettre écrite au Pape par M. Pedrini, par la voie de Moscovie ; le Père Kilian répondit qu'il en doutait beaucoup, et l'Empereur parut très mécontent de ce Père. Un autre Mandarin, interrogé par M. Pedrini, si véritablement l'Empereur avait dit que les Européens voulaient détruire la Religion chrétienne, répondit avec assurance que non, et le Mandarin Ouang-Tao-Hoa dit à M. Ripa que l'Empereur ne se souciait pas de nos affaires.

Malgré toutes ces réponses faites d'une manière unanime par les Mandarins, sans qu'ils eussent connu la narration les uns des autres, néanmoins, le Père Kilian, à peine sorti de chez l'Empereur qui l'avait congédié avec un peu de mépris comme les deux autres, s'en retourna à l'endroit où se trouvaient les autres Européens, en se pressant les yeux comme s'il eût voulu se forcer à pleurer, mais sans verser aucune larme, il rapporta le [315] mécontentement de l'Empereur contre lui et contre les autres Pères qui le trompaient, et contre la Mission, et il se mit à dire : «L'Empereur m'a congédié bien mal, car, m'ayant demandé, des nouvelles d'Europe, je lui ai répondu que dix-huit de nos Pères étaient arrivés à Macao ; il m'a aussi interrogé sur les controverses) et demandé s'il y avait quelque lettre à traduire, et s'il y avait une lettre venue par la Moscovie ? J'ai répondu qu'il n'y avait aucune nouvelle certaine, alors il m'a dit : Vous-mêmes, vous voulez détruire votre loi, vous ne pouvez pas vous plaindre de moi. Et voyant que j'allais pleurer, il me fit sortir de sa présence.» Tout cela, en vérité, est fort bien trouvé pour donner à entendre que, par suite des nouvelles données par M. Pedrini, l'Empereur voulait détruire la Mission. Mais par bonheur, l'Empereur n'a rien détruit jusqu'à présent, et il n'est pas mécontent de la Mission, mais bien de ceux qui ayant voulu l'exploiter à leur avantage le trompent par de fausses nouvelles, afin qu'il ne parvienne pas à connaître les véritables intentions du Souverain Pontife. Il est très probable que l'Empereur lui aura dit : «Vous autres, vous gênez vous-mêmes vos propres affaires, puisque après que je vous ai protégés jusqu'aujourd'hui pour gagner votre cause comme vous m'en avez prié, vous vous conduisez maintenant avec moi avec peu de sincérité et vous me donnez même à entendre que le Pape est de votre opinion, tandis que c'est tout le contraire. Dorénavant vous ne pourrez plus vous plaindre de moi si je laisse aller les choses comme elles veulent, sans m'inquiéter de vous autres.»

Et en effet depuis quelque temps il est très circonspect à ne rien dire en faveur des Rites, et il affecte à cet égard une grande indifférence, bien que Tchao-Tchang aille partout répétant comme paroles dé, l'Empereur, tout ce que les Pères et ses propres intérêts lui font dire. Dans les paroles rapportées du Père Kilian, on voyait clairement qu'il voulait faire entendre tout autre chose que ce que l'Empereur avait dit ; car il est difficile d'expliquer la confusion avec laquelle il les répétait, on [316] eût dit qu'il cherchait les mots, il les changeait en embrouillant les phrases et répétant ce qu'il avait déjà dit. Mais ce qui fait connaître plus clairement encore combien peu de créance méritent ses paroles, c'est que M. Pedrini ayant vu les Mandarins, leurs paroles ne s'accordent pas avec celles du Jésuite ; chacun d'eux a été interrogé séparément avant que ce Père ait pu leur parler. M. Pedrini écrivit un billet au Père Kilian pour lui demander par écrit les paroles qu'il disait avoir été proférées par l'Empereur, le priant de jurer que ces paroles étaient vraiment sorties de la bouche de Sa Majesté ; parce que, disait-il, si la chose est ainsi, je les enverrai à Rome, ce

que les Pères désirent sans doute, et je croirais moi-même plus à son serment qu'aux assertions des autres.

L'occasion semblait bien favorable aux intérêts des révérends Pères, mais le Père Kilian préféra sagement la sainteté du serment à ses intérêts privés, il ne voulut point donner par écrit les paroles susdites, encore moins les assurer par serment. Néanmoins je n'ose pas promettre qu'il n'enverra pas à Rome quelque serment sur cette matière, parce qu'il lui sera facile de l'arranger de manière à ce qu'il jure une chose pendant que quelqu'un qui est loin et n'a pas les explications sous les yeux, en entendra une autre toute différente. Deux jours après M. Pedrini fut admis en présence de l'Empereur avec un instrument de musique, et le Père Kilian avec un instrument de mathématiques. On vit clairement en cette occasion que l'Empereur n'avait pas de mécontentement contre celui qui s'était déclaré contre les Rites condamnés, mais bien qu'il en avait contre ceux qui le trompent par des nouvelles fausses et inventées à plaisir. Il y eut une grande différence entre la réception qu'il avait faite deux jours auparavant aux trois Jésuites, ainsi que nous l'avons vu, et celle qu'il fit ce jour-là à M. Pedrini, et pourtant si l'Empereur était véritablement irrité contre quiconque n'admet pas les Rites condamnés, il n'y a personne en Chine contre qui il eût dû manifester davantage son courroux que contre lui, puis [317] que de paroles et d'écrits il avait déclaré plusieurs fois ne pouvoir les suivre comme étant déjà condamnés par le Pape. Malgré cette opposition il est un de ceux que l'Empereur caresse le plus et loue par-dessus tous les autres, comme il fit ce jour-là et les jours suivants. Néanmoins l'Empereur en vertu de sa grande perspicacité et de la maxime qu'il professe de ne pas faire acception de personnes, mais de traiter tout le monde d'une même manière, particulièrement les Européens, se radoucit un peu à l'égard du Père Kilian et il le reçut avec plus de bienveillance que deux jours auparavant; il lui parla des controverses en apparence selon le goût des Pères, mais en substance sans rien dire de positif. Il ne dit que quelques mots et toujours en souriant comme pour badiner et plaisanter. La substance de ses paroles est qu'il défendrait de prêcher la loi ou qu'il renverrait les Européens en Europe; c'est là la leçon que les Pères lui ont apprise; mais il ne dit pas qu'il ferait cela si l'on ne suivait pas les Rites condamnés. Comme ils se disputent entre eux, les Français contre les Portugais, c'est à cela que l'Empereur veut faire allusion quand il leur recommande de garder la paix et de ne pas se déchirer entre eux par leurs disputes.

Ce sur quoi il s'étendit davantage fut la lettre écrite par M. Pedrini au Pape par la voie de Moscovie. M. Pedrini avait en effet touché ce point et l'Empereur savait déjà toutes les menées que l'on avait faites pour corrompre cette lettre dans son entier, ainsi qu'on l'a dit clairement dans une autre relation; il dit qu'après une telle lettre personne ne devait plus écrire le contraire; qu'il l'avait fait collationner avec le texte chinois en présence de tous les Européens; et d'autres paroles que l'on voit dans un écrit dont nous parlerons plus loin. L'Empereur témoigna beaucoup de mécontentement que cette lettre n'eût pas été envoyée dans son entier et telle que M. Pedrini la lui avait montrée en chinois et qu'il l'avait lui-même lue et approuvée. Quand ils furent sortis de l'audience le Père Kilian alla trouver les autres Pères, tout riant et [318] triomphant de ce que l'Empereur lui avait dit. Ce qui causa beaucoup d'étonnement et donna occasion de douter de ce qu'il disait; car deux jours auparavant il pleurait et ce jour-là il riait; et si selon lui, deux jours auparavant l'Empereur voulait détruire la Mission, il le voulait aussi bien ce jour-là. Le lecteur pourra résoudre la question et juger si c'était le zèle pour la Mission ou bien l'intérêt privé qui l'avait fait pleurer. Peu après les Mandarins sortirent, et Tchao-Tchang dit que par ordre de l'Empereur le Père Kilian et M. Pedrini devaient écrire les paroles précédentes et les envoyer à Rome. Tchao-Tchang est fort bien instruit par les Pères et ne perd aucune occasion de les favoriser. Il est presque certain que c'est lui qui a fait dire à l'Empereur qu'il fallait écrire les paroles susdites et les envoyer à Rome; car il est certain que l'Empereur ne s'inquiète pas de les faire écrire ni envoyer. Et de fait elles n'ont pas été envoyées comme on le verra ci-après. Aussitôt que cet ordre fut intimé, le Père Kilian engagea M. Pedrini à l'exécuter, disant que c'était chose nécessaire que le Pape connût la

véritable intention de l'Empereur. M. Pedrini lui répondit : «Pour que le Pape connaisse la véritable intention de l'Empereur, il faut que celui-ci sache aussi la véritable pensée du Pape. Retournons donc devant l'Empereur, et disons-lui d'un commun consentement les déterminations de Sa Sainteté, prions-le d'y donner son assentiment comme il l'a donné l'année dernière quand je les lui ai fait connaître. Si Sa Majesté y donne son assentiment, le procès sera fini, et tout sera accommodé. S'il n'y donne pas son assentiment, nous écrirons alors d'un commun accord ce que l'Empereur nous aura dit.»

Il n'y avait aucun subterfuge pour rejeter ce parti, c'est pourquoi la volonté tint lieu de raison, et le Père Kilian se contenta de répondre : je ne veux pas le faire. Ici on voit clairement avec quelle sincérité les Jésuites procèdent dans cette affaire. Le Père Kilian retourna donc chez lui, et fit un rapport dans lequel il prête à l'Empereur des paroles terribles ; il lui fait dire [319] bien des choses que certainement il n'a pas dites en cette occasion, bien qu'il ait pu les dire d'autres fois, et d'autres choses auxquelles il n'a jamais songé. Il fit voir ensuite son écrit à M. Pedrini. Celui-ci, à la vue de ce papier, fut frappé d'une stupéfaction et d'une indignation indicibles, néanmoins il garda le silence, parce, que les disputes privées ne servent à rien ; il lui dit seulement de lui en laisser une copie (ce qu'il fit), et qu'il verrait ensuite ce qu'il devrait approuver ou corriger ; après quoi il fit lui-même son rapport et en envoya une copie au Père Kilian ; il traduisit l'un et l'autre en chinois, et ces traductions furent montrées aux Mandarins. Tchao-Tchang, dit aussitôt que le rapport de M. Pedrini ne valait rien, mais que celui du Père Stumpf était bien ; qu'il fallait seulement y ajouter d'autres choses plus fortes, comme il fit. Tel est, en effet, son système ; il sait paraphraser à merveille les paroles de l'Empereur.

Deux jours après, les deux Missionnaires furent introduits devant Sa Majesté, chacun portant son rapport. M. Pedrini avait le sien caché dans sa poitrine et avait l'intention de ne pas le montrer à moins d'y être obligé. Il en agissait ainsi parce qu'il connaissait l'intention de l'Empereur qui ne veut pas être molesté avec ces controverses, et qui s'inquiète fort peu que l'on écrive ou non. De fait, ils restèrent longtemps devant l'Empereur avec les Mandarins, parlant d'autres choses ; l'Empereur ne dit rien des Rapports, et les congédia en leur disant d'aller voir un instrument de mathématiques qui se trouvait dans un autre endroit. M. Pedrini sortait déjà avec le Père Kilian qui connaissait peut-être l'intention de l'Empereur ; mais Tchao-Tchang, homme hardi au-delà de ce qu'on peut dire, lui demanda à haute voix pourquoi il ne montrait pas son écrit à l'Empereur ? Alors le Père le montra, et M. Pedrini fut aussi forcé de montrer son Rapport pour que l'Empereur ne crût pas qu'il était d'accord avec celui du Jésuite, et qu'il était du même avis que lui. L'Empereur, ayant vu celui du Père Kilian, le laissa sans dire un mot ; mais après avoir lu celui de [320] M. Pedrini, il dit au Père Kilian qu'il avait omis dans son Rapport quelque chose que M. Pedrini avait mis dans le sien. Ce ne pouvait être autre chose que la mention faite de la lettre écrite au Pape par la voie de Moscovie, puisque pour le reste le Jésuite en disait plus que M. Pedrini. L'Empereur rendit ensuite à chacun son écrit et dit encore quelques mots au sujet des controverses, mais tout en laissant voir qu'il voulait protéger les Jésuites, il s'efforçait de rester dans l'indifférence. Entre autres paroles, il en dit plusieurs dignes de réflexion : « Vous autres, Européens, vous êtes toujours en dispute. Maintenant vous disputez pour deux lettres chinoises que vous n'entendez pas. Ce *Yen-Tang* (Monseigneur Maigrot) ne savait rien, c'est justement comme ce *Ma-Io-Sè* (Père Prémar) et *Fo-Kin-Sè* (Père Fouquet) qui veulent expliquer les livres chinois, et qui n'y entendent rien.» Ces deux Pères, au dire de leurs confrères, sont les plus excellents docteurs en langue chinoise de tous les Européens qui soient en Chine. Il dit ensuite en se tournant vers M. Pedrini : «Vous autres, vous n'êtes que deux (M. Ripa et lui) ceux-là (les Jésuites) sont 40 ou 50 ; si vous voulez disputer avec eux de vive voix seulement, ils vous auront bientôt fait taire.» On voit par là que l'Empereur veut protéger le grand nombre et ceux qui sont plus nombreux à le servir. C'est pourquoi il y a deux ans, quand les Portugais se disputèrent avec les Français, chaque parti fit une liste de ses sujets, chacun s'efforçant de faire voir à l'Empereur qu'il en avait plus que son adversaire, et pour cela les Portugais inscrivent sur leur liste des Jésuites qui étaient retournés en

Europe et d'autres qui étaient des Chinois reçus dans la Compagnie. L'Empereur dit aussi à cette occasion que, puisque depuis tant d'années le Pape ne donnait pas de ses nouvelles d'une manière certaine (M. Pedrini disant que le Pape a décidé et les Jésuites que non), il ne croyait plus ni Kali-Yan (le Père Kilian) ni Té-Li-Ké (M. Pedrini.) Je ne dis pas pour cela, ajouta-t-il, que celui-ci dise bien, quand c'est mal.» [321]

L'Empereur désire des nouvelles du Pape, des nouvelles claires Précises et nettes, parce que dans celles que les Pères lui donnent, ils lui font toujours entendre que le Pape ne décidera ni plus ni moins que ce que voudra l'Empereur, comme s'il s'agissait d'une chose indifférente et qui ne touchât pas à la Religion, et que, parce que M. Pedrini voulait faire prohiber les Rites chinois, il disait à l'Empereur que le Pape les avait déjà, prohibés, afin que l'Empereur fît connaître son consentement au Pape et que celui-ci les prohibât aussitôt. Peut-on trouver une malice plus raffinée ? Ils ont commencé à dire cela à l'Empereur quand ils ont vu que M. Pedrini lui avait fait connaître les décisions du Saint-Siège et que l'Empereur les avait approuvées, et lui avait dit d'en écrire au Pape. Ils disent nettement que le Pape n'a rien décidé, et que les décrets de 1704 et de 1710 n'ont été faits que pour contenter leur partie adverse, et pour cette raison ils ne veulent pas qu'ils soient publiés et ils attendent un autre Pape, disant que pour le moment ils ne peuvent rien faire, mais qu'ils se montreront ensuite. D'où l'on voit que si le Pape n'emploie pas le fer et le feu au plus tôt au lieu de souhaiter la paix à cette Mission, elle restera continuellement bouleversée malgré tous les décrets fulminés. Enfin le Père Kilian et M. Pedrini étant sortis de l'audience, le premier commença à presser celui-ci et continua ses instances pendant plusieurs jours, pour le faire consentir à écrire de concert avec lui une lettre pour Rome. Mais M. Pedrini n'ayant que trop bien connu l'intention de l'Empereur, s'excusait de jour en jour en alléguant ses occupations jusqu'à ce que enfin le Père Kilian le menaça de faire des instances auprès de l'Empereur et de lui rapporter qu'il disait toujours n'avoir pas le temps. M. Pedrini qu'il croyait épouvanter par là, lui répondit qu'il pouvait faire tout ce qu'il voulait. Le Père Kilian alla donc trouver l'Empereur, et accomplit sa menace en disant que M. Pedrini alléguait toujours ses occupations. Ce prétexte suffirait pour faire trancher la tête à quiconque voudrait l'alléguer [322] quand il s'agit de l'exécution des ordres de l'Empereur. Bien loin de se ficher, celui-ci approuva beaucoup la conduite de M. Pedrini, disant : «Oui, il est véritablement très occupé» et il congédia très froidement le Jésuite. C'est ainsi que se termina toute cette affaire, et l'Empereur n'en parla jamais plus.

«Peu après le départ de l'Empereur de Djé-Hol pour revenir de Tartarie à Pékin, le frère Rhodes, Jésuite français et chirurgien, étant âgé de 70 ans, était tombé gravement malade et avait demandé la permission de revenir à Pékin avant l'Empereur. Celui-ci la lui avait accordée, mais il n'est pas vrai qu'il ait commandé, comme ils le veulent faire entendre, que ce fût le Père Tilis et non Le Père Parennin qui vint l'accompagner. Ce fut le Père Parennin lui-même qui mit dans la pétition pour demander le retour du frère à Pékin, que le Père Tilis irait l'accompagner, et l'Empereur accorda sans dire autre chose. Le dit frère Rhodes ne savait pas d'autre langue que le français et le Père Tilis, allemand de la province de Portugal, ne sait pas un mot de français et presque pas de portugais. Néanmoins le Père Parennin lui confia ce frère malade à la mort, qui ne pouvait avoir la consolation d'entendre quelqu'un lui faire la recommandation de l'âme dans sa langue ; tandis que le Père Parennin avait continuellement vécu en sa compagnie, Celui-ci voulait suivre l'Empereur, il avait pressenti que M. Pedrini viendrait à sa rencontre pour lui donner les nouvelles que Sa Majesté avait demandées, et il pensait comme il le dit ensuite que tout serait tombé entre ses mains et qu'il aurait pu tout embrouiller. Ainsi le pauvre frère abandonné sans Sacrements (bien qu'ils aient dit qu'il s'était confessé avant de partir) mourut en route avant d'arriver à Pékin, le 10 novembre 1715. Les Jésuites qui étaient à Pékin, ayant appris sa mort, allèrent tous recevoir son corps à l'endroit où sont les sépultures. Le Père Kilian a avoué lui-même que pour le Père Fabre qui était pourtant prêtre, religieux et Missionnaire de la Propagande, il n'y avait en que quatre Jésuites à son enterrement.

Il est [323] impossible de dire tous les soins et toutes les industries, qu'ils emploient en Chine pour donner du relief à leur Compagnie sur tous les autres Ordres Religieux, et un membre quelconque de leur Compagnie passe par dessus tout personnage quelque qualifié qu'il soit ; c'est ce qu'on a vu du temps du cardinal de Tournon d'heureuse mémoire ; ils ne voulaient pas en présence des Chinois paraître le moins du monde inférieurs à lui. Ils préparèrent donc de somptueuses funérailles qui durèrent plusieurs jours, pendant lesquelles non seulement les païens vinrent offrir au mort des porcs et des chèvres, mais les Chrétiens eux-mêmes furent autorisés à mettre en commun leurs offrandes d'argent pour acheter de semblables animaux et les offrir de la même manière. L'Empereur, étant arrivé à Tchang-Tchunz-Yuen, ils pensèrent à l'avertir de cet événement, et pour cela, ils instruisirent fort bien leur cher intermédiaire, Tchao-Tchang, de ce qu'il devait dire pour amener l'Empereur à leur faire quelque bon présent et à montrer la différence qu'il faisait entre les Missionnaires de la Propagande et ceux de la Compagnie de Jésus, pour le faire savoir ensuite non seulement à toute la Chine, mais encore à toute l'Europe. Déjà ils s'y attendaient et disaient entre eux qu'il fallait faire beaucoup de préparatifs, parce que l'Empereur allait envoyer beaucoup de Mandarins aux obsèques, qu'il y aurait un grand concours, de grandes magnificences et autres choses semblables. Tchao-Tchang, le jour qu'on devait avertir Sa Majesté, dit publiquement en présence de tous les Européens qu'il dirait ceci et cela, telles et telles choses ; et il fit un long éloge dudit frère et des services qu'il avait rendus à l'Empereur, ajoutant que cette année même il l'avait guéri. Mais ils furent tous bien confondus quand ils virent que l'Empereur non seulement ne fit aucun présent, mais ne répondit pas même une bonne parole. A tout ce qu'on lui dit, il répondit : «Je le sais.» Ce fut une permission particulière de Dieu, car le Père Parenin et Tchao-Tchang avaient empêché l'Empereur de faire aucune démonstration [324] particulière à l'occasion de la mort du Père Fabre. Il leur rendit ainsi la pareille et maintint l'égalité à l'occasion de la mort du Frère Rhodes ; c'est pourquoi ils peuvent corriger leur gazette dans laquelle ils font toujours sonner que l'Empereur n'aime que les Jésuites, en publiant en même temps qu'il est juste et qu'il aime sans distinction quiconque le mérite davantage et le sert avec plus de dévouement. Cette même année 1715, mourut à Canton, M. Janvier Amodéi, Missionnaire de la Propagande ; ceux qui étaient présents en ont donné une relation. Je dirai seulement ici que les Missionnaires de la Propagande se dissipent comme des nuées qui passent, tandis que le nombre des désobéissants aux décrets apostoliques s'accroît continuellement ; il y en a plus de vingt qui sont arrivés nouvellement à Canton et à Macao, et qui plus est, il en est déjà arrivé deux à Pékin pour le service de l'Empereur. Tous deux sont Italiens et frères coadjuteurs de la Compagnie de Jésus, l'un est du royaume de Naples, pharmacien et chirurgien, nommé Joseph Costa ; l'autre est peintre milanais, il se nomme Joseph Castigliani. L'Empereur les a reçus assez froidement, et il ne leur a donné aucune démonstration particulière d'affection Comme il avait fait à l'arrivée des trois Missionnaires de la Propagande et des deux Jésuites qui étaient venus avec eux. Tchao-Tchang, au contraire, s'évertua à les faire paraître et bien traiter en leur apprenant lui-même ce qu'ils devaient dire, comment ils devaient se comporter, les louant devant l'Empereur, allant à leur maison pour régler avec les Pères les présents qu'ils devaient offrir, mentant pour eux souvent, selon les interrogations que l'Empereur leur envoyait, allant çà et là, enfin faisant toutes les grimaces possibles pour les faire réussir. Les Pères Cardoso et Dutartre s'ont revenus à Pékin après avoir dressé la carte géographique de la Chine ; l'année prochaine on attend le retour des Pères Régis et Tridelli, et l'on espère que cette carte sera complètement terminée.

Pendant toute cette année, le Père Cerù, procureur de la Sacrée Congrégation, a fait tout ce [325] qu'il a pu, soit à Canton, soit à Pékin, par le moyen des deux Missionnaires de la Propagande qui sont là, pour tirer des mains des Pères Stumpf et Contencin, la dépouille du Père Fabre, Augustin. Les efforts ont toujours été inutiles, et comme on a fait de cela une relation à part, je me dispense d'en parler maintenant, je dirai seulement que ce Père Contencin, non seulement ne veut pas rendre cette dépouille, mais encore a ouvert un pli



qui était adressé au Père Fabre, et dans lequel se trouvaient des lettres pour M. Pedrini et pour le Père Fabre. Ce pli, ayant été porté chez les Jésuites, le Père Contencin en a retenu pour lui les lettres adressées au Père Fabre et a envoyé dans une enveloppe séparée avec une adresse écrite de sa propre main, une seule lettre destinée à M. Pedrini, qui se trouvait alors au palais de Tchang-Tchung-Yuen. M. Pedrini a l'attestation par écrit de ce fait, du Chrétien même qui a reçu le pli à la porte, et qui a été demander au Père Contencin la permission de le porter à M. Pedrini. Le Père, ayant vu ce pli, dit au Chrétien de le laisser dans sa chambre, qu'il l'enverrait lui-même ; et ensuite, comme je l'ai dit, il l'ouvrit et n'en envoya que ce qu'il voulut. Telle est la sincérité et la charité de ces nouveaux Apôtres de l'Orient ; elle ressemble assez à celle que les Jésuites français ont pratiquée à l'égard de M. Pedrini, le jour de son retour de Tartarie. Après quatre mois d'absence, étant rentré dans sa maison, il ne reçut aucune visite de leur part, ni aucune de ces politesses en usage même parmi les barbares, non seulement pour leurs amis, mais pour leurs simples connaissances quand elles reviennent de voyage. Un frère coadjuteur, ayant averti les Pères que l'usage exigeait qu'on allât voir M. Pedrini, le Père Fouquet répondit au nom de tous : Nous ne sommes pas obligés de savoir qu'il est chez lui. Or, ils le savaient très bien, et ils l'avaient déjà vu. Ils connaissaient même son retour bien avant qu'il fût arrivé, et le Père Contencin avait fait une défense générale à tous les domestiques d'en rien dire à un serviteur du Père Fabre qui était sur le point de retourner à Canton, [326] afin qu'il ne put s'aboucher avec M. Pedrini. Néanmoins, il y eut quelqu'un qui l'en avertit, et ce serviteur alla au-devant de M. Pedrini, et resta plusieurs jours avec lui. Le domestique des Jésuites qui avait enfreint la défense, fut fortement tancé par le Père Contencin. Ce même Père pratiqua un acte semblable de charité dans une autre occasion. M. Pedrini, ayant trouvé une petite Elle qui venait de naître, jetée hors d'une porte de la ville, l'avait baptisée, et était ensuite allé demander au Père Contencin où était l'endroit où il avait entendu dire que les Jésuites faisaient porter ces pauvres créatures ; mais ce Père ne lui répondit que par des subterfuges et par des équivoques. Quand M. Pedrini l'aurait su, il n'y aurait certainement pas fait porter l'enfant qu'il venait de trouver ; il découvrit en effet que cet endroit est un hôpital dirigé par un Bonze, où ces pauvres enfants sont élevées pour l'enfer, heureuses si elles meurent pendant leur enfance ! M. Pedrini fit donc porter cette petite fille chez un Chrétien, et malgré sa pauvreté, il lui promit une petite somme par mois pour la faire élever. Mais Dieu qui se l'était réservée, la prit quelques jours après qu'elle eut reçu le baptême. Dieu prit aussi dans le paradis un petit garçon de deux ans et deux petites filles d'un an chacune, de parents chrétiens, qu'il avait baptisés pendant ce même mois.

«Et ici je dirai en passant que M. Pedrini ayant donné le nom du Prince des Apôtres au premier catéchumène qu'il baptisa en Chine et qui était un jeune homme de 17 ans, il donna le nom de S. Clément, son successeur et patron du Pape régnant, à un petit garçon qu'il baptisa peu de temps après son arrivée à Canton. Je termine cette relation en annonçant l'arrivée à Pékin du Père Gerolamo Franchi, Jésuite italien, qui ayant appartenu d'abord à la province française est passé à celle des Portugais. Avec lui est arrivé aussi à Pékin le Franciscain espagnol, Francesco della Concezione Consuegra, il est de la province de Manille. Les Pères Jésuites se prévalent de la permission que l'Empereur a donnée d'aller à Pékin, comme le l'ai [327] dit au commencement de la relation de cette année, afin de soigner leurs intérêts et sous ce prétexte de parvenir à leurs fins. Le Père Franchi était dans la province du Chan-Tong où se trouve Monseigneur l'évêque de Pékin. Ce Prélat voulait y publier les décrets Apostoliques, le Père Franchi promit de les recevoir et le paya de bonnes paroles, mais en réalité, il prit son temps pour en écrire à Pékin, et peu après, sous prétexte qu'il allait visiter les autres chrétientés, il n'est plus rentré dans sa Mission et personne n'est venu le remplacer.

Maintenant les Jésuites du Chan-Ton invitent à venir ces bons Franciscains pour avoir occasion de leur donner quelque alerte par le moyen de leur Tchao-Tchang, au sujet des Rites, et de leur faire entendre que l'intention de l'Empereur est qu'ils écrivent à Rome. Ce Père della Concezione avait déjà reçu la publication des décrets faite par Monseigneur et

avait juré de les observer ; mais il fut si bien catéchisé par les Jésuites de Pékin qu'il dit un jour à un Missionnaire de la Propagande, en se plaignant de Monseigneur qui avait exigé, son serment, qu'il se repentait beaucoup de l'avoir prêté, qu'il avait écrit au Père Commissaire de son ordre à Canton pour savoir ce qu'il avait à faire et comment il devait répondre à l'Empereur s'il venait à l'interroger sur ce sujet. Je ne sais pas s'il en a eu réponse avant de voir l'Empereur, ce que je sais, c'est que les Jésuites, sous divers prétextes qu'ils ont toujours à leur disposition, l'ont fait attendre plus de deux mois, qui est le temps nécessaire pour avoir une réponse de Canton, avant de l'amener au Palais pour y voir l'Empereur. Il fut introduit par les Mandarins devant Sa Majesté avec le Père Franchi. L'Empereur ne leur demanda pas autre chose sinon quel âge ils avaient et de quel pays ils étaient. Le Père Franchi ayant répondu qu'il était italien, il lui demanda s'il avait vit le Pape. Le Père répondit que non. L'Empereur ne dit rien au sujet des Rites, ni du Piao ni de semblables matières, et il les congédia après avoir reçu quelques bagatelles qu'ils avaient présentées.» [328]

### § XXIII. Réflexions de M. Appiani sur les événements de 1715.

Ces réflexions sont renfermées dans une lettre écrite à M. Giordanini, à Rome, le 25 octobre 1716 <sup>35</sup>.

«Je n'ai reçu qu'un duplicata de votre chère et amicale lettre du 6 octobre 1714. Elle s'était arrêtée sur la côte de Coromandel où probablement elle est arrivée par les vaisseaux français, en 1715, après que la saison favorable était passée pour pouvoir arriver Jusqu'à la Chine. Enfin elle m'est arrivée le 12 juillet dernier, avec bon nombre de lettres récentes et vieilles, entre lesquelles, à part la vôtre et celle de M. Rossi, il n'y en avait aucune de nos confrères ; il n'y a donc plus personne qui se souvienne de moi. Ce coup m'a été d'autant plus sensible que MM. Abingh, Perotti et le cher, le très cher M. Garagni sont si profondément gravés dans mon esprit que je ne puis jamais y penser, surtout à ce dernier, sans être vivement attendri. Par plusieurs lettres que j'ai reçues, le suis de plus en plus convaincu que plusieurs de notre Congrégation n'osent pas se rappeler par lettres à mon souvenir (ce qui du reste n'est pas nécessaire, car leur souvenir est bien profond dans mon âme), dans la crainte de ceux qui disent : *Qui n'est pas avec nous, est contre nous*. Mes vieux amis, MM. Rossi et Giordanini se sont seuls mis au-dessus de ce fanatisme. Je souffre, (disons-le dans le Seigneur, puisque l'oracle du Vatican, et dernièrement les Cardinaux de la Sacrée Congrégation me l'ont dit), je souffre pour la Justice et pour la Religion. Et s'il n'y a pas de meilleure ni de plus glorieuse cause que celle-là, mes anciens amis ne devraient pas m'abandonner, étant membres du même corps, ils devraient regarder comme leur plus grande gloire en ce monde d'avoir un ancien condisciple et maître, et un de leurs confrères qui est [329] depuis tant d'années eu prison, et qui après tant d'interrogatoires a toujours été trouvé innocent des faits calomnieux qui lui ont été imputés dans cette même cause. Qu'on m'oublie, peu m'importe ; si l'on ne m'aime point, j'aime et j'aimerai toujours ; du moins que l'on se rappelle chaque jour de moi auprès de celui qui même dans le secret entend le cri de celui qui prie en silence et qui sait l'exaucer ; ce n'est que pour cela que je désire des nouvelles de mes anciens amis. Mon âge et le tremblement de mes mains qui est tantôt plus fort et tantôt moindre m'empêchent d'écrire ; d'autres infirmités et une provision de lettres à écrire ne me permettent pas de faire de doux reproches à mon cher M. Garagni. Peut-être est-il trop occupé aux belles bâtisses qu'il fait construire à Saint-Jean et Saint-Paul. Vous ne m'en dites rien, mais je le sais par une chère calandre dont le chant se fait entendre depuis Forli jusqu'à Canton <sup>36</sup>.

<sup>35</sup> Archives de Monte-Citorio.

<sup>36</sup> Allusion au nom de M. Calandri qui lui avait écrit une lettre. La calandre est un petit oiseau assez commun en Sardaigne et dont le chant est fort agréable.

Dieu le bénisse, son argent est bien employé. Il ne me donne seulement pas un *pax tecum frater, pater, magister* de la part du bon et cher M. Abingh qui, après avoir dit adieu au monde, veut garder tout son cœur pour ne plus penser qu'à son ministère. Si j'avais à me plaindre, je ne le ferais que de M. Perotti qui devrait se rappeler ce billet qu'il m'a donné, quand je suis parti de Rome pour ces Missions vers lesquelles, si c'était à recommencer, je viendrais encore malgré nos tribulations dans les mêmes dispositions que J'y suis venu, comme lui, et vous le savez. Mais comment (sauf la volonté des Supérieurs) accorder son silence avec la bonne volonté qu'il me montre dans ce billet ? Je laisse la réponse à ses réflexions. Mais peu importe, je l'aime et je l'aimerai, et je me souviendrai toujours de lui dans mes prières ; je vous prie de le saluer de ma part, ainsi que les [330] deux autres Messieurs et tous les amis. Je vous remercie très humblement de la grande part que vous prenez à mes souffrances et à mes afflictions, et de l'empressement avec lequel vous avez travaillé pour ma mise en liberté. La chose serait déjà faite si l'Empereur avait reçu le Bref du Pape que la Sacrée Congrégation me disait en 1714, qu'on allait expédier. Il paraît que le Pape, avec une affection vraiment paternelle, y voulait demander ma liberté. Tout serait fini aussi si les artistes qu'on devait envoyer au nom du Pape étaient arrivés au moins en réponse à sa lettre que l'Empereur avait fait écrire par M. Pedrini, vers la fin de 1714. Cette lettre détruisait de fond en comble le système de ceux qui remuent ciel et terre, pour demeurer seuls maîtres de cette Mission ; c'est pourquoi M. Pedrini a eu à endurer des contrariétés inouïes, dont je pense que le SaintSiège est informé. L'Empereur avait donc député tout exprès un Mandarin commissaire pour recevoir les envoyés du SaintSiège, afin de les délivrer des embûches que l'on pouvait leur tendre dans ce port ou à quelque port voisin de Macao, et les amener en sûreté à la Cour. Alors la conclusion de tout eût été facile ; déjà je me disposais à écrire à M. Pedrini de représenter à l'Empereur que le désirais mourir en Chine, et que je n'ambitionnais pas autre chose que d'aller finir mes] ours dans mes chères montagnes du Su-Tchuen, où, bien que faible et maladif, je pourrais encore servir en quelque chose notre nouvel et cher Évêque, Monseigneur Mullener. Du reste, toutes les intercessions les plus puissantes, venant d'autre part que du Pape, n'obtiendront jamais d'effet auprès de ceux qui ont fait si peu de cas des vertus et des qualités du vénérable Cardinal, martyr, et des Brefs à sa louange envoyés par le Pape, qui depuis tant d'années refusent l'obéissance aux décisions apostoliques. Les hommes qui persécutent, avec une indicible fureur, ceux qui adhèrent aux intentions du Saint-Siège, ne s'emploieront jamais à autre chose qu'à me nuire autant qu'ils le pourront. Je ne puis tout dire, et vous-même, vous auriez bien de la peine [331] à me croire si je vous disais tout.

Ce fut un grand coup que d'avoir porté aussitôt les relations adressées au cardinal Paolucci. Je suis certain que les vérités qui y étaient contenues ont décidé à faire la dernière constitution, pour forcer les désobéissants à se soumettre. La bonne renommée d'obéissance et de zèle dont jouissent certains auprès de beaucoup de monde en Europe, a été une grande pierre d'achoppement, *lapis offensionis*, pour cette Mission et les autres de ce pauvre Orient. Si l'on avait cru d'abord à certaines relations anciennes, et si, comme me l'a dit quand je parlais de Rome un certain Prélat aujourd'hui Cardinal, on y avait tenu la main, on aurait fait crier il est vrai beaucoup de monde, mais aussi on n'aurait pas été témoin des tragédies qui se sont passées ; et l'expédition envoyée par le zélé Pontife (que Dieu laisse vivre longues et longues années pour le bien de l'Épouse de Jésus-Christ et pour l'extension de ces Missions), aurait eu des succès meilleurs que jamais expédition Apostolique n'en aurait eu. Mais adorons Dieu dont les jugements sont un abîme insondable. Et que direz-vous quand vous saurez que plusieurs justement atterrés par la dernière constitution, ayant voulu pourvoir au salut de leurs âmes en se faisant absoudre des excommunications encourues et prêter le serment exigé, ont été privés par leurs Supérieurs immédiats du pouvoir d'exercer le saint Ministère. C'est pourquoi d'autres de leurs confrères plus coupables que ceux-là ne veulent ni se faire absoudre, ni prêter le serment, ni administrer les Sacrements aux fidèles. Et si Dieu n'y met la main, la Mission sera perdue d'autant plus infailliblement que les prosélytes rivalisent avec leurs bons ou mauvais pasteurs et pensent servir la cause de Dieu en soutenant avec scandale une affaire

condamnée dans laquelle ils se sont fait initier et pousser, Dieu sait comment ! Que direz-vous quand vous saurez ce qu'une autre main écrit à plusieurs, que même après tant de décrets, après tant de protestations d'obéissance on a fait l'impossible, vers la fin de l'année dernière, pour [332] que l'Empereur renouvelât ou fit de nouveau des édits pour chasser tous les Missionnaires qui ne les imitent pas dans la pratique des Rites condamnés ? Il n'y a eu que la force d'esprit de M. Pedrini et sa prudence à tenir ferme au milieu des déboires et des mauvais traitements, qui aient pu alors dissiper cet orage. Quelqu'un voulait écrire au Pape, mais il voulait que M. Pedrini y mit la main. Cet écrit est terrible, comme vous le verrez ; j'espère vous l'envoyer un peu plus tard par une autre voie. M. Pedrini répondit avec aisance : «Oui, volontiers ; mais pour que nous puissions faire connaître les intentions de l'Empereur au Pape, il faut que l'Empereur connaisse quelles sont les intentions du Pape. Allons donc lui dire ce que Sa Sainteté a décidé, comme vous le savez bien et ne pouvez l'ignorer, et ensuite vous et moi nous transmettrons au Pape ce qu'aura dit l'Empereur.» — «Je ne veux pas» répondit l'autre. Et en effet il ne voulait pas se donner un démenti, car plusieurs fois, interrogé judiciairement, il avait formellement nié l'existence des décrets Apostoliques. Ne pouvant donc plus tromper la Cotir romaine ni soutenir les abus, il chercha à perdre sans retour M. Pedrini ; il alla dire à l'Empereur que M. Pedrini prétendait n'avoir pas le temps d'écrire ce que l'Empereur avait dit. Mais il fut bien pris quand il vit que l'Empereur lui répondit en souriant : «C'est vrai, il n'a pas le temps, il a beaucoup à faire.»

«De ce fait vous pouvez tirer plusieurs conséquences et connaître le caractère de ces gens qui ne reculent devant aucun moyen pour perdre la Mission ; l'affection que l'Empereur a pour M. Pedrini ; les grands services que ce confrère rend à la Mission, car sans lui la porte serait déjà fermée au Saint-Siège pour envoyer ici de ses ouvriers ; le danger qu'il y a de perdre tout s'il ne vient promptement des collaborateurs bien doués, car l'autre Monsieur (M. Ripa) a vu peu le monde, et bien qu'il soit de mœurs excellentes il n'est pas taillé pour parler à temps et avec le ton qu'il faut ; enfin le besoin que M. Pedrini a qu'on le recommande à Dieu afin qu'il soutienne tellement la cause [333] de Dieu et du Saint-Siège, et de la propagation de l'Évangile qu'il ne s'oublie pas lui-même. Car on ne peut répondre sûrement des futurs contingents ; que cela vienne du décret de Dieu ou de leur nature, peu importe. Pour moi qui n'ai pas la science moyenne, je ne saurais qu'en dire. Ce qui est certain, c'est qu'on entonnera *l'exeat* à quiconque n'est ni mathématicien, ni peintre, ni musicien, etc..., ni patenté, dès que l'Empereur connaîtra la constitution péremptoire. Il en sera ce que Dieu voudra et je lui en laisse tout le soin. Si on donne *l'exeat* à tous ceux dont je parle, je pense que l'on fera exception pour celui qui est en prison ; alors, abandonné de tous je m'entendrai volontiers crier : attache-toi à la croix, mon cher frère ! — Je suis résolu à mourir sur le champ de bataille, par la grâce et la force divine sans laquelle je ne suis rien ni ne puis rien. Je n'ai pas voulu accepter, et j'espère bien n'accepter jamais les offres qui m'ont été faites par plusieurs capitaines français de me soustraire à la persécution des Européens. Mais si je connais bien le caractère de l'Empereur dans sa conduite avec les Européens, je crois que par égard pour ceux qui l'ont entraîné dans cette cause malgré la parole qu'il avait donnée au vénérable Cardinal martyr de laisser toute liberté au Pape de régler ce qui regarde la Religion chrétienne, il se fera prier, puis il fera l'irrité comme s'il voulait chasser tout le monde et ensuite il laissera faire. Je ne suis ni prophète, ni fils de prophète, mais j'espère qu'il en sera ainsi.

«Je n'ai pas de nouvelles fraîches de M. Pedrini, sa dernière lettre était datée du 26 août et de Tartarie. Il n'avait pas encore pu recevoir les miennes du 21 Juillet, jour où pour la première fois de l'année j'avais une occasion pour expédier vers le nord. Je sais seulement qu'il allait bien alors, qu'il avait toujours bon courage et qu'il ne craignait pas de faire savoir au Mandarin envoyé, que les controverses étaient depuis longtemps décidées par le Pape. Si vous jugez profitable au bien de cette Mission de faire connaître les nouvelles que je vous donne à [334] quelque bon ami, j'y consens volontiers et je vous prie de vous souvenir de moi dans vos prières. Je vous baise les mains.

#### § XXIV. Relation de M. Pedrini. — 1er janvier. - 21 août 1716.

«En exécution de la parole donnée par l'Empereur, que les Européens qui désiraient venir le voir pouvaient le faire, ainsi qu'il a été rapporté dans la relation de l'année dernière, les Pères Franciscains, les premiers, s'empressèrent d'arriver disant que les Mandarins leur en avaient fait un devoir. Ceux qui ne voulurent pas venir ne vinrent pas, et il ne parut aucun autre Missionnaire, excepté le Père Jérôme Franchi, Jésuite, qui saisit ce prétexte pour s'éloigner du diocèse de Monseigneur l'évêque de Pékin, parce que ce dernier voulait lui promulguer les décrets apostoliques ; il n'a plus reparu dans cette Mission. Dans la relation de l'année dernière, on a parlé de son arrivée dans ce pays, ainsi que de celle du Père François de la Conception, Franciscain espagnol. Cette année-ci, le 22 mars, le Père Jean-Baptiste de Serravalle, Franciscain italien, Missionnaire de la Propagande, arriva après un long voyage de cinquante jours, d'après ce qu'il rapporte. Le 28 du même mois, arriva le Père Michel Fernandez, également Franciscain de la province de Manille. Les Pères Jésuites auxquels ils s'adressèrent, différèrent jusqu'au 23 avril à les conduire au palais pour y voir l'Empereur. C'était juste cinq ou six jours après que Tchao-Tchang avait recommencé son service du palais, car jusqu'à ce moment il avait été indisposé. Les Jésuites avaient besoin de lui en cette occasion, car il est assez style pour les satisfaire, et en effet, il mentit tant qu'il put pour les servir. En entrant à l'audience avec les autres Mandarins, il n'introduisit pas de suite ces deux Franciscains, comme il l'avait fait [335] pour les Pères Franchi et de la Conception. Il voulut d'abord offrir leurs présents, avertir l'Empereur de leur arrivée, et probablement aussi lui dire ce qu'il lui semblait bon ; car il s'agissait de l'introduction d'un nouveau Missionnaire de la Propagande, et si l'Empereur ne l'admettait pas en sa présence, conformément à ce qui se pratique même pour les plus grands personnages de l'Empire, il devenait très facile de le faire sortir de Chine, et de faire entendre ensuite au monde entier, tout ce qu'on voulait, c'est-à-dire, que l'Empereur l'avait chassé, parce qu'il ne suivait pas les Rites condamnés. Dans cette occasion ledit Tchao-Tchang devait sortir de l'audience, et à l'aide de sa rhétorique embrouiller tellement le pauvre franciscain Serravalle, en le tournant de droite et de gauche par ses interrogations, qu'il lui ferait dire enfin (ce que du reste il devait dire) qu'il ne pouvait pratiquer les Rites condamnés. Alors comme en ayant ordre de l'Empereur, Tchao-Tchang lui signifierait que pour cette raison, Sa Majesté ne l'admettait pas en sa présence, et il lui ferait entendre, comme il le sait faire admirablement, qu'il n'avait plus qu'à sortir de Chine. Et c'eût été une preuve merveilleuse pour le monde entier de ce que les Pères écrivent et prophétisent continuellement. Ce n'eût été autre chose qu'un mensonge, un artifice, une imposture.

«On ne peut pas alléguer que Tchao-Tchang n'eût pu avoir cette audace dans la crainte que l'Empereur ne vînt à demander quelque temps après des nouvelles de ce Missionnaire, car alors c'était une nouvelle occasion pour Tchao-Tchang de nuire aux Missionnaires de la Propagande, il aurait aussitôt répondu avec son audace ordinaire : «Ces Missionnaires de la Sacrée Congrégation, qui ne sont pas Jésuites, n'estiment pas les ordres de l'Empereur, et bien qu'ils prennent leur diplôme et promettent de rester toujours en Chine, ils s'en vont ensuite d'eux-mêmes quand il leur plaît.» Mais si Tchao-Tchang n'eut pas occasion de recourir à cet artifice, parce que l'Empereur demanda lui-même les deux Missionnaires, il put en employer [336] un autre, car il sait fort bien manier cette épée à deux tranchants. L'Empereur donna donc permission d'entrer en sa présence à ces deux Franciscains ; Tchao-Tchang sortit et bien qu'il y eût là MM. Pedrini et Ripa, il n'appela que les Pères Suarez et Parennin pour entrer chez l'Empereur avec les franciscains Fernandez et Serravalle. D'après le récit de ce dernier qui dit pouvoir l'affirmer par serment, d'après ce que disent aussi les autres Mandarins qui étaient à l'audience, l'Empereur ne leur demanda pas autre chose sinon leur âge, le pays d'où ils étaient, et s'ils

connaissaient les caractères Chinois ? Au Père Serravalle il demanda avec qui il était venu en Chine ; il répondit que c'était avec le Père Laureati.

Notez ici que le Père Serravalle est entré en Chine avec le cardinal de Tournon, en la Compagnie duquel le Père Laureati s'est trouvé depuis Manille. Qui sait d'où venait une pareille question ? L'Empereur ajouta qu'il les connaissait et qu'il se rappelait du moment où ils avaient pris le diplôme. Il n'en dit pas davantage et on sortit de l'audience. Mais le fourbe Tchao-Tchang avant de laisser les nouveaux venus s'arrêter dans l'antichambre où se trouvaient les autres Européens, les prit à part dans un coin pour leur apprendre ce qu'ils devaient rapporter de ce que l'Empereur leur avait demandé. « Savez-vous, leur dit-il, ce que l'Empereur a dit ? Il a dit que vous autres vous êtes de la Religion de Saint François, que vous avez pris le diplôme, que ceux de telle Religion pratiquent les Rites de Mathieu Ricci et suivent ses maximes, aussi bien que celles des Pères de la même Compagnie, et qu'en cette considération vous pouvez rester en Chine. » Le Père Fernandez qui n'avait rien entendu de cela, se tourna vers son confrère Serravalle et lui dit : « Quand donc l'Empereur a-t-il dit ces choses ? » Néanmoins, ce même Père répéta ensuite en public, avec une assurance indicible, toutes les paroles de la leçon qu'on venait de lui apprendre. Tchao-Tchang, sortant donc avec ces deux Franciscains dans l'antichambre où se trouvaient les autres Européens, les [337] appela tous, et avec emphase leur dit que l'Empereur leur avait demandé de quelle religion ils étaient, s'ils avaient le Piao et s'ils suivaient les Rites de Mathieu Ricci ; et qu'ils avaient répondu qu'ils suivaient ces Rites, qu'ils avaient le Piao, et qu'ils étaient de l'ordre de Saint François, et qu'alors l'Empereur avait dit les paroles rapportées ci-dessus. Alors M. Pedrini demanda au Franciscain Serravalle, si c'était la vérité ? Celui-ci répondit, en présence de tout le monde, qu'il n'avait rien entendu de tout cela. M. Pedrini fit la même interrogation au Franciscain Fernandez, il répondit que l'Empereur avait dit, mot pour mot, les paroles rapportées par Tchao-Tchang. Maintenant qui faut-il croire ? Peu après que les autres Mandarins et les Pères Suarez et Parennin furent sortis de l'audience, Tchao-Tchang répéta de nouveau les mêmes paroles, et comme à ce moment, M. Pedrini était à causer avec quelque grand, le Père Kilian lui dit 1 de l'appeler ; il l'appela en effet. Mais M. Pedrini qui avait déjà entendu Tchao-Tchang répéter son refrain, lui dit qu'il n'avait pas besoin de l'entendre de nouveau. Il faut savoir ici qu'à peine le Père Parennin était sorti de l'audience, et avant que Tchao-Tchang n'eût répété sa leçon comme s'il l'eût entendue de la bouche de l'Empereur, M. Pedrini avait pris à part le Père Parennin, l'avait interrogé sur les paroles de l'Empereur, et n'en, avait pas obtenu une seule qui fût en conformité avec ce, que Tchao-Tchang avait proclamé. Alors le Franciscain Serravalle courut au Père Parennin, lui fit la même question, mais en lui disant ce que Tchao-Tchang venait de publier. Alors le Père Parennin donna à entendre que c'était vrai, sans ajouter rien de positif. Il dit pourtant que l'Empereur avait demandé de quelle Religion étaient les deux Franciscains, et s'ils suivaient les pratiques controversées, et que Tchao-Tchang avait répondu qu'ils les suivaient et qu'ils étaient de la religion de Saint François. Tchao-Tchang, de son côté, dit que ce sont les Franciscains eux-mêmes qui ont répondu ainsi.

Un des deux Franciscains assure qu'on ne lui a pas fait cette question, et [338] qu'il n'a rien répondu de cela, l'autre Franciscain, Fernandez, a d'abord dit non, puis oui. Par conséquent, les témoignages ne concordant point, c'est au lecteur à juger où est la vérité, et ce que l'on peut croire des témoignages envoyés à Rome sur ces affaires. Je rapporterai ici cri passant un acte de charité et de civilité pratiqué par le Père Contencin, Supérieur des Jésuites français, à l'égard de M. Pedrini. Ce dernier était allé de Tchao-Tchung-Yuen, à Pékin pour faire ses adieux au Franciscain Serravalle, qui était sur le point de partir et qui demeurait chez les Jésuites français. Il était à peu près l'heure du dîner ; le Franciscain pria le Père Contencin de lui envoyer sa portion dans sa chambre (notez que le Père Contencin lui avait dit qu'il devrait payer sa nourriture) parce qu'il rie pouvait se rendre au réfectoire pour dîner, ayant dans sa chambre, M. Pedrini, avec lequel il voulait dîner. Le bon Père Jésuite, non seulement n'invita pas M. Pedrini à venir au réfectoire avec le Franciscain Serravalle, mais il n'envoya même à ce dernier que la moitié de la portion

nécessaire à une seule personne. Tous les domestiques de la maison en furent scandalisés et les deux Missionnaires en furent quittes pour jeûner ce jour-là.

«Mais passons à d'autres choses. Le Franciscain Serravalle dit qu'il est venu à Pékin pour voir l'Empereur, mais principalement pour y chercher de l'argent et se trouver en lieu plus commode pour recevoir du Père Cerù ses annuités arriérées que la Sacrée Congrégation avait ordonné de lui payer. Déjà le Père Cerù lui avait remis, par l'intermédiaire des Jésuites français, 300 piastres d'Espagne, et quant au reste, il disait qu'il le lui paierait peu à peu. Le Père Serravalle ne se contenta pas de ces promesses, mais écrivit fortement au Père Cerù, et à ce que j'apprends, avec menaces et en termes injurieux et inconvenants, même pour un séculier bien élevé. Du reste, il ne cessait à Pékin d'exagérer ses besoins ni de demander au tiers et au quart. Il dit qu'il a demandé au Père Contencin de lui prêter de l'argent, et que celui-ci n'a pas voulu. Il alla donc à [339] Tchan-Tchung-Yuen où étaient MM. Pedrini et Ripa qui l'avaient invité à venir les voir. Il en fut bien reçu et traité avec affection et charité autant que leurs faibles ressources le permettaient, pendant l'espace de dix jours environ ; il fut entretenu lui et ses domestiques et reçut encore en présent, des chemises, des caleçons, un chapeau et d'autres habits de dessus nommés Paoz et Vaitao-Ho-Pao ainsi que des bagatelles pour donner aux Mandarins et des objets de piété pour les Chrétiens. Leur pauvreté ne leur permettait pas d'en faire davantage, mais l'entendant continuellement se lamenter et énumérer ses dettes, (dont il a seul la responsabilité) et qui plus est le voyant comme ennuyé de rester dans sa Mission et dire sans cesse qu'il voulait aller à Canton pour recevoir du Père Cerù ses pensions arriérées ou s'en retourner en Europe, ils voulurent lui ôter cette excuse, et pour ne pas laisser sans ouvriers toute la Mission qu'il administrait, M. Pedrini lui prêta 200 piastres d'Espagne et M. Ripa 100 ; l'un et l'autre se privaient de leur subside temporel de cette année pour ne pas priver beaucoup d'âmes de leur aliment spirituel. Ils le prièrent de vouloir bien leur restituer cette somme aussitôt qu'il le pourrait, soit par le moyen du Père Cerù, soit par quelque autre voie à sa commodité. Il le promit et en signa une obligation. Pendant ce temps là, grâce aux prières de M. Pedrini qui avait envoyé ses lettres à Canton, il reçut par les mains du Père Contencin 551 Piastres d'Espagne. Le Père Cerù en avertit MM. Pedrini et Ripa qui étaient alors en Tartarie, à la suite de l'Empereur, mais ces deux pauvres Missionnaires furent bien surpris quand au lieu de récupérer leur argent, ils apprirent par le Père Contencin que le Franciscain Serravalle avant de partir de Pékin, avait laissé à ce Jésuite un ordre, même écrit, de ne payer cette dette qu'au cas où le Père Cerù enverrait de l'argent exprès pour cet effet ; ordre directement contraire à l'obligation qu'il avait signée pour M. Pedrini, dans laquelle il s'engageait à restituer aussitôt sur sa demande avec tout, argent qui serait à sa [340] disposition. Ce qui est pis, c'est que le Père Contencin. a toujours caché cet ordre clandestin ; quand on le pria de vouloir bien payer cette dette aussitôt qu'il recevrait l'argent destiné au Franciscain Serravalle, il donnait toujours de bonnes paroles et laissait seulement apercevoir la convention faite entre eux deux de laisser souffrir MM. Pedrini et Ripa. Ainsi avant que ces derniers n'aient écrit au Père Cerù et au Père Serravalle et n'en aient reçu des réponses, ils finirent cette année sans pouvoir récupérer cet argent, et Dieu sait quand ils pourront l'avoir, c'est ainsi qu'on leur rend le mal pour le bien. Peu de jours après le départ du Père Serravalle arriva le Franciscain Antoine de Castrocaro, Pro-Vicaire-Apostolique du Kiang-Si. Tchao-Tchang jouissait alors d'une parfaite santé, c'est pourquoi on ne lui fit pas attendre l'audience comme au Père Serravalle. Au bout de deux ou trois jours le Père Kilian avertit Tchao-Tchang, et au premier jour d'audience le Franciscain fut conduit au Palais. L'Empereur lui demanda quel âge il avait ? — Quarante-huit ans. — Combien d'années il était resté en Chine ? — Dix-sept. — Où il avait été ? — A Si-Gan-Fou, — Depuis combien de temps il était dans cette ville ? — Depuis seize ans. — S'il était dans la ville ou dans les faubourgs et dans quel quartier ? — Dans la ville et dans tel quartier. L'Empereur interrogea sur ces détails parce que alors on venait d'apprendre qu'un rebelle se trouvait à Si-Gan-Fou et il espérait savoir du Père Castrocaro quelque particularité à ce sujet. Mais comme il n'était pas dans le même quartier que le Franciscain, l'Empereur passa à d'autres interrogations.

A son ordinaire il demanda des nouvelles d'Italie et s'il avait vu le Pape ; le Franciscain répondit que oui, et l'Empereur lui demanda s'il avait été envoyé en Chine par le Pape ? Ici le pauvre Franciscain dit que non, que c'était par son Général ; ne sachant pas encore quel cas l'Empereur faisait de ceux qui étaient envoyés par le Pape. Et en effet il n'y a que quelques jours, l'Empereur a répété ce qui a déjà été rapporté ailleurs : que M. Pedrini est [341] le plus honoré à la Cour de tous les Européens parce qu'il a été envoyé par le Pape. Peut-être que le Père Castrocara se réglait d'après les dires de ceux qui s'efforcent d'imprimer dans l'esprit des Missionnaires que l'Empereur n'estime pas et méprise même le Pape. Enfin il lui demanda s'il connaissait les mathématiques et d'autres sciences semblables ; après qu'il eut répondu que non, l'Empereur le congédia sans faire aucune mention des controverses. M. Pedrini ce jour-là était retenu chez lui par la fièvre et il ne put aller au palais, M. Ripa se tenait chez lui à son ordinaire, de sorte qu'on n'a rien su que par le Père Castrocara lui-même, et les paroles des Jésuites s'accordent avec les siennes, seulement ceux-ci ajoutent que le Père Castrocara avant d'entrer à l'audience fut interrogé par Tchao-Tchang sur trois points : 1° s'il avait le diplôme ? 2° s'il savait que l'Empereur voulait chasser ceux qui ne pratiquent pas les Rites condamnés ? 3° s'il les suivait ou non ? Ils disent qu'à ces trois demandes il a répondu affirmativement. Le Père Castrocara avoue pour les deux premières questions ; mais il nie qu'on lui ait fait la troisième, bien que toutefois, dit-il, j'aurais pu répondre que l'avais suivi ces Rites en vertu de la réponse que j'avais faite en prenant le diplôme.

«A la fin de l'année dernière 1715, deux frères laïcs Jésuites arrivèrent, l'un se nommait Castiglione et l'autre Costa. On en a parlé dans la relation de 1715. Tous les deux furent incorporés à la province portugaise. Les Jésuites prennent vraiment le moyen le plus efficace pour maintenir leur Mission, en envoyant des sujets habiles à l'Empereur. Soit à leur arrivée, soit pendant le séjour qu'ils ont fait ici à Pékin, on a remarqué une grande différence dans la manière dont les trois Missionnaires de la Sacrée Congrégation ont été reçus et traités soit par l'Empereur, soit par Tchao-Tchang et les Jésuites. Ces derniers et leur protecteur Tchao-Tchang mettent tout en œuvre pour faire paraître les leurs et les mettre en relief aux yeux de l'Empereur et de toute la Cour. Au contraire ils ont fait tout ce [342] qu'ils ont pu pour déprécier, rabaisser et cacher les talents des envoyés de la Sacrée Congrégation. De sorte que Tchao-Tchang est parvenu à faire peu apprécier les peintures de M. Ripa, en les blâmant de concert avec plusieurs Européens, surtout avec le Père Parennin et cela en public, au palais et en toute occasion. Ce qui est pis encore c'est qu'on voit maintenant ce même artiste avec ses confrères vanter en faveur du nouveau peintre les choses qu'il blâmait dans M. Ripa. Par exemple : quand l'Empereur ordonna que ses peintres dessinassent des paysages à la manière chinoise pour les faire graver sur cuivre, il dit à M. Ripa que l'Empereur voyant bien qu'il ne savait pas peindre lui faisait faire un dessein par ses peintres pour qu'il n'eût plus qu'à le copier. Mais aujourd'hui que l'Empereur a vu les paysages de ses peintres, bien qu'il en ait vu Lin en même temps peint par le frère Castiglioni, il a ordonné que celui-ci copiât ceux de ses peintres. Dans une autre occasion il avait ordonné que deux de ses peintres lui fissent les desseins de plusieurs éventails qu'il voulait lui faire peindre. Il ne fut pas très satisfait du travail de ce frère qu'on lui présenta ; mais Tchao-Tchang ne dit plus ce qu'il disait de M. Ripa ; avec une incroyable affectation, il change de style et dit partout que l'Empereur fait cela pour bien faire ressortir la différence entre le travail du frère et celui des autres, et afin qu'il devienne le maître de ces derniers. Tchao-Tchang s'est épuisé en efforts pour mettre ces deux frères dans les bonnes grâces de l'Empereur, et leur faire décerner des honneurs et des distinctions ; il a été jusqu'à se rendre lui-même dans leur maison pour leur apprendre comment ils devaient se comporter et répondre à l'Empereur et jusqu'à mentir plusieurs fois en répondant pour eux. On ne peut dire tous leurs stratagèmes pour obtenir que l'Empereur donne au peintre quelque disciple. Le Père Morao a été le demander aux Mandarins et à un des Eunuques intimes de l'Empereur, désignant pour cela avec beaucoup d'instances un jeune homme que l'Empereur a déjà [343] donné pour élève à un de ses peintres.



Il fit tant que l'un de ces Mandarins dit au jeune homme de regarder comment travaillait le peintre européen et de l'imiter. Néanmoins ce dernier ne l'a jamais appelé et ne pouvait pas l'appeler son élève. Mais ils en feront une histoire et diront que l'Empereur lui a donné un élève, bien qu'il n'en soit rien. Il est bien vrai que l'Empereur a loué plusieurs fois ses peintures, non pas avec ces exagérations que lui prêtent les Jésuites, mais par manière de parler comme il l'a fait pour M. Ripa, plusieurs fois même il lui a envoyé dire de corriger certains tableaux qu'il lui avait présentés. Mais la différence du côté de l'Empereur s'est fait voir non seulement le premier jour de leur arrivée où il n'a fait pour eux aucune démonstration ni en envoyant des présents de sa table ni en leur faisant dire quelques bonnes et aimables paroles comme il avait fait pour les Missionnaires de la Propagande, mais encore dans le reste du temps qui s'est écoulé jusqu'aujourd'hui. Pendant tout ce temps, en effet, il ne leur a pas envoyé un seul plat de sa table, excepté une fois qu'il en envoya indifféremment à tous les Européens qui se trouvaient au palais ; tandis que pendant la première et la seconde année qui suivirent l'arrivée des Missionnaires de la Propagande, il en envoyait continuellement soit à tous, soit spécialement à M. Pedrini et quelquefois deux et trois fois le jour et même le premier jour de l'an il envoyait deux tables entières chargées de mets de toute espèce dans des plats d'or. Cette année il n'a rien envoyé, et pourtant il n'y avait que quelques jours que les dits Jésuites étaient arrivés. Quiconque lira les relations des années 1711 et 1712 verra la différence. Je ne dis ceci que pour faire savoir à tous qu'il n'y a rien de vrai dans ce que les Jésuites veulent faire croire au monde entier, c'est-à-dire, que cet Empereur ne fait cas que des membres de leur Compagnie conformément à ce qu'ils écrivent, disent, désirent et procurent par tous les moyens imaginables. C'est peut-être pour faire entendre cela qu'ils ont tant travaillé par leurs [344] présents pour obtenir quelque distinction à leur Frère peintre. Ils ont fait supplier l'Empereur par les Mandarins de lui accorder dans le palais un endroit plus commode pour sa peinture, en lui représentant qu'il est trop à l'étroit dans l'endroit où travaillent les autres peintres, et cela afin de pouvoir écrire ensuite que l'Empereur a accordé un appartement spécial (peut-être diront-ils maison ou palais) pour lui et pour le Père Jean Morao, son interprète. Celui-ci même étant à Djé-Hol, pria l'Eunuque Tchan-Ki-Li de vouloir bien faire en sorte que de la cuisine de l'Empereur on envoyât audit Frère du pain et du lait (choses fort communes) ou même un peu de neige (chose plus commune encore), parce que alors l'Empereur n'envoyait plus rien de sa table comme il le faisait aux Missionnaires de la Sacrée Congrégation, nouvellement arrivés ; et cela encore afin de pouvoir écrire d'une manière absolue en Europe que l'Empereur lui envoyait tous les jours des présents, tandis que c'est là une chose fort ordinaire surtout pour des ouvriers qui travaillent toute la journée dans un palais. M. Ripa lui-même, quand il travaillait au palais, comme fait maintenant le frère Castiglione recevait, non seulement du pain et du lait, mais le dîner tout entier et tous les jours, et cela en vertu d'un ordre spontané de l'Empereur, sans que personne le lui eût demandé. De plus, la première année que les Missionnaires de la Propagande allèrent en Tartarie, l'Empereur leur fit voir tout son jardin d'un bout à l'autre, la troisième année il y fit entrer M. Pedrini à cheval, et l'y fit séjourner plusieurs jours avec les princes impériaux.

Cette année-ci l'Empereur, ayant eu mal à un bras, fit venir le Frère Costa et le Père Parennin, son interprète, pour le visiter. A cette occasion, il fit entrer aussi le Frère peintre avec le Père Morao, son interprète, mais ils ne virent du jardin que la partie qui conduit chez l'Empereur. Le Père Morao, qui sans doute désirait le voir tout entier, fit des instances pour qu'on fit voir au peintre les fleurs du jardin de l'Empereur, afin qu'il pût les peindre au naturel, [345] mais il n'obtint pas cette faveur. On dit que l'Empereur répondit que ledit peintre pouvait entrer dans un petit jardin contigu aux chambres où se tiennent les Européens, dans le palais, où jusqu'à présent ils n'avaient pas encore la permission d'entrer, quoiqu'ils fussent là depuis environ un mois. Et comme le Père Morao avait fait de nouvelles instances pour qu'on montrât ces fleurs au Frère peintre, on se contenta d'en cueillir quelques-unes et de les lui envoyer chez lui pour les peindre.

Les Jésuites disent que dans cette même occasion, avant de les admettre en leur présence, l'Empereur leur envoya du thé et des douceurs, et qu'en sa présence il leur permit à cause de la chaleur d'ôter leur bonnet, ce qui serait une très grande faveur ; comme je n'ai pas été témoin oculaire, je ne veux pas le nier, bien que j'en doute beaucoup, qu'on le croie comme on voudra. Supposons même que la chose soit vraie, il n'en est pas moins certain aussi que le Frère peintre s'évertue à flatter le goût de l'Empereur ; il peint assez bien et assez vite ; il a fait le portrait d'un Eunuque assez ait naturel et diverses bagatelles comme des chiens, des livres, etc..., avec des perspectives assez belles, qui sont choses qu'on apprécie ici. Le Frère chirurgien est aussi employé continuellement à différentes cures, et bien que jusqu'à présent il n'ait encore reçu aucune louange de la part de Sa Majesté, néanmoins elle semble faire cas de lui en lui faisant traiter plusieurs personnages. A l'occasion de la venue de ces deux Frères, ils ont placé sur le chandelier le Père Morao, portugais, qui d'abord n'entraît pas au palais et ne figurait pas à la Cour. Bien qu'il ne manque pas d'Européens qui parlent mieux que lui le chinois, néanmoins Tchao-Tchang est parvenu à l'introduire comme interprète du Frère peintre, et grâce à ce titre, il se présente devant l'Empereur comme les autres, entre dans le palais, y séjourne à son gré, sans aucune nécessité, mais avec beaucoup d'assiduité. Par le moyen des présents qu'il distribue d'une manière presque prodigue soit aux grands soit aux petits, et de l'appui de ses [346] confrères et de leur protecteur Tchao-Tchang, il se fraie une route. Le commentaire que le Père Bouvet a fait sur le livre chinois Y-King a été tout à fait dédaigné par l'Empereur. Celui-ci voyant qu'il n'en finissait jamais, que tout se résumait à prêcher *Tien* et *Chany-Ti*, déclara d'abord plusieurs fois que cette manière de prêcher la Religion sous le titre du Y-King ne serait jamais tolérée ni par lui, ni par les grands de l'Empire s'ils venaient à le savoir, et que de plus, cela donnerait naissance à des controverses entre les Européens eux-mêmes comme cela était arrivé pour le *Kiny-Tien*, et en conséquence il ordonna que les Européens examinassent ses écrits et lui en dissent ensuite leur sentiment. Tous les Européens lui sont contraires excepté le Père Fouquet qui, même dans des ouvrages d'astronomie qu'il dédie à l'Empereur, insinue son adoration du Tien (ciel) et du Chang-Ti. Le Père Prémar lui-même est opposé à ce commentaire et pourtant autrefois il le proclamait comme renfermant une doctrine divinement inspirée ; il a demandé et obtenu la permission de s'en retourner à son église, d'où le Père Bouvet l'avait fait sortir pour venir à Pékin et l'aider dans cet ouvrage ; il a déclaré ne pouvoir s'entendre avec lui ni adopter ses sentiments ; non pas que les Pères Jésuites ne reconnaissent plus pour Dieu le dit Ciel (*Tien*) ni *Chang-Ti*, (Roi Suprême) mais c'est que le système du Père Bouvet, comme ils disent, est contraire aux livres des anciens Jésuites, et qu'il n'est fondé que sur des combinaisons de caractères et de nombres. Quand l'Empereur eut entendu l'avis des autres Européens, il commanda aux Mandarins de dire au Père Bouvet que son Y-King ne servait plus de rien et qu'il ne voulait à aucun prix, qu'il fût prêché, ni qu'on enseignât une pareille doctrine à personne, qu'il ne voulait pas qu'on se servît d'aucun Chinois pour écrire ce livre, que s'il voulait l'écrire seul dans sa propre chambre, il en était bien libre.

Cet ordre lui fut intimé officiellement de vive voix et par écrit par les Mandarins en grande solennité. A cet effet il fut appelé de [347] Pékin à Tchan-Tchung-Yaen. Malgré cet échec il est plus constant que jamais et cherche à toute force à se procurer des Chinois pour écrire ses commentaires. Mais c'est en pure perte, parce que jusqu'à présent les Mandarins non seulement n'ont pas voulu en parler à l'Empereur, mais l'ont encore empêché de paraître en sa présence, afin que lui-même ne pût en parler. Ainsi, le pauvre Tien et Chang-Ti est condamné en Chine aussi bien qu'en Europe, et néanmoins, il trouve encore des adorateurs qui ne l'ont pas encore renié et qui *résistent courageusement, à la tyrannie des décrets pontificaux de Rome* aussi bien qu'aux ordres impériaux de Pékin. Il semble que ce soit aussi une permission de Dieu que l'astronomie du Père Fouquet, dans laquelle, comme je l'ai dit, il insinue tant qu'il peut l'adoration du Ciel et du Chang-Ti, trouve une forte opposition parmi les Jésuites comme étant contraire au système que les anciens Jésuites portugais ont exposé à l'Empereur et introduit dans le tribunal des mathématiques, car l'Empereur leur ayant demandé leur avis, ils répondirent que ce livre

ne concorde pas avec les autres ouvrages sur cette matière, qui avaient été revus et approuvés par l'Empereur lui-même. Ils persistent à dire qu'il est basé sur des principes faux, qu'il pêche par la base, et que les nouveaux calculs de M. de Lattire et des autres académiciens français qu'il prétend suivre, ne sont pas tels. Ils cherchent donc à mettre à bas son livre pour que celui-ci ne fasse pas tomber ceux des Pères Adam Schall, Ferdinand Verbiest, etc..., qu'ils ont donnés à l'Empereur. Mais je crois que Dieu marche à ses fins. Saül cherchait ses ânesses et Dieu l'envoyait prendre pour en faire un roi. Ceux-ci veulent abattre les œuvres des Jésuites français, comme ils ont fait pour l'algèbre, et le vrai Dieu veut peut-être, par là, chasser ses compétiteurs intronisés dans ces livres que son Vicaire a condamnés.

Les deux seuls Missionnaires de la Propagande qui restent à la Cour, continuent, par la grâce de Dieu, à être bien vus de l'Empereur, surtout M. Pedrini auquel il continue de donner les [348] mêmes louanges, non seulement au sujet de la musique, lui ayant dit il y a peu de temps, qu'il en savait encore plus que le Père Pereyra, et cela en présence du Père Kilian, mais encore au sujet des mathématiques dans lesquelles il l'a préféré l'autre jour au Père Tilis qui est le plus habile en cette faculté de tous ceux qui sont à Pékin. Il a ordonné que pour les points où l'astronomie du Père Fouquet ne concorde pas avec celle des anciens Pères, M. Pedrini et lesdits Pères Fouquet et Tilis en fissent une fidèle traduction pour les faire voir aux autres Pères. Ce qui est plus encore, c'est qu'il préfère M. Pedrini à tous les autres Européens, comme il a été dit d'abord, à cause de ce qui le regarde personnellement, et ensuite parce qu'il est venu d'un endroit célèbre, comme il s'en est expliqué dernièrement, ce qu'il a dit diverses, fois et de différentes manières. Quand, selon la coutume, il a envoyé, au nouvel an, aux Européens, son présent de cerfs, de faisans, etc, selon sa coutume aussi, il a inscrit le nom de M. Pedrini en première ligne sur la liste des noms de ceux qui se trouvent à l'église où il demeure. Cette année même, il l'a choisi pour aller en Tartarie à sa suite, ainsi que M. Ripa, le Père Tilis et les deux frères nouvellement arrivés le chirurgien, avec son interprète, le Père Parennin, et le peintre, avec son interprète, le Père Morao. Les Jésuites, à l'aide de Tchao-Tchang ont ainsi introduit le Père Morao, bien que le Père Parennin ou quelque autre eût pu servir d'interprète à l'un et à l'autre frères. Le jour anniversaire de la naissance de l'Empereur, M. Pedrini a offert à celui-ci un clavecin droit dont, Sa Majesté a eu grand plaisir, parce que c'était une forme nouvelle qu'on n'avait pas encore vue à Pékin. Il le reçut avec les éloges ordinaires et le fit mettre sur son propre trône, c'est-à-dire sur le Kany où il est continuellement assis ; mais en même temps il reprit sévèrement le plus ancien de ses disciples nommé Sabba. Ce dernier est celui qui, il y a trois ou quatre ans, rendit de mauvais offices à M. Pedrini devant l'Empereur, comme il a été rapporté dans différentes relations.

M. Pedrini [349] par charité voulant prendre sa défense, l'Empereur l'interrompit en disant : «Tu es religieux, tu ne veux pas découvrir les défauts d'autrui, mais je sais fort bien qu'il ne s'applique pas et qu'il est un fourbe, etc...» Pendant son séjour à Djé-Hol, l'Empereur a déjà demandé une fois des nouvelles d'Europe, et en particulier si M. Pedrini en avait reçu ; il dit à deux princes, ses fils, que cette année il espérait qu'il viendrait quelque homme habile de Rome. Je ne sais si à Rome on pense à répondre à ces désirs. Ayant été averti par le Vice-Roi de Canton, de l'arrivée à Macao de plusieurs navires sur lesquels se trouvaient deux Missionnaires des Missions étrangères destinés au Tonkin, et M. Marchini pharmacien du cardinal de Tournon, qui après la mort de son maître avait été expédié à la côte de Coromandel, il envoya aussitôt un Mandarin tartare à Canton, pour empêcher qu'ils ne fussent arrêtés ou emprisonnés, et pour que l'on conduisît à Pékin tous les gens habiles qui seraient arrivés. M. Pedrini lui avait annoncé en effet qu'il en viendrait, et l'avait prié d'empêcher qu'ils ne fussent molestés à Macao, comme il était arrivé pour lui-même. Dans cette occasion l'Empereur promu à un degré supérieur le Mandarin qu'il députait, afin que lui et ceux qu'il conduirait fussent plus honorés. L'Empereur espère qu'en réponse à la lettre qu'il a fait écrire par M. Pedrini au Pape, celui-ci enverra certainement cette année les gens qui sont si ardemment désirés et attendus. Mais peut-être que le chirurgien et l'émailleur que les Jésuites français attendent,

recevront tous ces honneurs et que la Mission de la Propagande s'éteindra faute de sujets. Le susdit Mandarin envoyé à Canton par l'Empereur, de la famille Ly et ami de M. Pedrini, est parti de Djé-Hol, le 21 août 1716.» [350]

### § XXV. Bulle ou Constitution *Ex illà die*.

Pendant que M. Pedrini à l'aide de la faveur dont il jouissait, donnait connaissance à l'Empereur des intrigues par lesquelles on voulait l'engager dans une question à laquelle il était tout à fait étranger, à Rome on avait appris la manière dont les Jésuites de Pékin avaient reçu le décret Apostolique de 1710. Monseigneur l'Évêque de Pékin avait envoyé à ce sujet une relation authentique. Le Pape Clément XI crut que l'on respecterait une Bulle plus qu'un simple décret de la Sacrée Congrégation et lança sa Constitution *Ex illa die*. Voici comment s'exprime à ce sujet Monseigneur le secrétaire de la Propagande dans l'introduction à ses réflexions :

«24. Enfin le même Pape Clément XI, en 1715, après avoir étudié de nouveau et avec maturité la question, après avoir entendu de nouveau sur le fait et sur les raisons, de vive voix et par écrit, les Pères Procureurs déjà cités qui avaient déjà produit en leur faveur tout ce qu'ils avaient voulu, ainsi qu'on le voit amplement dans la longue série des livres et des écrits en partie exhibés par eux au Saint-Office, et en partie imprimés et divulgués par tout le monde, série que l'on peut voir au Summarium (n° 33), le Pape, dis-je, publia le 29 mars 1715, une Constitution qui commence par ces mots : *Ex illà die*, dans laquelle confirmant tous les décrets précédents et enlevant tout prétexte, il renouvela plus strictement et plus fortement encore le commandement d'une obéissance pleine, absolue et inviolable. Cette Bulle est au n° 314 du Summarium, et la 78e du bullaire de ce Souverain Pontife.»

Comme il est facile de se procurer le texte latin de cette Constitution, nous n'en donnons ci que la traduction : [351]

#### CLÉMENT, PAPE XI.

##### POUR TRANSMETTRE À LA POSTÉRITÉ LA MÉMOIRE DE CE QUI SUIT.

«Depuis que par la Providence de Dieu, sans aucun mérite de notre part, nous avons pris le gouvernement de l'Église catholique, c'est-à-dire, une charge qui par sa vaste étendue est d'un poids immense, nous n'avons eu rien plus à cœur dans l'application que nous avons donnée à nos devoirs, que de décider avec une sagesse convenable, et par l'exacte sévérité d'un jugement apostolique, les vives contestations qui se sont élevées il y a longtemps, entre les prédicateurs) dans l'Empire de la Chine, et qui n'ont fait que croître et que s'échauffer tous les jours de plus en plus, tant à l'égard de quelques termes chinois, dont on se servait pour exprimer le saint et l'ineffable nom de Dieu, que par rapport à certains cultes ou Rites de la nation, que quelques Missionnaires rejetaient comme superstitieux, pendant que d'autres les permettaient comme purement civils. Afin que toutes les dissensions qui troublaient et qui interrompaient la propagation de la Religion chrétienne, et de la foi catholique étant ôtées, tous eussent le même sentiment et parlassent le même langage, et qu'ainsi Dieu fût glorifié dans une parfaite conformité de pensées et de paroles, par ceux qui sont sanctifiés en Jésus-Christ ; dès le 20 de novembre 1704, nous considérâmes et approuvâmes par l'autorité apostolique, les réponses que la Congrégation de nos vénérables frères les Cardinaux de la sainte Église romaine commis et députés par la même autorité dans toute la République chrétienne, en qualité d'inquisiteurs généraux contre l'hérésie, donna sur diverses questions qui avaient été agitées touchant la même affaire de la Chine, après un long examen commencé sous le pontificat de notre prédécesseur Innocent XII, d'heureuse mémoire, et continué par notre ordre pendant plusieurs années. [352] Et après avoir entendu les raisons des deux parties, aussi bien que

les sentiments d'un grand nombre de Théologiens et de Qualificateurs, les décisions portées dans ces réponses sont celles qui suivent.

*«Que comme dans la Chine on ne peut pas signifier d'une manière convenable le Dieu très bon et très grand par les noms qu'on lui donne en Europe, il faut se servir pour exprimer le vrai Dieu du mot Tien-chou, qui veut dire le Seigneur du Ciel, et qu'on sait être depuis longtemps reçu et approuvé par l'usage des Missionnaires et des Fidèles de la Chine ; mais qu'il faut rejeter absolument les noms Tien Ciel, et Chang-Ti, souverain Empereur.*

*«Que pour cette raison il ne faut pas permettre qu'on expose dans les églises des Chrétiens, les tableaux avec l'inscription chinoise King-Tien, adorez le Ciel, ni qu'on y garde à l'avenir ceux qui y sont déjà exposés.*

*«Qu'il ne peut non plus en aucune manière et pour quelque raison que ce soit, être permis aux Chrétiens de présider, de servir en qualité de Ministres, ni d'assister aux fêtes solennelles ou oblations qui ont coutume de se faire à Confucius et aux ancêtres dans le temps de chaque équinoxe de l'année, comme étant imbus de superstition.*

*«Que de même il ne faut point permettre que dans les édifices de Confucius qui, en langue chinoise, s'appellent Miao, les Chrétiens exercent les cérémonies, rendent les cultes et fassent les oblations qui se pratiquent en l'honneur de Confucius, soit à chaque mois, à la nouvelle ou à la pleine lune, par les Mandarins ou les principaux magistrats ou autres officiers et lettrés soit par les Mandarins, gouverneurs ou magistrats,*

*avant que de prendre possession de leur dignité, ou au moins après en avoir pris possession ; et enfin par les lettrés qui, étant reçus aux degrés, se transportent sur-le-champ dans le temple ou édifice de Confucius.*

*«Que de plus il ne faut pas permettre aux Chrétiens de [353] faire les oblations moins solennelles à leurs ancêtres dans les temples ou édifices qui leur sont dédiés, ni d'y servir en qualité de ministres, ou en quelque autre manière que ce soit, ni d'y rendre d'autres cultes ou d'y faire d'autres cérémonies.*

*«Qu'on ne doit point non plus permettre aux Chrétiens pratiquer ces sortes d'oblations, de cultes et de cérémonies, en présence des petits tableaux des ancêtres dans les maisons particulières, ni à leurs tombeaux, ni avant que d'enterrer les morts, de la manière qu'on a coutume de le pratiquer en leur honneur, soit conjointement avec les Gentils, soit séparément, ni d'y servir en qualité de ministres, ni d'y assister.*

*«A quoi il faut ajouter que comme, après avoir pesé de part et d'autre, et examiné avec soin et avec maturité tout ce qui se passe dans toutes ces cérémonies, on a trouvé qu'elles se font d'une manière qu'on ne peut les séparer de la superstition, on ne doit pas même les permettre à ceux qui font profession de la Religion chrétienne, sans faire une protestation publique ou secrète, qu'ils ne les pratiquent point à l'égard des morts par un culte religieux, mais seulement par un culte civil et politique, et qu'ils ne leur demandent rien, ni qu'ils n'en espèrent rien.*

*«Que néanmoins, par ces décisions, on ne prétend point condamner la présence purement matérielle, selon laquelle il arrive quelquefois aux Chrétiens de se trouver avec les Gentils, lorsqu'ils font des choses superstitieuses, pourvu qu'il n'y ait de la part des Fidèles, aucune approbation expresse, ni tacite de ce qui se passe, et qu'ils n'y exercent aucun ministère, lorsqu'on ne peut autrement éviter les haines et les inimitiés, après avoir fait toutefois, s'il se peut commodément, une protestation de foi, et hors de tout péril de subversion.*

*«Qu'enfin l'on ne peut point permettre aux Chrétiens de, garder dans leurs maisons particulières, les tablettes de leurs parents morts, suivant la coutume de ces pays-là, c'est-à-dire, avec une inscription chinoise qui signifie le trône ou le siège de l'esprit ou de l'âme d'un tel, non plus qu'avec une autre inscription [354] qui marque simplement le siège ou le trône, et qui pour être plus abrégée que la première, ne paraît néanmoins signifier, que la même chose.*

*«Qu'à l'égard des tablettes où le nom seul du défunt est écrit, on en peut tolérer l'usage, pourvu qu'on n'y mette rien qui resente la superstition, et qu'il ne donne point de scandale, c'est-à-dire,*

*pourvu que les Chinois qui ne sont pas encore Chrétiens ne puissent pas croire que ceux qui le font, gardent ces petits tableaux dans le même esprit que les Païens ; et ajoutant depuis à côté une déclaration qui fasse entendre quelle est la foi des Chrétiens à l'égard des morts, et quelle doit être la piété des enfants envers leurs ancêtres.*

*«Que néanmoins on ne prétend pas, par ce qui vient d'être dit, défendre de faire à l'égard des morts, d'autres choses, s'il y en a quelques-unes que ces peuples aient coutume de faire, qui ne soient point véritablement superstitieuses, et qui n'aient point l'apparence de superstition, mais qui soient renfermées dans les bornes de cérémonies civiles et politiques. Or pour savoir quelles sont ces choses, et avec quelle précaution elles peuvent être tolérées, il faut s'en rapporter au jugement, tant du Commissaire et Visiteur Général du Saint-Siège, qui sera pour lors dans la Chine, ou de celui qui tiendra sa place, que des Évêques et des Vicaires-Apostoliques de ces pays-là qui, de leur part, seront obligés d'apporter tout le soin et toute la vigilance possibles pour introduire peu à peu parmi les Chrétiens, et mettre en usage les cérémonies que l'Église catholique a pieusement prescrites pour les morts, en ôtant tout à fait les cérémonies des Païens.*

«Ensuite près de six ans s'étant écoulés, après avoir pris une seconde fois les avis des Cardinaux de la même Congrégation, qui avaient discuté l'affaire avec un très grand soin et maturité, nous déclarâmes par un second décret du 25 de septembre 1710, que tous et un chacun de ceux que cette affaire regardait, eussent à observer constamment et inviolablement [355] les réponses déjà données et le Mandement ou décret que Charles-Thomas de Tournon, de Pieuse mémoire, alors Patriarche d'Antioche, Commissaire Général et Visiteur Apostolique dans l'Empire de la Chine, et depuis fait de son vivant Cardinal de la sainte église romaine, en se conformant expressément aux mêmes réponses, avait publié sur les lieux, le 23 de septembre 1707, et nous attachâmes à notre déclaration les censures et les peines exprimées dans ce Mandement, ôtant absolument tout prétexte et toute fausse raison que l'on pourrait prendre d'y contrevenir, et surtout apposant la clause : *Nonobstant toute appellation*, par quelque personne que ce puisse être, à nous et au Saint-Siège Apostolique, que nous jugeâmes à propos pour cette raison de rejeter entièrement et que nous rejetâmes en effet comme il est porté plus amplement dans notre décret.

«Tout cela aurait dû suffire pleinement et abondamment pour arracher jusqu'à la racine la zizanie que l'homme ennemi avait semée sur le bon grain, dans le champ évangélique de la Chine et pour faire obéir avec l'humilité et la soumission requise, tous les fidèles à nos ordres et à ceux du Saint-Siège, vu principalement qu'à la fin de ces réponses, qui comme il a déjà été dit, avaient été confirmées et approuvées par Nous, nous avons prononcé clairement et distinctement que *la cause était finie*.

«Mais comme suivant ce qui nous est revenu de ces pays-là, et que nous n'avons pu apprendre qu'avec une extrême douleur, la plupart éludent mal à propos depuis trop longtemps, ou du moins retardent avec excès non sans blesser notablement notre autorité Pontificale, sans scandaliser beaucoup les fidèles de Jésus-Christ et sans préjudicier considérablement au salut des âmes, l'exécution que nous avons si fortement ordonnée, des décisions dont il s'agit, sous les faux et vains prétextes que nous les avons suspendues, ou qu'elles n'avaient pas été assez authentiquement publiées ou qu'on n'y avait inséré, ainsi [356] qu'on l'assure très justement, des conditions, qui avant l'exécution du décret doivent être vérifiées, ou que les faits sur lesquels on a décidé, n'avaient pas été rendus certains, on que l'on prétendait que nous devions encore donner d'autres déclarations plus étendues, ou qu'il y avait de grands maux à craindre pour les Missionnaires et pour la Mission même, si les ordres du Saint-Siège étaient suivis ; ou enfin sous prétexte du décret qui avait été donné dès le 23 de mars 1636, sur les mêmes cultes et les mêmes cérémonies de la Chine, et qui avait été approuvé par Alexandre VII, de célèbre mémoire, l'un de nos prédécesseurs, dans la vue de satisfaire à l'obligation que Dieu nous a imposée de servir apostoliquement l'Église, et désirant rejeter et anéantir entièrement toutes ces difficultés, ces détours, ces subterfuges, ces prétextes, et en même temps, pourvoir, autant qu'il nous est possible, avec le secours de Dieu, au repos des

fidèles et au salut des âmes : de l'avis des mêmes Cardinaux et de notre propre mouvement, science certaine, pleine puissance et autorité apostolique, après une mûre délibération, nous ordonnons à tous et à un chacun des Archevêques et Évêques qui sont ou qui seront à l'avenir, en quelque temps que ce soit, dans l'Empire de la Chine, ou dans les autres lieux adjacents, sous peine de suspense de l'exercice des fonctions épiscopales, et sous peine d'interdit de l'entrée de l'église, et à tous les Officiaux, grands Vicaires pour le spirituel, et autres ordinaires de ces lieux-là, de même aux Vicaires apostoliques qui ne seraient pas Évêques, ou à leurs Pro-Vicaires, ou à leurs Missionnaires, tant séculiers que réguliers, de quelque Ordre, Congrégation, Institut que ce soit, même de la Société de Jésus, sous peine d'excommunication dont la sentence est déjà portée, et dont personne ne pourra être absous par qui que ce soit que par nous-même et par le Pontife romain qui sera alors, excepté à l'article de la mort ; et quant aux réguliers, sous peine encore de privation de voix active et passive ; lesquelles censures seront encourues par le fait même et sans autre déclaration, [357] par tous les contrevenants : et nous leur commandons par la force des présentes et en vertu de la sainte obéissance, d'observer exactement, absolument, entièrement et invariablement les réponses ci-insérées, et tout ce qui y est contenu, tant en général qu'en particulier, et de faire observer de la même manière, autant qu'il sera en eux, par ceux dont ils auront soin, sans qu'ils aient la hardiesse, ou qu'ils présument d'y contrevenir, en quelque manière que ce soit, sous aucun titre, cause, occasion, couleur, prétexte du nombre de ceux qui sont exprimés ci-dessus, ou quelqu'autre que ce puisse être.

«De plus par le même mouvement, science, délibération, plénitude de puissance, en conséquence et en vertu des présentes, nous statuons et ordonnons que sous les mêmes peines d'excommunication réservée, et privation de voix active et passive, que tous et un chacun des ecclésiastiques tant séculiers que réguliers desdits ordres, Congrégations, Instituts et Sociétés, même celle de Jésus, qui ont été envoyées à la Chine, ou dans les autres royaumes provinces dont nous avons parlé, soit par le Saint-Siège, soit par les Supérieurs, ou qui y seront envoyés à l'avenir en vertu de quelque titre ou de quelque pouvoir, qu'ils y soient déjà, ou qu'il y doivent être dans la suite, savoir ceux qui y sont maintenant aussitôt que la présente Constitution leur sera connue, et ceux qui y seront à l'avenir avant que d'exercer aucune fonction de Missionnaire, s'engageront par serment à observer fidèlement et inviolablement notre présent précepte et commandement, selon la forme qui sera marquée à la fin de la présente Constitution, entre les mains du Commissaire et Visiteur Apostolique qui se trouvera alors dans l'Empire de la Chine, ou de quelqu'autre qui aura été député par lui, ou à son défaut, entre les mains des Évêques ou des Vicaires-Apostoliques de ces lieux-là, sous la juridiction desquels respectivement ils demeurent déjà, ou devront demeurer dans la suite, ou de quelqu'autre qui aura été député par eux ; et quant aux réguliers, ils seront absolument obligés [358] à faire ce serment entre les mains des Supérieurs de leur Ordre, ou de ceux que ces Supérieurs auront députés qui se trouveront sur les lieux, en sorte qu'avant la prestation du serment et la souscription du formulaire qui sera signé de la propre main de ceux qui prêteront ce serment, il ne sera permis à aucun de continuer ni d'exercer de nouveau nulle fonction de Missionnaire, comme d'entendre les confessions des fidèles, de prêcher, d'administrer les Sacrements, de quelque manière que ce puisse être, non pas même en qualité de députés des Évêques ou des Ordinaires des lieux, ni comme simples prêtres de leur Ordre, ni sous quelqu'autre titre, cause, privilège dont il faudrait faire mention expresse, spéciale et très spéciale ; et ils ne pourront nullement se servir d'aucuns pouvoirs soit qu'ils eussent été accordés en particulier à leur personne par le Saint-Siège, soit qu'ils eussent été donnés en général respectivement à leurs Ordres, Congrégations, Instituts, Sociétés, même à celle de Jésus : mais nous entendons qu'à leur égard et par dessus les peines ci-dessus exprimées, tous et chacun de ces pouvoirs cessent entièrement n'ayant plus d'effet, et soient réputés n'avoir plus aucune force.

«Nous ordonnons de plus que ces serments qui doivent être faits comme nous venons de le dire, par tous les Missionnaires tant séculiers que réguliers, entre les mains du

Commissaire et Visiteur-Apostolique qui sera alors, soit des Évêques ou des Vicaires-Apostoliques, après que ceux qui les auront faits, les auront signés, soient envoyés le plus promptement qu'il sera possible à la Congrégation des Cardinaux du Saint-Office par le même Commissaire Apostolique, ou par les mêmes Évêques ou Vicaires-Apostoliques.

«Quant aux Supérieurs réguliers de chaque Ordre ou Institut et Société, même celle de Jésus, qui sont ou qui seront sur les lieux, ils seront tenus sous les mêmes peines de faire le serment selon la forme ci-dessus prescrite de souscrire le formulaire entre les mains, soit du Commissaire Apostolique qui sera [359] alors sur les lieux, soit des Évêques ou Vicaires-Apostoliques, comme aussi d'exiger respectivement de leurs sujets la prestation du même serment, et d'en envoyer au plus tôt des copies authentiques à leurs Supérieurs Généraux qui seront obligés de les présenter sans délai à la Congrégation des Cardinaux du Saint-Office.

«Ordonnons que cette Constitution avec tout ce qu'elle contient, quand même ceux dont on a parlé et tous autres quels qu'ils puissent être, qui prétendent avoir intérêt dans les décisions que nous venons de rapporter, de quelque degré et dignité qu'ils soient, ou tels que d'ailleurs ils méritent une mention spéciale et personnelle n'y auraient pas consenti, et qu'ils n'auraient été ni appelés, ni cités, ni entendus, et que les causes pour lesquelles la présente Constitution est émanée, n'auraient pas été suffisamment déduites, vérifiées et justifiées, ou pour quelque autre cause que ce soit, quoiqu'elle fût même juridique et privilégiée, ou sous quelque couleur que ce puisse être, ou pour quelque chef même compris dans le corps du droit qu'on pût alléguer, comme serait le chef d'une énorme et totale lésion ; ne soit jamais taxée d'aucun vice de subreption ou d'obreption, ou de nullité ni défaut d'intention de notre part, ni de défaut de consentement des parties intéressées, non plus que d'aucun autre défaut quelque grand qu'il soit, quand il serait substantiel et qu'on n'y aurait ni pensé ni pu penser quoiqu'il exigeât qu'on en fit une mention expresse. Ordonnant aussi que la présente Constitution ne soit ni attaquée, ni invalidée, ni rétractée, ni mise en jugement ou rappelée aux termes du droit, et qu'on ne tente aucun moyen de se pourvoir contre elle par la voie qu'on appelle *ouverture de bouche et de restitution en entier* ; ou qu'on ait recours à quelque autre moyen que ce puisse être de droit, de fait ou de grâce, ou qu'il ne soit permis à personne après avoir obtenu du Saint-Siège ce moyen qui aurait été accordé par le propre mouvement, science, et pleine puissance Apostolique d'en user et de s'en aider en [360] aucune manière, soit en jugement, soit hors de jugement ; en sorte que cette Constitution ait toujours sa stabilité et toute la force pour le temps présent et avenir, qu'elle sorte et qu'elle ait son plein et entier effet, nonobstant tous les défauts de droit ou de fait que l'on pourrait lui opposer, de quelque manière et pour quelque cause que ce puisse être, sous prétexte même de quelque privilège que ce soit, qu'on eut obtenu du Saint-Siège à l'effet d'empêcher ou retarder l'exécution qu'elle doit avoir : Voulant qu'elle soit inviolablement observée par ceux qu'elle regarde pour tous les temps à venir, sans qu'on puisse avoir égard à aucun des empêchements qu'on a apportés jusqu'ici ou que l'on pourrait apporter dans la suite qui doivent tous être absolument rejetés. C'est ainsi et non autrement, qu'à l'égard de ce qui est décidé ici, nous ordonnons qu'il soit prononcé et jugé définitivement par tous juges ordinaires et délégués, même par nos auditeurs du palais Apostolique, par les Cardinaux de la sainte Église romaine, même par les Légats à *latere*, par les Nonces du Saint-Siège, de quelque autorité dont ils jouissent à présent et à l'avenir ; leur ôtant à tous et à un chacun toutes sortes de pouvoir, de faculté de juger et d'interpréter autrement. Et s'il arrive que quelqu'un d'eux ou avec connaissance ou par ignorance, ose entreprendre quelque chose de contraire à ce que nous venons de régler, nous déclarons son jugement nul et de nul effet.

«Nonobstant tout ce qui vient d'être dit en tant que besoin serait, nonobstant notre règle et celle de la chancellerie apostolique *de ne point ôter un droit acquis* et autres ordonnances apostoliques générales ou spéciales, ou celles qui auraient été faites dans des conciles universels ou provinciaux, ou dans des assemblées synodales et celles encore de tous les Ordres, Congrégations. et Sociétés, même celle de Jésus ; et de quelque, Églises que ce



puisse être, et autres statuts même confirmés par serment, par autorité apostolique, de quelque manière que ce soit, coutumes et, prescriptions quelque'anciennes qu'elles [361] soient, privilèges, induits et privilèges apostoliques accordés par le Saint-Siège aux Ordres, Instituts, Sociétés, même celle de Jésus, et aux Églises dont nous avons parlé, ou à telles autres personnes même en dignité que ce soit : accordés, dis-je, pour quelque cause que ce soit, même par voie de contrat et de récompense : sous quelque teneur ou formes de paroles que ces concessions soient conçues et quelques clauses qu'elles renferment, fussent-elles déroatoires et autres plus efficaces, inusitées et irritantes, et autre décret semblable donné par propre mouvement, science et pleine puissance, ou à l'instance de quelques personnes que ce soit, même distinguées par la dignité impériale, royale, ou autre quelle qu'elle puisse être, séculière ou ecclésiastique, ou à leur considération ou de quelque autre manière que ce soit, dès que ces concessions se trouveraient contraires à ce qui est ordonné et établi par notre présente Constitution, quand même elles auraient été rendues plusieurs fois, réitérées, et renouvelées à un très grand nombre de reprises. A toutes desquelles choses, quoique pour y déroger suffisamment, il fût nécessaire d'en faire une mention spéciale, spécifique, expresse et individuelle et de mot à mot, et non pas des clauses générales, équivalentes, ou de se servir de quelque feinte singulière et recherchée, tenant ces sortes de clauses pour suffisamment exprimées dans la présente Constitution, de même que si elles y étaient exprimées mot à mot et dans la même forme qu'elles ont en elles-mêmes : nous y dérogeons spécialement et expressément, et voulons qu'il y soit dérogé comme à toutes les autres choses contraires quelles qu'elles soient pour l'effet des présentes et pour cette fois seulement, consentant d'ailleurs qu'elles demeurent dans leur forme et dans leur vigueur.

«Voici la formule du serment qui, comme on l'a dit, doit être fait.

*«Je N Missionnaire envoyé à la Chine, ou destiné pour la Chine, ou le Royaume N.... ou la province N.... par le [362] Saint-Siège, ou par mes Supérieurs, suivant les pouvoirs que le Saint-Siège leur a accordés, obéirai pleinement et fidèlement au précepte et commandement apostolique touchant les cultes et les cérémonies de la Chine, renfermé dans la Constitution que Notre Saint Père le Pape Clément XI a faite sur ce sujet, où la forme du présent serment est prescrite, à moi parfaitement connu par la lecture que j'en ai faite en entier dans la même Constitution, et l'observerai exactement et inviolablement et absolument, et l'accomplirai sans aucune tergiversation. Que si en quelque manière que ce soit (ce qu'à Dieu ne plaise) j'y contreviens, et toutes les fois que cela arrivera, je me reconnais et me déclare sujet aux peines portées par la même Constitution. Je le promets, je le voue, et je le jure de la sorte, en touchant les saints Évangiles : Qu'ainsi Dieu me soit en aide et ces saints Évangiles. Je N.... de ma propre main.*

«Au reste nous voulons et ordonnons expressément par cette présente Constitution, ou les copies qui en seront faites soient notifiées, intimées à tous les Supérieurs et Procureurs Généraux des Ordres ci-dessus nommés des Congrégations, des Instituts et des Sociétés, même de celle de Jésus, afin que ces Supérieurs ou Procureurs, tant en leur nom, qu'au nom de leurs sujets ou inférieurs respectivement, promettent d'exécuter et d'observer la même Constitution, et donnent par écrit acte de leur promesse, et qu'ils envoient le plus promptement qu'il se pourra, par plusieurs voies, ces copies à leurs sujets qui sont ou seront à la Chine, ou dans les autres Royaumes ou Provinces, dont il a été fait mention, en leur enjoignant très étroitement d'exécuter et d'observer pleinement, entièrement, effectivement, véritablement, réellement en toutes choses sans manquer à aucune cette Constitution et tout ce qu'elle renferme. Et parce qu'il serait difficile d'exhiber et de publier par tout des originaux de cette Constitution, nous voulons et ordonnons semblablement qu'on ajoute en tout lieu, tant en jugement que hors du jugement, la même foi aux copies, même [363] imprimées, qui en auront été faites, et qui auront été souscrites de la main de quelque notaire public, et scellées du sceau de quelque personne constituée en dignité ecclésiastique, qu'on aurait pour l'original de la même Constitution, s'il était exhibé et montré.

«Donné à Rome à Sainte-Marie-Majeure, sous l'anneau du Pêcheur, le dix-neuvième jour de mars 1715. De notre Pontificat l'année 15eme.

F. OLIVIERI.

«L'an de la Nativité de Notre-Seigneur Jésus-Christ, 1715, Indiction 8, le vingtième jour de mars, la quinzième année du Pontificat de Notre Saint Père le Pape Clément XI, la présente Constitution apostolique a été publiée et affichée aux portes de l'Église des Apôtres S. Pierre et S. Paul, de la Chancellerie apostolique de Mont-Citorio, dans le champ de Flore, et dans les autres lieux ordinaires et accoutumés de la ville, par moi Horace Piero, curseur apostolique.

Pierre ROMOLATIO,  
Maître des Curseurs

### § XXVI. Réflexions de M. Appiani au sujet de la Constitution.

Cette Constitution pontificale arriva à Canton au mois d'août 1716 ; elle était accompagnée de brefs pontificaux à l'adresse de M. Mullener par lesquels, sur la proposition de M. Appiani, il était élevé à l'épiscopat et nommé Vicaire-Apostolique. Ces nouvelles procurèrent une grande consolation à M. Appiani ; il ne laissa pas néanmoins d'entrevoir les tristes effets qu'allaient produire encore la rébellion contre les décisions du Saint-Siège. Ses réflexions sont contenues dans une lettre du 25 octobre 1716, dont l'original est dans les archives de Monte-Citorio.

«Le grand tremblement de mes mains et l'obscurcissement de [364] ma vue m'empêchent de dire tout ce, que le voudrais faire dire par ce papier. Mais je laisse à mon imagination le soin de mettre en jeu les esprits vitaux, et ma plume suivra le mouvement qui lui sera imprimé par eux, pour vous satisfaire sur le point qui vous est tant à cœur, comme je vois par vos lettres anciennes et nouvelles qui me sont arrivées le 20 juillet. Les unes m'étaient adressées, d'autres étaient pour Monseigneur Mullener ; J'ai envoyé à ce dernier par un exprès les dépêches de Rome qui me sont arrivées le 12 août. Quoique de fils il soit devenu père par la grâce de Dieu et du Saint-Siège Apostolique, je lui ai écrit qu'il me paraissait nécessaire que ces dépêches une fois reçues, il se mît en route pour la province du Chang-Tonc où se trouve l'évêque de Pékin, Religieux Franciscain de Venise, pour recevoir la consécration épiscopale, avant que ceux qui *refusent d'obéir* n'aient fait des démarches contraires au bien des âmes et à l'obéissance due à des ordres si sacrés.

J'ajoutais qu'il ferait bien ensuite de se retirer dans les montagnes où selon ce que m'écrit Monseigneur Mullener lui-même, en date du 25 mai dernier, il y a un Prince qui n'est pas loin du royaume de Dieu et qui a dessein d'embrasser la vérité. Il a promis un terrain à nos Chrétiens pour y bâtir une église. De cet endroit Monseigneur Mullener pourrait par une lettre pastorale promulguer les ordres du Saint-Siège et disposer les autres choses qui lui paraîtraient nécessaires pour le salut des âmes et le bon ordre requis dans une nouvelle chrétienté. Les dernières lettres que vous m'avez écrites sont du 28 novembre 1714 et du 20 octobre 1715 ; à cette dernière je vois un appendice de M. Calendri qui m'a joliment fait rire avec ses barrettes rouges ; je me voyais déjà évêque titulaire de *Civita Vecchia* (vieille ville, allusion à sa vieillesse) ou bien de Dorsena (autre allusion à la position d'un homme mort). J'aime, j'estime et je révère pour ne pas dire davantage la sainte simplicité de ce Monsieur, et parmi mes plus grandes consolations dans cette vallée de larmes je n'en ai pas de plu,, agréable, de plus sensible que [365] d'apprendre que ceux que Dieu dans ses saintes dispositions a mis en quelque sorte en mon école, sont remplis de cet esprit qui est l'ornement de notre chère Congrégation, de manière à rendre bon compte d'eux-mêmes et à n'aspirer ni à escabeau ni à piédestal, mais uniquement à se rendre habiles à quelque ministère dans la maison de Dieu. C'est un point auquel j'ai toujours attaché beaucoup

d'importance pour le bien et la prospérité spirituelle et temporelle de notre Congrégation, et que Je ne me suis jamais fatigué d'inculquer à tous, mais principalement à ceux qui, sous divers prétextes d'humilité ou de recueillement, paraissaient ne pas s'en préoccuper. Que la gloire en soit à Dieu de qui tout bien procède. En cas que je n'écrive pas à ce Monsieur, veuillez le remercier de ma part du bon souvenir qu'il me conserve et l'assurer que s'il n'avait pas une place particulière dans le catalogue de mes *memento*, néanmoins il venait dans le souvenir général de ceux que l'amitié et d'autres raisons me rappellent à la mémoire. Je ne sais si je serai encore en vie pour voir quelques-uns des nôtres dans cet empire. Il me semble que la chute du soleil n'est pas loin pour moi. A vous dire vrai, en recevant les plis de Rome avec la dernière Constitution sur ces controverses qui ont dépeuplé cette Mission si florissante, en voyant que la Sacrée Congrégation, par le moyen de ses prudents suffrages, daigne appuyer près du Saint-Siège, la simple proposition d'élever à l'Épiscopat, M. Mullener, vrai modèle d'un Missionnaire apostolique, pour en faire un Vicaire-Apostolique, non seulement du Su-Tchuen, mais encore des montagnes, et en me préparant seulement à conjuguer ce verbe : J'obéis, qui est si dur pour ceux qui ont de l'inclination et de l'empressement pour le contraire, je me sens porté à entonner le chant du cygne de S. Siméon, le *Nunc dimittis seruum tuum in pace*.

Mais voilà qu'un navire, arrivé de Portugal à Macao, nous pronostique de nouvelles dissensions. Voilà que le Provincial des Jésuites a enlevé à tous ses sujets, tous les pouvoirs que la Compagnie [366] donne à ses membres, et cela uniquement parce qu'ils se sont fait absoudre des excommunications qu'ils avaient encourues par leur désobéissance aux décrets du vénérable Cardinal Légat du Saint-Siège, et parce qu'ils ont prêté le serment prescrit par la dernière Constitution. D'après cela, nous pouvons nous attendre à d'autres persécutions ; et ce qui m'afflige le plus, c'est que j'ai toujours craint, et que je crains encore, qu'étant obligés d'obéir, ils ne le fassent de manière à soulever l'esprit du peuple et à susciter des dissensions entre les bons et les méchants, et à rendre la Religion odieuse aux Mandarins qui ont toujours une peur extrême des commotions populaires. Il est bien vrai que M. Pedrini, dans sa dernière lettre du 26 août, est comme assuré de la bonne - volonté de l'Empereur qui connaît les anciennes décisions et les décrets du Saint-Siège, bien que les Pères Jésuites aient plusieurs fois soutenu sur ce point et avec serment, le contraire de ce qu'avaient dit MM. Ripa et Pedrini, assurant même que ce que ces Messieurs avaient dit, ne reposait sur aucun fondement. C'est chose à faire trembler et à n'en pas croire ses oreilles ; et pourtant voilà le fait. Sans doute, le glaive à deux tranchants des restrictions mentales, même dans l'interrogation officielle des gens délégués à cet effet par l'Empereur, a joué un grand rôle dans cette affaire. Nous espérions que la lettre de M. Pedrini, écrite au Pape, par ordre de l'Empereur, aurait eu un plein effet, et que les artistes demandés seraient arrivés cette année. L'Empereur en était si persuadé que, craignant que ces artistes, en abordant à Macao ou à Canton, ne rencontrassent des difficultés ou ne trouvassent pas de chevaux de poste, avait envoyé exprès un commissaire pour les amener aux frais de l'État jusqu'à Pékin. Oh ! quel moment favorable c'eût été pour l'arrivée d'un Légat ou d'un Vice-Légat, ou au moins de quelque bon mathématicien ou ingénieur. Patience ! Dieu veut que notre vie soit toujours suspendue entre la crainte et l'espérance.

Il est arrivé deux Jésuites qui étaient depuis deux ans promis à l'Empereur [367] *au nom de leur Général*, l'un est mathématicien et Bavaois, l'autre, musicien, de Bohême. Si à Rome on était persuadé combien il importe au Saint-Siège qu'aucun autre que lui ne paraisse être puissant et élevé dans tout ce qui regarde la propagation de la Religion, l'envoi des sujets, la règle à suivre pour la prédication de l'Évangile, on y prendrait d'autres mesures. Nous ne pouvons pas d'ici écrire clairement certaines vérités, parce que là-bas on ne les trouve même pas vraisemblables, tandis qu'ici on les touche du doigt et on en voit la réalité. Jusqu'à présent nous ne pouvons savoir quelles instructions apportent ces deux Jésuites, cependant le fait mentionné de leur Provincial ne nous pronostique que du mal. Mais si elles sont semblables à celles qu'apportèrent, l'année dernière, deux de leurs frères laïcs l'un chirurgien et l'autre peintre, nous sommes en grand danger de voir éclater

quelque bombe et J'ai déjà écrit à M. Pedrini : «Attachez-vous bien à la croix, mon cher frère, et préparez-vous à des déboires.» D'après ses lettres je vois qu'il est ferme comme un rocher, d'autant plus que de jour en jour il gagne dans les bonnes grâces de l'Empereur. Je ne compte pas beaucoup là dessus parce que outre les manèges que j'ai vus autrefois, plusieurs autres faits arrivés dans la Cour de cet Empereur me démontrent combien peu il faut compter sur la faveur temporaire et instable des princes terrestres, qui n'ont d'attention et de soins que pour ce qui regarde leur service. Tel est cet Empereur, s'il se voit bien servi, applaudi, adulé, je dirais presque, adoré, non seulement par ses peuples, mais encore par certains Européens, il pourrait bien en un tour de main changer de sentiment, en voyant qu'on lui promet des artistes par une autre voie que par celle du Pape, et par là s'indigner contre les décrets Apostoliques si on les lui fait regarder comme l'effet du peu d'intérêt que l'on attache à son intervention pour empêcher la condamnation des idolâtries et superstitions.

Vous me connaissez assez, Monsieur, et je pense que je ne vous offense pas, en vous [368] disant les choses d'une manière assez forte. Qu'on lise les autres lettres que j'ai écrites à Rome, qu'on lise les actes de la Visitation-Apostolique, et l'on verra si elle est vraie cette proposition que J'ai émise quand j'ai dit que l'on *avait amené* l'Empereur dans l'affaire des controverses. On en a vu les effets, on doit en connaître le but et l'intention. Dieu sait le grand mal que fera à la propagation de l'Évangile le système entrepris de faire l'Empereur l'arbitre de la pureté de la doctrine, de la prédication de l'Évangile et des règles sacrées de la sainte Église pour l'administration des sacrements, et cela au mépris du précieux sang du sauveur Jésus, au mépris de la perte de tant d'âmes, au mépris des regrets irrémédiables du Saint-Siège ! Je suis homme à vue courte, je n'ai pas coutume de m'épouvanter pour des chimères, mais par la tragédie qui s'est passée, par l'impudence (passez-moi le terme, je n'en trouve pas de plus doux dans le vocabulaire pour de pareils sujets) par l'impudence avec la, quelle on ment, ou l'on jette de la poudre aux yeux avec des équivoques et des restrictions mentales avec lesquelles on a fait dire aux Évêques tout le contraire de ce qu'ils disent dans leurs lettres, par le fait dont j'ai parlé du Provincial Amaral, par la vue de ce qu'ils font avec leurs néophytes que loin d'adoucir et d'amener à l'obéissance au Saint-Siège, ils poussent à donner dans les extrêmes en leur défendant ce que ne défend pas le Saint-Siège, afin de le rendre odieux (le dis cela humainement parlant, sauf la réalité de l'intention) par leur abstention d'administrer les Sacrements, Dieu sait pour quelles fins, je ne puis m'empêcher de reconnaître et de dire que si Dieu n'emploie la puissance de son bras, le Saint-Siège pleurera un jour et dira : *J'ai nourri des enfants et je les ai exaltés et eux m'ont méprisé*. Plaise à Dieu que cela n'arrive pas ! mais, mais ! je crois que nous sommes arrivés à des temps bien périlleux. Ils donnent de bonnes paroles à Rome, ils font écrire par des amis, par des supérieurs, par des zélés [369] de la gloire de Dieu, du salut des âmes, de la pureté de la religion et de l'honneur du Saint-Siège, ils leur font dire qu'il faut qu'on se taise, qu'on n'écrive pas, qu'autrement cela produirait mauvais effet contre certains Corps moraux. Si l'on écrit des faussetés, des calomnies, qu'ils prouvent le mal, et que la peine du talion avec la colère de Dieu retombe sur celui qui attaque injustement son prochain ! Mais si ce que l'on dit n'est que trop vrai, par qui le Saint-Siège pourra-t-il apprendre les désordres pour y porter remède ? sinon par ceux qui font une profession sincère d'être obéissants au Vicaire de Jésus-Christ, et qui n'ayant d'autre intention que celle de satisfaire à leur devoir, et n'ayant pas d'autre moyen pour le faire que le cri du prophète, *gladius venit, venit gladius*, recourent à l'expédient d'informer celui qui avec les clefs et l'épée de l'Église a la garde du dépôt sacré, de l'épouse immaculée de l'agneau, rachetée par le prix de son sang ?

Je m'arrête ici, j'en pourrais dire bien davantage, mais je veux garder pour moi mon inexprimable douleur, je me contente de vous représenter que ce n'est pas à la légère, ni par manière de parler que je vous écris ces choses ni pour les garder pour vous, comme si ce n'était qu'un épanchement de zèle avec un ami et protecteur comme vous l'avez toujours été pour moi, mais c'est afin que vous les fassiez pénétrer, et avec sollicitude, jusqu'au Cardinal fondateur. Je ne puis faire davantage pour témoigner ma

reconnaissance pour les bontés du Saint-Siège, que de lui représenter, même au péril de ma vie, les maux dans lesquels vont tomber non seulement les chrétientés de Chine, mais encore toutes celles de cet extrême Orient, par suite du peu d'obéissance ou pour mieux dire de la grande désobéissance et de l'opposition à ses décrets. Monseigneur de Claudiopolis, le Père Visdelou, auparavant Jésuite, m'a écrit avec larmes et exclamations, l'opposition et la désobéissance positives de ses anciens confrères qui prêchent soit en français, soit en malabare contre les décrets du Saint-Siège et qui soulèvent les néophytes contre le conseil des Français [370] laïcs qui obéit aux ordres du Saint-Siège, et qui a promulgué les décrets supprimés par l'Évêque défunt de Saint-Thomas. Je voudrais pouvoir parler autrement, raconter, chanter leur obéissance, leurs miracles, leur charité envers les autres Missionnaires qui n'étaient pas et qui ne peuvent être de leur avis, leur pleine attention à exécuter les saintes intentions du Souverain Pontife qui les a toujours tendrement aimés ; je sais qu'alors je serais bien venu auprès d'un grand nombre. Mais je ne puis trahir ni la vérité, ni ma conscience, je ne puis à l'abîme de mes iniquités, ajouter cet autre abîme. J'ai attendu jusqu'au moment de cacheter cette lettre pour voir si je n'aurais pas d'autres nouvelles de notre récent Évêque ou de M. Pedrini ; mais comme il ne vient rien et que le navire va mettre à la voile, je suis obligé de terminer ici ma lettre. Je vous remercie de ce que vous avez commencé à nous patronner pour nous faire récupérer le peu d'argent que j'avais prêté à feu l'abbé Saint-Georges ; cette somme viendrait fort à propos pour aider le pauvre Évêque. Ainsi puisque vous avez commencé la bonne œuvre, veuillez l'achever pour l'amour de Dieu. Je vous baise les mains et je me recommande à vos prières et à celles des amis, surtout de ceux de la maison, parmi lesquels M. Calandri, et je suis, etc...,

(Signé) : SPERA IN DEO.»  
(Qui espère en Dieu.)

## § XXVII. Comment on annonce à l'Empereur l'arrivée de la Constitution *Ex illâ die*.

Nous allons voir comment les tristes prévisions de M. Appiani se réalisèrent. La Constitution *Ex illâ die* ne produisit d'autre effet sur les Jésuites, que de leur fournir une nouvelle occasion de rallumer le feu de la persécution contre ceux qui obéissaient au Saint-Siège. [371]

«Le 20 août 1716, dit M. Ripa, l'Empereur ordonna à un écrivain, ami de tous les Européens, et nommé en Tartare Lypurgan, de partir pour Canton, afin d'y acheter des instruments et des livres de mathématiques sur les sept navires européens qui y étaient arrivés deux mois auparavant, et pour voir aussi s'il y avait sur ces navires quelque personnage habile qu'il pût prendre à son service à Pékin. Il lui ordonnait en même temps de faire toutes les recherches les plus minutieuses pour avoir des nouvelles d'Europe. L'envoyé partit le lendemain 21. Ce fut la première fois que l'Empereur expédia quelqu'un à Canton pour avoir des nouvelles d'Europe. Le Père Kilian Stumpf annonça ce fait à sa manière à l'Évêque de Pékin :

«L'Empereur, écrit-il, m'a dit en face, cette année : laisse venir cet homme que Pedrini m'a annoncé devoir arriver en qualité de Visiteur. Je lui dirai que s'il veut abolir nos Rites, il n'a qu'à retourner dans son Europe, et à emmener avec lui tous les Missionnaires.» Chacun peut facilement faire ses réflexions sur ces paroles.

«Le 6 septembre, les Pères Parennin et Morao présentèrent à l'Empereur une lettre du Père Tambourin, leur Général, adressée à l'Empereur, pour le remercier des faveurs qu'il accordait à ses inférieurs. Il lui annonçait qu'il lui envoyait un peintre et un pharmacien qui savait un peu de chirurgie. Il lui promettait de lui envoyer encore d'autres sujets de son goût pour son service. Enfin il lui disait qu'il lui envoyait une caisse de pierres de tonnerre (que les Chinois croient préserver du tonnerre.)

«Pour tout remerciement, l'Empereur leur fit faire publiquement, par son premier Eunuque, une forte réprimande, leur reprochant d'avoir tardé un an à lui présenter cette lettre et cette caisse, n'admettant aucune des excuses par lesquelles ils justifiaient ce retard : «Toutes vos affaires, dit-il, ne sont qu'intrigues et fourberies. La recette que votre Général m'a envoyée pour faire la pierre de tonnerre, est obscure comme [372] toutes les nouvelles d'Europe que vous m'avez données depuis tant d'années sur la question des Rites ; jamais vous ne m'en avez donné une véritable et dans son entier. Il n'y a pas de paix parmi vous, vous avez donné entrée à l'envie et vous n'êtes plus comme les anciens Européens.» A cette sévère mercuriale, les deux Jésuites, selon l'usage, se mirent à genoux, et cherchèrent par leurs excuses, à calmer la colère de l'Empereur. Par leur lettre, leur recette, leur promesse de présents et de sujets, au nom de leur Général, les Jésuites de Pékin cherchaient à montrer à l'Empereur que leur Général avait plus d'attention que n'en avait le Pape pour lui faire plaisir. Dieu dont le Pape est le Vicaire, permit que précisément ce qu'ils faisaient pour exalter leur Général, devînt pour eux une occasion de confusion.

«Le 23 octobre, j'avais à présenter à l'Empereur par l'intermédiaire des Eunuques, une horloge à sable qu'il m'avait donnée à réparer. L'Empereur, me fit venir devant lui avec le Père Morao. Quand nous fûmes à ses pieds, il nous retint près d'une heure en discours indifférents, puis nous congédia. A peine étions-nous hors de la chambre qu'il rappela le Père Morao seul, et parla avec lui près de trois quarts d'heure. Je n'ai pu savoir ce que ce Père Morao avait dit, mais je l'ai conjecturé facilement d'après les pernicieux effets qui ont suivi, au préjudice de la paix de la Mission. De plus, le frère Broccard, Jésuite français, qui était un véritable homme de Dieu, m'en fit connaître une bonne partie pour que je le transmise au Pape, comme je l'ai fait par un témoignage sous la foi du serment ainsi conçu : «Le Père Visiteur Kilian Stumpf, ayant appris que la Constitution apostolique *Ex illâ die* était arrivée à Canton, envoya par un exprès une lettre au Père Morao pour lui en donner connaissance. Le Père Morao se trouvait alors avec moi à Djé-Hol en Tartarie. Il le pria de demander une audience secrète à l'Empereur, pour lui donner de vive voix les nouvelles que lui envoyait le Père Kilian. Il ne voulait pas qu'on les donnât par écrit de peur qu'avec le temps on ne vînt à en avoir [373] connaissance. Le Père Morao, par le moyen du premier Eunuque nommé Hoeï, parvint à obtenir cette audience. Je l'ai vu moi-même parler à cet Eunuque, mais sans savoir de quoi il parlait. Il eut son audience le 23 octobre, comme je l'ai dit tout à l'heure. Il dit entre autres choses à l'Empereur que la Constitution apostolique était arrivée à Canton, et que le Pape y condamnait les Rites comme superstitieux. L'Empereur apprenant que le Pape avait condamné ces Rites qu'il n'avait défendus jusqu'alors que pour plaire aux Jésuites, dit qu'il ne pouvait le croire.

Le Père Morao selon les instructions du Père Kilian, répondit que les Jésuites pouvaient en douter, mais non pas l'Empereur puisqu'il en avait une preuve évidente en ne voyant pas revenir les gens qu'il avait envoyés à Rome. A ces mots l'Empereur s'écria : Et pourquoi ne reviennent-ils pas ? — Parce que le Pape le leur a défendu, répondit le Père Morao. — Le frère Broccard, m'a dit que toutes ces nouvelles avaient été immédiatement transmises aux Jésuites portugais de Pékin, et que ceux-ci, pleins de joie, étaient venus en faire part aux Jésuites français qui s'en réjouirent aussi, le frère Broccard étant présent. — Je dis à ce frère que l'audience avait duré trois quarts d'heure et que pendant ce temps-là le Père Morao avait pu dire bien d'autres choses et je le pressai de m'en donner connaissance. Il me répondit qu'en effet le Père Morao avait dit d'autres choses, mais il ne voulut pas me les répéter. «Ce que je vous ai dit, me répondit-il, n'est pas peu de chose et doit vous suffire.» Ce que le Père Morao a dit à l'Empereur, a été l'origine et la cause de l'ordre impérial du 31 octobre suivant, donné à Yang-Su-Ting, pour imprimer un manifeste en tartare, en chinois et en latin qui devait être envoyé par plusieurs voies en Europe, et de l'arrestation du Père Castorano, Vicaire-Général de l'Évêque de Pékin, qui était venu publier la Constitution apostolique. Cette conversation du Père Morao fut la racine et la cause de la persécution (dont il sera question plus loin.) Le Frère Broccard termina son discours en disant avec [374] zèle et avec feu «Le Père Morao étant cause de tous ces maux, mérite la mort ce Père doit être puni de mort, Dieu ne le laissera pas impuni. —

Mais, lui dis-je, tout ce que le Père Morao a fait, n'a été que par l'ordre du Père Kilian, son Visiteur, c'est celui-ci qui est le coupable. — Sans doute, dit le frère Broccard, il a agi par ordre du Visiteur, mais néanmoins il est plus coupable que lui.» Ce qu'il disait était vrai, bien que de l'aveu même des Jésuites, le Père Kilian passât pour le plus intrigant et le plus pernicieux d'entre eux. Ce frère Broccard, comme je l'ai dit, était un véritable homme de Dieu ; aussi le Seigneur se servit alors de lui pour faire savoir au Pape beaucoup de choses importantes, qui concernaient le gouvernement de la Mission de Chine, et pour prophétiser la triste fin du Père Morao, qui fut, en effet, huit ans plus tard, mis à mort, comme coupable de félonie, son corps fut brûlé, et ses cendres jetées au vent,

«Je dois remarquer ici que la colère conçue par l'Empereur ne vient pas de l'annonce de la condamnation des Rites par la Bulle apostolique, mais bien de la manière dont le Père Morao lui présenta cette nouvelle ; car de lui-même l'Empereur était très favorable au Pape, comme nous le verrons encore. Ainsi cette suggestion du Père Morao, la seule qui soit venue à ma connaissance, *que le Pape avait empêché les envoyés de l'Empereur de revenir*, était à elle seule capable d'irriter l'Empereur et de lui faire croire qu'il était méprisé par le Pape. Si on lui avait présenté la condamnation des Rites simplement comme on devait le faire, il ne s'en serait point fâché. M. Pedrini avait dit bien des fois aux Jésuites de s'unir à lui pour donner connaissance à l'Empereur de la condamnation des Rites ; mais comme il voulait le faire de manière à ne pas le fâcher et à le tirer de l'engagement où les Jésuites l'avaient fait entrer, ceux-ci ne voulurent jamais lui annoncer cette nouvelle publiquement ; ils le firent ensuite en secret comme nous avons dit, afin que nous sentissions le coup sans voir la main d'où il partait, [375] ni la manière dont il frappait. Mais ce Dieu qui dit dans S. Luc qu'il n'y a rien de si caché qui ne doive être mis à découvert et que ce qui a été dit dans les ténèbres sera prêché sur les toits, a permis que toute cette iniquité fût démasquée de mille manières et que la fourberie des Jésuites fût mise au grand jour, ainsi que nous le verrons plus loin.

«Quelques jours après que je fus arrivé à Djé-Hol, à la suite de l'Empereur et des autres Européens, nous en repartîmes pour Pékin. Après avoir passé Kar-Hotton, nous arrivâmes à Jang-Su-Ling. Là, l'Empereur appela tous les Européens à son palais. Quand nous fûmes arrivés dans le parvis intérieur, nous trouvâmes le premier Eunuque avec le Mandarin Tchao-Tchang. L'Eunuque tenait en main deux lettres qui arrivaient de Canton. L'une était en caractères chinois, écrite de Canton à l'Empereur, par son envoyé Lypurgan, l'autre venait de Lisbonne, elle était adressée aux Pères portugais par le Père Carvalho, procureur de leurs Missions. L'Eunuque nous demanda qui de nous pouvait lire cette lettre du Père Carvalho ; nous désignâmes pour cela un des Portugais, et l'Eunuque alla en rendre compte à l'Empereur.

«A son retour, il nous fit mettre tous à genoux, et nous dit de la part de l'Empereur : «J'ai permis aux Européens de prêcher leur loi en Chine, à la condition de suivre les Rites de Mathieu Ricci. D'autres Européens sont venus ensuite qui ne les ont pas suivis et qui par là ont causé beaucoup de troubles et de disputes parmi vous. J'apprends qu'à Canton il y a beaucoup d'Européens parmi lesquels quelques-uns ont le Piao, et d'autres nouveaux venus ne l'ont pas. Dernièrement j'ai envoyé à Canton mon esclave Lypurgan ; je lui ai ordonné entre autres choses de ne pas permettre aux Européens d'entrer dans la ville ou d'en sortir librement. Aujourd'hui Lypurgan m'écrit qu'à Canton il y a beaucoup d'Européens qui n'ont pas le Piao, c'est pourquoi je crains encore de nouveaux troubles. J'ai envoyé plusieurs personnages au Pape pour lui porter mes décrets sur [376] les Rites de la Chine, et jusqu'à présent il n'est revenu personne, et je n'ai reçu aucune réponse claire à ces décrets. Qu'est-ce que cela signifie ? Pourquoi le Pape ne répond-il pas ? Pourquoi ne me renvoie-t-il pas ceux que j'ai envoyés ? Si j'envoyais un homme en Europe pour y troubler les Rites européens, le Pape y consentirait-il ? Certainement non, et comment donc moi, pourrai-je y consentir ?» Telles furent les paroles que l'Eunuque répéta avec beaucoup de feu ; et comme il avait l'air de m'adresser ces paroles, je conclus

de là et d'après d'autres données encore que l'Empereur lui avait dit de m'adresser ces plaintes. L'Eunuque nous ordonna ensuite de donner chacun notre réponse.

«Ces réponses furent différentes : l'un dit simplement que Sa Majesté parlait bien et avait raison ; l'autre : qu'elle parlait avec clarté et distinction. Le Père Morao après avoir confirmé la réponse du Père Parennin ajouta : que sacrifier à Confucius et aux ancêtres, retenir les tablettes des défunts appeler Dieu *Tien* (ciel) ou *Chang-Ti* (Suprême Empereur) et pratiquer les autres Rites n'avait en soi rien de mal et que si le Pape était informé de la vérité il n'y avait pas à douter qu'aussitôt il ne consentît à tout ce que demandaient les décrets impériaux. «Mais, dit-il, parce qu'il y en a plusieurs et entre autres Té-Li-Ké (Pedrini) qui ont écrit maintes et maintes fois au Pape qu'il pouvait condamner à son gré les Rites, que cela ne faisait rien à l'Empereur, que celui-ci y consentirait et que la condamnation sera reçue en Chine, le Pape s'est laissé surprendre et a condamné.» Il répéta en différentes manières cette même accusation contre M. Pedrini qu'il nomma à dessein plusieurs fois.

«Quand le Père Morao eut fini cette invective, l'Eunuque m'ordonna de répondre à mon tour. Le matin même j'avais dit la messe à Kar-Hotton pour la conservation de la Mission que je voyais succomber sous l'acharnement impie que les Jésuites mettaient à défendre ces Rites condamnés par le Saint-Siège [377] comme superstitieux. Dieu permit que je répondisse de la manière suivante : «Lorsque j'étais aux pieds du Pape, au moment de partir avec six autres personnes qu'il envoyait également en Chine, j'entendis Sa Sainteté nous dire qu'il estimait beaucoup l'Empereur et qu'il lui était très obligé pour les honneurs rendus à Monseigneur de Tournon, que pour répondre à tant de faveurs il nous expédiait nous sept pour porter à ce Prélat la barrette de Cardinal, entendant par là honorer aussi l'Empereur, qu'il désirait que plusieurs d'entre nous restassent au service de Sa Majesté au cas où ils pourraient s'y rendre utiles, qu'il n'attendait que l'arrivée de M. Sabino Mariani, porteur des présents de l'Empereur, pour le lui renvoyer avec des présents d'Europe, et plus de vingt hommes pour son service. Pendant que le Pape nous disait cela je remarquai qu'il avait l'air tout heureux de l'espoir de faire plaisir à l'Empereur. Et ce que je viens de dire je l'ai entendu de la bouche du Pape.»

«Ici l'Eunuque m'interrompit et voulut que je lui nommasse les uns après les autres les sept qui se trouvaient aux pieds du Pape. Je les nommai. — Vous ne nommez pas Pedrini, me dit-il. — C'est, répondis-je, parce qu'il avait été envoyé par le Pape avant nous autres... Quant à M. Sabino Mariani il n'est pas allé à Rome avec les présents pour le Pape, puisque l'Empereur l'a relégué à Macao. Pendant que le Pape l'attendait et comptait sur les bonnes dispositions de l'Empereur, il a sans doute appris quelque chose de la mort du Cardinal relégué avec toute sa suite à Macao, et de la confusion causée dans la Mission par cet accident ; c'est ce qui me fait croire que le Pape, dans sa prudence a suspendu l'envoi de nouveaux personnages, destinés au service de l'Empereur, jusqu'à ce qu'il eût reçu de bonnes nouvelles de Chine. En attendant il a écrit à Sa Majesté un Bref Apostolique pour lui annoncer qu'il avait reçu ses envoyés et ses décrets, qu'il se réjouissait beaucoup de sa prospérité, qu'il traitait avec honneur ceux qu'il avait envoyés ; lui [378] promettant de lui envoyer plus tard un autre Bref avec une réponse plus explicite. Maintenant sur la question si les envoyés de Sa Majesté sont vivants ou morts, s'ils reviennent ou ne reviennent pas en Chine ; pour quelle raison le Pape ne les renvoie pas et n'a pas encore répondu catégoriquement aux écrits de l'Empereur ? tout ce que je puis dire c'est que l'Empereur ne m'ayant jamais donné la commission de m'en informer, je n'ai pas pris sur moi d'en demander raison au Pape. Puisque Sa Sainteté a promis à l'Empereur un Bref plus explicite, elle dira alors ce que je ne puis dire présentement puisque je ne le sais pas. Quant à ce qui concerne la prédication de notre sainte loi et l'observance des Rites c'est une affaire qui regarde le Pape et non pas moi, j'obéirai à tout ce que le Pape a ordonné ou ordonnera sur cette matière.»

«Quand j'eus ainsi parlé l'Eunuque *Hoeï* se tournant vers le Mandarin Tchoo-Tchang, lui dit : Voilà une excellente réponse, l'Empereur ne pourra s'en fâcher. — C'est vrai, répondit



Tchao-Tchang. Là dessus l'Eunuque entra chez l'Empereur pour lui rendre compte de tout.

«L'Eunuque revint cette fois tout gai, il nous fit mettre à genoux selon l'usage et nous dit : J'ai rapporté à l'Empereur toutes vos réponses l'une après l'autre, il vous fait dire : «Vous autres Européens vous êtes nombreux et vous ne vous entendez pas. Vous êtes des gens grossiers et stupides, incapables de traiter des affaires importantes. Vous êtes des gens sans esprit et avilis. Je vous ai permis de prêcher votre loi en Chine, et personne de vous ne m'a demandé de quelle manière il devait la prêcher. Jamais je ne vous ai ordonné de renier votre loi ni de faire quoi que ce fût contre ses prescriptions. Vous devriez me considérer comme votre grand-père ou votre grand-mère et m'exposer tout simplement comme de bons enfants, vos nécessités. Mais tout au contraire vous me cachez les nouvelles qui concernent la condamnation des Rites et vous ne m'en donnez aucune en son entier. Vous agissez, vous [379] manœuvrez en cachette, l'un écrit au Pape d'une façon, l'autre d'une autre, vous altérez le sens de mes paroles ; ne savez-vous pas que par là vous me trompez, vous trompez le Pape, vous trompez Dieu. Que vous me trompiez moi ou le Pape c'est déjà mal ; mais oser tromper Dieu ! que sera-ce ? Ne craignez-vous donc pas l'enfer ?»

«Quand l'Eunuque eut fini il se tourna vers moi seul et me dit : «L'Empereur veut savoir de vous ce que font à Canton vos deux compagnons Cerù et Perroni ; ont-ils quelque habileté à mettre au service de l'Empereur ? — Ils ne connaissent, répondis-je, aucun art qui puisse être utile à Sa Majesté. Ils sont à Canton pour recevoir des navires l'argent et les objets qu'on nous envoie d'Europe pour notre entretien, sans eux nous n'aurions pas pu demeurer à Pékin.» Les Pères Morao et Parennin approuvèrent tout ce que l'Empereur avait dit. Non content de cela, le Père Morao réitéra ses accusations contre M. Pedrini, disant entre autres choses : Ce M. Pedrini a écrit au Pape qu'il pouvait condamner les Rites quand et comme il voudrait et que l'Empereur approuverait tout ; de plus, il a assuré par écrit que les Jésuites ont fait savoir à Rome que l'Empereur n'admettrait point à son service ceux qui seraient envoyés par le Pape. — Je pris la parole après le Père Morao et je dis : Je reconnais que je ne suis qu'une fourmi devant l'Empereur et que je suis comblé de bienfaits par lui, sans pouvoir lui en témoigner ma reconnaissance ; mais je puis assurer que jamais je n'ai trompé ni l'Empereur ni le Pape, et encore moins Dieu, pas même mon domestique. L'Empereur a beaucoup de pouvoir, si je l'ai trompé il est libre de me châtier, je me soumettrai au châtement. Par la grâce de Dieu, je ne suis en guerre avec personne, je ne poursuis personne par des intrigues, et bien que je ne sois pas du même Institut que les Jésuites et que je professe l'obéissance pour les décisions Apostoliques, je n'en suis pas moins ami de tous les Jésuites, et je les en prends à témoin. — Les Jésuites répondirent que je [380] n'étais point leur ennemi et que je ne les tracassais pas ! L'Eunuque voulut savoir de moi comment j'avais écrit au Pape les décrets de l'Empereur. Les Jésuites peuvent vous le dire répondis-je, car il y a deux ans ils ont lu ce que M. Pedrini et moi nous avons écrit et envoyé à Rome par la voie de Moscovie. Quand j'écrivis les paroles de l'Empereur, je les écrivis telles qu'il les dit, sans ajouter ni retrancher. Avez-vous jamais, dit l'Eunuque, écrit quelque chose de votre propre inspiration. — Oui, répondis-je. — Qu'avez-vous donc écrit. — J'ai prié instamment le Pape d'envoyer beaucoup de sujets pour le service de l'Empereur. — C'est bien, dit alors l'Eunuque à Tchao-Tchang, celui-ci me paraît un homme droit.

«Il alla ensuite rendre compte à l'Empereur et revint tout joyeux, plaisantant aimablement avec nous, sans nous faire mettre à genoux selon l'usage. Il donna ensuite à traduire la lettre du Père Carvalho, de Lisbonne. Le Père Parennin fit cette traduction, que l'Eunuque porta à l'Empereur. A son retour, l'Eunuque m'appela ainsi que les deux autres Européens, et nous dit : «L'Empereur vous fait savoir qu'il n'a confiance en personne, parce que tout ce que vous dites, n'a aucun fondement qui l'autorise à vous croire. Il ne croira plus aux nouvelles que vous lui donnerez, à moins d'avoir vu revenir le Père Provana avec les réponses du Pape à ses lettres. Il juge à propos que vous écriviez de

concert une lettre au Pape, pour le supplier de renvoyer le Père Provana, avec une réponse, et aussi plusieurs personnages qui puissent l e servir ; y trouvez-vous de l'inconvénient ? — Chacun répondit qu'il n'y en avait point. L'Eunuque alla rapporter notre réponse et revint en disant que l'Empereur voulait que nous écrivissions cette lettre de suite, et qu'il tenait aussi beaucoup à ce que nous fussions bien convaincus que ce qui nous paraissait une affaire grave, n'était pour lui qu'une bagatelle. L'Eunuque répéta ces paroles de l'Empereur, avec tant d'affabilité, qu'il nous faisait bien comprendre que le Pape pouvait obtenir [381] tout ce qu'il voudrait de ce Prince, pour la pureté et l'extension de la foi, dès qu'il lui aurait envoyé ses décrets Apostoliques, tant l'Empereur avait d'estime pour lui, et de désir de le favoriser. Après nous avoir ainsi parlé, l'Eunuque retourna vers l'Empereur, et quelque temps après, il parut avec un papier à la main : «L'Empereur, dit-il, a écrit de sa propre main, à l'encre rouge et en tartare, la lettre que voici ; il veut qu'elle soit traduite, en chinois et en latin, signée de tous les Européens de la Cour, et ensuite, imprimée dans ces trois langues, qu'on en envoie, au Vice-Roi de Canton, trois cents exemplaires pour qu'il les marque de son sceau, et les distribue sur tous les navires d'Europe, afin que, de cette manière, quelque copie puisse arriver au Pape, et provoquer une réponse ; si le Père Provana est mort qu'on le dise, et alors l'Empereur enverra un autre ambassadeur.» L'Empereur nous ordonna ensuite, au Mandarin Tchao-Tchang, au Père Parennin et à moi, de partir le lendemain pour Pékin, afin de convoquer les autres Européens pour traduire cette lettre en latin, la souscrire, la faire imprimer et l'envoyer ensuite au Vice-Roi de Canton.

«1er novembre 1716. Avant de partir pour Pékin, j'allai prendre congé du Père Morao. Je le trouvai dans sa tente, et il me lut la lettre du Père Carvalho aux Pères Kilian et Suarez. Ce Père écrivait de Lisbonne qu'il remplissait par interim, les fonctions de procureur, en l'absence du Père Fonseca, parti pour l'Allemagne ; que leur Père Général allait envoyer pour le service de l'Empereur, deux Jésuites allemands, enfin, qu'aux instances de l'ambassadeur de Portugal, le Pape avait suspendu la Constitution Apostolique publiée contre les Rites chinois, et que si cette Constitution arrivait en Chine, ils eussent à signifier à tous leurs inférieurs de ne pas l'accepter et de ne point s'y soumettre.

«Le 3 novembre, nous arrivâmes à Pékin. Les Européens se réunirent, et on traduisit en latin, la lettre. tartaro-chinoise. Quand il s'agit de la signer, M. Pedrini y mit opposition, et ce [382] fut là une des causes de l'avanie qu'il eut à subir le 8 du même mois.»

M. Pedrini vit bien, dès lors, la tempête qui se préparait contre la Bulle du Pape, et contre sa personne ; il se hâta d'en avertir M. Appiani et le Saint-Siège, ainsi que nous l'apprend une courte lettre de M. Appiani, adressée à un de ses confrères de Rome, et dont l'original est conservé dans les archives de Monte-Citorio.

21 décembre 1716.

«Deux vaisseaux français, partis de ce port, ont emporté mes lettres pour vous ; je vous y promettais de vous dire comment nous étions. J'exécute ma promesse, mais ce sont des choses passées déjà depuis plusieurs mois, ces nouvelles sont fort douloureuses comme vous le savez, sans aucun doute, et comme je le vois mieux encore par de petits bouts de lettre qui m'arrivent aujourd'hui 21 décembre. Celle-ci tardera à partir parce que les vaisseaux ne sont pas encore prêts, néanmoins il faut que je me presse pour la donner à une personne de confiance, et ne pas être pris à l'improviste. L'empressement avec lequel je vous écris, suffit pour vous faire entendre le mauvais état des affaires. En somme, priez et faites prier pour trois de vos confrères, afin que si l'on nous laisse la vie, Dieu nous accorde la patience. Je n'ai pas de nouvelles de Monseigneur Mullener, et je crains qu'il ne se rencontre avec trois envoyés de Monseigneur l'Évêque de Pékin, lequel cherche à savoir si la Constitution sur les Rites est bien l'œuvre du Pape, oui ou non, parce qu'ils la font passer comme l'œuvre de Monseigneur Maigrot. Enfin, ce que je craignais est arrivé ; que

la divine Providence en soit adorée ! Seulement, au nom de Dieu, je vous conjure, aussitôt la présente reçue, allez chez le Pape, et portez-lui l'alphabet en chiffres que je vous envoie, et n'en dites rien à personne. Celui qui écrit n'a pas eu le temps de se servir des caractères [383] que je lui avais envoyés par ordre des supérieurs. Adieu, mon cher, le temps presse, et je n'ai pas le temps de vous dire autre chose que ce qui est contenu dans la lettre en chiffres.»

### § XXVIII. Publication à Pékin de la Constitution *Ex illâ die*.

La publication faite des décrets de 1704 et 1710 peut facilement nous faire pressentir de quelle manière s'exécuta celle de la bulle *Ex illâ die* de 1715 ; le journal de M. Ripa nous en fournit encore la description.

«Déjà la Constitution Apostolique qui condamnait les Rites était parvenue en Chine, c'était précisément la réponse que l'Empereur attendait. Mais les auteurs des Rites qui la connaissaient bien, la tenaient cachée à l'Empereur et répandaient le bruit que le Pape, aux instances de l'Ambassadeur de Portugal, avait suspendu sa Constitution. Pendant ce temps-là, c'est-à-dire, le 5 novembre 1716, arriva à Pékin le Père Castorano, Vicaire-Général de Monseigneur della Chiesa, Évêque de Pékin, et délégué pour promulguer la Constitution Apostolique à tous les Missionnaires de la capitale. Il alla droit à la maison des Portugais, il y trouva le Père Gozani qui faisait les fonctions de Supérieur. Il lui demanda l'hospitalité dans sa maison, le Père s'en excusa sur ce qu'ils avaient beaucoup de monde dans la maison, il lui dit qu'il ne pouvait pas non plus aller à la résidence des Jésuites français parce que Tchao-Tchang et les autres Mandarins s'y trouvaient, mais qu'il lui était loisible de se rendre dans leur troisième maison, à la partie orientale de Pékin où il n'y avait qu'un seul Père avec son domestique. Le Père Castorano instruit par l'expérience de l'année précédente, prit bien la résolution de ne pas s'en revenir cette fois à Lin-Zing-Tchéou sans avoir promulgué la Constitution Apostolique. Il n'admit aucune excuse et commença à la promulguer au Père Gozani. A peine celui-ci et un de ses confrères qui était présent [384] en eurent-ils entendu les premiers mots qu'ils tournèrent les talons et prirent la fuite. Ils allèrent à la résidence des Pères français pour en avertir le Père Kilian qui s'y trouvait avec les Mandarins. Néanmoins il se trouva quelqu'un parmi les Portugais qui voulut entendre jusqu'au bout la lecture de la Constitution Apostolique. Quand il l'eut entendue il dit qu'il vénérât et acceptait cette Constitution, mais qu'en même temps il se déclarait suspens de l'exercice du saint ministère.

«Du collège des Portugais le Père Castorano passa à la résidence des Jésuites français, c'est là qu'il fut accusé et ensuite emprisonné par l'ordre de l'Empereur. Tchao-Tchang et les Mandarins se trouvaient dans cette maison à raison de l'impression de la lettre en trois langues dont nous avons parlé. Quand le Père Castorano y fut arrivé, il alla par un passage secret dans la chambre du Supérieur, et lui demanda de le recevoir dans sa maison. Puis il se rendit à l'église pour y faire sa prière. Les Jésuites, ayant appris son arrivée, accoururent auprès de lui et le conduisirent de l'église à la chambre qui lui était destinée. Pendant ce trajet quelques Jésuites dirent que Tchao-Tchang était dans la maison. — Dieu soit béni, dis-je alors, de ce qu'il n'a pas vu le Père Castorano. — Il l'a déjà vu, répondit un Jésuite. — Quand donc ? puisque Tchao-Tchang n'a pas encore paru ? — Vous ne pouviez le voir, mais il a vu le Père Castorano quand il passait devant la chambre du Père Parennin, où il se trouvait.» Les Jésuites français voulurent en effet mettre là l'origine de l'accusation dressée par Tchao-Tchang contre le Père Castorano et son emprisonnement pour être venu à Pékin publier la Constitution Apostolique. Mais en réalité eux-mêmes furent les accusateurs et la cause de l'emprisonnement du Père Castorano.

«Quand nous fûmes arrivés à la chambre destinée au délégué, tous les Jésuites qui l'avaient accompagné prirent congé de lui. Il dit au Supérieur de rester ; mais celui-ci qui

savait bien le motif de sa venue, lui répondit : Je vais revenir tout à [385] l'heure. Je restai donc seul avec le Père Castorano. Celui-ci attendit longtemps le Supérieur, et ne le voyant pas venir, il me dit d'aller l'appeler. J'allai à sa chambre, il n'y avait pas de clef à la porte. Je frappai ; pas de réponse. — Ouvrez, dis-je, c'est Ripa qui frappe. Il ouvrit, et je le vis tout confus et tout bouleversé. — Eh bien ! lui dis-je, le Père Castorano vous attend et vous prie de venir le trouver. Il me suivit dans la chambre du délégué. Celui-ci lui dit qu'il allait lui promulguer la Constitution. Le Supérieur se montra tout prêt à la recevoir. — Eh bien ! dit le Père Castorano, vous et tous les Missionnaires qui sont dans le diocèse, vous êtes suspens tant que vous n'aurez pas prêté le serment exigé par cette Constitution, et vous en particulier supérieur et inférieurs de cette maison, vous êtes excommuniés pour n'avoir pas obéi aux décrets du Pape la dernière fois que je suis venu. Ainsi d'un seul coup le Père Castorano nous promulgua la Constitution à tous les deux. Mais le Supérieur des Jésuites français, répéta la chanson des Portugais, et dit qu'il recevait la Constitution au nom de tous ses sujets, mais qu'il se déclarait avec tous les siens suspens de l'exercice du saint ministère. Quant à moi sans me déclarer suspens, je prêtai le serment exigé.

«Après que le Père Castorano nous eut ainsi promulgué sa Constitution, au Supérieur des Jésuites français et à moi, il la promulgua aussi à M. Pedrini et successivement à plusieurs Jésuites. Tous la reçurent sans la moindre difficulté. Le 5 du mois, le Père Castorano monta à cheval pour aller faire la même promulgation dans la maison orientale qui appartenait aux Portugais. A peine y fut-il arrivé que le portier à qui on avait fait la leçon, lui interdit l'entrée, disant que les Jésuites étaient occupés et n'avaient pas le temps de le recevoir. — Je n'en veux voir qu'un dit le Père Castorano et il désigna celui sur lequel il comptait, et se dirigea vers sa chambre. Le portier l'empêcha encore d'avancer et il resta à la porte jusqu'à ce que [386] ce Père son ami fût arrivé et l'eût fait entrer. Celui-ci lui témoigna une grande tristesse de le voir venu à Pékin pour promulguer une Constitution qui allait causer de grands troubles dans cette Mission. Le Père Castorano demanda le sacristain, on lui répondit qu'il était enfermé dans sa chambre et qu'il n'en voudrait pas sortir. Il alla lui-même à sa chambre, frappa à la porte plusieurs fois, mais inutilement, enfin il se retira en laissant à son ami une copie de la Constitution en lui recommandant de l'afficher à la sacristie devant l'endroit où les prêtres s'habillaient pour la messe. Le Père Castorano reçut ensuite une lettre du Père Kilian qui s'excusait de ne l'avoir pas reçu lui-même la veille dans sa résidence, à cause des occupations qu'il avait avec les Mandarins ; qu'il lui demandait pardon de ne pouvoir pas encore ce jour-là lui présenter ses hommages, mais qu'il l'invitait à dîner pour le huit du mois, afin de connaître par lui les ordres de Monseigneur. (Il savait fort bien ce qui devait arriver ce jour-là.)

«Après avoir lu cette lettre, le Père Castorano se défiait de quelque chose ; du reste, les Pères français le détournaient de se rendre à l'invitation ; néanmoins il alla chez les Portugais et y arriva sans être attendu. Il trouva le Père Kilian réuni avec les autres Pères et voulut profiter du moment pour leur promulguer la Constitution. Aussitôt plusieurs dirent que le Pape l'avait suspendue d'après les instances du Roi de Portugal, d'autres soutinrent que ce n'était pas la véritable Constitution, ou autres propos semblables. Castorano sans faire attention à ces oppositions lut et promulgua la Constitution. Ils ne purent s'empêcher de la recevoir, mais en même temps il se déclarèrent tous suspens. Ils prêtèrent le serment exigé et reçurent l'absolution des censures encourues. Le soir le Père Castorano alla chez les Pères français, reçut aussi leur serment et leur donna la même absolution.

«Le 7 novembre 1716, vers sept heures du soir, le Mandarin Tchao-Tchang entra dans la maison des Jésuites français [387] accompagné d'autres Mandarins et d'officiers de justice pour saisir et emprisonner le Père Castorano par ordre de l'Empereur. Le Père Kilian, le Père Bouvet et moi nous allâmes annoncer cette nouvelle au Père Castorano. Nous le trouvâmes récitant son office et nous lui dîmes en même temps que trois Mandarins avaient ordre d'aller à Ling-Zing-Tchéou, non pour prendre l'Évêque, mais pour l'examiner. Castorano répondit sans se troubler, qu'il était prêt à toute sorte de peines, et

demanda seulement aux Mandarins de lui laisser le temps d'écrire quatre lignes à Monseigneur pour le consoler. Il le fit et lui annonça, en même temps la promulgation de la Constitution, le priant de ne pas s'inquiéter de lui, parce qu'il était entre les mains de Dieu et qu'il était résolu à répondre sans crainte à tous les interrogatoires. Il me remit cette lettre pour la faire parvenir à Monseigneur ainsi que les serments écrits des Pères portugais et français, celui de M. Pedrini et le mien pour les envoyer à la Sacrée Congrégation de la Propagande. Je dois ajouter ici qu'en voyant le Père Castorano enchaîné, je lui dis que j'enviais son sort qui le rendait semblable à Jésus-Christ, et qu'il était heureux d'être jugé digne de la palme du martyr. Sur ce, le Père Kilian se tourna vers moi d'un visage courroucé et menaçant. Il commençait à articuler quelques paroles ; il s'arrêta aussitôt, mais j'avais compris. Eh quoi ! mon Père, lui dis-je, croyez-vous que souffrir pour cette cause ne soit pas un martyr ? — Le Père Kilian se contenta et ne dit pas un mot ; mais d'autres Jésuites ne se firent pas faute ensuite de me dire que, si je mourais pour la publication de la Constitution en Chine ou pour l'administration des sacrements, je serais martyr non pas de Jésus-Christ, mais de mon imprudence.

Le Mandarin Tchao-Tchang, avec sa suite, descendit dans la cour, devant la fenêtre, du Père Castorano et de là l'appela à haute voix. Le Père Castorano descendit ; Tchao-Tchang lui dit de se mettre à genoux, et d'une voix rauque et d'un visage sévère il lui dit : «L'Empereur a envoyé au Pape deux Missionnaires [388] porteurs de ses lettres sur la matière des Rites chinois, plus tard il lui a encore envoyé deux autres Ambassadeurs et depuis tant d'années personne n'est revenu. Pourquoi ne reviennent-ils pas ? Le Pape devait répondre à l'Empereur avant d'intimer en secret des ordres à des particuliers. Et qui es-tu pour être venu publier des défenses du Pape au sujet des Rites chinois sans en faire part d'abord à Sa Majesté. Comment as-tu osé venir dans cette capitale y trouver les Européens qui sont au service de l'Empereur ? Est-elle juste cette Constitution que tu publies et qui défend de rendre au saint Confucius et aux ancêtres l'honneur qui leur est dû ? Cette Constitution n'est pas l'œuvre du Pape, mais de Yen-Tang (Monseigneur Maigrot).» Après ces paroles et beaucoup d'autres, il ajouta : «L'Empereur a appris que l'Évêque (Monseigneur della Chiesa) est décrépité, c'est pourquoi il ne veut pas le faire venir à Pékin, il envoie quelqu'un pour l'interroger en son nom ; mais il veut que ce Castorano soit enchaîné et envoyé aux prisons publiques du tribunal *Hiny-Pou*.» Le Père Castorano lui fit une longue réponse, mais le Mandarin l'interrompit en le faisant charger de neuf chaînes très lourdes, trois au cou, trois aux mains et trois aux pieds. Tous les Jésuites présents gardèrent le silence, seul j'élevai la voix pour justifier la sage conduite du Pape et du Père Castorano ; et, pour faire connaître à ces païens combien ces chaînes étaient glorieuses à mes yeux, je me prosternai pour les baiser. Tchao-Tchang étonné de cet acte et n'en comprenant pas le mystère, demanda aux Jésuites ce que cela signifiait : C'est tout simplement une cérémonie d'Europe, répondirent-ils.

«J'avoue que je n'ai jamais vu une plus vivante représentation de la prise de Notre-Seigneur, que dans cet emprisonnement du Père Castorano. Aussi le bon frère Brocard, Jésuite, ne faisait-il pas difficulté de comparer à Judas tous ces Jésuites qui trahissaient ce saint prêtre et le livraient aux mains des païens. Le bon Père Castorano traîné en prison, s'oubliait [389] lui-même pour ne penser qu'à ses Chrétiens qu'il recommandait même aux soins des Pères Jésuites.»

### § XXIX. Accusation contre M. Pedrini.

M. Pedrini devait aussi avoir sa part dans la persécution. On avait pour cela employé tous les moyens, surtout les suggestions les plus mensongères, comme nous allons le voir.

«Il faut remarquer, dit M. Ripa, qu'au moment de l'emprisonnement du Père Castorano, M. Pedrini était absent, il était allé au-devant de l'Empereur qui revenait de Tartarie. Les Jésuites étaient persuadés que l'Empereur lui demanderait des nouvelles d'Europe, et que

M. Pedrini lui en aurait déjà donné au moment où le Père Castorano serait enchaîné, et qu'ainsi on pourrait mettre cette arrestation sur le compte de M. Pedrini qui l'aurait occasionnée en parlant à l'Empereur de la Constitution. Aussi, à peine le Père Castorano fut-il enchaîné, que le Père Kilian se tourna vers moi, et pour dissimuler sa trahison, me fit un long discours pour rejeter toute la faute sur M. Pedrini : «C'est lui, dit-il, qui a fait tout ce mal, par les nouvelles qu'il adonnées à l'Empereur.» Il répéta impudemment et sans rougir, cette calomnieuse assertion, différentes fois dans ce même discours, s'efforçant de mettre en cause M. Pedrini dans la supposition qu'à ce moment, il avait déjà parlé à l'Empereur. Grâce à Dieu, il fut parfaitement démontré, qu'à ce moment, M. Pedrini, non seulement n'avait pas encore donné de nouvelles à l'Empereur, mais qu'il ne l'avait même pas encore vu ; l'emprisonnement du Père Castorano avait eu lieu le 7, et c'est seulement le 8 que M. Pedrini put voir l'Empereur. Quand M. Pedrini voulut présenter par écrit ses nouvelles à l'Empereur, celui-ci ne voulut ni l'entendre, ni recevoir son écrit, mais le traita fort mal, comme nous le verrons un peu plus loin. Le Père Kilian apprit cette particularité, et fut bien confus de [390] voir son mensonge dévoilé ; par là, M. Pedrini était complètement justifié de la calomnie, et les Jésuites restaient convaincus d'avoir accusé le Père Castorano devant Tchao-Tchang qui, lui-même, l'avait accusé devant l'Empereur. En confirmation de ce que j'avance, je cite les propres paroles de M. Pedrini qui, rapportant dans une pièce envoyée à Rome, la prise du Père Castorano par suite de l'accusation des Jésuites, dit : «La première nouvelle m'en fut donnée par l'Empereur lui-même que je rencontrai aux Eaux ; dès qu'il me vit, il m'appela et me dit que les deux chefs principaux de cette accusation, étaient. l'une que je ne voulais pas signer la lettre tartaro-chinoise, et l'autre que le Père Castorano était venu à Pékin publier un décret du Pape qui défendait de faire désormais la Mission et qu'il avait fait emprisonner ce Père. Or, qui a dit à Tchao-Tchang, que le Père Castorano était venu pour publier un décret du Pape ? Ce n'est ni le Père Castorano, ni M. Ripa, ni moi, encore moins nos domestiques, ou ceux du Père Castorano sur lesquels ils voudraient maintenant rejeter frauduleusement la faute ; ces domestiques ne savaient absolument rien. De plus, qui pouvait dire que ce décret commandait de ne plus faire la Mission, sinon les Jésuites eux-mêmes qui avaient trahi leur résistance préméditée, en se déclarant suspens de l'exercice du saint mystère ?»

«Je rapporterai encore les propres paroles du frère Brocard, Jésuite français ; cet homme de Dieu me dit en pleurant : «Vous ne savez rien ; je sais beaucoup de choses que vous ne savez pas et que vous ne pouvez savoir, je ne puis pas vous les dire. Il suffit que vous sachiez que le Père Morao, qui était à la suite de l'Empereur, au moment où l'on prenait le Père Castorano, a été celui qui a mis le feu aux poudres, il a été la cause de l'emprisonnement du Père Castorano. Il a eu une audience secrète de l'Empereur, et c'est là qu'il a dit beaucoup de mal, qu'il a méprisé et foulé aux pieds le Souverain Pontife. Le jour que le Père Castorano est venu pour publier la Constitution à [391] Pékin, en a envoyé un courrier au Père Morao.» Ici, le frère Brocard se tut et n'en voulut pas dire davantage, mais il y en avait assez pour me faire comprendre que ce courrier était chargé d'avertir le Père Morao de l'arrivée du Père Castorano, pendant que de son côté Tchao-Tchang en donnait aussi avis à l'Empereur. Enfin on peut facilement supposer toutes les pernicieuses représentations que le Père Morao dut faire à l'Empereur pour le déterminer à de pareils actes. En effet, trois jours plus tard, étant allé aux Eaux avec Tchao-Tchang et le Père Parenin pour remplir notre commission auprès de l'Empereur, j'allai voir le Père Morao qui était malade, au lit, dans sa tente ; il me dit, et le frère Costa me parla de la même manière : «Qu'en apprenant l'emprisonnement du Père Castorano il en avait conçu une telle frayeur qu'il en était tombé malade sans avoir de fièvre cependant ; cette frayeur lui avait bouleversé le sang, fait perdre l'appétit, et l'avait réduit à une grande faiblesse.» Il aurait dû dire plutôt que la cause de sa maladie était le remords de sa conscience.

«Le 8 novembre, Tchao-Tchang, le Père Parenin et moi nous allâmes avec empressement au-devant de l'Empereur pour lui rendre compte de notre traduction de la lettre tartaro-chinoise. Ce même jour, M. Pedrini était aussi allé au-devant de l'Empereur, avec un écrit volumineux contenant les nouvelles d'Europe, traduites en chinois. L'Empereur le reçut

fort mal et refusa de voir son écrit, de plus il ordonna de réunir en un même lieu son troisième et son seizième fils avec les Mandarins des deux tribunaux Yang-Sin-Tien et Ouin-Tien qui sont chargés des Européens, ainsi que le Père Parennin et moi. Quand, tout ce monde fut rassemblé, un des Eunuques, nommé Hœl-Tchiou, commande, à M. Pedrini de se mettre à genoux. Il obéit, et l'Eunuque parla ainsi : «L'Empereur dit qu'il a envoyé à Pékin Tchao-Tchang, Parennin et Ripa pour la traduction en latin de la lettre qu'il envoie en Europe. Pourquoi n'as-tu pas voulu la signer ? Ne sais-tu pas que l'Empereur est un grand [392] monarque ? Et si tu le sais, pourquoi oses-tu résister à ses ordres suprêmes ? Qui es-tu ? Tu n'es qu'un Bonze, et tu as osé écrire en Europe tout le contraire de ce que l'Empereur a dit au sujet des Rites de Mathieu Ricci ? Et qui est assez hardi pour publier des ordres du Pape avant d'en avoir fait part à Sa Majesté ? L'Empereur dit que votre Pontife est un homme prudent et un Roi, que par conséquent il doit envoyer une réponse aux propositions impériales ; il les enverra certainement par quelque Ta-Gin (Grand) et non point par un misérable tel que ce Castorano ; aussi la Constitution qu'il publie ne vient certainement pas du Pape. Ce Castorano avec sa Constitution est venu pour défendre que l'on prêche la loi de Dieu (c'est-à-dire pour faire que les Jésuites se déclarent suspens de l'exercice du saint ministère). Mais que l'on prêche ou non, cela importe peu à l'Empereur. Est-ce qu'il a besoin de vous autres ? Si on ne suit pas les Rites de Mathieu Ricci, il vous chassera tous, et ainsi seront terminés tous ces débats et ces cassements de tête. Est-ce que l'Empereur a jamais forcé quelqu'un de vous à renier sa foi ou à faire quoi que ce fût contre votre loi ? Pourquoi de tant d'hommes envoyés au Pape n'en est-il revenu aucun ? Sache que l'Empereur a ordonné que ceux qui n'ont pas le *Piao* ne pourront pas venir à Pékin et que quiconque publiera la prohibition des Rites sera emprisonné avec Castorano.» — L'Eunuque dit toutes ses choses et beaucoup d'autres, à M. Pedrini, en criant, en tempêtant et en l'injuriant jusqu'à l'appeler, toujours au nom de l'Empereur : *Kanq-Teou-Ti* homme digne de mort.

«A cette tempête de paroles, M. Pedrini répondit tranquillement : «1° qu'il voulait bien souscrire la lettre, mais qu'auparavant il voulait soumettre à l'Empereur quelques difficultés au sujet de cette lettre ; 2° qu'il ne savait pas pourquoi les Jésuites envoyés au Pape pour porter les lettres de l'Empereur, n'en étaient pas revenus, qu'il n'avait pas de correspondance avec eux ; 3° qu'il avait reçu la réponse à plusieurs lettres écrites au Pape, qu'il les avait traduites en chinois avec plusieurs autres [393] nouvelles d'Europe, et que le tout était renfermé dans le gros pli qu'il tenait entre les mains et qu'il voulait présenter à l'Eunuque, mais que celui-ci ne voulait pas le recevoir pour le porter à l'Empereur.»

«En revenant des appartements de l'Empereur, l'Eunuque s'adressa à M. Pedrini, et lui dit : «L'Empereur répond que tu devais d'abord obéir en signant la lettre et proposer ensuite tes difficultés. L'Empereur ne veut plus de tes nouvelles, parce que toi seul as écrit et seul tu as reçu des réponses. Tu as écrit à Rome ce qu'il te semblait bon, et tu traduis à ta manière les réponses qui sont venues. Je ne comprends ni ne sais lire ta langue européenne, et par conséquent je ne puis discerner le vrai du faux. Si tu écrivais d'accord avec tous les Européens, et si vous me donniez des réponses traduites aussi d'une commune entente, alors je vous croirais.» L'Eunuque tenait en main deux lettres envoyées de Canton par Lypurgan, l'une était adressée au Père Parennin, et l'autre à M. Pedrini. A l'écriture de l'adresse, je reconnus qu'elles étaient du Père Cerù. L'Eunuque ajouta : «L'Empereur veut que ces lettres ne soient ouvertes qu'à Pékin, et dans l'église devant Dieu, et que tous les Européens les traduisent ensemble. Là, dans l'église, tu diras ce que tu as écrit en Europe sur la matière des Rites, tu jureras que tu dis la vérité, et tu montreras tous les brouillons des lettres que tu as écrites en Europe au sujet des Rites.» L'Eunuque dit à M. Pedrini bien d'autres choses humiliantes avec le ton le plus furieux. Il finit en disant que toutes ces affaires des Européens n'étaient que des bagatelles avec lesquelles ils voulaient faire du bruit.

«Je ferai remarquer en passant que le 1er novembre en parlant au Père Parennin de ce qui était arrivé la veille, 31 octobre, à Yan-sou-Hing, il me dit que pendant qu'il traduisait avec

le Père Morao la lettre du Père Carvalho, en présence du Mandarin Tchao et de l'Eunuque Hoeï, quelqu'un suggéra à ce dernier de dire à l'Empereur d'obliger M. Pedrini à montrer [394] toutes les minutes de ses lettres. Je lui demandai si c'était lui ou le Père Morao qui avait suggéré cette idée, mais il ne voulut pas me le dire. Il importe peu du reste de savoir qui des deux était le coupable, il nous suffit de savoir que tout ce que l'Empereur disait ou faisait au sujet des Rites chinois était dicté par quelque Jésuite, comme on le voit à mille endroits de ce journal. Cet avertissement qui m'avait été donné par le Père Parennin me fit craindre que Tchao-Tchang ne se prît de fantaisie d'aller visiter ma chambre et celle de M. Pedrini ; aussitôt arrivé à Pékin, j'allai prévenir M. Pedrini de prendre des précautions pour ses papiers, mais comme nous logions alors dans la maison des Jésuites français, il ne pouvait pas les cacher trop bien, et nous vivions toujours dans la crainte. Béni soit Dieu qui nous a délivrés de dangers si grands, que je ne puis encore y penser sans que mes cheveux se dressent sur ma tête. Ce n'est rien de les lire, il eût fallu passer par là.

«Après son discours, l'Eunuque Hoeï retourna vers l'Empereur qui nous envoya dire, aux Mandarins, au Père Parennin et à moi de retourner à Pékin, de terminer la traduction de la lettre avec ordre aux Mandarins de lui dénoncer quiconque ne voudrait pas signer.

«Le 9, tous les Européens se réunirent à la résidence des Jésuites français. M. Pedrini y arriva, puis sans faire la moindre difficulté, et sans dire un mot, il signa la lettre. Ce fut là pour lui le sujet d'une grande confusion par suite de la risée qu'en firent tous les assistants. Les Mandarins et les Jésuites riaient à qui mieux mieux de voir M. Pedrini ainsi humilié. Pour mon compte je pleurais de voir mon compagnon devenu l'objet de leurs railleries ; je sentais mon cœur se fendre de douleur dans la prévision des funestes conséquences que présageaient pour cette Mission des dispositions aussi malheureuses.

«A cette occasion de la promulgation de la Constitution, de l'emprisonnement du Père Castorano et de la disgrâce de M. Pedrini, les Mandarins et les Eunuques me demandèrent [395] plusieurs fois si dans la matière des Rites chinois j'obéissais aux décrets de l'Empereur ou à ceux du Pape. Peut-être l'Empereur, en me faisant faire cette question, espérait-il que je répondrais différemment de M. Pedrini, et que je serais flatté de me voir traité plus honorablement que lui ; mais je répondis toujours : j'obéis au Pape en tout ce qu'il m'ordonne touchant la matière des Rites.

«Le 10, je retournai de nouveau aux Eaux avec Tchao-Tchang et le Père Parennin ; là l'Empereur appela deux Mandarins, et au bout d'une heure d'entretien ceux-ci vinrent nous dire que l'Empereur ordonnait que l'on transférât le Père Castorano des prisons de Pékin à la villa de Tchang-Tchung-Yuen pour y être interrogé.

«Le 11 novembre 1716, le Père Castorano fut amené à cette villa sur une charrette, et chargé de chaînes. Tous les Jésuites, à la réserve du Père Parennin qui était venu avec moi aux Eaux pour rendre réponse à l'Empereur au sujet de cette commission, vinrent au devant de Sa Majesté qui, en les voyant, demanda si M. Pedrini était avec eux, on lui dit que non et il ordonna que tous et lui avec eux vinssent le trouver le lendemain à sa villa.

«Le 12, selon l'ordre de l'Empereur, tous les Européens arrivèrent à Tchang-Tchung-Yuen, les Mandarins des deux tribunaux qui s'occupaient des Européens s'y étaient aussi réunis. L'Empereur avait auprès de lui son troisième et son douzième fils. Tous les Européens se mirent à genoux et l'Empereur dit à M. Pedrini : «Comment va cette affaire ? — De quelle affaire veut parler Votre Majesté ? répondit M. Pedrini. — L'affaire de la Constitution. Qui l'a apportée ? Comment est-elle venue ? — Je n'étais pas encore arrivé en Chine, dit M. Pedrini, que les Rites étaient déjà condamnés par un décret du Pape ; il y a douze ans qu'ils l'ont été. Comment un nouveau décret est-il maintenant arrivé en Chine ? je n'en sais rien.» On était parvenu à persuader l'Empereur entre autres choses que Monseigneur [396] Maigrot, à Rome, et M. Pedrini, en Chine, parle moyen de ses lettres écrites de Chine et remplies de faux rapports avaient porté le Pape à condamner les Rites chinois. M. Pedrini ayant répondu qu'il n'était pas encore arrivé en Chine quand le décret y était



venu, l'Empereur fut convaincu de la fausseté de l'imputation, il changea de discours et lui dit : «Tu as prétendu que tes lettres étaient interceptées par les Portugais et je vois maintenant qu'elles te viennent en grand nombre. Mais je ne vois pas revenir les gens que j'ai envoyés au Pape et je ne reçois aucune réponse aux lettres que j'ai écrites par eux. Quelle peut être la cause de cette conduite ? - M. Pedrini répondit : Je ne sais pour quelle raison les envoyés de Votre Majesté ne reviennent pas, ni pourquoi il n'y a pas encore de réponse à ses lettres. - J'ajoutai que j'avais appris que le Pape était sur le point d'envoyer un Légat avec un Bref Apostolique, et qu'il viendrait accompagné d'hommes instruits qui pourraient être employés au service de Sa Majesté et qu'il était à croire que le Père Provana reviendrait avec ce Légat. L'Empereur se tournant vers moi me dit : «Je ne parle pas de ces choses, je réclame les gens que j'ai envoyés au Pape.» (Le Père Morao avait dit à l'Empereur que le Pape les avait arrêtés, comme nous l'avons vu au 23 octobre.) S'adressant alors à M. Pedrini, l'Empereur lui dit : «Tu as fait mourir beaucoup de gens (c'est-à-dire il n'a pas dépendu de toi de faire condamner à mort plusieurs Mandarins, des Jésuites et d'autres, que tu as accusés dans ton mémoire), tu as trompé le Pape, tu ne lui as pas écrit la vérité et cela dans des vues viles et basses. Tu m'as quelquefois parlé de la question des Rites et moi je t'ai raconté les crimes de Tolo (le Cardinal de Tournon) et de Yen-Tang (Monseigneur Maigrot), et jamais je le t'ai donné de réponse sur la question des Rites. L'année dernière tu m'as présent (- un Mémoire (12 novembre 1715) dans lequel tu me parlais encore de ces Rites et je ne t'ai pas davantage donné de réponse à ce sujet. Je t'ai dit seulement : que j'avais envoyé mes décrets en Europe [397] par le Père Provana, Jésuite portugais.» Là-dessus l'Empereur ordonna aux Eunuques de prendre le dit Mémoire qu'il conservait soigneusement, et il le donna à lire aux Princes, ses fils, et aux Mandarins, leur ordonnant de le lire en notre présence, ce qui fut exécuté ; il nous le fit encore remettre pour en faire une autre copie. Ce Mémoire contenait plusieurs dénonciations contre les auteurs des Rites et les Mandarins qui les soutenaient, et une lettre de l'abbé Fattinelli qu'il nous adressait de Rome à tous les deux, et dans laquelle il nous témoignait la joie qu'il avait éprouvée et les actions de grâces qu'il avait rendues au Seigneur en apprenant les faveurs que nous recevions de l'Empereur, et le vif désir qu'il avait que le Pape envoyât d'autres artistes pour lui être utiles ; il louait en même temps la grande prudence et l'intelligence de ce Monarque. Cette lettre de l'abbé Fattinelli fut louée en présence de l'Empereur ; mais le Mémoire de M. Pedrini fut blâmé très fort, et il en reçut force confusions.

«Enfin, l'Empereur nous commanda à nous tous, Européens, d'aller à l'église, et là, d'exhiber toutes les minutes de nos lettres écrites en Europe, et de les traduire en chinois, afin sans doute de pouvoir reconnaître par là les points sur lesquels nous aurions trompé ou lui ou le Pape.

«Quand nous fûmes arrivés avec les Mandarins à la résidence des Jésuites français de Pékin, les Jésuites portugais apportèrent un gros volume renfermant la minute des lettres qu'ils avaient écrites à Monseigneur della Chiesa, évêque de Pékin, à son Vicaire, le Père Castorano et à d'autres, sur l'affaire de la publication des décrets apostoliques de 1704 et de 1710 avec les réponses de cet Évêque et de son Vicaire.

«Les Jésuites français eurent beaucoup de difficultés à présenter leurs lettres, et proposèrent de déclarer, par serment, ce qu'ils avaient écrit au sujet des décrets impériaux. M. Pedrini, pour éviter tout embarras, déclara que lorsqu'il écrivait des lettres, il n'avait pas coutume d'en garder le brouillon.

Enfin, [398] pour mon compte, je déclarai que j'avais bien mes brouillons, mais que je ne voulais pas les montrer, et aussitôt j'écrivis la déclaration suivante : «J'ai écrit plusieurs fois : 1° que les pièces portées par le Père Provana sont les décrets de Votre Majesté ; 2° que si le Pape condamnait les Rites de Mathieu Ricci, vous n'y consentiriez pas ; 3° que nous ne pourrions rester en Chine.» Quand les Jésuites lurent ma déclaration conçue en ces termes, ils cessèrent d'avoir contre moi aucun soupçon et demeurèrent pleinement

satisfaits, les Mandarins en partirent aussi très contents, et je remportai de plus cet avantage qu'on me loua comme un homme sincère.

«J'échappai encore à un autre danger, qui n'était pas moindre, de tomber sous le courroux de ce potentat. L'Empereur voulait savoir qui avait écrit en chinois ledit Mémoire de M. Pedrini, et fit à cet effet interroger tous nos écrivains. Mon catéchiste, qui me servait de secrétaire, fut donc appelé à l'examen. Les Mandarins et les Jésuites étaient persuadés que le Mémoire avait été rédigé par nous deux, M. Pedrini et moi, comme étant tous deux envoyés de la Propagande, surtout après avoir vu que la lettre de M. Fattinelli qui nous était adressée à l'un comme à l'autre. J'avais déjà pensé à ce danger, mais M. Pedrini le prévint lui-même avant que je l'en priasse, et s'avancant devant les Mandarins qui étaient assis à leur tribunal, il déclara publiquement que ledit Mémoire avait été composé par lui seul et sans aucune coopération de ma part, ni de celle de mon catéchiste. Les Mandarins, entendant cela, me laissèrent aller en paix, moi et mon catéchiste. Les Mandarins et les Jésuites allèrent rendre compte à l'Empereur de leur examen, tous furent pleinement tranquilisés sur mon compte, et toute l'indignation retomba sur le pauvre M. Pedrini, qui restait bien humilié.» [399]

### § XXX. Avanie occasionnée à M. Pedrini.

Les Jésuites par leurs intrigues, avaient enfin amené l'Empereur à leur dévoiler le contenu du Mémoire que M. Pedrini lui avait présenté un an auparavant. Comme ce Mémoire démasquait leurs fourberies et prouvait que l'Empereur n'était pour rien dans la question des Rites, et comme ils étaient persuadés en outre que M. Pedrini en avait envoyé copie à Rome, ils firent tendre dès lors tous leurs efforts à lui extorquer une rétractation de cette pièce, pour l'envoyer à leur tour à Rome avec des paroles menaçantes de l'Empereur, espérant forcer ainsi le Pape à suspendre la Constitution *Ex illâ die*.

«Le 13 novembre 1716, dit M. Ripa, l'Empereur ordonna que M. Pedrini et son écrivain fassent rigoureusement examinés par les Mandarins. A cet effet, tous les Mandarins vinrent se réunir à la résidence des Jésuites français, pour y faire leur interrogatoire. C'est la coutume dans cette Cour en cas semblable de punir l'écrivain aussi rigoureusement que l'auteur d'un écrit, et quand on croit devoir garder certains ménagements pour l'auteur, on fait retomber tout le courroux sur le traducteur et sur le copiste. Je priai donc les Mandarins de ménager l'écrivain de M. Pedrini, et je les exhortai vivement à obtenir de l'Empereur sa délivrance. J'en lis autant auprès des Jésuites ; quelques-uns d'entre eux me le promirent, et les Mandarins s'y employèrent aussi, de sorte que l'écrivain fut libéré. Tout ceci arriva dans la matinée du 16 novembre.

«Après midi, pendant que nous étions de nouveau réunis dans la résidence des Jésuites français, arriva l'Eunuque Tchang-Ki-Li. Il fit mettre à genoux en public M. Pedrini, non seulement en présence des Mandarins et des Européens, mais encore des écrivains et des domestiques chrétiens ou païens. L'Eunuque réprimanda fortement M. Pedrini de la part de l'Empereur, et [400] lui reprocha d'être venu à Pékin, et de s'être servi dans l'accusation adressée à l'Empereur contre les Mandarins et les Jésuites, de termes idolâtriques et superstitieux, (cependant ces termes ne pouvaient être guère idolâtriques ou superstitieux aux yeux de l'Empereur.) L'Eunuque pour humilier davantage M. Pedrini, ajouta : «Combien de fois ne t'ai-je pas exhorté à en finir ? Ripa sait bien combien de fois je t'ai engagé à cesser ces disputes (c'est ce dont je n'ai jamais rien entendu.) Pour quelle raison l'Empereur a-t-il fait faire cet examen ? Nous avons trouvé tant de fautes de ta part, tandis que dans Ripa nous n'en avons trouvé aucune.» Alors je me mis à genoux selon la coutume et je priai l'Eunuque de vouloir bien en mon nom supplier l'Empereur de pardonner à M. Pedrini ou au moins s'il voulait le châtier, de me faire partager son châtement. Cette démarche plut à l'Eunuque et fut applaudie par tous les Mandarins ; mais un des Jésuites proposa aux autres Pères qui étaient tous présents, de se mettre aussi

à genoux pour intercéder en faveur de M. Pedrini. Ceux-ci non seulement n'en voulurent rien faire, mais au contraire s'animant d'une nouvelle fureur, renouvelèrent toutes leurs accusations contre le pauvre Pedrini. Voyant une telle infamie contre un Missionnaire de la Propagande, je ne pus contenir mon indignation et bien que j'eusse dû me taire, je m'écriai : «Eh ! mes Pères, est-ce là imiter l'exemple que Jésus nous a donné du haut de sa croix quand il a prié son Père pour ceux qui le crucifiaient. Il ne vous suffit pas de voir un homme, un Chrétien, un prêtre à genoux et couvert de confusion ?» Il est vrai de dire que M. Pedrini, par la faveur qu'il s'était acquise auprès du monarque qui avait pour lui une grande considération, était déjà devenu odieux à tous.

«Quand l'Eunuque fut parti pour aller rapporter à l'Empereur ce qui s'était passé, les Mandarins nous donnèrent, à M. Pedrini et à moi, le volume énorme renfermant la minute des lettres écrites à l'Évêque de Pékin, par les Jésuites portugais [401] afin qu'à nous deux nous en fissions la traduction. Je répondis que rien que pour lire ces lettres, il faudrait la moitié d'un mois, et deux mois pour en faire la traduction, que du reste Sa Majesté n'y trouverait que des affaires de Religieux, des disputes domestiques et autres choses qui ne serviraient qu'à l'ennuyer davantage après tant d'ennuis que nous lui donnions déjà ; que je la suppliais de ne plus penser au passé, de pardonner tous les embarras que nous lui donnions et de mettre fin à cette affaire, promettant qu'à l'avenir nous serions tous bien précautionnés pour ne lui susciter aucun ennui. Ma réponse plut aux Mandarins, elle fut rapportée à l'Empereur par Tchao-Tchang, qui nous rapporta que l'Empereur en avait été très satisfait et qu'il ne voulait plus la traduction de ces lettres, qu'il se contenterait d'une simple déclaration sous la foi du serment de ce que nous avions écrit en Europe au sujet des Rites et de ses décrets impériaux.

«Les Jésuites de Pékin, se montrant très obéissants au commandement de Sa Majesté, rédigèrent aussitôt une formule de serment au bas de laquelle ils auraient bien voulu voir figurer la signature de M. Pedrini et la mienne. Mais comme elle contenait plusieurs points que je ne pouvais jurer, je me vis embrouillé à mon tour. Néanmoins, sans avoir l'air d'être embarrassé, je m'offris à ajouter aux trois points que j'avais présentés le 12, un quatrième point en ces termes : «Que non seulement j'avais écrit plusieurs fois que je craignais la perte de la Mission si l'on présentait à l'Empereur les décrets du Pape contre les Rites, mais que j'avais encore demandé qu'on n'ajoutât pas foi à ce qu'on écrivait dans un sens opposé, c'est-à-dire à ceux, qui disaient qu'il n'y avait pas de danger.» Les Jésuites lurent mon quatrième point, le traduisirent aux Mandarins et les uns et les autres en furent pleinement satisfaits ; ils me laissèrent en paix et dirigèrent toutes leurs batteries contre le pauvre Pedrini.

«M. Pedrini, ne pouvait pas plus que moi souscrire la [402] formule de serment rédigée par les Jésuites, parce qu'il aurait contredit directement ce qu'il avait auparavant écrit à Rome. Il rédigea donc une formule à part contenant ce qu'il pouvait jurer. Mais cette formule ne plut ni aux Mandarins ni aux Jésuites. L'Empereur qui se trouvait à Pékin, réclamait continuellement une réponse et voulait nous voir ; c'est pourquoi les Mandarins, sans tarder davantage, nous conduisirent à l'Église, et là, devant l'autel, firent prononcer à chacun la formule de son serment ; cette cérémonie terminée, nous montâmes tous à cheval pour aller au palais. Il était déjà nuit, et ce fut à la lumière des flambeaux que nous parûmes devant l'Empereur, qui nous attendait impatiemment.

«Quand nous fûmes tous à genoux, l'Empereur se tourna vers M. Pedrini, et lui dit : «Toi, pourquoi n'as-tu pas voulu jurer selon la formule des autres. — Pedrini : J'ai néanmoins juré. — Mais non pas selon la formule des autres, pourquoi cela, voilà ce que je veux savoir. — Parce que dans cette formule il y a que nous avons écrit en Europe chaque année, tandis que je n'ai pas écrit chaque année. — Comment, tu es si embarrassé pour deux mots qui n'ont aucune conséquence, tandis que tu n'as pas eu scrupule de te servir de tant de mots superstitieux dans le Mémoire que tu as écrit. (Il est à remarquer que dans ce Mémoire il n'y avait aucune parole superstitieuse.) Dans tes écrits tu as fait deux mensonges, l'un ici (à moi), et l'autre là-bas (au Pape) et par tes mensonges tu as tué et

tous, les Jésuites qui vivent et ceux qui sont déjà morts, parce que tu leur as enlevé l'honneur, tu as ruiné la Religion, tu es un brouillon) et si quelqu'un se mêle encore d'écrire de fausses nouvelles, ce sera maintenant un proverbe de dire : *c'est un, autre Té-Li-Ké* (Théodoric Pedrini.) Je ne sais si tu es Religieux on non. Je pourrais t'infliger autre chose, mais je m'en abstiens, parce que pour te châtier le ne devrais pas faire moins que de te couper la tête. Je suis constant dans mes décrets, et ce que j'ai dit autrefois je le dis encore [403] aujourd'hui, ne va pas croire que je change en devenant vieux.» «Quand l'Empereur pour terminer son apostrophe à M. Pedrini lui eut dit encore d'autres paroles dures et injurieuses, celui-ci frappa la terre de son front comme pour se reconnaître coupable selon l'usage de la Chine et dit : «je reconnais avoir manqué gravement et je promets, même avec serment, à Votre Majesté si elle le veut de ne jamais plus rien écrire, et je lui demande pardon. — Oui, dit l'Empereur après que tu as par tes écrits fait venir en Chine la Constitution du Pape, assassiné les Jésuites et mis dans l'embarras le Pape et moi-même, qu'as-tu encore de plus à écrire ? Il te faut écrire, mais le contraire. de ce que tu as écrit par le passé, et bien net et bien clair, autrement cela ne servirait à rien. Ne va pas croire que tu t'en tireras par des subterfuges. — M. Pedrini répondit : J'écrirai que j'ai mal compris les décrets de Votre Majesté et que par conséquent je me suis trompé en écrivant. — Je n'ai pas parlé, je n'ai donné aucun ordre, et chaque fois que tu m'as parlé de ces choses j'ai toujours dissimulé exprès. Il est vrai que je t'ai raconté les fautes de Tolo (Cardinal de Tournon) et de Yen-Tang (Monseigneur Maigrot), afin de te les faire écrire, mais toi tu n'as parlé que de mon silence et non de mes paroles. — Donc j'écrirai que je me suis trompé. — Oui écris clairement et jure ce que tu écriras. «Dans cette audience qui dura longtemps, l'Empereur dit beaucoup d'autres choses ; voici les plus remarquables :

1° Il se plaignit de ce que M. Pedrini avait écrit sans me consulter pour cette, affaire, ce que M. Pedrini avait avoué lui-même. Auparavant, dit-il, vous étiez trois, Fabre Bonjour, Pedrini et Ripa, sans avoir ni chef, ni règle, chacun se conduisait à sa manière et je vous comparai au Ou-Fa-San-Kio-Hing (au triangle irrégulier).

2° L'Empereur dit : il y aura bientôt deux cents ans que les Européens sont dans cet empire, ils ont toujours prêché la Religion chrétienne de la même manière. Maintenant est venu ce [401] Té-Li-Ké (Pedrini) et il dit que sur tel et tel point on s'est trompé. Il faut que Pedrini meure, et que Ma-Koué-Hien (Mathieu Ripa) s'en aille pour dire que Pedrini s'est trompé. Je dis bien et mon système vaut mieux que le sien. Comment les Chinois pourront-ils croire à votre Religion si vous changez tous les jours ? — D'après ces paroles de l'Empereur j'ai fait remarquer dans ma relation envoyée à Rome, combien l'uniformité est nécessaire dans la manière de prêcher la religion en Chine et combien il faut s'empresse de mettre aussitôt fin à toutes les disputes qui ont coutume de s'élever dans ces pays si lointains, ajoutant que personne sans avoir été dans ces pays comme moi, ne pouvait s'imaginer le scandale, le discrédit et le dommage qui ont été causés à cette Mission par la longue controverse des Rites chinois.

«3° L'Empereur répéta plusieurs fois qu'il ne punissait pas Pedrini comme il le méritait pour son crime, afin de lui laisser un peu d'honneur en face des Européens qui le servaient à Pékin. A peine eut-il prononcé ces mots que les Jésuites se découvrant la tête frappèrent plusieurs fois la terre de leur front. Voyant cela M. Pedrini et moi nous en fîmes autant. En Chine, même devant les plus grands personnages on reste couvert, se découvrir et frapper la terre de son front, ne se fait que devant l'Empereur, par là un coupable se déclare digne de mort ou demande la vie, ou remercie l'Empereur de la peine de mort qu'il lui inflige.

«4° Peu après cette cérémonie, l'Empereur dit : Je n'inflige pas à Pedrini le châtement qu'il mérite, par honneur et par respect pour le Pape qui l'a envoyé. Ceci ne fut presque pas entendu par M. Pedrini et par moi, mais par un seul Jésuite, le Père Dutartre. A ce mot, nous nous découvrîmes encore la tête, frappant la terre de notre front. Je m'aperçus de la surprise de l'Empereur, car il avait remarqué que, lorsqu'il avait parlé de l'honneur des Jésuites qui le servaient, tous nous avions fait cette humble cérémonie d'actions de grâces, tandis que lorsqu'il [405] avait parlé de l'honneur du Pape comme s'il eût parlé du Grand

Turc, personne ne s'était mis en peine de la faire, excepté le Père Dutartre, M. Pedrini et moi.

«5° L'Empereur se plaignit plusieurs fois de ce que le Pape n'avait pas répondu à ses décrets, n'avait pas reçu le Père Provana qui les portait et avait au contraire envoyé sa Constitution en secret.

«6° L'Empereur lut plusieurs écrits chinois qui lui furent présentés et qui renfermaient : 1° le serment fait par les Jésuites, 2° les trois points que j'avais jurés d'abord, on n'avait pas eu le temps d'y mettre le quatrième que j'avais ensuite rédigé, (mais l'Empereur parut content de ces trois), 3° deux lettres européennes, l'une du Père Cerù de la Propagande, et l'autre, du Père Gouville, Jésuite, qui ne renfermaient rien de particulier. Quand l'Empereur arriva à la quatrième pièce, il demanda ce qu'elle contenait.

Les Mandarins répondirent trois ou quatre fois, mais à voix basse, pour n'être entendus, ni de moi, ni de M. Pedrini. Voyant que l'Empereur n'entendait pas, ils élevèrent la voix et dirent : «Cette quatrième pièce est la traduction de la lettre du Jésuite Niel, dans laquelle il dit que Pedrini a écrit au Pape, qu'ayant exposé à Votre Majesté, les décrets pontificaux sur la matière des Rites, tels qu'ils sont, Votre Majesté les a entendus sans mécontentement.» Entendant ces paroles, l'Empereur se mit à lire toute la lettre avec attention, mais toujours à voix basse ; c'est pourquoi je ne puis dire ce qu'elle contenait, mais comme elle était très longue, on peut supposer qu'elle renfermait beaucoup de choses.

«7° L'Empereur avait fait traduire la Constitution apostolique par les Jésuites seuls, sans que Pedrini, ni moi, nous eussions eu aucune part à cette traduction. Dans cette audience, il dit donc qu'il avait lu cette traduction, mais qu'il ne voulait pas non plus en rien dire, attendant pour en parler le retour du Père Provana. Alors les Mandarins dirent : «Le Pape est bien étourdi, il faut qu'il n'ait pas de jugement.» L'Empereur, [406] non seulement ne répondit pas, mais encore parut être mécontent, et les Mandarins cessèrent de mal parler du Pape. Dans l'audience du 12, l'Empereur avait commencé à dire quelques paroles peu respectueuses pour le Pape, mais dans cette audience du 13, il n'en parla qu'avec respect et louange.

«8° Enfin, l'Empereur nous congédia ; quand nous fûmes sortis, M. Pedrini resta seul pour faire la grande cérémonie qui consiste en neuf prostrations, le front contre terre. L'Empereur, voyant cela, nous rappela tous, et quand M. Pedrini eut fini sa cérémonie, il nous congédia de nouveau, retenant auprès de lui, les Pères Kilian, Suarez et Dutartre avec lesquels il s'entretint encore assez longtemps. Ces Jésuites rapportèrent que, dans cet entretien, l'Empereur avait beaucoup désapprouvé la conduite de M. Pedrini.

«Après une si forte bourrasque, chacun s'attendait à une tempête plus terrible encore, lorsque le soir même, après l'audience, l'Empereur donna l'ordre de tirer de prison le Père Castorano.

«Le 14, M. Pedrini rédigea la formule du serment qu'il avait promis la veille à l'Empereur. Mais comme elle ne plut ni aux Mandarins, ni aux Jésuites, on ne saurait croire toutes les tracasseries qu'on lui fit endurer pour retrancher, refaire, rajouter et retrancher encore dans cette formule de serment que nous rapporterons sous la date du 17 novembre et qui fut enfin approuvée par l'Empereur.

«L'après-midi de ce même jour, après que l'Empereur eut lu ce serment de Pedrini, et pendant que tous les Européens se trouvèrent réunis à la résidence des Jésuites français, il arriva un ordre de l'Empereur. On fit agenouiller M. Pedrini et on lui dit que Sa Majesté lui envoyait non l'ordre, mais le conseil d'ajouter à son serment comme de son propre mouvement et de sa volonté libre : qu'il s'était trompé en écrivant au Pape, que s'il défendait les Rites il n'y avait aucun danger à courir ; qu'il s'était trompé aussi en rapportant les paroles de l'Empereur et [407] cela par ignorance de la langue chinoise, et

que pendant que l'Empereur parlait, lui, Pedrini, ne le comprenait pas bien ; qu'il n'avait pas prévu que les lettres qu'il avait écrites au Pape eussent du amener une Constitution Apostolique avec tant de rapidité. C'étaient ces additions et autres semblables que l'Empereur voulait faire faire par M. Pedrini à son serment. M. Pedrini ne voulut jamais consentir à faire ce que demandait l'Empereur sur ce point. Les Mandarins cependant voulaient le forcer à admettre tout ce qu'avait dit l'Empereur sans en omettre une seule parole, ce qui occasionna pour le reste de la journée une incroyable confusion. Je sentais mon cœur se fendre de douleur en voyant un Missionnaire de la Sacrée Congrégation de la Propagande si couvert de confusion et d'humiliation. Enfin quand la nuit fut venue les Mandarins se retirèrent et suspendirent l'affaire jusqu'au lendemain.

«Après avoir passé sept jours et sept nuits en prison et chargé de chaînes, le Père Castorano, en vertu de l'ordre impérial, fut délivré immédiatement. Vers midi, il arriva à la résidence des Jésuites français où je demeurais. Là on lui ordonna de la part de l'Empereur de ramasser tous les exemplaires de la Constitution Apostolique qu'il avait distribués à plusieurs Missionnaires, de les réunir aux interrogatoires juridiques que l'Empereur avait fait faire, et les réponses qu'il avait données, et de porter le tout en personne à Canton pour le remettre au Père Cerù et le faire transmettre ainsi en Europe. Cela fait, le Père Castorano devait revenir à Pékin rendre compte de sa Mission.

«Remis en liberté le Père Castorano, sans aucune crainte et avec un zèle vraiment apostolique, continua la promulgation interrompue de la Constitution. Il la promulgua aux Pères Maillat et Morao auxquels seuls avant son emprisonnement il n'avait pu la promulguer, parce qu'ils étaient alors absents. Avant qu'il la promulgât au Père Morao, celui-ci joint à plusieurs autres lui protesta en face qu'il était tout disposé à recevoir [408] la Constitution, mais que si la chose venait à être sue par l'Empereur, il enflammerait sa colère au péril de sa tête. Le fait est que le Père Morao fit tout ce qu'il put pour se soustraire à cette promulgation de la Constitution. Mais le Père Castorano se montra inflexible pour la lui publier d'une façon ou d'une autre et il fallut que le Père Morao en subit la lecture. Quelques jours ne s'étaient pas encore écoulés que le Père Morao et le Père Suarez allaient accuser méchamment le Père Castorano devant le Mandarin Tcharig, et si la divine Providence n'avait pas conduit les choses d'une manière admirable comme nous le verrons, je ne doute pas que l'Empereur n'eût fait périr le Père Castorano. Par la grâce de Dieu, ce Père Castorano, au moment où j'écris (1745) vit encore à Rome, où il jouit d'une grande considération. Par ses soins et ses travaux, il a obtenu, il y a deux ans, la Constitution du Pape régnant, Benoît XIV, par laquelle il condamne les Rites ; tandis que le Père Morao, en 1725, a été par ordre de l'Empereur Iung-Tchin, étouffé et brûlé, et ses cendres ont été jetées au vent.

«Le 15, après un autre débat aussi long qu'ennuyeux, les Mandarins exaspérés de l'inflexibilité de M. Pedrini à ne pas vouloir faire sa déclaration comme l'Empereur la voulait, se levèrent tous, faisant mine d'aller rapporter le tout à l'Empereur. S'ils l'avaient fait ils eussent sans doute chargé le grief de manière à enflammer le courroux de ce Monarque contre M. Pedrini, et excité de nouveau la tempête qui semblait apaisée. Je suppliai alors les Mandarins de vouloir bien prendre compassion de ce pauvre homme qui n'était plus capable de réfléchir ayant passé tant de temps sans manger ni dormir, et étant encore tout étourdi des avanies dont on l'avait accablé. Ma supplication néanmoins devint inutile, car quelques instants après M. Pedrini présenta une déclaration écrite en latin sur une feuille, et en chinois sur l'autre. Les Mandarins lurent cette dernière et n'y trouvèrent pas encore tout ce que l'Empereur [409] y voulait pour complaire aux Jésuites. Mais fatigués de tant de débats ils acceptèrent cette déclaration. Les Jésuites ne voulurent pas de la version chinoise, prétendant qu'en plusieurs points elle différait de l'original. M. Pedrini, de son côté, protesta qu'il subirait plutôt la mort que de traduire autrement. Alors je suppliai les Jésuites de vouloir bien la recevoir et de ne pas pousser les Mandarins à exciter de nouveaux troubles au préjudice de la Mission et au péril de la vie de M. Pedrini ; leur faisant de plus remarquer que M. Pedrini ne pouvait pas en conscience jurer

tout ce que l'Empereur voulait lui faire jurer. Les Jésuites cédèrent enfin à mes prières et se turent.

«Le 17 novembre 1716, les Pères Kilian, Suarez, Parennin, Fouquet, Jartoux, M. Pedrini et moi nous fûmes le matin conduits par les Mandarins devant l'Empereur d'après son ordre. L'empereur lut le serment et la déclaration de M. Pedrini sur la traduction que ce dernier en avait donnée et qu'il avait fait écrire en caractères chinois. L'Empereur y corrigea plusieurs choses, et ordonna qu'on ne changeât rien au texte latin du serment et de la déclaration, mais qu'on les laissât comme ils étaient, qu'on en fit beaucoup de copies qui, après avoir été signées par M. Pedrini devaient être envoyées par plusieurs voies avec le manifeste impérial imprimé en trois langues. Nous citerons ces pièces à la journée du 19, et l'on y verra la différence entre le latin et le texte chinois du serment.

«Dans cette audience l'Empereur dit :

1° Quand Tolo (le cardinal de Tournon) est venu ici, au commencement il se comportait assez bien avec moi. Quand je lui eus dit que je voulais qu'il envoyât au Pape mes décrets sur les Rites, il se montra d'abord disposé à le faire ; mais au bout de quelque temps il changea, prit de l'acharnement et voulut à toute force que ces Rites fussent condamnés ; c'est cette obstination qui a perdu toute l'affaire. Si j'avais envoyé à quelque Roi d'Europe un pareil ambassadeur et qu'il se fût comporté si mal, il est certain qu'à son retour en Chine je l'aurais fait mettre à Mort. [410]

«2° Le Pape m'a envoyé un Grand (un Cardinal) et pourtant je n'ai pas voulu consentir à ce que ces Rites fussent prohibés, croit-il que je vais y consentir pour la Constitution qu'il a envoyée, par égard pour un homme privé qui l'a publiée en cachette ? Dites-moi, est-ce l'usage en Europe ? Serait-ce bien agir ? — Puis, se tournant vers M. Pedrini, il lui dit : Et toi, qu'en dis-tu ? — Pedrini se tut et ne répondit rien. L'Empereur alors répéta, mais à demi-voix, ce qu'il venait de dire, ajoutant des mouvements de tête et d'autres signes par lesquels il témoignait avoir été, offensé de la conduite du Pape.

«3° Nous venons tous, ajouta-t-il, d'une seule souche, c'est pourquoi nous avons tous le même instinct d'adorer un seul Dieu, et nous aussi bien que les Européens nous adorons l'Être Suprême, nous joignons les mains devant la poitrine, nous élevons les yeux et la tête vers le ciel, et ensuite nous l'inclinons. Nous avons quelques différences seulement dans les choses qui ont été ajoutées par la diversité des nations.

«4° Vous autres Européens, vous avez ajouté plusieurs choses à votre loi, par exemple la Constitution du Pape (les Jésuites lui en avaient donné la traduction), vous y avez ajouté le Pu-Hiao-Stou-Moti, c'est-à-dire, qu'on ne respecte pas les parents (c'était la phrase ordinaire par laquelle les Jésuites désignaient la Constitution en parlant en public). Considérez donc si je puis tolérer une pareille chose dans mon empire. Ils croient que respecter ses parents est une superstition ; mais ils ne savent pas ce qu'ils disent.

«5° Ils ne veulent pas permettre les tablettes des défunts, ni faire devant elles les cérémonies accoutumées sous le prétexte que les Chinois attendent la félicité de la part de leurs ancêtres. Quelle ridicule ! Pendant mon règne, J'ai condamné à mort beaucoup de malfaiteurs et leurs enfants quelque pauvres qu'ils aient été, n'auront pas manqué de leur ériger des tablettes et de faire devant elles les cérémonies d'usage. Or, pensez-vous qu'ils soient assez nigauds, pour attendre le bonheur de la part [411] de parents si malheureux. Si les parents n'ont pas eu le bonheur pour eux-mêmes, comment pourront-ils le donner à leurs enfants ? Ces cérémonies en usage en Chine n'ont pas d'autre but que de témoigner l'affection filiale que l'on doit aux parents. Quand un cheval m'a bien servi, s'il devient vieux et inutile, je ne le tue pas pour cela, mais je continue à le nourrir comme auparavant, jusqu'à ce qu'il meure, non pas que j'espère qu'après sa mort il puisse me servir, mais parce que le l'ai pris en affection pour ses bons services. De même celui qui construit un palais, et qui, dans une des travées principales, écrit ces paroles ou d'autres semblables en usage en Chine : «O étoile du bonheur, regarde-nous et donne-nous bonheur et joie !» Il est certain que personne, à moins d'être fou, ne croira que ces lettres puissent donner le

bonheur à cette maison ; l'expérience montre bien que si l'on écrit ces lettres ou si on ne les écrit pas, c'est la même chose. Elles ne sont donc écrites que pour servir d'ornement, et pour égayer les habitants de la maison par la diversité des inscriptions.»

«C'est ainsi que parlait l'Empereur, et il me semble voir encore le Père Suarez tout rayonnant de bonheur, et l'entendre remercier l'Empereur de l'excellente doctrine qu'il lui avait enseignée. Ce même Père Suarez, avec non moins d'adulation que de blasphème, ajouta : «Si le Pape entendait cette sublime doctrine de la bouche de l'Empereur, il ne pourrait certainement s'empêcher de permettre la pratique des Rites.» Quand ce Père eut parlé, le Mandarin Tchao-Tchang, prit la parole : «Sou-King (le Père Suarez) dit que la question des Rites n'est ni la question des Jésuites ni celle de personne autre, mais qu'ici en Chine, elle appartient à Votre Majesté, parce qu'il s'agit des Rites de votre Empire, et à Rome, elle appartient au Pape, pour qu'il voie si ces Rites s'accordent ou non avec la Religion chrétienne.» D'après cela, on peut conclure ce que devaient être les écrits secrets des Jésuites, présentés si souvent à l'Empereur, dans tant et tant d'audiences, dans tant de [412] conférences avec les Mandarins, et avec l'Empereur lui-même, pour l'intéresser de plus en plus à la protection des Rites, après la condamnation que le Pape en avait faite par une Constitution si claire et si énergique.

«Ce même matin, en revenant des appartements de l'Empereur, les Mandarins me donnèrent la nouvelle que je désirais si ardemment, c'est-à-dire, de la faveur faite par l'Empereur au Père Cerù, de le laisser à Canton. Je remerciai l'Empereur et les Mandarins de cette faveur, qu'ils voulaient bien m'accorder, mais je remerciai Dieu surtout, qui, dans de telles circonstances avait pu seul la réaliser. Déjà on avait imprimé trois cents manifestes, et fait beaucoup de copies du serment et de la déclaration de M. Pedrini ; l'Empereur envoya un courrier à Canton, pour les distribuer sur les navires européens, qui se trouvaient dans ce port. Les Jésuites lui avaient fait croire qu'à la vue de ces écrits le Pape se déterminerait à casser sa Constitution Apostolique : *Ex illâ die*, et à en faire une autre qui permettrait les Rites que déjà il avait déclarés *ex cathedra*, comme *inséparables de superstition*.

#### MANIFESTE DE L'EMPEREUR ÉCRIT EN TROIS LANGUES CHINOISE, TARTARE ET LATINE.

«Nous Ytoully, Ouang-Tao-Hoa, Tchao-Tchang, Ou-In-Hien de la Cour et Mandarins des bureaux, obéissant humblement aux ordres de l'Empereur nous écrivons à tous ceux qui sont venus d'Europe.

«L'an 43 de Kang-Chi, les Pères Barros et Beauvossier, et l'an 47 de Kang-Chi, les Pères Joseph Proyana et Raymond de Aroco ont été envoyés en Europe par ordre de l'Empereur ; depuis tant d'années il n'est venu aucune réponse qui puisse nous faire discerner le vrai du faux ; de plus, bien des bruits confus [413] sont parvenus jusqu'à nous. C'est pourquoi nous avons confié une lettre aux Moscovites et il est vraisemblable qu'elle est parvenue. Il est certain que si les gens que nous avons envoyés revenaient, et que les affaires fussent claires on pourrait ajouter foi ; mais si ces gens envoyés par nous ne reviennent pas, les affaires n'ont aucun fondement ; et bien qu'il nous arrive des messages et des lettres on ne peut y avoir aucune confiance. Craignant que nos lettres n'aient pu arriver, nous écrivons celle-ci. Qu'on y ajoute la traduction européenne et que le tout soit imprimé, mais que ces lettres restent ouvertes et que l'on en distribue plusieurs exemplaires aux Européens arrivés, afin qu'ils les portent avec eux.

Donné l'an 55 de Kang-Chi (1716), le 17 de la 9e lune (31 octobre).

Par ordre de l'Empereur nous avons signé : Mathieu RIPA, Théodoric PEDRINI, Kilian STUMPF) S.J. Joseph SUAREZ, S.J. Joachim BOUVET, S.J. Jean François FOUQUET, S.J.



Dominique PARENIN, S.J. Pierre-Vincent DUTARTRE, S.J. Pierre JARTOUX S.J. François CARDOSE, S.J. Jean MORAO, S.J. Joseph BAUDINO, S.J. Bouts SADLY, S.J. Jacques BROCARD, S.J. Joseph de COSTA S.J. Joseph CASTIGLIONE, S.J.

La copie du serment et de la déclaration de M. Pedrini en chinois avec les corrections de l'Empereur se conserve dans le Summarium. Voici la traduction

«Moi, soussigné, appelé avec tous les Européens qui habitent Pékin en présence de l'Empereur, le 12 et le 13 novembre de l'année courante 1716, j'atteste que l'Empereur s'est tourné vers moi et m'a dit d'un air de commandement : Té-Li-Ké (Théoric Pedrini.) Les pièces touchant votre Religion que [364] ma vue m'empêchent de dire tout ce, que le voudrais faire dire par ce papier. Mais je laisse à mon imagination le soin de mettre en jeu les esprits vitaux, et ma plume suivra le mouvement qui lui sera imprimé par eux, pour vous satisfaire sur le point qui vous est tant à cœur, comme je vois par vos lettres anciennes et nouvelles qui me sont arrivées le 20 juillet. Les unes m'étaient adressées, d'autres étaient pour Monseigneur Mullener ; J'ai envoyé à ce dernier par un exprès les dépêches de Rome qui me sont arrivées le 12 août. Quoique de fils il soit devenu père par la grâce de Dieu et du Saint-Siège Apostolique, je lui ai écrit qu'il me paraissait nécessaire que ces dépêches une fois reçues, il se mît en route pour la province du Chang-Tonc où se trouve l'évêque de Pékin, Religieux Franciscain de Venise, pour recevoir la consécration épiscopale, avant que ceux qui *refusent d'obéir* n'aient fait des démarches contraires au bien des âmes et à l'obéissance due à des ordres si sacrés.

J'ajoutais qu'il ferait bien ensuite de se retirer dans les montagnes où selon ce que m'écrit Monseigneur Mullener lui-même, en date du 25 mai dernier, il y a un Prince qui n'est pas loin du royaume de Dieu et qui a dessein d'embrasser la vérité. Il a promis un terrain à nos Chrétiens pour y bâtir une église. De cet endroit Monseigneur Mullener pourrait par une lettre pastorale promulguer les ordres du Saint-Siège et disposer les autres choses qui lui paraîtraient nécessaires pour le salut des âmes et le bon ordre requis dans une nouvelle chrétienté. Les dernières lettres que vous m'avez écrites sont du 28 novembre 1714 et du 20 octobre 1715 ; à cette dernière je vois un appendice de M. Calendri qui m'a joliment fait rire avec ses barrettes rouges ; je me voyais déjà évêque titulaire de *Civita Vecchia* (vieille ville, allusion à sa vieillesse) ou bien de Dorsena (autre allusion à la position d'un homme mort). J'aime, j'estime et je révère pour ne pas dire davantage la sainte simplicité de ce Monsieur, et parmi mes plus grandes consolations dans cette vallée de larmes je n'en ai pas de plu,, agréable, de plus sensible que [365] d'apprendre que ceux que Dieu dans ses saintes dispositions a mis en quelque sorte en mon école, sont remplis de cet esprit qui est l'ornement de notre chère Congrégation, de manière à rendre bon compte d'eux-mêmes et à n'aspirer ni à escabeau ni à piédestal, mais uniquement à se rendre habiles à quelque ministère dans la maison de Dieu. C'est un point auquel j'ai toujours attaché beaucoup d'importance pour le bien et la prospérité spirituelle et temporelle de notre Congrégation, et que Je ne me suis jamais fatigué d'inculquer à tous, mais principalement à ceux qui, sous divers prétextes d'humilité ou de recueillement, paraissaient ne pas s'en préoccuper. Que la gloire en soit à Dieu de qui tout bien procède. En cas que je n'écrive pas à ce Monsieur, veuillez le remercier de ma part du bon souvenir qu'il me conserve et l'assurer que s'il n'avait pas une place particulière dans le catalogue de mes *memento*, néanmoins il venait dans le souvenir général de ceux que l'amitié et d'autres raisons me rappellent à la mémoire. Je ne sais si je serai encore en vie pour voir quelques-uns des nôtres dans cet empire. Il me semble que la chute du soleil n'est pas loin pour moi. A vous dire vrai, en recevant les plis de Rome avec la dernière Constitution sur ces controverses qui ont dépeuplé cette Mission si florissante, en voyant que la Sacrée Congrégation, par le moyen de ses prudents suffrages, daigne appuyer près du Saint-Siège, la simple proposition d'élever à l'Épiscopat, M. Mullener, vrai modèle d'un Missionnaire apostolique, pour en faire un Vicaire-Apostolique, non seulement du Su-Tchuen, mais encore des montagnes, et en me préparant seulement à conjuguer ce verbe : J'obéis, qui est si dur pour ceux qui ont

de l'inclination et de l'empressement pour le contraire, je me sens porté à entonner le chant du cygne de S. Siméon, le *Nunc dimittis servum tuum in pace*.

Mais voilà qu'un navire, arrivé de Portugal à Macao, nous pronostique de nouvelles dissensions. Voilà que le Provincial des Jésuites a enlevé à tous ses sujets, tous les pouvoirs que la Compagnie [366] donne à ses membres, et cela uniquement parce qu'ils se sont fait absoudre des excommunications qu'ils avaient encourues par leur désobéissance aux décrets du vénérable Cardinal Légat du Saint-Siège, et parce qu'ils ont prêté le serment prescrit par la dernière Constitution. D'après cela, nous pouvons nous attendre à d'autres persécutions ; et ce qui m'afflige le plus, c'est que j'ai toujours craint, et que je crains encore, qu'étant obligés d'obéir, ils ne le fassent de manière à soulever l'esprit du peuple et à susciter des dissensions entre les bons et les méchants, et à rendre la Religion odieuse aux Mandarins qui ont toujours une peur extrême des commotions populaires. Il est bien vrai que M. Pedrini, dans sa dernière lettre du 26 août, est comme assuré de la bonne - volonté de l'Empereur qui connaît les anciennes décisions et les décrets du Saint-Siège, bien que les Pères Jésuites aient plusieurs fois soutenu sur ce point et avec serment, le contraire de ce qu'avaient dit MM. Ripa et Pedrini, assurant même que ce que ces Messieurs avaient dit, ne reposait sur aucun fondement. C'est chose à faire trembler et à n'en pas croire ses oreilles ; et pourtant voilà le fait. Sans doute, le glaive à deux tranchants des restrictions mentales, même dans l'interrogation officielle des gens délégués à cet effet par l'Empereur, a joué un grand rôle dans cette affaire. Nous espérions que la lettre de M. Pedrini, écrite au Pape, par ordre de l'Empereur, aurait eu un plein effet, et que les artistes demandés seraient arrivés cette année. L'Empereur en était si persuadé que, craignant que ces artistes, en abordant à Macao ou à Canton, ne rencontrassent des difficultés ou ne trouvassent pas de chevaux de poste, avait envoyé exprès un commissaire pour les amener aux frais de l'État jusqu'à Pékin. Oh ! quel moment favorable c'eût été pour l'arrivée d'un Légat ou d'un Vice-Légat, ou au moins de quelque bon mathématicien ou ingénieur. Patience ! Dieu veut que notre vie soit toujours suspendue entre la crainte et l'espérance.

Il est arrivé deux Jésuites qui étaient depuis deux ans promis à l'Empereur [367] *au nom de leur Général*, l'un est mathématicien et Bavaois, l'autre, musicien, de Bohême. Si à Rome on était persuadé combien il importe au Saint-Siège qu'aucun autre que lui ne paraisse être puissant et élevé dans tout ce qui regarde la propagation de la Religion, l'envoi des sujets, la règle à suivre pour la prédication de l'Évangile, on y prendrait d'autres mesures. Nous ne pouvons pas d'ici écrire clairement certaines vérités, parce que là-bas on ne les trouve même pas vraisemblables, tandis qu'ici on les touche du doigt et on en voit la réalité. Jusqu'à présent nous ne pouvons savoir quelles instructions apportent ces deux Jésuites, cependant le fait mentionné de leur Provincial ne nous pronostique que du mal. Mais si elles sont semblables à celles qu'apportèrent, l'année dernière, deux de leurs frères laïcs l'un chirurgien et l'autre peintre, nous sommes en grand danger de voir éclater quelque bombe et j'ai déjà écrit à M. Pedrini : «Attachez-vous bien à la croix, mon cher frère, et préparez-vous à des déboires.» D'après ses lettres je vois qu'il est ferme comme un rocher, d'autant plus que de jour en jour il gagne dans les bonnes grâces de l'Empereur. Je ne compte pas beaucoup là dessus parce que outre les manèges que j'ai vus autrefois, plusieurs autres faits arrivés dans la Cour de cet Empereur me démontrent combien peu il faut compter sur la faveur temporaire et instable des princes terrestres, qui n'ont d'attention et de soins que pour ce qui regarde leur service. Tel est cet Empereur, s'il se voit bien servi, applaudi, adulé, je dirais presque, adoré, non seulement par ses peuples, mais encore par certains Européens, il pourrait bien en un tour de main changer de sentiment, en voyant qu'on lui promet des artistes par une autre voie que par celle du Pape, et par là s'indigner contre les décrets Apostoliques si on les lui fait regarder comme l'effet du peu d'intérêt que l'on attache à son intervention pour empêcher la condamnation des idolâtries et superstitions.

Vous me connaissez assez, Monsieur, et je pense que je ne vous offense pas, en vous [368] disant les choses d'une manière assez forte. Qu'on lise les autres lettres que j'ai écrites à Rome, qu'on lise les actes de la Visitation-Apostolique, et l'on verra si elle est vraie cette proposition que j'ai émise quand j'ai dit que l'on *avait amené* l'Empereur dans l'affaire des controverses. On en a vu les effets, on doit en connaître le but et l'intention. Dieu sait le grand mal que fera à la propagation de l'Évangile le système entrepris de faire l'Empereur l'arbitre de la pureté de la doctrine, de la prédication de l'Évangile et des règles sacrées de la sainte Église pour l'administration des sacrements, et cela au mépris du précieux sang du sauveur Jésus, au mépris de la perte de tant d'âmes, au mépris des regrets irrémédiables du Saint-Siège ! Je suis homme à vue courte, je n'ai pas coutume de m'épouvanter pour des chimères, mais par la tragédie qui s'est passée, par l'impudence (passez-moi le terme, je n'en trouve pas de plus doux dans le vocabulaire pour de pareils sujets) par l'impudence avec la, quelle on ment, ou l'on jette de la poudre aux yeux avec des équivoques et des restrictions mentales avec lesquelles on a fait dire aux Évêques tout le contraire de ce qu'ils disent dans leurs lettres, par le fait dont j'ai parlé du Provincial Amaral, par la vue de ce qu'ils font avec leurs néophytes que loin d'adoucir et d'amener à l'obéissance au Saint-Siège, ils poussent à donner dans les extrêmes en leur défendant ce que ne défend pas le Saint-Siège, afin de le rendre odieux (le dis cela humainement parlant, sauf la réalité de l'intention) par leur abstention d'administrer les Sacrements, Dieu sait pour quelles fins, je ne puis m'empêcher de reconnaître et de dire que si Dieu n'emploie la puissance de son bras, le Saint-Siège pleurera un jour et dira : *J'ai nourri des enfants et je les ai exaltés et eux m'ont méprisé*. Plaise à Dieu que cela n'arrive pas ! mais, mais ! je crois que nous sommes arrivés à des temps bien périlleux. Ils donnent de bonnes paroles à Rome, ils font écrire par des amis, par des supérieurs, par des zélés [369] de la gloire de Dieu, du salut des âmes, de la pureté de la religion et de l'honneur du Saint-Siège, ils leur font dire qu'il faut qu'on se taise, qu'on n'écrive pas, qu'autrement cela produirait mauvais effet contre certains Corps moraux. Si l'on écrit des faussetés, des calomnies, qu'ils prouvent le mal, et que la peine du talion avec la colère de Dieu retombe sur celui qui attaque injustement son prochain ! Mais si ce que l'on dit n'est que trop vrai, par qui le Saint-Siège pourra-t-il apprendre les désordres pour y porter remède ? sinon par ceux qui font une profession sincère d'être obéissants au Vicaire de Jésus-Christ, et qui n'ayant d'autre intention que celle de satisfaire à leur devoir, et n'ayant pas d'autre moyen pour le faire que le cri du prophète, *gladius venit, venit gladius*, recourent à l'expédient d'informer celui qui avec les clefs et l'épée de l'Église a la garde du dépôt sacré, de l'épouse immaculée de l'agneau, rachetée par le prix de son sang ?

Je m'arrête ici, j'en pourrais dire bien davantage, mais je veux garder pour moi mon inexprimable douleur, je me contente de vous représenter que ce n'est pas à la légère, ni par manière de parler que je vous écris ces choses ni pour les garder pour vous, comme si ce n'était qu'un épanchement de zèle avec un ami et protecteur comme vous l'avez toujours été pour moi, mais c'est afin que vous les fassiez pénétrer, et avec sollicitude, jusqu'au Cardinal fondateur. Je ne puis faire davantage pour témoigner ma reconnaissance pour les bontés du Saint-Siège, que de lui représenter, même au péril de ma vie, les maux dans lesquels vont tomber non seulement les chrétientés de Chine, mais encore toutes celles de cet extrême Orient, par suite du peu d'obéissance ou pour mieux dire de la grande désobéissance et de l'opposition à ses décrets. Monseigneur de Claudiopolis, le Père Visdelou, auparavant Jésuite, m'a écrit avec larmes et exclamations, l'opposition et la désobéissance positives de ses anciens confrères qui prêchent soit en français, soit en malabare contre les décrets du Saint-Siège et qui soulèvent les néophytes contre le conseil des Français [370] laïcs qui obéit aux ordres du Saint-Siège, et qui a promulgué les décrets supprimés par l'Évêque défunt de Saint-Thomas. Je voudrais pouvoir parler autrement, raconter, chanter leur obéissance, leurs miracles, leur charité envers les autres Missionnaires qui n'étaient pas et qui ne peuvent être de leur avis, leur pleine attention à exécuter les saintes intentions du Souverain Pontife qui les a toujours tendrement aimés ; je sais qu'alors je serais bien venu auprès d'un grand nombre. Mais je

ne puis trahir ni la vérité, ni ma conscience, je ne puis à l'abîme de mes iniquités, ajouter cet autre abîme. J'ai attendu jusqu'au moment de cacheter cette lettre pour voir si je n'aurais pas d'autres nouvelles de notre récent Évêque ou de M. Pedrini ; mais comme il ne vient rien et que le navire va mettre à la voile, je suis obligé de terminer ici ma lettre. Je vous remercie de ce que vous avez commencé à nous patronner pour nous faire récupérer le peu d'argent que j'avais prêté à feu l'abbé Saint-Georges ; cette somme viendrait fort à propos pour aider le pauvre Évêque. Ainsi puisque vous avez commencé la bonne œuvre, veuillez l'achever pour l'amour de Dieu. Je vous baise les mains et je me recommande à vos prière et à celles des amis, surtout de ceux de la maison, parmi lesquels M. Calandri, et je suis, etc...

(Signé) : SPERA IN DEO.»  
(Qui espère en Dieu.)

## § XXVII. Comment on annonce à l'Empereur l'arrivée de la Constitution *Ex illâ die*.

Nous allons voir comment les tristes prévisions de M. Appiani se réalisèrent. La Constitution *Ex illâ die* ne produisit d'autre effet sur les Jésuites, que de leur fournir une nouvelle occasion de rallumer le feu de la persécution contre ceux qui obéissaient au Saint-Siège. [371]

«Le 20 août 1716, dit M. Ripa, l'Empereur ordonna à un écrivain, ami de tous les Européens, et nommé en Tartare Lypurgan, de partir pour Canton, afin d'y acheter des instruments et des livres de mathématiques sur les sept navires européens qui y étaient arrivés deux mois auparavant, et pour voir aussi s'il y avait sur ces navires quelque personnage habile qu'il pût prendre à son service à Pékin. Il lui ordonnait en même temps de faire toutes les recherches les plus minutieuses pour avoir des nouvelles d'Europe. L'envoyé partit le lendemain 21. Ce fut la première fois que l'Empereur expédia quelqu'un à Canton pour avoir des nouvelles d'Europe. Le Père Kilian Stumpf annonça ce fait à sa manière à l'Évêque de Pékin :

«L'Empereur, écrit-il, m'a dit en face, cette année : laisse venir cet homme que Pedrini m'a annoncé devoir arriver en qualité de Visiteur. Je lui dirai que s'il veut abolir nos Rites, il n'a qu'à retourner dans son Europe, et à emmener avec lui tous les Missionnaires.» Chacun peut facilement faire ses réflexions sur ces paroles.

«Le 6 septembre, les Pères Parennin et Morao présentèrent à l'Empereur une lettre du Père Tambourin, leur Général, adressée à l'Empereur, pour le remercier des faveurs qu'il accordait à ses inférieurs. Il lui annonçait qu'il lui envoyait un peintre et un pharmacien qui savait un peu de chirurgie. Il lui promettait de lui envoyer encore d'autres sujets de son goût pour son service. Enfin il lui disait qu'il lui envoyait une caisse de pierres de tonnerre (que les Chinois croient préserver du tonnerre.)

«Pour tout remerciement, l'Empereur leur fit faire publiquement, par son premier Eunuque, une forte réprimande, leur reprochant d'avoir tardé un an à lui présenter cette lettre et cette caisse, n'admettant aucune des excuses par lesquelles ils justifiaient ce retard : «Toutes vos affaires, dit-il, ne sont qu'intrigues et fourberies. La recette que votre Général m'a envoyée pour faire la pierre de tonnerre, est obscure comme [372] toutes les nouvelles d'Europe que vous m'avez données depuis tant d'années sur la question des Rites ; jamais vous ne m'en avez donné une véritable et dans son entier. Il n'y a pas de paix parmi vous, vous avez donné entrée à l'envie et vous n'êtes plus comme les anciens Européens.» A cette sévère mercuriale, les deux Jésuites, selon l'usage, se mirent à genoux, et cherchèrent par leurs excuses, à calmer la colère de l'Empereur. Par leur lettre, leur recette, leur promesse de présents et de sujets, au nom de leur Général, les Jésuites de Pékin cherchaient à montrer à l'Empereur que leur Général avait plus d'attention que n'en

avait le Pape pour lui faire plaisir. Dieu dont le Pape est le Vicaire, permit que précisément ce qu'ils faisaient pour exalter leur Général, devînt pour eux une occasion de confusion.

«Le 23 octobre, j'avais à présenter à l'Empereur par l'intermédiaire des Eunuques, une horloge à sable qu'il m'avait donnée à réparer. L'Empereur, me fit venir devant lui avec le Père Morao. Quand nous fûmes à ses pieds, il nous retint près d'une heure en discours indifférents, puis nous congédia. A peine étions-nous hors de la chambre qu'il rappela le Père Morao seul, et parla avec lui près de trois quarts d'heure. Je n'ai pu savoir ce que ce Père Morao avait dit, mais je l'ai conjecturé facilement d'après les pernicious effets qui ont suivi, au préjudice de la paix de la Mission. De plus, le frère Broccard, Jésuite français, qui était un véritable homme de Dieu, m'en fit connaître une bonne partie pour que je le transmise au Pape, comme je l'ai fait par un témoignage sous la foi du serment ainsi conçu : «Le Père Visiteur Kilian Stumpf, ayant appris que la Constitution apostolique *Ex illâ die* était arrivée à Canton, envoya par un exprès une lettre au Père Morao pour lui en donner connaissance. Le Père Morao se trouvait alors avec moi à Djé-Hol en Tartarie. Il le pria de demander une audience secrète à l'Empereur, pour lui donner de vive voix les nouvelles que lui envoyait le Père Kilian. Il ne voulait pas qu'on les donnât par écrit de peur qu'avec le temps on ne vînt à en avoir [373] connaissance. Le Père Morao, par le moyen du premier Eunuque nommé Hoeï, parvint à obtenir cette audience. Je l'ai vu moi-même parler à cet Eunuque, mais sans savoir de quoi il parlait. Il eut son audience le 23 octobre, comme je l'ai dit tout à l'heure. Il dit entre autres choses à l'Empereur que la Constitution apostolique était arrivée à Canton, et que le Pape y condamnait les Rites comme superstitieux. L'Empereur apprenant que le Pape avait condamné ces Rites qu'il n'avait défendus jusqu'alors que pour plaire aux Jésuites, dit qu'il ne pouvait le croire.

Le Père Morao selon les instructions du Père Kilian, répondit que les Jésuites pouvaient en douter, mais non pas l'Empereur puisqu'il en avait une preuve évidente en ne voyant pas revenir les gens qu'il avait envoyés à Rome. A ces mots l'Empereur s'écria : Et pourquoi ne reviennent-ils pas ? — Parce que le Pape le leur a défendu, répondit le Père Morao. — Le frère Broccard, m'a dit que toutes ces nouvelles avaient été immédiatement transmises aux Jésuites portugais de Pékin, et que ceux-ci, pleins de joie, étaient venus en faire part aux Jésuites français qui s'en réjouirent aussi, le frère Broccard étant présent. — Je dis à ce frère que l'audience avait duré trois quarts d'heure et que pendant ce temps-là le Père Morao avait pu dire bien d'autres choses et je le pressai de m'en donner connaissance. Il me répondit qu'en effet le Père Morao avait dit d'autres choses, mais il ne voulut pas me les répéter. «Ce que je vous ai dit, me répondit-il, n'est pas peu de chose et doit vous suffire.» Ce que le Père Morao a dit à l'Empereur, a été l'origine et la cause de l'ordre impérial du 31 octobre suivant, donné à Yang-Su-Ting, pour imprimer un manifeste en tartare, en chinois et en latin qui devait être envoyé par plusieurs voies en Europe, et de l'arrestation du Père Castorano, Vicaire-Général de l'Évêque de Pékin, qui était venu publier la Constitution apostolique. Cette conversation du Père Morao fut la racine et la cause de la persécution (dont il sera question plus loin.) Le Frère Broccard termina son discours en disant avec [374] zèle et avec feu «Le Père Morao étant cause de tous ces maux, mérite la mort ce Père doit être puni de mort, Dieu ne le laissera pas impuni. — Mais, lui dis-je, tout ce que le Père Morao a fait, n'a été que par l'ordre du Père Kilian, son Visiteur, c'est celui-ci qui est le coupable. — Sans doute, dit le frère Broccard, il a agi par ordre du Visiteur, mais néanmoins il est plus coupable que lui.» Ce qu'il disait était vrai, bien que de l'aveu même des Jésuites, le Père Kilian passât pour le plus intrigant et le plus pernicious d'entre eux. Ce frère Broccard, comme je l'ai dit, était un véritable homme de Dieu ; aussi le Seigneur se servit alors de lui pour faire savoir au Pape beaucoup de choses importantes, qui concernaient le gouvernement de la Mission de Chine, et pour prophétiser la triste fin du Père Morao, qui fut, en effet, huit ans plus tard, mis à mort, comme coupable de félonie, son corps fut brûlé, et ses cendres jetées au vent,

«Je dois remarquer ici que la colère conçue par l'Empereur ne vient pas de l'annonce de la condamnation des Rites par la Bulle apostolique, mais bien de la manière dont le Père

Morao lui présenta cette nouvelle ; car de lui-même l'Empereur était très favorable au Pape, comme nous le verrons encore. Ainsi cette suggestion du Père Morao, la seule qui soit venue à ma connaissance, *que le Pape avait empêché les envoyés de l'Empereur de revenir*, était à elle seule capable d'irriter l'Empereur et de lui faire croire qu'il était méprisé par le Pape. Si on lui avait présenté la condamnation des Rites simplement comme on devait le faire, il ne s'en serait point fâché. M. Pedrini avait dit bien des fois aux Jésuites de s'unir à lui pour donner connaissance à l'Empereur de la condamnation des Rites ; mais comme il voulait le faire de manière à ne pas le fâcher et à le tirer de l'engagement où les Jésuites l'avaient fait entrer, ceux-ci ne voulurent jamais lui annoncer cette nouvelle publiquement ; ils le firent ensuite en secret comme nous avons dit, afin que nous sentissions le coup sans voir la main d'où il partait, [375] ni la manière dont il frappait. Mais ce Dieu qui dit dans S. Luc qu'il n'y a rien de si caché qui ne doive être mis à découvert et que ce qui a été dit dans les ténèbres sera prêché sur les toits, a permis que toute cette iniquité fût démasquée de mille manières et que la fourberie des Jésuites fût mise au grand jour, ainsi que nous le verrons plus loin.

«Quelques jours après que je fus arrivé à Djé-Hol, à la suite de l'Empereur et des autres Européens, nous en repartîmes pour Pékin. Après avoir passé Kar-Hotton, nous arrivâmes à Jang-Su-Ling. Là, l'Empereur appela tous les Européens à son palais. Quand nous fûmes arrivés dans le parvis intérieur, nous trouvâmes le premier Eunuque avec le Mandarin Tchao-Tchang. L'Eunuque tenait en main deux lettres qui arrivaient de Canton. L'une était en caractères chinois, écrite de Canton à l'Empereur, par son envoyé Lypurgan, l'autre venait de Lisbonne, elle était adressée aux Pères portugais par le Père Carvalho, procureur de leurs Missions. L'Eunuque nous demanda qui de nous pouvait lire cette lettre du Père Carvalho ; nous désignâmes pour cela un des Portugais, et l'Eunuque alla en rendre compte à l'Empereur.

«A son retour, il nous fit mettre tous à genoux, et nous dit de la part de l'Empereur : «J'ai permis aux Européens de prêcher leur loi en Chine, à la condition de suivre les Rites de Mathieu Ricci. D'autres Européens sont venus ensuite qui ne les ont pas suivis et qui par là ont causé beaucoup de troubles et de disputes parmi vous. J'apprends qu'à Canton il y a beaucoup d'Européens parmi lesquels quelques-uns ont le Piao, et d'autres nouveaux venus ne l'ont pas. Dernièrement j'ai envoyé à Canton mon esclave Lypurgan ; je lui ai ordonné entre autres choses de ne pas permettre aux Européens d'entrer dans la ville ou d'en sortir librement. Aujourd'hui Lypurgan m'écrit qu'à Canton il y a beaucoup d'Européens qui n'ont pas le Piao, c'est pourquoi je crains encore de nouveaux troubles. J'ai envoyé plusieurs personnages au Pape pour lui porter mes décrets sur [376] les Rites de la Chine, et jusqu'à présent il n'est revenu personne, et je n'ai reçu aucune réponse claire à ces décrets. Qu'est-ce que cela signifie ? Pourquoi le Pape ne répond-il pas ? Pourquoi ne me renvoie-t-il pas ceux que j'ai envoyés ? Si j'envoyais un homme en Europe pour y troubler les Rites européens, le Pape y consentirait-il ? Certainement non, et comment donc moi, pourrai-je y consentir ?» Telles furent les paroles que l'Eunuque répéta avec beaucoup de feu ; et comme il avait l'air de m'adresser ces paroles, je conclus de là et d'après d'autres données encore que l'Empereur lui avait dit de m'adresser ces plaintes. L'Eunuque nous ordonna ensuite de donner chacun notre réponse.

«Ces réponses furent différentes : l'un dit simplement que Sa Majesté parlait bien et avait raison ; l'autre : qu'elle parlait avec clarté et distinction. Le Père Morao après avoir confirmé la réponse du Père Parennin ajouta : que sacrifier à Confucius et aux ancêtres, retenir les tablettes des défunts appeler Dieu *Tien* (ciel) ou *Chang-Ti* (Suprême Empereur) et pratiquer les autres Rites n'avait en soi rien de mal et que si le Pape était informé de la vérité il n'y avait pas à douter qu'aussitôt il ne consentît à tout ce que demandaient les décrets impériaux. «Mais, dit-il, parce qu'il y en a plusieurs et entre autres Té-Li-Ké (Pedrini) qui ont écrit maintes et maintes fois au Pape qu'il pouvait condamner à son gré les Rites, que cela ne faisait rien à l'Empereur, que celui-ci y consentirait et que la condamnation sera reçue en Chine, le Pape s'est laissé surprendre et a condamné.» Il

répéta en différentes manières cette même accusation contre M. Pedrini qu'il nomma à dessein plusieurs fois.

«Quand le Père Morao eut fini cette invective, l'Eunuque m'ordonna de répondre à mon tour. Le matin même j'avais dit la messe à Kar-Hotton pour la conservation de la Mission que je voyais succomber sous l'acharnement impie que les Jésuites mettaient à défendre ces Rites condamnés par le Saint-Siège [377] comme superstitieux. Dieu permit que je répondisse de la manière suivante : «Lorsque j'étais aux pieds du Pape, au moment de partir avec six autres personnes qu'il envoyait également en Chine, j'entendis Sa Sainteté nous dire qu'il estimait beaucoup l'Empereur et qu'il lui était très obligé pour les honneurs rendus à Monseigneur de Tournon, que pour répondre à tant de faveurs il nous expédiait nous sept pour porter à ce Prélat la barrette de Cardinal, entendant par là honorer aussi l'Empereur, qu'il désirait que plusieurs d'entre nous restassent au service de Sa Majesté au cas où ils pourraient s'y rendre utiles, qu'il n'attendait que l'arrivée de M. Sabino Mariani, porteur des présents de l'Empereur, pour le lui renvoyer avec des présents d'Europe, et plus de vingt hommes pour son service. Pendant que le Pape nous disait cela je remarquai qu'il avait l'air tout heureux de l'espoir de faire plaisir à l'Empereur. Et ce que je viens de dire je l'ai entendu de la bouche du Pape.»

«Ici l'Eunuque m'interrompit et voulut que je lui nommasse les uns après les autres les sept qui se trouvaient aux pieds du Pape. Je les nommai. — Vous ne nommez pas Pedrini, me dit-il. — C'est, répondis-je, parce qu'il avait été envoyé par le Pape avant nous autres... Quant à M. Sabino Mariani il n'est pas allé à Rome avec les présents pour le Pape, puisque l'Empereur l'a relégué à Macao. Pendant que le Pape l'attendait et comptait sur les bonnes dispositions de l'Empereur, il a sans doute appris quelque chose de la mort du Cardinal relégué avec toute sa suite à Macao, et de la confusion causée dans la Mission par cet accident ; c'est ce qui me fait croire que le Pape, dans sa prudence a suspendu l'envoi de nouveaux personnages, destinés au service de l'Empereur, jusqu'à ce qu'il eût reçu de bonnes nouvelles de Chine. En attendant il a écrit à Sa Majesté un Bref Apostolique pour lui annoncer qu'il avait reçu ses envoyés et ses décrets, qu'il se réjouissait beaucoup de sa prospérité, qu'il traitait avec honneur ceux qu'il avait envoyés ; lui [378] promettant de lui envoyer plus tard un autre Bref avec une réponse plus explicite. Maintenant sur la question si les envoyés de Sa Majesté sont vivants ou morts, s'ils reviennent ou ne reviennent pas en Chine ; pour quelle raison le Pape ne les renvoie pas et n'a pas encore répondu catégoriquement aux écrits de l'Empereur ? tout ce que je puis dire c'est que l'Empereur ne m'ayant jamais donné la commission de m'en informer, je n'ai pas pris sur moi d'en demander raison au Pape. Puisque Sa Sainteté a promis à l'Empereur un Bref plus explicite, elle dira alors ce que je ne puis dire présentement puisque je ne le sais pas. Quant à ce qui concerne la prédication de notre sainte loi et l'observance des Rites c'est une affaire qui regarde le Pape et non pas moi, j'obéirai à tout ce que le Pape a ordonné ou ordonnera sur cette matière.»

«Quand j'eus ainsi parlé l'Eunuque *Hoeï* se tournant vers le Mandarin Tchao-Tchang, lui dit : Voilà une excellente réponse, l'Empereur ne pourra s'en fâcher. — C'est vrai, répondit Tchao-Tchang. Là dessus l'Eunuque entra chez l'Empereur pour lui rendre compte de tout.

«L'Eunuque revint cette fois tout gai, il nous fit mettre à genoux selon l'usage et nous dit : J'ai rapporté à l'Empereur toutes vos réponses l'une après l'autre, il vous fait dire : «Vous autres Européens vous êtes nombreux et vous ne vous entendez pas. Vous êtes des gens grossiers et stupides, incapables de traiter des affaires importantes. Vous êtes des gens sans esprit et avilis. Je vous ai permis de prêcher votre loi en Chine, et personne de vous ne m'a demandé de quelle manière il devait la prêcher. Jamais je ne vous ai ordonné de renier votre loi ni de faire quoi que ce fût contre ses prescriptions. Vous devriez me considérer comme votre grand-père ou votre grand-mère et m'exposer tout simplement comme de bons enfants, vos nécessités. Mais tout au contraire vous me cachez les nouvelles qui concernent la condamnation des Rites et vous ne m'en donnez aucune en

son entier. Vous agissez, vous [379] manœuvrez en cachette, l'un écrit au Pape d'une façon, l'autre d'une autre, vous altérez le sens de mes paroles ; ne savez-vous pas que par là vous me trompez, vous trompez le Pape, vous trompez Dieu. Que vous me trompiez moi ou le Pape c'est déjà mal ; mais oser tromper Dieu ! que sera-ce ? Ne craignez-vous donc pas l'enfer ?»

«Quand l'Eunuque eut fini il se tourna vers moi seul et me dit : «L'Empereur veut savoir de vous ce que font à Canton vos deux compagnons Cerù et Perroni ; ont-ils quelque habileté à mettre au service de l'Empereur ? — Ils ne connaissent, répondis-je, aucun art qui puisse être utile à Sa Majesté. Ils sont à Canton pour recevoir des navires l'argent et les objets qu'on nous envoie d'Europe pour notre entretien, sans eux nous n'aurions pas pu demeurer à Pékin.» Les Pères Morao et Parennin approuvèrent tout ce que l'Empereur avait dit. Non content de cela, le Père Morao réitéra ses accusations contre M. Pedrini, disant entre autres choses : Ce M. Pedrini a écrit au Pape qu'il pouvait condamner les Rites quand et comme il voudrait et que l'Empereur approuverait tout ; de plus, il a assuré par écrit que les Jésuites ont fait savoir à Rome que l'Empereur n'admettrait point à son service ceux qui seraient envoyés par le Pape. — Je pris la parole après le Père Morao et je dis : Je reconnais que je ne suis qu'une fourmi devant l'Empereur et que je suis comblé de bienfaits par lui, sans pouvoir lui en témoigner ma reconnaissance ; mais je puis assurer que jamais je n'ai trompé ni l'Empereur ni le Pape, et encore moins Dieu, pas même mon domestique. L'Empereur a beaucoup de pouvoir, si je l'ai trompé il est libre de me châtier, je me soumettrai au châtiment. Par la grâce de Dieu, je ne suis en guerre avec personne, je ne poursuis personne par des intrigues, et bien que je ne sois pas du même Institut que les Jésuites et que je professe l'obéissance pour les décisions Apostoliques, je n'en suis pas moins ami de tous les Jésuites, et je les en prends à témoin. — Les Jésuites répondirent que je [380] n'étais point leur ennemi et que je ne les tracassais pas ! L'Eunuque voulut savoir de moi comment j'avais écrit au Pape les décrets de l'Empereur. Les Jésuites peuvent vous le dire répondis-je, car il y a deux ans ils ont lu ce que M. Pedrini et moi nous avons écrit et envoyé à Rome par la voie de Moscovie. Quand j'écris les paroles de l'Empereur, je les écris telles qu'il les dit, sans ajouter ni retrancher. Avez-vous jamais, dit l'Eunuque, écrit quelque chose de votre propre inspiration. — Oui, répondis-je. — Qu'avez-vous donc écrit. — J'ai prié instamment le Pape d'envoyer beaucoup de sujets pour le service de l'Empereur. — C'est bien, dit alors l'Eunuque à Tchao-Tchang, celui-ci me paraît un homme droit.

«Il alla ensuite rendre compte à l'Empereur et revint tout joyeux, plaisantant aimablement avec nous, sans nous faire mettre à genoux selon l'usage. Il donna ensuite à traduire la lettre du Père Carvalho, de Lisbonne. Le Père Parennin fit cette traduction, que l'Eunuque porta à l'Empereur. A son retour, l'Eunuque m'appela ainsi que les deux autres Européens, et nous dit : «L'Empereur vous fait savoir qu'il n'a confiance en personne, parce que tout ce que vous dites, n'a aucun fondement qui l'autorise à vous croire. Il ne croira plus aux nouvelles que vous lui donnerez, à moins d'avoir vu revenir le Père Provana avec les réponses du Pape à ses lettres. Il juge à propos que vous écriviez de concert une lettre au Pape, pour le supplier de renvoyer le Père Provana, avec une réponse, et aussi plusieurs personnages qui puissent le servir ; y trouvez-vous de l'inconvénient ? — Chacun répondit qu'il n'y en avait point. L'Eunuque alla rapporter notre réponse et revint en disant que l'Empereur voulait que nous écrivissions cette lettre de suite, et qu'il tenait aussi beaucoup à ce que nous fussions bien convaincus que ce qui nous paraissait une affaire grave, n'était pour lui qu'une bagatelle. L'Eunuque répéta ces paroles de l'Empereur, avec tant d'affabilité, qu'il nous faisait bien comprendre que le Pape pouvait obtenir [381] tout ce qu'il voudrait de ce Prince, pour la pureté et l'extension de la foi, dès qu'il lui aurait envoyé ses décrets Apostoliques, tant l'Empereur avait d'estime pour lui, et de désir de le favoriser. Après nous avoir ainsi parlé, l'Eunuque retourna vers l'Empereur, et quelque temps après, il parut avec un papier à la main : «L'Empereur, dit-il, a écrit de sa propre main, à l'encre rouge et en tartare, la lettre que voici ; il veut qu'elle soit traduite, en chinois et en latin, signée de tous les Européens de la



Cour, et ensuite, imprimée dans ces trois langues, qu'on en envoie, au Vice-Roi de Canton, trois cents exemplaires pour qu'il les marque de son sceau, et les distribue sur tous les navires d'Europe, afin que, de cette manière, quelque copie puisse arriver au Pape, et provoquer une réponse ; si le Père Provana est mort qu'on le dise, et alors l'Empereur enverra un autre ambassadeur.» L'Empereur nous ordonna ensuite, au Mandarin Tchao-Tchang, au Père Parennin et à moi, de partir le lendemain pour Pékin, afin de convoquer les autres Européens pour traduire cette lettre en latin, la souscrire, la faire imprimer et l'envoyer ensuite au Vice-Roi de Canton.

«1er novembre 1716. Avant de partir pour Pékin, j'allai prendre congé du Père Morao. Je le trouvai dans sa tente, et il me lut la lettre du Père Carvalho aux Pères Kilian et Suarez. Ce Père écrivait de Lisbonne qu'il remplissait par interim, les fonctions de procureur, en l'absence du Père Fonseca, parti pour l'Allemagne ; que leur Père Général allait envoyer pour le service de l'Empereur, deux Jésuites allemands, enfin, qu'aux instances de l'ambassadeur de Portugal, le Pape avait suspendu la Constitution Apostolique publiée contre les Rites chinois, et que si cette Constitution arrivait en Chine, ils eussent à signifier à tous leurs inférieurs de ne pas l'accepter et de ne point s'y soumettre.

«Le 3 novembre, nous arrivâmes à Pékin. Les Européens se réunirent, et on traduisit en latin, la lettre. tartaro-chinoise. Quand il s'agit de la signer, M. Pedrini y mit opposition, et ce [382] fut là une des causes de l'avanie qu'il eut à subir le 8 du même mois.»

M. Pedrini vit bien, dès lors, la tempête qui se préparait contre la Bulle du Pape, et contre sa personne ; il se hâta d'en avertir M. Appiani et le Saint-Siège, ainsi que nous l'apprend une courte lettre de M. Appiani, adressée à un de ses confrères de Rome, et dont l'original est conservé dans les archives de Monte-Citorio.

21 décembre 1716.

«Deux vaisseaux français, partis de ce port, ont emporté mes lettres pour vous ; je vous y promettais de vous dire comment nous étions. J'exécute ma promesse, mais ce sont des choses passées déjà depuis plusieurs mois, ces nouvelles sont fort douloureuses comme vous le savez, sans aucun doute, et comme je le vois mieux encore par de petits bouts de lettre qui m'arrivent aujourd'hui 21 décembre. Celle-ci tardera à partir parce que les vaisseaux ne sont pas encore prêts, néanmoins il faut que je me presse pour la donner à une personne de confiance, et ne pas être pris à l'improviste. L'empressement avec lequel je vous écris, suffit pour vous faire entendre le mauvais état des affaires. En somme, priez et faites prier pour trois de vos confrères, afin que si l'on nous laisse la vie, Dieu nous accorde la patience. Je n'ai pas de nouvelles de Monseigneur Mullener, et je crains qu'il ne se rencontre avec trois envoyés de Monseigneur l'Évêque de Pékin, lequel cherche à savoir si la Constitution sur les Rites est bien l'œuvre du Pape, oui ou non, parce qu'ils la font passer comme l'œuvre de Monseigneur Maigrot. Enfin, ce que je craignais est arrivé ; que la divine Providence en soit adorée ! Seulement, au nom de Dieu, je vous conjure, aussitôt la présente reçue, allez chez le Pape, et portez-lui l'alphabet en chiffres que je vous envoie, et n'en dites rien à personne. Celui qui écrit n'a pas eu le temps de se servir des caractères [383] que je lui avais envoyés par ordre des supérieurs. Adieu, mon cher, le temps presse, et je n'ai pas le temps de vous dire autre chose que ce qui est contenu dans la lettre en chiffres.»

## § XXVIII. Publication à Pékin de la Constitution *Ex illâ die*.

La publication faite des décrets de 1704 et 1710 peut facilement nous faire pressentir de quelle manière s'exécuta celle de la bulle *Ex illâ die* de 1715 ; le journal de M. Ripa nous en fournit encore la description.

«Déjà la Constitution Apostolique qui condamnait les Rites était parvenue en Chine, c'était précisément la réponse que l'Empereur attendait. Mais les fauteurs des Rites qui la connaissaient bien, la tenaient cachée à l'Empereur et répandaient le bruit que le Pape, aux instances de l'Ambassadeur de Portugal, avait suspendu sa Constitution. Pendant ce temps-là, c'est-à-dire, le 5 novembre 1716, arriva à Pékin le Père Castorano, Vicaire-Général de Monseigneur della Chiesa, Évêque de Pékin, et délégué pour promulguer la Constitution Apostolique à tous les Missionnaires de la capitale. Il alla droit à la maison des Portugais, il y trouva le Père Gozani qui faisait les fonctions de Supérieur. Il lui demanda l'hospitalité dans sa maison, le Père s'en excusa sur ce qu'ils avaient beaucoup de monde dans la maison, il lui dit qu'il ne pouvait pas non plus aller à la résidence des Jésuites français parce que Tchao-Tchang et les autres Mandarins s'y trouvaient, mais qu'il lui était loisible de se rendre dans leur troisième maison, à la partie orientale de Pékin où il n'y avait qu'un seul Père avec son domestique. Le Père Castorano instruit par l'expérience de l'année précédente, prit bien la résolution de ne pas s'en revenir cette fois à Lin-Zing-Tchéou sans avoir promulgué la Constitution Apostolique. Il n'admit aucune excuse et commença à la promulguer au Père Gozani. A peine celui-ci et un de ses confrères qui était présent [384] en eurent-ils entendu les premiers mots qu'ils tournèrent les talons et prirent la fuite. Ils allèrent à la résidence des Pères français pour en avertir le Père Kilian qui s'y trouvait avec les Mandarins. Néanmoins il se trouva quelqu'un parmi les Portugais qui voulut entendre jusqu'au bout la lecture de la Constitution Apostolique. Quand il l'eut entendue il dit qu'il vénérât et acceptait cette Constitution, mais qu'en même temps il se déclarait suspens de l'exercice du saint ministère.

«Du collège des Portugais le Père Castorano passa à la résidence des Jésuites français, c'est là qu'il fut accusé et ensuite emprisonné par l'ordre de l'Empereur. Tchao-Tchang et les Mandarins se trouvaient dans cette maison à raison de l'impression de la lettre en trois langues dont nous avons parlé. Quand le Père Castorano y fut arrivé, il alla par un passage secret dans la chambre du Supérieur, et lui demanda de le recevoir dans sa maison. Puis il se rendit à l'église pour y faire sa prière. Les Jésuites, ayant appris son arrivée, accoururent auprès de lui et le conduisirent de l'église à la chambre qui lui était destinée. Pendant ce trajet quelques Jésuites dirent que Tchao-Tchang était dans la maison. — Dieu soit béni, dis-je alors, de ce qu'il n'a pas vu le Père Castorano. — Il l'a déjà vu, répondit un Jésuite. — Quand donc ? puisque Tchao-Tchang n'a pas encore paru ? — Vous ne pouviez le voir, mais il a vu le Père Castorano quand il passait devant la chambre du Père Parennin, où il se trouvait.» Les Jésuites français voulurent en effet mettre là l'origine de l'accusation dressée par Tchao-Tchang contre le Père Castorano et son emprisonnement pour être venu à Pékin publier la Constitution Apostolique. Mais en réalité eux-mêmes furent les accusateurs et la cause de l'emprisonnement du Père Castorano.

«Quand nous fûmes arrivés à la chambre destinée au délégué, tous les Jésuites qui l'avaient accompagné prirent congé de lui. Il dit au Supérieur de rester ; mais celui-ci qui savait bien le motif de sa venue, lui répondit : Je vais revenir tout à [385] l'heure. Je restai donc seul avec le Père Castorano. Celui-ci attendit longtemps le Supérieur, et ne le voyant pas venir, il me dit d'aller l'appeler. J'allai à sa chambre, il n'y avait pas de clef à la porte. Je frappai ; pas de réponse. — Ouvrez, dis-je, c'est Ripa qui frappe. Il ouvrit, et je le vis tout confus et tout bouleversé. — Eh bien ! lui dis-je, le Père Castorano vous attend et vous prie de venir le trouver. Il me suivit dans la chambre du délégué. Celui-ci lui dit qu'il allait lui promulguer la Constitution. Le Supérieur se montra tout prêt à la recevoir. — Eh bien ! dit le Père Castorano, vous et tous les Missionnaires qui sont dans le diocèse, vous êtes suspens tant que vous n'aurez pas prêté le serment exigé par cette Constitution, et vous en particulier supérieur et inférieurs de cette maison, vous êtes excommuniés pour n'avoir

pas obéi aux décrets du Pape la dernière fois que je suis venu. Ainsi d'un seul coup le Père Castorano nous promulgua la Constitution à tous les deux. Mais le Supérieur des Jésuites français, répéta la chanson des Portugais, et dit qu'il recevait la Constitution au nom de tous ses sujets, mais qu'il se déclarait avec tous les siens suspens de l'exercice du saint ministère. Quant à moi sans me déclarer suspens, je prêtai le serment exigé.

«Après que le Père Castorano nous eut ainsi promulgué sa Constitution, au Supérieur des Jésuites français et à moi, il la promulgua aussi à M. Pedrini et successivement à plusieurs Jésuites. Tous la reçurent sans la moindre difficulté. Le 5 du mois, le Père Castorano monta à cheval pour aller faire la même promulgation dans la maison orientale qui appartenait aux Portugais. A peine y fut-il arrivé que le portier à qui on avait fait la leçon, lui interdit l'entrée, disant que les Jésuites étaient occupés et n'avaient pas le temps de le recevoir. — Je n'en veux voir qu'un dit le Père Castorano et il désigna celui sur lequel il comptait, et se dirigea vers sa chambre. Le portier l'empêcha encore d'avancer et il resta à la porte jusqu'à ce que [386] ce Père son ami fût arrivé et l'eût fait entrer. Celui-ci lui témoigna une grande tristesse de le voir venu à Pékin pour promulguer une Constitution qui allait causer de grands troubles dans cette Mission. Le Père Castorano demanda le sacristain, on lui répondit qu'il était enfermé dans sa chambre et qu'il n'en voudrait pas sortir. Il alla lui-même à sa chambre, frappa à la porte plusieurs fois, mais inutilement, enfin il se retira en laissant à son ami une copie de la Constitution en lui recommandant de l'afficher à la sacristie devant l'endroit où les prêtres s'habillaient pour la messe. Le Père Castorano reçut ensuite une lettre du Père Kilian qui s'excusait de ne l'avoir pas reçu lui-même la veille dans sa résidence, à cause des occupations qu'il avait avec les Mandarins ; qu'il lui demandait pardon de ne pouvoir pas encore ce jour-là lui présenter ses hommages, mais qu'il l'invitait à dîner pour le huit du mois, afin de connaître par lui les ordres de Monseigneur. (Il savait fort bien ce qui devait arriver ce jour-là.)

«Après avoir lu cette lettre, le Père Castorano se défiait de quelque chose ; du reste, les Pères français le détournaient de se rendre à l'invitation ; néanmoins il alla chez les Portugais et y arriva sans être attendu. Il trouva le Père Kilian réuni avec les autres Pères et voulut profiter du moment pour leur promulguer la Constitution. Aussitôt plusieurs dirent que le Pape l'avait suspendue d'après les instances du Roi de Portugal, d'autres soutinrent que ce n'était pas la véritable Constitution, ou autres propos semblables. Castorano sans faire attention à ces oppositions lut et promulgua la Constitution. Ils ne purent s'empêcher de la recevoir, mais en même temps il se déclarèrent tous suspens. Ils prêtèrent le serment exigé et reçurent l'absolution des censures encourues. Le soir le Père Castorano alla chez les Pères français, reçut aussi leur serment et leur donna la même absolution.

«Le 7 novembre 1716, vers sept heures du soir, le Mandarin Tchao-Tchang entra dans la maison des Jésuites français [387] accompagné d'autres Mandarins et d'officiers de justice pour saisir et emprisonner le Père Castorano par ordre de l'Empereur. Le Père Kilian, le Père Bouvet et moi nous allâmes annoncer cette nouvelle au Père Castorano. Nous le trouvâmes récitant son office et nous lui dîmes en même temps que trois Mandarins avaient ordre d'aller à Ling-Zing-Tchéou, non pour prendre l'Évêque, mais pour l'examiner. Castorano répondit sans se troubler, qu'il était prêt à toute sorte de peines, et demanda seulement aux Mandarins de lui laisser le temps d'écrire quatre lignes à Monseigneur pour le consoler. Il le fit et lui annonça, en même temps la promulgation de la Constitution, le priant de ne pas s'inquiéter de lui, parce qu'il était entre les mains de Dieu et qu'il était résolu à répondre sans crainte à tous les interrogatoires. Il me remit cette lettre pour la faire parvenir à Monseigneur ainsi que les serments écrits des Pères portugais et français, celui de M. Pedrini et le mien pour les envoyer à la Sacrée Congrégation de la Propagande. Je dois ajouter ici qu'en voyant le Père Castorano enchaîné, je lui dis que j'enviais son sort qui le rendait semblable à Jésus-Christ, et qu'il était heureux d'être jugé digne de la palme du martyr. Sur ce, le Père Kilian se tourna vers moi d'un visage courroucé et menaçant. Il commençait à articuler quelques paroles ; il

s'arrêta aussitôt, mais j'avais compris. Eh quoi ! mon Père, lui dis-je, croyez-vous que souffrir pour cette cause ne soit pas un martyr ? — Le Père Kilian se contenta et ne dit pas un mot ; mais d'autres Jésuites ne se firent pas faute ensuite de me dire que, si je mourais pour la publication de la Constitution en Chine ou pour l'administration des sacrements, je serais martyr non pas de Jésus-Christ, mais de mon imprudence.

Le Mandarin Tchao-Tchang, avec sa suite, descendit dans la cour, devant la fenêtre, du Père Castorano et de là l'appela à haute voix. Le Père Castorano descendit ; Tchao-Tchang lui dit de se mettre à genoux, et d'une voix rauque et d'un visage sévère il lui dit : «L'Empereur a envoyé au Pape deux Missionnaires [388] porteurs de ses lettres sur la matière des Rites chinois, plus tard il lui a encore envoyé deux autres Ambassadeurs et depuis tant d'années personne n'est revenu. Pourquoi ne reviennent-ils pas ? Le Pape devait répondre à l'Empereur avant d'intimer en secret des ordres à des particuliers. Et qui es-tu pour être venu publier des défenses du Pape au sujet des Rites chinois sans en faire part d'abord à Sa Majesté. Comment as-tu osé venir dans cette capitale y trouver les Européens qui sont au service de l'Empereur ? Est-elle juste cette Constitution que tu publies et qui défend de rendre au saint Confucius et aux ancêtres l'honneur qui leur est dû ? Cette Constitution n'est pas l'œuvre du Pape, mais de Yen-Tang (Monseigneur Maigrot).» Après ces paroles et beaucoup d'autres, il ajouta : «L'Empereur a appris que l'Évêque (Monseigneur della Chiesa) est décrépité, c'est pourquoi il ne veut pas le faire venir à Pékin, il envoie quelqu'un pour l'interroger en son nom ; mais il veut que ce Castorano soit enchaîné et envoyé aux prisons publiques du tribunal *Hiny-Pou*.» Le Père Castorano lui fit une longue réponse, mais le Mandarin l'interrompit en le faisant charger de neuf chaînes très lourdes, trois au cou, trois aux mains et trois aux pieds. Tous les Jésuites présents gardèrent le silence, seul j'élevai la voix pour justifier la sage conduite du Pape et du Père Castorano ; et, pour faire connaître à ces païens combien ces chaînes étaient glorieuses à mes yeux, je me prosternai pour les baiser. Tchao-Tchang étonné de cet acte et n'en comprenant pas le mystère, demanda aux Jésuites ce que cela signifiait : C'est tout simplement une cérémonie d'Europe, répondirent-ils.

«J'avoue que je n'ai jamais vu une plus vivante représentation de la prise de Notre-Seigneur, que dans cet emprisonnement du Père Castorano. Aussi le bon frère Brocard, Jésuite, ne faisait-il pas difficulté de comparer à Judas tous ces Jésuites qui trahissaient ce saint prêtre et le livraient aux mains des païens. Le bon Père Castorano traîné en prison, s'oubliait [389] lui-même pour ne penser qu'à ses Chrétiens qu'il recommandait même aux soins des Pères Jésuites.»

### § XXIX. Accusation contre M. Pedrini.

M. Pedrini devait aussi avoir sa part dans la persécution. On avait pour cela employé tous les moyens, surtout les suggestions les plus mensongères, comme nous allons le voir.

«Il faut remarquer, dit M. Ripa, qu'au moment de l'emprisonnement du Père Castorano, M. Pedrini était absent, il était allé au-devant de l'Empereur qui revenait de Tartarie. Les Jésuites étaient persuadés que l'Empereur lui demanderait des nouvelles d'Europe, et que M. Pedrini lui en aurait déjà donné au moment où le Père Castorano serait enchaîné, et qu'ainsi on pourrait mettre cette arrestation sur le compte de M. Pedrini qui l'aurait occasionnée en parlant à l'Empereur de la Constitution. Aussi, à peine le Père Castorano fut-il enchaîné, que le Père Kilian se tourna vers moi, et pour dissimuler sa trahison, me fit un long discours pour rejeter toute la faute sur M. Pedrini : «C'est lui, dit-il, qui a fait tout ce mal, par les nouvelles qu'il adonnées à l'Empereur.» Il répéta impudemment et sans rougir, cette calomnieuse assertion, différentes fois dans ce même discours, s'efforçant de mettre en cause M. Pedrini dans la supposition qu'à ce moment, il avait déjà parlé à l'Empereur. Grâce à Dieu, il fut parfaitement démontré, qu'à ce moment, M. Pedrini, non seulement n'avait pas encore donné de nouvelles à l'Empereur, mais qu'il ne l'avait même

pas encore vu ; l'emprisonnement du Père Castorano avait eu lieu le 7, et c'est seulement le 8 que M. Pedrini put voir l'Empereur. Quand M. Pedrini voulut présenter par écrit ses nouvelles à l'Empereur, celui-ci ne voulut ni l'entendre, ni recevoir son écrit, mais le traita fort mal, comme nous le verrons un peu plus loin. Le Père Kilian apprit cette particularité, et fut bien confus de [390] voir son mensonge dévoilé ; par là, M. Pedrini était complètement justifié de la calomnie, et les Jésuites restaient convaincus d'avoir accusé le Père Castorano devant Tchao-Tchang qui, lui-même, l'avait accusé devant l'Empereur. En confirmation de ce que j'avance, je cite les propres paroles de M. Pedrini qui, rapportant dans une pièce envoyée à Rome, la prise du Père Castorano par suite de l'accusation des Jésuites, dit : «La première nouvelle m'en fut donnée par l'Empereur lui-même que je rencontrai aux Eaux ; dès qu'il me vit, il m'appela et me dit que les deux chefs principaux de cette accusation, étaient. l'une que je ne voulais pas signer la lettre tartaro-chinoise, et l'autre que le Père Castorano était venu à Pékin publier un décret du Pape qui défendait de faire désormais la Mission et qu'il avait fait emprisonner ce Père. Or, qui a dit à Tchao-Tchang, que le Père Castorano était venu pour publier un décret du Pape ? Ce n'est ni le Père Castorano, ni M. Ripa, ni moi, encore moins nos domestiques, ou ceux du Père Castorano sur lesquels ils voudraient maintenant rejeter frauduleusement la faute ; ces domestiques ne savaient absolument rien. De plus, qui pouvait dire que ce décret commandait de ne plus faire la Mission, sinon les Jésuites eux-mêmes qui avaient trahi leur résistance préméditée, en se déclarant suspens de l'exercice du saint mystère ?»

«Je rapporterai encore les propres paroles du frère Brocard, Jésuite français ; cet homme de Dieu me dit en pleurant : «Vous ne savez rien ; je sais beaucoup de choses que vous ne savez pas et que vous ne pouvez savoir, je ne puis pas vous les dire. Il suffit que vous sachiez que le Père Morao, qui était à la suite de l'Empereur, au moment où l'on prenait le Père Castorano, a été celui qui a mis le feu aux poudres, il a été la cause de l'emprisonnement du Père Castorano. Il a eu une audience secrète de l'Empereur, et c'est là qu'il a dit beaucoup de mal, qu'il a méprisé et foulé aux pieds le Souverain Pontife. Le jour que le Père Castorano est venu pour publier la Constitution à [391] Pékin, en a envoyé un courrier au Père Morao.» Ici, le frère Brocard se tut et n'en voulut pas dire davantage, mais il y en avait assez pour me faire comprendre que ce courrier était chargé d'avertir le Père Morao de l'arrivée du Père Castorano, pendant que de son côté Tchao-Tchang en donnait aussi avis à l'Empereur. Enfin on peut facilement supposer toutes les pernicieuses représentations que le Père Morao dut faire à l'Empereur pour le déterminer à de pareils actes. En effet, trois jours plus tard, étant allé aux Eaux avec Tchao-Tchang et le Père Parennin pour remplir notre commission auprès de l'Empereur, j'allai voir le Père Morao qui était malade, au lit, dans sa tente ; il me dit, et le frère Costa me parla de la même manière : «Qu'en apprenant l'emprisonnement du Père Castorano il en avait conçu une telle frayeur qu'il en était tombé malade sans avoir de fièvre cependant ; cette frayeur lui avait bouleversé le sang, fait perdre l'appétit, et l'avait réduit à une grande faiblesse.» Il aurait dû dire plutôt que la cause de sa maladie était le remords de sa conscience.

«Le 8 novembre, Tchao-Tchang, le Père Parennin et moi nous allâmes avec empressement au-devant de l'Empereur pour lui rendre compte de notre traduction de la lettre tartaro-chinoise. Ce même jour, M. Pedrini était aussi allé au-devant de l'Empereur, avec un écrit volumineux contenant les nouvelles d'Europe, traduites en chinois. L'Empereur le reçut fort mal et refusa de voir son écrit, de plus il ordonna de réunir en un même lieu son troisième et son seizième fils avec les Mandarins des deux tribunaux Yang-Sin-Tien et Ouin-Tien qui sont chargés des Européens, ainsi que le Père Parennin et moi. Quand, tout ce monde fut rassemblé, un des Eunuques, nommé Hœl-Tchiou, commande, à M. Pedrini de se mettre à genoux. Il obéit, et l'Eunuque parla ainsi : «L'Empereur dit qu'il a envoyé à Pékin Tchao-Tchang, Parennin et Ripa pour la traduction en latin de la lettre qu'il envoie en Europe. Pourquoi n'as-tu pas voulu la signer ? Ne sais-tu pas que l'Empereur est un grand [392] monarque ? Et si tu le sais, pourquoi oses-tu résister à ses ordres suprêmes ? Qui es-tu ? Tu n'es qu'un Bonze, et tu as osé écrire en Europe tout le contraire de ce que l'Empereur a dit au sujet des Rites de Mathieu Ricci ? Et qui est assez hardi pour publier

des ordres du Pape avant d'en avoir fait part à Sa Majesté ? L'Empereur dit que votre Pontife est un homme prudent et un Roi, que par conséquent il doit envoyer une réponse aux propositions impériales ; il les enverra certainement par quelque Ta-Gin (Grand) et non point par un misérable tel que ce Castorano ; aussi la Constitution qu'il publie ne vient certainement pas du Pape. Ce Castorano avec sa Constitution est venu pour défendre que l'on prêche la loi de Dieu (c'est-à-dire pour faire que les Jésuites se déclarent suspens de l'exercice du saint ministère). Mais que l'on prêche ou non, cela importe peu à l'Empereur. Est-ce qu'il a besoin de vous autres ? Si on ne suit pas les Rites de Mathieu Ricci, il vous chassera tous, et ainsi seront terminés tous ces débats et ces cassements de tête. Est-ce que l'Empereur a jamais forcé quelqu'un de vous à renier sa foi ou à faire quoi que ce fût contre votre loi ? Pourquoi de tant d'hommes envoyés au Pape n'en est-il revenu aucun ? Sache que l'Empereur a ordonné que ceux qui n'ont pas le *Piao* ne pourront pas venir à Pékin et que quiconque publiera la prohibition des Rites sera emprisonné avec Castorano.» — L'Eunuque dit toutes ses choses et beaucoup d'autres, à M. Pedrini, en criant, en tempêtant et en l'injuriant jusqu'à l'appeler, toujours au nom de l'Empereur : *Kanq-Teou-Ti* homme digne de mort.

«A cette tempête de paroles, M. Pedrini répondit tranquillement : «1° qu'il voulait bien souscrire la lettre, mais qu'auparavant il voulait soumettre à l'Empereur quelques difficultés au sujet de cette lettre ; 2° qu'il ne savait pas pourquoi les Jésuites envoyés au Pape pour porter les lettres de l'Empereur, n'en étaient pas revenus, qu'il n'avait pas de correspondance avec eux ; 3° qu'il avait reçu la réponse à plusieurs lettres écrites au Pape, qu'il les avait traduites en chinois avec plusieurs autres [393] nouvelles d'Europe, et que le tout était renfermé dans le gros pli qu'il tenait entre les mains et qu'il voulait présenter à l'Eunuque, mais que celui-ci ne voulait pas le recevoir pour le porter à l'Empereur.»

«En revenant des appartements de l'Empereur, l'Eunuque s'adressa à M. Pedrini, et lui dit : «L'Empereur répond que tu devais d'abord obéir en signant la lettre et proposer ensuite tes difficultés. L'Empereur ne veut plus de tes nouvelles, parce que toi seul as écrit et seul tu as reçu des réponses. Tu as écrit à Rome ce qu'il te semblait bon, et tu traduis à ta manière les réponses qui sont venues. Je ne comprends ni ne sais lire ta langue européenne, et par conséquent je ne puis discerner le vrai du faux. Si tu écrivais d'accord avec tous les Européens, et si vous me donniez des réponses traduites aussi d'une commune entente, alors je vous croirais.» L'Eunuque tenait en main deux lettres envoyées de Canton par Lypurgan, l'une était adressée au Père Parennin, et l'autre à M. Pedrini. A l'écriture de l'adresse, je reconnus qu'elles étaient du Père Cerù. L'Eunuque ajouta : «L'Empereur veut que ces lettres ne soient ouvertes qu'à Pékin, et dans l'église devant Dieu, et que tous les Européens les traduisent ensemble. Là, dans l'église, tu diras ce que tu as écrit en Europe sur la matière des Rites, tu jureras que tu dis la vérité, et tu montreras tous les brouillons des lettres que tu as écrites en Europe au sujet des Rites.» L'Eunuque dit à M. Pedrini bien d'autres choses humiliantes avec le ton le plus furieux. Il finit en disant que toutes ces affaires des Européens n'étaient que des bagatelles avec lesquelles ils voulaient faire du bruit.

«Je ferai remarquer en passant que le 1er novembre en parlant au Père Parennin de ce qui était arrivé la veille, 31 octobre, à Yan-sou-Hing, il me dit que pendant qu'il traduisait avec le Père Morao la lettre du Père Carvalho, en présence du Mandarin Tchao et de l'Eunuque Hoeï, quelqu'un suggéra à ce dernier de dire à l'Empereur d'obliger M. Pedrini à montrer [394] toutes les minutes de ses lettres. Je lui demandai si c'était lui ou le Père Morao qui avait suggéré cette idée, mais il ne voulut pas me le dire. Il importe peu du reste de savoir qui des deux était le coupable, il nous suffit de savoir que tout ce que l'Empereur disait ou faisait au sujet des Rites chinois était dicté par quelque Jésuite, comme on le voit à mille endroits de ce journal. Cet avertissement qui m'avait été donné par le Père Parennin me fit craindre que Tchao-Tchang ne se prît de fantaisie d'aller visiter ma chambre et celle de M. Pedrini ; aussitôt arrivé à Pékin, j'allai prévenir M. Pedrini de prendre des précautions pour ses papiers, mais comme nous logions alors dans la maison

des Jésuites français, il ne pouvait pas les cacher trop bien, et nous vivions toujours dans la crainte. Béni soit Dieu qui nous a délivrés de dangers si grands, que je ne puis encore y penser sans que mes cheveux se dressent sur ma tête. Ce n'est rien de les lire, il eût fallu passer par là.

«Après son discours, l'Eunuque Hoeï retourna vers l'Empereur qui nous envoya dire, aux Mandarins, au Père Parennin et à moi de retourner à Pékin, de terminer la traduction de la lettre avec ordre aux Mandarins de lui dénoncer quiconque ne voudrait pas signer.

«Le 9, tous les Européens se réunirent à la résidence des Jésuites français. M. Pedrini y arriva, puis sans faire la moindre difficulté, et sans dire un mot, il signa la lettre. Ce fut là pour lui le sujet d'une grande confusion par suite de la risée qu'en firent tous les assistants. Les Mandarins et les Jésuites riaient à qui mieux mieux de voir M. Pedrini ainsi humilié. Pour mon compte je pleurais de voir mon compagnon devenu l'objet de leurs railleries ; je sentais mon cœur se fendre de douleur dans la prévision des funestes conséquences que présageaient pour cette Mission des dispositions aussi malheureuses.

«A cette occasion de la promulgation de la Constitution, de l'emprisonnement du Père Castorano et de la disgrâce de M. Pedrini, les Mandarins et les Eunuques me demandèrent [395] plusieurs fois si dans la matière des Rites chinois j'obéissais aux décrets de l'Empereur ou à ceux du Pape. Peut-être l'Empereur, en me faisant faire cette question, espérait-il que je répondrais différemment de M. Pedrini, et que je serais flatté de me voir traité plus honorablement que lui ; mais je répondis toujours : j'obéis au Pape en tout ce qu'il m'ordonne touchant la matière des Rites.

«Le 10, je retournai de nouveau aux Eaux avec Tchao-Tchang et le Père Parennin ; là l'Empereur appela deux Mandarins, et au bout d'une heure d'entretien ceux-ci vinrent nous dire que l'Empereur ordonnait que l'on transférât le Père Castorano des prisons de Pékin à la villa de Tchang-Tchung-Yuen pour y être interrogé.

«Le 11 novembre 1716, le Père Castorano fut amené à cette villa sur une charrette, et chargé de chaînes. Tous les Jésuites, à la réserve du Père Parennin qui était venu avec moi aux Eaux pour rendre réponse à l'Empereur au sujet de cette commission, vinrent au devant de Sa Majesté qui, en les voyant, demanda si M. Pedrini était avec eux, on lui dit que non et il ordonna que tous et lui avec eux vinssent le trouver le lendemain à sa villa.

«Le 12, selon l'ordre de l'Empereur, tous les Européens arrivèrent à Tchang-Tchung-Yuen, les Mandarins des deux tribunaux qui s'occupaient des Européens s'y étaient aussi réunis. L'Empereur avait auprès de lui son troisième et son douzième fils. Tous les Européens se mirent à genoux et l'Empereur dit à M. Pedrini : «Comment va cette affaire ? — De quelle affaire veut parler Votre Majesté ? répondit M. Pedrini. — L'affaire de la Constitution. Qui l'a apportée ? Comment est-elle venue ? — Je n'étais pas encore arrivé en Chine, dit M. Pedrini, que les Rites étaient déjà condamnés par un décret du Pape ; il y a douze ans qu'ils l'ont été. Comment un nouveau décret est-il maintenant arrivé en Chine ? je n'en sais rien.» On était parvenu à persuader l'Empereur entre autres choses que Monseigneur [396] Maigrot, à Rome, et M. Pedrini, en Chine, parle moyen de ses lettres écrites de Chine et remplies de faux rapports avaient porté le Pape à condamner les Rites chinois. M. Pedrini ayant répondu qu'il n'était pas encore arrivé en Chine quand le décret y était venu, l'Empereur fut convaincu de la fausseté de l'imputation, il changea de discours et lui dit : «Tu as prétendu que tes lettres étaient interceptées par les Portugais et je vois maintenant qu'elles te viennent en grand nombre. Mais je ne vois pas revenir les gens que j'ai envoyés au Pape et je ne reçois aucune réponse aux lettres que j'ai écrites par eux. Quelle peut être la cause de cette conduite ? - M. Pedrini répondit : Je ne sais pour quelle raison les envoyés de Votre Majesté ne reviennent pas, ni pourquoi il n'y a pas encore de réponse à ses lettres. - J'ajoutai que j'avais appris que le Pape était sur le point d'envoyer un Légat avec un Bref Apostolique, et qu'il viendrait accompagné d'hommes instruits qui pourraient être employés au service de Sa Majesté et qu'il était à croire que le Père Provana reviendrait avec ce Légat. L'Empereur se tournant vers moi me dit : «Je ne parle

pas de ces choses, je réclame les gens que j'ai envoyés au Pape.» (Le Père Morao avait dit à l'Empereur que le Pape les avait arrêtés, comme nous l'avons vu au 23 octobre.) S'adressant alors à M. Pedrini, l'Empereur lui dit : «Tu as fait mourir beaucoup de gens (c'est-à-dire il n'a pas dépendu de toi de faire condamner à mort plusieurs Mandarins, des Jésuites et d'autres, que tu as accusés dans ton mémoire), tu as trompé le Pape, tu ne lui as pas écrit la vérité et cela dans des vues viles et basses. Tu m'as quelquefois parlé de la question des Rites et moi je t'ai raconté les crimes de Tolo (le Cardinal de Tournon) et de Yen-Tang (Monseigneur Maigrot), et jamais je le t'ai donné de réponse sur la question des Rites. L'année dernière tu m'as présent (- un Mémoire (12 novembre 1715) dans lequel tu me parlais encore de ces Rites et je ne t'ai pas davantage donné de réponse à ce sujet. Je t'ai dit seulement : que j'avais envoyé mes décrets en Europe [397] par le Père Provana, Jésuite portugais.» Là-dessus l'Empereur ordonna aux Eunuques de prendre le dit Mémoire qu'il conservait soigneusement, et il le donna à lire aux Princes, ses fils, et aux Mandarins, leur ordonnant de le lire en notre présence, ce qui fut exécuté ; il nous le fit encore remettre pour en faire une autre copie. Ce Mémoire contenait plusieurs dénonciations contre les auteurs des Rites et les Mandarins qui les soutenaient, et une lettre de l'abbé Fattinelli qu'il nous adressait de Rome à tous les deux, et dans laquelle il nous témoignait la joie qu'il avait éprouvée et les actions de grâces qu'il avait rendues au Seigneur en apprenant les faveurs que nous recevions de l'Empereur, et le vif désir qu'il avait que le Pape envoyât d'autres artistes pour lui être utiles ; il louait en même temps la grande prudence et l'intelligence de ce Monarque. Cette lettre de l'abbé Fattinelli fut louée en présence de l'Empereur ; mais le Mémoire de M. Pedrini fut blâmé très fort, et il en reçut force confusions.

«Enfin, l'Empereur nous commanda à nous tous, Européens, d'aller à l'église, et là, d'exhiber toutes les minutes de nos lettres écrites en Europe, et de les traduire en chinois, afin sans doute de pouvoir reconnaître par là les points sur lesquels nous aurions trompé ou lui ou le Pape.

«Quand nous fûmes arrivés avec les Mandarins à la résidence des Jésuites français de Pékin, les Jésuites portugais apportèrent un gros volume renfermant la minute des lettres qu'ils avaient écrites à Monseigneur della Chiesa, évêque de Pékin, à son Vicaire, le Père Castorano et à d'autres, sur l'affaire de la publication des décrets apostoliques de 1704 et de 1710 avec les réponses de cet Évêque et de son Vicaire.

«Les Jésuites français eurent beaucoup de difficultés à présenter leurs lettres, et proposèrent de déclarer, par serment, ce qu'ils avaient écrit au sujet des décrets impériaux. M. Pedrini, pour éviter tout embarras, déclara que lorsqu'il écrivait des lettres, il n'avait pas coutume d'en garder le brouillon.

Enfin, [398] pour mon compte, je déclarai que j'avais bien mes brouillons, mais que je ne voulais pas les montrer, et aussitôt j'écrivis la déclaration suivante : «J'ai écrit plusieurs fois : 1° que les pièces portées par le Père Provana sont les décrets de Votre Majesté ; 2° que si le Pape condamnait les Rites de Mathieu Ricci, vous n'y consentiriez pas ; 3° que nous ne pourrions rester en Chine.» Quand les Jésuites lurent ma déclaration conçue en ces termes, ils cessèrent d'avoir contre moi aucun soupçon et demeurèrent pleinement satisfaits, les Mandarins en partirent aussi très contents, et je remportai de plus cet avantage qu'on me loua comme un homme sincère.

«J'échappai encore à un autre danger, qui n'était pas moindre, de tomber sous le courroux de ce potentat. L'Empereur voulait savoir qui avait écrit en chinois ledit Mémoire de M. Pedrini, et fit à cet effet interroger tous nos écrivains. Mon catéchiste, qui me servait de secrétaire, fut donc appelé à l'examen. Les Mandarins et les Jésuites étaient persuadés que le Mémoire avait été rédigé par nous deux, M. Pedrini et moi, comme étant tous deux envoyés de la Propagande, surtout après avoir vu que la lettre de M. Fattinelli qui nous était adressée à l'un comme à l'autre. J'avais déjà pensé à ce danger, mais M. Pedrini le prévint lui-même avant que je l'en priasse, et s'avançant devant les Mandarins qui étaient assis à leur tribunal, il déclara publiquement que ledit Mémoire avait été composé par lui



seul et sans aucune coopération de ma part, ni de celle de mon catéchiste. Les Mandarins, entendant cela, me laissèrent aller en paix, moi et mon catéchiste. Les Mandarins et les Jésuites allèrent rendre compte à l'Empereur de leur examen, tous furent pleinement tranquilisés sur mon compte, et toute l'indignation retomba sur le pauvre M. Pedrini, qui restait bien humilié.» [399]

### § XXX. Avanie occasionnée à M. Pedrini.

Les Jésuites par leurs intrigues, avaient enfin amené l'Empereur à leur dévoiler le contenu du Mémoire que M. Pedrini lui avait présenté un an auparavant. Comme ce Mémoire démasquait leurs fourberies et prouvait que l'Empereur n'était pour rien dans la question des Rites, et comme ils étaient persuadés en outre que M. Pedrini en avait envoyé copie à Rome, ils firent tendre dès lors tous leurs efforts à lui extorquer une rétractation de cette pièce, pour l'envoyer à leur tour à Rome avec des paroles menaçantes de l'Empereur, espérant forcer ainsi le Pape à suspendre la Constitution *Ex illâ die*.

«Le 13 novembre 1716, dit M. Ripa, l'Empereur ordonna que M. Pedrini et son écrivain fassent rigoureusement examinés par les Mandarins. A cet effet, tous les Mandarins vinrent se réunir à la résidence des Jésuites français, pour y faire leur interrogatoire. C'est la coutume dans cette Cour en cas semblable de punir l'écrivain aussi rigoureusement que l'auteur d'un écrit, et quand on croit devoir garder certains ménagements pour l'auteur, on fait retomber tout le courroux sur le traducteur et sur le copiste. Je priai donc les Mandarins de ménager l'écrivain de M. Pedrini, et je les exhortai vivement à obtenir de l'Empereur sa délivrance. J'en lis autant auprès des Jésuites ; quelques-uns d'entre eux me le promirent, et les Mandarins s'y employèrent aussi, de sorte que l'écrivain fut libéré. Tout ceci arriva dans la matinée du 16 novembre.

«Après midi, pendant que nous étions de nouveau réunis dans la résidence des Jésuites français, arriva l'Eunuque Tchang-Ki-Li. Il fit mettre à genoux en public M. Pedrini, non seulement en présence des Mandarins et des Européens, mais encore des écrivains et des domestiques chrétiens ou païens. L'Eunuque réprimanda fortement M. Pedrini de la part de l'Empereur, et [400] lui reprocha d'être venu à Pékin, et de s'être servi dans l'accusation adressée à l'Empereur contre les Mandarins et les Jésuites, de termes idolâtriques et superstitieux, (cependant ces termes ne pouvaient être guère idolâtriques ou superstitieux aux yeux de l'Empereur.) L'Eunuque pour humilier davantage M. Pedrini, ajouta : «Combien de fois ne t'ai-je pas exhorté à en finir ? Ripa sait bien combien de fois je t'ai engagé à cesser ces disputes (c'est ce dont je n'ai jamais rien entendu.) Pour quelle raison l'Empereur a-t-il fait faire cet examen ? Nous avons trouvé tant de fautes de ta part, tandis que dans Ripa nous n'en avons trouvé aucune.» Alors je me mis à genoux selon la coutume et je priai l'Eunuque de vouloir bien en mon nom supplier l'Empereur de pardonner à M. Pedrini ou au moins s'il voulait le châtier, de me faire partager son châtiment. Cette démarche plut à l'Eunuque et fut applaudie par tous les Mandarins ; mais un des Jésuites proposa aux autres Pères qui étaient tous présents, de se mettre aussi à genoux pour intercéder en faveur de M. Pedrini. Ceux-ci non seulement n'en voulurent rien faire, mais au contraire s'animant d'une nouvelle fureur, renouvelèrent toutes leurs accusations contre le pauvre Pedrini. Voyant une telle infamie contre un Missionnaire de la Propagande, je ne pus contenir mon indignation et bien que j'eusse dû me taire, je m'écriai : «Eh ! mes Pères, est-ce là imiter l'exemple que Jésus nous a donné du haut de sa croix quand il a prié son Père pour ceux qui le crucifiaient. Il ne vous suffit pas devoir un homme, un Chrétien, un prêtre à genoux et couvert de confusion ?» Il est vrai de dire que M. Pedrini, par la faveur qu'il s'était acquise auprès du monarque qui avait pour lui une grande considération, était déjà devenu odieux à tous.

«Quand l'Eunuque fut parti pour aller rapporter à l'Empereur ce qui s'était passé, les Mandarins nous donnèrent, à M. Pedrini et à moi, le volume énorme renfermant la minute

des lettres écrites à l'Évêque de Pékin, par les Jésuites portugais [401] afin qu'à nous deux nous en fissions la traduction. Je répondis que rien que pour lire ces lettres, il faudrait la moitié d'un mois, et deux mois pour en faire la traduction, que du reste Sa Majesté n'y trouverait que des affaires de Religieux, des disputes domestiques et autres choses qui ne serviraient qu'à l'ennuyer davantage après tant d'ennuis que nous lui donnions déjà ; que je la suppliais de ne plus penser au passé, de pardonner tous les embarras que nous lui donnions et de mettre fin à cette affaire, promettant qu'à l'avenir nous serions tous bien précautionnés pour ne lui susciter aucun ennui. Ma réponse plut aux Mandarins, elle fut rapportée à l'Empereur par Tchao-Tchang, qui nous rapporta que l'Empereur en avait été très satisfait et qu'il ne voulait plus la traduction de ces lettres, qu'il se contenterait d'une simple déclaration sous la foi du serment de ce que nous avons écrit en Europe au sujet des Rites et de ses décrets impériaux.

«Les. Jésuites de Pékin, se montrant très obéissants au commandement de Sa Majesté, rédigèrent aussitôt une formule de serment au bas de laquelle ils auraient bien voulu voir figurer la signature de M. Pedrini et la mienne. Mais comme elle contenait plusieurs points que je ne pouvais jurer, je me vis embrouillé à mon tour. Néanmoins, sans avoir l'air d'être embarrassé, je m'offris à ajouter aux trois points que j'avais présentés le 12, un quatrième point en ces termes : «Que non seulement j'avais écrit plusieurs fois que je craignais la perte de la Mission si l'on présentait à l'Empereur les décrets du Pape contre les Rites, mais que j'avais encore demandé qu'on n'ajoutât pas foi à ce qu'on écrivait dans un sens opposé, c'est-à-dire 41 ceux, qui disaient qu'il n'y avait pas de danger.» Les Jésuites lurent mon quatrième point, le traduisirent aux Mandarins et les uns et les autres en furent pleinement satisfaits ; ils me laissèrent en paix et dirigèrent toutes leurs batteries contre le pauvre Pedrini.

«M. Pedrini, ne pouvait pas plus que moi souscrire la [402] formule de serment rédigée par les Jésuites, parce qu'il aurait contredit directement ce qu'il avait auparavant écrit à Rome. Il rédigea donc une formule à part contenant ce qu'il pouvait jurer. Mais cette formule ne plut ni aux Mandarins ni aux Jésuites. L'Empereur qui se trouvait à Pékin, réclamait continuellement une réponse et voulait nous voir ; c'est pourquoi les Mandarins, sans tarder davantage, nous conduisirent à l'Église, et là, devant l'autel, firent prononcer à chacun la formule de son serment ; cette cérémonie terminée, nous montâmes tous à cheval pour aller au palais. Il était déjà nuit, et ce fut à la lumière des flambeaux que nous parûmes devant l'Empereur, qui nous attendait impatiemment.

«Quand nous fûmes tous à genoux, l'Empereur se tourna vers M. Pedrini, et lui dit : «Toi, pourquoi n'as-tu pas voulu jurer selon la formule des autres. — Pedrini : J'ai néanmoins juré. — Mais non pas selon la formule des autres, pourquoi cela, voilà ce que je veux savoir. — Parce que dans cette formule il y a que nous avons écrit en Europe chaque année, tandis que je n'ai pas écrit chaque année. — Comment, tu es si embarrassé pour deux mots qui n'ont aucune conséquence, tandis que tu n'as pas eu scrupule de te servir de tant de mots superstitieux dans le Mémoire que tu as écrit. (Il est à remarquer que dans ce Mémoire il n'y avait aucune parole superstitieuse.) Dans tes écrits tu as fait deux mensonges, l'un ici (à moi), et l'autre là-bas (au Pape) et par tes mensonges tu as tué et tous, les Jésuites qui vivent et ceux qui sont déjà morts, parce que tu leur as enlevé l'honneur, tu as ruiné la Religion, tu es un brouillon) et si quelqu'un se mêle encore d'écrire de fausses nouvelles, ce sera maintenant un proverbe de dire : *c'est un, autre Té-Li-Ké* (Théodoric Pedrini.) Je ne sais si tu es Religieux ou non. Je pourrais t'infliger autre chose, mais je m'en abstiens, parce que pour te châtier le ne devrais pas faire moins que de te couper la tête. Je suis constant dans mes décrets, et ce que j'ai dit autrefois je le dis encore [403] aujourd'hui, ne va pas croire que je change en devenant vieux.» «Quand l'Empereur pour terminer son apostrophe à M. Pedrini lui eut dit encore d'autres paroles dures et injurieuses, celui-ci frappa la terre de son front comme pour se reconnaître coupable selon l'usage de la Chine et dit : «je reconnais avoir manqué gravement et je promets, même avec serment, à Votre Majesté si elle le veut de ne jamais plus rien écrire,

et je lui demande pardon. — Oui, dit l'Empereur après que tu as par tes écrits fait venir en Chine la Constitution du Pape, assassiné les Jésuites et mis dans l'embarras le Pape et moi-même, qu'as-tu encore de plus à écrire ? Il te faut écrire, mais le contraire. de ce que tu as écrit par le passé, et bien net et bien clair, autrement cela ne servirait à rien. Ne va pas croire que tu t'en tireras par des subterfuges. — M. Pedrini répondit : J'écrirai que j'ai mal compris les décrets de Votre Majesté et que par conséquent je me suis trompé en écrivant. — Je n'ai pas parlé, je n'ai donné aucun ordre, et chaque fois que tu m'as parlé de ces choses j'ai toujours dissimulé exprès. Il est vrai que je t'ai raconté les fautes de Tolo (Cardinal de Tournon) et de Yen-Tang (Monseigneur Maigrot), afin de te les faire écrire, mais toi tu n'as parlé que de mon silence et non de mes paroles. — Donc j'écrirai que je me suis trompé. — Oui écris clairement et jure ce que tu écriras. « Dans cette audience qui dura longtemps, l'Empereur dit beaucoup d'autres choses ; voici les plus remarquables :

1° Il se plaignit de ce que M. Pedrini avait écrit sans me consulter pour cette affaire, ce que M. Pedrini avait avoué lui-même. Auparavant, dit-il, vous étiez trois, Fabre Bonjour, Pedrini et Ripa, sans avoir ni chef, ni règle, chacun se conduisait à sa manière et je vous comparai au Ou-Fa-San-Kio-Hing (au triangle irrégulier).

2° L'Empereur dit : il y aura bientôt deux cents ans que les Européens sont dans cet empire, ils ont toujours prêché la Religion chrétienne de la même manière. Maintenant est venu ce [401] Té-Li-Ké (Pedrini) et il dit que sur tel et tel point on s'est trompé. Il faut que Pedrini meure, et que Ma-Koué-Hien (Mathieu Ripa) s'en aille pour dire que Pedrini s'est trompé. Je dis bien et mon système vaut mieux que le sien. Comment les Chinois pourront-ils croire à votre Religion si vous changez tous les jours ? — D'après ces paroles de l'Empereur j'ai fait remarquer dans ma relation envoyée à Rome, combien l'uniformité est nécessaire dans la manière de prêcher la religion en Chine et combien il faut s'empresse de mettre aussitôt fin à toutes les disputes qui ont coutume de s'élever dans ces pays si lointains, ajoutant que personne sans avoir été dans ces pays comme moi, ne pouvait s'imaginer le scandale, le discrédit et le dommage qui ont été causés à cette Mission par la longue controverse des Rites chinois.

«3° L'Empereur répéta plusieurs fois qu'il ne punissait pas Pedrini comme il le méritait pour son crime, afin de lui laisser un peu d'honneur en face des Européens qui le servaient à Pékin. A peine eut-il prononcé ces mots que les Jésuites se découvrant la tête frappèrent plusieurs fois la terre de leur front. Voyant cela M. Pedrini et moi nous en fîmes autant. En Chine, même devant les plus grands personnages on reste couvert, se découvrir et frapper la terre de son front, ne se fait que devant l'Empereur, par là un coupable se déclare digne de mort ou demande la vie, ou remercie l'Empereur de la peine de mort qu'il lui inflige.

«4° Peu après cette cérémonie, l'Empereur dit : Je n'inflige pas à Pedrini le châtement qu'il mérite, par honneur et par respect pour le Pape qui l'a envoyé. Ceci ne fut presque pas entendu par M. Pedrini et par moi, mais par un seul Jésuite, le Père Dutartre. A ce mot, nous nous découvrîmes encore la tête, frappant la terre de notre front. Je m'aperçus de la surprise de l'Empereur, car il avait remarqué que, lorsqu'il avait parlé de l'honneur des Jésuites qui le servaient, tous nous avions fait cette humble cérémonie d'actions de grâces, tandis que lorsqu'il [405] avait parlé de l'honneur du Pape comme s'il eût parlé du Grand Turc, personne ne s'était mis en peine de la faire, excepté le Père Dutartre, M. Pedrini et moi.

«5° L'Empereur se plaignit plusieurs fois de ce que le Pape n'avait pas répondu à ses décrets, n'avait pas reçu le Père Provana qui les portait et avait au contraire envoyé sa Constitution en secret.

«6° L'Empereur lut plusieurs écrits chinois qui lui furent présentés et qui renfermaient : 1° le serment fait par les Jésuites, 2° les trois points que j'avais jurés d'abord, on n'avait pas eu le temps d'y mettre le quatrième que j'avais ensuite rédigé, (mais l'Empereur parut content de ces trois), 3° deux lettres européennes, l'une du Père Cerù de la Propagande, et

l'autre, du Père Gouville, Jésuite, qui ne renfermaient rien de particulier. Quand l'Empereur arriva à la quatrième pièce, il demanda ce qu'elle contenait.

Les Mandarins répondirent trois ou quatre fois, mais à voix basse, pour n'être entendus, ni de moi, ni de M. Pedrini. Voyant que l'Empereur n'entendait pas, ils élevèrent la voix et dirent : « Cette quatrième pièce est la traduction de la lettre du Jésuite Niel, dans laquelle il dit que Pedrini a écrit au Pape, qu'ayant exposé à Votre Majesté, les décrets pontificaux sur la matière des Rites, tels qu'ils sont, Votre Majesté les a entendus sans mécontentement. » Entendant ces paroles, l'Empereur se mit à lire toute la lettre avec attention, mais toujours à voix basse ; c'est pourquoi je ne puis dire ce qu'elle contenait, mais comme elle était très longue, on peut supposer qu'elle renfermait beaucoup de choses.

« 7° L'Empereur avait fait traduire la Constitution apostolique par les Jésuites seuls, sans que Pedrini, ni moi, nous eussions eu aucune part à cette traduction. Dans cette audience, il dit donc qu'il avait lu cette traduction, mais qu'il ne voulait pas non plus en rien dire, attendant pour en parler le retour du Père Proyana. Alors les Mandarins dirent : « Le Pape est bien étourdi, il faut qu'il n'ait pas de jugement. » L'Empereur, [406] non seulement ne répondit pas, mais encore parut être mécontent, et les Mandarins cessèrent de mal parler du Pape. Dans l'audience du 12, l'Empereur avait commencé à dire quelques paroles peu respectueuses pour le Pape, mais dans cette audience du 13, il n'en parla qu'avec respect et louange.

« 8° Enfin, l'Empereur nous congédia ; quand nous fûmes sortis, M. Pedrini resta seul pour faire la grande cérémonie qui consiste en neuf prostrations, le front contre terre. L'Empereur, voyant cela, nous rappela tous, et quand M. Pedrini eut fini sa cérémonie, il nous congédia de nouveau, retenant auprès de lui, les Pères Kilian, Suarez et Dutartre avec lesquels il s'entretint encore assez longtemps. Ces Jésuites rapportèrent que, dans cet entretien, l'Empereur avait beaucoup désapprouvé la conduite de M. Pedrini.

« Après une si forte bourrasque, chacun s'attendait à une tempête plus terrible encore, lorsque le soir même, après l'audience, l'Empereur donna l'ordre de tirer de prison le Père Castorano.

« Le 14, M. Pedrini rédigea la formule du serment qu'il avait promis la veille à l'Empereur. Mais comme elle ne plut ni aux Mandarins, ni aux Jésuites, on ne saurait croire toutes les tracasseries qu'on lui fit endurer pour retrancher, refaire, rajouter et retrancher encore dans cette formule de serment que nous rapporterons sous la date du 17 novembre et qui fut enfin approuvée par l'Empereur.

« L'après-midi de ce même jour, après que l'Empereur eut lu ce serment de Pedrini, et pendant que tous les Européens se trouvèrent réunis à la résidence des Jésuites français, il arriva un ordre de l'Empereur. On fit agenouiller M. Pedrini et on lui dit que Sa Majesté lui envoyait non l'ordre, mais le conseil d'ajouter à son serment comme de son propre mouvement et de sa volonté libre : qu'il s'était trompé en écrivant au Pape, que s'il défendait les Rites il n'y avait aucun danger à courir ; qu'il s'était trompé aussi en rapportant les paroles de l'Empereur et [407] cela par ignorance de la langue chinoise, et que pendant que l'Empereur parlait, lui, Pedrini, ne le comprenait pas bien ; qu'il n'avait pas prévu que les lettres qu'il avait écrites au Pape eussent dû amener une Constitution Apostolique avec tant de rapidité. C'étaient ces additions et autres semblables que l'Empereur voulait faire faire par M. Pedrini à son serment. M. Pedrini ne voulut jamais consentir à faire ce que demandait l'Empereur sur ce point. Les Mandarins cependant voulaient le forcer à admettre tout ce qu'avait dit l'Empereur sans en omettre une seule parole, ce qui occasionna pour le reste de la journée une incroyable confusion. Je sentais mon cœur se fendre de douleur en voyant un Missionnaire de la Sacrée Congrégation de la Propagande si couvert de confusion et d'humiliation. Enfin quand la nuit fut venue les Mandarins se retirèrent et suspendirent l'affaire jusqu'au lendemain.

«Après avoir passé sept jours et sept nuits en prison et chargé de chaînes, le Père Castorano, en vertu de l'ordre impérial, fut délivré immédiatement. Vers midi, il arriva à la résidence des Jésuites français où je demeurais. Là on lui ordonna de la part de l'Empereur de ramasser tous les exemplaires de la Constitution Apostolique qu'il avait distribués à plusieurs Missionnaires, de les réunir aux interrogatoires juridiques que l'Empereur avait fait faire, et les réponses qu'il avait données, et de porter le tout en personne à Canton pour le remettre au Père Cerù et le faire transmettre ainsi en Europe. Cela fait, le Père Castorano devait revenir à Pékin rendre compte de sa Mission.

«Remis en liberté le Père Castorano, sans aucune crainte et avec un zèle vraiment apostolique, continua la promulgation interrompue de la Constitution. Il la promulgua aux Pères Maillat et Morao auxquels seuls avant son emprisonnement il n'avait pu la promulguer, parce qu'ils étaient alors absents. Avant qu'il la promulgât au Père Morao, celui-ci joint à plusieurs autres lui protesta en face qu'il était tout disposé à recevoir [408] la Constitution, mais que si la chose venait à être sue par l'Empereur, il enflammerait sa colère au péril de sa tête. Le fait est que le Père Morao fit tout ce qu'il put pour se soustraire à cette promulgation de la Constitution. Mais le Père Castorano se montra inflexible pour la lui publier d'une façon ou d'une autre et il fallut que le Père Morao en subit la lecture. Quelques jours ne s'étaient pas encore écoulés que le Père Morao et le Père Suarez allaient accuser méchamment le Père Castorano devant le Mandarin Tchao-Tcharig, et si la divine Providence n'avait pas conduit les choses d'une manière admirable comme nous le verrons, je ne doute pas que l'Empereur n'eût fait périr le Père Castorano. Par la grâce de Dieu, ce Père Castorano, au moment où j'écris (1745) vit encore à Rome, où il jouit d'une grande considération. Par ses soins et ses travaux, il a obtenu, il y a deux ans, la Constitution du Pape régnant, Benoît XIV, par laquelle il condamne les Rites ; tandis que le Père Morao, en 1725, a été par ordre de l'Empereur Iung-Tchin, étouffé et brûlé, et ses cendres ont été jetées au vent.

«Le 15, après un autre débat aussi long qu'ennuyeux, les Mandarins exaspérés de l'inflexibilité de M. Pedrini à ne pas vouloir faire sa déclaration comme l'Empereur la voulait, se levèrent tous, faisant mine d'aller rapporter le tout à l'Empereur. S'ils l'avaient fait ils eussent sans doute chargé le grief de manière à enflammer le courroux de ce Monarque contre M. Pedrini, et excité de nouveau la tempête qui semblait apaisée. Je suppliai alors les Mandarins de vouloir bien prendre compassion de ce pauvre homme qui n'était plus capable de réfléchir ayant passé tant de temps sans manger ni dormir, et étant encore tout étourdi des avanies dont on l'avait accablé. Ma supplication néanmoins devint inutile, car quelques instants après M. Pedrini présenta une déclaration écrite en latin sur une feuille, et en chinois sur l'autre. Les Mandarins lurent cette dernière et n'y trouvèrent pas encore tout ce que l'Empereur [409] y voulait pour complaire aux Jésuites. Mais fatigués de tant de débats ils acceptèrent cette déclaration. Les Jésuites ne voulurent pas de la version chinoise, prétendant qu'en plusieurs points elle différait de l'original. M. Pedrini, de son côté, protesta qu'il subirait plutôt la mort que de traduire autrement. Alors je suppliai les Jésuites de vouloir bien la recevoir et de ne pas pousser les Mandarins à exciter de nouveaux troubles au préjudice de la Mission et au péril de la vie de M. Pedrini ; leur faisant de plus remarquer que M. Pedrini ne pouvait pas en conscience jurer tout ce que l'Empereur voulait lui faire jurer. Les Jésuites cédèrent enfin à mes prières et se turent.

«Le 17 novembre 1716, les Pères Kilian, Suarez, Parennin, Fouquet, Jartoux, M. Pedrini et moi nous fûmes le matin conduits par les Mandarins devant l'Empereur d'après son ordre. L'empereur lut le serment et la déclaration de M. Pedrini sur la traduction que ce dernier en avait donnée et qu'il avait fait écrire en caractères chinois. L'Empereur y corrigea plusieurs choses, et ordonna qu'on ne changeât rien au texte latin du serment et de la déclaration, mais qu'on les laissât comme ils étaient, qu'on en fit beaucoup de copies qui, après avoir été signées par M. Pedrini devaient être envoyées par plusieurs voies avec

le manifeste impérial imprimé en trois langues. Nous citerons ces pièces à la journée du 19, et l'on y verra la différence entre le latin et le texte chinois du serment.

«Dans cette audience l'Empereur dit :

1° Quand Tolo (le cardinal de Tournon) est venu ici, au commencement il se comportait assez bien avec moi. Quand je lui eus dit que je voulais qu'il envoyât au Pape mes décrets sur les Rites, il se montra d'abord disposé à le faire ; mais au bout de quelque temps il changea, prit de l'acharnement et voulut à toute force que ces Rites fussent condamnés ; c'est cette obstination qui a perdu toute l'affaire. Si j'avais envoyé à quelque Roi d'Europe un pareil ambassadeur et qu'il se fût comporté si mal, il est certain qu'à son retour en Chine je l'aurais fait mettre à Mort. [410]

«2° Le Pape m'a envoyé un Grand (un Cardinal) et pourtant je n'ai pas voulu consentir à ce que ces Rites fussent prohibés, croit-il que je vais y consentir pour la Constitution qu'il a envoyée, par égard pour un homme privé qui l'a publiée en cachette ? Dites-moi, est-ce l'usage en Europe ? Serait-ce bien agir ? — Puis, se tournant vers M. Pedrini, il lui dit : Et toi, qu'en dis-tu ? — Pedrini se tut et ne répondit rien. L'Empereur alors répéta, mais à demi-voix, ce qu'il venait de dire, ajoutant des mouvements de tête et d'autres signes par lesquels il témoignait avoir été, offensé de la conduite du Pape.

«3° Nous venons tous, ajouta-t-il, d'une seule souche, c'est pourquoi nous avons tous le même instinct d'adorer un seul Dieu, et nous aussi bien que les Européens nous adorons l'Être Suprême, nous joignons les mains devant la poitrine, nous élevons les yeux et la tête vers le ciel, et ensuite nous l'inclinons. Nous avons quelques différences seulement dans les choses qui ont été ajoutées par la diversité des nations.

«4° Vous autres Européens, vous avez ajouté plusieurs choses à votre loi, par exemple la Constitution du Pape (les Jésuites lui en avaient donné la traduction), vous y avez ajouté le Pu-Hiao-Stou-Moti, c'est-à-dire, qu'on ne respecte pas les parents (c'était la phrase ordinaire par laquelle les Jésuites désignaient la Constitution en parlant en public). Considérez donc si je puis tolérer une pareille chose dans mon empire. Ils croient que respecter ses parents est une superstition ; mais ils ne savent pas ce qu'ils disent.

«5° Ils ne veulent pas permettre les tablettes des défunts, ni faire devant elles les cérémonies accoutumées sous le prétexte que les Chinois attendent la félicité de la part de leurs ancêtres. Quelle ridicule ! Pendant mon règne, J'ai condamné à mort beaucoup de malfaiteurs et leurs enfants quelque pauvres qu'ils aient été, n'auront pas manqué de leur ériger des tablettes et de faire devant elles les cérémonies d'usage. Or, pensez-vous qu'ils soient assez nigards, pour attendre le bonheur de la part [411] de parents si malheureux. Si les parents n'ont pas eu le bonheur pour eux-mêmes, comment pourront-ils le donner à leurs enfants ? Ces cérémonies en usage en Chine n'ont pas d'autre but que de témoigner l'affection filiale que l'on doit aux parents. Quand un cheval m'a bien servi, s'il devient vieux et inutile, je ne le tue pas pour cela, mais je continue à le nourrir comme auparavant, jusqu'à ce qu'il meure, non pas que j'espère qu'après sa mort il puisse me servir, mais parce que le l'ai pris en affection pour ses bons services. De même celui qui construit un palais, et qui, dans une des travées principales, écrit ces paroles ou d'autres semblables en usage en Chine : «O étoile du bonheur, regarde-nous et donne-nous bonheur et joie !» Il est certain que personne, à moins d'être fou, ne croira que ces lettres puissent donner le bonheur à cette maison ; l'expérience montre bien que si l'on écrit ces lettres ou si on ne les écrit pas, c'est la même chose. Elles ne sont donc écrites que pour servir d'ornement, et pour égayer les habitants de la maison par la diversité des inscriptions.»

«C'est ainsi que parlait l'Empereur, et il me semble voir encore le Père Suarez tout rayonnant de bonheur, et l'entendre remercier l'Empereur de l'excellente doctrine qu'il lui avait enseignée. Ce même Père Suarez, avec non moins d'adulation que de blasphème, ajouta : «Si le Pape entendait cette sublime doctrine de la bouche de l'Empereur, il ne pourrait certainement s'empêcher de permettre la pratique des Rites.» Quand ce Père eut parlé, le Mandarin Tchao-Tchang, prit la parole : «Sou-King (le Père Suarez) dit que la

question des Rites n'est ni la question des Jésuites ni celle de personne autre, mais qu'ici en Chine, elle appartient à Votre Majesté, parce qu'il s'agit des Rites de votre Empire, et à Rome, elle appartient au Pape, pour qu'il voie si ces Rites s'accordent ou non avec la Religion chrétienne.» D'après cela, on peut conclure ce que devaient être les écrits secrets des Jésuites, présentés si souvent à l'Empereur, dans tant et tant d'audiences, dans tant de [412] conférences avec les Mandarins, et avec l'Empereur lui-même, pour l'intéresser de plus en plus à la protection des Rites, après la condamnation que le Pape en avait faite par une Constitution si claire et si énergique.

«Ce même matin, en revenant des appartements de l'Empereur, les Mandarins me donnèrent la nouvelle que je désirais si ardemment, c'est-à-dire, de la faveur faite par l'Empereur au Père Cerù, de le laisser à Canton. Je remerciai l'Empereur et les Mandarins de cette faveur, qu'ils voulaient bien m'accorder, mais je remerciai Dieu surtout, qui, dans de telles circonstances avait pu seul la réaliser. Déjà on avait imprimé trois cents manifestes, et fait beaucoup de copies du serment et de la déclaration de M. Pedrini ; l'Empereur envoya un courrier à Canton, pour les distribuer sur les navires européens, qui se trouvaient dans ce port. Les Jésuites lui avaient fait croire qu'à la vue de ces écrits le Pape se déterminerait à casser sa Constitution Apostolique : *Ex illâ die*, et à en faire une autre qui permettrait les Rites que déjà il avait déclarés *ex cathedra*, comme *inséparables de superstition*.

### **MANIFESTE DE L'EMPEREUR ÉCRIT EN TROIS LANGUES CHINOISE, TARTARE ET LATINE.**

«Nous Ytouly, Ouang-Tao-Hoa, Tchao-Tchang, Ou-In-Hien de la Cour et Mandarins des bureaux, obéissant humblement aux ordres de l'Empereur nous écrivons à tous ceux qui sont venus d'Europe.

«L'an 43 de Kang-Chi, les Pères Barros et Beauvollier, et l'an 47 de Kang-Chi, les Pères Joseph Proyana et Raymond de Aroco ont été envoyés en Europe par ordre de l'Empereur ; depuis tant d'années il n'est venu aucune réponse qui puisse nous faire discerner le vrai du faux ; de plus, bien des bruits confus [413] sont parvenus jusqu'à nous. C'est pourquoi nous avons confié une lettre aux Moscovites et il est vraisemblable qu'elle est parvenue. Il est certain que si les gens que nous avons envoyés revenaient, et que les affaires fussent claires on pourrait ajouter foi ; mais si ces gens envoyés par nous ne reviennent pas, les affaires n'ont aucun fondement ; et bien qu'il nous arrive des messages et des lettres on ne peut y avoir aucune confiance. Craignant que nos lettres n'aient pu arriver, nous écrivons celle-ci. Qu'on y ajoute la traduction européenne et que le tout soit imprimé, mais que ces lettres restent ouvertes et que l'on en distribue plusieurs exemplaires aux Européens arrivés, afin qu'ils les portent avec eux.

Donné l'an 55 de Kang-Chi (1716), le 17 de la 9<sup>e</sup> lune (31 octobre).

Par ordre de l'Empereur nous avons signé : Mathieu RIPA, Théodorice PEDRINI, Kilian STUMPF) S.J. Joseph SUAREZ, S.J. Joachim BOUVET, S.J. Jean François FOUQUET, S.J. Dominique PARENIN, S.J. Pierre-Vincent DUTARTRE, S.J. Pierre JARTOUX S.J. François CARDOSE, S.J. Jean MORAO, S.J. Joseph BAUDINO, S.J. Bouts SADLY, S.J. Jacques BROCARD, S.J. Joseph de COSTA S.J. Joseph CASTIGLIONE, S.J.

La copie du serment et de la déclaration de M. Pedrini en chinois avec les corrections de l'Empereur se conserve dans le Summarium. Voici la traduction

«Moi, soussigné, appelé avec tous les Européens qui habitent Pékin en présence de l'Empereur, le 12 et le 13 novembre de l'année courante 1716, j'atteste que l'Empereur s'est

tourné vers moi et m'a dit d'un air de commandement : Té-Li-Ké (Théoric Pedrini.) Les pièces touchant votre Religion que [414] j'ai données au Père Joseph Provana, pour porter à Rome, sont vraiment mes paroles. Toi, tu as écrit autrement. Que l'un écrive d'une manière et l'autre d'une autre, cela ne peut se faire. Je n'ai qu'une parole que je n'ai jamais changée et qui ne peut être changée, c'est-à-dire, que si vous n'agissez pas au sujet des Rites de notre Empire comme le Père Mathieu Ricci et les autres depuis deux cents ans ont agi jusqu'à présent, votre Religion ne peut être permise ni pratiquée en Chine. Souvent, te parlant à toi seul, je t'ai rappelé comment le cardinal de Tournon et l'évêque Maigrot avaient détruit les affaires de votre Religion ; pourquoi n'as-tu pas écrit cela en Europe ? Pourquoi as-tu écrit le contraire au Pape ? En cela tu as écrit d'une manière erronée, et tu as fait une grande faute. Si je m'en tenais aux lois de l'Empire, qu'est-ce qu'il arriverait de vous. Tu as perdu les affaires de votre Religion, tu as fait mourir tous les Européens, non seulement ceux qui sont encore en vie, mais ceux qui sont delà morts. Cela ne vient pas de Dieu, Dieu conduit toujours au bien, le diable comme j'ai toujours entendu dire n'est pas libre pour le bien, il conduit toujours au mal. C'est pourquoi ces décrets pontificaux viennent du diable, et ils sont faux. Quand le Père Provana reviendra, je verrai ce que j'ai à faire.

«Ainsi, par ordre du même Empereur, je l'atteste et le jure. Pékin, 14 novembre 1716. — Théodoric Pedrini, Missionnaire Apostolique.

Nous autres étant présents, attestons avoir entendu. Kilian Stumpf, S.J. Visiteur. — Joachim Bouvet, S.J. — Dominique Parennin, S.J. — Pierre Vincent Du Tartre, S.J. — François Cardose, S.J. — Joseph Suarez, S.J. — Jean-François Fouquet, S.J. — Pierre Jartoux, S.J. — Mathieu Ripa, clerc séculier, Missionnaire Apostolique de la Sacrée Congrégation. — Jacques Brocart, S.J. — Joseph Baudino, S.J.

«Après la rédaction de cet écrit, l'Empereur m'a ordonné d'écrire en mon nom que si J'ai écrit quelque chose qui ne [415] s'accorde pas avec sa pensée, cela a été écrit d'une manière erronée parce que j'étais nouvellement arrivé en Chine, que, ne comprenais pas bien la langue chinoise, ni les usages, ni les caractères et que je n'avais pas consulté M. Ripa. Obéissant donc à son commandement je dis, que si j'ai écrit quelque chose qui ne soit pas conforme à sa pensée, J'ai écrit d'une manière erronée.

Théodoric PEDRINI

MISSIONNAIRE APOSTOLIQUE.

«Entre les choses que l'Empereur avait corrigées dans ce serment, celle qui est la plus remarquable, est que là où le latin et le chinois disaient : *Je n'ai qu'une parole que je n'ai jamais changée, et qui ne peut être changée*, l'Empereur effaça dans le chinois ces mots : *et qui ne peut être changée*. Chacun peut comprendre la fin pour laquelle l'Empereur effaça ces mots.»

Tel est le récit de cette affaire donné par M. Ripa.

Les Jésuites possédaient enfin une pièce qu'ils croyaient devoir leur servir pour perdre M. Pedrini à Rome et à Paris, en répandant partout cette pièce comme une rétractation que M. Pedrini faisait de tout ce qu'il avait écrit sur la question des Rites. M. Pedrini avait prévu ce piège, c'est pourquoi à la fin dans la pièce précédente, il termine par ces mots : *Obéissant donc au commandement de l'Empereur, je dis, etc...* Il se réservait d'envoyer ses explications, comme il fit en effet ; aussi à Rome on ne s'en émut pas ; mais nous voyons qu'à Paris ou avait singulièrement effrayé M. Bonnet, Supérieur Général, soit en lui présentant la soi-disant rétractation de M. Pedrini, sans le Post-Scriptum soit en lui persuadant que M. Pedrini ruinait la Mission. On peut voir l'effet de toutes ces intrigues. par la correspondance de M. Bonnet avec M. Couty, alors Procureur-Général de la Congrégation près du Saint-Siège. Voici ce qu'il lui écrivait le 30 mai 1718.



[416] «M. Pedrini, si fameux joueur et faiseur d'instruments à la Cour de Pékin, est en danger de perdre la tête par le mauvais tour que les Jésuites lui ont joué injustement et calomnieusement en l'accusant d'être le promoteur du *Mandatum* de Sa Sainteté contre les Rites chinois, l'accusant d'avoir trompé en même temps, le Pape et l'Empereur, ce qui a irrité ce Prince, au-delà de toute expression. Sur quoi, Monsieur, je vous prie de faire deux choses auprès de Notre Saint Père le Pape : la première, de lui lire la lettre ou billet dudit Pedrini à M. Appiani, et la lettre que M. Appiani m'écrit en accompagnement de ce billet. La deuxième, de me renvoyer ces deux pièces, quand vous les aurez fait voir à Sa Sainteté, et de la supplier très humblement de nous garder un entier secret, car quoique ce soit, *cum, moderamine inculpatæ tutelæ*, et seulement pour sauver la vie de notre confrère que nous communiquons ces deux pièces, si ces révérends Pères en avaient connaissance, ils ne nous le pardonneraient jamais. Et pour empêcher un petit mal à la Chine, nous nous mettrions peut-être tous hors d'état de faire du bien en Europe. Que si, par l'expérience et la connaissance locale vous estimiez que Notre Saint Père le Pape ne pût ou ne voulût pas sauver la vie de M. Pedrini, innocent et persécuté pour le bien de la foi et l'honneur du Saint-Siège, sans faire passer ces pièces par le canal ordinaire, ne lui communiquez aucune de ces pièces, mais faites-lui donner ces avis par le cardinal de la Trémouille ou par quelque autre que vous jugerez propre, sans faire aucune mention de nous, et sans montrer aucune pièce qui puisse arriver jusqu'à eux. Car, entre autres beaux talents, ces révérends Pères ont encore celui de ne jamais oublier, ni pardonner les plus justes défenses que l'on prend contre eux.»

5 juillet 1718. «J'oubliais de vous dire, Monsieur, qu'il y a quelques jours que M. l'abbé Brisacier (Supérieur du Séminaire des Missions Étrangères) me vint communiquer une lettre de [417] M. Ripa, clerc de la propagande à Pékin, à M. Cerù à Canton, dont je fais ici l'extrait, afin que vous soyez au fait, et voyez la suite de cette affaire à laquelle je ne sais que dire ; car, d'une part, M. Pedrini, M. Appiani et M. Mullener m'écrivent et ne me disent rien de toute cette procédure publique, sinon que les révérends Pères Jésuites l'ont accusé à faux, d'autre part, c'est difficile de douter de la vérité de cette rétractation publique, l'écrit de M. Pedrini, et de tant d'autres personnes, est légalisé par le Grand-Vicaire de l'Évêque de Pékin. Je vous prie, Monsieur, de tâcher de savoir de la Propagande, ce que l'on a écrit sur ce fait, afin que nous sachions à quoi nous en tenir. M. Pedrini a meilleur cœur que bonne tête, si cette rétractation est vraie ; il semble qu'il l'avait perdue ; car il n'y a que frayeur, crainte, timidité, dans toutes ses paroles et pas une once de courage, de fermeté et de raison.»

Le 12 juillet 1718. «Je vous envoyai, la semaine dernière les pièces qui regardent M. Pedrini, entre autres, une lettre de M. l'abbé Brisacier, où vous verrez tout le détail, où la tête de ce bon Monsieur ne paraît guère forte. C'est à vous, Monsieur, à faire en sorte par vous-même et par vos amis, que le Pape mette à couvert M. Pedrini autant qu'il mérite de l'être, quoiqu'il, ait affaire à forte partie comme vous savez.»

18 juillet 1718. «Je vous remercie de votre lettre du 28 du mois passé, et de ce que vous me marquez des réponses de Monseigneur le Secrétaire de la Propagande, touchant M. Pedrini dont je porte le même jugement que vous. Ledit M. Pedrini ne mandant rien du tout de sa prétendue rétractation, je suis toujours un peu tenté de la regarder comme une pièce fabriquée à plaisir, Il semble aussi que si la chose était certaine, M. Appiani ne l'aurait pas ignorée, et m'en aurait mandé quelque chose, car il me semble que ce n'est point là du tout un secret à me faire de la part de ces Messieurs, ces sortes d'actes publics devant être connus d'abord, et ne devant pas rester longtemps cachés.»

Nous ne savons pas quelle fut la réponse de Monseigneur le [418] secrétaire de la Propagande, mais voici un témoignage du Cardinal-Préfet, qui se trouve dans les archives de Monte-Citorio :

«Le cardinal Sacripante, préfet de la Congrégation de la Propagande, m'a dit hier que M. Pedrini était un des meilleurs ouvriers que la Sacrée Congrégation eût dans ces Missions. Je lui répondis que plusieurs disaient que toute son occupation était de jouer de la

musique et rien de plus. Son Éminence me dit alors : Vous pouvez assurer à tout le monde que la Sacrée Congrégation l'a en grande estime.»

«M. Bonnet écrivait encore, le 6 août 1718, à M. Couty : Je vous remercie de votre chère lettre du 19 du mois passé, et de la prétendue rétractation qu'elle contient, dont je vous ai aussi envoyé un exemplaire. J'ai reçu de nouvelles lettres de Monseigneur Mullener et de M. Appiani, des 10 mars et 31 décembre 1717, qui ne font aucune mention de cette rétractation, ce qui me fait soupçonner qu'elle pourrait être de la façon de ceux qui se vantent de tout savoir et de n'ignorer de rien. Je suspends pourtant mon jugement de peur de me tromper.»

Paris., le 20 août. «Il est vrai que les affaires de la Chine sont bien obscures et équivoques, et qu'on n'y comprend pas grand'chose, ni de loin, ni de près, excepté que ceux qui sont puissants, et qui veulent l'être partout, remuent toutes sortes de machines pour être seuls, là comme partout ailleurs.

«M. Pedrini est bien peu avisé, ou bien peu sincère de nous envoyer sa supplique, sans nous dire un seul mot de sa rétractation qui ne pouvait manquer de venir à notre connaissance.»

M. Bonnet répétait encore la même chose le 31 août 1718.

«M. Pedrini ne paraît guère sage, ni ferme, ni sincère dans sa conduite, si les pièces en question sont de lui. Les esprits médiocres sont bien petits dans les grandes occasions.»

Mais bientôt après M. Bonnet eut le mot de l'énigme, comme on le voit par la lettre suivante.

17 septembre 1718. «J'ai reçu de nouvelles lettres au sujet [419] de M. Pedrini dans lesquelles il accuse d'autres lettres que je n'ai pas reçues et où le récit de sa grande affaire tait entier. Je vous envoie la copie de ces dernières ; je crois qu'il serait bon que Notre Saint Père le Pape les vit ou que du moins Sa Sainteté sût la teneur sans nous commettre.»

Ces lettres dévoilèrent sans doute à M. Bonnet que toute l'affaire de la rétractation de M. Pedrini n'était qu'une comédie, et que la rétractation même n'en était pas une. Du reste nous avons une attestation de M. Ripa, sous la foi du serment, qui lui avait été demandée par la Sacrée Congrégation de la Propagande. Elle se trouve dans les pièces justificatives de Monseigneur le Secrétaire de cette Sacrée Congrégation. Elle justifie M. Pedrini de l'accusation qu'on voulait faire prévaloir en Europe contre lui, qu'il avait par son Mémoire excité la colère de l'Empereur, et provoqué le manifeste publié en trois langues.

«Je, soussigné atteste et même avec serment si besoin en est :

— 1° que d'après toutes les circonstances que j'ai vues je conclus et forme le jugement certain que la disgrâce éprouvée par M. Théodoric Pedrini, auprès de Sa Majesté, en 1716, n'a pas eu pour cause le Mémorial qu'il a présenté à l'Empereur, mais bien les accusations élevées contre lui par les Jésuites de Pékin ;

— 2° Que si Sa Majesté Impériale a fait emprisonner le Père Castorano, c'était pour une accusation qui ne venait pas de M. Pedrini ;

— 3° Je sais de science certaine qu'en l'année 1716, plusieurs Jésuites ont accusé M. Pedrini, et même plusieurs fois j'ai été présent lorsqu'ils l'ont accusé d'avoir été cause, par ses fausses informations, que le Pape avait envoyé la Constitution apostolique ;

— 4° Au bout de six ou sept jours seulement de disgrâces, en 1716, l'Empereur a rendu sa faveur à M. Pedrini et il la lui a conservée jusqu'aujourd'hui. M. Pedrini a continué à donner des leçons à ses élèves et à servir Sa Majesté comme auparavant, à entrer dans le palais et à être admis en présence de l'Empereur ;

— 5° M. Pedrini ayant [420] présenté à l'Empereur la lettre qui a été ensuite envoyée par voie de Moscovie, Sa Majesté dit en ma présence qu'elle était fort bien et qu'il devait l'envoyer telle qu'elle était, sans y changer une lettre. Mais les Jésuites s'y sont fortement

opposés, ils ont travaillé et sont parvenus à la faire changer, comme elle l'a été en effet, et ainsi changée elle a été envoyée. En foi de quoi j'ai donné cette attestation.

Djé-Hol, 18 octobre 1718.

Mathieu RIPA

Missionnaire APOSTOLIQUE  
DE LA SACRÉE CONGRÉGATION DE LA PROPAGANDE,

J'en fais foi et le jure comme ci-dessus.

M. Appiani nous donne des explications plus amples sur le mystère de cette affaire. Dans les lettres de lui que nous allons citer, et dont les originaux sont conservés dans les archives de la maison de Monte-Citorio à Rome. La première est adressée à M. Giordanini.

De ma prison, 1er janvier 1717.

«J'espère qu'avant de recevoir la présente lettre vous aurez déjà reçu les deux autres que je vous ai envoyées au commencement de novembre et une troisième, et vous aurez appris que nous sommes au milieu des croix, mais plus que tous M. Pedrini les porte et les portera. Il a été disgracié en forme, et si l'Empereur ne l'avait pas tant aimé qu'il l'aime, au lieu de *paroles injurieuses* il lui en aurait dit de *très pesantes* ; et cela pour avoir été accusé indirectement par une couronne royale d'Europe (de Portugal), mais directement par les révoltés, d'avoir trompé le Pape en écrivant que l'Empereur s'inquiétait peu ou point que l'on condamnât les Rites et d'avoir ainsi été cause que le Pape a promulgué sa Constitution. C'est pourquoi [421] l'Empereur a renouvelé les anciens décrets et a fait un manifeste en trois langues, Tartare — Chinois — Latin, pour se plaindre de ce qu'à Rome on ne lui répond pas, et il entreprend de faire revenir en Chine celui qui a mérité d'être chassé de Rome (le Père Provana). L'Empereur irrité a violé la parole qu'il avait donnée de ne pas révéler ce que M. Pedrini lui avait donné par écrit d'après ses ordres ; il a rendu public cet écrit et on entendra en Europe toutes les déclamations que vont faire à ce sujet ceux qui y sont notés ; ils ne perdent aucune occasion d'avancer leurs intérêts et ils ont demandé une copie de cette pièce à l'Empereur. Ce dernier tout disposé à les favoriser puisqu'ils le servent si bien, et qu'ils lui font venir continuellement de leurs confrères pour le servir et lui offrir des présents curieux et de grand prix, l'Empereur, dis-je, leur accorda ce qu'ils demandaient. Recommandez avec instances M. Pedrini aux prières de toutes vos connaissances, afin que Dieu lui donne la force de porter sa croix et de tirer profit pour son salut éternel de cette tribulation ; car à mon avis il en a pour longtemps à souffrir et cruellement ; vu que ce monarque est un moulin à vent qui ne cesse plus de moudre quand il a commencé. Si au moins le Bref à l'Empereur, promis depuis 1714, était arrivé cette année, nous ne serions pas dans tant d'angoisses et peut-être qu'on aurait fait taire les adversaires. Si encore les artistes promis au nom du Pape étaient arrivés ! Mais ceux qui profitent de tout ont aussi profité de ce délai et ont lancé la balle tandis qu'ils avaient le temps d'empêcher les artistes d'être bien accueillis. D'après cela vous voyez que je n'ai aucune espérance de liberté, à moins que Dieu ne touche, mais bien fortement le cœur de l'Empereur qui est peu affectionné au Saint-Siège et à ses Missionnaires, à cause des mauvais tours qu'on leur a Joués comme on petit le voir dans cette dernière tragédie. Il n'y a pas à douter que si on disait à l'Empereur qu'à Lisbonne on a retenti les quelques mots qu'il envoyait au Pape en réponse à son Bref de 1709, il découvrirait bien des trames ; [422] mais il n'y a personne qui ait ni la force, ni les richesses, ni les intrigues de ceux qui agissent comme ils veulent et qui vont tête baissée ; si Dieu n'y met la main ils feront un jour soupirer bien amèrement le Saint-Siège. Toujours est-il que ma part sera de souffrir en me cramponnant au psaume *Quam bonus Israël Deus* où vous pourrez lire les sentiments de mon cœur affligé.

«Je suis dans l'anxiété au sujet de notre Monseigneur Mullener, je crains qu'il ne se soit trouvé avec Monseigneur de Pékin quand seront arrivés là trois Mandarins, envoyés par l'Empereur, pour lui demander si la Constitution est l'œuvre du Pape. Cette Constitution a été promulguée aux Jésuites à Pékin par le Vicaire-Général de l'Évêque de cette ville, le Père Antoine Castorano envoyé exprès à cet effet. Mais pour cette démarche il a été accusé par les Jésuites devant l'Empereur, et chargé de neuf chaînes, (traitement que l'on n'emploie que pour ceux qui sont dignes de mort). Après un interrogatoire rigoureux, l'Empereur a fait grâce au Père Castorano, mais lui a ordonné en même temps de ramasser tous les exemplaires de la Constitution et de les reporter ici à Canton au Père Cerù qui est le cousin de l'abbé Fattinelli, afin que ce Père pour qui M. Ripa a obtenu la permission de rester à Canton comme son Procureur, les renvoie en Europe. Déjà l'Empereur avait ordonné que le Père Cerù lui-même devait quitter la Chine et reporter les Constitutions en Europe. Ainsi nous attendons de jour en jour le Père Castorano ; s'il vient seul les choses se passeront assez tranquillement ; mais s'il vient accompagné d'un commissaire impérial, il y aura un mauvais quart d'heure à passer, car l'entends dire qu'ils ont déjà tenu conseil et qu'ils ont décidé de répondre qu'ils ne peuvent suspendre l'exécution de la Constitution et qu'ils sont prêts à quitter plutôt la Chine ; mais par l'expérience que j'ai je crains qu'il n'y ait quelque anguille sous roche. Peut-être quelques-uns obéiront. Mais moi je dis, s'ils ont envie d'obéir, pourquoi accuser le Vicaire-Général [423] de Pékin ? pourquoi, par une accusation contre M. Pedrini faire croire à l'Empereur que le Roi de Portugal, par le moyen de son ambassadeur auprès du Pape a obtenu de Sa Sainteté la suspension de cette Constitution qu'ils assurent faussement et indignement n'être émanée qu'à la suite d'un faux rapport envoyé par M. Pedrini au Pape ?

«Voilà le mystère. On ne peut s'empêcher d'obéir à la Constitution si l'on a encore un reste de foi et de vénération pour le Saint-Siège, mais le système arrêté, est de se maintenir seuls en Chine ; et pour cela ils décréditent le Saint-Siège afin qu'il n'ait point de représentants dans ce pays parce que alors, ils pourraient prêcher à leur manière et il n'y aurait personne qui puisse les convaincre qu'ils n'obéissent pas. Ils ne laissent pas aller l'Empereur jusqu'à répandre le sang des innocents, mais ils nous forcent à mourir à petit feu au milieu des afflictions et des angoisses. Si on mettait autant de zèle à prendre des déterminations pour soutenir l'autorité pontificale, que les Jésuites mettent d'acharnement à soutenir leur entreprise au préjudice d'une infinité d'âmes, le Saint-Siège jouirait déjà d'un grand éclat en Chine. Ils ont vu qu'à la fin de l'année 1714, l'Empereur avait déclaré sa pensée à M. Pedrini, ils ont vu que la lettre que celui-ci écrivait au Pape, par ordre de l'Empereur, ruinait par la base leur système d'être seuls et ouvrait la route à un représentant du Saint-Siège pour venir résider en Chine pacifiquement et honorablement, et alors ils ont élevé des difficultés contre cette lettre qui devait être envoyée par voie de Moscovie, et dont une copie conforme, sans qu'ils le sussent, était déjà partie par une autre voie. Quelles difficultés, quelles manœuvres n'ont-ils pas employées autour des navires qui partaient pour le Pérou où l'on sait l'horrible fait qui s'y est passé <sup>37</sup>. Il fallut donc faire une autre lettre dans laquelle on ne disait pas le tiers de ce qui avait été écrit dans la première envoyée, et [424] pendant ce temps-là ils écrivirent que leur système croulait et qu'il fallait bien examiner les expédients propres à le soutenir. Alors à Rome quelqu'un dit à un Jésuite français, le Père Niel, que M. Pedrini avait écrit au Pape que l'Empereur était bien disposé ; celui-ci en parla avec les siens et voulut liquer ensemble les Jésuites français et les portugais ; car il faut savoir qu'ici en Chine, ils sont frères contre frères en dispute devant l'Empereur ; mais ils se sont réunis afin de rendre le mal pour le bien à M. Pedrini qui avait défendu les Français contre les Portugais. On trouva donc l'expédient de faire écrire le Roi de Portugal à l'Empereur de Chine, pour se plaindre de ce que pendant que ce même Roi s'employait à Rome pour soutenir les Rites chinois, un italien qui était à la Cour de l'Empereur de Chine assurait au Pape que Sa Majesté ne se souciait pas de la condamnation de ces Rites, ajoutant que néanmoins lui, Roi de Portugal, ne cesserait pas

---

<sup>37</sup> Nous ignorons quel est ce fait, mais on peut facilement le conjecturer.

de défendre la cause à Rome tant qu'il ne verrait pas un témoignage public de la volonté de l'Empereur. Le but qu'ils se proposaient fut atteint par suite du délai du Saint-Siège à envoyer le Bref qu'il se proposait ou qu'il avait promis d'envoyer. Alors partit de Pékin un manifeste d'invention européenne, car les Chinois ne sont pas si savants, ni les Tartares non plus ; ensuite M. Pedrini perdit la faveur impériale ; ensuite on maltraita de paroles les morts et les vivants ; ensuite on entreprit de faire revenir en Chine le Père Provana ; ensuite furent renouvelés les anciens décrets contre la pureté de la foi ; ensuite fut affaiblie l'estime que l'Empereur faisait du Saint-Siège et qu'il avait manifestée plusieurs fois ainsi que M. Pedrini me l'avait écrit à diverses reprises ; et ainsi la Mission va devenir comme une terre en friche s'il n'arrive bientôt au moins quelque Bref adapté à l'état des choses ; si on n'envoie et bientôt un puissant secours, la porte sera fermée à tous les Missionnaires du Saint-Siège. Et ensuite avec tout l'apparat que j'ai dit, on se donne l'air de vouloir obéir en prêtant le serment prescrit par la Constitution. Ah ! mon cher [425] Monsieur, mon cœur se fond en larmes ! Je n'y entends plus rien, si c'est là le zèle pour la gloire de Dieu, s'il suffit de parler et de se vanter de cette façon pour avoir le véritable zèle !

«Je ne puis, sans avoir l'âme abreuvée d'amertume, me rappeler ce qui s'est passé en dix ans et quelques mois !

Quelle belle espérance d'établir un Ministre et un Légat du Saint-Siège dans cet extrême Orient ! Quelle belle espérance d'élever des jeunes gens pour le service de Dieu ! Ceux dont l'éducation avait déjà été commencée ont été dispersés de côté et d'autre tandis qu'aujourd'hui ils devraient être en état de convertir par leurs paroles et par leurs exemples une infinité, d'âmes. Toutes ces espérances ont été perdues et cela par l'orgueil des désobéissants et par leur zèle pour le droit de patronage, et pendant ce temps-là le despote de Moscovie envoie de ses Missionnaires schismatiques à qui l'Empereur accorde une église dans Pékin, et le Saint-Siège seul, trouve des adversaires dans ceux qui devraient l'aider de toutes leurs forces à prendre pied dans cette contrée ! J'en suis réduit à ne plus vouloir me rencontrer avec des Missionnaires, car je ne puis m'empêcher de parler de tout ce qui nous touche, et alors c'est comme si un glaive de douleur me transperçait le cœur, surtout parce que je prévois de plus grands maux encore que ceux par lesquels nous sommes passés. Je n'ai ni bien fonds, ni rentes à perdre, il n'y a que la précieuse perle du progrès de l'Évangile qui me tienne au cœur, et si le Saint-Siège juge à propos que la Compagnie de Jésus soit toute seule en Orient, je n'ai rien à dire à cette résolution. Mais il m'est pénible de voir que pendant que sous le prétexte du droit de patronage on ferme l'entrée aux Missionnaires du Vicaire de Jésus-Christ, le schisme grec, fomenté par le Tsar de Moscovie, se moque du droit de patronage des catholiques, et proclamant une plus grande liberté de conscience que celle que permet la vérité catholique, s'ouvrira une large voie pour la ruine de beaucoup d'âmes qu'il sera ensuite bien difficile de ramener ait bon chemin. Le délai du [426] remède le rend inutile lorsque le mal a le temps de s'accroître ; c'est ce que j'écris au Saint Père avec autant d'empressement que de sincérité. La cause de Dieu exige que l'on prenne ses intérêts avec un peu plus de zèle et que l'on s'emploie de toutes ses forces pour la soutenir. Je ne sais à qui m'adresser pour faire dire tout ce que je vous dis, mais secrètement, soit aux cardinaux Sacripante ou Paolucci, soit même directement au Pape, afin que l'on connaisse notre état ou pour mieux dire l'état de la cause de Dieu. C'est donc vous qui le ferez ou ne le ferez pas ; mais en attendant J'en charge votre conscience qui a tant de zèle pour l'honneur de Dieu. Il est vrai que j'écris à la Sacrée Congrégation, mais il convient que je lui parle d'autres choses qui concernent notre état et qui ne vont pas *seulement. jusqu'à la peau*. Vous voudrez bien me faire la faveur de remettre en mains propres l'incluse au cardinal Sacripante ; faites-le, sinon pour l'amour que vous avez toujours eu pour moi, au moins faites-le pour l'amour de Dieu qui vous tiendra compte de cette charité. Je vous embrasse étroitement dans les plaies de Jésus-Christ.

P. S. «Si vous avez reçu mes deux lettres du 25 octobre et du 1<sup>er</sup> novembre, faites réflexion à ce que je vous ai dit de ma crainte que M. Pedrini ne reste à sec ; vous verrez si

je disais vrai. L'Empereur veut des gens à son service, il favorise les Moscovites parce qu'ils ont amené un médecin anglais et un chirurgien allemand ; il favorise les Jésuites parce qu'il a vu que *pour son service* leur Général a tenu parole. Il avait promis un chirurgien et un peintre et ils sont venus ; il avait promis un musicien et un mathématicien et ils sont venus même avec un troisième en plus ; et du Saint-Siège, à qui il s'est adressé, on ne voit venir ni lettres ni sujets ; et pourtant on voit que le désir d'avoir du monde et des Brefs est si grand qu'il a suffi à M. Ripa de dire qu'on attendait des sujets et un Bref pour calmer une grande colère de l'Empereur.

2° P. S. «Au moment où j'allais cacheter ma lettre, voilà [427] qu'arrive l'envoyé de Monseigneur Mullener ; il ne m'écrit que des lamentations et se plaint de moi, de ce que j'ai été l'occasion de son élévation à l'Épiscopat et à la charge de Vicaire-Apostolique. La lettre a été faite à plusieurs reprises, et finit au 20 novembre, il se trouvait alors au moment de partir pour aller recevoir la consécration épiscopale. Mais on l'a faussement épouvanté par le bruit que Monseigneur de Pékin était mort, c'est pourquoi il courait çà et là pour savoir des nouvelles certaines sans avoir le temps de se reposer. Peut-être, en voyant tant de rumeurs, se retirera-t-il parmi les Montagnards jusqu'à ce que l'orage soit passé. Je ne puis pas vous en dire davantage.

De ma prison de Canton, 1er janvier 1717.

L.-A. APPIANI.»

Quelques jours plus tard, M. Appiani donnait encore de nouvelles explications sur les mêmes affaires.

Canton, 17 janvier 1717.

«Quoique le capitaine du navire français qui va à Cadix, soit déjà parti, je veux vous envoyer encore ce pli, et j'expédie en toute hâte, une petite barque pour l'atteindre, s'il est possible, car je ne sais à qui je pourrais mieux confier ceci que je crois d'une très grande importance. Le mystère de la disgrâce impériale, encourue par M. Pedrini, est que, outre les nombreuses calomnies dont on l'a chargé, une lettre, vraie ou fausse du Roi de Portugal, est venue prier cet Empereur de protéger les Jésuites contre ledit M. Pedrini, parce que ce dernier a perdu de réputation toute la Compagnie en assurant au Saint-Siège qu'il était faux que l'Empereur voulût chasser tous ceux qui n'admettaient point les Rites controversés, tandis que les Jésuites, fondés sur les décrets impériaux, avaient écrit et soutenu le contraire. L'Empereur qui, plusieurs fois, avait [428] protesté vouloir les protéger à cause des services qu'ils avaient rendus à sa personne et à l'Empire, Et une furieuse sortie contre M. Pedrini. La dernière lettre de ce dernier, du 15 décembre, me console en me faisant voir qu'il porte la croix et la disgrâce humaine avec beaucoup de soumission à la volonté de Dieu, et qu'il se dispose à en souffrir encore plus si, cette année, il arrive quelque autre recommandation en faveur des Jésuites par la même voie, et s'il ne vient rien de la part du Pape ; car l'Empereur a grande envie de recevoir des Brefs et des artistes de sa part. Ne voyant rien venir, il se croira méprisé (chose que le Père Kilian, Visiteur des Jésuites, a déjà écrite aux Franciscains de Canton) et grâce à des recommandations vraies ou fausses que lui enverra, pour les Jésuites, le Roi de Portugal, irrité outre mesure, il finira par prendre quelque détermination du goût des Jésuites, mais très préjudiciable à la Religion. Du reste, s'il était vrai qu'il voulût chasser quiconque ne protégé pas les superstitions, il en aurait déjà chassé quelques-uns que je connais (si toutefois les Jésuites disent vrai) qui sont en Chine sans diplôme et qui obéissent au Saint-Siège. Que le procureur de la Propagande, le Père Cerù reste en Chine, par suite de la demande adressée à l'Empereur par M. Ripa, c'est là un de ces traits de politique de qui sait se servir de cette arme avec tant d'adresse. Ils sont nombreux et s'unissent tous ensemble pour jeter la poudre aux yeux des grands et des petits ; chacun fait son rôle, qui apporte du bois, qui de la paille, qui de la chaux, qui de l'eau, et ainsi se bâtit cette grande

tour de Babel. Ils voulaient en effet faire réaliser ce qu'ils disent, c'est-à-dire, que l'Empereur veut chasser quiconque est opposé aux superstitions, mais ne sachant comment y parvenir, ils firent entendre à M. Ripa, par le moyen d'un de leurs frères, coadjuteurs français, que l'Empereur voulait chasser le Père Cerù. Le bon M. Ripa, par zèle sans doute du bien de la Mission, fit prier l'Empereur d'accorder au Père Cerù de rester, et l'Empereur l'accorda. Mais moi, je dis, si l'Empereur veut chasser [429] ceux qui ne sont pas dupart de l'idolâtrie, pourquoi ne chasse-t-il pas le Père Perrorli, commensal du Père Cerù, et, comme lui, de la Propagande, et pour lequel on n'a fait aucune demande. Il faut donc, dire contre le principe d'Aristote : qu'une seule hirondelle fait le printemps ? pour pouvoir crier que l'Empereur chasse tous ceux qui sont opposés aux superstitions. Ah ! mon cher Monsieur, je vous assure que je vois la malice du siècle arriver à son comble. Il n'est aucun stratagème, qu'on ne mette en œuvre pour s'opposer aux oracles du Saint-Esprit, car je regarde pour tels ceux qui viennent du Saint-Siège. Pour soutenir les Jésuites dans le parti de l'idolâtrie, les Jésuites de Paris ont écrit, à leurs confrères de Chine, les paroles suivantes :

«On entend dire que l'Empereur veut chasser les Missionnaires à cause de la Constitution ; le Pape a donné l'ordre à ceux qu'il doit envoyer, de la modifier.» Voilà une pierre de scandale sur laquelle ils se sont appuyés pour obtenir un manifeste, la disgrâce de M. Pedrini, la prison et les chaînes du Vicaire-Général de Pékin, et le renouvellement des anciennes ordonnances contre la Religion. Ici, à Canton, un certain Jésuite français, dont la modestie affectée ne laisse, pas à la longue, que de trahir beaucoup de défauts, parcourut toutes les maisons des capitaines français, et je crois aussi des anglais pour y porter la nouvelle, arrivée de Pékin, de l'enchaînement du Vicaire-Général, et cela pour grandir leur renommée et se faire des partisans qui, arrivant en Europe, puissent y crier comme ils crient eux-mêmes. Or voici ce que m'a rapporté un de ceux à qui ce Père a été donner la nouvelle ; ces paroles arrachent vraiment les larmes des yeux. «Ah ! Monsieur, voyez-en les suites ; nous avons prévu toutes ces fâcheuses conséquences ; nous en avons prévenu Messieurs les Italiens, ils n'ont pas voulu nous croire : voilà donc la Mission perdue. Au moins, avons-nous la consolation d'en avoir prévu toutes les suites, et d'en avoir averti tous ces Messieurs.»

[430] Que cela soit vrai, je le veux bien, mais j'ai été présent à quelques conférences où le bon religieux n'avait pas assez de rhétorique pour se défendre de ce Monsieur qui, en quelques mots, fit cesser ses fanfaronnades ; voici ce qui lui fut répondu : «Hé ! mon Père, vous vous vantez de ces victoires ; mais quiconque a un bon fond de religion devrait les pleurer à chaudes larmes !» Dieu de mon âme ! on ne saurait croire tout ce que l'on voit ici et je ne doute aucunement que si le Saint-Siège connaissait la malice de certains, il n'aurait pas attendu jusqu'à cette heure à prendre des résolutions énergiques. Croyez-moi, Monsieur, et croyez que : *instant tempora periculosa. Non omnes qui ex israel sunt ii sunt Israelitæ, neque qui semen Abraham, omnes filii.* Nous ne pouvons pas faire autre chose que recourir au Père des pasteurs, lui représenter vivement la vérité et ensuite s'attacher à la croix pour y vivre, y mourir et régner avec Jésus-Christ éternellement : *ubi te amplectar sugentem, ubera matris meæ, ditecte mi, et eternæ dulcedinis musto lælum deoscutabor.* Priez pour moi et pour vos confrères qui sont dans les peines et dans les angoisses pour la sainte Église de Dieu et pour l'obéissance due au Saint-Siège. *Amen. Saluta amicos nominatim,*

Une autre lettre de M. Appiani, du 12 décembre 1717, revient sur le même sujet.

«L'année dernière, dit-il, je vous ai envoyé plusieurs lettres, entre autres un pli de M. Pedrini, qu'un capitaine français, qui allait à Cadix, promit de vous faire parvenir par l'Espagne. Si le vaisseau est arrivé à bon port, vous aurez par cette lettre appris la tragédie qui lui est arrivée par suite de l'accusation dirigée contre lui, et présentée à l'Empereur par les Jésuites portugais. Mais selon ce que m'écrit M. Pedrini lui-même, ce n'a été qu'une pure comédie ; car l'Empereur ne prétendait par cette démonstration que reconnaître les services des Jésuites et le dévouement sans bornes qu'ils ont pratiqué pour lui pendant tant de lustres. Du reste, M. Pedrini a été assuré par [431] quel qu'un qui le sait bien, que

L'Empereur n'était en aucune manière indisposé contre lui, et que les choses allaient comme auparavant pour ce qui le regardait. Bien plus, ayant fait une fontaine de Héron, il la présenta à l'Empereur qui en fut très satisfait, et qui dans une occasion, le voyant avec d'autres Européens, laissa de côté les autres et le fit appeler à part pour ne pas exciter par ses louanges la jalousie des autres. Il le complimenta en présence de ses fils et le chargea de veiller à ce que l'on construisît plusieurs autres fontaines semblables, disant qu'il avait un beau talent. Dernièrement nous avons su, par voie indirecte, que M. Pedrini en a présenté une autre en Tartarie et que l'Empereur l'a fait appeler, mais nous ne savons pas encore de quoi ils ont parlé. M. Ripa et lui souffrent la plus grande persécution de la part des Européens désobéissants au Saint-Siège, car ces derniers ne veulent plus administrer les sacrements aux néophytes ni à ceux qui désirent embrasser la Religion chrétienne, et que l'inspiration de Dieu amène à la foi. Ces deux Messieurs, eux, administrent les sacrements, et c'est pourquoi on les proclame coupables de péché mortel ; tantôt on fait entendre aux néophytes qu'ils ne sont pas prêtres, tantôt on les menace eux-mêmes de les accuser devant l'Empereur sous prétexte qu'ils entendent des confessions contre la volonté de Sa Majesté même. Quelles belles choses ? n'est-ce pas ?.. Les stratagèmes mis en usage par les Jésuites devraient m'avoir acquis un peu de crédit et faire penser que ce n'est ni pour solliciter, ni pour des fins détournées que je dis que le mal est pire qu'on ne le croit, et qu'il y a juste sujet de craindre qu'à l'avenir il ne se fortifie si on n'agit pas énergiquement. Je vous envoie la version latine du Mémoire que M. Pedrini a présenté, il y a deux ans, à l'Empereur, elle a été faite par lui et copiée très secrètement par un de ses domestiques. Les Jésuites en ont fait et fait faire des traductions, par des Religieux, leurs adeptes ; je sais certainement que le plus souvent ils ne s'occupent pas de voir ce que veut dire, le Chinois ; aussi Dieu sait [432] quelles traductions on en aura faites. Je n'ai pas pu en faire une, parce que je n'ai pas eu une copie fidèle du texte chinois

M. Pedrini ne me l'a pas envoyée à temps ; le n'ai pas voulu la traduire ensuite parce qu'il m'a dit, que pour bien comprendre le fait il faudrait des notes que par le conseil d'un ami il a ajoutées, mais qui sont très rares et très modestes. Si j'avais fait cette traduction, j'aurais dit bien des choses à propos, et qui auraient démontré la nécessité qu'il y avait de parler clairement à Sa Majesté ; ce que je regardais comme de la plus grande justice. Mais on médierait : *Cicero pro domo sua*, (ce qui revient à dire chacun prêche pour sa paroisse). Il vaut donc mieux que M. Pedrini ait fait lui-même ce travail. Je vous prie d'en faire une copie pour notre Supérieur Général, et une autre pour le cardinal Sacripante. Nous ne savons à qui nous adresser, tous ont peur des Jésuites. Le Supérieur Général les redoute, et pendant ce temps-là, nous allons à tâtons, au grand préjudice de la cause de Dieu. Écrire à nos Procureurs Généraux ? M. le Supérieur Général, m'a déjà dit plusieurs fois que c'était inutile, parce que tout irait dans le puits de Saint Patrice sans qu'il en sorte aucune odeur. Mes anciens amis m'ont abandonné ; tout ce que je puis attendre d'eux, c'est un *Adjva illum Domine Deus noster*. Du reste ils ne prennent pas à cœur d'aider un de leurs confrères dans une cause si juste et ils me regardent comme un avorton. Voilà ce qu'il en est depuis que j'ai pris la plume pour défendre la cause de Dieu afin de découvrir quelques-unes des trames à la Sacrée Congrégation, et fait connaître au Saint-Siège les besoins de ces Missions et où il fallait mettre la main. Oh ! quelles grandes louanges me venaient d'abord d'au-delà les monts, j'arrivais déjà au troisième ciel couronné comme martyr ; mais tout à coup on a appris que quelqu'un qui n'était pas trop mal vu des Cardinaux leur a dit qu'on ne devait pas me croire, que la vérité était prouvée ; et alors on m'a fermé la bouche et engourdi le bras. C'est donc à vous que je m'adresse comme à un vieil ami ; je [433] n'en ai plus d'autre qui me connaisse aussi bien que vous et le Visiteur de Lombardie. Ce dernier ne sera pas fâché d'avoir de mes nouvelles, je vous prie de lui en envoyer. Par un autre courrier je vous enverrai une lettre de notre nouvel Évêque, et puisque vous m'en avez envoyé deux, je vous en envoie trois. Saluez tous les amis, nommément mon bien cher M. Garagni, l'immémorable M. Perotti, les très chers MM. Bonardi et Monleone. J'ai réservé ici M. Pellegrino de Negri et M. Castelli auxquels je baise les mains, etc...

Louis-Antoine APPIANI,



### § XXXI. Conspiration pour détruire la Mission de Chine.

Les lettres que nous venons de citer de M. Appiani nous annoncent déjà la formation de cette conspiration ; le journal de M. Ripa va nous donner les détails.

«Le 21. novembre 1716, dit-il, on remit au Père Castorano l'ordre écrit de l'Empereur qu'il avait déjà entendu de vive voix, de porter au Père Cerù les Constitutions apostoliques avec son interrogatoire. Le lendemain, après avoir rédigé une longue protestation par laquelle il déclarait avoir eu commission de Monseigneur de Pékin pour promulguer ladite Constitution à tous les Missionnaires européens, non seulement à ceux qui étaient à Pékin, mais encore aux autres des provinces, et qu'il n'allait rendre cette Constitution au Père Cerù que pour obéir aux ordres de l'Empereur qui prétendait que cette Constitution n'était pas vraie, mais supposée, et pour ne pas l'irriter davantage contre cette Mission, que néanmoins ni son Évêque ni lui ne cesseraient jamais d'en provoquer l'exécution même au péril de leur vie. Quand cette Constitution eut été remise au Père Cerù avec la protestation, celui-ci la livra à M. Gallet, capitaine de vaisseau français, avec une lettre pour la Sacrée Congrégation [431] de la Propagande, après avoir pris l'avis de vingt-deux Missionnaires, comme on me l'a assuré. A vrai dire, je ne puis comprendre que vingt-deux Missionnaires aient pu assurer le Père Cerù qu'il pouvait sans offenser le Pape et sans scrupule, renvoyer cette Constitution à Rome. Pour moi, qui ne suis pas si grand Théologien, quand on me demanda mon avis sur ce point, j'ai dit que je n'approuvais ni ne désapprouvais ce qu'avaient fait le Père Cerù et le Père Castorano ; que pour moi, j'aurais préféré me faire mettre en pièces plutôt que de renvoyer la Constitution. Néanmoins, dans leur réponse, la Sacrée Congrégation et le Pape ne firent aucune plainte de cette démarche.

«Le 28 novembre 1716, les Mandarins se rendirent à Lin-Zing-Tchéou pour interroger l'Évêque de Pékin qui demeurait en cet endroit. J'ai entendu lire le procès-verbal de cet interrogatoire, mais ayant été plusieurs fois dérangé, je n'ai pu le retenir en entier. En voici la substance. «Monseigneur dit que la Constitution lui avait été envoyée de Rome par Monseigneur Cavalieri, Secrétaire de la Sacrée Congrégation de la Propagande, et de Canton par un exprès du Père Cerù ; que M. Pedrini, les années précédentes, avait écrit qu'ayant rapporté à l'Empereur les décrets pontificaux sur la matière des Rites chinois, l'Empereur non seulement ne s'était pas fâché, mais encore avait dit qu'ils étaient bien faits et que l'on pouvait les publier sans crainte ; que le Père Kilian également avait écrit plusieurs fois que lui avec tous les Jésuites étaient entièrement disposés à les recevoir sans aucune résistance et qu'ils n'attendaient pour cela que la promulgation qu'on devait leur en faire ; que lui-même, Évêque de Pékin, croyant à la parole du Père Kilian et de M. Pedrini, et ne pouvant à cause de son âge caduc se rendre en personne à la capitale y avait envoyé son Vicaire, le Père Castorano ; que s'il n'avait pas publié cette Constitution il eût été déposé de l'épiscopat ; qu'il savait bien qu'il avait mérité la mort, mais qu'il espérait que l'Empereur [435] lui ferait grâce à cause de sa vieillesse.» Comme l'Empereur exigeait encore qu'on lui donnât des nouvelles d'Europe, l'Évêque livra aux Mandarins une relation écrite de la main du Père Cyriaque Contencin, alors Supérieur des Jésuites français, de Pékin, qui lui avait été envoyée par le Père Kilian ; cette relation (que j'ai lue) renfermait entre autres nouvelles que le Père Niel, Jésuite, avait écrit que le Pape et Monseigneur Nicolaï lui avaient dit à Rome que M. Pedrini, dans ses lettres, avait assuré le Pape qu'il n'y avait aucun danger de la part de l'Empereur à publier la prohibition des Rites. Ce Père écrivait aussi que le Pape voulait envoyer à l'Empereur un beau Bref Apostolique avec des artistes et des présents.

«J'écrivis à Monseigneur l'Évêque pour savoir la vérité du fait, et Monseigneur pour me satisfaire m'envoya la copie de sa déposition et une autre de la relation du fait par le Père Michel Fernandez.

«Dans l'interrogatoire fait par les trois Mandarins susdits la première demande fut : Pourquoi le Pape m'avait écrit à moi et non à l'Empereur pour annoncer la condamnation des Rites et qui m'avait envoyé ces lettres ? — Je répondis que Monseigneur Silvio Cavalieri, Secrétaire de la Propagande, m'avait envoyé les lettres et non pas le Pape. Alors, dirent-ils, cette Constitution n'est pas du Pape, mais des Cardinaux amis du cardinal de Tournon et de Monseigneur Maigrot ; il est impossible que l'Empereur ayant envoyé des gens à Rome pour cette affaire, le Pape veuille ensuite publier en secret ses ordres ou sa Constitution. Ils demandèrent ensuite d'où et de qui j'avais reçu cette Constitution du Pape. Je répondis que je l'avais reçue de Canton, du Père Joseph Cerù. Ils demandèrent par qui il l'avait envoyée, son nom et son prénom chinois. Je répondis que, c'était par un homme nommé Jean ; ils firent beaucoup d'instances pour savoir son nom de famille chinois ; je répondis toujours que le ne le savais pas. Ils demandèrent si le Père Charles Castorano, mon Vicaire, était allé publier la Constitution [436] à Pékin de son propre mouvement ou par mes ordres. Je répondis que je l'avais envoyé. Ils cherchèrent à m'embarrasser longtemps par beaucoup de circonlocutions et de détours. Je répondis constamment que je l'avais envoyé. Ils demandèrent pourquoi le Père Provana ne revenait pas. Je répondis que je n'en savais rien, n'ayant aucune communication avec lui ; ils demandèrent s'il était vrai que M. Pedrini eût écrit au Pape que l'Empereur de Chine ne se faisait aucun souci qu'on prohibât les Rites chinois ou non ? Je répondis que oui. Comment le sais-tu ? reprirent-ils. Je répondis que je l'avais su par le Père Contencin et par le Père Stumpf. Ils me firent aussi beaucoup d'instances pour que je suspendisse l'exécution de la Constitution du Pape. Je répondis toujours que je ne le pouvais pas, que j'avais différé tant que j'avais pu. Ils, demandèrent en quelle année j'avais reçu ces pièces, je répondis en telle et telle année. Ils demandèrent pour quel motif j'avais différé d'exécuter la Constitution et qui en était informé ? Je cherchai le brouillon de la lettre que j'avais écrite au Pape, après avoir reçu, la première fois le décret de 1701, et je le remis ajoutant que les Pères Kilian Stumpf et Dominique Parennin en avaient connaissance. Ils demandèrent encore les décrets de 1704, de 1710 et la présente Constitution et voulaient que le Père Fernandez traduisît cette Constitution en chinois, me promettant de me faire rendre les décrets par le Père Kilian Stumpf, Visiteur. Le Père Fernandez s'excusa de traduire la Constitution en chinois, en disant qu'il ne pouvait le faire. Ils firent de nouvelles instances pour obtenir que je suspendisse la Constitution, ce qu'ils avaient déjà fait plusieurs fois. Je leur dis que je ne pouvais absolument pas, vu que les ordres du Pape étaient rigoureux, et infligeaient beaucoup de peines. Ils me demandèrent s'il devait venir un envoyé du Pape vers l'Empereur, et quand il viendrait ? Je répondis qu'il devait venir quelqu'un, mais que je ne savais quand il viendrait. — Et comment sais-tu qu'il viendra ? dirent-ils. — Parce que [437] le Pape, répondis-je, dit lui-même dans sa Constitution qu'il l'enverra. Enfin, ils m'exhortèrent à m'humilier et à me déclarer coupable, moi et mon interprète ; le Père Fernandez m'engagea à le faire pour apaiser la colère de l'Empereur. J'y condescendis volontiers en disant seulement ces deux mots chinois : Kan-Tè-Ozl, je suis digne de mort. Ils m'ordonnèrent aussi, s'il venait encore des actes du Pape, de ne plus les faire promulguer, mais de les envoyer au Père Kilian Stumpf. Telle est la substance de mon interrogatoire.

(Signé de sa propre main) FR. BERNARDINO DELLA CHIESA,  
ÉVÊQUE DE PÉKIN.»

«Les Jésuites qui étaient présents furent grandement mécontents que Monseigneur eût écrit ce qui précède, et je ne sais quoi encore au sujet du Père Kilian. Ce dernier avec le Père Parennin s'entretint longtemps, et pour ne pas être entendus de moi, ils faisaient semblant de discuter avec les Mandarins en langue tartare. Enfin, Tchao-Tchang ordonna

aux Mandarins, qui étaient venus de Lin-Zing-Tchéou, de ne présenter à l'Empereur la déposition de l'Évêque qu'après qu'on en aurait retranché tous les endroits où le Père Kilian était nommé, en laissant seulement ce qui regardait M. Pedrini, la supplique de Monseigneur, et quelques petites choses. On voit clairement par là : 1° combien était grande la puissance des Jésuites dans cette Cour, puisqu'ils parvenaient à supprimer le procès-verbal d'un interrogatoire fait si solennellement par plusieurs Mandarins au nom de l'Empereur ; 2° quelle foi on peut accorder aux écrits faits dans cette Cour, et envoyés à Rome, puisqu'ils devaient passer sous les yeux de ces Jésuites qui retranchaient et ajoutaient à plaisir selon qu'ils le jugeaient à propos pour parvenir à leur fin, ce qui leur était facile ayant tout le mande à leur dévotion.

«Au, sujet de la lettre citée du Père Niel, je veux également faire remarquer que les Jésuites ayant parlé plusieurs fois de [438] cette lettre à l'Empereur ne lui en avaient cité que ce qui pouvait l'irriter, sans lui rien dire de ce qui pouvait le radoucir. Ainsi ils lui disaient que Pedrini avait écrit au Pape que l'Empereur ne s'inquiétait pas de la condamnation des Rites chinois, ajoutant d'eux-mêmes quelque réflexion propre à l'irriter davantage comme : «Sans doute c'est cette parole qui a engagé le Pape à publier la Constitution ; vous voyez qu'il n'a prêté l'oreille qu'à nu individu particulier, à ce Pedrini ; tandis que Votre Majesté a exposé ses intentions par le Père Provana.» Jamais ils ne voulurent dire à l'Empereur le passage de la lettre qui pouvait le radoucir où l'on disait que le Pape était sur le point d'envoyer un Légat Apostolique avec un Bref, des artistes et des présents. Je puis jurer que pendant tout le temps que j'ai été à Pékin, je n'ai jamais vu que les Jésuites eussent dit à l'Empereur une seule bonne parole de nature à le calmer ou à lui faire abandonner la part qu'ils lui avaient fait prendre dans la défense des Rites. Au contraire mille fois j'ai vu comment les Jésuites par tant et tant de manières travaillaient à l'irriter et à le piquer d'honneur, au sujet de cette question. C'est pourquoi, le 7 décembre de cette année 1716, m'entretenant confidemment avec le bon frère Brocard, je lui demandai s'il connaissait la cause de cette conduite ? Il me répondit : «Il me semble que nos Pères ont résolu qu'à tout prix il faut que les Rites du Père Mathieu Ricci soient approuvés, et qu'au cas où ils ne pourraient l'obtenir il fallait plutôt ruiner la Mission que de perdre leur honneur.» Ce qui revient à dire, ils veulent que les Rites soient approuvés pour avoir raison, ou ruiner la Mission pour ne pas passer pour menteurs devant le monde, après avoir publié à pleine bouche pendant tant d'années que si les Rites étaient condamnés, la mission serait perdue. Voilà ce que j'ai entendu plusieurs fois, et ce que j'entends encore.

«Le 28 novembre j'étais allé de la villa impériale à Pékin pour quelques affaires. Dans la résidence des Jésuites français où j'avais ma chambre, je trouvai le Père Suarez. Je lui [439] demandai d'un air affable ce qu'il faisait ? Il me répondit qu'il était venu pour faire la traduction de la relation du Père Contencin envoyée par le Père Kilian à Monseigneur l'Évêque et que l'on devait présenter à l'Empereur, (bien entendu à leur manière en ajoutant ou en retranchant ce qui leur plaisait).

Je fis la même question à un autre Jésuite qui me répondit qu'il était venu non seulement pour faire cette traduction, mais encore pour corriger le procès-verbal de l'interrogatoire de Monseigneur l'Évêque.

«4 décembre. L'Empereur était allé depuis quelques jours prendre des bains aux Eaux voisines de Pékin. Là on lui avait présenté le susdit interrogatoire de Monseigneur l'Évêque, corrigé par les Jésuites, et l'Empereur avait répondu qu'on lui en parlât de nouveau après son retour à Pékin. Quand il fut revenu dans sa villa, je me trouvai, le 4 décembre, au Palais et je vis les Mandarins envoyer cet écrit à l'Empereur par la main des Eunuques. Sa Majesté répondit par eux qu'il l'avait lu ; mais que l'affaire étant déjà terminée par le pardon accordé à Castorano, Pedrini et Cerù, cet interrogatoire ne servait plus à rien et qu'on n'avait qu'à le conserver avec les autres écritures. «J'ai dit que le Père Maillat, Jésuite, ayant été absent de Pékin au moment de l'emprisonnement du Père Castorano, la Constitution n'avait pas encore été promulguée à ce Père. A peine sorti de prison le Père Castorano songea à remplir son devoir à son égard. Quand j'entraî ait

palais, le 4 décembre, je vis ce Jésuite français qui avait servi l'Empereur les années précédentes, et qui avait levé la carte géographique de son empire.

Cette carte était terminée, et avec la permission de l'Empereur, il était retourné à sa résidence dit Kiang-Si, pour y faire Mission. Mais ayant appris cette année 1716, que la Constitution Apostolique était arrivée en Chine, et qu'en vertu de cette pièce il ne pouvait plus continuer l'exercice du saint ministère, pour éviter l'oisiveté il s'était résolu à se retirer à la Cour et tâcher d'y faire quelque chose ait service de l'Empereur. Dans cette [440] vue il envoya un présent à l'Empereur. Celui-ci reçut le présent et lui envoya demander s'il savait faire de l'émail, l'Empereur était passionné pour ce produit. Le Père répondit qu'il ne savait pas le faire.

«Ce même matin du 4 décembre, les Pères Suarez et Morao accusèrent de nouveau le Père Castorano près du Mandarin Tchao-Tchang, le faisant passer pour un menteur et pour un homme pernicieux ; comme il était déjà parti pour canton, Tchao-Tchang répondit qu'on lui rappelât à son retour ce qui serait nécessaire pour le mettre à la raison.

«Avant de passer plus loin, je fais remarquer ici brièvement que les Jésuites ayant résolu ou de faire approuver les Rites, ou de ruiner la Mission pour ne pas paraître menteurs aux yeux de l'univers, comme je l'ai déjà dit, et comme on le voit par l'ensemble de leur conduite, il semble que d'après la disposition de l'Empereur, à cette époque, la Mission eût dû se trouver dans un péril infaillible d'une ruine complète. Dieu cependant qui voulait la conserver, permit, dans sa sagesse, que moi et plusieurs autres (dont aucun n'était Jésuite) nous persévérassions constamment à assurer que nous avons appris que le Pape voulait envoyer à l'Empereur un Légat apostolique, avec un Bref en réponse aux décrets impériaux, avec des présents et des artistes pour son service. Cette nouvelle contribua à faire tomber son courroux, et mit fin à l'affaire. Il se détermina à attendre la venue de ce Légat.

«Les Jésuites de Chine disaient, à pleine bouche, que si le Pape condamnait les Rites chinois, c'en était fait de la publication de l'Évangile en Chine ; qu'on ne pouvait y prêcher la Religion sans ces Rites. Par un ouvrage imprimé, à Pékin, dès 1710, ils avaient publié cette doctrine aux yeux du monde entier, comme on peut le voir au tome V du *Summarium*. Par suite, dès que la Constitution Apostolique fut publiée à Pékin, par le Père Castorano, et dans les provinces, par les prélats respectifs, aussitôt, les Jésuites se déclarèrent volontairement [441] suspens de l'exercice du ministère apostolique. Dans ce qui va suivre, je ne parlerai que des Jésuites de Pékin, ayant été moi-même témoin oculaire. On pourra juger par là de ce que firent les autres Jésuites répandus dans ce vaste Empire. Dès que la Constitution leur fut promulguée par le Père Castorano, les Jésuites de Pékin cessèrent d'administrer les sacrements, non seulement aux Chrétiens qui étaient en santé, mais encore aux malades et même aux moribonds. Ils cessèrent également de faire les sermons de morale accoutumés dans les églises publiques. Ils se restreignirent à la célébration de la sainte messe en y admettant les Chrétiens qui venaient à l'église faire leurs prières. Ces Pères me dirent que d'un commun consentement, ils s'étaient fixé cette règle de conduite pour l'avenir ; et comme les Jésuites de Pékin donnaient la loi à tous les autres Jésuites disséminés dans l'Empire, puisque le Père Kilian, Visiteur et le Père Suarez, Vice-Provincial, habitaient cette capitale, il est à croire que la même pratique dut s'observer par les autres Jésuites dans les Missions des provinces. J'ai entendu dire en effet qu'ils s'y conduisaient de cette sorte, et le fait du Père Maillat que je viens de citer en est une nouvelle preuve. Il l'a avoué lui-même devant l'Empereur, en disant qu'il ne pouvait plus prêcher la Religion en Chine, depuis qu'on avait publié la Constitution. Les prétendues raisons qu'ils alléguèrent à l'Évêque pour expliquer leur suspense volontaire du saint ministère, se lisent dans une lettre du Père Kilian, du 26 décembre 1716, contenue dans le tome V du *Summarium*. Je vis en tremblant, le grand dommage que cette résolution des Jésuites allait causer à cette Chrétienté en s'abstenant de l'exercice du saint ministère. De plus, j'avais déjà appris et non sans grande douleur, que plusieurs Chrétiens de Pékin étaient déjà morts sans sacrements après les avoir instamment demandés aux Jésuites. Je

jugeai donc pour l'acquit de ma conscience, que je devais parler. Le 4 décembre, me trouvant donc à la villa impériale de Tchang-Tchung-Yuen où je demeurais, et me voyant avec [442] plusieurs Jésuites venus là de Pékin pour leurs affaires, je les exhortai de toute la vigueur de mon pauvre esprit, et je les suppliai de ne pas causer un si grand dommage à cette Chrétienté. Ils me répondirent : qu'ils n'y pouvaient rien et qu'ils ne devaient pas reprendre l'exercice du saint ministère, soit pour ne pas encourir les censures fulminées *ipso facto* par la Constitution, soit pour ne pas tomber dans la disgrâce de l'Empereur, s'il venait à le savoir. Je répondis à leurs vains prétextes : que celui qui obéissait au Saint-Siège ne courait aucun risque d'encourir ses censures, puisqu'elles n'étaient fulminées que contre les désobéissants ; et qu'il fallait craindre la colère et la disgrâce de Dieu plus que celle de l'Empereur. Les voyant obstinés dans leur funeste principe, je les suppliai de m'envoyer au moins tous les Chrétiens qui demanderaient les sacrements, spécialement les malades, leur déclarant que j'étais prêt à les administrer, même au péril de ma vie, et que je serais heureux de mourir pour le salut d'une seule âme ; je les priai de vouloir bien, à leur retour à Pékin, en prévenir leurs Supérieurs. Un d'entre eux me répondit alors qu'il dirait mes sentiments à son Supérieur qui était le Père Contencin, *mais je vous assure* (ce sont ses paroles) *qu'il n'en fera ni plus ni moins*. Il voulait dire qu'ils ne reprendraient pas l'exercice du saint ministère, et qu'ils ne m'enverraient pas les Chrétiens ; et c'est ce qui arriva comme on le verra dans la suite de ce journal. Qu'il me suffise de dire ici que voyant leur obstination à ne pas vouloir administrer les Sacrements, même aux moribonds, je ne pus m'empêcher de déclarer à plusieurs Jésuites que, vu leur conduite pernicieuse pour le salut des âmes, je serais obligé de les accuser devant le terrible tribunal du jugement dernier. Ils me demandèrent alors quelle ligne de conduite je tenais depuis la publication de la Constitution, pour l'administration des Sacrements. Je leur répondis que je me comportais comme auparavant, c'est-à-dire, que j'annonçais aux Chrétiens la condamnation des Rites, et que l'administrerais les Sacrements à ceux qui promettaient [443] d'obéir, les refusant à ceux qui n'acceptaient pas la condamnation des Rites.

«Le 2 janvier 1717, arrivèrent à la villa de TchangTchung-Yuen trois Pères Jésuites, le Père Ignace Keller, allemand, mathématicien, le Père Slavicek, bohème, aussi mathématicien et le Père Nicolas Giampriamo, napolitain, également mathématicien. L'Empereur avant d'aller offrir des sacrifices à ses ancêtres en Tartarie, avait laissé à son troisième fils qui savait un peu de mathématiques, l'ordre de les examiner sur ces matières et de lui rendre compte par lettre de leurs talents. On les mit donc dans une maison séparée avec défense à aucun Européen de communiquer avec eux. Le 3 janvier, ce troisième fils de l'Empereur me fit venir pour lui servir d'interprète dans l'examen des trois Jésuites. Je remplissais ordinairement seul cette fonction, quelquefois aussi avec M. Pedrini et le Père Morao. J'assistai donc ce prince pendant les dix jours que dura l'examen ; quand il fut terminé, les Jésuites eurent permission de communiquer avec les autres Européens, et moi de retourner à la maison. Dans le dit examen le Père Keller eut la note, *assez bien*, le Père Slavicek, *médiocre*, et le Père Giampriamo, *très mal*.

«Le 18 janvier 1717, le Père Visiteur, Kilian Stumpf, alla en personne à la résidence des Jésuites français où je me trouvais encore. Il proposa à ses subordonnés de faire une supplique au nom de tous les Jésuites pour demander à l'Empereur que lui, Visiteur, pût aller à la ville de Lin-Zing-Tchéou dans le Chan-Tong pour s'y entendre au sujet de la Constitution avec l'Évêque de Pékin qui, au dire de tous les Jésuites, avait suspendu cette Constitution. Le Père Kilian savait fort bien que l'Empereur ne répondrait pas, que plutôt que de le laisser abandonner le service de la Cour, on ferait venir l'Évêque à Pékin et que ce prélat si âgé ne tarderait pas à mourir au milieu des vexations qu'on lui ferait endurer par le moyen des Mandarins et par ordre de l'Empereur qui cherchait tant à complaire aux [444] Jésuites, ses serviteurs si dévoués. Néanmoins Dieu permit que les Jésuites français fussent d'un avis opposé à leur Visiteur, ils craignaient que M. Pedrini et moi nous ne protestassions contre la validité des actes que l'on pourrait arracher par la violence à ce pauvre Évêque cassé de vieillesse. On tomba d'accord cependant pour essayer de le faire tomber dans le piège par le moyen de lettres. On espérait beaucoup le séduire surtout en

l'absence du Père Castorano ; il n'avait plus alors en sa compagnie qu'un certain Père Fernandez, Franciscain, de la Province de Manille, tout dévoué aux Jésuites. J'avertis aussitôt Monseigneur des batteries qui se préparaient et il me répondit : Le Père Kilian m'a écrit d'une manière générale sur la question, je lui ai répondu et je prie le Seigneur qu'il ne m'écrive plus.

«Ce projet des Jésuites de faire suspendre la Constitution par l'Évêque fut tenté plusieurs fois, non seulement auprès de cet Évêque, mais encore auprès du Légat Apostolique, Monseigneur Mezzabarba, et par des moyens aussi injurieux que violents comme on le verra en son lieu et tout au long dans le journal écrit par Viani et intitulé : Histoire des choses opérées en Chine par Monseigneur Mezzabarba (*Istoria delle cose operate nella Cina da Monsignore Mezzabarba*). Et cependant ils savaient bien que dans la Constitution elle-même le Pape enlevait ce pouvoir à toute personne de quelque degré, de quelque qualité qu'elle fût.

«Le 26 janvier 1717, il m'arriva une lettre du même prélat (Monseigneur della Chiesa) datée du 20 décembre 1716. Dans cette lettre il traitait M. Pedrini d'homme souverainement imprudent, menteur, calomniateur, méritant les galères, digne d'un complet discrédit aux yeux de ses compagnons, de toute l'Europe et de la Religion, indigne d'entretenir correspondance avec des gens honorables ; il disait qu'il se repentait d'avoir été en relation avec lui et qu'il cesserait de lui écrire jamais à l'avenir. Après avoir dit toutes ces choses plus injurieuses les unes [445] que les autres contre M. Pedrini, il finissait par m'imposer le devoir de faire lecture du tout au même M. Pedrini et d'en faire un rapport au Mandarin Tchao-Tchang pour sa consolation. L'original de cette lettre se trouve au tome Ier du *Summarium*.

«En recevant cette lettre je résolus de n'en parler à personne et je fis comme si je ne l'avais pas reçue. Mais quelques jours après, le Père Morao me dit devant plusieurs Jésuites qu'il avait entendu dire que j'avais raconté que Monseigneur de Pékin m'avait écrit une lettre dans ce sens, il m'en disait les plus petits détails, et les Jésuites qui étaient là paraissaient fort au courant. Comme je n'avais parlé à personne, ni de cette lettre, ni de son contenu, je niai ce que disait le Père Morao. Voyant ce démenti, les autres Jésuites voulurent défendre le Père Morao et dirent que Monseigneur leur avait écrit de sa propre main, pour leur donner connaissance du contenu de la lettre qu'il m'avait adressée ; mais ils ne pouvaient par là excuser le mensonge du Père Morao qui disait que j'en avais parlé.

«Voici la réponse que je fis à la lettre de Monseigneur l'Évêque de Pékin.

«Vous m'avez donné la commission de faire part de votre lettre à M. Pedrini et au Mandarin Tchao-Tchang. Sans m'arrêter à la vérité ou à la fausseté du fait, je dis que pour de nombreuses raisons je ne puis remplir cette commission ; je ne vous en donne qu'une seule : M. Pedrini ne croira jamais que votre lettre est une réponse à une de mes lettres, car il sait fort bien que je ne vous ai jamais écrit sur ces affaires. Quant à communiquer cette lettre à Tchao-Tchang, je connais trop ce Mandarin, et je croirais offenser Dieu de la lui montrer, je sais qu'il en abuserait auprès de l'Empereur au préjudice de M. Pedrini, et je ne crois pas que telle soit l'intention de Votre Grandeur. En outre si jusqu'à présent je me suis efforcé de couvrir aux yeux de ce Tchao-Tchang les défauts des Missionnaires, en excusant leur intention quand je ne pouvais pas excuser l'action, pourquoi ne pratiquerais-je pas la même charité, [446] envers mon frère, c'est-à-dire, un Missionnaire de la Sacrée Congrégation de la Propagande ? Veuillez m'excuser si je ne puis vous servir en cela. Du reste si Votre Grandeur étant absente croit que M. Pedrini mérite les galères et autres choses semblables, moi qui suis depuis six ans présent à ses côtés, témoin oculaire de tant de scandales et de perturbations, je puis vous dire qu'au grand jour du jugement beaucoup de ceux dont vous ne parlez pas (il ne parlait que de M. Pedrini comme s'il était seul l'auteur de ces maux) seront sévèrement punis par Dieu, ce juste juge qui leur infligera un châtiment plus terrible. Des scandales, Monseigneur, oui, il y en a eu et de nombreux et de grands, et ils ne sont pas l'œuvre d'un seul, et ce n'est pas un seul qu'il en faut rendre responsable pour l'en punir 1 Si ces scandales vous sont inconnus aujourd'hui,

ils vous seront révélés au grand jour du jugement où ce qui est caché sera manifesté aux yeux de tous et où rien ne pourra plus se déguiser. C'est assez parler sur cette affaire non pour excuser ou accuser personne, mais seulement pour donner à votre cœur paternel un motif de pleurer devant Dieu et de s'offrir comme une victime vivante pour la rémission de tant de fautes et de scandales qui se commettent chaque jour et qui offensent si grandement la Majesté Divine qui n'est déjà que trop irritée.»

«Monseigneur après avoir reçu ma lettre me remercie par une autre en date du 17 mars de cette année, me disant que j'avais bien fait de ne pas communiquer sa lettre à Tchao-Tchang ni à M. Pedrini.

«J'ai dit qu'après la publication de la Constitution, les Jésuites s'étaient volontairement suspendus de l'administration des sacrements, non seulement aux gens en santé, mais encore aux malades. Ne pouvant souffrir cette atrocité, je m'étais offert à administrer les sacrements à tous les Chrétiens, même au péril de ma vie. Mais les Jésuites s'étaient bien gardés de prévenir leurs Chrétiens de mes offres, et ces malheureux [447] continuaient à mourir sans recevoir de personne les sacrements. Pour obvier de mon côté à un si grand mal, je publiai dans cette chrétienté de Pékin, confiée aux jésuites, que j'étais prêt à administrer les sacrements à tous, sains et malades, pourvu qu'ils fussent disposés à accepter la condamnation des Rites. Cette nouvelle se répandit dans Pékin, et l'un après l'autre beaucoup de Chrétiens vinrent me trouver à la villa impériale, faisant ainsi deux heures de chemin pour se confesser et recevoir la sainte communion. J'étais aussi appelé souvent à Pékin pour administrer les derniers sacrements aux malades. Après avoir dit la messe et consacré des hosties, je m'en allais en secret portant le Saint-Sacrement suspendu à mon cou dans une petite pyxide voilée et une bourse avec les Saintes Huiles pour l'Extrême-Onction. A ce propos, j'aime à laisser ici une réflexion sur une chose qui m'a toujours paru un trait spécial de la Providence de Dieu. En me rendant à Pékin, je rencontrais souvent des amis avec lesquels il fallait parler ou même quelquefois un fils ou un petit-fils de l'Empereur ; alors il fallait descendre de cheval, et me mettre à genoux. Faire cela en portant le Saint-Sacrement, bien que par nécessité, me semblait une coupable irrévérence, mais Dieu permit que je ne rencontrais jamais ces personnages pendant que je portais le Saint-Sacrement, tandis que je les rencontrais souvent à mon retour.

«Les Jésuites, me voyant administrer ainsi les sacrements, pensèrent que J'allais attirer à moi toute cette chrétienté, et la soumettre à l'obéissance aux Constitutions apostoliques, chose qui leur déplaisait fort ; car je leur prouvais par le fait que l'on pouvait publier la Constitution, et que les Chrétiens étaient prêts à l'accepter, tandis qu'eux le niaient et répandaient partout que les Chrétiens ne voulaient pas la recevoir. Bien plus, on entendait de tous côtés, des Chrétiens se plaindre ouvertement de leurs Pères, les Jésuites, qui les laissaient ainsi mourir sans sacrements. Du reste, ceux-ci ne pouvaient exécuter une barbarie si inouïe sans avoir le cœur rongé par des remords de [448] conscience. Tous les Jésuites de la vice-province se réunirent donc pour s'entendre encore sur ce point et prendre d'un commun accord une sage résolution. Mais après un long débat la conclusion fut *une erreur pire que la première*. Les Portugais se résolurent à administrer les sacrements, mais aux malades seulement, et sans leur promulguer la Constitution, ni exiger d'eux son observance. Les Français persistèrent à ne vouloir administrer les sacrements, ni aux sains, ni aux malades. Les Portugais conclurent à administrer les malades par pitié, pour ne les pas laisser mourir sans sacrements, mais ils ne voulurent pas leur promulguer la Constitution, en conséquence de leurs principes de morale mal appliqués, tels que celui-ci : qu'on n'est obligé d'intimer aux moribonds, que les préceptes de *nécessité de moyen*, quand on suppose qu'ils sont dans la bonne foi, et que l'on craint qu'en les refusant, ils ne meurent impénitents ; et cet autre : qu'on n'est pas obligé à l'observance des préceptes ecclésiastiques, quand il y a grand inconvénient, ajoutant qu'il y avait certainement un grand inconvénient pour le moribond, d'obéir à ce précepte, puisque de sa publication et de son acceptation, dépendait la raine de toute la Mission, prétendant que la Constitution apostolique était un pur précepte prohibitif des Rites ; que ces Rites n'étaient pas

condamnés comme intrinsèquement mauvais, mais qu'ils étaient mauvais seulement parce qu'ils étaient défendus.

«Les Français persistèrent à n'administrer les sacrements à aucun Chrétien, sain ou malade, parce que, disaient-ils, avant prêté le serment prescrit par la Constitution, ils avaient, par là, promis à Dieu de promulguer la Constitution, et d'insister pour la faire observer, sous les peines portées dans le texte, et que l'on encourrait *ipso facto*, que, par conséquent, en administrant les sacrements sans promulguer la Constitution, ils se rendaient non- seulement parjures, mais encore encouraient lesdites peines canoniques. En vertu de ce raisonnement, ils préférèrent ne pas administrer, plutôt qu'administrer sans [449] publier la Constitution - Cependant, ils tenaient encore à ne pas abandonner les malades à l'heure de la mort, et le Père Cyriaque Contencin, leur Supérieur, supplia par lettre, l'Évêque de Pékin, de leur permettre d'administrer les sacrements aux malades, sans leur promulguer la condamnation des Rites, ni exiger leur acceptation. Monseigneur répondit laconiquement qu'il leur permettait d'administrer les sacrements pourvu qu'ils exigeassent l'observance de la Constitution. Par suite ils persistèrent dans leur résolution de n'administrer personne ni sains ni malades. Le Père Laureati, Visiteur, fit encore de nouvelles instances auprès de Monseigneur, mais sa réponse fut encore négative comme nous le verrons en mai 1719, époque où les Jésuites se résolurent enfin à administrer les malades en leur promulguant la Constitution.

«Les Jésuites, après avoir tenu leur conciliabule, voulurent savoir de moi quelle conduite je tenais pour administrer les sacrements. Je leur répondis que je les administrais à tous sains et malades, en promulguant aux uns et aux autres la Constitution, et en exigeant d'eux de s'y conformer. Si l'affaire n'avait pas été si sérieuse et de si grande conséquence, chacun voit qu'il y avait certainement une comédie bien ridicule à entendre d'un côté les Jésuites portugais dire que les français se trompaient en ne voulant pas administrer pour ne pas publier, et de l'autre les français dire que les portugais se trompaient en administrant sans publier. Mais tous, portugais et français étaient d'accord pour dire que je me trompais en administrant et en publiant ; et moi de mon côté je leur disais qu'ils se trompaient les uns et les autres, les uns en administrant sans publier, les autres en n'administrant pas pour ne pas publier.

«Le 27 mars samedi-saint, les Chrétiens vinrent me trouver et à presque tous j'administrerai les sacrements. Vers midi, je me rendis de la villa à Pékin pour y célébrer le jour de Pâques. Là j'habitais dans la résidence des Jésuites français ; six Chrétiens vinrent me trouver à ma chambre en grand secret et me [450] demandèrent de les confesser ; je le fis aussitôt. Néanmoins, ils ne purent tellement se cacher, soit pour entrer, soit pour sortir, qu'ils ne fussent aperçus par les Jésuites. Aussitôt la fureur de ces derniers s'alluma tellement contre moi, que le Père Contencin, leur Supérieur, dit publiquement à ses inférieurs ; *qu'il y avait un individu qu'il voulait à tout prix accuser devant l'Empereur parce qu'il administrait en prohibant les Rites, et il assurait que sans aucun doute il serait accusé.* Son intention était de m'intimider et de me faire désister de l'accomplissement de mon devoir ; c'est pourquoi il parla de manière à se faire bien comprendre afin qu'on me rapportât ses paroles ; elles me furent en effet répétées par quelqu'un qui m'aimait beaucoup et je fus averti le soir même. Le lundi de Pâques, le Père Bouvet qui était un de ceux avec qui j'ai toujours vécu en bonne harmonie parce que à part la désobéissance au Saint-siège il avait toujours des manières assez honnêtes et civiles, vint me trouver à ma chambre et me raconta en l'exagérant de son mieux la menace de leur Supérieur, espérant m'intimider et me faire déprendre de ma résolution d'administrer les sacrements en publiant la Constitution. Dans ce but il m'apporta force raisons, et finit par me dépeindre au vif, avec toute son éloquence, le tableau de la mort imminente que j'allais m'attirer. Quand il eut fini son beau discours, je le remerciai fort poliment et lui montrant mon cou : «Voilà ma tête, dis-je ; je suis prêt à la mettre sous le glaive, je suis prêt à donner mon sang et ma vie pour cette cause ; la seule chose que je regrette, c'est que je ne sois pas digne de mourir pour l'obéissance aux ordres du Vicaire de Jésus-Christ et pour le service spirituel du



prochain en lui distribuant le corps et le sang du Sauveur. Mais malheur à qui osera m'accuser, car il serait cause alors que je souffrirais pour la justice, et mes souffrances, en me procurant la gloire éternelle, seraient pour lui une cause d'éternelle réprobation ?»

«Je me tus, et le Père Bouvet voyant par mes paroles que je [451] n'étais guère intimidé par ses discours n'osait plus me presser ; il m'engagea seulement à bien prendre mes informations sur ce fait auprès du Père Contencin, leur Supérieur, afin de prendre les précautions nécessaires et d'éviter un péril si imminent. Je répondis que mes précautions et mes préservatifs sur ce point seraient la confiance en Dieu et la droiture de ma conduite, et que je ne voulais ni auprès de lui, ni auprès du Père Contencin, ni auprès de personne m'informer pour savoir qui avait menacé de m'accuser à l'Empereur, ni chercher leur conseil et leur protection. Là dessus ne pouvant rien gagner, le Père Bouvet se retira. Il rapporta le tout au Père Contencin, qui, apprenant que j'étais si résolu, ne parla plus, d'accusations. Quant à moi, à peine eus-je congédié le Père Bouvet que j'introduisis dans ma chambre quelques Chrétiens dont j'entendis les confessions. Les Jésuites français trépignaient de fureur, surtout le Père Contencin en voyant que dans leur propre maison un Missionnaire faisait ce qu'ils publiaient partout ne pouvoir se faire sans un danger évident de perdre la vie et la Mission.

«Ce fut aussi le 28 mars que j'entendis parler d'une horrible accusation, intentée par un Mandarin, contre notre sainte Religion ; mais je parlerai, plus au long de ce fait au mois d'avril.

«29 mars. Depuis que la Constitution avait été publiée à Pékin les Jésuites voyaient que M. Pedrini et moi nous continuions sans crainte à administrer les sacrements à tous ceux qui nous les demandaient. Ils entreprirent d'empêcher ce concours et commencèrent à répandre parmi les Chrétiens par eux-mêmes ou par leurs catéchistes des doctrines très pernicieuses et très fausses. Je vais citer les principales en y joignant la réponse.

«1° Tous les Chrétiens, disaient-ils, qui allaient se confesser à M. Pedrini ou à moi, non seulement ne recevaient pas l'absolution, mais encore commettaient un grand péché. Ils me [452] disaient même en face et sans rougir, que moi aussi je péchais parce que j'administrais les sacrements avant que les Evêques n'eussent publié leur prétendue instruction et parce que j'exposais cette chrétienté à une persécution évidente. Ils ne voulaient pas entendre que la Constitution disait elle-même qu'on devait l'observer nonobstant tout risque et danger même grave de la perte de la Mission.

«2° Ils disaient encore que Clément XI, le Pape alors régnant et de mémoire à jamais illustre, était un rigoriste et qu'ils attendaient qu'il y eût un autre Pape plus bénin pour obtenir l'approbation des Rites, comme si la question n'eût pas été tranchée, comme si le Pape ne l'eût pas déclarée terminée, comme si un Pape pouvait autoriser ce que son prédécesseur avait condamné comme superstitieux et inséparable de superstition. Plusieurs d'entre les Jésuites me dirent à moi-même que le Pape était rigoriste, qu'il n'avait condamné les Rites que pour faire plaisir aux Jansénistes. J'omets ici bien d'autres blasphèmes proférés tantôt par un Jésuite et tantôt par un autre, je me contente de citer ceux du Père Morao qui disait que le Pape avait péché en faisant la Constitution et qu'il péchait encore en voulant la faire observer. A cela le Père Maillat ajoutait que le Pape ne pouvait valablement recevoir l'absolution au sacrement de pénitence, avant de cesser de vouloir faire observer cette Constitution, et qu'il ne craindrait pas de le lui dire en face. Enfin mille autres propos plus sacrilèges les uns que les autres que je rapporterai en d'autres endroits et que l'on pourra lire surtout dans le journal du Père Viani, au 18 janvier 1721.

«3° Ils disaient encore que pour obéir au Pape, il faut voir si ce qu'il défend est ou non, conforme à la raison. Le Pape proscrit les Rites chinois sans nécessité ; car ils ne sont en opposition avec aucun des dix commandements de Dieu. Dans les longs discours que me faisaient les Jésuites, ils ajoutaient encore à ce qu'ils répandaient dans le public ; ils disaient que, [453] dans la Constitution, on condamne des choses qui sont d'elles-mêmes

indifférentes et licites, mais que l'on voulait les défendre afin de substituer le Rite romain au Rite chinois, défense que l'on ne pouvait exécuter sans entraîner la ruine de la Mission ; que les pouvoirs du Pape sont limités puisqu'il ne les a reçus de Dieu que pour édifier et non pour détruire, ce qui certainement, aurait lieu si les Rites chinois étaient purement politiques et civils ce que les Jésuites ne cessent de proclamer, même après la décision contraire du Saint-Siège qui les reconnaît comme tellement superstitieux qu'il les déclare inséparables de superstition.

«4° Le Pape, disaient-ils, n'a pas été bien informé du fait ; comment donc peut-il condamner ce qu'il ne connaît pas ? En me parlant à moi-même, les Jésuites ajoutaient (et qui pis est, ils le disaient à pleine bouche aux Mandarins et aux Eunuques païens qui traitaient les affaires des Européens auprès de l'Empereur, et à l'Empereur lui-même) que le Pape s'en était rapporté aux allégations de Monseigneur Maigrot et de M. Pedrini, et qu'il ne pouvait en être autrement, puisque le Pape ignorait le chinois, et ne connaissait pas les caractères de cette langue. Comme si le Pape avait fait un décret sans examen, tandis qu'il avait étudié mûrement la cause avec tant de travail, et pendant tant d'années. La Constitution *Ex illâ die* a été une déclaration *Ex-cathedra*, du haut de la chaire de Saint-Pierre, après que le Pape eût entendu l'une et l'autre partie, comme le Pape dit lui-même l'avoir fait, soit dans le décret de 1701, soit dans cette Constitution.

«5° La Constitution n'est qu'un précepte ecclésiastique comme celui de jeûner ; d'entendre la messe le dimanche, etc..., préceptes qui n'obligent pas quand il y a grand inconvénient. Or, le Pape, parce précepte, expose la Mission au danger de sa ruine, il faut donc espérer qu'il le suspendra. Voilà un e des doctrines que les Jésuites avaient répandues parmi les Chrétiens. De plus, ils leur donnaient l'exemple du recours fait en France par les [454] Jansénistes contre la Bulle *Unigenitus*, et disaient : Si l'on peut réclamer contre une Bulle qui renferme des points de foi, pourquoi ne pourrait-on pas réclamer contre la Bulle *Ex illâ die*, qui ne contient que des préceptes positifs ; il faut espérer que le Pape va la suspendre. Mais si le Pape a promulgué que les Rites chinois sont inséparables de superstition, et que les Jésuites ne trouvent là qu'un pur précepte ecclésiastique, et non une décision en matière de foi, je leur demande où ils en trouveront jamais une ? Dans le journal déjà cité du Père Viani, p. 152, on rapporte cet argument mis en forme que les Jésuites croyaient inexpugnable ; bien que tout y soit faux, majeure, mineure et conséquence.

«6° On entendait encore dire, aux Chrétiens de Pékin, le propos suivant : Les Papes, avec toutes leurs excommunications et tous leurs décrets, ont perdu l'Angleterre, la Hollande et d'autres pays ; maintenant, avec leur Constitution, ils veulent encore perdre la Chine. A ces blasphèmes, les Jésuites en ajoutaient d'autres en me parlant, et ils disaient, avec non moins de fausseté, que Clément XI, par l'imprudance de sa conduite, s'était aliéné tous les Rois de l'Europe ; que Rome commençait à être trop exigeante, et qu'il faudrait en venir à une réforme. Quelqu'un même s'avança jusqu'à dire qu'avant trois, ou quatre ans au plus, Rome serait réformée.

«7° Autre doctrine : Les Jésuites n'ont jamais erré, comment donc commenceraient-ils maintenant ? En causant avec moi souvent]un ou l'autre me disait : Nous sommes les maîtres du monde ; jamais nous n'avons erré ; au contraire, que d'hérésies n'avons-nous pas démasquées et combattues ; sans nous le Jansénisme serait triomphant, toutes les hérésies auraient le dessus et alors, adieu le Saint-Siège ! Du reste tous les Messieurs du séminaire des Missions étrangères sont Jansénistes ; cette hérésie aussi pernicieuse que grossière règne en plein dans l'ordre des Dominicains et dans la Cour de Rome, même [455] dans les Sacrées Congrégations du Pape ! Tel était le langage ordinaire de ces Jésuites.

«8° Quand j'engageais les Chrétiens à fréquenter les sacrements, ils me répondaient : Nos Pères n'administrent pas parce qu'ils attendent les réponses de Rome ; c'est pour la même raison que nous ne nous approchons pas des sacrements, nous attendons comme eux. Quand j'insistais pour les porter à remplir le devoir pascal et à obéir aux ordres du Pape

en acceptant la Constitution, ils me répondaient : mais est-ce que les Jésuites ne savent pas cela ? Et si tous nos Pères se damnent il n'y aura donc que vous de sauvés ? Les Jésuites me parlaient de la même manière dans leurs conversations, et ils répétaient leur chansons disant que les Chrétiens n'étaient obligés ni à faire les Pâques, ni à recevoir la Constitution, que Fun et l'autre étant préceptes ecclésiastiques n'obligeaient pas devant tant d'inconvénients. Et pourtant le Pape obligeait même en cas de risque et de péril.

«Voilà quelques-unes des doctrines fausses et pernicieuses que les Jésuites de Pékin répandaient parmi les Chrétiens afin de les empêcher de recevoir les sacrements de M. Pedrini ou de moi. De toutes ces doctrines, la première était la plus dangereuse et celle qui accablait le plus les fervents Chrétiens et les empêchait de recevoir les sacrements, puisqu'ils croyaient ne pas recevoir de nous l'absolution de leurs péchés, mais au contraire en commettre un nouveau ; de plus, en fréquentant les sacrements, ils étaient traités de rebelles par les autres Chrétiens et par les Jésuites, comme les bons catholiques le sont de la part des hérétiques en Angleterre et en Hollande. A la vue d'un pareil malheur je me crus obligé de parler aux Pères Bouvet et Contencin et de leur remettre devant les yeux le mal qu'ils causaient au préjudice des âmes, et de les prier de détromper ces pauvres Chrétiens qui vivaient dans l'illusion et de leur découvrir la vérité. Je fis cette démarche non parce que j'espérais quelque bon succès, car je connaissais trop leur [456] obstination, mais uniquement pour ne pas avoir le moindre scrupule d'avoir omis quoi que ce fût de mon côté. je répétais donc à ces deux Pères ces propositions diaboliques que j'entendais circuler parmi les Chrétiens, leur exposant le mal qui allait en résulter, la peine que j'en éprouvais, l'obligation que tous avaient d'administrer les sacrements aux Chrétiens bien disposés, l'obstacle que ces doctrines mettaient à l'exécution des décrets apostoliques, l'offense que commettaient contre Dieu ceux qui empêchaient les Chrétiens de venir auprès de M. Pedrini et de moi pour recevoir les sacrements, et qui répandaient des doctrines aussi erronées et aussi pestilentiennes.

«Le Père Bouvet pour faire l'innocent, comme on dit, se montra très affligé de ce que pareilles doctrines se fussent répandues ; et, comme s'il eût été de mon avis, il m'assura que lui aussi se regardait comme obligé en conscience à administrer les sacrements à tous les Chrétiens qui venaient le trouver et qui étaient disposés à accepter la Constitution. Puis pour me tromper davantage il me pria d'en faire l'expérience en lui envoyant tous ceux que le croyais disposés à l'accepter, afin que lui-même pût leur administrer les sacrements. Or il arriva que peu de temps après cette conversation deux Chrétiens vinrent me trouver. Un d'eux avait été baptisé par le Père Bouvet. Ils me demandèrent de les confesser ; après un long examen, je les trouvai disposés et je les confessai en effet, mais pour convaincre le Père Bouvet de ma bonne foi, je leur dis qu'une autre fois ils pouvaient aller trouver ce Père, puisqu'il m'avait déclaré qu'il recevait la Constitution et que sans doute il les confesserait comme j'avais fait moi-même. Celui même qui avait été baptisé par le Père Bouvet alla le trouver, et le jour suivant je rencontrai ce Père qui me dit : qu'effectivement ce Chrétien était venu le trouver, et lui avait demandé à se confesser, qu'il lui avait fait beaucoup de demandes, soumis beaucoup de cas, proposé de grandes difficultés qui pourraient lui arriver s'il acceptait la Constitution, qu'il l'avait trouvé prêt à [457] subir même le martyre pour obéir à la Constitution ; «néanmoins m'ajouta-t-il, je l'ai congédié sans vouloir le confesser en lui disant que s'il ne craignait rien pour sa personne il devait craindre pour les autres, vu qu'une persécution pouvait s'élever à ce sujet.» Voilà ce que me dit le Père Bouvet lui-même et ce que m'a répété ce même Chrétien qui plusieurs autres fois est venu me trouver pour recevoir les sacrements.»

Après tous ces traits rapportés dans son journal, on peut facilement comprendre comment M. Ripa a pu envoyer à la Sacrée Congrégation de la Propagande une attestation sous la foi du serment, telle qu'on va la lire.

«Je soussigné atteste, même avec serment s'il en est besoin :

— 1° que les difficultés que rencontrent en Chine les décrets apostoliques concernant les Rites et les troubles qui s'en suivent, autant que je l'ai vu jusqu'à présent sont causés par les Jésuites, j'en excepte les bons, comme j'entends le faire dans tout le reste.

— 2° J'ai très souvent entendu dire et soutenir par plusieurs Jésuites d'ici que le Pape ne peut déclarer ni condamner comme superstitieux les Rites chinois, que l'Empereur de Chine seul peut déclarer s'ils sont superstitieux ou non.

— 3° J'ai entendu dire plusieurs fois, par un Père Jésuite, que c'étaient les Jansénistes qui avaient fait ajouter dans les décrets apostoliques les paroles : comme *imbus de superstition*, — *inséparables de la superstition*. Un autre Jésuite a dit plusieurs fois, avec beaucoup de chaleur, que le Pape pour avoir fait et publié la Constitution, n'était plus capable de recevoir l'absolution, et que lui-même ne l'absoudrait pas. Je lui répondis qu'il n'oserait pas parler de la sorte à Rome. — Si, dit-il, *et je le dirais au Pape en face*.

— 4° J'ai connu par expérience que lorsque quelqu'un dit ou fait une chose, bien que juste en elle-même, si elle déplaît aux Jésuites d'ici, ils s'y opposent par paroles et par écrits sans égard pour la vérité, cherchant par Plusieurs manières à décréditer celui qui ne leur plaît pas.

— 5° Un Père Jésuite prétendait sérieusement nie prouver [458] qu'il vaut mieux que la Mission de Chine se perde plutôt que la Compagnie de Jésus perde son honneur.

— 6° J'ai plusieurs fois entendu dire, par un jésuite d'ici, que la cause des Rites avait été jusqu'ici mal défendue par leurs Pères parce qu'ils n'avaient pas été assez instruits dans les caractères et dans les sciences des Chinois ;

qu'il avait fait un ouvrage qu'il voulait envoyer au Pape par lequel il prétendait mieux défendre ces Rites.

— 7° Les Jésuites d'ici disent communément et ouvertement que l'on ne donne le *Piao*, c'est-à-dire le diplôme impérial qu'à ceux qui promettent de suivre les Rites de Mathieu Ricci, c'est-à-dire, les Rites condamnés.

— 8° Je ne sais pas et je n'ai jamais entendu dire que le Père Ribeira, Jésuite, qui est venu de mon temps à Pékin pour y recevoir le *Piao* ait jamais été introduit en présence de l'Empereur, et que celui-ci lui ait demandé s'il promettait d'observer ces Rites.

— 9° En rapprochant toutes les circonstances, il ne me reste aucune raison de douter que l'attachement que l'Empereur a pris et montre pour les Rites a été tout entier l'œuvre des Jésuites ; moi-même j'ai été présent, l'ai vu et entendu les Jésuites faire beaucoup de démarches pour l'engager davantage dans la question ; ils n'ont rien dit ni fait jusqu'à présent, que je sache, pour le détromper, pour l'engager, le disposer à seconder les vues du Pape, bien que, ainsi que je le vois clairement, ils aient pu et puissent encore aujourd'hui faire bien des démarches pour le radoucir et le tirer de cet engagement.

En foi de quoi, j'ai donné cet attestation, à Djé-Hol, en Tartarie, aujourd'hui, 19 octobre 1718. — Mathieu Ripa, Missionnaire Apostolique de la Sacrée Congrégation, j'atteste et je jure comme ci-dessus.» [459]

## § XXXII. Accusation d'un Mandarin contre la Religion chrétienne.

C'est toujours le journal de M. Ripa que nous reproduisons.

«1er avril 1717. J'ai dit, sous la date du 28 mars, que notre Religion avait été violemment attaquée par un Mandarin païen, nommé Tching-Mao, j'ajoute maintenant que les Jésuites disaient à tue-tête, que la Religion était attaquée à cause de la Constitution Apostolique qui condamnait les Rites chinois ; ils assuraient sérieusement et chaudement, que l'accusation n'avait en vue que cette Constitution, et ils concluaient en disant : «Maintenant les clercs séculiers verront si l'on a sujet de craindre ou non que les Rites

soient défendus !» J'ai voulu prendre la peine de traduire le texte de cette accusation. M. Ripa rapporte à cet endroit le texte même qui est très long : ce n'est qu'une déclamation contre les Européens ou *Hunq-Mao* (cheveux rouges), qui, sous prétexte de Religion, envahissent la Chine, comme ils ont voulu faire au Japon. L'Empereur ayant reçu cette accusation, l'envoya au tribunal de la guerre appelé *Ping-Pou*. Ce tribunal répondit qu'une affaire si grave requérait une délibération du Kiou-King, ou conseil des Présidents des neufs tribunaux supérieurs. Or, le bruit se répandit que le Kiou-King était d'avis qu'on défendît en Chine la prédication de la loi chrétienne, qu'on mît en prison les Chrétiens, et qu'on détruisit les églises.

«Le 17 avril, le Père Castorano revint de Canton à Pékin, et se rendit à la villa impériale de Tchao-Tchang- Yuen, où je demeurais avec M. Pedrini. Celui-ci et moi nous fûmes appelés au palais par le Mandarin Tchao. Je trouvai à la porte les Jésuites avec leurs domestiques chrétiens et les Mandarins accoutumés du *Yang-Sin-Tien* et, du *Ouing-Tien*, tribunaux qui s'occupaient des Européens ; tous avec bon nombre de Païens présents formaient couronne autour de Tchao-Tchang, [460] qui invectivait, avec sa faconde ordinaire, contre le Père Castorano qui était présent, et contre le Père Cerù qui était à Canton, parlant assez témérairement contre les deux bons Pères, contre le Pape Clément XI, et contre tous ces Missionnaires qui lui obéissaient, les injuriant tous, et les menaçant tous de les exterminer. De plus, il exigea que le Père Castorano et les Jésuites déclarassent combien il y avait encore d'exemplaires de la Constitution Apostolique dans les Provinces, ainsi que le nom de tous ceux qui s'y soumettaient. Le Père Castorano répondit que le Pape avait envoyé en Chine quarante exemplaires de la Constitution. Alors Tchao se tourna vers moi, et dit : Je t'ai fait venir afin qu'en compagnie des Jésuites tu me declares les noms de ceux qui obéissent à la Constitution. Je répondis franchement et sans hésiter : moi, d'abord, j'obéis à la Constitution. Entendant cela, Tchao-Tchang changea aussitôt de discours ; puis, avec les autres Mandarins, et suivi de tous les Européens, il entra au palais menaçant d'exterminer tous ceux qui obéissaient à la Constitution. Je jugeai à propos alors ainsi que M. Pedrini, de suggérer au Père, Castorano de s'employer auprès des Jésuites, afin d'empêcher Tchao-Tchang de faire mention de lui et de son retour à Pékin, en parlant à l'Empereur. De fait, le Père Castorano en pria instamment les Jésuites, mais ils répondirent d'une seule voix et très sérieusement : *c'est impossible, on ne peut l'empêcher.*

Mais Dieu sut bien l'empêcher et protégea d'une manière visible le Père Castorano et ceux qui obéissent à la Constitution Apostolique, et il l'empêcha, disons-le, en permettant une vraie plaisanterie. Quand on fut entré dans le palais intérieur, le Père Parennin demanda à un Mandarin : Qu'est-ce que l'Empereur avait répondu à la consultation du Kiou-King, au sujet de la destruction de la Religion. Ce Mandarin, qui était mal informé, répondit que l'Empereur avait été du même avis que ce tribunal ; (or, la chose n'était pas vraie, comme on le sut le lendemain). A cette terrible nouvelle tous les Européens furent en un instant couverts [461] de confusion ; et le Père Suarez crut alors convenable que Tchao-Tchang ne dit rien à l'Empereur du retour du Père Castorano à Pékin, et il suffit d'un seul signe du Père Suarez pour que Tchao-Tchang, sans aucune réplique, consentît à ce qu'il désirait ; faisant voir par là que ses colères ou son calme dépendaient de la volonté des Jésuites, et que la possibilité ou l'impossibilité dans la question des Rites à cette Cour, dépendait pleinement du vouloir ou du non vouloir de ces Pères.

«Après que les Jésuites eurent insulté le Père Castorano en mille manières, dépités de ne pouvoir vaincre sa patience, ils s'en prirent à moi, sachant que je manquais beaucoup de cette vertu) et ils se mirent à parler ouvertement contre moi, parce que j'avais répondu clairement à Tchao-Tchang que j'obéissais à la Constitution ; ils disaient que ma réponse avait été un soufflet pour Tchao, et que j'avais par là soulevé l'indignation de l'Empereur. Sans rougir, ils m'en donnaient pour raison, que je provoquais impudemment le Mandarin et l'Empereur, au moment où ils menaçaient d'exterminer tous ceux qui obéissaient à la Constitution. Je répondis simplement qu'en protestant de mon obéissance à la Constitution, je n'avais en aucune sorte, pensé à donner un soufflet, ni à Tchao, ni à

l'Empereur, mais seulement à offrir mon visage au lieu de celui de Jésus-Christ ou de son Vicaire que je voyais souffleter aussi ignominieusement par les discours que l'on tenait contre les Constitutions Apostoliques, et ceux qui leur obéissent, et à faire connaître à tous, Païens et Chrétiens, qui étaient présents que le vrai Chrétien s'estime heureux de souffrir et de mourir pour l'obéissance au Souverain Pontife.

«19 avril. J'ai dit, sous la date du 6 de ce mois, que les Jésuites s'efforçaient de faire croire que le Mandarin Tching-Mao avait accusé la Religion à cause de la condamnation des Rites. Cette assertion était tout à fait sans fondement, et le contraire était très évident. Mais pour donner à leur dire quelque couleur [462] de vérité, ils s'appuyèrent de Tchao-Tchang qui disait et savait dire avec son éloquence ordinaire, tout ce que les Jésuites désiraient. Ce jour-là donc, 17 avril, Tchao tint séance, et devant les autres Mandarins, devant les Jésuites, (qui ne manquaient pas d'applaudir) et devant moi, il disait avec une affectation effrontée et vraiment repoussante, que ladite accusation, faite par Tching-Mao, avait certainement pour cause, la condamnation des Rites chinois, faite par le Pape dans sa Constitution *Ex illâ die*. Il répéta cette proposition avec le même langage, les mêmes phrases, les mêmes tours de raisonnements qui se trouvaient habituellement dans la bouche des Jésuites. Mais comme ceux-ci n'avaient aucune bonne raison pour appuyer cette supposition et pour la faire croire, Tchao-Tchang ne pouvait faire autre chose que répéter des assertions afin que les Mandarins, en étant bien instruits, en informassent l'Empereur, et que, dans une audience, on pût tirer de la bouche de ce Monarque, quelque parole que les Jésuites pussent exploiter dans leurs relations et leurs publications. Mais Dieu permit que la calomnie fût démentie par un fait qu'on ne put attaquer, et que les Jésuites s'en mordissent les lèvres de dépit. Le Père Suarez me dit à cette occasion, avec une grande douleur, que l'on croyait que l'Empereur était d'accord avec le tribunal, et que, s'il prohibait la Religion, il en donnerait au moins pour raison la condamnation des Rites.

«Le 5 mai 1717, j'allai au palais, et je reçus du Père Parennin et sans aucun préambule, ce beau salut : que j'étais excommunié. Il répéta plusieurs fois la même chose devant plusieurs autres Jésuites, alléguant pour raison, que j'administras les sacrements. Je répondis que si, pour cette raison, j'étais excommunié, plusieurs Jésuites répandus dans les provinces, l'étaient aussi puisque depuis la publication de la Constitution, ils administraient aussi les sacrements, sans exiger la soumission à la Constitution, et que, par là, ils étaient excommuniés, non pas par lui, Père Parennin, mais bien par le [463] Pape qui commandait, sous peine d'excommunication encourue *ipso facto*, de promulguer la Constitution en administrant les sacrements. Ma réponse embrouilla si bien ce pauvre Père, qu'il ne sut plus quoi dire. Il est certain qu'ils ne pouvaient souffrir que j'administrasse les sacrements, surtout le faisant comme il arriva plusieurs fois, dans leur propre résidence, et au moment même, où de vive voix et par écrit, ils publiaient qu'ils ne les administraient pas parce que la chose était impossible et qu'ils me réduisaient à l'agonie avec tous leurs raisonnements, cherchant à me prouver que je péchais en administrant les sacrements.

«Les Jésuites étaient donc persuadés faussement que le tribunal Kiou-King avait présenté un rapport à l'Empereur, concluant à la destruction de la Religion en Chine. Dans cette persuasion, ils présentèrent à Sa Majesté un Mémoire dans lequel (au dire des Jésuites, car je ne l'ai jamais, ni lu, ni vu) ils lui demandaient sa protection souveraine, et lui rappelaient à cet effet les décrets qu'il avait portés autrefois, et par lesquels il avait autorisé la publication de la Religion, et les derniers de ses décrets, par lesquels il avait fait chasser tous les Missionnaires, à l'exception de ceux qui avaient le diplôme ou Piao. Ils insinuèrent iniquement à l'Empereur qu'il n'avait chassé de son Empire que les ouvriers évangéliques qui obéissaient au, Saint-Siège. L'Empereur les accueillit, et par de longs et de courtois discours, il leur promit, sa protection ; il ordonna de conserver ce Mémoire et de le lui présenter après que le Kiou-King aurait apporté sa consultation. Ce Mémoire, non seulement ne fut montré ni à M. Pedrini ni à moi, mais pas même au Père Castorano,

Vicaire-Général de Pékin, alors Présent dans cette ville qui demanda avec instance qu'on lui en donnât lecture. Et pourtant cette affaire nous regardait tous, et surtout le Père Castorano qui, en sa qualité de Vicaire-Général, était notre Supérieur à tous. Ce secret gardé par les Jésuites, nous fit soupçonner qu'en dehors de la demande [464] mentionnée de chasser de Chine tous les Missionnaires qui n'avaient pas le Piao, c'est-à-dire ceux qui obéissaient aux décisions du Pape, ils avaient écrit d'autres choses pires encore dans leur Mémoire ; car s'il n'y avait eu que la première demande, ils n'auraient pas fait difficulté de nous la laisser lire, puisqu'ils l'avaient répétée à haute voix. Mais ce qui indignait davantage, c'est que pour colorer leur manière de procéder, ils accusaient de vive voix, et par écrit, le pauvre Vicaire-Général d'être peu zélé, et de ne pas s'occuper de l'accusation portée contre notre sainte Religion. Le Père Kilian Stumpf l'en accusa devant Monseigneur l'Évêque, Voici ce que le Père Castorano m'écrivit après son retour auprès de Monseigneur à *Lin-Zing-Tchéou* : «Qu'en dites-vous ? Si ici en Chine, à Pékin, et si près de moi on écrit de pareilles choses contre le pauvre frère Charles Castorano, que doivent-ils écrire en Europe ? Le pauvre frère Charles, bien que l'affaire soit encore au tribunal, n'a pas manqué d'en demander continuellement des nouvelles, et de leur dire qu'il fallait présenter un Mémoire à l'Empereur, et eux, au contraire, ne m'ont pas dit un mot pour me demander comment il fallait le rédiger, ils n'ont pas voulu me le montrer après qu'il était fait ; je leur ai demandé deux et trois fois de me le faire voir, et toujours ils m'ont donné des réponses évasives sans que j'aie pu parvenir de le voir.»

«Le 16 mai 1717, M. Pedrini avait voulu présenter à l'Empereur une petite fontaine portative avec jet d'eau qu'il avait construite, ainsi que plusieurs cartes géographiques européennes. Comme il était l'objet de la haine des Mandarins, et que ceux-ci prévoyaient que ces présents qui plairaient à l'Empereur devaient le remettre dans ses bonnes grâces, ils l'empêchèrent de les présenter. M. Pedrini eut alors recours aux Eunuques sur lesquels les Mandarins ne pouvaient rien ; par ce moyen les cartes et la fontaine furent présentées à l'Empereur qui en fut si satisfait qu'il admit M. Pedrini en sa présence et le reçut fort bien. Plusieurs jours après parlant de la [465] fontaine, il en témoigna son contentement et ordonna à M. Pedrini d'en construire plusieurs autres en présence des princes, ses enfants, qui tous avaient de l'habileté, afin de leur apprendre à en faire de semblables. Autant j'en eus de plaisir à cause du bien que je prévoyais pour la Mission, autant cela déplut aux Mandarins et aux Jésuites qui auraient bien voulu voir M. Pedrini chassé de la Chine.

«Le 20 mai, le Père Castorano vint à la villa impériale pour s'entendre avec M. Pedrini et moi, au sujet de son affaire, et nous fûmes d'avis qu'il devait se présenter au palais. Mais avant appris d'une manière claire et certaine que la consultation du tribunal Kiou-King, au sujet de la destruction de notre Religion en Chine, était déjà rédigée et prête à être présentée à l'Empereur, pour être approuvée, je priai le Père Castorano de ne pas se présenter encore, et ce fut un trait de Providence ; car nous apprîmes ensuite que ce jour-là l'Empereur avait été de si mauvaise humeur, qu'il avait traité fort mal le Père Parennin. Si le Père Castorano s'était présenté surtout après les sinistres informations de Tchao-Tchang, il n'y a pas à douter que l'Empereur ne lui eût dit quelque parole fâcheuse sur laquelle les Jésuites auraient bâti une infinité de réflexions et de combinaisons à leur manière pour conclure que l'accusation susdite et la consultation du tribunal avaient été provoquées par la condamnation des Rites.

«Le 23 mai 1717, jour de la Sainte-Trinité, le tribunal Kiou-King présenta son rapport à l'Empereur, concluant à la prohibition de la Religion chrétienne en Chine dans la forme dite plus haut, et cette conclusion fut approuvée par l'Empereur.

«Le 24 mai, apprenant cette fâcheuse nouvelle, tous les Européens se rendirent au palais pour implorer la protection de l'Empereur. Quand ils y furent arrivés, les Jésuites tinrent conseil pour savoir qui devait aller avec les Mandarins devant l'Empereur, pour porter leurs supplications. Ils résolurent que ce seraient les Pères Suarez, Parennin et Morao. Alors le Père [466] Bouvet, qui était le plus vieux et le plus ancien en résidence à Pékin, et un des trois nommés par l'Empereur pour traiter les affaires des Européens, (ces trois

étaient le Père Bouvet, le Père Kilian, alors malade, et le Père Suarez), réclama son droit pour se présenter aussi devant l'Empereur. Il eut beau apporter des raisons, faire des instances, soit auprès de ses confrères les Jésuites, soit auprès des Mandarins, il ne put rien obtenir, et l'on ne voulut pas lui permettre de se présenter ; les seuls Pères Suarez, Parennin et Morao, furent introduits. Ils n'avaient pas voulu du Père Bouvet, parce que celui-ci avait exprimé sa volonté de ne rien dire à l'Empereur qui pût l'engager à chasser de Chine les Missionnaires qui n'avaient pas le Piao ; de plus, parce que dans une autre occasion lorsque quatre Dominicains avaient été chassés de Chine pour n'avoir pas voulu prendre le Piao, c'est-à-dire, promettre de pratiquer les Rites défendus, le Père Bouvet avait été seul des Jésuites à vouloir que l'on s'intéressât en faveur des Dominicains.

«Quand les trois Jésuites Suarez, Parennin et Morao furent devant l'Empereur, ils lui présentèrent leur Mémorial dont j'ai parlé sous la date du 5. Ce Jour-là l'Empereur après qu'on le lui avait présenté avait répondu de le garder jusqu'à ce que le Kiou-King eut présenté sa consultation, c'était précisément ce Mémoire dans lequel on rappelait à Sa Majesté les décrets qu'il avait portés autrefois en faveur de la Religion permettant de la prêcher librement, et le dernier de ces décrets par lequel il faisait chasser de Chine tous les Missionnaires qui ne pratiquaient pas les Rites de Mathieu Ricci. Par cette démarche appuyée uniquement sur la prudence humaine, ils espéraient que l'Empereur serait excité à ne pas se contredire, et qu'il confirmerait le dernier décret, qu'il chasserait de la Chine tous ceux qui obéissaient au SaintSiège, et que eux, Jésuites, resteraient seuls dans cet empire, croyant comme ils me le disaient eux-mêmes que c'était le [467] seul moyen de pacifier la Mission que de les y laisser seuls.

«Quand les trois Jésuites sortirent de chez l'Empereur avec les Mandarins, ceux-ci selon l'usage devaient rapporter la demande des Jésuites avec les résolutions prises par Sa Majesté ; mais tous les Mandarins se turent en cette occasion. Le Père Parennin parla seul et rapporta ce qui était arrivé. De plus quand ces trois Pères furent rentrés chez eux, ils rédigèrent un rapport en latin en forme de dialogue pour le publier ensuite à tous les Européens. Le Père Castorano a copié ce dialogue sur l'original même ; après avoir signé la copie il m'en a fait présent et elle se conserve dans notre *Summarium*.

Voici la traduction de cette pièce.

«Relation faite par trois Pères Jésuites des paroles prononcées par l'Empereur, le 24 mai 1717 560 année de Kang-Chi, 4e lune, 14e jour. Ayant appris hier que le Kiou-King avait porté à l'Empereur sa détermination au sujet de la Religion, nous sommes tous venus à la villa impériale pour présenter à Sa Majesté un Mémoire que nous lui avons déjà présenté la lune précédente ; les Pères Joseph Suarez, Dominique Parennin et Jean Morao sont entrés avec cette pièce et aussitôt que l'Empereur la vit, il demanda qu'est-ce que c'était ? Les Pères ont répondu : c'est une supplique que Votre Majesté a lue dernièrement et nous a ordonné, de garder jusqu'à ce que les tribunaux vous eussent fait connaître leur conclusion. Nous venons d'apprendre que cette conclusion est rigoureuse et qu'elle prohibe la Religion chrétienne. — L'Empereur. Cette conclusion n'est pas si rigoureuse, on ne prohibe pas la Religion chrétienne, la défense n'existe que pour les Européens qui n'ont pas le diplôme, elle ne regarde pas ceux qui l'ont. - lies Pères. Mais la distinction n'est pas exprimée clairement. — L'Empereur. Elle y est cependant ; lisez attentivement ; mais si outre cela vous pensez y trouver que ceux mêmes qui n'ont pas le diplôme peuvent prêcher la Religion, vous vous trompez grossièrement. — Les Pères. Au commencement de la délibération [468] on cite le décret de l'an 8 de Kang-Chi. — L'Empereur. C'est vrai et cela signifie que ceux qui n'ont pas le diplôme doivent être interdits selon ce même décret. — Les Pères. Nous craignons que les Mandarins dans les provinces ne fassent pas cette distinction et n'empêchent même ceux qui ont le diplôme de prêcher la loi. — L'Empereur. Si cela arrive, alors que ceux qui ont le diplôme le montrent, ils prouveront par là qu'ils ont la permission de prêcher ; *ils pourront prêcher, ce sera aux Chinois à écouter ou ne pas écouter : quant à ceux qui n'ont pas le diplôme, s'ils veulent venir je le leur donnerai.* (L'Empereur a dit cela en souriant, car il sait que tant que durera la défense du Pape,



personne n'osera demander le diplôme). *Et qui parmi vous maintenant oserait prêcher ? Le Pape lui-même défend de prêcher la loi divine, ce n'est donc pas moi. Du reste si je permets à ceux qui ont le diplôme ce n'est encore que par intérim, nous verrons plus tard ce que nous ferons deux.*

— Les Pères. Si l'on vexe ceux qui ont le diplôme, nous recourrons à Votre Majesté. — L'Empereur. Oui, faites-moi savoir ce qui arrivera. — Les Pères, nous ne pouvons souffrir les termes dont les tribunaux se servent à notre égard, nous appelant rebelles, est-ce que Votre Majesté ne nous connaît pas bien ? — L'Empereur. Cela ne tire pas à conséquence, ce sont des formes de tribunaux. — Les Pères. *Aussitôt que cet édit sera publié, les tribunaux dans les Provinces vont faire des interrogatoires, il y aura des troubles, des commotions, etc...* — L'Empereur. *Il y aura des interrogatoires, on ne peut, on ne doit pas les éviter ; quand j'ai envoyé Ly-Ping-Tchoung (en Tartare, Lypurgan) à Canton, j'ai fait dire par lui au Vice-Roi d'examiner et de rassembler dans un même endroit ceux qui n'ont pas le diplôme ; et dernièrement quand Zoung-Ton-San-Lin, est retourné à Canton, je lui ai donné quelques ordres et j'attends sa réponse. Il m'a dit qu'il s'étonnait que Tching-Mao ait porté une accusation si forte ; car ajoutait-il, j'ai vu beaucoup d'Européens à la Cour et ailleurs [469] je ne les ai jamais vus faire aucun mal, ni provoquer des troubles.* — Comme les Pères voulaient faire de nouvelles instances, les Mandarins et les Eunuques qui étaient présents les en empêchèrent, disant : que vous reste-t-il autre chose à faire maintenant, que de rendre grâce à Sa Majesté qui dit que votre Religion n'est pas défendue ? Alors les Pères voyant qu'en insistant ils ne feraient qu'augmenter le danger, baissèrent tristement la tête.

— Nota 1°. Ces paroles ou l'explication de l'Empereur, favorable à ceux qui ont le diplôme, a déjà été envoyée par les soins des Jésuites et par la poste publique Ti-Sang, dans toutes les provinces, mais rédigée dans une meilleure forme par les écrivains des tribunaux ; on n'en a ôté que les paroles marquées d'une astérisque qui ne nous sont pas favorables.

— Nota 2°. On a appris de la province du Chan-Tong, que le Vice-Roi se conduisait déjà avec moins de rigueur. Après l'accusation du Mandarin et la décision du tribunal, le Père Fernandez reçut par la poste, l'explication favorable de l'Empereur, le Vice-Roi lui en fit des espèces de félicitations. Ces deux notes sont de moi ; ce qui précède est conforme à l'original.

Signé : FRÈRE Charles de CASTORANO.»

«Pendant ce temps-là, le Père Parennin promulgua ce dialogue à tous les Européens présents, parmi lesquels je me trouvais. Cette pièce n'était en réalité que la défense de prêcher la Religion à quiconque n'avait pas le *Piao* ; et encore y disait-on que ce n'était pas l'Empereur qui prohibait la prédication de notre sainte Religion, mais bien le Pape avec ses décrets. Retournés à la maison, les trois Jésuites rédigèrent en forme de dialogue l'audience de l'Empereur, afin de la publier aux Européens. Le frère Jésuite qui était près de moi me poussa du pied ; quand nous fûmes rentrés à la maison, me trouvant seul avec ce frère enfermés tous deux dans une chambre, il me dit en pleurant les paroles suivantes «M. Ripa, croyez-vous maintenant ce que je vous ai dit depuis tant de temps ? Voilà à [470] quoi tendaient tous les manèges et toutes les intrigues de nos Pères. Voilà trois ans que je les entends dire : *Si ton ne chasse pas de la Chine tous les Missionnaires qui n'ont pas le Piao nous n'aurons jamais la paix. Qu'on exile à Canton tous ceux qui n'ont pas le Piao et alors nous verrons ce que fera le Pape.* Eh bien ! les voilà contents, c'est pourquoi en revenant de la villa impériale à Pékin, ils n'ont fait que rire tout le long du chemin ; et aujourd'hui ils en ont fait autant pendant tout le dîner. Le Père Castorano avait dîné avant eux ; quand ils l'ont vu arriver ils ont dit : maintenant il ne faut plus rire et ils ont pris leur sérieux. Le Pape pourra voir à présent ce que c'est que de disputer avec les Jésuites.»

«Si l'on voulait savoir la raison pour laquelle l'Empereur a dit à cette occasion : *C'est le Pape et non l'Empereur qui défend la prédication, de la Religion en Chine*, il n'y aurait qu'à se rappeler ce qui s'était dit quand les Jésuites avaient donné connaissance à l'Empereur de

l'arrivée du Père Castorano à Pékin. Du reste, les Jésuites lui avaient fait entendre que le Pape, par sa Constitution, avait défendu de prêcher la Religion en Chine ; l'Empereur persuadé de la vérité de cette assertion si énormément calomnieuse, leur avait conséquemment répondu en cette occasion que ce n'était pas lui, mais bien le Pape qui interdisait la prédication de la loi de Dieu en Chine.

«Les trois Jésuites persuadés de la sincérité de la déclaration de l'Empereur qui défendait de prêcher la Religion excepté à ceux qui avaient le *Piao*, firent de vives instances auprès des Mandarins pour obtenir qu'ils leur missent cette déclaration par écrit et en forme officielle afin de l'envoyer à tous les Missionnaires qui se trouvaient dispersés dans les provinces et qui avaient le *Piao*, pour que munis de cette pièce ils pussent se défendre contre les persécutions des Mandarins qui, connaissant la prohibition impériale, pourraient les inquiéter. Mais les Mandarins auxquels s'adressèrent les Jésuites avaient très bien aperçu que l'Empereur n'avait, parlé de la sorte que pour les [471] satisfaire et pour se moquer d'eux ; aussi malgré toutes les instances des Jésuites ils ne voulurent jamais leur donner cette déclaration en forme officielle. Alors les Jésuites s'apercevant que l'Empereur les avait joués par de belles paroles et voyant s'évanouir toutes leurs belles espérances d'un moment, de rester seuls en possession de prêcher en Chine, puisque la déclaration du tribunal frappait également, et ceux qui avaient le *Piao*, et ceux qui ne l'avaient pas, sortirent comme d'une profonde léthargie et loin d'être si joyeux qu'auparavant, ils devinrent tristes, mornes et leur visage changea de couleur. Voilà tout ce qu'ils gagnèrent avec leurs artifices et leur prudence humaine et mal réglée en voulant rester seuls en Chine.

«Se voyant ainsi pris, ils résolurent de traduire en chinois le dialogue déjà rapporté et de le faire insérer dans la Gazette publique de Chine, afin que les Mandarins des provinces en lisant cette pièce ne se hasardassent pas à inquiéter les Missionnaires qui avaient le fameux *Piao*. Après avoir traduit leur pièce en chinois ils la montrèrent en particulier aux Mandarins qui leur conseillèrent d'y retrancher beaucoup de choses, surtout ce qui a été mis en lettres italiques, et notamment ces paroles : *C'est le Pape et non pas moi qui défend de prêcher la Religion*. Les Jésuites firent ce que les Mandarins voulurent, ôtèrent les paroles mentionnées et firent imprimer le reste dans la gazette publique, afin de faire connaître, au moins en cette forme, leur fameuse explication impériale,

«Le 27 mai 1717, l'Empereur partit pour Djé-Hol, en Tartarie, et parmi les Européens il prit avec lui les six déjà connus ; M. Pedrini, le Père Parennin, le Frère Costa, chirurgien, auquel le Père Parennin servait d'interprète, le frère Castiglione, peintre, avec le Père Morao, son interprète, le Père Slayicek, mathématicien et musicien, et moi, Mathieu Ripa.

«L'année précédente l'Empereur Pierre, Tsar de Moscovie, avait envoyé au service de l'Empereur de Chine un certain médecin écossais ; celui-ci par la même occasion reprit la route de [472] Moscovie. Le 27 mai 1717, l'Empereur étant déjà arrivé aux Eaux, expédia à Pékin le Mandarin Tchao-Tchang avec ordre de donner à ce médecin bon nombre d'exemplaires de son manifeste, imprimé en trois langues, dont nous avons parlé ailleurs, afin qu'il pût en distribuer par les endroits où il passerait ; Tchao-Tchang avait aussi la commission de faire son possible pour intercepter les lettres pour Rome qu'il supposait que M. Pedrini aurait données à ce médecin. Ce dernier, bien qu'hérétique, fut homme d'honneur et ne voulut pas révéler qu'il avait reçu des lettres de M. Pedrini. Les Jésuites tenant pour certain qu'il en avait reçu, ce qui était vrai, le firent menacer par Tchao-Tchang, que l'on ouvrirait sa valise. Le médecin pour ne pas trahir M. Pedrini et en même temps pour se tirer de ces injustes vexations, renvoya en grand secret à M. Pedrini le pli qu'il en avait reçu, et ainsi les Jésuites furent trompés dans leurs espérances. Que le lecteur ne croie pas que ce soit là la seule occasion où les Jésuites tentèrent d'intercepter les lettres adressées à M. Pedrini ou à moi, ou celles que l'un et l'autre nous envoyions en Europe ; plusieurs autres fois non seulement ils avaient tenté de les intercepter, mais encore ils y avaient réussi. Dieu permit que dans les miennes qui furent ainsi saisies, il ne se trouvât

jamais rien qui pût les irriter. C'est pourquoi un Jésuite me dit plus d'une fois que j'avais soin de ne faire trouver que les lettres que je voulais.

«21 août. Déjà le décret mentionné du tribunal Kiou-King, hostile à notre sainte Religion, était publié à Pékin. Quelques jours après, J'appris qu'il l'avait été aussi en d'autres endroits, accompagné d'ordres rigoureux qui me firent redouter une persécution générale pour cette église. Des Chrétiens me firent également savoir que le décret était arrivé à Djé-Hol, et que l'on croyait que le Mandarin du lieu voulait les emprisonner pour les obliger à apostasier. En me donnant cette nouvelle, (qui était fautive puisque personne n'avait été molesté), je les vis tous saisis de crainte et j'eus beaucoup de peine pour les rassurer. Je [473] fus en outre très consolé par la ferveur de plusieurs qui voulaient se confesser à moi, disant : «Nous voulons d'abord nous confesser afin de nous fortifier par les sacrements, et qu'ensuite le Mandarin fasse de nous ce qu'il voudra.» Le lendemain je vis ma chapelle remplie plus qu'à l'ordinaire par ces Chrétiens qui vinrent se confesser, communier et se recommander à Dieu. Bien que le décret mentionné eût été publié partout avec plus ou moins de rigueur, néanmoins Dieu permit qu'il ne fût pas exécuté et que les Chrétiens ne fussent pas inquiétés comme je l'ai appris par des lettres que j'ai reçues de plusieurs provinces de la Chine. Par une lettre du 24 août 1717, les Jésuites poussèrent la désobéissance au Saint-Siège jusqu'à exhorter leur Supérieur Général à suivre leur exemple diabolique en désobéissant au Pape pour obéir à l'Empereur païen de la Chine.»

### § XXXIII. Funérailles du Père Franchi.

«Avant d'aller plus loin, dit M. Ripa, je crois de mon devoir de donner une esquisse des funérailles superstitieuses qui furent faites au Père Franchi, Jésuite, mort vers cette époque, dans la province du Chan-Tong. Elles furent célébrées par le Père Michel Fernandez, l'un des Franciscains de la province de Manille, qui était allié aux Jésuites dans leur désobéissance à la Constitution *Ex illâ die*. Ces funérailles furent un grand scandale pour les Chrétiens, et occasionnèrent beaucoup de désagréments aux autres Missionnaires. Pour en rendre la description plus intelligible, je descendrai dans les plus petits détails.

«Une salle, entourée de tentures, on y entra par plusieurs portes, et sur la principale se trouvait l'inscription suivante : *Les Chrétiens ne doivent pas se servir de monnaie de papier, si quelque Mandarin daigne honorer les obsèques en offrant des parfums et des cierges, il nous sera agréable.* Il faut savoir que [474] les Païens, dans leurs pompes funèbres, ont coutume d'offrir aux morts, ces monnaies de papier dans l'espérance que leurs dieux les leur rendront en monnaie véritable et réelle qui puisse leur servir, superstition que les Chrétiens ne pratiquent pas. A la première entrée, il y avait un endroit où la personne qui avait invité, recevait ceux qui venaient offrir le sacrifice et les remerciait. Un peu à côté, dans un endroit déterminé sur la ligne qui marquait le milieu de la salle, on faisait les prostrations et les inclinations au cadavre, et on consumait les oblations. Sur la même ligne, mais plus en avant, se trouvait un autel sur le milieu duquel il y avait un vase rempli de divers parfums qui brûlaient et formait comme un encensoir, il y avait aussi des chandeliers, avec des cierges allumés. Près de l'autel, et toujours en suivant la même ligne, était placée une table sur laquelle étaient deux instruments de musique en forme de cloche, et appelés Kin-Tchoung, cloche de la prière ; il y avait en outre plusieurs ustensiles antiques, de porcelaine, de laiton ou d'autre matière, et plusieurs choses curieuses. Venait ensuite un autre autel, orné seulement d'une croix, et de chandeliers avec des cierges allumés. Plus loin, et vers l'extrémité de la salle, était placé le cercueil devant lequel il y avait une table avec des cierges et des parfums qui brûlaient. De chaque côté du cercueil et sur le devant, diverses inscriptions étaient suspendues. Celle de devant était ainsi conçue : *La nature du défunt est retournée à ce qui est sans principe.* Une autre : *Comme s'il était ici présent* (le défunt). Sur la première inscription du côté droit, il y avait : *Qu'on serve*

les défunts comme s'ils étaient vivants, et sur la seconde : Celle inscription a été faite par le Père Fernandez, chargé des obsèques ; sur la première du côté gauche : Qu'on serve les défunts comme s'ils étaient en vie, et sur l'autre : Ces inscriptions ont été composées par le sieur Fay.

«Outre ces inscriptions, il y en avait d'autres suspendues à quatre planches en forme d'étendard, on exprimait les charges [475] honorifiques, remplies par le défunt. Il y avait, en outre, six tables disposées, trois à droite et trois à gauche des autels mentionnés, sur lesquelles étaient exposées les oblations faites par les amis, et qui consistaient en pores, moutons, fruits et autres comestibles. Avant d'entrer, tous les invités devaient prendre des habits de deuil, et il y avait un endroit destiné à cet effet. Une fois revêtu de brun, l'invité entra, battait un tambour et un autre instrument, placés des deux côtés de la salle, c'était le signal qui annonçait que l'invité venait faire les oblations et les inclinations ; pendant que celui-ci faisait ces cérémonies, celui qui avait invité, les répétait en faisant à genoux les prosturations vers le cadavre.

«Monseigneur l'Évêque de Pékin éprouva une vive douleur en apprenant les superstitions de ces funérailles. Voici ce que m'en écrivit son Vicaire-Général, le Père Castorano le 12 janvier 1719 : «Cette chose, disait-il, en parlant des funérailles a été très publique dans cette ville et dans cette province, au grand scandale des néophytes. On y a été scandalisé de voir un Père spirituel, un Missionnaire, permettre publiquement les oblations aux Chrétiens comme aux Païens, on s'en autorise maintenant pour faire la même chose ; les Chrétiens pratiquent ces superstitions et les permettent aux païens dans les obsèques qui se font dans leurs maisons. Monseigneur l'a appris non seulement par des Chrétiens qui reviennent de Zi-Nan-Fou et qui sont venus de plusieurs chrétientés à cet enterrement, mais encore par le Père Francesco de la Conception ; il a grandement réprouvé le fait du Père Fernandez. Quand je suis allé à Pékin après Pâques, comme vous le savez, le Père Francesco est venu ici tenir compagnie à Monseigneur et celui-ci lui a dit que père Fernandez était indigne de l'absolution, qu'il ne voudrait pas l'absoudre lui-même et qu'il ne voulait pas que lui, Père Francesco, lui donnât l'absolution.» Cette juste indignation de l'Évêque déplut fort au Père Fernandez et aux autres auteurs des Rites, complices du même fait, qui s'empressèrent [476] de dresser une accusation contre le Père Castorano pour la présenter au Vice-Roi, l'accusant de jeter le trouble parmi les Missionnaires et les Chrétiens et d'empêcher de rendre aux parents l'honneur qui leur est dû. Cette accusation néanmoins n'eut aucun effet.»

#### § XXXIV. Nouvelle accusation contre M. Pedrini.

«Le 12 octobre 1717, raconte encore M. Ripa, l'Empereur parti pour la chasse depuis le 5 septembre, revint à Djé-Hol. Nous autres Européens, qui étions restés à Djé-Hol, nous allâmes au-devant de lui. Quand il nous vit il nous regarda quelque temps, toujours d'un visage gai et le sourire sur les lèvres, et il nous fit dire qu'il se portait très bien. Par cette affabilité il nous consola un peu du chagrin que nous avait causé la nouvelle que l'on avait déjà publié à Pékin le décret de proscription contre la Religion.

«Le 28 ou le 29 octobre, le Seigneur permit que le Mandarin Tchao-Tchang, dont nous avons si souvent parlé, fût sévèrement réprimandé par l'Empereur, pour avoir accusé de nouveau M. Pedrini. Voici comment le fait se passa. Déjà pour la deuxième fois l'Empereur avait réprimandé ce Mandarin à Djé-Hol, pour plusieurs négligences dans certains travaux qui s'exécutaient sous son inspection. Tchao-Tchang, conçut le soupçon que ces réprimandes lui venaient de quelque dénonciation occulte de M. Pedrini et du troisième fils de l'Empereur qui favorisait M. Pedrini. Il se mit donc à genoux devant l'Eunuque qui lui faisait des reproches de négligence de la part de l'Empereur, et lui dit, que lorsque M. Pedrini avait écrit la lettre au Pape, qui avait été corrigée, puis envoyée par la voie de Moscovie, et qui avait été composée par le troisième fils de Sa Majesté (ce qui était faux), l'affaire avait été traitée d'abord par le Mandarin Ouang-Tao, que lui Tchao-

Tchan avait été appelé [477] à la continuer et à faire corriger cette lettre, et que cette affaire lui avait suscité beaucoup d'ennemis. «Si dans cette occasion, ajouta-t-il, je me suis fait tant d'ennemis parmi les Européens qui me détestent, combien plus ne m'en serai-je pas fait parmi les Chinois qui s'unissent maintenant à Pedrini, pour m'accuser.» Par ces paroles, il faisait entendre qu'il avait été accusé par le troisième fils de l'Empereur, par le Mandarin Ouang-Tao, et par M. Pedrini. L'Eunuque rapporta fidèlement ces paroles à l'Empereur qui en fut très offensé et qui renvoya l'Eunuque réprimander Tchao-Tchang, plus sévèrement qu'auparavant en lui faisant dire qu'il voulait le mettre à mort. Il lui dit entre autres choses : «Comment ? je t'envoie reprendre de tes négligences et tu t'amuses à me faire des discours, tu t'avises de toucher des matières que je connais déjà, afin d'avoir l'occasion de dire du mal de Pedrini ? Veux-tu donc que je te fasse mourir ? L'affaire de Pedrini est finie, à quelle fin viens-tu m'en parler encore ? Et que parles-tu de mes enfants, est-ce qu'ils savaient la langue européenne pour traduire cette lettre ? Si Pedrini est uni d'amitié avec Ouang-Tao, quel est l'Européen qui soit son ami ? Si les Européens te détestent, c'est signe que tu ne vauds rien. Je t'enverrai avec tous les Européens au tribunal pour qu'il vous juge.» Après d'autres paroles aussi fortes et aussi mortifiantes, l'Empereur lui ordonna de mettre par écrit et de lui envoyer ce que l'Eunuque lui avait rapporté, afin qu'il n'y pût rien changer. Tchao-Tchang obéit, mais, grâce à son adresse, il parvint à ne nommer dans son écrit, ni le troisième fils de l'Empereur, ni Ouang-Tao, ni Pedrini, et il se contenta de dire qu'il avait quelque ennemi parmi les Européens, s'excusant d'avoir parlé comme il avait fait, étant sous le coup de la réprimande imprévue et rigoureuse que l'Empereur lui avait fait faire. Il avoua sa faute, et ajouta qu'étant vieux et étourdi, il espérait que l'Empereur, qui lui avait tant de fois fait grâce de la mort qu'il avait méritée dès sa jeunesse, lui pardonnerait également [478] les fautes de sa vieillesse, comme il l'en suppliait humblement.

«4 novembre 1717. Ce jour-là, M. Pedrini, ayant terminé la construction d'un clavecin, le présenta à l'Empereur devant lequel il avait été introduit à cette occasion. L'Empereur eut grand plaisir de ce clavecin, et continua à regarder de bon œil M. Pedrini.»

L'état où l'on réduisait la Religion et l'animosité que l'on manifestait contre M. Pedrini étaient bien de nature à rendre pénible à ce dernier le séjour de Pékin, néanmoins il ne refusait pas la peine et le travail, mais il soupirait seulement après le bonheur de vivre en communauté avec quelques-uns de ses confrères ; comme on peut le voir par la petite lettre suivante dont l'original est à Monte-Citorio et qu'il écrivit à un de ses confrères en envoyant des relations destinées à la Sacrée Congrégation de la Propagande.

«Après avoir passé sept ans en Chine sans recevoir de vos lettres bien que je vous en aie écrit plus d'une, je vous écris encore celle-ci pour voir si par hasard elle arrivera en vos mains et si elle peut vous engager à me répondre. Par la grâce de Dieu ma santé se trouve aussi bien qu'il est possible avec une barbe déjà blanche et diverses infirmités habituelles, sans compter ce qui est caché dans mon intérieur, les afflictions et les persécutions, de la part des frères ne manquent pas, bien que d'un autre côté je sois aimé et honoré par les Princes païens. Mon désir et le seul but vers lequel je soupire, c'est de pouvoir un jour aller me retirer dans quelque maison d'Italie. Oh ! si vous pouviez m'obtenir cela ou au moins envoyer cinq ou six de nos confrères à Pékin, afin de pouvoir faire communauté et de vivre avec des frères en frères ; autrement, je vous l'avoue, je ne puis plus y tenir. Je vous prie de remettre le pli ci-inclus, et de m'excuser de cette peine que je vous donne. Je ne m'étends pas davantage à vous donner d'autres nouvelles, vous pourrez vous les faire détailler par le Cardinal. Si, au retour de l'Empereur qui est en Tartarie, il n'y a rien de nouveau, je [479] vous écrirai. En attendant, donnez-moi des nouvelles de Rome et en particulier de tous les méfaits, mensonges et délits qu'ils disent commis par M. Pedrini, pour avoir donné, à l'Empereur, des nouvelles de la Condamnation des Rites superstitieux. Vraiment, c'est un mauvais homme, que Dieu lui pardonne, c'est pourquoi veuillez le recommander à Notre-Seigneur, ainsi qu'aux prières de toute la communauté. Je vous baise les mains, et suis, avec tout le respect possible, etc...

### § XXXV. Procès du Père Castorano.

«20 novembre. Cette année l'Empereur demeura plus longtemps qu'à l'ordinaire en Tartarie. Il en partit pour Pékin vers le 14 de ce mois, suivi comme de coutume par les Européens parmi lesquels je me trouvais. Le 20 novembre je reçus une lettre de Monseigneur l'Évêque de Pékin par laquelle il me nommait son délégué pour un procès scandaleux des Jésuites de Pékin contre le Père Castorano.

«A peine le Père Castorano était-il sorti de prison, et s'était-il mis en route pour Canton afin d'aller remettre la Constitution aux mains du Père Cerù, qu'il avait écrit à la Sacrée Congrégation une relation de ce qui était arrivé au sujet de cette Constitution. Ce bon Père confia sa relation au Père Joseph Cerù afin qu'il l'a remit au Légat Apostolique que l'on attendait, il en donna aussi un exemplaire aux Pères Martino Aleman et Jean Fernandez, tous deux Franciscains de la province de Manille. Ce dernier était du parti des Jésuites et leur ardent défenseur ; en conséquence il trahit le secret du Père Castorano et livra son écrit aux Jésuites.

«Quiconque lisait cette relation (et je l'avais lue plusieurs fois moi-même) pouvait voir clairement que le Père Castorano excusait plutôt qu'il n'accusait les Jésuites de Pékin. Mais Dieu [480] voulait que la vérité fût révélée et que l'on sût que c'étaient les Jésuites eux-mêmes qui avaient accusé le Père Castorano, qui l'avaient fait emprisonner et qui avaient attiré de si grands troubles sur cette Mission. C'est pourquoi il permit ce que je vais rapporter.

«Dans un paragraphe de sa relation le Père Castorano disait qu'étant en prison il avait été visité par un Chinois emprisonné comme lui ; celui-ci lui avait demandé la cause de son emprisonnement et il la lui avait fait connaître. Alors le Chinois lui avait dit : «Je connais fort bien ces affaires ; quand elles ont commencé j'étais dans les appartements de l'Empereur.» (c'était en effet un Eunuque du palais, nommé Ma). Puis se tournant vers les autres prisonniers qui assistaient à cette conversation, il dit : «Il y a plusieurs années, le Pape a envoyé un grand, nommé Tolo (le Cardinal de Tournon), pour voir et examiner si les Européens en prêchant la loi de Dieu y mêlaient des superstitions et autres choses défendues. Il a voulu interdire le culte de Confucius et les sacrifices aux morts, mais.....» Ce qu'il a dit ensuite, ajoutait le Père Castorano aucun homme ne peut le répéter par respect pour la charité envers le prochain ; je ne pourrais le dire qu'au Pape lui-même, car il est le maître et le Père de nous tous.» Voilà ce que disait le Père Castorano. Or d'après cette seule réticence qui indiquait que par charité il n'avait pas voulu confier au papier ce qu'il n'aurait voulu dire de vive voix au Pape, les Jésuites soupçonnèrent, ce qui était vrai en effet, que l'Eunuque avait révélé au Père Castorano toute la trame des intrigues qui s'étaient faites au palais pour la défense des Rites et contre le cardinal, choses qui n'étaient pas connues du Père Castorano. Les Jésuites employèrent tous les moyens possibles, prières et menaces pour savoir de l'Eunuque ce qu'il avait dit au Père Castorano ; mais ils ne purent rien savoir de lui, il a toujours affirmé n'avoir rien dit contre eux au Père Castorano. Alors ils exigèrent de lui un écrit de sa main par lequel il [481] déclarait n'avoir rien dit qui ne fat à leur louange ; l'Eunuque fit cet écrit et le leur donna. De plus, ils voulurent qu'il écrivît lui-même au Père Castorano une lettre dans laquelle il le prierait, comme de lui-même, de retirer ce qu'il avait écrit dans sa relation, et le menacerait même, au cas qu'il ne voulût pas le faire. En recevant cette lettre, le Père Castorano fut grandement surpris, voyant que sa relation qu'il tenait si secrète, était déjà divulguée et qu'il avait été trahi par un des deux Pères de son Ordre auxquels il l'avait confiée. Il en fut souverainement affligé, et, en répondant à l'Eunuque, il l'assura qu'il n'avait communiqué, ni à des Tartares, ni à des Chinois, ce qu'il avait appris de lui dans la prison, et qu'ainsi il pouvait demeurer tranquille. L'Eunuque, intimidé par les Jésuites, ne

mangeait, ni ne dormait plus, depuis cinq ou six jours, mais en recevant cette lettre, il se rassura. Les Jésuites, au contraire, loin de se rassurer, ne firent que se confirmer dans leurs soupçons, et obligèrent l'Eunuque, par de nouvelles vexations, à écrire de nouveau, au Père Castorano, et à lui formuler de plus terribles menaces, pour l'obliger à se dédire. Le Père Castorano tint ferme, et répéta plusieurs fois qu'il avait reçu de l'Eunuque des confidences sans s'expliquer sur leur nature. Les Jésuites, tremblants de peur, et désespérant d'obtenir davantage par le moyen de l'Eunuque, prirent un autre chemin.

«Le 15 août 1717, le Père Kilian, Visiteur, réunit dans sa chambre, le Père Suarez, son substitut, le Père Contencin, supérieur des Jésuites français, et mon compatriote napolitain, le Père Jacques Giamprimo, qu'ils avaient constitué Notaire Apostolique ; puis ils firent comparaître le pauvre Père Castorano, et le prièrent, le conjurèrent de leur donner une attestation par laquelle il déclarerait que l'Eunuque rétractait tout ce qu'il lui avait dit dans la prison. Le Père Castorano demeura ferme et refusa, assurant qu'il ne pouvait, en conscience, donner une telle déclaration, parce qu'il savait que l'Eunuque mentait à cause de la crainte que lui inspiraient les Jésuites. [482]

Du reste, dans une autre occasion, il eut le courage de leur dire et même par écrit : «Vos Pères ont tiré de l'Eunuque tout ce qu'ils voulaient, c'est-à-dire, la déclaration qu'il ne m'avait rien dit, vous en avez assez, contentez-vous de cela. Si vous avez pu forcer, par la crainte, cet Eunuque à mentir, pensez-vous que moi, Religieux et prêtre, qui, dès mon enfance, ai fui le jugement téméraire et le mensonge, et qui, par la grâce de Dieu, ai tâché de conserver mon âme pure de ces défauts, je consentirais aussi, par crainte, et pour vous faire plaisir, à formuler un mensonge?» (Telles sont les propres paroles du Père Castorano, extraites de la lettre qu'il a écrite lui-même). Alors, le Père Kilian, dans son langage emphatique et orgueilleux, lui dit : «Je t'avertis donc sérieusement que nous ferons une de ces deux choses : Ou nous écrirons contre les Franciscains, ou nous ferons connaître ton fait à l'Empereur, en lui demandant la permission d'envoyer l'un de nous à Rome, pour nous défendre contre ta calomnie.» Ainsi, ils appelaient calomnie, avec tant de fracas, une chose qu'ils ne connaissaient pas ; ils ne pouvaient savoir si elle était vraie ou fausse, contre eux ou en leur faveur.

«A ces impertinentes propositions, le Père Castorano répondit : Défendez-vous si vous voulez, mais au moins par voie licite, sans scandale, et devant un juge compétent.

«Le Père Castorano espérait qu'après cette réponse, les Jésuites allaient cesser de le vexer ; il n'en fut pas ainsi. Voyant que rien jusque-là n'avait pu l'ébranler, ni lui arracher cette déclaration qu'ils désiraient si vivement, ils le tourmentèrent par plusieurs autres vexations que je ne rapporte pas ici pour ne pas être trop long, et le pressèrent d'instances pour lui faire examiner les faits par un acte juridique qui pût donner lieu à la défense. Le Père Castorano répondit qu'il ne pouvait faire cet examen, puisqu'il n'avait pas d'autorité pour citer devant lui les Mandarins païens, ni l'Empereur, afin de constater les faits ; qu'il ne lui appartenait pas de faire cet [483] examen, parce que, étant juge, il était en même temps témoin et partie. Cette réponse si sage ne put encore calmer les Jésuites ; alors le Père Castorano prit la résolution de ne plus répondre à leurs instances impertinentes.

«On trouva moyen de le vexer d'une autre manière, qui lui fut plus sensible, et on refusa de le confesser pour trois motifs :

— Le premier (je cite ses paroles d'une lettre qu'il m'écrivit pendant qu'il était à Pékin, et moi en Tartarie), parce que étant revêtu de l'autorité de l'Évêque, et voyant la Mission en souffrance, j'étais obligé de suspendre la Constitution et de permettre la pratique des Rites condamnés, vu que les lois ecclésiastiques n'obligent pas devant tant de rigueurs et tant d'inconvénients.

— 2° Parce que j'avais écrit et envoyé à la Sacrée Congrégation une relation où par ma manière de parler, je faisais entendre, au lecteur que mon emprisonnement venait des Jésuites qui avaient averti l'Empereur du but de mon voyage à Pékin.

— 3° Parce que dans de telles circonstances, après avoir écrit ainsi au Pape contre eux, après avoir été prié plusieurs fois par leur Père Visiteur d'examiner le fait et de manifester ainsi leur innocence, j'avais refusé d'examiner et même de répondre.

«Les vexations des Jésuites contre le Père Castorano ne se bornèrent pas là ; dans d'autres lettres qu'il m'écrivit en Tartarie, il me dit encore : «Non contents de me priver de la liberté du corps, de m'enlever la consolation de l'âme, en me privant de la confession, comme je vous l'ai déjà dit plusieurs fois, ils ont voulu encore m'enlever le peu qui me restait, C'est-à-dire, ma réputation, et cela par un écrit que quatre d'entre eux vinrent, le 21 septembre, me présenter dans ma chambre ; ils m'y déclaraient faussaire et calomniateur pour des choses déferées au Pape d'une manière occulte, et que je ne voulais pas vérifier. (Tous ces détails et d'autres plus amples au sujet de cette affaire de la Relation du Père Castorano, se trouvent [484] écrits plus au long dans le rapport que j'en ai fait, et dont l'original se trouve dans le *Summarium*, tome VI.)

«L'écrit fait contre le Père Castorano lui avait donc été promulgué par quatre Jésuites, dont deux étaient Notaires Apostoliques, et les deux autres témoins ; c'était une protestation publique faite par le Père Kilian Stumpf, Visiteur, au nom et de la part de tous les autres Jésuites, ses sujets ; il commençait par une longue réclame contre le Père Castorano, se plaignant de ce qu'il n'avait pas voulu accepter l'examen de cette cause et de ce qu'il avait empêché, par là, que l'innocence des Jésuites ne parût au grand jour ; enfin, il protestait contre le Père Castorano, en disant : «Moi, Kilian Stumpf, Visiteur des provinces du Japon et de la Chine de la Société de Jésus, en mon nom et au nom des miens et de ceux à qui il peut appartenir, et en face de l'Église, je proteste contre la fausseté de la chose ou des choses qui ont été occultement déferées à Rome par le Père Charles-Horace Castorano, comme lui ayant été dites par l'Eunuque Ma, dans la prison de Pékin, je considère cette délation comme une véritable calomnie, et je prétends que chacun doit la considérer ainsi tant que ledit Père n'aura pas vérifié ou fait vérifier le fait, comme je l'en ai requis trois fois.

Donné à Pékin, le 24 septembre 1717.»

«Le Père Castorano répondit à cette protestation calomnieuse et impertinente, en le remerciant de toutes les vexations que les Jésuites lui avaient fait souffrir directement et indirectement ; quant à ce qui regardait cette affaire, il déclara nul et invalide l'acte du Père Kilian, parce qu'il était fait solennellement et en forme contre tout droit sur sa personne. Il leur fit savoir qu'ils agissaient contre les canons en le molestant si obstinément, parce qu'il avait fait un recours au Saint-Siège, et l'avait fait informer de choses qu'il devait savoir. Il se plaignait de n'avoir pas été traité dans cette affaire, non seulement comme un juge, mais pas même comme un Religieux, d'avoir été continuellement harcelé par leurs instances et par leurs menaces [485] pour leur donner une déclaration qu'il leur avait toujours refusée, ne pouvant se résoudre à mentir pour leur faire plaisir. Il justifia son refus d'examiner la cause en disant que cet examen ne lui était pas nécessaire, puisque les choses lui étaient connues au moment où il avait écrit sa relation, et qu'il n'avait pas le pouvoir d'interroger juridiquement l'Empereur ni les Mandarins, que les relations des Jésuites seuls ne pouvaient pas lui faire connaître la vérité, puisqu'ils étaient partie dans la cause, qu'on lui avait refusé l'examen personnel qu'il avait voulu faire chez eux ; que du reste, puisque dans leur protestation les Jésuites lui accordaient la permission de les interroger chacun en particulier, et qu'au cas où il n'en viendrait pas à cet examen, on continuerait à le regarder comme faussaire et calomniateur, il acceptait la judicature de cette cause, et qu'en conséquence il les sommait, aussitôt que M. Pedrini et moi nous serions revenus de Tartarie à Pékin, de produire juridiquement la copie de la relation qu'il avait envoyée à Rome, et qu'ils disaient avoir. Telle est la substance de la réponse dit Père Castorano, écrite le 25 septembre, et notifiée aux Jésuites le 26 du même mois et de la même année 1717.



«Le Père Kilian se flattait que Castorano n'en viendrait jamais à cet examen juridique, il l'accepta et fut pris dans son piège. Les Jésuites ne trouvaient pas leur compte à un interrogatoire personnel ; aussi pour l'éviter, le Père Kilian lui répondit une lettre longue et subtile pour lui dire qu'il le récusait comme juge, parce qu'il était partie et qu'il ne subirait l'examen qu'en temps et lieu et devant un juge compétent.

«Le Père Castorano voyant cette hésitation inattendue répondit aussitôt : «Eh quoi ! votre Révérence veut-elle plaisanter ? Je ne parlerai pas ici de tant d'imputations injurieuses et gratuites ; dites si vous voulez que je suis votre partie adverse ; quoiqu'il en soit, je fais ce que vous avez voulu. N'est-ce pas là ce que vous m'avez demandé il y a peu de jours ? Je n'ai pas changé depuis ce temps-là ? N'est-ce pas vous qui m'avez [486] demandé jusqu'à l'importunité d'être votre juge ? N'est-ce pas vous qui m'avez presque condamné parce que je différerais un jugement plus longtemps que vous ne le vouliez ? mais à quoi bon tant parler ? Quand vous m'avez interpellé comme juge c'était à titre juste ou injuste. Si c'était à titre injuste, donc j'étais en droit de rejeter votre demande, donc c'est injustement que vous m'avez diffamé dans la Chine et dans l'Europe. Si c'était à juste titre que vous m'interpelliez comme juge, donc c'est injustement que vous me récusiez aujourd'hui. Ou ne plaisante pas de la sorte quand il s'agit d'écrits. Mon révérend Père, je suis juge et par office et par votre demande, ce qu'il vous a plu de demander, ne doit pas vous dé plaire ; donc par la présente je vous cite pour la seconde fois vous et vos Pères pour subir l'interrogatoire, dès que les six personnes qui sont en Tartarie seront de retour à Pékin. De même pour premier acte de cet interrogatoire, je vous somme de m'envoyer la copie de ma relation afin que je la reconnaisse, que je l'approuve, que j'en rejette ce qui doit être rejeté, que j'y confirme ce qui doit être confirmé, s'il y a lieu. Vous verrez par là, vous et les vôtres, avec quelle droiture je me conduis à votre égard, et que je ne suis point votre partie adverse pour porter ou avoir pu porter atteinte à votre réputation ou à votre innocence, que je ne crains point et que je n'ai point craint la lumière. Pékin, 10 novembre 1717.»

«Le Père Kilian n'obéit pas comme il devait et ne comparut pas ; de plus, méprisant son juge et son autorité, il ne lui donna aucune réponse ni de vive voix ni par écrit, mais réclama à l'Évêque de Pékin un autre juge qui fût indifférent dans la cause ; on le lui accorda.

«J'arrivai donc sur ces entrefaites à Pékin, le 20 novembre 1717, j'y reçus une lettre de Monseigneur, du 9 de ce mois par laquelle il me constituait son délégué pour être juge en cette affaire. (Cette lettre se trouve au tome VI du *Summarium* page 1er). Or, il est bon de remarquer ici que bien que je [487] n'aie eu aucun avis de ma délégation avant le 9 novembre, néanmoins les Jésuites, parce que cela servait à leurs fins, osèrent affirmer que j'avais été constitué délégué avant cette date, et avec leur audace accoutumée l'affirmèrent à Monseigneur lui-même, en lui soutenant qu'ils pouvaient le prouver *par des preuves certaines et par l'aveu spontané de M. Ripa lui-même*. (Lettre du Visiteur, le Père Kilian, à Monseigneur, du 21 janvier 1718). Or, par mon témoignage sous la foi du serment, et par celui de Monseigneur et de son Vicaire-Général, j'ai prouvé pleinement que c'était là une imposture des Jésuites, et une assertion de leur pure invention ; (ces preuves se trouvent tome 3, page 409, § *unum est* et page 408, § *jo infrascritto*, page 154 jusqu'à la page 156.) C'est pourquoi le Père Castorano était assez fondé pour m'écrire, le 11 mars 1718 : «Pour le coup voici qui me paraît une malice consommée ; ils ne craignent pas de mentir sciemment et d'une manière effrontée, afin que l'on mette au moins en doute que ce soient eux qui aient été les premiers à procéder juridiquement.»

«Comme je n'avais étudié, ni le droit civil, ni le droit canon, que je n'en avais aucune pratique, et que je prévoyais les vexations et la haine que j'allais m'attirer par là de la part des Jésuites, j'aurais bien voulu décliner cette charge ; mais comme Monseigneur et son Vicaire-Général regardaient comme nécessaire que je l'acceptasse, je me conformai à la volonté de Dieu, et le 23 novembre, je fis la première citation à l'une et à l'autre partie. «Le Père Castorano accepta la citation et se montra prêt à comparaître. Quant au Père Kilian il

me répondit : «Je n'ai rien autre chose à vous répondre que de vous avertir officieusement de vouloir bien procéder lentement, de considérer ce que vous avez à faire et de vous abstenir de prendre d'inutiles fatigues.» Le même Père Kilian écrivit en même temps à Monseigneur pour le prier de se désister de cette affaire *de peur de troubler [488] par là le repos de sa sainte vieillesse*. Monseigneur lui répondit convenablement et fit poursuivre l'affaire.

«Le 25 novembre 1717, en temps et lieu requis, comparut le Père Castorano qui me présenta les écrits que je demandais, c'est-à-dire, l'original de la relation dont il avait envoyé une copie à Rome, les trois lettres que l'Eunuque lui avait écrites avec sa réponse, toutes en chinois avec les traductions ; sept lettres que le Père Kilian lui avait écrites et les quatre réponses qui les avaient suivies, puis il me présenta un rapport.

«Les Jésuites ne comparaisant point, j'avertis Monseigneur, espérant qu'il me ferait écrire au Père Castorano pour lui demander de protester contre la déclaration de ses opposants et que je serais ainsi débarrassé de cette affaire. Mais Monseigneur, par une lettre du 30 novembre, me dit : *poursuivez la cause, que les Jésuites se présentent ou non, terminez votre commission jusqu'à la sentence inclusivement*.

«Je commençai donc et je continuai l'examen de ces écrits, l'interrogeai aussi personnellement le Père Castorano et son domestique qui avait été dans la prison. Ma commission se restreignit aux premières paroles de la lettre que Monseigneur m'avait écrite, c'est-à-dire : «A certaines choses de la relation envoyée à la Sacrée Congrégation, que les Jésuites prétendent être des faussetés et des calomnies, soit parce que l'Eunuque, disent-ils, nie avoir jamais dit des choses semblables, soit parce que notre Vicaire craint et fuit l'examen.» D'après les écrits qui m'avaient été présentés par le Père Castorano, je vins à connaître que les Jésuites se plaignaient d'avoir été calomniés, tous en général, dans sa relation, surtout par les paroles rapportées au Pape comme venant de l'Eunuque. Mais comme les Jésuites cités par moi ne voulurent pas comparaître, que je ne lisais dans leurs écrits aucune calomnie spécifiée, mais seulement des plaintes générales et que le Père Castorano avait juré entre mes mains que tout ce qu'il avait écrit était vrai, il resta pleinement purgé, sur ce, point. [489]

«Je vins aussi à connaître que les Jésuites prétendaient que le Père Castorano n'avait pas voulu accepter la charge d'examiner la cause. Or, le contraire était évident par la lettre, déjà citée de Monseigneur, par les deux citations canoniques faites par le Père Castorano et par sa promptitude à comparaître sur ma citation et à se soumettre à tout examen de ma part. Il était donc encore pleinement purgé sur ce chef, et les Jésuites étaient convaincus de fuir eux-mêmes tout examen.

«Il s'agissait de vérifier les paroles de l'Eunuque Ma. Je fis donc les questions voulues au Père Castorano, qui me répondit en confirmant, par le serment ordinaire, ce qu'il avait écrit, disant que cet Eunuque aussitôt entré dans la prison, lui avait demandé la cause de son arrestation, qu'il lui avait répondu que c'était d'être venu à Pékin pour y publier un ordre du Pape qui défend aux Chrétiens d'appeler notre Dieu *Tien ou Chang-Ti* et de sacrifier à Confucius ou aux ancêtres ; qu'alors l'Eunuque, spontanément et sans y être invité par aucune question ni insinuation lui avait dit — «Je connais fort bien toutes ces choses ; quand Tolo (le cardinal de Tournon) est venu dans cette capitale j'étais au service des appartements impériaux, j'ai bien connu ce Tolo et plusieurs fois j'ai été lui porter des mets de la table de l'Empereur.» Puis il ajouta en présence de tous les autres prisonniers : «Vous devez savoir qu'il y a déjà des années que leur Pape a envoyé un grand, nommé Tolo, pour examiner si les Européens d'ici, en prêchant la Religion, y mélangeaient des superstitions ou non. Ce Tolo voulait défendre les sacrifices à Confucius et aux ancêtres, mais les Européens n'ont pas voulu y consentir, c'est pourquoi Singi-Ching (le Père Pereyra, Jésuite) alla parler à l'Empereur pour l'engager à ne pas permettre que l'on prohibât les Rites. L'Empereur commanda à Tolo de ne pas les prohiber, et parce que Tolo n'obéit pas survinrent tous les troubles des Européens.» Ici finit la déposition du Père Castorano. Je lui demandai ensuite si quelque Chrétien que je pusse interroger avait été

présent à cet entretien, [490] il me répondit qu'il y avait le cuisinier ordinaire de Monseigneur qui était venu à Pékin pour remplacer son domestique dans sa prison. Ce cuisinier se nommait Jean Tchéou. Je l'interrogeai en chinois, il me répondit en parfaite conformité avec ce qui précède, et confirma par serment sa déposition, ajoutant plusieurs autres choses insérées dans le procès, que j'omets ici par brièveté. Je me contente de dire qu'après avoir interrogé ce domestique sur les qualités de l'Eunuque et l'office qu'il avait rempli au palais dans le temps du cardinal de Tournon et sur d'autres circonstances, j'en ai conclu que cet Eunuque pouvait très bien savoir ce qu'il avait dit.

«Un autre point principal sur lequel les Jésuites motivaient leurs plaintes était que dans sa relation le Père Castorano donnait à entendre que les Jésuites avaient été la cause de son emprisonnement. Je fis donc d'autres interrogations sur ce point soit au Père Castorano, soit à Jean Tchéou. De leurs réponses je conclus que les Jésuites de Pékin en accusant le Père Castorano avaient été la cause de son emprisonnement comme je l'ai dit plus haut en novembre 1716.

«3 décembre 1717. Ayant vu que les Jésuites n'avaient pas obéi à la première sommation, je crus devoir, pour procéder avec ordre et en venir à la sentence les citer une seconde fois par une sommation en date du 3 décembre. Le lendemain je reçus la réponse suivante : «Je vous ai signifié dernièrement que je n'avais pas besoin de vous répondre au sujet de votre prétendue judicature. Je n'ai pas autre chose non plus à vous répondre aujourd'hui. J'ai déjà fait connaître au Père Charles Castorano et à Monseigneur l'Évêque qu'après le refus qu'ils m'ont donné j'ai recouru à un tribunal supérieur, c'est ce que j'ai signifié moi-même à Monseigneur, le 24 novembre, ne trouvez donc pas mauvais que je garde le silence, je ne méprise ni le déléguant ni le délégué, mais j'use de mon droit.»

«Comme le Père Castorano voulait qu'on poursuivît le jugement, j'ordonnai au Père Kilian de me faire connaître le tribunal [491] supérieur auquel il disait avoir fait recours. Il ne me répondit rien, je lui envoyai alors une troisième citation, le 6 décembre. Il ne s'y rendit pas. Je le sommai alors une quatrième fois de comparaître en indiquant le lendemain, 7 décembre, pour terme péremptoire.

«7 décembre 1717. Les Jésuites n'ayant obéi à aucune de mes citations, le Père Castorano me pressait d'en venir à la sentence ; j'avais en outre pour me déterminer la lettre de Monseigneur qui m'ordonnait de poursuivre la cause sans faire attention aux appels ni aux délais. Aussi le terme fixé arrivé, je publiai la sentence. J'en envoyai une copie authentique au Père Kilian et je l'affichai à la porte de ma chambre. Cette sentence termina la cause mais non pas les vexations qui me poursuivirent. Le lendemain, je reçus une protestation du Père Contencin, Supérieur de la résidence française où je demeurais ; elle était faite en son nom et au nom de ses inférieurs, les Jésuites français, et était principalement dirigée contre l'acte que j'avais fait en affichant la sentence. Dans cette protestation ils se servent des moyens qui leur sont ordinaires pour se donner raison c'est-à-dire, des calomnies et des menaces, assurant qu'en affichant cette sentence j'avais causé un grand scandale pour tous les Chrétiens, et ils exigeaient, en conséquence, que *l'on ôtât au plu tôt cet écrit de l'endroit où il était affiché, et qu'à l'avenir jamais rien ne fût affiché dans leur maison sans leur permission, qu'ils prendraient des moyens efficaces à cet effet.*

«Je répondis aussitôt à cette protestation pour démontrer la validité des actes et prouver qu'il n'y avait point eu de scandale : «J'habite dans cette résidence que l'Empereur dit lui appartenir, leur répondis-je, et c'est par son ordre que j'y habite ; quant à la sentence je la laisserai affichée trois jours et je l'enlèverai ensuite par ma propre volonté et non pour céder à la vôtre. Quant aux menaces j'attendrai patiemment qu'elles s'exécutent et je suis tout prêt à les insérer dans les actes que je, rédige.» [492]

«Le 9 décembre 1717, je reçus par la main du Père Jartoux une seconde protestation des Jésuites, ils y disaient que leurs maisons, leur mobilier et leurs personnes étant en vertu de leurs privilèges exempts de la juridiction de l'Ordinaire, j'aurais encouru les censures si j'avais persisté à en faire des actes dans leur résidence. Que je n'avais pas plus de droit

dans leur résidence que je n'en avais dans la maison de l'oncle de l'Empereur où j'habitais, dans la villa impériale, ou bien quand j'étais en Tartarie. Après plusieurs autres compliments semblables, pensant me faire grande injure et me diffamer dans l'univers entier, le signataire concluait ainsi : «J'aurais pu et j'aurais dû user de mon droit et faire enlever de l'endroit exposé l'écrit dont nous ignorons le contenu et que vous prétendez être une sentence, mais je m'en suis abstenu afin de ne pas imiter, en l'enlevant, le scandale que vous avez donné en l'affichant. Nous nous sommes rappelés en effet ce que, il y a quelques années, étant peu maître de vous-même vous avez osé faire au milieu de la place de Pékin et devant tout le peuple.» Ces paroles donnaient à entendre que j'avais commis quelque grand excès, et pourtant ce n'était qu'une pauvre chute de cheval qui m'avait causé le délire et que j'ai décrite sous le 7 juin 1711 ; elle est décrite aussi par le Père Kilian (tome VI, p. 130). D'après cela chacun peut facilement conclure la mauvaise foi des Jésuites et comprendre s'il y avait l'ombre du scandale dans ce fait. Tel était l'art des Jésuites de Pékin de se défendre par des faussetés et par des calomnies quand ils n'avaient point de raison.

«Le même jour, je répondis à cette protestation ainsi qu'il suit : «Je réponds brièvement à votre longue lettre et je vous fais savoir que la sentence que j'ai faite et publiée canoniquement a déjà été envoyée à qui de droit, et à qui voulait qu'elle eût pleine vigueur malgré les protestations qui ont été faites sans raison contre elle. Du reste, je vous remercie des outrages et des injures que vous m'adressez. Le Fils de Dieu a été injurié et maltraité ; ses disciples ont été injuriés et, maltraités ce sera [493] donc une gloire pour moi d'être injurié et maltraité. Votre lettre, du reste, et les actes que j'ai fait canoniquement sont revus par quelqu'un qui sait et qui peut porter un juste jugement. Celui-là dira si ce que vous affirmez de moi est fondé sur la vérité et sur la raison, ou si c'est la passion qui vous fait agir et écrire dans la manière que vous agissez et opérez. J'aurais bien d'autres choses à écrire mais je laisse à les révéler à Jésus, le juste juge dans les mains duquel je remets ma cause et mes peines, le priant de faire toujours du bien à qui m'injurie et me fait du mal.»

«12 décembre 1717. Les Jésuites de Pékin avaient fait grand fondement sur leurs actes et leurs protestations, et ils se figuraient avoir pulvérisé tout ce que le Père Castorano avait écrit de vrai dans sa relation sur la publication de la Constitution et sur son emprisonnement, qui avait été envoyée à Rome. Aussi, avaient-ils déjà imprimé le fameux libelle intitulé : *Informatio pro veritate* bien qu'ils ne dussent le publier que l'année suivante, 1718, comme nous le verrons au 27 juin de cette année. Pour moi je ne m'occupai pas de leurs menaces, je terminai le procès, je publiai la sentence qui déclarait le Père Castorano lavé de toute tâche de fausseté et de calomnie qui lui était imputée par eux ; enfin je les déclarais eux, contumaces, faussaires et calomniateurs. Par suite ils conçurent contre moi une telle aversion que, non seulement ils ne voulaient plus me parler, mais que parmi eux il s'en trouva un qui refusa de me rendre le salut ; je lui demandai la raison pour laquelle il me refusait cet acte de civilité chrétienne, et il me répondit : *c'est parce que vous ne le méritez pas*. Ce même Jésuite (le Père Jartoux) entrant dans la chambre du frère Brocard, qui était un saint homme et mon ami, lui dit d'une voix claire et assez haute pour que je pusse l'entendre de ma chambre contiguë à la sienne : «Je viens comme Notaire-Apostolique au nom de notre Supérieur et de tous les autres Pères vous intimer l'ordre de ne plus, parler à M. Ripa.» Voyant tout ce [494] manège, pour ne pas exciter davantage leur haine je pris le parti de m'en aller à la villa impériale, après avoir salué hors de la porte de leurs chambres et le frère Brocard et le Père Bouvet, celui-ci bien que rebelle plus que tous les autres aux décrets Apostoliques et défenseurs des Rites condamnés, n'en était pas moins dans le reste de sa conduite un homme très honnête et fort poli. De fait, en parlant avec moi, il réprouvait la conduite de ses confrères, surtout l'insertion des calomnies et injures contre moi qu'ils avaient faite dans leurs protestations ; il me dit nettement qu'elle n'avait pas eu son approbation.

«Le 16 décembre, étant dans la villa impériale je reçus une lettre du Père Contencin, Supérieur, qui confirmait tout ce qu'il avait fait et écrit dans les deux protestations précédentes, et par ses paroles mesurées il prétendait me faire croire qu'il m'aimait et m'estimait. Je lui répondis aussitôt en lui faisant connaître le mal que lui et les siens avaient fait en prétendant se défendre par des injures et des calomnies, et se venger en me refusant les témoignages les plus communs de l'amitié. Mes justes plaintes obtinrent un bon effet, et, dès ce moment, non seulement tous me saluèrent, mais encore la plupart me tirent des condoléances pour les faussetés et injures mentionnées, réprouvant ouvertement la conduite du Père Contencin, dans ce qu'il avait écrit et de ceux qui l'avaient approuvée. Quant au procès, après que Monseigneur l'eût examiné, il écrivit à la fin, de sa propre main, plusieurs notes qui confirmaient ce qui y était dit de l'opiniâtreté des Jésuites, à ne pas vouloir accepter les décrets pontificaux, et de leur culpabilité dans l'emprisonnement du Père Castorano ; de plus, en approuvant ma sentence, il disait : «Nous avons considéré et examiné ledit procès, et nous avons trouvé que notre susdit délégué a procédé justement et canoniquement, et a enfin porté la sentence selon *les faits allégués et prouvés*, cette sentence a été mitigée par lui, parce, qu'il n'a pas voulu, pour plusieurs raisons, procéder contre la contumace de la partie contraire. Nous [495] approuvons, confirmons cette sentence, et la déclarons justement faite, condamnons par conséquent et réprouvons la protestation et autres actes semblables faits par la partie contraire ; nous déclarons que la cause est finie, et que ces écrits doivent être regardés comme des libelles diffamatoires.»

«Monseigneur m'ordonna ensuite de faire une copie authentique de ce procès, et de l'envoyer au Pape, il l'accompagna d'une lettre qu'il écrivit lui-même, et dans laquelle il racontait toute la controverse jusqu'à la sentence inclusivement. A propos de l'allusion que les contradicteurs faisaient à ma chute de cheval, sur une place de Pékin, en vue d'invalider le procès et la sentence, Monseigneur disait : «Ils écrivent maintenant diverses choses pour déshonorer M. Ripa ; et un de leurs principaux griefs, c'est une chute de cheval qu'il a faite à Pékin, il y a sept ans, lorsqu'il allait à la suite de l'Empereur, en Tartarie, dans laquelle, s'étant gravement blessé, il tomba en délire, comme Votre Sainteté peut en avoir eu connaissance. Or, la lettre du Père Contencin, supérieur des Jésuites français, au nom de ses inférieurs, est tournée avec tant d'artifice que, quiconque ne connaît pas le fait, croira que M. Ripa a tué ou a essayé de tuer quelqu'un sur les places publiques de Pékin ; et pourtant il est notoire que, dans son délire, il n'a fait autre chose que se dépouiller des habits de soie qu'il portait, puis, tenant le bréviaire à la main, de prêcher en espagnol, à la foule des Chinois qui l'environnait. Tel est le grand scandale ou délire auquel le Père Contencin et ses confrères font allusion dans leur protestation publique, comme au crime capital dudit M. Ripa ; cela fait plutôt son éloge, et est une preuve que les Jésuites n'avaient pas à lui reprocher de crime plus grave qu'une misérable chute de cheval et quelques délires aussi pieux qu'involontaires ; d'un autre côté, cela démontre leur mauvaise conscience, puisque sciemment et avec artifice, ils cherchent à décréditer les innocents, afin qu'eux ne soient [496] jamais regardé comme coupables. Je termine en baisant avec vénération les pieds de Votre Sainteté, etc...

Lin-Zing-Tchéou, 28 février 1718.

«Monseigneur envoya à Rome le procès accompagné de sa lettre au Pape ; par des lettres que je reçus ensuite de la Propagande, j'appris que ma sentence avait été approuvée. Le Prélat m'écrivit encore à moi-même, le 26 décembre 1717, une lettre dans laquelle il me parlait de la haine et des mauvais offices que je m'étais attirés de la part des Jésuites par cette délégation, entre autres choses, il me disait avec sa simplicité ordinaire : «Je n'aurais jamais pensé qu'ils en fissent tant et avec si peu de raison ; il est impossible de les toucher ou de discuter tant soit peu avec eux ; si mon Vicaire-Général leur refuse l'examen, ils le diffament par écrit et par une protestation publique ; s'il le leur accorde, ils le déclarent partie adverse et leur ennemi ; si vous acceptez ma délégation, ils vous en veulent ; si vous procédez dans la cause, ils vous déclarent leur ennemi et cherchent à vous diffamer. Qui

aurait jamais cru qu'au lieu de remercier de ce qu'on leur accordait l'examen de la cause avec un juge indifférent, ils ne feraient que payer par des actes de haine et par des calomnies ? Ils font bien connaître qu'en demandant l'examen à mon Vicaire-Général, ils ne faisaient que feindre pour tromper davantage ceux qui les croient, mais Dieu a ses moments pour donner lumière et faire reconnaître la vertu ou la malice d'un chacun.» Il me parla ensuite de cette fameuse chute de cheval que les Jésuites français présentent dans leur seconde protestation, avec tant d'artifice qu'ils me feraient inculper de quelque grand crime.

«Il serait assez curieux de rapporter ici un écrit publié en Chine par les Jésuites de Pékin, dans lequel ils travestissent en arlequinade, ma délégation, et me donnent à moi et au Père Castorano, les rôles les plus ridicules. Comme je n'ai pu en connaître que la substance, par le moyen de mes amis, je ne [497] puis rapporter exactement son contenu, je dirai seulement ce que m'a écrit de Rome le Père Perroni (un Missionnaire de la Propagande) : «Ils vous représentent sur un siège avec le Père Castorano, debout à côté de vous ; vous criez plusieurs fois *Pronuntio*, et enfin, d'un ton de voix magistral, Vous lisez la sentence ; puis, vous allez dans votre chambre contiguë à celle du Frère Brocard, vous lui demandez un marteau qu'il vous refuse ; alors, vous prenez une brique pour planter les clous, et afficher la sentence et le tout est représenté comme une pure comédie.» En jetant ainsi sur moi le ridicule les Jésuites pensaient triompher et gagner leur cause mais tous leurs efforts furent vains.

«Parmi les pièces de ce procès, M. Ripa a inséré pour sa justification les renseignements fournis par M. Pedrini au sujet de la question pendante entre les Jésuites et le Père Castorano, Vicaire-Général de Pékin.

Voici cette pièce :

10 mai 1718.

«Mon Cher M. RIPA,

«Vous me demandez les renseignements que je puis avoir pour prouver que l'emprisonnement du Père Castorano a eu lieu par l'instigation des Jésuites. Je puis vraiment vous répondre que je n'en ai aucun à donner ; parce que pour ce qui me regarde, je suis certain que s'il y avait eu à Pékin un Visiteur-Apostolique qui eût vu tout ce qui est arrivé, il en montrerait l'évidence avec autorité. Il est impossible de bien faire comprendre toutes les circonstances, parce qu'on ne peut détailler par écrit le temps, le lieu, les demi-mots, certains gestes, certaines œillades, etc, tout autant de choses qui font connaître évidemment la vérité. Néanmoins, je dirai quelque chose de ce qui est le plus significatif, ce que je n'ai pu faire plus tôt à cause de ma maladie comme vous savez. Au mois de novembre de [498] l'année 1716, les Jésuites, parle moyen de leur Père Morao, portèrent devant l'Empereur une terrible accusation contre moi, de plus l'honneur du Pape y était aussi compromis ; cette pièce lui fut remise en un lien appelé *Gan-Tsou-Ling*, à son retour de Tartarie à Pékin. En conséquence de cette accusation, l'Empereur expédia à Pékin, le Mandarin Tchao-Tchang avec vous et le Père Parennin pour faire imprimer l'écrit qu'il donna alors et qui était son manifeste en trois langues, en latin, en chinois et en tartare, qu'il envoya ensuite en Europe ; toutes ces circonstances vous sont bien connues. Quand le Mandarin *Tchao-Tchang* fut arrivé à Pékin, il alla à la maison des Jésuites français où je lus appelé aussi pour la traduction en latin de cet écrit impérial. J'étais là quand arriva ce Mandarin, et aussitôt il dit qu'il venait voir je ne sais quoi dans la verrerie, qui, ainsi que vous savez, est annexée à la maison. A peine eut-il franchi la porte qui va à l'église par où il faut passer pour aller à la verrerie, que le Père Castorano arrivé de Lin-Zin-Tchéou pour publier la Constitution Apostolique, entra aussi dans la maison. Remarquez ici en passant que l'on avait déjà répandu certains bruits avant la publication de la Constitution, il est donc faux que les réprimandes que l'Empereur m'a faites aient été causées par la dite Constitution, ainsi que les Jésuites s'efforcent de le faire croire fausement, elles provenaient de leurs accusations secrètes ou publiques. Le Père Kilian se trouvait déjà

dans cette maison ainsi que le Père Gozani qui s'était enfui de la maison des Pères portugais chez les français, au moment où le Père Castorano avait commencé à promulguer la Constitution Apostolique dans la maison des Portugais. Telle est la prompte obéissance si vantée par eux et si artificieusement feinte par leur Général. Quand le Père Castorano arriva dans la maison des Jésuites français, quelques-uns des Pères l'accompagnèrent à l'église où il se rendit d'abord. Le Père Kilian et moi nous restâmes en dehors de la porte de la sacristie, qui se trouve sur une même ligne avec la chambre du [499] père Parennin. Le Père Kilian s'échappa aussitôt par la porte où était passé *Tchao-Tchang* du côté de la verrerie, et il revint immédiatement avec le même *Tchao-Tchang* qui certainement n'avait pas pu voir grand chose dans la verrerie, puisqu'il venait de passer, il n'y avait qu'un instant ; tous deux entrèrent dans la chambre du Père Parennin dont la porte resta entr'ouverte. C'est au lecteur à juger si le Père Kilian est allé appeler *Tchao-Tchang* pour le faire rencontrer avec le Père Castorano, comme ils avaient fait dans le temps pour Monseigneur Maigrot, ou bien si c'était seulement pour se promener et revenir au même instant. Le Père Castorano sortit alors de la sacristie, et pour aller à la chambre du feu Père Bonjour où les Pères le conduisaient, il fallait passer devant la chambre du Père Parennin où se trouvaient, comme j'ai dit, *Tchao-Tchang* et le Père Kilian ; le Père Kilian était en vedette comme pour voir qui allait passer, mais le Mandarin tournait le dos à la porte ; à peine le Père Castorano fut-il passé, que le Mandarin sortit avec impétuosité et s'arrêta devant la porte regardant le Père Castorano qu'il ne vit cependant que par derrière et confusément, puisqu'il était déjà passé et qu'il avait derrière lui les autres Pères et les domestiques qui le suivaient ; aussi n'aurait-il pu reconnaître ni qui il était, ni que c'était quelqu'un du dehors, si le Père Kilian n'avait été le chercher et n'eût fait sentinelle pour lui. Je m'étais arrêté deux pas en arrière, pour demander au Père Contencin la clef de ma chambre et l'offrir au Père Castorano, quand le Mandarin m'appela avec affectation, et quand le Père Castorano fut hors de vue, il rentra avec moi dans la chambre du Père Parennin. Ici je demande pourquoi sortir avec tant de presse et rentrer ensuite ? N'est-il pas évident que le Père Kilian lui a dit : voilà qu'il passe ? Quand nous fûmes entrés, le Mandarin s'assit comme auparavant et me demanda quel était cet Européen qui venait de passer ? Peut-être, dit-il, c'est quelque nouvel arrivé ? Comme au moment où il m'avait appelé j'étais avec le Père Contencin qu'il ne connaissait probablement [500] pas, parce qu'il n'était pas de ceux qui vont au palais, je répondis ~ c'est *Kting-Lao-Yé*, c'est-à-dire, le Père Contencin, Alors le Père Kilian avec des gestes et des mouvements de tête se mit à me contredire et à faire entendre que ce n'était pas le Père Contencin, mais sans dire un mot, seulement il laissa échapper avec un étonnement affecté, la répétition de ce que j'avais dit *Kunq-Lao-Yé*, eh ! Comme s'il eût dit. «Quoi ! le Père Contencin ? Non ce n'est pas lui !» Alors *Tchao-Chang* et lui se regardèrent mutuellement et tous deux gardèrent le silence. Ces œillades et ce silence étaient certainement fort éloquents, ce sont de ces choses qui, ainsi que je l'ai dit au commencement, peuvent difficilement se décrire et qui néanmoins sont de grand poids lorsqu'on en est témoin. Après cela, j'allai au-devant de l'Empereur, et pendant ce temps *Tchao-Tchang* ou plutôt les Jésuites, par son moyen, accusèrent devant l'Empereur et le Père Castorano et moi. Cette accusation je l'ai vue moi-même, elle m'a été lue par un écrivain ; et un des Mandarins qui entraient dans cette affaire me dit que *Tchao-Tchang* exposait à l'Empereur qu'il était nécessaire qu'il mît en prison le Père Castorano. Mais avant même d'avoir ce renseignement j'en eus la première nouvelle de l'Empereur lui-même que je rencontrai aux Eaux, et qui aussitôt qu'il me vit, m'appela et me dit que des deux principaux chefs de cette accusation l'un était que je ne voulais pas signer l'écrit chinois et tartare dont il a été parlé ci-dessus, et l'autre que le Père Castorano était venu pour publier un écrit du Pape ordonnant qu'on ne fît plus la Mission, et qu'il l'avait déjà fait mettre en prison. Or, qui avait dit à *Tchao-Tchang* que le Père Castorano était venu à Pékin pour y publier Lin décret du Pape ? Ce n'était ni le Père Castorano, ni vous, ni moi, nous ne lui en avons rien dit, nos domestiques non plus, ni ceux du Père Castorano sur lesquels maintenant ils veulent frauduleusement rejeter la faute, ces domestiques ne savaient rien. Et ensuite qui pouvait lui dire que ce décret ordonnait de ne plus faire a

[501] Mission ? Ce ne pouvaient être que les Jésuites eux-mêmes qui avaient pris pour système de se regarder comme suspens, ainsi qu'ils l'ont fait ? Beau zèle pour convertir le monde que d'envoyer en enfer tant d'âmes en refusant de confesser et de baptiser, et cela pour un maudit point d'honneur, que d'empêcher même les Chrétiens de se confesser à vous et à moi, comme vous savez, que d'envoyer çà et là leurs catéchistes pour annoncer aux Chrétiens qu'ils ne doivent plus fréquenter les sacrements, et cela afin de pouvoir dire par un énorme mensonge, que ce sont les Chinois qui ne veulent pas recevoir la Constitution Apostolique, tout en se prônant comme saints et innocents dans leurs relations souverainement captieuses. Mais s'ils n'ont pas été la cause de l'emprisonnement du Père Castorano, que voulait dire la prophétie qu'ils faisaient un ou deux jours auparavant, quand ils lui disaient que s'il partait de Pékin, il serait arrêté en route ? Toutes leurs prophéties sont de cette nature. C'est ainsi que le Père Kilian prophétisa au cardinal de Tournon, de glorieuse mémoire, que l'Empereur ne ferait rien de ce qu'il lui avait accordé : *gratia imperatoris non habebit effectum*, et cela parce que le Père Perevra travaillait alors par ses calomnies et ses intrigues à défaire le tout, ainsi qu'il est arrivé. Telle fut encore la prophétie que la Mission serait perdue, parce qu'ils travaillaient à la perdre. Mais je laisse de côté les réflexions, et je termine en vous disant que je pourrais apporter bien d'autres circonstances, et donner de bonnes raisons pour faire connaître clairement l'origine de l'emprisonnement du Père Castorano ; je le ferais s'il s'agissait de raconter le fait à quelqu'un qui n'en n'aurait pas été le témoin. Pour le reste, je m'en rapporte donc à ce que j'ai écrit à Rome ; il y a beaucoup de choses que vous avez vues et entendues, et qui sans que j'en dise davantage, vous font suffisamment connaître la vérité du fait. Je pourrais affirmer par serment, non seulement les renseignements que je vous donne, mais encore l'évidence du fait, assurant que les Jésuites ont [502] causé cet emprisonnement ; le tout pour moi est certain et évident. Je vous salue humblement, etc...

(Signé) Théodoric PEDRINI.

Je certifie conforme à l'original

Mathieu RIPA

JUGE DÉLÉGUÉ PAR MONSIEUR L'ÉVÊQUE DE PÉKIN.

### § XXXVI. Réflexions de M. Appiani sur les événements de 1717.

Ces réflexions portent surtout sur l'accusation du Mandarin Tching-Mao, et jettent quelque lumière sur la cause qui l'avait provoquée et sur les effets que l'on pensait en obtenir. M. Appiani écrivait donc à un de ses confrères de Rome, le 12 décembre 1717 <sup>38</sup>.

«Nos Missions par la grâce de Dieu fleurissent de plus en plus, et elles se multiplient ; mais nous craignons une tourmente soulevée par une accusation du gouverneur d'une forteresse de cette province de Canton, qui sachant que beaucoup de bateaux sont arrivés l'année dernière, et espérant qu'en leur défendant l'entrée de sa ville) et en les forçant d'aller à un autre port fixé à cet effet et qui lui appartient, il pourrait les dépouiller plus à son aise ; pour couvrir son méfait, il fit le zélé pour la paix de l'État et s'en prit à la Religion chrétienne comme capable de fomenter des rebellions à cause du voisinage de Macao, et il demanda qu'elle fût supprimée et prohibée. L'Empereur donna la cause à examiner à un tribunal suprême à la tête duquel se trouve un mandarin très accrédité et qui étant Vice-Roi du Tché-Kiang, il y a environ trente ans, eut des disputes terribles avec les Jésuites, parce que ceux-ci refusèrent son arbitrage pour rétablir la paix entre eux et un Mandarin son subalterne. Par dépit il commença à persécuter la [503] Religion chrétienne et il n'a jamais cessé d'élever contre elle tous les obstacles possibles. Ce Mandarin a donné son avis pour la destruction totale et l'anéantissement de la Religion, ce à quoi les Jésuites

---

<sup>38</sup> L'original de cette lettre est dans les archives de Monte-Citorio.



l'ont aidé de tout leur pouvoir. Le Vicaire Général de Pékin auquel il appartenait de droit de voir ce que l'on écrivait dans le Mémoire à présenter à l'Empereur, n'a rien su de son contenu, ni MM. Ripa et Pedrini non plus ; mais il y a de suffisantes raisons de croire que l'on n'y parle pas pour le bien public ; ou plutôt on doit dire qu'on a eu l'intention de ne soutenir la Religion qu'autant que cela favorise les Jésuites à l'exclusion des autres. Je vous envoie une copie fidèle de ce qui en a paru dans le public.

«Supplique faite par quelques Pères Jésuites à l'Empereur de Chine, lorsqu'ils ont su que les Mandarins auxquels l'Empereur avait commis l'examen d'une accusation contre la Religion chrétienne présentée au Gouverneur d'une forteresse de la province de Canton, inclinaient à faire défendre notre Religion ; et réponse de l'Empereur aux dits Pères.

(Ce discours et cette réponse sont venus par la feuille publique dite Siao-Pao, (c'est-à-dire petit avis) selon que l'on a coutume d'envoyer les avis ou nouvelles de ce qui est représenté à l'Empereur ou de ce qu'il ordonne, même avant qu'on expédie les affaires aux tribunaux.)

«Les Européens Su-Lin (le Père Suarez, Portugais) *Pa-To-Min* (le Père Dominique Parnin, Français) *Mou-King-Kouan* (le Père Jean Morao, Portugais) ont dit à Sa Majesté Impériale. nous, vos sujets, nous avons compris que défendre la Religion chrétienne par le tribunal est une mesure très rigoureuse. Le rapport qui s'en fait à Votre Majesté s'appuie sur ce qui a été décrété en l'an 8 de Kang-Chi, (1669). Nous craignons que les Mandarins des districts particuliers, voyant cela, ne défendent rigoureusement à tous sans avoir égard à qui a le diplôme et à qui ne l'a pas. Nous supplions donc Votre Majesté avec toutes les instances et l'affection possibles de vous en faire l'arbitre. [504] Notre existence, notre origine, nos progrès, notre position, ce qu'il y a de vrai, ce qu'il y a de faux, tout cela est compris par l'éminente (sainte) claire et profonde perspicacité. (Sous-entendu de Sa Majesté).

«L'Empereur a répondu : soyez, vous autres, sans inquiétude. On ne défend la Religion chrétienne en aucune manière. Tout ce qui est défendu dans le rapport qui m'a été fait c'est qu'il n'y ait point d'Européen qui n'ait le diplôme. L'indication faite du décret de l'an 8 de Kang-Chi, n'a rien à faire avec ceux qui ont le diplôme. Si les Mandarins des districts particuliers défendent rigoureusement à tout le monde, sans exception, montrez-leur le diplôme que je vous ai donné et ainsi vous aurez ce qu'il faut pour prêcher la Religion. Si quelqu'un défend de prêcher à ceux qui ont le diplôme revenez me le dire. Obéissez.»

«Notez bien que les caractères chinois que je traduis ici avec ce sens : ce qu'il y a de faux, ce qu'il y a de vrai, se traduisent littéralement *quels sont les faux, quels sont les vrais*, et les docteurs chinois m'ont assuré que la phrase chinoise faisant la contre position des Missionnaires qui ont le diplôme et de ceux qui ne l'ont pas, la période tombe véritablement sur les personnes et c'est ce dernier sens qu'il faut adopter.

«i l'on examine ce fait avec les circonstances dans lesquelles il se trouve, on verra facilement l'étendue de leur zèle. Toujours est-il qu'ils ont voulu faire connaître à l'Empereur qu'il y avait en Chine des Missionnaires qui n'avaient pas le diplôme, afin de lui faire donner un ordre positif pour les chasser. Ils ont fait répandre par toutes les postes leur supplique verbale et la réponse aussi verbale de l'Empereur, afin que les Mandarins demandassent le diplôme aux Missionnaires, et que ne leur trouvant pas, il les expulsassent comme des gens de contrebande et capables de faire du mal. Veuillez, Monsieur, faire connaître au cardinal Sacripante, en secret, ce petit résumé de toute l'affaire. [505]

«Sur ce qui me concerne je n'ai pas grand chose à dire \* Voilà la fin de ma onzième année de prison. C'est peut-être la dernière lettre que je vous écris ; car de jour en jour mes infirmités augmentent ; déjà je ne puis presque plus me servir de mes yeux, Je ne puis plus ni lire ni écrire à la chandelle. Le bras qui vous écrit est tout enveloppé d'emplâtres et m'ôte le sommeil par les douleurs qu'il me fait sentir depuis trois mois, je n'y trouve point de remède.

«Vous rirez ou vous vous fâcherez en voyant les Jésuites croire que je veux leur faire le procès, et prouver qu'ils sont la cause de mon emprisonnement. En effet, au lieu de se rendre aux suggestions et aux ordres que leur ont intimé des Cardinaux pour me faire remettre en liberté, leurs Supérieurs d'Europe leur ont commandé d'envoyer là-bas un rapport renfermant les raisons et motifs pour prouver qu'ils ne sont pas les manipulateurs des affaires. Je le sais par un Jésuite. C'est ainsi qu'ils se dispensent d'obéir. Je ne ferai pas de procès. Plaise à Dieu qu'autant ils font d'efforts pour paraître innocents aux yeux des hommes, autant ils en fassent aussi pour se laver aux yeux de ce Dieu dont on ne peut se moquer impunément. Je pourrais apporter bien des preuves convaincantes pour montrer qu'ils sont la cause principale et peut-être l'unique de mon emprisonnement. Mais à quoi bon ? Je me suis tû et je me tairai encore sur les calomnies répandues contre moi, surtout dans un livre français, intitulé : *État présent de la Chine par un chevalier italien*, et dans la lettre vraie ou supposée du Père Antoine Thomas, Jésuite ; écrits remplis de mensonges, de calomnies et d'impostures <sup>39</sup> ; je me suis tu parce que notre Supérieur Général m'a recommandé plusieurs fois de ne rien écrire contre les Jésuites. Du reste je ferais bien toucher du doigt la mauvaise foi avec laquelle ils abusent de la bonne foi du public. Ce, [506] que je puis vous dire en deux mots, c'est que ils ne pourront jamais donner aucune raison fondée ni véridique de leur innocence au sujet de mon long emprisonnement, pas plus qu'ils n'en ont donné, pour se purger de la persécution exercée contre le vénérable martyr cardinal de Tournon, de l'enchaînement du Père Castorano, Vicaire-Général de Monseigneur de Pékin, de l'accusation portée à l'Empereur contre M. Pedrini pour le perdre complètement, afin qu'il n'y ait plus personne à la Cour qui tienne tête à leur mauvaise intention et à leur désobéissance ait Saint-Siège. Oh Dieu ! que j'en aurais à dire, mais *præstat motos compescere fluctus*, (il vaut mieux laisser se calmer les flots agités). Mourons gaiement ou confesseurs ou martyrs dans notre prison dont la porte n'est pas fermée du côté du ciel. Je ne me plains pas d'eux, je leur pardonne même de bon cœur en pensant qu'il n'y a point de mal dans la cité qui ne soit envoyé par le Seigneur. Qu'ils rendent la paix à la Mission, qu'ils obéissent aux décrets Pontificaux, qu'ils n'empêchent pas le Saint-Siège de veiller à la garde de ses brebis ni de procurer le salut des âmes dans ces pays immenses comme cela lui appartient, et alors je me tairai ; c'est ce qui me convient et je le ferai très volontiers. Mais Dieu dans ses très justes secrets, m'a tiré de la prison de Pékin où je ne savais absolument rien de ce qui se passait dans l'un et l'autre hémisphères, et c'est afin de coopérer autant que je le puis au bien public de la Mission comme les soldats, qui placés en sentinelle par le général, sont obligés de crier, et qui sont condamnés à mort s'ils ne crient pas : Voilà l'ennemi ! Voilà l'ennemi ! Dieu sait si je dis la vérité !»

### § XXXVII. M. Mullener nommé Évêque de Myriophis et Vicaire-Apostolique.

Grâce aux fréquents recours que l'on faisait à Pékin auprès de l'Empereur pour lui rappeler la fameuse *loi du Piao*, et [507] pour en faire presser l'exécution, grâce aussi aux manœuvres secrètes qui se faisaient dans les Provinces, M. Mullener était continuellement harcelé dans sa Mission ; mais ses travaux exécutés sous le coup de la persécution, étaient aussi fructueux que dans les temps Apostoliques, nous pourrions en juger, soit par les extraits des circulaires de M. Bonnet, soit par les lettres de M. Appiani.

Les circulaires de M. Bonnet renferment également des nouvelles des trois Missionnaires de Chine, extraites des nombreuses lettres qu'il recevait, et que malheureusement nous n'avons plus. Nous allons les citer année par année.

«1er janvier 1716. Nous avons reçu cet été passé des lettres de nos Missionnaires de la Chine qui sont fort édifiantes et fort consolantes, tant pour le bien de la Religion, que pour

---

<sup>39</sup> Cette lettre a été encore reproduite en 1832 : *Lettres édifiantes et curieuses*, Paris. — Gaume frères. — in-18, tome 40.

la situation de ces Messieurs. M. Appiani est toujours en quelque sorte captif à Canton, quoi qu'il ne soit plus chargé de chaînes, et qu'il puisse quelques fois prendre l'air avec la permission des personnes qui le gardent. Il est fort affecté pour la santé du corps, mais l'esprit est toujours sain, vigoureux et à l'épreuve d'une si longue et si pénible tribulation.

«M. Mullener continue ses Missions dans des montagnes qu'il a choisies, pour pouvoir travailler plus paisiblement, et sans danger, au salut des pauvres infidèles de ces lieux presque déserts, enclavés dans l'empire de la Chine ; il y mène une vie dure, laborieuse, et semblable à celle des Apôtres : *in solitudinibus errantes...*

«1er janvier 1717. La situation de M. Appiani est la même, il est surtout gêné pour les lettres, et devient fort infirme et tremblant, mais il est toujours courageux, pauvre, laborieux, et bien rempli de l'esprit de notre état.

«M. Mullener est chargé de trois provinces, il fait toujours beaucoup de bien. On nous mande de Rome que Notre Saint Père le Pape l'a fait Vicaire-Apostolique, et même Évêque *in partibus...* [508]

«M. Théodore Pedrini a été conduit à l'extrémité, il est mieux en ce moment, grâce aux soins d'un médecin de l'Empereur, et à l'assistance de plusieurs Princes, ses élèves, auxquels il est toujours fort agréable. Ce qu'il fait de mieux dans cette Cour, est de ménager les bonnes grâces du Prince en faveur de notre sainte Religion, tant pour protéger les Missionnaires dans leurs résidences, que pour faciliter la prédication conformément aux décrets du Saint-Siège.

«1er janvier 1718. M. Appiani est toujours dans le même état de captivité et d'infirmité.

«Nous avons envoyé à M. Mullener les bulles en le priant d'aller au plus tôt au Prélat le plus voisin pour obéir à Notre Saint Père le Pape, en se faisant sacrer Évêque de Myriophis. Ce qui ne l'empêchera pas de porter la malle comme un courrier, et de suivre des bœufs pour avoir occasion de prêcher l'Évangile en toute humilité. Il y a dans ce canton un Prince qui se dispose à embrasser notre sainte Religion, et qui a donné un terrain et des matériaux nécessaires pour faire bâtir publiquement une église.

«M. Pedrini est toujours en faveur à la Cour.

«4 juin 1718. M. Appiani m'écrit en date du 22 octobre 1716 et des 10, 17, 23, 25 Janvier 1717. Par la première, il marque l'appréhension qu'il avait, que M. Mullener ne fût rencontré par les commissaires impériaux qui allaient trouver l'Évêque de Pékin, à l'occasion du *præceptum super omnimoda via* donné en 1715, au mois de mars. 2° La ferme résolution où il est de persévérer jusqu'à la mort, dans l'état où il a plu à Dieu de le réduire, et dont il n'a tenu qu'à lui de se retirer en acceptant les offres généreuses de plusieurs capitaines français de le passer en France. Dans la deuxième, il m'apprend que M. Mullener, allant à Pékin pour se faire sacrer par l'Évêque de cette Ville, avait été, trois fois, en péril évident de naufrage, sur la rivière de Su-Tchuen, et qu'il se plaignait de ce qu'on l'avait proposé au Saint-Siège pour Évêque et pour Vicaire-Apostolique, [509] ajoutant qu'il s'était résolu d'obéir après avoir considéré que ces dignités ne l'empêchaient pas d'être Missionnaire) et d'exercer les fonctions en la manière qu'il avait fait jusqu'ici. il continue à demander quelques compagnons pour l'aider en la grande Mission, et nous lui mandons qu'aussitôt qu'il aura plu à Dieu de rendre la paix à cette Église et la liberté aux ouvriers, nous lui en donnerons quelques-uns.

«La troisième lettre accompagne une chasuble brodée que M. Appiani nous envoie en son nom et en celui des autres Messieurs ; c'est, dit-il, une chasuble qui lui a été donnée et dont il ne croit pas pouvoir faire un meilleur usage que de la consacrer à Dieu sur le tombeau de notre vénérable Père, espérant qu'elle pourra servir pour l'office de la Béatification ; il l'envoie au nom des trois, pour obtenir la force d'esprit et le zèle pour la Religion, tels que M. Vincent l'a, dit-il, fait paraître au milieu des nécessités. Il joint, à ce présent, trois fiels d'ours ' tous trois de différentes espèces, et dont il nous décrit les propriétés pour diverses sortes de maladies.

«La lettre du 23 janvier est employée à décrire l'état où se trouve M. Pedrini, et à nous faire voir les besoins qu'il a des prières de toute la Compagnie. Il me marque aussi l'obligation qu'il a à Messieurs les Français, tant capitaines qu'officiers, et me prie de leur en témoigner toute ma reconnaissance possible.

«La lettre de M. Mullener est du 7 septembre 1716, il n'y prend pas d'autre qualité que celle de Missionnaire Apostolique en Chine, et de Prêtre de la Congrégation. Il me marque que le Prince de Xum-Xumso l'a reçu assez favorablement et accepté ses petits présents, qu'il lui avait lui-même préparé une demeure avec les meubles nécessaires, et qu'il voulait fournir à la dépense et lui faire des présents selon la coutume du lieu. Mais il a refusé tout cela, excepté son logement, de peur, dit-il, de mettre quelque empêchement, par là, à la prédication de l'Évangile. Il lui a déclaré plusieurs fois qu'il n'était venu que [510] pour lui annoncer l'Évangile du royaume céleste, aussi bien qu'à son peuple, afin qu'ayant régné sur la terre, il puisse jouir du bonheur éternel, et qu'ainsi, la plus grande grâce et le plus agréable présent qu'il pourrait lui faire, était de lui fournir des occasions de l'entretenir de la loi de Dieu. Ce Prince promit de l'entendre aussitôt qu'il serait débarrassé de quelques affaires importantes, et pour cela il le voulait inviter à manger à sa table, afin de s'entretenir plus longtemps avec lui. M. Mullener n'a pas laissé d'annoncer l'Évangile, tant par lui-même que par ses disciples. Plusieurs les ont écoutés avec joie, mais ils ont toujours l'œil sur leur Prince qui a droit de vie et de mort sur eux, sans recourir à l'Empereur. Mais ce Prince ainsi que ses officiers ayant tardé à donner l'audience promise, M. Mullener est allé vers la province du Su-Tchuen laissant deux de ses catéchistes pour prendre soin de ceux qui ont embrassé la foi malgré tous les obstacles, et qui s'occupent nuit et jour de la loi de Dieu selon leur expression.

M. Appiani nous donne de plus amples détails sur les travaux de M. Mullener ; voici comment il s'exprime dans sa lettre du 2 juin 1715, à M. Pellegrino de Negri.

«Dans sa lettre du 7 septembre de l'année dernière 1714, écrite de la capitale du Su-Tchuen, M. Mullener me prévient qu'il devait partir le 8, pour aller dans les montagnes à dix journées et plus de cette capitale, pour y fonder une nouvelle Mission, ce sont des pays qui jusqu'à présent n'ont été visités par aucun Missionnaire ; que la gloire en soit à Dieu en tout et pour tout. Par le moyen de ce confrère on aura deux Missions parmi les sauvages une au Sud-Est, et l'autre au Nord-Est, assez distantes l'une de l'autre. On y pourrait faire deux colonies d'ouvriers qui porteraient beaucoup de fruits et sans qu'on ait à disputer avec personne, car ces pays ne sont pas, à proprement parler, de la Chine, bien qu'ils soient en Chine. Si je n'étais persuadé que je trouverais les oreilles fermées à mes cris, je demanderais qu'on envoyât des ouvriers pour une œuvre d'une [511] importance telle que celle du salut des âmes. Mais je sais que l'on craint des épouvantails, là où il n'y a rien à craindre. Pour moi, Monsieur, je vous le dis devant Dieu, que si je n'avais pas été envoyé en Mission comme je l'ai été, j'y viendrais quand même le mal serait encore plus grand qu'on ne le fait et qu'on ne le dit ; quoique la puissance triomphe de la justice et opprime l'innocence, ce mal n'est pas encore tant à redouter. Grâce à Dieu qui fait par son bras des œuvres de puissance, trois Propagandistes sont venus ici, le troisième, un Père Augustin (le Père Bonjour) est mort aux frontières de la Chine du côté du royaume de Pégu où il était allé faire des cartes géographiques. Les deux autres ont trouvé grâce aux yeux de l'Empereur et les choses vont prendre une meilleure tournure, bien que les mécontents emploient tous les artifices pour tenir le monde Européen dans de continuelles inquiétudes. Les Dominicains espagnols ont secoué leurs frayeurs et commencent à envoyer de nouveaux sujets ; et j'espère que Dieu me fera la grâce de ne pas mourir avant de voir reflourir la Mission de Chine pour laquelle, volontiers, je consens à être sacrifié et immolé. Je demande cette grâce à Dieu tous les jours ; il me semble que si je voyais la paix rendue à cette Mission, je dirais gaiement le *nunc dimittis*, car j'espère qu'il y aura ici des âmes saintes. Certainement le Chinois est inconstant et fourbe, mais il ne manque pas de bonnes qualités qui, bien exploitées, pourraient conduire à la sainteté. On ne peut obtenir cette paix de la Mission sans un bon nombre de sujets choisis ; en arrivant en nombre, ils

ôteraient tout espoir à ceux qui remuent ciel et terre, pour réussir à rester seuls ici au grand préjudice de la gloire de Dieu et du salut des âmes. Mais je m'aperçois que ce thème n'entrera jamais dans vos entreprises. Oh Dieu ! gloire de Dieu ! zèle du salut des âmes qui gémissent sous la tyrannie de Satan ! Les petits enfants ont demandé le pain, et il n'y a personne pour le leur rompre. Il ne faut pas avoir tant peur de rencontrer des mécontents, de se priver de quelque sujet, en récompense [512] Dieu vous en donnera cent pour un. Ainsi, Monsieur, je ne veux point vous fatiguer, bien que le me sente l'envie de vous faire un sermon à la Missionnaire, et les maximes de l'Évangile à la main de pulvériser, à coups de marteau, la prudence humaine mal entendue. On agira si l'on veut, et si l'on n'agit pas, on entendra au tribunal de Dieu les interrogations qui seront faites sur les raisons qui ont empêché d'accourir au secours de ceux qui sont dans le besoin. Je n'en dis pas davantage. Grâce à Dieu, sauf les infirmités que je vous ai mentionnées, je jouis d'une assez bonne santé ; ma prison n'est pas si rigoureuse qu'auparavant ; je puis sortir quelquefois, et cela m'a servi pour faire un peu de bien. J'ai donné les exercices spirituels à quelques laïcs français qui se sont réunis ici dans ma prison. Ils seraient venus en plus grand nombre si l'unique soldat, qui me gardait, n'avait pas par l'instigation du diable, commis une action très indigne. J'ai de temps en temps à avaler quelques morceaux qui ne sont pas agréables au gosier ; mais je suis vieux et accoutumé à bien des assauts ; je m'en tire comme Dieu m'en donne la force. Je me suis mis un peu au large en m'emparant habilement de quelques chambres, et de ma première prison, j'ai fait un oratoire dans la pensée d'y réunir petit à petit les Chrétiens, puisque je ne puis rien gagner sur l'esprit de ceux qui résident dans la même prison. Le plus grand nombre sont des femmes avec lesquelles je ne parle pas, et avec lesquelles il ne convient pas de parler. Au moment où je vous écris, elles sont en tout 14, grandes et petites, et me servent de vrai purgatoire. Elles sont cause que je n'ai pas encore réuni les Chrétiens, et que je ne reçois que peu de visites, parce que les portes des chambres, au nombre de six, sont vis-à-vis les unes des autres. Voilà l'état où je me trouve. Il me reste à vous prier de donner de mes nouvelles à tous nos confrères de la province romaine, et de celle de Lombardie, afin qu'ils prient pour nous, et nous obtiennent la persévérance dans les souffrances et le zèle pour l'honneur de [513] Dieu. Veuillez offrir mes hommages à M. l'abbé Fattinelli, à M. Benoît Vadella Cattalano, archidiacre, à Mort seigneur Mezzafalce, à l'abbé Giampé, et à qui bon vous semblera...

Louis-Antoine APPIANI.»

Dans une autre lettre de la même date (juin 1713), M. Appiani témoigne encore son admiration au sujet des travaux de M. Mullener.

«M. Mullener m'a écrit le 7 novembre 1714, que le 8 il devait partir de la capitale du Su-Tchuen pour aller fonder une nouvelle Mission parmi les Montagnards dans un pays distant de dix jours de marche de cette capitale. C'est un vrai miracle, qu'un Missionnaire abandonné, persécuté, fugitif, puisse faire ce que fait celui-ci sans se ralentir en rien. Voilà donc deux Missions qui n'ont jamais été tentées, qui n'ont jamais été ouvertes par d'autres corps religieux, l'une dans le sud-est et l'autre au nord-est. Là on pourra faire de nouvelles colonies si l'on veut, et là Certains individus ne pourront plus invoquer ce grand principe si nuisible aux âmes : «C'est notre territoire, nous avons été les premiers à ouvrir ces Missions et ainsi aucun autre n'y peut mettre le pied.» Oh Dieu 1 est-il possible ? Je ne dis pas des centaines de religieux, mais des cinq et six mille auraient à travailler dans ces contrées sans se coudoyer l'un l'autre, et une poignée d'individus viendra prétendre s'approprier la conversion de la Chine et travaillera même à exclure les autres ouvriers 1 C'est une chose que je ne comprends pas 1 Quoi qu'il en soit, si l'on voulait secourir ou la Chine ou la Mission dans laquelle est M. Mullener, il en serait temps parce que nos confrères me trouveraient ici, le leur faciliterais le voyage, M. Mullener pourrait les aider en tout ce qui concerne la langue et la manière de faire Mission, et M. Pedrini pourrait leur procurer quelque espèce de protection. Mais si on ne le] tige pas à propos, que puis-je dire de plus ? Néanmoins je dois avertir que si l'on attend une paix complète pour envoyer des

sujets, on petit [514] compter que l'on n'aura jamais cette paix. On ne pourrait l'avoir qu'en envoyant assez de sujets pour montrer à certaines gens qu'ils ne pourront plus espérer parleurs terreurs paniques détourner l'envoi de Missionnaires dans cet extrême orient. Il faut insister sur ce point en particulier : qu'on envoie des ouvriers dans la vigne du Seigneur. Je ne cesserai de le dire tant que j'aurai un souffle. Mon cœur est déchiré de voir un pareil terrain inculte, pendant qu'un refus complet m'enlève toute espérance. Quant à ce qui me regarde, le vous en ai déjà dit plus qu'il ne faut sur mon compte. Je vis encore, le suis content et disposé à aller ici ou là où Dieu voudra sans qu'il y ait rien de moi. Je ne suis pas en peine pour ma liberté. Je n'ai à cœur que le bien public et non pas mon avantage personnel. J'aurais bien pu prendre la clef des champs, un capitaine anglais a voulu m'enlever. Je pourrais accepter l'invitation des capitaines français ; mais loin de moi ! Quand même je saurais que je devrais être emprisonné plus rigoureusement et que ma fuite ne causerait de mal à personne, ni aux Mandarins, ni aux gens qui me gardent, ni de perturbation dans la Mission de Chine, je ne voudrais pas m'exposer à mourir avec le remords d'avoir abandonné mon poste. Ainsi il m'est bon d'attendre en silence l'arrivée et la volonté du Seigneur. Veuillez me recommander à Dieu, au vénérable Vincent notre Père. Veuillez donner de mes nouvelles à nos provinces d'au-delà les Alpes en les Chargeant de prier pour nous.

Louis-Antoine APPIANI.»

Le 25 octobre 1716, M. Appiani écrivait au sujet de Monseigneur Mullener, en annonçant l'arrivée des Brefs de Rome qui le nommaient Évêque.

«Il y a déjà plus de deux mois que j'ai envoyé un exprès à Monseigneur Mullener avec les dépêches et les Brefs de Rome, je croyais avoir ses lettres avant le départ des deux navires français, car il n'y a que 25 jours de marche jusqu'à notre première [515] église. Probablement qu'il se sera enfoncé dans les montagnes, où un Prince se dispose à embrasser la vérité. C'est pourquoi je n'ai rien à vous dire de lui, sinon que j'espère qu'il sera un de ces bons Évêques de la primitive Église.»

Enfin, le 12 décembre 1717, M. Appiani annonçait que Monseigneur Mullener avait été consacré Évêque au mois de décembre 1716.

«Venons-en maintenant à celui qui, de fils est devenu père ; Monseigneur Jean Mullener, évêque de Myriophis et Vicaire Apostolique du Su-Tchuen et des Montagnes, a été consacré évêque, l'année dernière, le jour de la fête transférée de sainte Lucie, par l'Évêque de Pékin, Réformé vénitien. La providence de Dieu qui dispose tout fortement et suavement, a permis qu'il se pressât, comme Je le lui avais recommandé, de recevoir la consécration épiscopale. Je lui en avais expliqué les raisons à moi connues. Il fut retardé en chemin par plusieurs accidents ; entre autres, il était en danger de rencontrer deux commissaires impériaux qui étaient envoyés pour examiner et effrayer le bon vieil Évêque de Pékin. Une fois sacré, Monseigneur Mullener revint à la Chrétienté du Hou-Kouang qui se trouve à TchangTe-Foui où il fit les premières fonctions épiscopales avec la mitre que lui avait construite son disciple et le mien Paul Lou, à qui il donna en même temps la tonsure. Ce dernier mérite bien cette faveur, ses travaux pour propager l'Évangile, le feront élever au sacerdoce, quand il aura l'âge et la science nécessaires. Vous désirez peut-être savoir de quelle crosse il se sert ? C'est proprement le bâton de pèlerin qu'il recouvre pour les fonctions épiscopales d'une étoffe blanche, en y ajoutant une crête postiche en étain que lui a faite aussi son jeune tonsuré. Dernièrement, c'est-à-dire le 40 octobre, le père du tonsuré, mon ancien Catéchiste, et fondateur d'une nouvelle Chrétienté dans les montagnes, est venu ici m'apporter une lettre de Monseigneur, datée du 14 de mai et écrite du Su-Tchuen. Par cette occasion, je lui ai envoyé des ornements épiscopaux, dalmatiques [516] des quatre couleurs, trois mitres, anneaux, croix pastorale, chape, chasubles, crosse de bois, mais sculptée et faite de plusieurs pièces, grémial, sandales, rochet, mais le n'ai pas encore pu avoir tout. On devrait de Rome envoyer aux pauvres

Missionnaires tout ce dont ils ont besoin, parce qu'on ne trouve pas toujours un Appiani pour un très aimable Mullener.»

### § XXXVIII. Avanies suscitées à M. Ripa.

Jusqu'à cette époque M. Ripa avait cru agir beaucoup plus sagement que M. Pedrini, en se tenant à l'écart sans se commettre avec les Jésuites. Mais comme nous l'avons vu, l'affaire du Père Castorano l'avait obligé à agir contre eux. Il ne tarda pas à voir ce qui devait lui en coûter, suivons-le dans son Journal.

«Le 5 janvier 1718, mourut la mère de l'Empereur ; toutes les cérémonies que firent les Européens pendant ces funérailles superstitieuses, consistèrent seulement à rester en habits de deuil, assis par terre dans un lieu appelé Zi-Ning-Tchoung, situé dans le palais extérieur et pour cette raison éloigné de celui où se trouvait le cercueil et où les païens faisaient leurs superstitions, sans que nous eussions à y concourir ni de fait ni de parole. M. Pedrini ne parut pas à cette cérémonie, alléguant qu'il était malade.

«16 janvier. Le Père Castorano, revenu comme je l'ai dit en son lieu, de Canton à Pékin, était allé deux fois de Pékin à *Tchang-Tchung-Yuen* pour se présenter à l'Empereur et lui rendre compte de sa commission. Nous avons déjà vu la crainte dans laquelle il avait été, connaissant les machinations des Jésuites contre lui et les menaces du Mandarin Tchao-Tchang. Déjà deux fois la Providence divine avait empêché le Père Castorano de se présenter à l'Empereur, par suite des fausses nouvelles qui avaient été répandues contre notre sainte Religion. Or, actuellement Tchao-Tchang se trouvait dans la disgrâce de [517] l'Empereur, ainsi que nous l'avons dit, sous le 8 octobre 1717. Les Jésuites considérant que, sans le secours de leur protecteur Tchao-Tchang, ils ne pourraient empêcher l'effet des paroles que le Père Castorano pourrait dire à l'Empereur, prirent la résolution de travailler à faire retourner ce Père dans sa résidence, se réservant de ne le laisser paraître devant l'Empereur qu'au moment qui leur semblerait le plus opportun pour parvenir à leur but inique. Le Père Castorano partit en effet pour *Lin-Zing-Tchéou*, le 16 janvier 1718 ; nous verrons au 6 mai, ce qui lui arriva ensuite.

«17 janvier. Maintenant je vais décrire brièvement une vexation bien grande que nous eûmes à souffrir ces jours-là de la part des Jésuites dans la résidence des Français. Un Lettré chrétien, appelé Jérôme, qui disait avoir été bachelier et qui par sa faute avait été dégradé, était tombé dans une si grande misère qu'il n'avait plus de quoi vivre. Il vint me demander de le prendre à mon service, je convins avec lui des gages selon le prix que les Européens étaient dans l'usage de donner à Pékin pour les services qu'un domestique rend à son maître. Un jour avec ma permission il alla en ville pour vaquer à quelques-unes de ses affaires ; à son retour il me raconta qu'un certain Chrétien, Lettré chinois, nommé Laurent Sou, avait fait imprimer un livre chinois, dans lequel il défendait la Constitution *Ex illâ die*, combattait vigoureusement l'opinion contraire, C'est-à-dire les Jésuites et leur pernicieuse pratique de ne pas administrer les Sacrements aux Chrétiens ; à cette occasion l'auteur mentionnait divers méfaits des Jésuites, disant entre autres choses que le Père Joseph-Anne-Marie Maille se servait de son maître de langue tartare, Chrétien, nommé Charles Toung, pour faire auprès des autres Chrétiens l'office de Missionnaire de Lucifer, les encourageant à désobéir à la Constitution, et à tenir ferme dans leur résistance, et à ne pas venir auprès de nous recevoir les Sacrements. (Je parlerai plus tard de cet infâme chrétien Toung). L'auteur disait encore que les Jésuites [518] avaient renié la foi, qu'ils étaient les auteurs des écrits impertinents et calomnieux qui avaient été présentés par plusieurs Chrétiens au Père Castorano, pour l'obliger comme Vicaire-Général, à les envoyer au Pape ; qu'à cette occasion le Père Castorano avait souffert beaucoup d'injures et de mauvais traitements, qu'on l'avait appelé de vive voix et par écrit faussaire et menteur. Or, j'avais entendu moi-même ces propos, étant dans une chambre assez éloignée de la sienne, parce qu'on les lui administrait sur un ton élevé et arrogant. Ce

même domestique Jérôme me rapporta de plus que, par suite de la publication de ce livre, on voyait les Jésuites en grande confusion faisant tous leurs efforts pour le supprimer, comme en effet ils y sont parvenus en s'emparant des planches gravées avec lesquelles en Chine on imprime les livres. J'appris ensuite que la raison pour laquelle mon Jérôme m'avait demandé la permission de rester finit jours hors de chez moi, était pour se laisser examiner par les Jésuites, pour leur procurer ces planches et supprimer ainsi le livre ; que les Jésuites lui avaient demandé si J'avais coopéré à la rédaction on à l'impression de ce livre par secours, par conseil ou par faveur, et qu'il avait répondu de vive voix et par écrit que non seulement je n'y avais coopéré d'aucune manière, mais que je ne savais même pas qu'il fût imprimé ou composé ; ce qui était vrai, car c'était la première fois que j'entendais parler de ce livre.

«Je fus vivement peiné d'apprendre qu'il eût pu venir à l'idée des Jésuites que ce livre eût été composé par moi ou avec mon concours, et que pour cette raison ils eussent osé m'enlever un domestique pour quinze jours, afin de l'examiner rigoureusement, sans m'en prévenir par un seul mot. Pendant l'absence de Jérôme j'avais remarqué leurs allées et venues d'une maison dans une autre, de même que leur retenue et leur éloignement positif de moi. Quand j'en appris la cause, pour lever tous mes soupçons, et pour rétablir la paix, j'allai trouver le Père Contencin dans la résidence duquel je demeurais [519] afin de l'éclairer et de me déclarer prêt à châtier mon domestique, s'il se trouvait coupable. A quoi le Père Contencin me répondit par quelques tours de paroles, et finit en disant qu'il me donnerait réponse après s'être entendu avec ses Pères.

«Cette réponse m'arriva par Charles Toung et par le frère aîné de mon Jérôme. Ils entrèrent dans ma chambre, non comme des hommes, mais comme deux furies d'enfer, vociférant comme des possédés et ordonnant à Jérôme qui était là, de ne me rien dire du contenu de ce livre imprimé, et bien moins encore de me donner copie des attestations que lui, Jérôme, avait données aux Jésuites. Cette démonstration singulière me frappa de stupeur, et je ne savais quel parti prendre pour leur faire cesser leurs cris de furieux ; je leur demandais avec beaucoup de douceur la cause de tant de tumulte, ils me répondaient par des injures ; si je les reprenais de leur insolence, ils devenaient plus furieux. Je ne trouvai pas de meilleur expédient que d'élever aussi la voix moi-même et avec des compliments à leur façon de les chasser de ma chambre ; mais ils ne voulurent sortir qu'après avoir longtemps résisté, et dépités de ne pouvoir me faire d'autre dommage, ils emportèrent l'encrier, le pinceau et tout le papier qui était sur ma table, espérant sans doute trouver dans ces papiers quelque chose relatif au livre ou aux attestations mentionnées. Ils s'en allèrent comme ils étaient venus, criant comme des démons en allant rendre compte de leur expédition aux Jésuites qui les avaient envoyés, tandis que je restais plongé dans la plus profonde consternation.

«Ce même Charles Toung, avec le frère de mon Jérôme, ayant conféré avec les Jésuites, revinrent chez moi avec une nouvelle fureur et comme des fous. Je voulais, pour éviter le scandale, ne pas les laisser entrer ; alors ils se mirent à hurler comme des ours et à faire du tapage pour se faire ouvrir la porte. Je refusai toujours de les laisser entrer. Plusieurs fois ils allèrent près des Jésuites et revinrent à ma porte avec un tumulte [520] toujours croissant. Voyant que je tenais bon à ne pas les admettre, Charles Toung cria du dehors à mon domestique Jérôme, qui était avec moi dans ma chambre : «Écrivez, mais dites que c'est moi Charles, qui vous ai demandé les attestations.» Cela dit, il s'en alla avec son compagnon. D'après toutes ces circonstances je compris que les Jésuites craignaient que Jérôme ne me donnât copie des attestations qu'il avait faites sur leur demande, et ne me rapportât le contenu du livre imprimé.

Après avoir enduré bien d'autres brutalités et d'autres outrages de la part de ces deux Chrétiens en me tenant toujours renfermé dans ma chambre, je vis enfin venir seul le frère de mon domestique, non plus poussant des cris, mais parlant fort humblement pour me demander d'entrer dans ma chambre. Je lui ouvris la porte, il me demanda excuse pour ses excès et me pria de continuer à garder son frère à mon service. Je lui répondis que j'y



penserais. Il fut content de cette réponse ainsi que son frère, et ils sortirent de ma chambre tous les deux. A peine Jérôme fut-il dehors, qu'il me déclara n'être plus mon domestique. Il avait été gagné, et c'est ainsi que j'en fus prévenu.

«18 janvier 1718. Ce Jérôme et son frère m'envoyèrent par un autre de mes domestiques, une lettre, me disant que c'était la copie de l'attestation que Jérôme avait donnée aux Jésuites. Or, je ne l'avais pas demandée ; craignant quelque nouveau piège, je ne voulus même pas la lire, et je la leur fis reporter à l'instant par le même domestique. Je sus ensuite par les Jésuites eux-mêmes, que ce n'était pas du tout la copie de l'attestation mentionnée, niais bien une espèce de manifeste de Jérôme contre ma personne ; il en avait fait trois copies et les avait distribuées aux trois maisons des Jésuites de Pékin, à savoir : aux deux maisons des Portugais et à la maison des Français.

Il y disait : — 1° que je l'avais pris pour écrivain, et que je lui avais promis des gages d'écrivain - tandis que je ne l'avais traité et payé que comme domestique — 2° que je l'avais maltraité de [521] paroles, et 3° que je voulais l'obliger à écrire contre les Jésuites, sans rien spécifier ; il concluait en disant que pour ces motifs, il ne voulait plus rester à mon service. Jérôme avait écrit ce manifeste diffamatoire, d'après le conseil du Père Maille, comme on l'a su plus tard par la rétractation, sous la foi du serment, donnée par Jérôme lui-même pour la décharge de sa conscience, le 12 novembre 1720.

«19 janvier 1718. Le frère de ce Jérôme revint encore me trouver. Je ne voulus pas le laisser entrer dans ma chambre, craignant toujours quelque nouveau scandale. De dépit, il essaya d'enfoncer la porte ; comme elle était solide, il n'y pût réussir. Il s'en alla en grommelant, disant qu'il allait revenir avec Charles Toung. J'allai alors me plaindre au Père Dutartre qui, la veille, avait été nommé supérieur de cette maison, et réclamer de lui un remède à tant d'injustes violences que l'on avait commencées contre moi sous son prédécesseur, et que l'on continuait encore. Pour l'engager à y remédier, je lui alléguai, entre autres motifs, que j'étais prêtre et européen, comme chacun d'eux, et qu'il ne convenait ni à mon état, ni à leur honneur que l'on me fît tant d'avanies. Je voulus faire bien entendre au Père Dutartre, le scandale que l'on avait causé, et en avoir la promesse que l'on n'y reviendrait plus. En effet, il signifia à Charles Toung que s'il entendait encore crier et faire du tapage dans cette maison, il n'examinerait pas d'où cela viendrait, mais le ferait immédiatement bâtonner, selon l'usage du pays. La leçon fut bonne ; quelques jours après, rencontrant ce Charles, je le saluai poliment, et il vint aussitôt me demander pardon des injures qu'il m'avait dites et de la peine qu'il m'avait faite. Il en fit autant plus tard, mais avec plus de publicité et de vive voix et par écrit, lui et Jérôme, comme nous le verrons an 24 décembre 1719. Ce Jérôme reconnut aussi sa faute à l'aide de deux Chrétiens, et il m'envoya demander pardon de l'outrage qu'il m'avait fait, ajoutant que s'il ne venait pas en personnel c'était parce qu'il était trop accablé sous le poids de [522] sa confusion. Quant au manifeste, il me fit dire qu'il l'avait écrit à la requête du Père Contencin, alors supérieur des Jésuites français (sans toutefois en exclure le Père Maillat), que ce Père Contencin lui avait dit que c'était une coutume d'Europe. Il dit la même chose plus tard, dans son acte de rétractation du 12 novembre 1720. Enfin, le Père Contencin lui-même vint plusieurs fois à ma chambre, et me dit qu'il venait exprès pour me demander pardon des offenses qu'il m'avait faites (mais sans expliquer lesquelles), il s'excusa en disant qu'il avait agi, non par sa propre inspiration, mais à l'instigation de ses inférieurs. J'espère que le bon Dieu lui aura pardonné comme je lui pardonne, c'est ainsi que je l'en prie. Le Père Contencin retourna eu Europe pour certaines affaires, mais en revenant d'Europe en Chine il mourut sur mer. Le Père Dutartre pour l'action honorable qu'il avait faite fut très blâmé par les autres Jésuites qui auraient voulu me voir maltraité et persécuté comme auparavant par les deux chrétiens mentionnés. Du reste tous ces affronts n'étaient que l'effet des menaces qu'ils m'avaient faites de vive voix et par écrit pendant le temps de ma délégation si je ne voulais pas m'en désister, et comme je n'avais ni voulu ni pu m'en désister avant de prononcer la sentence, un d'entre eux m'avait dit en face : qu'ils rie feraient souffrir de grandes tribulations pour cette affaire. Je ne puis non plus m'empêcher de rapporter ce

que le Père Maillat, en interrogeant mon domestique Jérôme, disait à pleine bouche : «M. Ripa prétendait nous examiner, c'est nous maintenant qui informons sur son compte.» Mais si la prudence m'avait permis de parler, j'aurais pu répondre que leur enquête contre moi ne prouvait rien, tandis que la mienne avait découvert à leur charge autre chose que des bagatelles. L'auteur de tout ce trouble fut le Père Maillat qui s'était persuadé que le livre avait été publié par moi ou avec mon concours, et qui avait fait croire la même chose au,, autres Pères. C'est pourquoi, lorsque mon innocence fut reconnue, le Père Morao ne [523] put s'empêcher de me dire : «Jamais je ne croirai plus aux assertions du Père Maillat.» Un autre Jésuite me dit que ce Père Maillat était un homme *turbulent et inquiet*, et un autre qu'il était *un calomniateur*.

«19 janvier. Après le départ de Jérôme, il ne me restait plus qu'un seul domestique nommé François Ouang. Dans ce temps où j'étais si tracassé par les Jésuites, il m'était fort difficile de trouver un domestique, personne n'osait entrer à mon service par peur des Jésuites. Ce François lui-même vint une fois pendant la nuit dans ma chambre, il était tout épouvanté et paraissait plus mort que vif ; il me dit à voix basse et en grand mystère : «Monsieur, Monsieur, vous êtes perdu, dans peu vous serez emprisonné. Deux Catéchistes de cette résidence des Jésuites français et un troisième Catéchiste, avec le chef sacristain, tous mes amis, m'ont averti en confidence et secrètement de quitter au plus tôt votre service parce que autrement il m'arriverait ce qui est arrivé à deux Lettrés au temps du cardinal de Tournon qui ont été exilés par l'Empereur en Tartarie où ils se trouvent encore maintenant, et à l'écrivain de M. Pedrini qui l'année dernière a été maltraité, et peu s'en est fallu qu'il ne fût arrêté et exilé.» Après plusieurs autres considérations effrayantes il conclut en me disant : «Monsieur, tous les Chrétiens sont très irrités contre vous, et tous les Européens des trois églises vous détestent souverainement. Ne vous fiez donc pas à leurs mines riantes parce que dans leur Cœur ils cachent une grande haine contre vous.» Ce même conseil me fut donné aussi par deux Jésuites mêmes, car sur le grand nombre il s'en trouvait toujours quelqu'un qui avait encore la crainte de Dieu devant les yeux. Quand mon François eut fini de me parler, je lui demandai quelle était la cause pour laquelle les Jésuites m'en voulaient tant ? Il me répondit qu'il ne la connaissait pas, qu'il savait seulement qu'ils tenaient force conseils et conférences contre moi. Cette cause, le la savais bien, et chacun peut la deviner, elle n'était pas autre que ma fidélité à obéir à la Constitution [524] Apostolique qu'ils attaquaient si obstinément, et à administrer les Sacrements, tandis qu'ils s'en absteinaient pour faire croire que la publication de la Constitution rendait ce ministère impossible. Enfin ils me détestaient parce que j'avais déclaré Juridiquement l'innocence du Père Castorano, au moment où ils l'avaient tant calomnié et diffamé, surtout dans leur livre *Informatio pro veritate* où ils le faisaient passer publiquement pour un imposteur, un faussaire, un menteur et un calomniateur.

«30 janvier. Tous les Jésuites étant réunis au palais, le Père Slavicek lut un écrit qu'il avait composé, et par lequel il prétendait prouver que J'étais excommunié et à éviter, parce que j'avais fait acte de juridiction sur eux ; car ils prétendent être exempts en cas semblables. Ce qui me faisait le plus rire, c'est que de concert avec le Père Maillat il me traitait comme un excommunié à éviter, me refusant le salut lorsque je le rencontrais, ou se cachant derrière un pilier ou derrière un mur, avec des gestes si curieux que je ne pouvais m'empêcher d'en rire aussi bien que d'autres en voyant une pareille comédie. Néanmoins il persista dans ce manège ridicule jusqu'au moment où devant suivre l'Empereur en Tartarie, il vint me trouver pour me prier de l'admettre en ma Compagnie et de partager ma maison et ma table en Tartarie où j'étais entretenu aux frais de l'Empereur et de lui enseigner le Chinois comme j'avais fait l'année précédente. Je le lui accordai volontiers voyant que son scrupule était passé et qu'il préférerait ma compagnie à celle de ses Pères.»

### § XXXIX. Maladie de M. Pedrini.

La maladie qui en 1717 mit en danger la vie de M. Pedrini, fournit encore à M. Ripa l'occasion d'envoyer à Rome, en 1718, une relation remarquable. Voici comment il s'exprime. [525]

«Dès la fin de l'année dernière, 1717, M. Pedrini était tombé malade et souffrait de violentes douleurs de tête, des vomissements continuels. Cette maladie s'aggravait de jour en jour, elle en vint à un tel point qu'au commencement de l'année courante, 1718, je craignis de le perdre. Ce qui m'affligeait davantage était de ne pouvoir l'assister comme j'aurais désiré et comme je devais le faire. Il demeurait dans la villa impériale, et moi j'étais retenu à Pékin par un catarrhe et par une multitude d'occupations et de vexations ; de plus, j'étais obligé indispensablement de me présenter chaque jour au palais à cause de la maladie suivie de l'Impératrice mère et de sa mort qui arriva le 5 janvier 1718. J'invitai plusieurs fois M. Pedrini à se retirer à Pékin, afin que je pusse l'y assister, et lui donner les secours spirituels et corporels qu'il ne pouvait recevoir dans cette villa, et à cet effet je lui offris plusieurs fois ma propre chambre parce que la sienne, bien que plus grande et meilleure que la mienne, n'était pas garantie contre les grands froids de l'hiver et était inhabitable, même pour des gens bien portants, à plus forte raison pour des malades. M. Pedrini ne voulut pas profiter de mon offre, afin, disait-il, de ne m'occasionner aucune sujétion ni aucun embarras. Cependant sa maladie s'aggravait de plus en plus et il eut plusieurs défaillances. Il m'écrivit donc qu'il viendrait volontiers si je pouvais emprunter pour lui aux Jésuites une chambre, (car ils en ont beaucoup de bonnes qui sont vides), afin de pouvoir y passer quelque temps pour se rétablir. Je fis de pressantes instances auprès du Père Contencin, alors supérieur des Jésuites français, dans la résidence desquels nous habitons, afin d'obtenir cette chambre ; il proposa la chose à ses inférieurs et en leur nom il me donna une réponse négative ainsi conçue : *Si M. Pedrini est malade, qu'il reste à la villa ; s'il veut venir ici qu'il habite sa chambre ; telle est la réponse que j'ai à vous donner de la part de mes inférieurs.* Je lui exposai de nouveau la gravité de la maladie de M. Pedrini, et de la meilleure manière que je pus, je lui rappelai l'obligation [526] que nous imposent la charité et la justice de secourir un malade réduit à toute extrémité et sur le point de mourir, privé de tout secours spirituel et corporel, vu que je ne pouvais me fixer dans cette villa. (J'avais voulu malgré tout m'y rendre, mais ayant demandé la permission aux Mandarins ils me l'avaient refusé, ce que les Jésuites savaient bien.) Je devais de plus rester pour me présenter avec les Européens au palais à l'occasion de la maladie de l'Impératrice. Je représentai donc au Père Contencin l'humidité et la froidure de la chambre de M. Pedrini, etc..... et je conclus en disant que je regarderais comme une grande faveur faite à moi-même le prêt d'une de leurs chambres vides pour y placer M. Pedrini qui était moribond, jusqu'à ce qu'il se rétablît ou au moins jusqu'à ce que je pusse à nos frais rendre sa chambre moins inhabitable. Cette seconde instance fit impression sur le Père Contencin et il me répondit que la première fois il n'avait pas bien compris le cas et qu'il en parlerait de nouveau à ses inférieurs. Que de conseils pour porter secours à un Missionnaire de la Propagande à l'article de la mort ! Le Père Contencin tint donc un nouveau conseil avec ses inférieurs et me rapporta encore une réponse négative en leur nom, ajoutant ces mots : *Si la chambre devait servir pour vous, volontiers nous vous la prêterions, mais puisque vous la demander pour M. Pedrini nous ne voulons pas la prêter à cause de ses défauts, nous connaissons M. Pedrini et ses imperfections.* Je répondis à cela : «Que M. Pedrini ait des défauts autant que vous le dites, qu'est-ce que cela fait à la chose ? La charité ne nous oblige-t-elle qu'envers les gens parfaits ? Et quand il serait vrai qu'il fût plein de défauts et qu'il vous eût injurié comme vous le prétendez, c'est précisément à cause de cela que vous devez lui faire du bien puisque la charité et le titre de chrétien l'exigent. De plus vous ne devriez faire aucune difficulté de me prêter cette chambre à moi et à M. Pedrini pour quelques jours puisque je sais fort bien que le Père Parennin pendant qu'il était supérieur l'avait offerte pour toujours à M. Pedrini.» [527]

Le Père Contencin me répondit : *alors, c'était un autre temps.* C'est-à-dire c'était le temps où ils avaient besoin de nous deux à l'occasion de la dispute scandaleuse qui existait entre les Jésuites portugais et les Jésuites français de Pékin ; à ce moment M. Pedrini était en grande

faveur auprès de l'Empereur et ils avaient grandement peur de lui. Le Père Contencin me congédia donc avec ces réponses et avec d'autres aussi crues. Mais ce qui me fit le plus de mal et me scandalisa davantage, fut d'entendre plusieurs autres réponses que les Jésuites me donnèrent ensuite pour excuser leur manière d'agir et leur barbarie inexcusable, réponses par lesquelles ils me faisaient entendre clairement que c'était par haine et par vengeance qu'ils agissaient aussi inhumainement. Je restai comme hors de moi-même en voyant la charité ainsi éteinte dans le cœur d'hommes, de Religieux, et de Religieux qui se glorifient d'être de la Compagnie de ce Jésus qui commande la charité et l'amour des ennemis, et qui veut que l'on fasse du bien à ceux qui nous font du mal. J'étais hors de moi surtout quand je les voyais étonnés des soins que je donnais à M. Pedrini ; plusieurs et notamment le Père Contencin me dirent : *Nous ne comprenons pas pourquoi vous avez tant de charité, pourquoi vous prenez tant de soins et de peines pour ce Monsieur, vous qui savez mieux que personne les déplaisirs que vous avez reçus de lui ; quelle consolation pouvez-vous trouver dans sa compagnie ?*» A ce propos je puis signaler ici ce que j'ai entendu dire par un Jésuite qui se plaignait de voir la charité éteinte dans le cœur de plusieurs de ses Pères de Pékin : «Les Jésuites de Pékin, disait ce Jésuite, observent un autre Évangile. La charité ! où est la charité des Jésuites de Pékin ? Les séculiers croient qu'ils sont des saints parce qu'ils ne voient que leur extérieur dans les places publiques, et ils ne voient pas ce qui se passe au-dedans, comme je le vois !»

«M. Pedrini repoussé par les Jésuites, allait toujours plus mal ; comme dernière ressource il se décida à accepter les [528] offres charitables que lui taisaient quelques païens qui, touchés de compassion à la vue de son état déplorable, l'invitaient à se retirer dans leurs maisons. Il se retira donc à Pékin, chez un Mandarin païen, homme que je connaissais bien, noble, riche et honorable, qui, à ma grande satisfaction, exerça envers M. Pedrini la plus charitable hospitalité, il lui donna un appartement entièrement séparé des siens, lui fournit médecin, remèdes et nourriture, et tout ce dont il avait besoin, de telle sorte qu'il fut rétabli en peu de temps. Avant d'aller chez ce païen, M. Pedrini m'avait demandé conseil, et je l'en avais dissuadé ; pour mon compte, je n'aurais jamais osé prendre une telle résolution pour plusieurs raisons, entre autres pour ne pas donner occasion aux langues malignes et aux plumes satiriques de plusieurs Jésuites d'ici de déblatérer comme ils le firent, en effet, tant qu'ils purent.

«Pendant tout le temps que M. Pedrini fut malade dans la villa et dans la maison du Mandarin païen, aucun Jésuite n'alla le visiter, et pour défendre leur inhumanité (chose incroyable à quiconque vit en Europe) et pour flétrir la charité de ce païen qui s'était montré le vrai prochain de M. Pedrini, ils calomniaient sans conscience aucune et noircissaient M. Pedrini, disant en parlant de lui : *«Ce diable de cleric (M. Pedrini) avec son prétexte de maladie est allé au temps du carnaval (nouvel an chinois) dans la maison de ce païen pour y voir les femmes, etc...»*

J'ai écrit ce fait soit pour apprendre à la Sacrée Congrégation la maladie de M. Pedrini qui ne pourra vivre longtemps, car il est souvent malade, et si l'on n'envoie d'autres sujets, elle n'aura bientôt plus de Missionnaire à Pékin, si nous mourons tous les deux, on ne peut vivre longtemps au milieu de pareilles afflictions, sans compter que l'on aura bien de la peine à y introduire d'autres sujets ; soit aussi pour faire connaître à la Sacrée Congrégation par un seul fait le raffinement de la charité et de l'esprit de plusieurs des Jésuites de Pékin ; je dis de [529] plusieurs, parce qu'ils ne sont pas tous égaux sous ce rapport, j'ai la certitude que quelques-uns avaient compassion de M. Pedrini, seraient allés le visiter, et lui auraient fait la charité, si le parti le plus puissant parmi eux n'avait été d'un avis contraire.»

A la suite de ce récit, M. Ripa insère dans son journal la lettre suivante, qui le nomme Protonotaire Apostolique, ainsi que MM. Appiani et Vedrini.

Cette lettre est du cardinal Sacripante, Préfet de la Propagande, et adressée au Père Cerù à Canton.

Rome, 95 mai 1717.

«Considérant la nécessité où se trouve cette Mission par la mort de Don Gennaro Amodèi, d'avoir quelqu'un qui puisse à l'occurrence faire ou légaliser un acte, selon qu'il en serait besoin, la Sacrée Congrégation suivant vos insinuations a jugé à propos de pourvoir à ce besoin par la nomination d'un autre Protonotaire Apostolique. Afin d'obvier avec opportunité à tous les accidents, Sa Sainteté a jugé à propos que l'on décorât de ce titre trois Missionnaires qui sont dans cet Empire, c'est-à-dire, M. Louis-Antoine Appiani, que l'on espère devoir être en liberté à l'arrivée de cette lettre, M. Théodoric Pedrini et M. Mathieu Ripa, tous deux Missionnaires à Pékin. A cette fin on vous envoie les Brefs de nomination pour que vous les fassiez parvenir à leur adresse, vous les recevrez avec d'autres pièces destinées à d'autres ouvriers de ces contrées. Quant aux autres points contenus dans vos dernières lettres, on examinera la chose et nous vous mentionnerons ensuite les résolutions ; en attendant je m'en rapporte à ce que je vous ai dit dans mes précédentes, etc...

Signé : G. Cardinal SACRIPANTE,  
PRÉFET.

C. COLLICOLA

PRO-SEGRÉTAIRE. [530]

### § XL. Instruction de l'Évêque de Pékin.

«Le 12 février 1718, dit M. Ripa, il arriva de la ville de Chang-Tchéou à Pékin, un Père Jésuite, nommé *Del Bosario*, né à Macao, d'un Père européen et d'une mère chinoise. Depuis longues années, il demeurait dans la ville de Chang-Tchéou et y travaillait avec fruit. Il rapportait qu'en exécution du décret dont il a été parlé et qui prohibait en Chine la Religion chrétienne, il avait été chassé par les Mandarins parce qu'il n'avait pas le *Piao*. Le Père Paul Gozani, autre Jésuite, me rapporta aussi qu'il avait reçu des lettres de Chrétiens de sa Mission du Ho-Nan qui lui apprenaient que les Mandarins de cette province avaient mis en prison une quinzaine de Chrétiens, et leur avaient fait donner la bastonnade ; que, parmi eux, un seul vieillard était resté ferme dans la foi, et avait été condamné au tourment appelé *Kia* (la Cangue) dans lequel il était mort glorieusement, tandis que tous les autres avaient apostasié <sup>40</sup>.

«11 mars 1718. L'Empereur était allé aux Eaux, j'allai avec quatorze Jésuites demander des nouvelles de sa santé. J'appris que le *Zum-Tou* (supérieur de deux Vice-Rois) de Canton, nommé Yang, avait envoyé un rapport au tribunal Ping-Pou (des armes) à Pékin, dans lequel il disait que l'on pouvait permettre le commerce aux Européens à Canton, parce que les craintes exprimées par Tching-Mao n'avaient pas de fondement, et il le prouvait par de bonnes raisons ; mais il ajoutait que sans différer, il fallait prohiber la publication de notre sainte Religion en Chine. Ce rapport avait été présenté à l'Empereur qui, le lendemain, avait décrété que l'on exécuterait ce qui était dit de la liberté de commerce, mais qu'il fallait suspendre [531], jusqu'à nouvel ordre, la défense de publier la Religion en Chine. Les Européens pensèrent avec quelque raison que le *Zum-Tou* avait envoyé ce rapport au tribunal, par suite d'un ordre secret de l'Empereur.

«15 mars 1718. Après un conseil très long et très secret tenu par les Pères Kilian et Morao, et le Mandarin Tchao-Tchang, je fus averti par les Jésuites français que le Père Kilian leur avait mandé par écrit d'aller tous aux Eaux, le lendemain, pour remercier l'Empereur de

---

<sup>40</sup> La Cangue est une pesante planche large et longue de trois palmes, dans laquelle est pris le cou du condamné et qu'il doit porter jour et nuit.

ce décret. Un de ces Pères me dit qu'il avait proposé avant de partir, de parler et de s'entendre un peu sur la manière de se comporter, et qu'on n'avait pas voulu, sous prétexte qu'absolument il *fallait partir*, sans rien ajouter. C'est pourquoi un Jésuite conclut en disant : *Que de choses ce Tchao-Tchang va faire dire à l'Empereur !* sous-entendu pour détruire la faveur accordée. C'est ce qui arriva. Le lendemain, je partis avec quatorze Jésuites pour les Eaux, et j'y restai avec eux. Le 17, nous nous présentâmes au palais, et sans qu'on nous fit faire les prostrations d'usage pour remercier l'Empereur, sans qu'on attendît un acte de remerciement fait de vive voix ou par écrit, il nous vint directement un Eunuque des appartements de l'Empereur, nommé Huéi qui nous parla ainsi : «Sa Majesté dit qu'il n'est pas nécessaire de la remercier, (donc Tchao-Tchang avait déjà, en secret, remercié l'Empereur de la part des Européens) qu'il n'a fait aucune faveur spéciale par le décret d'hier par lequel il a dit de suspendre pour quelque temps, la prohibition de la publication de la Religion en Chine, ce décret n'est pas autre que celui de l'année dernière (qui avait été donné à l'occasion de l'accusation portée par le Mandarin *Tching-Mao*). L'Empereur n'a pas deux paroles, mais une seule, et il n'a fait maintenant que confirmer ce qu'il avait tant de fois décrété. L'Empereur attend encore quelque autre année pour voir les réponses que donnera le Pape ; si celui-ci ne permet pas tous les Rites chinois, aucun Européen ne pourra demeurer en Chine. Le Pape doit les permettre tous [532] sans y rien changer, autrement dit l'Empereur, je ne permets pas et aucun Européen ne pourra plus venir. Si le Pape permet les Rites alors je verrai si l'on doit permettre aux Européens de rester en Chine avec le *Piao* ou d'une autre manière.» Voilà le fait sur lequel je remarque que si le Père Kilian a remercié l'Empereur d'une manière si secrète on peut conclure que le remerciement a été bien simple. Les Jésuites me dirent qu'ils avaient insinué plusieurs fois à l'Empereur qu'ils seraient fâchés qu'il prohibât la publication de la Religion parce que ce serait les regarder comme coupables de félonie, mais qu'ils voulaient que le Pape permît tous les Rites sans en excepter un seul, et en me parlant du Légat Apostolique qu'on attendait ils me dirent plusieurs fois, *que l'Empereur ne le laisserait pas venir à Pékin avant de lui avoir fait faire mille questions à Canton*. Tout cela me fait grandement soupçonner que cette fois encore le Père Kilian avait fait insinuer sa volonté à l'Empereur par le Mandarin Tchao-Tchang. Ce soupçon se confirme parla réponse de l'Empereur qui n'avait aucun rapport avec la proposition. La proposition était le remerciement que nous devions faire à Sa Majesté pour avoir permis la publication de la Religion défendue par suite des faux exposés de *Tching-Mao*, et l'Empereur nous répond de ne rien changer aux Rites chinois, qu'autrement on ne laisserait venir à Pékin aucun Européen.

«23 mars 1718. Par un exprès de Monseigneur l'Évêque de Pékin je reçus ce jour-là une lettre de ce Prélat, du 26 février, ainsi que tout le procès et ma sentence, le tout approuvé par l'Évêque avec ordre de l'envoyer à Rome. Par le même courrier, je reçus une autre de ses lettres datée du 16 mars, avec une lettre pastorale ou instruction de ce Prélat sur la Constitution *Ex illâ die* ; il en envoyait un duplicata aux Jésuites.

«Comme l'Empereur était très enclin à la superstition, il eut envie d'avoir un traité sur l'Astrologie judiciaire et avait fait consulter le Père Jartoux sur cette matière, il avait aussi [533] ordonné au Père Parennin de lui rédiger par écrit les règles de cette science. Le Père Jartoux répondit de vive voix fort chrétiennement que ce n'était pas une science, mais une chose vaine et que les Chrétiens avaient défense de l'enseigner. Le Père Parennin en mit par écrit une définition générale et dit pareillement que c'était une chose vaine dont il ne fallait tenir aucun compte. Quand l'Empereur revint des Eaux à Pékin, il envoya faire une forte remontrance au Père Parennin, supposant faussement qu'il avait cherché à éluder une réponse directe à la question, dans la crainte d'être accusé auprès du Pape. Il fit faire avec plus de mépris encore une réprimande au Père Jartoux en lui faisant dire qu'il était un sac de mensonges, le premier et le plus vil menteur du monde. Il fit encore tancer sévèrement le Père Kilian et une autre fois le Père Parennin, entre autres choses il dit : «Vous autres Européens vous ajoutez foi à vos domestiques chrétiens que vous avez chez vous, ce sont des gens vils et de basse classe qui vous expliquent mal les choses. Vous détruisez et vous et votre Religion. Ici en Chine il n'y a que les va-nu-pieds qui ont

embrassé votre Religion, des gens morts de faim. En Europe votre Religion est divisée en mille sectes diverses et on ne peut savoir quelle est la véritable. C'est vous qui êtes superstitieux et qui toujours pensez au mal. J'ai fait voir au Jésuite Charles Slavicek mon livre de musique ; parce qu'il croyait qu'il avait été fait par Pedrini, il l'a blâmé, et pourtant il avait été composé par le Jésuite Pereyra et non par Pedrini !» Telles furent les paroles de l'Empereur ; il désirait véritablement avoir son traité sur l'Astrologie judiciaire ; sachant par expérience que lorsqu'il voulait des Jésuites quelque travail pour le service des idoles il ne l'obtenait qu'en alléguant un motif indifférent, (je le lui ai entendu dire à lui-même en citant beaucoup d'exemples), il laissa passer plusieurs jours puis commanda au Père Kilian de combiner la musique Chinoise avec les humeurs du corps humain et avec les constellations du ciel. Il espérait par ce moyen terme obtenir son traité, [534] d'Astrologie. Il n'y réussit pas encore parce que le Père Kilian s'excusa en disant qu'il ne savait pas la musique chinoise et qu'il n'avait personne chez lui qui la connût, que s'il voulait qu'on fit cette étude il devait en charger un docteur chinois qui sût la musique pour la combiner avec les humeurs du corps humain et avec les constellations du ciel. L'Empereur ne lui donna pas de docteur mais lui dit de prendre à cœur l'exécution de ses ordres. Le Père Parennin qui se trouvait là présent avec moi, réprouva la réponse donnée par le Père Kilian, et entre autres choses il dit de lui en cette occasion *qu'il n'était bon qu'à embrouiller les affaires*. Dans une autre occasion il dit de lui avec plus de vérité : *ce Père Kilian se croit le droit de tout dire, de tout faire, et à la moindre chose qu'on lui dit, il en vient aussitôt à la vengeance*. Ce qui est vrai c'est que les fauteurs des Rites se ressemblaient tous ; ils ne pouvaient se souffrir l'un l'autre, le Seigneur le permettant ainsi pour les faire cuire, comme on dit, dans leur propre jus.

«9 avril 1718. Le Père Kilian Stumpf, Visiteur, en son nom et au nom de tous les siens, avait non une fois mais plusieurs fois par lettres même importunes prié l'Évêque de Pékin de leur donner son instruction sur la Constitution *Ex illâ die*, assurant que sans cette instruction ils ne pourraient jamais reprendre l'administration des sacrements ; il inculpait Monseigneur comme si en ne donnant pas cette instruction il était la cause de leur suspense. Tout cela se prouve par les lettres de Monseigneur du 16 mars, du 2 juin et du 20 octobre 1748. Le Père Kilian se donnait l'air de réclamer avec instances cette instruction, mais en réalité, il réclamait la suspension de la Constitution, mais il le faisait d'une manière si impropre et si frauduleuse que moi, qui ai lu plusieurs de ses lettres, j'en ai été souverainement scandalisé. Ils s'expliquèrent plus clairement avec le Père Castorano qui se trouvait alors à Pékin, et le pressèrent vivement de suspendre la Constitution, et comme il refusa, disant qu'il ne voulait, qu'il ne pouvait, qu'il ne [535] devait pas la suspendre, ils en vinrent aux violences que nous avons dites, jusqu'à lui refuser même la consolation de se confesser. Nous avons vu aussi sous le 1er octobre 1716, et en plusieurs autres endroits, que les Jésuites d'Europe et leurs supérieurs avaient ordonné aux Jésuites de Chine de ne pas accepter la Constitution, et au cas où ils l'eussent acceptée, de ne pas la mettre en pratique, en même temps que pour jeter de la poudre aux yeux du monde, ils faisaient à Rome tant et tant de protestations d'obéissance au Pape. C'est pour simuler cette obéissance que les Jésuites de Pékin avaient fait tant d'instances pour avoir la susdite instruction, et l'avaient demandée, soit de vive voix, soit par écrit, tantôt à l'Évêque, tantôt à son Vicaire-Général, comptant bien que l'Évêque ne la donnerait pas, car il l'avait déjà déclaré lui-même ; ils croyaient qu'il suspendrait plutôt la Constitution. Il en fut autrement, il leur envoya l'instruction qu'ils réclamaient depuis si longtemps, et sans laquelle, disaient-ils, ils ne pourraient reprendre l'administration des sacrements. Il la fit donc, et dans un sens si large, qu'il permit même plusieurs choses qui furent ensuite défendues par la Constitution *Ex quo* de Benoît XIV. J'en fus frappé, de stupeur ainsi que, les autres Missionnaires de la Propagande ; mais les Jésuites se trouvèrent dans un grand embarras. Parmi eux il s'en trouvait quelques-uns qui avaient un peu de conscience, et qui voulaient reprendre l'administration des sacrements, d'autres plus que jamais obstinés, voulaient continuer à rester suspens. C'est pourquoi, le 9 avril, les Jésuites des trois maisons se rassemblèrent dans la maison des Portugais. Ils délibérèrent longuement sur

cette affaire, et après un long débat, ils résolurent de ne pas reprendre l'administration des sacrements. Pour colorer leur obstination, ils arrêtaient qu'ils proposeraient de nouveaux doutes à Monseigneur et qu'ils mettraient aussi l'affaire en délibération parmi les Chrétiens, afin qu'ils vissent entre eux s'ils voulaient admettre la condamnation des Rites. Cette détermination inique, prise dans le conciliabule [536] des Jésuites de Pékin, fut en effet mise en pratique : Plusieurs Pères qui avaient assisté au conseil en reconnurent et en avouèrent eux-mêmes l'iniquité, je me contenterai de rapporter seulement les paroles du Père Du Tartre, supérieur de la résidence de Saint-Sauveur des Jésuites français. Ce Père parlant au frère Brocard qui était malade et dans une chambre voisine de la mienne, lui dit d'une voix distincte et claire que j'entendis fort bien. que l'on avait pris la résolution de ne pas administrer les sacrements, que plusieurs Pères avaient fortement blâmé le Père Kilian d'avoir tant de fois et avec tant d'instances demandé cette instruction à Monseigneur, que cette instruction étant venue ils ne voulaient pas encore reprendre l'administration des sacrements. Alors le frère dit et répéta plusieurs fois. *C'est là se moquer de l'Évêque, se moquer du Saint-Siège, se moquer de Dieu ! — Belle chose, dit-il une autre fois, belle chose, mettre cette affaire en délibération parmi les Chrétiens pour déterminer, et décider ce qu'il faut faire !* Le Père Du Tartre dit encore qu'on avait dit au Père Kilian : A quoi donc a servi de faire tant d'instances auprès de Monseigneur pour avoir l'instruction, si une fois qu'elle est venue on ne veut pas administrer ? et le frère répondit : *à montrer leur bêtise ! J'ai entendu dire par un autre Jésuite qu'ils ne faisaient tant de demandes et ne proposaient tant de doutes à Monseigneur qu'afin de pouvoir ainsi confondre Rome.* Le même frère Brocard, Jésuite, me parlant un jour sur cette matière montrait être scandalisé par ses Pères et me dit et me répéta plusieurs fois : «Le Saint-Siège verra que maintenant ce que c'est de disputer avec les Jésuites. Oh ! si le Pape savait tout cela et comment les Jésuites se conduisent ici ! Le Pape ne sait rien de la manière dont les choses se passent ici. Je ne l'aurais jamais cru si je ne l'avais pas vu de mes yeux, et si je l'avais su auparavant je ne me serais jamais fait Jésuite !»

«Voilà donc où aboutirent toutes ces protestations faites par [537] les Jésuites d'obéir à Monseigneur, aussitôt qu'il donnerait son instruction ? Il dit lui-même dans une de ses lettres du 20 octobre 1718 : «J'ai reçu tant d'importunités de la part du Père Kilian, Visiteur, pour donner cette instruction ! Il m'a tant dit qu'elle leur était nécessaire pour pouvoir administrer ! Il m'a tant reproché d'être la cause de leur suspense en ne leur donnant pas d'instructions ! Maintenant je reconnais fort bien que si les Jésuites sont suspens, ils le sont non par manque d'instructions, mais par ordre de leur Supérieur de Lisbonne.» Et dans une autre lettre qu'il m'adressa le 22 juin de cette même année, il dit : «Malgré notre lettre pastorale ou instruction, les Pères Jésuites n'en persistent pas moins à refuser d'administrer les sacrements, et pourquoi donc leur Père Visiteur me pressait-il tant et jusqu'à m'insulter ? Par là ils font ouvertement connaître qu'ils parlent de bouche d'une manière, et de cœur d'une autre. Dieu qui voit les cœurs et qu'on ne peut tromper par de belles paroles, leur donnera leur récompense en son temps.»

Un passage de la circulaire de M. Bonnet du 26 décembre 1719, nous fait bien voir la vérité de ce que M. Appiani ne cessait de répéter dans ses lettres que les Jésuites tenaient toute l'Europe dans la crainte avec des épouvantails sans réalité. Qui aurait jamais pensé que cette instruction de l'Évêque de Pékin qui ainsi qu'on le voit n'aboutit à rien, eût pu empêcher en Europe l'envoi de nouveaux Missionnaires ? Or voici les paroles de M. Bonnet : «Monseigneur Mullener travaille toujours en Évêque des premiers siècles. Nous lui avons préparé deux ou trois ouvriers, mais M. Couty m'a envoyé de Rome un mandement de l'Évêque de Pékin, par lequel nous avons jugé qu'il n'est pas temps de les faire partir et que la prudence chrétienne veut qu'on attende le succès de la Mission de Monseigneur Mezzabarba.» Nous verrons plus tard que pour avoir tant attendu, on arrivera quand il ne sera plus temps. [538]



C'est toujours le journal de M. Ripa que nous citons.

«6 mai 1718. Lorsque nous allions de Pékin à Djé-Hol, chaque année à la suite de la Majesté Tartaro-Chinoise, on nous donnait un Ta-Gin, c'est-à-dire, un homme riche, pour nous entretenir avec une partie de l'argent qu'il avait gagné dans l'office de douanier en quelque province de la Chine. Or, plus l'Empereur devenait vieux et plus il devenait parcimonieux. Cette année-là il lui vint à l'idée d'exiger en argent ce que tous ces Ta-Gin (et ils étaient en grand nombre) auraient dû dépenser en nature pour alimenter les Européens, les docteurs, les musiciens, les artistes et autres personnes de la suite impériale, ou pour restaurer le palais, refaire les routes, les ponts, etc..., selon que le besoin l'aurait exigé. Le tout montait à une somme exorbitante. L'Empereur se réservait de donner à chacun en argent ce qui lui serait nécessaire, et en calculant ce qui était uniquement de pure nécessité, la dépense était réduite de beaucoup. Quand cette détermination de l'Empereur fut publiée, un Mandarin préposé aux Européens, soit de son propre mouvement, soit à l'instigation des autres, dit à un des Eunuques des appartements impériaux de rapporter à l'Empereur que pour faire plus d'épargnes il fallait laisser à Pékin MM. Ripa et Pedrini vu que ce dernier surtout exigeait pour son compte six cents taëls (3,2900 francs). M. Pedrini qui entendit ce conseil, répondit qu'il n'avait jamais demandé 600 taëls, mais qu'il avait dit seulement qu'il aimait mieux être nourri par le Ta-Gin (Tartare qui l'accompagnait) que par l'argent. Je n'étais pas présent et Dieu permit que l'Eunuque répondît pour moi bien qu'il ne fût pas de mes amis ; il répondit brusquement au Mandarin : «Qui êtes-vous pour vouloir exclure Ripa ? L'Empereur veut le conduire, et vous, vous ne le voulez [539] pas. Laissez à l'Empereur à voir s'il veut l'emmener ou non.» Cela dit, il alla chez l'Empereur et nous rapporta que sa volonté était que nous le suivissions avec quelques autres Européens comme auparavant. L'Empereur voulut qu'on donnât à chacun de nous, soit à l'allée, soit au retour, un char avec quatre mules pour le transport des effets, avec des domestiques et une tente ; de plus un cheval sans selle pour notre voyage et notre séjour en Tartarie à la charge de le nourrir à nos frais, puis douze taëls par mois à chacun de nous.

«Cette somme étant insuffisante chacun devait suppléer de son mieux.

«A cette même date du 6 mai, le pauvre Père Castorano, après avoir été tant tracassé, fut encore obligé de revenir de *Lin-Zing-Tchéou* à Pékin. Voici le fait. Par suite de ce qui a été dit plus haut, au 16 janvier de cette année 1748, le Père Castorano, cédant aux Jésuites qui, dans leur protestation, lui reprochaient en face de vouloir rester à Pékin, de son propre mouvement et sans nécessité, était sorti de cette ville pour revenir à sa résidence. A peine y fut-il arrivé, qu'il y aida l'Évêque, tout cassé de vieillesse, à composer cette instruction qui jeta les Jésuites dans un si grand embarras. Nouveau titre pour ces derniers d'exercer leur haine sur le pauvre Père Castorano : ils savaient que pour embrouiller l'Évêque, vieillard timide, et tout à fait étranger à la théologie dogmatique, il n'y avait pas de meilleur parti à prendre que de lui enlever l'assistance de son Grand-Vicaire, le Père Castorano. Aussi à peine y avait-il quelques jours que l'instruction était arrivée à Pékin, qu'un Mandarin du palais (sans aucun doute Tchao-Tchang) écrivit aux Mandarins de *Lin-Zing-Tchéou*, que le Père Castorano n'ayant pas exécuté l'ordre du monarque pour lequel il avait été envoyé à Canton, et après être revenu de Canton à Pékin, étant retourné à *Ln-Zing-Tchéou*, sans se présenter seulement à l'Empereur pour lui rendre compte de sa commission, ils eussent à l'obliger de revenir au plus tôt à la capitale. [540]

Les Mandarins exécutèrent cet ordre, et obligèrent le Père Castorano à revenir à Pékin. A peine y fut-il arrivé, que les Jésuites le pressèrent vivement de se présenter à l'Empereur. S'il avait suivi ce conseil, grâce aux insinuations de Tchao-Tchang, il aurait pu s'attendre de nouveau à la prison, et à d'autres vexations pour lui-même, pour le Père Cerù et pour les autres Missionnaires, et il aurait été certainement condamné à parcourir toutes les provinces de Chine, pour y reprendre les exemplaires de la Constitution qu'on avait envoyés aux Missionnaires.

«Le Père Castorano ne voyait pas le piège qu'on lui tendait, il pensait qu'en se présentant à l'Empereur, il allait mettre fin à toutes ces tracasseries, et il était tout résolu à se présenter. Fort heureusement qu'avant de faire cette démarche, il vint à la villa impériale pour se concerter avec moi et avec M. Pedrini. Ce dernier était d'avis qu'il pouvait risquer, moi je pensai qu'il valait mieux prendre le parti le plus sûr, et supporter les tracasseries qu'il souffrait plutôt que de s'exposer volontairement au danger de se compromettre en se présentant à l'Empereur. J'étais de cet avis parce que, cette année-là, on attendait de Rome le Légat Apostolique, et dès qu'il serait arrivé, si ses affaires allaient bien, on ne devait certainement plus parler du Père Castorano ; si elles allaient mal, il devait partager le sort du Légat. Pour agir avec plus de sécurité, M. Pedrini alla en grand secret sonder un des Mandarins qui lui étaient le moins hostiles, et qui était aussi chargé des Européens ; il lui demanda s'il y avait réellement eu un ordre de l'Empereur pour faire revenir le Père Castorano à Pékin. Le Mandarin fut fort étonné d'apprendre que le Père Castorano fût revenu, et l'assura que ni l'Empereur, ni les Mandarins n'avaient donné aucun ordre pareil et ne s'étaient même pas informés du tout du Père Castorano. Je parlai aussi non seulement à ce Mandarin, mais encore à trois autres, et tous quatre m'affirmèrent la même chose ; de plus, témoignant leur compassion pour le Père Castorano, [541] ils ajoutèrent que volontiers, ils lui diraient de retourner à *Lin-Zing-Tchéou*, s'il n'y avait là ce Tchao-Tchang, qu'ils connaissaient bien comme tout vendu aux Jésuites. Deux de ces Mandarins se concertèrent ensuite ensemble, et décidèrent que je ferais partir le Père Castorano ; ils me recommandèrent de ne jamais dire que ce conseil venait d'eux. Ainsi, je trouvai de la droiture dans deux Païens, tandis que je voyais cette vertu éteinte dans le cœur de Chrétiens et de Missionnaires de la Compagnie de Jésus. Selon le conseil de ces deux Mandarins, le Père Castorano se décida à partir, mais sans rien dire aux Jésuites, en leur laissant croire que tôt ou tard, il se présenterait à l'Empereur.

«22 mai 1718. Pendant que les Jésuites supposaient que le Père Castorano allait rester à Pékin, celui-ci, à l'improviste, alla prendre congé des Jésuites de la vice-province de Portugal ; le lendemain, 23, il alla saluer les Jésuites français et partit pour sa résidence de *Lin-Zing-Tchéou*, malgré les Jésuites qui blâmaient fort sa conduite et employaient tous leurs efforts pour le dissuader de partir et pour l'engager à suivre l'Empereur en Tartarie où il était allé le 12 de ce mois, afin d'y arranger son affaire avec le Père Parennin et le Mandarin Tchao-Tchang, ou au moins d'y attendre quelque temps à Pékin où ce Mandarin se trouvait encore pour cause de maladie. Si le Père Castorano avait prêté l'oreille à ces diaboliques insinuations des Jésuites, il se serait présenté spontanément comme il l'avait déjà résolu avant de me parler, et sans aucun doute il serait tombé dans le piège, aurait perdu sa paix et sa liberté et de plus aurait perdu le Père Cerù et les autres Missionnaires qui obéissaient à la Constitution, parce que l'adresse de Tchao-Tchang qui avait ourdi l'intrigue pour le faire revenir à Pékin, serait aussi parvenue à faire dire à l'Empereur que lui, Castorano, et le Père Cerù avaient encore envoyé d'autres exemplaires de la Constitution aux autres Missionnaires dispersés dans la Chine pour la publier, qu'il avait envoyé une pernicieuse relation au Pape, et allégué [542] le témoignage de l'Eunuque incarcéré, etc... On ne peut pas dire que les Jésuites qui conseillaient au Père Castorano de rester, ignorassent la perfidie de ce conseil, car il eût fallu être aveugle pour ne la pas voir ; un de ces Pères moins intéressé que les autres sut bien me dire que le Père Castorano agissait très prudemment en partant sans se présenter, parce que pour lui, se présenter à l'Empereur et lui parler de son affaire était la même chose que se perdre. Il est vrai cependant que ce Jésuite qui avait parlé ce même jour avec plusieurs de leurs Pères, pendant que le Père Castorano était encore à Pékin, ajouta pour m'intimider : «Pensez-vous que le Père Castorano par son départ terminera l'affaire et trouvera la paix dans sa résidence ? Si l'on a trouvé moyen de le vexer et de l'obliger par les Mandarins de *Lin-Zing-Tchéou* de venir à Pékin, croyez-vous qu'on le laissera tranquille et qu'on ne saura pas le molester de nouveau et le forcer à revenir ?» C'était en effet ce que je craignais. Mais Dieu qui voulait que le Père Castorano vînt à Rome pour mettre la dernière main à l'extirpation de la superstition des Rites chinois tant préconisés par les Jésuites, permit que

ce Père ne fût plus molesté à *Lin-Zing-Tchéou* ni obligé par les Mandarins à retourner à Pékin.

«27 juin 1718. Étant à Dié-Hol, en Tartarie, je reçus des lettres de nos Missionnaires qui étaient à Canton. Ils m'annonçaient qu'on avait publié là un libelle diffamatoire composé de 93 feuilles, imprimé l'année précédente et ayant pour titre : *informatio pro veritate contra iniquiorem famam sparsam per Sinas cum calumnia PP. societatis Jesu et detrimento Missionis, communicata Missionariis in Imperio Sinensi*. Au commencement on n'en connaissait pas l'auteur, mais on vint à découvrir que c'était le Père Kilian Stumpf, Visiteur, aidé de ses inférieurs, et que ce livre avait été imprimé à Pékin. Avec cette annonce on m'envoyait plusieurs passages de l'ouvrage où j'étais nommé comme je l'ai dit plus haut ; enfin le reçus le livre entier. [543]

«Le but de ce libelle diffamatoire était de faire passer le Père Castorano pour un homme sans consistance et pour un imposteur, et sa relation envoyée à Rome pour une pure calomnie. De plus dans ce libelle on profitait de l'occasion pour parler de tout ce qui regardait la Mission, de la controverse des Rites qui y étaient chaudement défendus malgré la proscription du Saint-Siège, on y parlait du Pape, de la Sacrée Congrégation de la Propagande, du cardinal de Tournon, de Monseigneur l'Évêque de Pékin et de beaucoup de Missionnaires avec tout le discrédit et toutes les calomnies possibles, accumulant une infinité d'assertions fausses, de faits altérés ou même inventés à plaisir.

«Aussitôt que J'eus reçu ces passages du libelle j'en Es une courte réfutation en latin, et je me proposais de la publier ; Monseigneur et le Père Castorano me conseillèrent de le faire, mais tout bien considéré je préfèrai ne pas la publier. Plusieurs autres Missionnaires firent des réponses à ce libelle, et envoyèrent à Rome leurs réponses, je mentionne ici l'écrit érudite du Père Dominique Perroni, Missionnaire de la Sacrée Congrégation à Canton. Il est inséré dans le tome III, page 205 ; dans le tome V, il y a aussi de lui l'original de deux autres lettres, l'une du 2 mai, l'autre du 2 juin 1718.

«Pour donner ici un petit aperçu sur ce qui arriva au sujet de ce livre *Informatio pro veritate*, j'interromps un instant le récit des événements. Il faut savoir d'abord que ce livre ayant été publié sans nom d'auteur, sans l'examen nécessaire et l'approbation de l'Ordinaire du lieu, Monseigneur de Pékin, était de sa nature livre prohibé en vertu de la dixième règle de l'index ; en outre, comme traitant des affaires des Missions, il était défendu par la Bulle *Credita nobis cœlitus* de Clément X, et les auteurs avaient encouru l'excommunication *latæ sententiæ*, réservée au Pape, avec privation d'office et de voix active et passive. En outre, traitant au moins incidemment des Rites chinois et des controverses qui avaient surgi à cet effet, il était prohibé même [544] *sans aucune déclaration* et sous les mêmes peines par le Pape Clément XI, dans son décret du 25 septembre 1710. De plus, Monseigneur l'Évêque, par son décret du 24 septembre de cette année 1718, après avoir déclaré que ce livre contenait beaucoup de choses fausses, calomnieuses, et injurieuses, soit contre le prochain, soit contre le Saint-Siège, le condamna comme diffamatoire et déclara que les auteurs avaient encouru les peines portées contre ceux qui composent des livres diffamatoires.

«Dès que Monseigneur eut lancé le décret ou cette censure par sa lettre du 23 septembre, il me l'adressa avec deux plis, adressés l'un au Père Kilian Stumpf, qu'il supposait être encore Visiteur, et l'autre au Père Du Tartre, Supérieur des Jésuites français ; ils renfermaient une copie de son décret avec l'ordre de la publier à leurs inférieurs. Obéissant à Monseigneur, dès mon retour de Tartarie, je remis les deux plis à leur adresse. Le Père Kilian fit répondre à Monseigneur par le Procureur, le Père Magalhaens, qu'il avait envoyé celui qui lui était adressé, au Père Laureati, son successeur. En répondant au Père Procureur, Monseigneur inséra une lettre pour le Recteur *pro tempore* du collège des Jésuites de la vice-province de Portugal, et il y enferma encore une copie de son décret avec ordre à ce Recteur de le promulguer à ses inférieurs. Le Père Procureur renvoya le tout à Monseigneur en disant que l'affaire étant déjà entre les mains du nouveau Visiteur, le Père Laureati, c'était de celui-ci que Monseigneur devait attendre une réponse. Après une longue attente, le Visiteur envoya sa réponse qui n'était autre chose qu'une défense

du libelle et un blâme de la censure épiscopale ; il concluait en disant qu'il se rendrait à Lin-Zing-Tchéou pour conférer de vive voix avec Monseigneur.

«Le Père Laureati, Visiteur, en se rendant de sa résidence à Pékin, au mois d'avril de l'année suivante, 1719, passa effectivement à Lin-Zing-Tchéou où il arriva le 14. Il s'entretint avec l'Évêque, et le pria entre autres choses de ne pas l'obliger à publier cette censure à ses inférieurs, alléguant que s'il était [545] obligé à le faire, il lui serait impossible de ramener jamais ses inférieurs à l'administration des sacrements et de les empêcher de publier je ne sais quelle apologie qu'il disait qu'ils avaient déjà faite contre le Père Castorano. Monseigneur ne lui accorda point ce qu'il demandait, alors il le pria de suspendre au moins son décret pour le for intérieur. Là-dessus, le Père Laureati s'en alla de Lin-Zing-Tchéou, prônant partout que Monseigneur lui avait permis de suspendre son décret. Monseigneur, par une lettre adressée au Père Laureati, en date du 28 juin 1719, lui reprocha son mensonge. Cette lettre fut suivie de plusieurs autres de Monseigneur et de son Vicaire qui, toutes, remettaient sous les yeux du Père Laureati des vérités sérieuses.

«Quant au Père Dutartre il répondit à l'évêque que sa censure ne regardait pas les inférieurs, les Jésuites français, parce qu'ils n'avaient pris aucune part à la rédaction du libelle ni même à son impression ; de plus parlant de la censure elle-même il conclut en disant : «On voit que vous n'épargnez que les corbeaux ; Pour les colombes, vous n'avez que réclamations et censures.» En lisant ces mots l'Évêque se mit à rire en disant : Si ce sont des colombes elles sont joliment noires. Quant au Père Kilian il censura lui-même la censure de l'Évêque et sa publication en Chine. Quoi qu'il en soit le Pape confirma le décret de Monseigneur et lui adressa un bref dans lequel parlant du Libelle des Jésuites il l'appelle injurieux, malicieux et séditieux.

«Je ne rapporte pas ici le libelle ni les réponses qui y furent faites, ce serait entrer dans un labyrinthe inextricable et insupportable à la lecture. Du reste toutes ces pièces sont consignées dans le *Summarium* tome III et IV.

«Monseigneur pour procéder juridiquement demanda aux Jésuites un exemplaire de ce libelle et de l'autre ouvrage dont il a été parlé au 17 janvier, composé par le chrétien Laurent Sou. Plusieurs instances furent faites de la part de Monseigneur au Père Kilian, Visiteur, celui-ci s'excusa plusieurs fois et enfin envoya à Monseigneur une lettre du roi de Portugal et [546] une autre du Vice-Roi de Goa qui tous deux ordonnaient au prélat de prendre la défense de son droit de patronage, c'est-à-dire de ne publier ni la Constitution, ni aucun décret du Pape sans avoir *l'exequatur* du roi de Portugal ; loin de répondre directement à l'évêque, le Père Kilian s'en tirait en disant : qu'ils se défendaient par la voie publique, moyen que leur accordait le droit naturel. Ceci nous est connu par des lettres du Père Castorano du 23 octobre et de Monseigneur du 14 novembre 1718.»

## § XLII. Préparatifs à Pékin pour l'arrivée d'un nouveau Légat Apostolique.

«8 Août 1718. Les Jésuites qui étaient à Djé-Hol appelèrent de Pékin un de leurs écrivains. Quand il fut arrivé, pour me cacher le motif de sa venue, ils me dirent qu'ils l'avaient fait venir pour rédiger en chinois un mémoire à présenter à l'Empereur, pour lui demander sa protection et étouffer une persécution qui, disaient-ils, venait de s'élever dans la province de Pékin. Quand ce mémoire fut rédigé, et sans doute présenté, le Père Morao me dit qu'il avait été, appelé au moins deux fois par l'Empereur qui lui avait parlé seul à seul, qu'il n'avait fait que causer de nouvelles d'Europe et de son manifeste en trois langues et qu'il avait demandé des nouvelles du Père Castorano. Ce même jour, 8 août, le Père Slavicek me dit que le Père Morao avait été dernièrement appelé de nouveau par l'Empereur, puis d'une manière confuse et comme en balbutiant il ajouta : Il n'y a que le Légat Apostolique que l'on attend qui pourra apaiser la colère de Sa Majesté s'il lui donne satisfaction. Comme les Jésuites prenaient grand soin de dérober leurs démarches à la connaissance de M. Pedrini et de moi, on pouvait facilement conjecturer qu'ils avaient préparé quelque

nouvelle manœuvre pour cette occasion. C'était justement le moment où à Pékin on venait de recevoir des nouvelles d'Europe. Les Jésuites les avaient [547] insérées dans leur mémoire et arrangées à leur façon, et ce mémoire n'avait nullement pour but de réclamer la protection impériale contre une persécution. Si telle en avait été la substance la réponse aurait été publique, tandis qu'on n'entendit jamais parler ni de cette prétendue supplique ni d'une réponse de l'Empereur. Au contraire on apprit qu'on avait exposé à l'Empereur qu'il était arrivé à Canton des vaisseaux portant des nouvelles d'Europe, qu'à cette occasion l'Empereur avait parlé de son manifeste en trois langues, du Légat Apostolique que l'on attendait, du Père Castorano, de la colère dans laquelle il était entré, etc... Quoi qu'il en soit de l'exposé fait par les Jésuites que l'on ne peut douter avoir été très pernicieux, le fait est que l'Empereur n'en fit aucune mention, afin de ne pas manquer à sa résolution de ne faire aucune démarche importante avant d'avoir entendu le Légat Apostolique que l'on attendait. Ce fut un trait de la Providence divine pour l'empêcher de donner dans quelque excès de colère qui aurait ruiné la Mission.

«21 octobre 1718. Depuis le mois de septembre l'Empereur était parti pour la chasse ; il avait pris à sa suite le frère Rhodes, chirurgien, et le Père Parennin, interprète du frère ; les autres Européens étaient restés à Djé-Hol. Pendant ce temps-là le Père Morao expédia au Père Parennin un long mémoire pour être présenté à l'Empereur ; entre autres choses il suppliait Sa Majesté d'ordonner qu'aussitôt que le Père Provana serait arrivé à Canton, on le fit aussitôt venir à Pékin ; que pour cela il voulût bien expédier un homme pour aller au-devant de lui, afin qu'on pût aussitôt connaître les nouvelles de l'affaire des Rites qui avait été traitée à Rome. Tout ceci me fut rapporté par un chrétien appelé Laurent Tchang qui avait entendu le Père Morao dicter son mémoire, pendant qu'il s'amusait avec des domestiques de ce Père, devant la fenêtre, (haute de trois palmes selon l'usage) de la chambre dans laquelle on écrivait. Il ajouta que ce jour-là même un domestique du Père Morao devait [548] partir pour porter ce mémoire au Père Parennin qui le présenterait à l'Empereur ; il dit encore que ce mémoire contenait beaucoup d'autres choses qu'il n'avait pas entendues parce qu'il était occupé à jouer.

«Le Père Morao lui-même me parla ensuite de ce mémoire envoyé à l'Empereur et il m'en signala plusieurs choses, toutes indifférentes ; il ne me dit rien de la demande adressée de faire venir aussitôt le Père Provana, il m'assura même plusieurs fois que ce mémoire ne contenait que des choses indifférentes. Il me dit qu'il ne l'avait écrit que parce que le Père Parennin qui suivait l'Empereur à la chasse, lui avait écrit une lettre qu'il me lut, dans laquelle il lui disait que l'Empereur lui avait demandé plusieurs fois si le Père Morao n'était pas dans la joie et ne tressaillait pas d'allégresse ? Qu'il avait compris par là que Sa Majesté lui faisait entendre que le Pape allait approuver tous les Rites chinois. Donc d'après toutes ces données on peut bien conjecturer le contenu de cet exposé, répété déjà tant de fois et en tant de manières dans bien d'autres mémoires.»

### **§ XLIII. Funérailles de deux frères coadjuteurs Jésuites.**

«Pendant que je me trouvais à Djé-Hol, mourut à Pékin, mon cher ami le frère Jacques Brocard, Jésuite. C'était un homme de bon esprit, horloger excellent, craignant Dieu, de mœurs très pures, très obéissant aux décrets Apostoliques qu'il voulut recevoir plusieurs fois et pour lesquels il remit entre mes mains une protestation de pleine obéissance, et enfin très zélé pour le Saint-Siège. Voyant la résistance opiniâtre de ses Pères, il les blâmait ouvertement et répétait souvent qu'il désirait mourir pour ne plus voir leur horrible manière d'agir contre les décrets Apostoliques ; il demandait incessamment cette grâce au Seigneur et me priait d'en faire autant pour lui ; il fut enfin exaucé par le Seigneur. [549]

«Ce bon frère avait lié avec moi une si étroite amitié que Je dois avouer que de ma vie je n'ai trouvé un ami semblable. Il m'aimait en Jésus-Christ et d'une manière désintéressée et se plaisait beaucoup à s'entretenir avec moi. Il ne pouvait souffrir les nombreuses et

fréquentes impostures dont ses Pères me chargeaient et il prenait ouvertement ma défense, sans craindre de s'attirer la haine et des scènes très pénibles. Il eut à avaler des morceaux bien amers à mon occasion, c'est pourquoi J'avais coutume de l'appeler : le martyr pour l'amour de moi. En plusieurs occasions ce bon frère me fit connaître les menées secrètes et coupables de ses Pères contre les décrets Apostoliques et contre les Missionnaires obéissants au Saint-Siège. Aussi ai-je pris la résolution d'envoyer à Rome un témoignage de l'intégrité de sa vie.

«Quand je revins de Djé-Hol à Pékin, J'appris toutes les superstitions que les Pères Jésuites avaient faites à l'occasion de ses funérailles, sans omettre les sacrifices ou oblations d'animaux et de comestibles.

«Le 24 décembre 1718 mourut aussi le frère Baudino, Jésuite italien de la Vice-Province de Portugal, pharmacien de profession. Ses funérailles furent également accompagnées des mêmes superstitions. Elles durèrent trois jours, c'est le moins qu'on puisse faire, avant d'ensevelir le corps ; avant d'aller avec les autres Missionnaires chanter le *Libera* auprès du corps, j'envoyai voir en secret s'il y avait des victimes ou des comestibles exposés dans la salle, car en ce cas je n'y serais pas allé. On me rapporta que outre la croix et les cierges allumés placés sur un petit autel devant le cercueil, on ne voyait rien autre chose. Je m'y rendis et effectivement j'eus beau faire le tour de la salle, je ne vis aucun comestible ni aucune cérémonie superstitieuse, ce qui me fit beaucoup de plaisir. Quelques jours après l'enterrement j'appris qu'on avait fait les sacrifices et les oblations comme aux autres et que, même pendant que j'étais près du corps à chanter le *Libera* avec les autres Missionnaires, les [550] victimes sacrifiées étaient encore exposées. Comment cela avait-il pu se faire ? On le comprendra en jetant un coup d'œil sur la figure suivante :

Celle-ci est donnée dans ce fichier sous *PhotoSchop* :

<figure-V,550.jpg>

A, est la salle dans laquelle était exposé le cercueil B, aux points f étaient les Missionnaires chantant le *Libera* ; C, était une salle formée de tentures, dans laquelle pendant que nous chantions le *Libera*, les Chrétiens récitaient des prières, E était une chambre aussi formée de tentures dans laquelle étaient les autels avec les victimes exposées. Le Jésuite qui me conduisait m'introduisit dans la salle A où était le cercueil B, non pas par la grande porte G, mais par la petite porte D ; de cette salle A on ne pouvait voir la chambre E ni ce qui s'y faisait, c'est pourquoi je ne remarquai point les victimes qui étaient exposées. Telles furent les funérailles que les Jésuites firent aux Pères Grimaldi et Franchi et aux Frères Brocard et Baudino au même moment où ils ne faisaient que protester de leur obéissance aux décrets Apostoliques et à la Constitution, et dire de vive voix et par écrit que s'ils se suspendaient eux-mêmes de l'administration des sacrements, c'était qu'ils ne pouvaient rien permettre dans les obsèques sans l'autorisation des Évêques et que pour cela ils attendaient si impatiemment une [551] instruction ! (Ce sont là les paroles du Père Kilian, Visiteur, parlant de ses inférieurs dans une lettre du 28 février 1717) :

*Quod non administrent inde est quia christiani nolunt abstinere à ritibus. Nam nostri patres sine ordinatione Vestrae Illustrissimæ Dominationis nihil audent permittere quia nec in decretis, nec in præcepto apostolico clarum est an ritus probiti sint ex objecto formali, institutione et fine, sive ut idololatrici.* Quelques lignes plus haut il disait : *Si non est definitum de fide, non audent quidquam agere sine instructione Pastorum.* Dans une autre lettre du 26 décembre 1716, il disait : *Si quid meo arbitrio permisero, non me ducentibus Episcopis, habebor excommunicatus.* Tel était leur langage dans toutes leurs lettres. N'est-ce pas là, en effet, pour me servir des paroles mêmes du Père Du Tartre, se moquer de l'Évêque, du Saint-Siège et de Dieu ? Et le Père Kilian qui demandait avec tant d'instances cette instruction de l'Évêque, on a vu comment il y a obéi quand il l'eut reçue !

«Vers la fin de l'année 1718, le Père Michel Fernandez, Franciscain, dont nous avons déjà parlé, arriva à Pékin pour ses affaires, et dit positivement aux Européens et aux Chinois, que le 8 septembre de cette année, dans la ville de Zi-Nan-Fou au Chan-Tong, où il résidait, il avait apparu dans le ciel une croix miraculeuse dans laquelle on voyait les caractères chinois Tien-Chou-Chang-Ti-Tchi-Hao, c'est-à-dire ceci est le signe du maître du ciel, substance suprême. On y désignait Dieu par le mot Tien-Chou, permis parla Constitution, mais on y ajoutait celui de *Chang-Ti*, réprouvé par la même Constitution. Le Père Fernandez dessina la figure de cette croix, et la publia avec l'explication des caractères chinois.

«Cette vision publiée par le Père Fernandez fut un grand scandale pour les Chrétiens parce que la croyant aveuglement véritable, ils en concluaient contre le Pape qui avait défendu le terme de *Chang-Ti* pour désigner le vrai Dieu. Mais ce qui me scandalisa moi-même davantage fut que les Jésuites y [552] ajoutèrent ou feignirent d'y ajouter foi, et sans aucune honte concluaient eux-mêmes que le Pape s'était trompé en proscrivant le terme *Chang-Ti* pour nommer le vrai Dieu, qu'il avait été trompé, qu'il agissait par passion, qu'il s'était acharné ainsi que toute la Cour de Rome contre les Rites. Je donnai aussitôt connaissance de ce qui se passait à Monseigneur qui résidait dans la province même du Chan-Tong d'où venait le Père Fernandez, et où il disait que le miracle était arrivé. Monseigneur me répondit, le 12 avril 1719 : «Au sujet du prétendu miracle de l'apparition d'une croix à Zi-Nan-Fou nous ne savons absolument rien ici, nous n'en avons aucune nouvelle ni de la part des païens ni de celle des chrétiens, ni par le Missionnaire qui réside dans cette Métropole ; nous en avons seulement entendu parler par un Chrétien qui revenait de Pékin et rentrait dans sa famille.» Le Père Castorano m'écrivit aussi la même chose. D'où il est clair que cette vision était une imposture du Père Fernandez.»

#### § XLIV. Services rendus par M. Pedrini à la cause de la Religion.

Dans une circulaire adressée à toute la Congrégation, le 1er janvier 1718, M. Bonnet s'exprimait ainsi : «M. Pedrini nous écrit de Pékin en date du 15 octobre 1716, que son séjour la Cour de l'Empereur ne l'exempte pas de beaucoup de tribulations qui sans avoir l'éclat de prisons et de chaînes, et par conséquent l'avantage de la compassion, ne laissent pas de se faire sentir fort vivement. Il dit que quoiqu'il ne puisse pas parcourir beaucoup d'endroits pour y prêcher l'Évangile, il a fait néanmoins plusieurs Chrétiens de côté et d'autre. Les enfants de l'Empereur continuent à lui témoigner beaucoup d'affection et un d'entre eux, qui est le douzième, étant entré dans la chambre où couche notre confrère et qui n'a pas plus de 10 pieds, l'interrogea sur la croix qu'il y trouva, ce qui donna occasion à [553] M. Pedrini de lui exposer les mystères de notre Religion et la nécessité de la foi, comme il l'a fait plusieurs fois à l'égard des autres enfants de l'Empereur, dès qu'il a l'honneur de les approcher.»

Ce trait cité entre beaucoup d'autres nous, fait grandement regretter la perte des lettres que M. Pedrini adressait à Paris. Il ne nous reste plus de lui que quelques lettres qu'il écrivait en Italie ou des extraits de relations adressées à la Sacrée Congrégation de la Propagande. En voici une adressée à un de ses confrères de Rome, et qui nous prouve qu'à Rome comme à Paris on avait peur de se compromettre en écrivant à ces généreux Missionnaires qui se dévouaient si courageusement pour la cause de la Religion.

Djé-Hol en Tartarie, 90 octobre 1718 <sup>41</sup>.

«Voilà déjà quinze ou seize ans que je suis parti de Rome, et pendant tout ce temps, je n'ai pas encore eu le bonheur de recevoir une lettre ni de vous, ni d'aucun de ces Messieurs.

---

<sup>41</sup> L'original de cette lettre est à Monte-Citorio.

J'ai reçu seulement quelques lignes de Monsieur Giordanini, dans une lettre que m'écrivait M. Garagni. J'en ai pourtant écrit beaucoup, soit à M. Giordanini, soit à M. Anselme, soit au Supérieur *pro tempore* de Monte-Citorio. Vous savez bien combien vos avis me seraient profitables, car je vous ai toujours estimé et vénéré, au point que je conserve encore la feuille que vous m'avez donnée, ainsi qu'à M. Biasi, au moment de notre départ ; il est vrai pourtant que je n'ai pas su en tirer profit. Par la grâce de Dieu, je me trouve passablement bien portant, mais outre mon infirmité habituelle de maux de tête et d'estomac, et les douleurs que je ressens de temps en temps dans tout le corps, je vois déjà ma barbe toute blanche, et mes yeux commencent à s'obscurcir, signes évidents que la maison penche [554] vers sa ruine. Mais ce qu'il y a de pis, ce sont les souffrances de l'âme, ce sont les vexations, les persécutions, les déboires que me fournissent largement et continuellement ceux qui ne peuvent digérer que j'aie fait connaître à l'Empereur, les dispositions de Sa Sainteté, et réciproquement au Pape, les bons sentiments de l'Empereur. C'est là la racine de toutes les calomnies et de tous les libelles que l'on répand en Chine, et que, sans doute, on fait répandre en Europe, afin de me faire passer pour un menteur et un trompeur, dans ce que je dis à ces deux monarques. Dieu sait qui trompe en réalité. Toujours est-il qu'ils ne peuvent plus nier, comme ils l'ont fait pendant plusieurs années que le Pape ait donné sa décision. C'est pourquoi, l'année dernière, ils ont dit à l'Empereur que le Pape en effet, avait décidé, mais à mon instigation, et parce que j'avais écrit que l'Empereur désirait que l'on défendît les Rites, et que j'avais ainsi falsifié ses paroles. Ils lui ont donné par écrit bien d'autres accusations contre moi, je les remets toutes aux pieds du crucifix. Par suite, j'ai reçu, l'année dernière, deux réprimandes de la part de Sa Majesté. Néanmoins, dans sa clémence, il a daigné me rendre ses bonnes grâces et me recevoir affablement comme toujours. Je ne sais pas ce qui arrivera cette année, seulement je sais que l'on fait l'impossible pour empêcher que l'on continue la mission (je frémis en le rapportant) afin que tous nous soyons suspens, comme ceux qui, l'année dernière, après avoir prêté le serment ordonné par la Constitution Apostolique, ont prétendu être suspens et se sont abstenus de confesser, de baptiser et d'administrer aucun sacrement ; empêchant même par le moyen de leurs Catéchistes et avec des menaces, que le petit nombre de Chrétiens qui viennent recevoir les sacrements de moi ou de M. Ripa ne reviennent nous trouver. Je ne l'aurais jamais cru, et je ne le croirais pas si je ne le voyais et si je ne le touchais du doigt. On a aussi dressé une accusation contre notre sainte Religion comme étant capable de causer une révolution dans l'Empire, et l'on a fait le [555] possible et l'impossible pour en donner pour cause la nouvelle Constitution Apostolique contre les Rites. Puisque je me trouve, au milieu de cette infinité de pièges, je vous prie de m'obtenir la bénédiction du saint Père et sa protection dans mon extrême besoin. ; Veuillez lui demander pour moi la permission d'attacher les indulgences aux médailles que je distribue aux Chrétiens. Je me recommande à vos prières et à celles de toute la Congrégation.

Théodoric PEDRINI.»

Les pièces justificatives des réflexions de Monseigneur le Secrétaire de la Propagande renferment l'extrait d'une lettre de M. Appiani, qui nous donne l'explication du système d'iniquité que M. Pedrini combattait à la Cour de Pékin.

Extrait d'une lettre de M. Appiani au cardinal Préfet de la Propagande <sup>42</sup>.

Canton, 19 décembre 1718.

«Il est hors de doute que c'est de là-bas (de Rome) que viennent les instructions de la Compagnie de Jésus à ses membres qui sont dans cet extrême Orient ; autrement ils n'agiraient pas comme ils agissent ; nous en avons l'expérience sous les yeux. Ainsi à

---

<sup>42</sup> Bibliothèque Corsini. Manuscrits,



peine leur Général a-t-il fait dire que l'on ne débâte plus devant l'Empereur la question d'avoir une ou deux Provinces de Jésuites en Chine qu'on n'en a plus entendu souffler un mot. D'où vient donc qu'ils sont si récalcitrants contre les décrets Apostoliques, qu'ils maltraitent si fort ceux qui obéissent au Saint-Siège, qu'ils impriment des libelles diffamatoires (je dis diffamatoires pour la vérité), qu'ils subornent des néophytes pour avoir l'air d'apostasier de désespoir ou pour faire un schisme véritable ? Sinon parce que de Rome leur viennent [556] les instructions. Je ne disconviens pas que ce ne soit une affaire très difficile, que de s'en prendre à un corps qui est en possession de fournir des pensées aux têtes couronnées. Mais à quoi bon faire des décrets si, faute de les soutenir, on laisse les désordres s'accroître, on livre les consciences à la torture pendant que les coupables, les condamnés, lèveront fièrement la tête et résisteront aux Évêques, aux Vicaires Apostoliques, et, (souvenir qui arrache les larmes) ! au Vicaire même de Jésus-Christ, et tout cela avec l'assurance de l'impunité 1 Si le Saint-Siège avait été convaincu comme il devait l'être que les Jésuites sont la seule et unique cause des troubles et des bouleversements de cette Mission de l'extrême Orient, et surtout de la Chine, s'il était certain, comme il devait l'être, qu'eux seuls ont été les manipulateurs et les provocateurs des souffrances et de la mort d'un Cardinal et Légat Apostolique (le cardinal de Tournon), il leur aurait fait sentir la juste indignation des clefs de Saint-Pierre, et la Mission ne se trouverait pas à la veille ou d'un schisme ou d'une ruine complète. On leur a donné trop de temps. L'Empereur de Chine lui-même, dans la première entrevue qu'il avait eue avec le cardinal de Tournon, de glorieuse mémoire, lui a dit et répété plusieurs fois à haute voix : (J'étais présent et interprète, et j'en fais le serment au Saint-Siège avec le *hæc faciat mihi Deus et hæc addat*, avec tout ce que la divine justice a de châtiments pour les parjures) *que pour ce qui regarde la toi de Dieu (la Religion) il laissait tout à la disposition du Pape*. Mais ensuite les Jésuites l'ont tant poussé et engagé, et l'engagent encore à la défense des Rites que M. Pedrini, dans une lettre du 3 novembre 1718, que j'ai reçue hier, m'assure que le jour où il avait eu seul à seul avec l'Empereur une conversation d'une heure et demie, il s'est aperçu par ses discours que l'on préparait un bien mauvais lit pour le Légat que le Pape se dispose à envoyer.» [557]

### § XLV. Événements de l'année 1719 racontés par M. Ripa.

«Le 19 février 1719. J'ai parlé sous le 23 avril 1713, de l'expulsion barbare de l'abbé Joseph Cordero, de Macao ; il est temps de dire comment s'exécuta l'expulsion de nos deux autres confrères Missionnaires de la Propagande MM. Sabino et Candela. Le Père Cerù m'en donna le récit dans la lettre qu'il m'écrivit le 14 mars 1719 ; voici ses propres paroles :

«Le capitaine général de Macao vers minuit du 19 février 1719, envoya des soldats, avec un sergent et un notaire de l'évêque, à notre maison (c'était celle achetée par le cardinal de Tournon). Sans leur donner le temps d'arranger leurs affaires ni d'écrire, on fit embarquer sur le navire le *Saint-Paul* MM. Sabino Mariani et André Candela. On ne leur permit même pas d'emporter tous leurs effets, mais seulement leur lit et quelques choses de peu de valeur ; ils furent embarqués vers les trois heures du matin du 20, et aussitôt le navire mit à la voile pour Madras. Ensuite le corps du cardinal de Tournon (que l'on gardait dans cette maison) fut porté à la cathédrale <sup>43</sup>, et ils lui firent un service. La maison a déjà été louée à d'autres personnes, les effets laissés ont été inventoriés et portés en dépôt dans la maison de M. Lino Pereyra.»

«Pour continuer cette même matière de l'expulsion des Missionnaires, J'ajoute que les Missionnaires du Séminaire des Missions étrangères de Paris et les Dominicains de la Province de Manille, tous très obéissants aux décisions Apostoliques et qui depuis tant

<sup>43</sup> Plus tard ce corps fut apporté à Rome par Monseigneur Mezzabarba, et déposé dans l'église de la Propagande.

d'années avaient vécu en grande paix, faisant avec beaucoup de fruits la Mission dans leur Province du Fokien où ils travaillaient à procurer la soumission aux décrets Pontificaux qui proscrivaient les Rites chinois, furent peu après [558] l'expulsion de Macao de MM. Sabino et Candela, chassés eux aussi du Fokien. C'est ce que m'apprit le Père Perroni par une lettre du 13 mai 1719, en ajoutant la réflexion suivante :

«C'est au moment où le Légat Apostolique est sur le point de venir que nous arrive ce coup comme pour servir d'enseigne et pour lui montrer que la Mission est ruinée par l'expulsion des Missionnaires.»

«6 avril 1719. Tous les Européens allèrent de Pékin à la villa impériale de Tchang-Tchung-Yuen pour souhaiter la bienvenue à l'Empereur qui était revenu de la chasse de Pa-Tchéou. A cette occasion, le Père Jartoux me témoigna la confiance de me dire qu'un certain vieil Eunuque nommé Li que je connaissais bien, lui avait demandé de l'entendre en confession, qu'il l'avait confessé et lui avait donné le Pai-Sou (billet de confession) pour qu'il vint recevoir de moi la communion à la villa impériale où je demeurais pendant le séjour de l'Empereur. Il m'ajouta qu'il confessait aussi un autre Eunuque nommé *Kouo* (je le connaissais aussi parce que lui aussi bien que l'autre se confessait à moi), qu'il lui donnait même la communion mais en cachette dans la chapelle, les portes fermées afin qu'il ne fût pas vu des autres Chrétiens. Je fus fort étonné de cette confiance de la part du Père Jartoux, mais le 9 avril, je compris le mystère, quand j'appris qu'il était arrivé à Pékin un fait aussi public que ridicule. L'Eunuque Li, après avoir obtenu son billet de confession, ne comprenant peut-être pas le Père Jartoux qui lui avait dit de me le porter en secret pour recevoir la communion, s'en alla tout gai et content le montrer à tous les Chrétiens qu'il rencontrait, se félicitant avec eux et disant : «Voilà que j'ai ouvert la porte, j'ai rompu la barrière, j'ai remis la Mission dans son état prospère comme auparavant, dorénavant chacun peut se confesser comme j'ai fait au Père Jartoux,» et pour témoigner qu'il disait vrai, il montrait son billet de confession qu'il tenait entre les mains. A cette nouvelle inattendue, les Chrétiens se réjouirent, et ne pouvaient [559] se lasser de bénir le Seigneur de la grâce obtenue, et ils allaient en troupe trouver le Père Jartoux et les autres Jésuites dans les trois églises pour se confesser. Mais leur joie fut de courte durée ; l'Eunuque étant allé dans l'église porter son billet de confession au sacristain pour lui demander de lui faire donner la sainte communion, celui-ci qui savait bien que les Jésuites persistaient toujours dans leur suspense volontaire, prit le billet, mais pour le jeter à terre comme il fit. Les Chrétiens qui étaient allés demander aux Jésuites de se confesser, en furent repoussés comme auparavant, ce qui fut cause que l'Eunuque se voyant trompé, se plaignit hautement et publiquement de l'injustice commise par les Jésuites, disant avec raison qu'ils ne pouvaient lui refuser la communion, puisqu'il avait promis obéissance à la condamnation des Rites, reçu l'absolution et un billet de confession. Mais il eut beau crier et protester, tout ce qu'il gagna fut d'être traité de fou par les Jésuites qui tancèrent sévèrement le Père Jartoux pour l'avoir confessé et pour lui avoir donné un billet de confession. Tel était l'usage des Jésuites de Pékin de faire passer pour fou, ignorant ou calomniateur quiconque dans un zèle saint et véritable, découvrait de paroles ou de fait leur inique manière d'agir. Par suite de la leçon qu'il avait reçue, le Père Jartoux résolut d'imiter les Jésuites portugais, et de se contenter d'administrer seulement les moribonds désespérés des médecins, sans leur promulguer la Constitution, c'est ce qu'il me dit à moi-même.

«Mai 1719. Puisqu'à l'occasion de ce fait, j'ai dit un mot de la différence de conduite entre les Jésuites eux-mêmes pour l'administration des sacrements, afin de ne pas sortir de ce sujet, j'ajoute ici que le nouveau Visiteur, Père Laureati, successeur du Père Kilian Stumpf, étant passé à Lin-Zing-Tchéou, pria Monseigneur et son Vicaire, le Père Castorano, de permettre à ses inférieurs d'administrer les sacrements aux malades, sans en exiger l'obéissance à la Constitution. Quand il fut arrivé à Pékin, il dit que Monseigneur et son Vicaire lui avaient [560] accordé cette permission, et que par conséquent les Jésuites pouvaient administrer les sacrements aux malades sans leur parler des décrets du Pape.

Cette assertion me parut assez peu croyable, et comme le Père Laureati la soutenait constamment, je voulus vérifier le fait, et j'écrivis à Monseigneur ainsi qu'au Père Castorano. L'un et l'autre, par leurs lettres du 17 mai 1719, me répondirent que la chose n'était pas vraie. J'ai déjà dit au mois de mai 1717, que le Père Contencin, alors Supérieur des Jésuites français, avait demandé la même permission à Monseigneur qui l'avait refusée.

«En suite de ces refus réitérés de la part de Monseigneur, les Jésuites de la Vice-Province portugaise prirent la résolution d'administrer seulement les malades, sans leur demander l'obéissance à la Constitution, et les Jésuites français d'administrer aussi seulement les malades, mais en leur promulguant la Constitution, les uns et les autres continuèrent toujours à refuser les sacrements à ceux qui se portaient bien, tout en protestant de leur obéissance à la Constitution Apostolique. Par là ils se rendaient également coupables, les Portugais en administrant sans promulguer la Constitution, et les Français en refusant d'administrer les sacrements à ceux qui se portaient bien pour ne pas leur promulguer la Constitution.

«Il y avait grand sujet de s'étonner en les voyant exercer quelque office de leur ministère apostolique, sans publier la Constitution et prétendre après cela par le moyen de mille subtilités qu'ils n'encouraient point les censures fulminées contre ceux qui *ne faisaient pas tout ce qu'ils pouvaient* pour procurer l'exécution de tout ce que contenait cette Constitution. Il se trouva parmi eux quelqu'un qui, les jours de fêtes, expliquait dans la chapelle la doctrine chrétienne au peuple, mais il ne disait jamais un mot de la condamnation des Rites et bien moins encore insistait-il sur l'obéissance à la Constitution ; pour s'excuser il disait qu'il n'était obligé d'en parler que dans le cas de l'administration des sacrements et que hors de là il n'était tenu [561] ni à promulguer la Constitution, ni à insister pour son exécution et qu'il n'encourait aucune censure. Ils donnaient le baptême aux enfants jusqu'à l'âge de sept ou huit ans, mais sans leur apprendre les choses prescrites dans la Constitution, prétendant ne pas tomber sous les censures, sous prétexte que ces enfants n'étaient pas dans l'occasion de pouvoir pratiquer ces Rites condamnés. C'était ainsi qu'ils enseignaient et faisaient enseigner la doctrine chrétienne aux catéchumènes, sans parler ni faire parler de cette condamnation ; de plus ils donnaient à tous les catéchumènes le nom d'un saint, un chapelet, une médaille et une image d'un saint, ils les admettaient tous dans l'église non seulement pour y prier mais encore pour y entendre toute la messe avec les autres Chrétiens. Ils faisaient donner le baptême à plusieurs d'entre eux par leurs Catéchistes, puis un Jésuite en surplis et en étole leur suppléait les cérémonies du baptême ; et avec tous ces subterfuges ils pensaient ne pas tomber sous le coup des censures, parce que, disaient-ils, enseigner le catéchisme, prêcher, suppléer les cérémonies du baptême, ce n'est pas administrer les sacrements ; et pourtant au paragraphe *Hinc est* de la Constitution il est dit : *qu'on doit faire connaître les réponses qui y sont insérées et tout ce qui y est contenu, exactement, intégralement, absolument, inviolablement et intrépidement et le faire observer par ceux dont on a la charge, et le faire observer autant qu'on le peut faire.*

M. Ripa raconte ici comment il exerçait lui-même le saint ministère, et comment il commença une école pour quelques jeunes Chinois qui se disposaient à l'état ecclésiastique.

«10 juin 1719. En allant à Djé-Hol à la suite de l'Empereur, je partis de Kou-Pé-Tchéou où j'avais confessé 89 personnes, donné 167 communions et administré 52 baptêmes, le lendemain j'arrivai à Djé-Hol où j'eus occasion de parler avec le Père Parennin qui alors était chargé de cette chrétienté ; je lui dis que j'avais fait son ouvrage en administrant une pauvre femme à l'article de la mort. Le Père Parennin me dit qu'il [562] le savait et qu'il craignait que tous ne vinssent me demander les sacrements pour me tromper, que lui ne les administrait pas, parce qu'il savait que ces Chrétiens avaient formé le complot de s'unir pour amener le Missionnaire à leur administrer les sacrements sur une simple promesse faite de bouche d'obéir à la Constitution, et ensuite de retourner à pratiquer les

Rites chinois comme auparavant, sachant bien qu'ils étaient licites. Tel était le système ordinaire des Jésuites qui lorsqu'ils ne pouvaient nier un fait recouraient aux calomnies. Il était notoire en Chine, qu'à la réserve des Jésuites et d'une partie des Franciscains de la province de Milan, tous les autres Missionnaires, bien que d'instituts différents, de la Sacrée Congrégation de la Propagande, du Séminaire des Missions étrangères de Paris, tous les Augustins et les Dominicains administraient les sacrements en promulguant la Constitution qui était reçue avec grande docilité par les Chrétiens. Or ce fait était connu à tous en Chine, les Jésuites ne pouvaient le nier, c'est pourquoi ils disaient que les Chrétiens promettaient seulement de bouche l'obéissance à la Constitution, et ensuite ne se gênaient pas pour la transgresser. Pour confirmer cette assertion ils citaient plusieurs faits, qui, eussent-ils été vrais, n'auraient pas suffi pour faire conclure que l'universalité des Chrétiens ne promettaient que de bouche l'obéissance à la Constitution. On pouvait d'autant moins le conclure que le fait était contraire et que les Missionnaires qui publiaient la Constitution voyaient les Chrétiens y obéir véritablement, autrement ils ne les auraient pas admis à la participation des sacrements, mais les en auraient repoussés comme indignes. Et pour descendre dans le particulier, dans cette même chrétienté de Kou-Pé-Tchéou qui jamais pourrait s'imaginer que ces Chrétiens si vantés par les Jésuites, se seraient entendus d'un commun accord pour tromper leur confesseur ? La chose supposée vraie, ils n'auraient pas spontanément, et avant d'y être engagés par moi, brûlé toutes leurs Tablettes superstitieuses qui sont si sacrées en Chine où l'on [563] vénère plus les parents défunts que ceux qui vivent encore, et les 16 familles qui ne les avaient pas encore brûlées ne seraient pas venues les apporter à mes pieds pour que je les brûlasse moi-même, comme je le fis. Et si, au dire du Père Parennin, ils se conduisaient avec feinte et avaient la résolution de ne pas obéir, ils n'auraient certainement pas brûlé ces Tablettes, mais les auraient cachées puis relevées après m'avoir trompé en recevant de moi les sacrements ; les Préfets des Chrétiens n'auraient pas avec tant de sincérité et de ferveur expliqué publiquement à l'église tous les points prohibés en excitant à obéir à la Constitution ; je les ai entendus moi-même, car plusieurs fois j'ai été les écouter en secret pour savoir s'ils faisaient leur devoir ; et les Chrétiens eux-mêmes dans leurs confessions ne se seraient pas fait tant de scrupule pour s'accuser d'avoir autrefois pratiqué les Rites condamnés. Et supposé, que les quelques rechutes qu'ils racontaient eussent été véritables, on ne devait pas en conclure que tous dussent retomber et cesser pour cela de leur administrer les sacrements. Autrement à Rome même les Jésuites ne pourraient pas entendre des confessions, parce que là comme ailleurs il se trouve des Chrétiens qui retombent après avoir promis de ne plus pécher, ou d'autres même qui promettent de bouche seulement d'amender leur conduite et qui font des confessions sacrilèges.

«22 septembre 1719. Les Pères Dominique Parennin et Jean Morao (chargés par leurs confrères, le premier par les Français, le second par les Portugais de traiter leurs affaires au palais) avaient déjà prié souvent l'Empereur de leur donner quelques caractères écrits de sa propre main afin d'en former des *Pien*, c'est-à-dire des Tablettes sur lesquelles on sculpte et on dore les caractères impériaux, que l'on expose ensuite dans un lieu public de la maison ; ce qui est regardé comme un grand honneur. L'Empereur consentit à la fin à les satisfaire, et cette faveur servit aux Jésuites à humilier de la belle manière et M. Pedrini et moi comme nous le verrons au 11 février 1720. [564]

«Le 2 décembre 1719, l'Empereur envoya commander à tous les Européens de se rendre le lendemain à *Tchang-Tchung-Yuen*. Quand nous y Mines arrivés il nous Ut communiquer par l'Eunuque *Tching-Fou* une lettre qu'il venait de recevoir de Lypurgan, de Canton, qui annonçait qu'il était arrivé à Macao un Jésuite italien, mathématicien de profession et nommé Simonelli, lequel l'avait assuré avoir vu en Portugal le Père Provana qui était sur le point de s'embarquer la même année pour la Chine sur un autre navire, et qui lui avait assuré qu'ils se reverraient à Macao ; ne l'y ayant pas trouvé il supposait que le vent contraire l'aurait forcé de débarquer à Batavia ou dans quelque port de l'Inde. L'Eunuque *Tching-Fou* demanda aux Européens ce qu'ils en pensaient. Les Jésuites répondirent que

les nouvelles données par le Père Simonelli étaient bien laconiques et que sans aucun doute il en donnerait de plus amples aussitôt qu'il serait arrivé à Pékin.

«L'Eunuque rapporta à l'Empereur ce que les Jésuites avaient répondu. L'Empereur leur renvoya l'Eunuque pour leur commander de n'écrire aucune lettre au Père Simonelli voulant savoir de lui les nouvelles exactes et sincères sans qu'il eût été prévenu afin de connaître ainsi la vérité. L'Eunuque ajouta : «Sa Majesté dit que vous autres Européens vous prévenez toujours par vos instructions ceux qui arrivent en Chine. Par exemple le Père Slavicek. A peine fut-il arrivé à Pékin que je lui fis voir un livre de musique fait par le Père Pereyra, Jésuite ; parce que vous autres vous croyiez qu'il était de Pedrini et que vous lui aviez fait la leçon, trompé par votre fausse insinuation il le blâma, et quand ensuite je l'assurai moi-même qu'il n'était pas l'œuvre de Pedrini, mais bien du Jésuite Pereyra, alors il le loua et dit qu'il était bon.» Dans une autre circonstance l'Empereur parlant de ce livre devant les Pères Slavicek, Kilian et d'autres Jésuites, dit au Père Slavicek : «Quel est le vilain qui vous a trompé au point de vous faire croire que ce livre a été composé par Pedrini ? Celui qui vous a ainsi [565] trompé est un fourbe.» Si l'Empereur traitait ainsi en face le Père Kilian Stumpf, Visiteur, le Père Joseph Suarez Vice-provincial et les autres Jésuites anciens dans Pékin, et les appelait fourbes et trompeurs ; il faisait bien plus encore entendre son sentiment en nous disant quelquefois à nous tous Européens, Jésuites et non Jésuites, réunis en sa présence de ne pas écrire à Rome, les uns d'une manière, et les autres d'une autre, afin de ne pas ainsi embrouiller le Pape, au point de ne savoir à qui il devrait ajouter foi.

«Ce même jour, 3 décembre, le Père Laureati, Visiteur, entra avec nous tous au palais, et par l'Eunuque il envoya prier l'Empereur de l'admettre en sa présence, pour lui demander la permission de partir pour sa résidence. Peu après, l'Empereur, escorté d'un grand nombre de Mandarins, passa par l'endroit où nous tous Européens nous étions réunis, il s'arrêta, et s'adressant au Père Laureati, il lui dit : «Jamais je ne vous ai parlé ainsi en public, à vous autres Européens, comme je le fais ce matin, c'est que je veux vous dire un mot solennellement. Ce que j'ai dit à Tolo (au cardinal de Tournon), ce que j'ai envoyé par écrit en Europe, ce que j'ai encore écrit il y a trois ans en lettres rouges (le manifeste en trois langues), tout cela n'est qu'un seul et même décret. Vous autres, vous ne devez rien écrire contre ce que j'ai dit et écrit, et si vous écrivez, votre écrit ne doit avoir aucune valeur. S'il te vient à toi, Visiteur Laureati, quelque ordre du Pape, je veux que tu ne le publies pas avant de m'en avoir fait part. Parmi vous autres, Européens, il y a des gens nobles et honnêtes, mais il y en a aussi de fourbes, et l'un écrit d'une manière, et l'autre d'une autre. Si la réponse du Pape n'est pas selon mes décrets, je ne laisserai dans les églises de Pékin que les Européens qui ont quelque profession, et qui peuvent me servir, quant à tous les autres qui sont dans les Provinces, je les chasserai, et de cette manière les Chinois seront mieux, ils auront au moins de plus le riz que leur mangent les Européens.» Après ces paroles et d'autre [566] semblables, l'Empereur s'en alla sans attendre de réponse.

«Avant de passer outre, je dois remarquer ici qu'avant que l'Eunuque Tching-Fou fût venu nous communiquer la lettre de Lypurgan, un autre Eunuque, également des appartements impériaux, avait dit devant moi, au Père Visiteur, que son affaire avait déjà été exposée la veille à l'Empereur, ce qui joint à d'autres indices me fit clairement comprendre que la harangue de l'Empereur avait été préparée par les Jésuites. On doit encore remarquer que si l'Empereur parla de cette manière, ce fut parce que les Jésuites, en beaucoup d'autres occasions, lui avaient représenté qu'en admettant les décrets pontificaux, il se contredirait lui-même ; l'Empereur voulant éloigner cette tache, dit donc qu'il n'avait pas fait deux décrets, mais un seul, qu'il n'avait qu'une seule parole impériale.

«Peu après que l'Empereur nous eût quittés, l'Eunuque Tching-Fou revint vers nous et dit devant tous au Visiteur. «Sa Majesté dit qu'elle a parlé en cette forme afin que rentré à ta résidence, tu le rapportes aux autres Européens que tu rencontreras.» L'Empereur ayant encore envoyé le même Eunuque se plaindre de ce que quelqu'un parmi les Européens

avait osé écrire le contraire de ce qu'il avait dit et écrit, aussitôt le Père Joseph Suarez répondit : «Je jure sur ma tête à Sa Majesté qu'aucun Jésuite n'a écrit ni plus ni moins que les décrets impériaux :» Le Visiteur ajouta : «Il n'y a aucune raison de soupçonner que les Jésuites aient altéré les décrets impériaux puisqu'ils les ont toujours reçus et accueillis tous avec affection et soumission et tous les tiennent sur leur tête en signe d'obéissance.» Le Père Visiteur disait très vrai et je pouvais lui accorder en cela mon témoignage, j'avais vu et entendu comment ils avaient toujours reçu les décrets de l'Empereur avec empressement et avec une dévotion aussi intérieure qu'extérieure, c'est-à-dire de la bouche et du cœur, tandis que pour les décrets du Pape ils avaient aussi des paroles de soumission à la bouche, mais leurs actions témoignaient de leur [567] désobéissance. Quand le Père Visiteur eut fini de parler, le protecteur des Jésuites, Tchao-Tchang, pour donner la dernière main au tour qui venait d'être joué, dit à l'Eunuque qu'il lui semblait convenable que l'on écrivît les paroles prononcées par Sa Majesté et qu'on lui remît cet écrit pour le corriger, afin de le donner ensuite au Père Visiteur qui garderait ainsi entre ses mains une pièce authentique, pour la montrer aux Européens qu'il rencontrerait sur sa route. Cette idée plut à l'Eunuque et l'on écrivit sur-le-champ les paroles de l'Empereur et nous eûmes l'ordre, à peine rentrés au palais, de terminer cette affaire en rédigeant ce discours de l'Empereur avec lequel les Jésuites espéraient obtenir du pape l'approbation de leurs Rites déjà condamnés comme superstitieux.»

A ce passage de M. Ripa ajoutons l'extrait d'une relation que M. Pedrini adressa sur le même sujet à M. Appiani et que ce dernier envoya à Rome, voici cet extrait dont l'original est dans les archives de Monte-Citorio :

«Le Père Laureati avant de retourner au Fokien voulut voir l'Empereur. Il le vit, mais non pas à sa satisfaction. L'intrigue combinée quelques jours auparavant par le Père Morao, fléau de cette Mission, consistait à faire renouveler les anciennes ordonnances. L'Empereur le fit et en présence de beaucoup de courtisans et du Ta-Gin. Il dit beaucoup de choses dures pour tous les Européens par exemple : qu'il ne garderait que les artistes et qu'il chasserait tous les autres ; que parmi eux il y avait toute sorte de gens, grands, médiocres et Siao-Gin, c'est-à-dire, gens avilis et même des *Pou-Kan-Gin* gens grossiers et vauriens qui écrivaient en Europe contre ses ordres, etc... C'est tout ce qu'ils sont continuellement à murmurer aux oreilles de l'Empereur contre moi. Mais Dieu permet que l'Empereur retourne contre eux ces inspirations malveillantes, car il a assez fait connaître qu'il parlait des Jésuites, et il a dit même d'autres fois d'une manière formelle qu'ils étaient des *Siao-Gin*, gens avilis. Une des causes de l'indignation qu'il garde depuis [568] quelques années contre le Père Kilian (c'est le Père Laureati qui me l'a rapporté), c'est que l'Empereur dît qu'il a écrit en Europe contre ses ordres, et c'est pourquoi, le dit Père Laureati, hier s'est mis à genoux pour faire sa profession de foi en Confucius, devant l'Eunuque chambellan afin que celui-ci en rendit compte à l'Empereur, disant que pour ce qui regardait les Jésuites, tous révéraient et accueillaient comme sacrés les ordres de Sa Majesté, prescrivant qu'on ne devait pas interdire les Rites controversés qui étaient bons. Or, ces ordres renouvellent les anciens décrets, particulièrement ceux lancés contre le cardinal de Tournon ; l'Empereur y fait allusion ainsi qu'à un autre décret donné il y a quatre ans, par lequel il réclame le retour du Père Provana. Le Père Laureati répéta plusieurs fois que les Jésuites obéissaient à ces décrets, et n'écrivaient rien contre eux, et cela afin de me mettre en scène ou au moins pour me faire demander si c'était moi qui écrivais. Mais ni le Mandarin qui lut l'ordre de l'Empereur, ni l'Eunuque qui le porta, ne firent aucun cas de ses paroles. Ensuite, le Mandarin s'exprima ainsi : «L'Empereur dit qu'on écoute son ordre et rien de plus.» Alors l'Eunuque ajouta : «Cette affaire est finie.» Je dis que le Mandarin a lu l'ordre, car il faut savoir que l'Empereur a dit tout cela de vive voix, le 3 décembre, sans donner aucun ordre de le mettre par écrit ; mais leur protecteur Tchao-Tchang dit ensuite à l'Eunuque — «Nous écrivons cet ordre de l'Empereur, et ensuite nous le lui ferons voir, parce qu'il est bien que le Visiteur le porte avec lui ;» et ainsi fut-il fait. Le 3, ils le firent porter à l'Empereur qui corrigea plusieurs choses, et c'est ainsi que cet ordre fut lu. Le Père Laureati dit ce qui a été rapporté plus haut. Ce qu'il y a

d'étonnant, c'est qu'avec tant de menaces d'être chassés, menaces qui durent depuis quinze et vingt ans, ces Pères ne font pas autre chose qu'acheter des maisons et des boutiques, et faire de nouvelles constructions dans leurs trois résidences avec des dépenses extraordinaires. Je vous écris en grande hâte, et par conséquent, [569] sans ordre ; je n'ai pas assez de temps pour refaire cette lettre, je vous prie de copier ceci et de l'envoyer en mon nom à Rome. J'écris avec réflexion ; si l'on poursuit tant mes lettres, c'est parce que ce que j'écris est la vérité.»

A la suite de cette lettre, M. Pedrini envoie à M. Appiani un alphabet conventionnel, afin de pouvoir lui donner les nouvelles plus sûrement.

Reprenons le récit de M. Ripa.

«5 décembre 1719. Les Européens étant rentrés au palais, on corrigea la rédaction du discours de l'Empereur, et on remit cette pièce au Père Visiteur. Il était dit qu'on ne devait pas écrire en Europe dans un autre sens que celui des paroles impériales, et que, si quelqu'un avait la hardiesse de faire le contraire, on devait aussitôt le dénoncer à l'Empereur qui le punirait comme coupable de lèse-Majesté. Le Visiteur se mit plusieurs fois à genoux publiquement, et protesta devant l'Eunuque que, ni lui, ni aucun des siens, n'avaient jamais écrit quoi que ce fût, dans un sens différent de celui des paroles impériales ; que, dans tous les temps, il les avait toujours reçus avec le respect qui leur était dû ; puis il répéta plusieurs fois : «Ce n'est pas nous, Jésuites, qui écrivons dans un sens différent de celui des, paroles de l'Empereur.» Naturellement, l'Eunuque devait demander qui étaient ceux qui commettaient un pareil attentat ? Mais Dieu permit qu'il ne fit point cette question, parce que, s'il l'avait faite,, M. Pedrini et moi, nous eussions été dans un grand embarras. Le Père Du Tartre, alors supérieur des Jésuites français, avait déjà dit qu'il portait sur lui les gazettes de Hollande pour faire voir ce qu'on y avait écrit de la Chine, c'est-à-dire, que l'Empereur s'inquiétait fort peu des Rites chinois, et qu'il ne voulait plus qu'on lui parlât de cette matière. Le même Père Dutartre dit qu'il avait encore sur lui plusieurs attestations sous la foi du serment données par des Missionnaires de Canton, qui assuraient avoir entendu les mêmes propositions de la bouche des Missionnaires de la [570] Sacrée Congrégation de la Propagande ; il dit enfin, qu'il pouvait prouver, très évidemment, que les mêmes choses avaient été écrites de Pékin, par M. Pedrini et par moi. Et il faisait cette déclamation publiquement dans le palais, parlant, il est vrai, en langue européenne, mais en se débattant comme un homme en colère, en montrant beaucoup de mépris contre nous deux, et en nous menaçant. Moi qui n'avais jamais écrit qu'avec grande précaution à des personnes privées sur ce qui regardait les affaires de cette Mission, je répondis au Père Du Tartre et lui dis d'un ton ferme de produire les preuves qu'il avait contre moi. Alors ce Père qui n'en avait point à produire contre moi, se restreignit à M. Pedrini seulement ; celui-ci était là et se taisait. Le Père Du Tartre dit et répéta plusieurs fois qu'il fallait que l'Empereur connût ceux qui écrivaient en Europe des choses différentes du sens de ses décrets impériaux. La vérité est que j'ai bien reconnu, soit par la mauvaise disposition du Père Du Tartre et des Jésuites présents, soit par les paroles prononcées à genoux par le Visiteur, que si l'Eunuque avait demandé : qui sont ceux qui écrivent contre les décrets impériaux ? Les Jésuites auraient aussitôt produit les écrits qu'ils avaient à cet effet apportés avec eux, et qu'il s'en serait suivi des vexations sans nombre pour nous deux, M. Pedrini et moi, ainsi que l'expulsion des Pères Cerù et Perroni, de Canton, qu'ils accusaient aussi d'avoir parlé contre les décrets impériaux.

«Pour confirmer tout ce qui précède j'ajoute que la veille, 4 décembre 1719, j'avais reçu des lettres de ces deux chers confrères les Pères Cerù et Perroni qui m'avertissaient que le Père Simonelli, Jésuite, avait prévenu nettement le Père Cerù de se préparer à retourner en Europe. De plus, le même Père Cerù avait été averti secrètement et de bonne source que cette année il y avait grand danger pour lui et pour le Père Perroni d'être chassés de Chine. Il est bon de faire remarquer ici que les Jésuites avaient coutume d'annoncer d'avance ce qu'ils [571] prévoyaient devoir résulter de leurs perfides machinations Et cette

fois encore ils prophétisèrent vrai, car si ces deux Pères ne furent pas chassés alors, ce ne fut pas parce qu'il y manqua quelque chose de la part des Jésuites, mais bien parce que Dieu empêcha l'Eunuque dont nous avons parlé de faire la question qui semblait si naturelle et si conséquente après le discours du Père Visiteur.

«23 décembre 1719. Le Mandarin Lypurgan, que l'Empereur avait envoyé de Djé-Hol à Canton, revint ce jour-là à Pékin, il avait ramené avec lui le Père Simonelli, Jésuite italien. L'Empereur ordonna qu'on l'amenât au palais immédiatement et qu'on ne le laissât voir ni parler à aucun Européen avant qu'il eût parlé à l'Empereur. Sa Majesté envoya dire par un Eunuque au Père Parennin, Français, au Père Morao, portugais et à moi, italien, de lui faire quelques demandes ; ayant vu par les réponses que les deux Jésuites entendaient la langue du nouvel arrivé, il fit introduire en sa présence le Père Simonelli avec les deux autres Jésuites seuls, je restai ainsi à la porte. Après une longue audience ils sortirent et je tâchai de savoir du Père Parennin ce que l'Empereur avait demandé au Père Simonelli au sujet des affaires de la Mission. Le Père Parennin me répondit : «*Rien du tout, on n'a parlé que de choses indifférentes.*» Évidemment je ne pouvais le croire. «Est-il possible, ajoutai-je, que l'Empereur n'ait pas demandé des nouvelles du Père Provana ? — Oui, dit alors le Père Parennin, l'Empereur a demandé de ses nouvelles, et le Père Simonelli a répondu qu'il l'avait laissé à Lisbonne sur le point de s'embarquer sur un navire plus grand que le sien, pour venir en Chine directement sans passer par Goa. — Et du Légat Apostolique, ajoutai-je, l'Empereur n'en a-t-il rien dit ? — Oui, répondit le Père Parennin, il a demandé aussi ce qu'il en était, et le Père Simonelli a répondu qu'il n'en avait encore entendu rien dire en Europe, et qu'on n'y savait pas si l'on devait en envoyer un ; l'Empereur entendant cela se montra fort étonné et poussa un *hou* [572] fort nasillard.» Voilà tout ce que je pus tirer du Père Parennin de toute cette longue audience sur laquelle, du reste, on garda un très profond silence. Du reste, le Père Parennin et les autres Jésuites de Pékin, soit en cette circonstance soit plus tard en compagnie des Mandarins, leurs fauteurs, me firent entendre de terribles pronostics au sujet de la prochaine ruine de la Mission au cas où cette année 1719 se terminerait sans qu'il vint un Légat Apostolique ou au moins une nouvelle certaine de l'Europe, qui annoncerait son départ pour la Chine. D'après plusieurs détails que je recueillis, je pus connaître le mauvais parti que l'on avait fait aux intérêts du Saint-Siège et ce que l'on avait préparé pour la ruine de la Mission dans toutes ces audiences longues et secrètes de l'Empereur.

«Vers le même temps le Seigneur m'accorda la consolation de voir revenir à de meilleurs sentiments ce mauvais Chrétien, Charles Toung, qui m'avait déjà fait tant souffrir. Ce Charles était un chrétien, de race tartare et de condition noble. Il avait été Mandarin, et par sa faute avait perdu son emploi. Au commencement il avait été un Chrétien zélé et fervent, mais depuis qu'un Jésuite l'avait pris pour son maître de langue tartare, il était devenu en un instant le Chrétien le plus pervers et le plus pernicieux qu'il y eût dans toute la Chine. Il prêchait ouvertement contre l'obéissance due à l'Église et détournait les Chrétiens de l'acceptation de la Constitution Apostolique et de la fréquentation des sacrements. En plusieurs occasions il commit les plus grandes impertinences contre le Père Castorano, Vicaire-Général de Monseigneur de Pékin, contre M. Pedrini et contre moi. Enfin il composa une lettre non moins menteuse que calomnieuse au nom de quarante Chrétiens et l'adressa à Monseigneur de Pékin, il fit enfin d'autres démarches aussi bruyantes que scandaleuses.

«Vers le milieu de décembre 1719, passant un beau matin par la salle de la maison que j'habitais dans la villa impériale de Tchang-Tchung-Yuen, pour aller dire ma messe à la chapelle [573] que j'avais érigée dans cette maison, je trouvai là ce méchant Charles Toung causant avec les Chrétiens qui m'attendaient pour entendre la messe et recevoir les sacrements. Me doutant qu'il était venu là pour faire des siennes, c'est-à-dire pour engager les Chrétiens à résister aux décrets Apostoliques, je lui fis une forte réprimande, lui remettant sous les yeux le terrible jugement de Dieu et les peines éternelles de l'Enfer qu'il se préparait par ses iniquités. Ce vieux pécheur écouta en silence ma réprimande, me



répondit en quelques paroles modestes et soumises, entendit la messe avec un extérieur dévot puis se retira. Je ne le revis plus jusqu'au 23 décembre au soir que revenant de Pékin à la villa je le retrouvai dans la même salle m'attendant là depuis le matin, il vint à moi tout humblement et se jeta à mes pieds confessant sa faute et me suppliant de lui accorder son pardon. Je l'embrassai tendrement et l'exhortai tant que je pus au bien. Quand je l'eus congédié, M. Pedrini me dit que pendant les deux jours que j'avais passés à Pékin où l'Empereur demeurait alors, ce Charles Toang était resté là pour examiner sa conscience et s'était confessé à lui, que Charles lui avait remis une longue déclaration dans laquelle spécifiant les faits les uns après les autres il cassait, rétractait et déclarait comme de nulle valeur tous les écrits mensongers et calomnieux auxquels il avait prêté la main, déclarant de plus que le tout avait été fait à l'instigation d'autrui. A la fin il demandait au Père Castorano, à M. Pedrini et à moi pardon des fautes qu'il avait commises, et promettait pour l'avenir une sincère et exacte obéissance aux lois de l'église. M. Pedrini me dit aussi, et ce Charles me répéta plusieurs fois qu'il voulait qu'on donnât une copie de sa déclaration à Monseigneur, au Père Castorano et à moi. Quelques jours après, toujours dans le mois de décembre, pendant que M. Pedrini se préparait pour dire la messe dans ma chapelle et que j'étais dans ma chambre à entendre des confessions, ce Charles Toung me fit venir dans la salle et là en présence de tous les Chrétiens réunis en grand [574] nombre il me demanda de nouveau pardon des offenses qu'il avait commises contre moi et demanda semblablement pardon à tous ces Chrétiens du mauvais exemple qu'il leur avait donné, des mauvais conseils par lesquels il les avait engagés à ne pas recevoir les Sacrements ; je l'embrassai de nouveau en l'engageant à la fidélité aux commandements de Dieu et de l'Église et je le renvoyai en paix.

«Cette rétractation de Charles Toung, remise entre les mains de M., Pedrini, fut en grande partie la cause de l'arrestation de M. Pedrini dont je parlerai au 8 février et au 7 mars 1720. Pour ne pas interrompre cette matière, j'ajoute ici que ce même Charles Toung m'ayant entendu dire que M. Pedrini ne m'avait pas remis la copie de sa déclaration et de sa rétractation, m'adressa le 7 mars 1720, par la main de mon Catéchiste, une lettre en caractères chinois ainsi conçue : «L'an 56 du règne de l'Empereur Kang-Chi (1717) ayant entendu et donné foi, dans les affaires de la Religion aux paroles mensongères d'un vilain homme, (le Père Maillat, son élève dans la langue Tartare) croyant véritable ce qu'il avait dit de vous, M. Ripa, j'ai détruit votre bonne réputation et J'ai prêté injustement secours au méchant Jérôme Kouo, je me suis tourné contre vous Père Ripa et je vous ai méprisé. Maintenant Dieu ayant daigné me faire connaître ma faute, je vous prie pour l'amour de Dieu de vouloir bien me pardonner et je promets de m'amender, etc...» Pour comprendre cette lettre ou rétraction il faut se rappeler que le Père Maillat, lorsque Laurent Sou avait fait imprimer le livre dont il a été parlé le 17 janvier 1718, s'était persuadé que j'y avais mis la main, l'avait assuré comme une chose certaine et l'avait fait croire à ce Charles Toang et à tous les Jésuites.

«Quand j'eus reçu cette lettre de Charles Toung, réfléchissant sur la versatilité de son caractère et pensant qu'il pouvait bien en remettre aussi une copie aux Jésuites, ce qui m'attirerait quelque persécution comme à M. Pedrini, (ainsi que je le dirai plus loin), je résolu de lui rendre son papier comme je le [575] fis en effet la première fois que je le vis. Mais le 26 mars 1720, il m'apporta une autre lettre ainsi conçue : «L'an 56 de Kang-Chi (1717) dans les affaires de la Religion j'ajoutai foi aux paroles du vilain homme, comme si elles avaient été dites par vous, Père Ripa. Pour avoir ajouté foi au vilain homme, J'ai en cette année 56 de Kang-Chi envoyé à Monseigneur l'évêque de Pékin une accusation, elle commence par ces mots : *Yuen-Gins-Koung-Pou*. (Nos olim du texte latin inséré par les Jésuites dans le libelle *Informatio pro veritate*), le contenu de cette pièce est entièrement faux. Or maintenant Dieu m'a fait la grâce de me raviser et de connaître que j'ai péché en écrivant cette accusation, c'est pourquoi je vous prie, M. Ripa, de vouloir bien me pardonner. L'an 59 de Kang-Chi, 2e lune (mars 1720), Charles Toung prosterné à vos pieds affirme la vérité de cette supplique.» «Ce Charles Toung parlant encore d'autres fois avec moi de la susdite lettre *Nos olim* insérée dans le libelle *Informatio pro veritate* comme un

document inattaquable, me dit et me répéta constamment que cette lettre avait été écrite sans le consentement des Chrétiens qu'il y citait, qu'il l'avait faite lui seul ; et de fait j'ai interrogé plusieurs de ces Chrétiens et tous m'ont répondu de même qu'ils n'en avaient eu aucune connaissance ; je découvris même qu'un des Chrétiens qui s'y trouvait cité était à cette époque en Tartarie. De plus un Jésuite m'a affirmé qu'elle avait été écrite non seulement à la connaissance du Père Maillat, mais encore avec sa coopération positive, que ce Père Maillat l'avait lue avant de la laisser partir et avait dit qu'elle était bien faite. Charles Toung me dit encore qu'une autre lettre insérée à la page 21 de ce fameux libelle *Informatio pro veritate* était aussi mensongère que la première et une véritable imposture. C'était par de tels écrits remplis de fausseté et composés souvent par eux sous un nom étranger, que les Jésuites se procuraient des témoignages qu'ils appelaient irréfragables et par lesquels ils prétendaient prouver la légitimité de Rites déjà condamnés comme superstitieux.»

[576] Nous citons ici cette pièce dont parle M. Ripa avec la réfutation qu'il en fit ; elle se trouve dans les

pièces justificatives des réflexions de Monseigneur le secrétaire de la Propagande <sup>44</sup>.

#### **§ XLVI. Réfutation faite par M. Ripa de la déclaration *Nos olim*, accusant M. Pedrini d'avoir adhéré en quelque manière aux Rites chinois,**

Cette pièce était adressée à l'Évêque de Pékin et à son Grand Vicaire le Père Castorano.

«Nous vous représentons les larmes aux yeux que les Pères (les Jésuites de Pékin), il y a plusieurs années, ont exposé à notre Empereur que les quatre points nouvellement condamnés (par Clément XI) ne s'opposent point à la droite raison.»

*Nota.* Si les Jésuites de Pékin ont exposé à un Empereur païen dont ils se servent depuis tant d'années, que les Rites condamnés sont permis, peut-on s'étonner que cet Empereur ait répondu dans leur sens ?

«En 1716, quand par ordre de Sa Majesté vous avez été emprisonné (le Père Castorano), on vous a interrogé sur les quatre points (condamnés dans la Constitution) ainsi que M. Pedrini ; tous deux en présence de l'Empereur vous avez répondu de la même manière que les Jésuites avaient répondu depuis longtemps (C'est-à-dire, que les Rites sont permis).»

*Nota.* C'est une fausseté et une calomnie manifeste. Dans cette circonstance, M. Pedrini a été interrogé par l'Empereur en ma présence ; il n'a pas répondu comme on le dit, il a répondu tout le contraire. (Le Père Castorano ensuite ne vit pas l'Empereur, mais il fut interrogé par les Mandarins ; il n'a pas du tout répondu comme l'écrivent les Chrétiens, ainsi que le déclare par écrit [577] le Père Castorano lui-même. Nous pouvons le prouver par le témoignage de la Gazette publique qui le dit.»

*Nota.* C'est la première fois que j'entends dire que le Père Castorano et M. Pedrini aient répondu de la même manière, et que cela soit mis dans la Gazette. Je suis certain qu'ils ont répondu diversement, et il est faux que la Gazette citée existe, ou si cette nouvelle y est contenue, cette nouvelle est fausse. Il peut très bien se faire que la Gazette le dise ; on sait que, lorsque les Jésuites veulent y faire insérer quelque chose, ils envoient au Gazetier un petit présent avec l'article à insérer ; c'est ainsi qu'ils ont fait en d'autres cas ; j'en suis bien informé.

«De plus, lesdites obsèques ont été célébrées, selon l'antique usage, (des Jésuites, condamné par Clément XI.)»

---

<sup>44</sup> Bibliothèque Corsini. Manuscrits.

*Nota.* Ils rendent un bon témoignage de leur Père spirituel, et pour le disculper, ils l'accusent d'avoir fait les obsèques avec les Rites superstitieux, ce qu'avoue le Père Fernandez lui-même, en n'approuvant pas la lettre, et le Père de la Conception en ne l'envoyant pas.

«On a donc affiché à la porte la protestation qui dit : Les Chrétiens ne se servent pas de la monnaie de papier (pour la brûler aux enterrements ; les Païens croient qu'elle se change en vraie monnaie pour servir aux morts) ni des autres sacrifices. Si quelque Mandarin daigne honorer les obsèques de sa présence, et offre des parfums et des cierges, on en sera reconnaissant. Malgré cet écrit mis sur la porte, les Mandarins ont offert des sacrifices ; ce sont les Mandarins qui les ont offerts, et non le Père Fernandez. Les Mandarins étant païens ont agi à la païenne, est-ce la faute du Père Fernandez ?»

*Nota.* On l'attribue au Père Fernandez 1° parce qu'il a permis aux Mandarins d'offrir les dits sacrifices dans sa résidence ; 2° parce qu'il a fait préparer les autels ; 3° parce qu'il a concouru positivement par sa présence, par ses genuflexions et par les remerciements qu'il a adressés à celui ou à ceux qui ont sacrifié et pour avoir sacrifié.

[578] «Comme les dits Mandarins sont les yeux et les oreilles de Sa Majesté s'ils sont venus sacrifier, qui sait si ce n'était pas pour espionner la Religion chrétienne ? et si on ne leur avait pas permis de sacrifier, n'y avait-il pas à craindre que le Vice-Roi n'en fit part à Sa Majesté et ne lui dit que l'Évêque transgressait ses commandements ?»

*Nota.* Ces raisons me font rire, moi qui les connais pour vaines et fort éloignées de la vérité.

«Donc le Père Michel Fernandez ayant agi dans cedit enterrement conformément à votre réponse à l'Empereur (et par conséquent bien fait), pourquoi venez-vous lui ôter son mérite et dire que ce qu'il a fait est un péché et une chose superstitieuse ?»

*Nota.* Cet argument, comme les suivants, est fondé sur une supposition fausse. Les fausses suppositions sur lesquelles se basent les Chrétiens, font connaître combien ils sont trompés par leurs directeurs, ou plutôt *destructeurs* spirituels.

«Ainsi la peine dont vous dites que le Père Fernandez est frappé, (l'excommunication), est une peine non méritée. De plus, si les nouveaux points non prohibés s'opposent à la loi divine, lorsque vous avez été emprisonné par l'Empereur et interrogé par lui sur ces quatre points décisifs, vous deviez les défendre jusqu'au martyre. S'ils ne s'y opposent pas, vous devez obéir à l'Empereur (qui veut que l'on suive les Rites de Mathieu Ricci). Si vous dites qu'ils s'opposent à la loi divine, pourquoi avez-vous répondu à Sa Majesté qu'on ne peut pas les prohiber. Si vous avez dit que ce qui est opposé à la loi divine, ne l'est pas, vous avez renié et apostasié la loi de Dieu. Si vous dites qu'ils ne s'opposent pas à la loi divine, pourquoi publier (la Constitution) aux Chrétiens et les obliger à s'y soumettre ? Les susdites cérémonies étant licites, si vous les dites illicites, vous vous révoltez, par là même contre l'Empereur. Vous ne pouvez vous tirer de ce dilemme, et pour vous tirer d'embarras, vous dites que la prohibition des quatre points a été envoyée en Chine par le Pape. Nous, nous disons que l'Empereur [579] de Chine vous a commandé de la reporter à Canton 5 et alors la Chine ne sera plus sous cette prohibition.»

*Nota.* C'est un argument d'ignorants. Je ne m'étonne pas que les Chrétiens l'aient écrit, mais j'admire le Père Fernandez qui a dû le dicter, ou au moins l'approuver en approuvant la lettre, comme on le voit par la lettre d'envoi du Père de la Conception.

«Si vous continuez à prohiber comme auparavant (ces quatre points), ne sommes-nous pas en droit de dire que c'est l'effet de votre caprice ? Depuis que les Chrétiens ont commencé à entendre parler de la condamnation des Rites, déjà les six ou sept dixièmes ont apostasié, et par conséquent ne peuvent se sauver ; ce qui est un sujet de grande douleur et compassion.»

*Nota.* Tels sont donc les Chrétiens du Père Fernandez et des Pères Jésuites (en substance ils disent tous la même chose) ; ils apostasient en entendant la condamnation des Rites.

Jamais je n'ai entendu dire la même chose des Chrétiens des Missionnaires qui obéissent de parole et d'effet aux ordres du Pape ; on ne dit cela que des Chrétiens des Jésuites ou de quelques Franciscains, qui de leur aveu, suivent en cela les traces fétides des Jésuites.

«Malgré ces observations vous avez un cœur de pierre. Loin de vous donc d'être sans compassion pour nous 1 Délivrez-nous du danger de l'apostasie. Pécheurs que nous sommes, nous vous importunons par des lettres fréquentes, non pour disputer avec vous ou pour vous demander pardon pour le Père Fernandez ; mais parce que de cette prohibition dépend l'accroissement ou la destruction de notre sainte Religion, la vie ou la mort des Chinois. C'est pourquoi nous avons exposé sous vos yeux cette petite discussion en vous priant d'absoudre les innocents, de tranquilliser tous les cœurs et de rendre la paix à la Religion. Nous vous prions encore humblement de nous donner en chinois une réponse claire et de répondre de point en point à la lettre précédente dont nous vous avons parlé, en nous [580] désignant quels points sont défendus et quels autres permis (par la Constitution).

*Nota.* Ces instances sortent de l'école des Jésuites de Pékin qui par le moyen de leurs supérieurs le Père Kilian Stumpf et autres ne faisaient autre chose que les répéter à l'Évêque, mettant toujours en avant le besoin de s'instruire comme la cause finale et la condition nécessaire pour administrer ou ne pas administrer les sacrements. Les Jésuites de Pékin renouvelaient si fréquemment ces instances fastidieuses auprès de l'Évêque, sans doute pour colorer leur contumace et justifier leur pernicieuse pratique de ne plus administrer les sacrements sans pour cela recevoir la Constitution, sous le prétexte que l'Évêque ne voulait pas leur donner d'instructions. Pendant qu'ils faisaient ces instances, les Jésuites me disaient que Monseigneur l'Évêque avait protesté ne pas vouloir leur en donner ; c'est pourquoi étant sûrs de n'en point avoir, ils le fatiguaient sans cesse avec leurs instances soit de vive voix soit par les écrits qu'ils publiaient et dans lesquels il rejetaient leur faute sur l'Évêque, en se donnant comme suspens non par refus d'obéir à la Constitution, mais par suite de la négligence de l'Évêque à leur donner des instructions. Enfin l'Évêque se décida à leur en donner une plus ample même qu'on ne l'espérait et promettant de continuer à les instruire et de répondre à tous les doutes qu'ils lui proposeraient, les Jésuites eurent ainsi la bouche close et n'eurent plus à réclamer de l'Évêque ni instructions ni solutions de doutes, bien qu'ils écrivissent toujours qu'ils le feraient afin de se mettre en état d'administrer les sacrements. Jusqu'aujourd'hui ils persévèrent encore dans leur pernicieuse opiniâtreté à ne pas vouloir administrer les sacrements ; mais il est manifeste que leur abstention passée et présente sur ce point ne vient que de leur mauvaise volonté et non pas du défaut d'instruction.

«Et si par malheur, vous continuez à vous taire comme auparavant, nous autres en petit nombre qui n'avons pas apostasié, [581] voulant servir Dieu et craignant d'un autre côté les ordres de l'Empereur, nous sommes sûrs que dans les embarras où nous nous trouverons, les intérêts de la loi de Dieu ne pourront avancer. Nous avons écrits avec précipitation et grossièrement, mais fidèlement afin que vous choisissiez et preniez ce qui vous convient.»

Telle est la traduction de cette lettre.

### § XLVII. Faveur de M. Pedrini à la Cour.

Par toutes ces déclarations de Chrétiens ou autres pièces de cette sorte, les Jésuites cherchaient à décréditer M. Pedrini, en Europe et surtout à Rome. Ils avaient à cœur surtout d'y faire croire que M. Pedrini, pour avoir fait connaître à l'Empereur les décisions pontificales, avait été complètement disgracié. A Paris ils travaillaient à décréditer M. Pedrini auprès de son Supérieur Général, et il faut bien avouer qu'ils y réussirent quelque peu, puisque nous lisons dans la circulaire de M. Bonnet, du 26 décembre 1719 : «M. Pedrini est toujours auprès de l'Empereur et occupé à l'instruction des Princes ; il a été fort

malade, et a manqué aussi de perdre la tête par une intrigue maligne dont Dieu seul l'a tiré.» Ni dans le journal de M. Ripa, ni dans les lettres de M. Appiani, nous ne voyons que M. Pedrini ait failli perdre la tête, pour les quelques intrigues dans lesquelles nous l'avons vu, et qui en réalité n'étaient que de vraies comédies. Il faut donc que l'on soit parvenu, à Paris, à imprimer aussi la terreur dans l'esprit du Supérieur Général. M. Bonnet, néanmoins, continuait à assister et à encourager M. Pedrini, comme nous le verrons dans les lettres suivantes de M. Pedrini qui nous font aussi connaître la faveur dont il jouissait toujours à la Cour. La première de ces lettres est adressée à son frère et sans date, mais elle est probablement de la fin de 1718.

«Je vous écris la présente pour savoir quelque nouvelle de [582] chez nous, de notre mère et de toute la maison, et aussi afin que vous sachiez que grâce à Dieu je me porte bien, quoique j'aie été un peu malade ; maintenant je suis tout à fait guéri. Je prie M. Anselme, de vous donner les nouvelles plus particulières. En son absence M. Giordanini ou M. Pellegrino, à qui j'envoie cette lettre pourront vous satisfaire. Je n'ai pas le temps d'écrire, c'est pourquoi je ne puis faire un duplicata de ces relations ; celles que j'envoie ne peuvent être adressées directement à la famille, parce que ces Messieurs que j'ai nommés doivent les présenter au Pape. Je sais actuellement à la suite de l'Empereur qui M'aime beaucoup, et de qui je reçois beaucoup d'honneurs ; plusieurs des Princes, ses fils, et un de ses petits-fils, me donnent aussi des marques de confiance. Nous sommes en Tartarie pour le moment. C'est un pays qui est désert, et qui ne se peuple que lorsque l'Empereur y vient. Les Tartares sont un bon peuple, d'un caractère loyal, mais ils sont peu portés à embrasser la foi chrétienne. Parmi les Chinois bon nombre se font Chrétiens et j'en ai baptisé quelques-uns, bien que je n'aie pas beaucoup de temps pour les instruire étant obligé d'être toujours au Palais. Je salue humblement le Père Benedetto et tous les anciens amis, Don Filippo Fattori et D. Amati, mes tantes, Marie Isabelle, Thérèse, et je demande à notre mère sa sainte bénédiction. Je suis, etc...»

Votre très affectionné frère,

Theodoric PEDRINI,  
INDIGNE PRÊTRE DE LA CONGRÉGATION DE LA MISSION

La seconde lettre est aussi adressée à son frère.

Djé-Hol en Tartarie, le, novembre 1719.

«Je ne sais si après cette lettre je vous en écrirai encore une autre, car, écrivant chaque année, je ne vois jamais venir de [583] réponse. Je ne puis croire que vous ne m'écriviez pas, surtout maintenant que notre mère doit être vieille, vous êtes obligé de me donner de ses nouvelles afin que je dise quelques messes pour elle au cas où Dieu l'ait appelée à lui. Je ne sais où vous envoyez vos lettres, car j'en reçois d'autres et je ne reçois pas les vôtres. Peut-être nos confrères de Fermo ou de Rome les retiennent, et Dieu veuille qu'on ne retienne pas aussi les lettres que je vous adresse ; car nos confrères eux-mêmes m'écrivent fort peu et m'ont mis en oubli. Je ne sais quelle peut en être la raison, car notre Supérieur Général, non seulement m'écrit continuellement, mais vient encore à mon secours par des envois d'argent et d'objets européens dont nous avons ici grand besoin pour faire des présents aux Mandarins et aux Princes. Il nous a écrit lui-même qu'il s'étonne que nos confrères d'Italie ne nous écrivent pas après qu'il leur a envoyé exactement toutes nos lettres. C'est pourquoi, l'année dernière, j'ai essayé d'une autre voie et j'ai adressé ma lettre à M. Romuald Spezioli à qui j'envoie encore la présente. Vous pourrez vous servir de lui pour m'envoyer vos lettres et tout ce que vous voudrez, comme chapelets de grains parfumés, d'ambre, différentes eaux de senteur, du savon de Bologne, des tabatières, des fourchettes, des cuillers, des lunettes, des lorgnettes, des imitations de perles ou de pierres, des peintures et miniatures, mais qui ne représentent pas de saints et que l'on puisse donner à des païens, enfin, les moindres bagatelles ou curiosités d'Europe, sont ici

très estimées. Mais nous avons surtout besoin d'argent, non seulement pour manger et nous vêtir, car ici tout est cher à la capitale, et il y faut dépenser beaucoup, mais encore pour entretenir des Catéchistes qui nous aident à prêcher la foi et à convertir les païens. M. le Prieur de Saint-Angelo se tient fort chaudement dans sa maison où on lui apporte les rentes de son Prieuré, de son Bénéfice, de son Patrimoine, etc..., et nous autres, nous sommes obligés d'attendre notre morceau de pain d'une autre manière. Eh ! que voulez [584] vous faire de votre argent ? Prenez garde à la terrible sentence : Vous avez reçu les biens pendant votre vie, etc... Ayez soin) de mettre en pratique cette autre parole : Amassez-vous des trésors qui ne périssent pas, qui ne sont ni mangés par la rouille ni enlevés par les voleurs. Je vous prie de me donner exactement des nouvelles de tout ce qui est arrivé depuis la mort de notre père, (que Dieu ait en son paradis), de nos sœurs, tantes et autres parents que je vous prie de saluer tous en mon nom, comme aussi tous mes amis, particulièrement M. Andreozzi, Supérieur de la Mission de Fermo qui me connaît fort bien et qui est aussi bon qu'il en a moins l'air. Je suis ici à la Cour où l'Empereur me considère ainsi que ses enfants, plusieurs de ceux-ci même me font l'honneur de venir me voir jusque dans ma maison. Je reçois aussi des lettres de la Sacrée Congrégation et de plusieurs autres personnages qui me font voir que le Pape et la Sacrée Congrégation sont encore contents de moi. Mais il n'en est pas de même des autres Européens, et ceux qui ne veulent pas obéir au Pape persécutent ceux qui lui obéissent. Pour vous, continuez à servir Dieu et la Sainte Église dans votre collégiale et soyez un vrai serviteur de Dieu car il n'y a rien autre chose de bon en ce monde. Il me semble que vous feriez bien d'aller à Rome et de vous mettre aux pieds du Pape pour recevoir sa bénédiction, mais gardez-vous bien de lui rien demander ni lui faire demander ; rien, rien absolument. Saluez respectueusement de ma part le Père Benedetto s'il est encore en vie. Je demande la bénédiction à notre mère si elle vit encore. Je suis de tout cœur et en union de vos saints sacrifices <sup>45</sup>.

Votre affectionné frère,

Théodoric PEDRINI,  
INDIGNE PRÊTRE DE LA CONGRÉGATION DE LA MISSION. [585]

La lettre suivante de M. Pedrini à M. Appiani, nous donne des détails plus étendus sur les travaux de ce Missionnaire à la Cour.

Djé-Hol en Tartarie, 15 septembre 1719 <sup>46</sup>.

«Ma dernière lettre était du 21 août ; le 3 de ce mois-ci, j'ai reçu deux de vos lettres, l'une du 1er et l'autre du 11 juillet, auxquelles je répons. Vous voulez savoir l'histoire de l'orgue ; la voici en quelques mots. L'orgue est à quatre registres, suffisant pour n'importe quelle église de Pékin, mais beaucoup plus beau que ceux d'Europe, parce que tous les tuyaux de devant sont ornés de fleurs d'or ; il est revêtu d'un vernis noir et il est portatif, comme en effet il a été porté de ma maison au palais de Tchang-Tchung-Yuen, et ensuite à celui de Pékin.

«Quand j'offre quelque objet à Sa Majesté, ordinairement je le porte moi-même ; mais cette fois je ne le pouvais pas, car l'orgue est très grand ; il a huit pieds de haut, je ne pouvais le porter ; d'un autre côté, les porteurs ne pouvaient être admis devant l'Empereur, c'est pourquoi je lui envoyai une supplique dans laquelle je lui disais que je lui présentais un orgue de telle grandeur ; mais que comme il était difficile à porter, je priais Sa Majesté de déterminer l'endroit du palais où il désirait qu'il fût placé, afin que je pusse l'y disposer et accorder les jeux une fois qu'il aurait été placé en lieu où Sa Majesté pourrait le voir. L'Empereur l'accepta, le reçut, et dit qu'on le laissât au palais, qu'ensuite il déterminerait

---

<sup>45</sup> Les originaux de ces deux lettres sont dans les archives de Monte-Citorio.

<sup>46</sup> La copie de cette lettre de la main de M. Appiani se trouve à Monte-Citorio.

dans quelle salle il fallait le placer, car il voulait le voir et l'entendre, mais que pendant ces jours du Ouan-Suen, il était très occupé. Comme la salle des peintures était assez vaste, je le plaçai là ; il y reçut les applaudissements de tous les Mandarins et des grands de [586] l'Empire, et même des Européens qui, ne pouvant nier ce qui se voit et s'entend, furent obligés de dire : c'est vrai, il est beau et bon, (je ne dis pas cela, parce que c'est mon ouvrage). Je vous assure que sous un rapport, j'aurais voulu que Sa Majesté ne l'acceptât pas, et qu'il me fût resté. Les jours du Ouan-Suen, qui durent toute la troisième lune et une partie de la quatrième n'étaient pas encore terminés, quand l'Empereur, malgré la multitude de ses dépêches pour la guerre de Tartarie, et pour les Moscovites auxquels il défend de venir faire le commerce à Pékin, commença à faire ses préparatifs de voyage pour aller en Tartarie, il partit le 11 de la quatrième lune. De sorte que du jour de l'offrande de l'orgue à celui du départ, il n'y eut pas un mois d'intervalle. Les Mandarins voulaient faire porter l'orgue à Djé-Hol, craignant que Sa Majesté qui l'avait déjà reçu ne demandât à le voir. Mais je m'y opposai, disant qu'il pourrait souffrir beaucoup pendant un si long voyage. L'Eunuque Tching rapporta cela à l'Empereur, et celui-ci donna l'ordre qu'on laissât l'orgue, disant qu'il le verrait à son retour. Je regarde cette résolution comme une Providence particulière de Dieu, qui voulait ainsi qu'il le vît au moment où l'on traiterait des affaires d'Europe. L'ordre ayant été donné de le laisser où il était, je remarquai que la salle des peintures était humide, et je demandai qu'on le transportât dans un appartement plus favorable pour le temps que nous passerions en Tartarie, c'est pourquoi on le porta dans le palais de Pékin où il se trouve encore.

Par là, vous voyez combien de mensonges on écrit de vos côtés. Rien de ce que J'ai présenté à l'Empereur n'a été refusé. L'année dernière, comme cet orgue n'était pas fini, je présentai un peu de tabac, quelques lunettes et deux figures grotesques faites avec de l'étain fondu dans de l'eau, et peintes ensuite, choses qui sont véritablement des bagatelles. Sa Majesté a reçu tout avec beaucoup de faveur, et a fait mettre les deux petites statuettes dans son cabinet, et m'a envoyé dire par l'Eunuque [587] Tching, qu'il avait essayé les lunettes (il y en avait quatorze), les unes après les autres, et qu'elles étaient très bonnes, et il ordonna qu'on en choisît deux paires des plus fortes pour presbytes, parce qu'il voulait s'en servir pour voir les choses petites et que toutes fussent arrangées avec de la peau jaune, mode qui est une invention de l'Empereur.

Ledit Eunuque me rapporta que Sa Majesté ayant vu le tabac qui est ordinairement présenté par d'autres, et qu'il montre aux Européens pour voir s'il est vrai, le prit lui-même entre ses mains en disant que c'était du vrai tabac. Le même jour, les Pères Kilian, Suarez, Morao, etc..., présentèrent beaucoup de choses, et entre autres, un petit instrument de mathématiques inventé nouvellement, disaient-ils, parle Père Kilian ; ils y avaient joint un petit écrit qui en donnait l'explication afin qu'il pût servir, ils présentèrent divers autres instruments de mathématiques et des cadrans solaires en laiton, avec une petite balance d'Europe. L'Empereur fit tout reporter en bas par le même Eunuque Tching, envoyant dire aux Européens qui avaient présenté ces objets que pour la petite balance, l'Empereur n'avait pas eu le temps de la voir, et qu'ils n'avaient qu'à la présenter une autre fois, que pour les instruments et cadrans, il ne savait pas s'ils étaient justes et exacts ou non, et que, pour cela, il ne les acceptait pas, quant à la nouvelle invention (C'était le précieux morceau des Pères), l'Empereur l'envoyait jeter à la rue avec son explication ; et en exécution de cet ordre, l'Eunuque, en présence de tous, fit le mouvement de le jeter, et le rendit avec mépris. De sorte qu'un écrivain, par amusement, le prit des mains de l'Eunuque, et se tourna vers la porte comme pour le jeter dans la rue, mais par un mouvement habile, il le cacha dans son habit. Pour ne pas sortir des instruments de musique, les fameux orgues et clavecins faits parle Père Pernon, Jésuite français défunt, qui ont été tant vantés par les Pères et surtout parle Père Parenin, on ne sait plus ce qu'ils sont devenus, l'Empereur n'en a aucun, à l'exception d'un grand clavecin placé dans un coin de la salle [588] des divertissements. Sa Majesté l'avait fait ajuster par le Père Pereyra, Jésuite portugais ; il paraît que celui-ci aurait dit qu'il ne pouvait être accordé parce qu'il était mal fait ; je le crois aussi, car pour l'accorder, je suis obligé de m'y prendre autrement

qu'avec les autres. Il existe un autre clavecin du même Père Pernon, qui a été présenté par le Mandarin à Yang-Sin-Tien. Il paraît que lorsqu'il le présenta à l'Empereur, celui-ci lui dit de le garder comme beaucoup d'autres choses qu'il ne veut pas conserver près de lui. Il y a de cela cinq ou six ans.

Aussitôt que l'Empereur vit ce clavecin, il dit : sans doute il a été fait par Té-Li-Ké (M. Pedrini), les Mandarins vinrent me le demander, bien qu'ils sussent que ce n'était pas mon ouvrage, et je répondis que non. Peu de temps après l'Empereur ordonna qu'on me le confiât pour le garder, et je l'ai en effet dans la chambre aux ferrailles et aux vieilleries avec Lin autre clavecin fait par ordre de Tchao-Tchang sur un modèle du Père Pereyra, à Yang-Sin-Tien, et présenté par le même Tchao-Tchang à l'Empereur qui y compta beaucoup de défauts, ne voulut pas le recevoir, et ordonna qu'il fût auparavant ajusté par moi, et lorsque je le présentai ensuite, il le reçut, et dit qu'il était Lin peu mieux qu'auparavant. Je lui ajoutai que pour l'ajuster convenablement, il fallait le refaire à neuf, et c'est ainsi que peu à peu il est resté entre mes mains. Le Père Charles Slavicek, Jésuite de Bohême, est au dire des Pères, un grand musicien et un grand mathématicien, Tchao-Tchang en a fait de grands éloges à l'Empereur ; mais jusqu'à présent il n'a été encore employé à rien, pas même à accorder un clavecin, bien que les Pères aient fait tout leur possible pour le mettre en avant. Ils l'ont continuellement fait venir à Djé-Hol et l'année dernière ils l'ont proposé à l'Empereur pour le faire demeurer à Tchang-Tchung-Yuen, afin de le servir, ajoutant qu'il s'était entièrement remis de toutes ses maladies. L'Empereur ne voulut seulement pas le voir, et envoya dire qu'il était encore faible, et qu'il pouvait rester à Pékin jusqu'à ce qu'il le [589] fit venir ; jusqu'à présent il ne l'a pas encore demandé.

Et cependant maintenant l'Empereur se remet de nouveau à l'affaire de la musique, il veut faire des recueils, des chansons, airs et symphonies de la Chine, pour en conserver le perpétuel souvenir. Il a fait venir divers Lettrés du premier rang pour voir si ces chants cadrent avec la musique européenne. Il m'a fait venir avec deux de mes élèves qui sont tous deux Mandarins, et gardes du corps, du premier rang, de Sa Majesté. Le premier est même un grand de l'Empire ; il y a aussi un grand concours de personnages qui se réunissent autour du troisième et du seizième fils de l'Empereur qui président au travail ; mais jusqu'à présent il n'a été fait aucune mention de ce Père qui est si grand musicien. Voyant cela, ses confrères ont demandé la permission de le faire retourner à Pékin, disant qu'il était malade. L'Empereur le lui permit sans difficulté.

Ce même Père, grand musicien, dit aussi qu'il savait faire des porte-voix et qu'il en avait déjà fait. Le Mandarin Tchao répéta cela avec emphase devant l'Empereur au moment où celui-ci en faisait faire plusieurs à la mode chinoise pour les envoyer à ses soldats qui étaient à la guerre de Tartarie. L'Empereur lui ordonna d'en faire un pour essai, il le fit, et il disait lui-même qu'il faisait trembler la terre quand on n'y parlait qu'à voix très basse, et autres vanteries de cette sorte. Il le présenta à l'Empereur comme une chose rare ; l'Empereur le fit essayer, mais il répondit que les porte-voix chinois valaient mieux que le sien, et qu'il n'avait pas besoin de se fatiguer à en faire, il le lui rendit et continua à en faire construire à la mode chinoise. Peu de temps auparavant j'avais présenté une fontaine à l'Empereur. Ce même Père me dit en se moquant de moi que l'eau qui en sortait ne percerait pas les toits, le Père Parennin dit un autre propos qui n'est pas à répéter, le Père Jartoux autre Jésuite français disait devant les Mandarins qu'il en avait vu beaucoup qui étaient à vendre dans les rues de Pékin. Sauf son respect, c'était un mensonge, car la fontaine que [590] j'avais faite est la fontaine de Héron, telle que j'en ai vu une d'argent à Rome dans une chambre du cardinal Ottoboni, tandis que celles que l'on fait à Pékin sont comme celles que les enfants d'Europe ou les boutiquiers font pour la Fête-Dieu. L'Empereur la reçut, la loua, et en eut beaucoup de plaisir, il m'ordonna d'en construire d'autres comme je le fis en effet. De plus Sa Majesté essaya de s'en servir pour un autre usage, mais l'essai ne réussit pas parce que ceux qui devaient creuser un certain endroit pour la placer, dirent que l'on renverserait une muraille si on le faisait et l'on ne poussa



pas plus loin l'ouvrage. Le même Père au porte-voix qui fait trembler la terre a construit un autre instrument de musique qui bien que peint et doré lui a été rendu par l'Empereur. Ce dernier lui a fait dire qu'il avait attentivement examiné cet instrument mais qu'il ne pouvait pas s'en servir. Le même Père encore fit un traité de musique qu'il me disait être une progression harmonique qui n'avait jamais été trouvée par les anciens, mais qu'il avait inventée. Je riais en moi-même quand il me disait cela, car je la connaissais et elle se trouve dans plus d'un livre, particulièrement dans un que j'avais moi-même donné au susdit Père.

Malgré toutes les belles choses qu'il disait, l'Empereur lui a rendu, en chair et en os, son beau traité, et dans le livre que Sa Majesté a composé il ne mentionne que le nom du Père Pereyra, déjà mort, et celui de Té-Li-Ké (M. Pedrini). Le Père Suarez, Jésuite portugais a fait des petits carillons pour des horloges, le frère Brocard a fait une fameuse horloge au carillon duquel travaillèrent les Pères Parennin et Jartoux, mais en grand secret et avec défense aux ouvriers de me le laisser savoir, tout cela fut présenté à l'Empereur, il écouta et dit que ces airs et symphonies n'avaient ni queue ni tête et que les timbres ne valaient pas une figue ; il commanda que tout fût ajusté par moi et ce ne fut qu'après, qu'il accepta ces horloges et dit qu'elles étaient bien et que dorénavant ce serait moi qui ferais les timbres et la symphonie ; c'est pourquoi j'ai continué [591] jusque l'année dernière. Alors les Pères firent une autre horloge avec carillon, et ils voulurent, eux et leur Mandarin Tchao, mettre en avant leur Père Slavicek, et pour cela ils firent travailler ce Père à cet ouvrage. C'est cette horloge dont vous avez entendu parler ; elle fut présentée à l'Empereur qui demanda par qui elle était faite ; apprenant que je n'en étais pas l'auteur, il ordonna qu'elle me fût remise pour être arrangée par moi ; le pauvre Père et ses confrères ainsi que leur protecteur Tchao-Tchang furent grandement désappointés et se gardèrent bien de dire que c'était l'œuvre du fameux Père musicien.

Le Mandarin Tchao-Tchang à qui les mensonges ne coûtent rien, eut soin d'embrouiller cet ordre en voulant me faire entendre que c'était l'ouvrage du frère Brocard, frère Jésuite français qui était mort un an auparavant. Le Père Giamprimo, Jésuite napolitain avait fait et présenté un microscope qu'il regardait comme une chose de grand prix. Après deux ou trois jours de confusion continuelle, ne voyant pas le succès désiré, il reçut un refus, le microscope lui fut rendu comme inutile. C'était là son début pour s'acquérir du crédit à la Cour en qualité d'opticien, profession dans laquelle il est disciple du Père Suarez. Ce dernier a reçu aussi beaucoup d'affronts avec ses lunettes et ses longues-vues, jusqu'à se faire administrer des reproches très durs par les Eunuques, et recevoir d'eux des menaces de coups de bâton s'il ne mettait pas plus de soin aux objets destinés à Sa Majesté, et autres compliments semblables. Cette année, avant que l'Empereur partît pour la Tartarie, le Père Suarez lui présenta une autre longue-vue qui ne fut pas encore du goût de Sa Majesté. Il en reçut par l'intermédiaire de l'Eunuque Tchang, plusieurs autres reproches et humiliations après quoi il s'en revenait à Pékin vers midi. Il était déjà arrivé aux portes quand l'Empereur le fit rappeler et ainsi il lui fallut revenir à jeun à Tchang-Tchung-Yuen. On appela en même temps tous les Européens qui se trouvaient là pour leur faire voir plusieurs longues-vues faites sous la direction [592] de Sa Majesté et dans son palais ; elles, étaient véritablement bonnes, et elles firent ainsi rejeter celles du Père Suarez. Je pourrais raconter bien d'autres faits semblables ; mais à quoi bon ? Je vous écris ceux-ci parce que vous m'avez interrogé et qu'on se plaint que je n'ai pas écrit jusqu'à présent. Je n'ai rien écrit en effet de ces choses, parce que ce sont des bagatelles, par lesquelles je tâche de faire plaisir à l'Empereur pour le bien de la Religion et pour obéir à l'ordre exprès que j'en ai reçu du Pape. Mais, puisque les Jésuites veulent faire croire que l'Empereur ne me goûte pas, et qu'ils font cela par malice, afin de pouvoir dire que c'est déjà beaucoup qu'il ne me chasse pas parce que je me suis déclaré contre les Rites et pour la prédication de la Religion conformément aux décrets du Saint-Siège, je vous envoie ces petits traits afin que vous les fassiez publier, si vous le jugez à propos ; ils sont la pure vérité. Et puisqu'ils se croient permis de déblatérer et de mentir sur le compte du prochain, pour le décréditer,

qu'il nous sait aussi permis de parler et de dire la vérité pour ne pas laisser prévaloir l'iniquité.

A peine avais-je écrit ce qui précède, que je fus appelé par l'Empereur. Il me reçut avec grande bienveillance, me fit donner un coussin, me dit de ne pas me mettre à genoux, me fit asseoir et approcher de lui. Il y avait une petite table entre nous deux, il la fit enlever et me donna beaucoup d'éloges. Voyez donc combien ces arguments diffèrent des fables que les Jésuites écrivent par là, pour prouver que l'Empereur me déteste. Dans toute l'audience qui fut assez longue, il ne fut question de rien d'important qui soit à écrire. Je ne vous dis ceci que parce qu'un Jésuite français ne cesse de dire à qui veut ou ne veut pas l'entendre, toutes sortes de choses sur le compte de M. Pedrini comme : Que l'Empereur ne trouve rien de bon de ce qui vient de lui, qu'il n'en veut rien accepter. Je lui ai écrit à lui-même, [593] pour savoir si c'était vrai, il me répond comme vous voyez, vous pouvez le faire savoir à qui vous voudrez.

Le tout est signé pour copie conforme, par M. Louis-Antoine APPIANI.

Nous voyons dans toutes ces lettres, le caractère vraiment Apostolique de M. Pedrini, nous le verrons encore mieux dans l'extrait de la lettre suivante de M. Ripa, adressée à la Sacrée Congrégation de la Propagande <sup>47</sup>.

#### EXTRAIT D'UNE LETTRE DE M. RIPA À LA SACRÉE CONGRÉGATION.

1719.

«Le 4 novembre, le partis de Djé-Hol pour Pékin. Le 6, vers midi, j'arrivai à l'endroit dit Kou-Pe-Tchéou, où, trois quarts d'heure auparavant, le Père Maillat était arrivé dans une auberge différente de la mienne, avec deux Frères Jésuites nouvellement débarqués. Il leur servait d'interprète et retournait à Pékin. Dans la même auberge, il avait rencontré Constantin Tchao, premier chef de cette chrétienté, il causait avec lui, et peut-être avec quelques autres Chrétiens. Pendant que ces Jésuites étaient là, plusieurs Chrétiens vinrent me trouver à mon auberge, me demandèrent d'aller à leur église, et d'y passer cinq ou six jours pour entendre leurs confessions. Quand les Jésuites furent partis, les chefs et un bon nombre de Chrétiens vinrent me faire la même demande que les autres. J'aurais désiré encore plus qu'eux, leur accorder la satisfaction qu'ils me demandaient, mais pour plusieurs raisons, je ne pouvais me retarder si longtemps en cet endroit. J'entendis donc les confessions du petit nombre de Chrétiens qui ne s'étaient pas [594] encore confessés depuis la publication de la Constitution, c'est-à-dire depuis 1716, puis d'autres, autant que je pus, jusqu'au lendemain matin. Je laissai ceux qui s'étaient confessés à moi, depuis peu, c'est-à-dire au mois de juin précédent, leur promettant de les confesser à mon prochain retour à Djé-Hol, qui devait être, Dieu aidant, l'année suivante.

«M. Pedrini, quelques jours après, passa au même endroit, et entendit encore beaucoup d'autres confessions ; il s'arrêta là, exprès, un jour et deux nuits, comme il vient de me le raconter. Ledit chef Tchao, sans que je le lui eusse demandé, vint me dire tout stupéfait que le Père Maillat, dans la conférence qu'il avait eue avec lui, avait rapporté que le Père Parenin disait que bien qu'en recevant de moi les sacrements, ils eussent promis l'obéissance à la Constitution Apostolique, ils n'avaient pas besoin pour cela de s'y soumettre parce que c'était une promesse faite seulement de bouche et non de cœur. (Le Père Parenin m'a dit la même chose à moi-même.)

«Le 11, quand j'arrivai à Pékin, le Père Morao, répétant les paroles du Père Parenin, dit la même chose à M. Pedrini, comme celui-ci me l'a assuré plusieurs fois. Or, le chef des Chrétiens dont nous parlons, entendant une pareille proposition du Père Maillat, lui dit

---

<sup>47</sup> Reflexions de Monseigneur Secret de Propag. Summarum. Bibl. Corsini, manuscrits.

qu'ils avaient reçu la Constitution en toute sincérité, et que, par conséquent, ce qu'avancait le Père Parennin n'était pas vrai. Puis il ajouta d'un ton grave et indigné : Comment promettre de bouche et non de cœur, ce serait vouloir tromper, non le confesseur, mais Dieu lui-même ! Tromper en recevant les sacrements 1 et que serait une confession où nous aurions l'intention de tromper le confesseur ! nous nous confessons pour avoir l'absolution de nos péchés, et non pour en commettre de nouveaux. (Je ne me rappelle plus s'il dit toutes ces paroles en répondant au Père Maillat, ou s'il les dit seulement à moi-même.) Puis il ajouta : M. Ripa, soyez assuré que ce que nous avons promis touchant la Constitution, sera fidèlement observé par nous.» [595]

Mais rien ne montre mieux l'esprit vraiment apostolique de M. Pedrini au milieu de toutes les faveurs de la Cour que la lettre suivante qu'il adressa à la même époque à M. Giordanini, et dont l'original se conserve dans les archives de Monte-Citorio. Dans cette lettre, M. Pedrini nous découvre les sentiments les plus intimes de son cœur.

Tchang-Tchung-Yuen, 6 décembre 1719

«Je reçois votre chère lettre, Dieu sait avec quelle affection, avec quelle estime, avec quelle consolation après un si long silence et un sommeil de tant d'années que pourtant j'ai tâché d'interrompre par les lettres multipliées que J'ai adressées, soit à vous, soit à d'autres de nos confrères de qui je n'ai jamais reçu de réponse. Je ne savais plus que penser, ou s'ils étaient fâchés contre moi, ou s'ils craignaient par cet office charitable d'une correspondance réciproque, d'offenser mes persécuteurs, ou pour mieux dire les persécuteurs du Saint-Siège en ma personne. Vous savez le respect et l'amour que j'ai toujours eus pour vous comme pour mon bienfaiteur, mon maître, et mon supérieur qui ni avez ouvert la porte du paradis en m'admettant dans la Congrégation. Jugez donc de la joie que votre lettre m'a procurée, puisque je n'ai pas eu le bonheur de rien recevoir de M. Garagni (qui sans doute m'a oublié aussi et que le salue tout de même tendrement), j'aurais bien voulu avoir quelques-unes de ses paroles, lui à qui j'ai servi autrefois de compagnon..M. Appiani m'a envoyé la lettre que vous lui avez écrite, mais je regrette grandement que celle que vous lui dites m'avoir envoyée au mois d'août ne soit pas encore parvenue entre mes mains. La communication que vous me faites des paroles du cardinal Sacripante est vraiment bien suffisante pour adoucir grandement les tribulations que j'endure ; mais en réalité, elle ne les adoucit pas, parce que je me trouve ici à peu près dans le même état que les âmes de ces héros de l'antiquité dont [596] saint Augustin dit : *qu'ils sont loués où il ne sont pas et tourmentés là où ils sont*. Je me trouve au milieu, non pas de dix léopards, comme S. Ignace, martyr, mais pour dire quelque chose de plus, d'une vingtaine de Jésuites, qui ne se donnent de repos ni jour ni nuit *et requirunt animam meam ut auferant eam*. Voilà, mon cher Monsieur Giordanini, par quel moyen le démon cherche à me mettre dans la disgrâce de cet Empereur, lequel malgré ces efforts ne cesse de me favoriser au-delà de mon mérite. On cherche à me décréditer dans le monde entier afin que les relations que j'envoie, où je dis ce que je vois, ce que je sens, ce que je touche du doigt au sujet des iniquités qu'ils commettent, soient regardées comme des pièces auxquelles on ne doit point ajouter foi. Destitué de tout secours humain je suis souvent obligé pour ma consolation de recourir à cette parole : *Dominus illuminatio mea et salus mea, quem timebo ?* (Le Seigneur est ma lumière et mon salut, qui pourrais-je craindre ?) Quand bien même les coupables se jetteraient sur moi pour dévorer mes chairs ; quand bien même Je verrais s'élever contre moi le camp de la Société tout entière j'espérerais toujours et je ne laisserais jamais de combattre le combat du Seigneur pour les saintes lois que le Saint-Siège a prescrites à cette Mission. Voilà ce que ne peuvent souffrir ceux qui ont tant d'émulation pour désobéir à ces mêmes lois et qui regardent comme leurs adversaires et leurs ennemis tous ceux qui ne sont pas pour eux et qui ne les suivent pas dans leurs erreurs. Je pourrais bien me défendre avec justice et à leur honte en réfutant toutes les calomnies dont ils me chargent ; mais je crois mieux faire en déposant tout au pied du crucifix parce que je sais que pas *un cheveu ne tombera* de ma tête sans sa permission ;

l'infamie dont on me couvre devant les hommes ne peut pas me rendre pire que je ne suis en réalité devant Dieu. Mais à vous je veux ouvrir mon cœur et vous dire que ce qu'on répand par là que je ne fais rien ici, est peut-être la moindre des calomnies dont on me charge, et en partie il [597] disent vrai ainsi que vous allez le voir dans la communication que je vais vous faire comme à mon directeur spirituel. Dans l'état où je me trouve on peut travailler de trois manières : — 1° faire Mission immédiatement et travailler au salut des âmes ; — 2° faire Mission médiatement, c'est-à-dire, contribuer au salut des âmes moyennant la faveur et le patronage de l'Empereur ; — 3° servir l'Empereur avec assiduité et diligence pour obtenir les deux fins précédentes. Pour le premier point, en partie ils disent avec vérité que je ne fais rien, car nous autres, pauvres Missionnaires de la Sacrée Congrégation, nous faisons fort peu de chose, 1° parce que, ici à la Cour, non seulement les Missionnaires de la Sacrée Congrégation, mais encore tous les autres sont continuellement occupés ou à fréquenter le palais ou à servir en quelque chose l'Empereur ; 2° parce que les Missionnaires de la Sacrée Congrégation n'ont pas jusqu'à présent de maison qui leur appartienne, et comme ils n'ont point d'église ouverte il n'y a que peu de Chrétiens qui puissent aller à la villa impériale où ils résident habituellement, et quand ils sont à Pékin dans la maison des Jésuites, tous ceux qui viennent les voir, Païens ou Chrétiens, sont obligés de passer par la porte commune et devant les portiers de ces Pères, auxquels ils vont d'abord donner avis et prendre leurs ordres et ils renvoient les visiteurs ou leur font dire ce qu'ils veulent ; ainsi le Père Contencin leur supérieur en est venu jusqu'à donner ordre à la porte de ne laisser entrer aucun Chrétien qui viendrait pour demander les Missionnaires de la Propagande, parce qu'on venait pour se confesser après que les Jésuites se furent déclarés suspens, comme ils le font encore aujourd'hui. Tantôt c'était sous un prétexte et tantôt sous un autre qu'ils renvoyaient le monde. Un jour il vint quelqu'un de Canton m'apportant un pli de lettres. Il alla me chercher à la maison des Portugais ; on le renvoya avec son pli et il fut obligé de retourner ainsi à Canton et de faire sept cents lieues en pure perte ; on lui avait donné pour raison que j'étais dans un endroit environné de soldats où [598] personne ne pouvait entrer et d'autres fables semblables, par cette équivoque ils désignaient le palais impérial et faisaient entendre néanmoins que j'étais en prison.

«J'aurais déjà acheté une maison pour la Sacrée Congrégation, si le n'avais pas laissé à Manille le peu d'argent que j'avais, c'est-à-dire, 2,000 piastres avec lesquelles j'ai fait une fondation pour 10 Missionnaires qui seraient nommés par la Sacrée Congrégation ; j'en ai remis l'acte au cardinal de Tournon de glorieuse mémoire et j'en ai envoyé une copie authentique à la Sacrée Congrégation. Mais depuis 40 ans je n'ai reçu aucun avis qui me fasse savoir si la Sacrée Congrégation a accepté la fondation. Ce qui est pis c'est que les îles Philippines ayant éprouvé de grands désastres, M. François Rayo, procureur de la Sacrée Congrégation à Manille a écrit que le Mont-de-Piété où j'avais placé, cette somme était réduit à un très misérable état et que non seulement le capital n'avait pas augmenté mais qu'il avait diminué, et qu'on n'en pouvait retirer que peu ou rien. S'il en recouvre quelque chose il me l'enverra ici à Pékin et j'achèterai une maison pour la Sacrée Congrégation, ce qui me sera facile dès que j'aurai l'argent. Alors on pourra faire quelque chose de plus que ce que nous faisons. La 3e raison ensuite, qui est peut-être la plus forte, pour laquelle nous faisons peu, c'est que les Jésuites qui se sont déclarés suspens n'aiment pas que les Chrétiens reçoivent de nous les ni que les Païens viennent se faire baptiser par nous. Ils emploient une infinité de stratagèmes, par le moyen de leurs Catéchistes, de leurs domestiques, de leurs Chrétiens, pour les intimider, les menacer et les détourner de recevoir de nous les sacrements. De sorte que pour préserver ces pauvres Chrétiens de beaucoup de vexations nous sommes obligés en exerçant le saint ministère de nous tenir beaucoup plus en garde contre les Jésuites que contre les Païens. Malgré tout cela le bras du Seigneur n'est pas raccourci et tous ceux que le Seigneur a choisis pour être couronnés, tant Païen, que Chrétiens, [599] ne laissent pas de venir nous trouver. Actuellement j'ai entre les mains un Lettré qui voudrait recevoir le baptême le Jour de l'Immaculée Conception, mais je vais le retarder pour l'instruire et l'affermir davantage dans la foi ; il

ne se passe pas d'année que nous ne baptisions plusieurs personnes, M. Ripa et moi. En revenant de Tartarie, à la demande d'une chrétienté entière, je m'arrêtai deux jours et deux nuits pour y administrer les sacrements à ces bons Chrétiens, je prêchai et je confessai jusque fort avant dans la nuit et jusqu'à ce qu'on m'eût dit qu'il n'y avait plus personne à confesser ; je donnai la sainte communion à la plupart d'entre eux. Il ne se passe presque pas de jour que je ne fasse un peu de catéchisme au moins aux Chrétiens qui sont dans la maison ; enfin pour tout dire en un mot, nous faisons tout ce que nous pouvons, et je ne sache pas avoir repoussé personne qui soit venu me trouver pour recevoir les sacrements ou pour être instruit dans la foi. Je ne veux pas vous compter les personnes, ni faire le recensement du peuple comme d'autres, qui peut-être le font pour un bon motif, mais je puis dire qu'il y en a, et si on faisait la comparaison, on pourrait assurer qu'il y a à Pékin plus de six ou sept personnages qui (mettant à part la suspension volontaire où ils se tiennent), font beaucoup moins que les deux pauvres Missionnaires de la Propagande qui sont ici. Mais en cela il me semble qu'il faut moins regarder l'effet que l'esprit ainsi saint Jacques en Espagne, et d'autres Apôtres en n'obtenant que peu, ont cependant tout fait, et celui qui ne fait que ce peu, n'est pas tenu à davantage ; Dieu le sait, et c'est à lui que je m'en rapporte.

«Sur le second point, il y aurait beaucoup à dire, et je pourrais faire voir clairement le grand bien que dans diverses occasions nous avons vu germer pour cette Mission, bien que Dieu a opéré et dont on recueillerait aujourd'hui les heureux fruits, si le démon ne s'y était opposé, et, je le dis en pleurant, par le moyen de Ceux qui Veulent à, tout prix que la Mission soit, [600] perdue si l'on condamne les Rites superstitieux. Mais en cela je ne puis parler plus clairement, parce qu'on fait tout le possible pour intercepter mes lettres et y chercher quelque motif pour m'accuser devant l'Empereur. Je dis seulement que Dieu avait déjà pacifié cette Mission et du côté même où ceux qui veulent la bouleverser, mettent le plus grand obstacle ; mais ensuite dans ses justes jugements il a laissé agir les causes secondes, et ceux-là mêmes ont défait par leurs oppositions tout ce que Dieu avait fait, de même qu'ils avaient détruit tout ce que le cardinal de Tournon avait sagement fait et obtenu. Ainsi sur ce point encore on a fait, on fait et on fera, avec l'aide de Dieu, tout ce que nos faibles forces nous permettent, mais *adversarii multi*.

«Quant au troisième point, non seulement après avoir reçu du Pape le commandement formel d'employer toutes mes. forces au service de l'Empereur, mais encore avant de le recevoir, je me suis toujours efforcé de le faire, et en tout ce que l'Empereur me confie, ou en ce que j'entreprends de moi-même pour son service, grâce à Dieu, je lui ai toujours donné satisfaction, soit en lui présentant divers ouvrages curieux ou des instruments de musique de nouvelle forme, soit en apprenant la musique à plus de dix élèves, soit en servant les Princes, ses enfants, dans la composition ou la traduction de plusieurs livres, et enfin dans beaucoup d'autres choses semblables où je tâche de le servir selon l'étendue de mes forces.

«Ainsi, depuis le premier article jusqu'au dernier, tirez la conséquence, et vous verrez combien il est faux de dire qu'ici nous ne faisons rien. Je vous dis tout ceci en confidence ; que les malveillants disent tout ce qu'ils veulent, leurs paroles ne pourront changer l'essence des choses ; je ne travaille pas pour une vaine fumée, et je ne tiens aucun compte des louanges des hommes.

«Je me réjouis du bon état, de la paix et des fruits que Dieu accorde à notre petite Congrégation, je regrette seulement d'en [601] être si loin, ce qui nuit à mon bien spirituel. Dieu veuille m'ouvrir le chemin pour que je puisse aller mourir dans une de nos maisons d'Europe, afin que je ne risque pas mon salut dans cette misérable Babylone européenne de Pékin. Je vous prie de me mettre aux pieds de Sa Sainteté, et de lui demander en mon nom la bénédiction apostolique, surtout celle *in articulo Mortis*, car je ne suis pas loin de la mort, étant presque toujours malade, et je vois ma barbe et mes cheveux qui sont déjà tout blancs ; tout ce que je mange en un jour ne fait pas le poids de 7 à 8 onces, et souvent je ne mange qu'une fois le jour. Je vous prie aussi de m'obtenir de Sa Sainteté, la permission

d'indulancier un certain nombre de médailles, de chapelets, etc... Je vous prie également de porter mes hommages à Leurs Éminences le cardinal Paolucci et le cardinal Sacripante, et de leur dire que je leur ai envoyé plusieurs lettres, et, en particulier, au cardinal Paolucci, cette année, diverses dépêches en chiffres qui sont les mêmes que celles envoyées il y a quelques années. Surtout priez ces Cardinaux de garder le secret ; particulièrement avec le Père Niel, parce qu'ici on s'empare de tout pour m'accuser et me faire disgracier par l'Empereur. Un de ces Pères a déclaré qu'il ne mourrait pas content s'il ne pouvait parvenir à prouver et à démontrer par mes propres lettres que je m'étais contredit et que j'avais menti. Remarquez en passant, avec quelle sorte *de joie dans le Saint-Esprit*, ces apôtres se réjouissent de mourir ! Ledit Père Niel a été mon intime ami, nous avons voyagé ensemble pendant plusieurs années, d'Europe au Pérou, à la nouvelle Espagne (Mexique), et aux Îles Philippines où nous nous sommes séparés, lui, pour aller à la côte de Coromandel, et moi, à la Chine, nous avons toujours vécu en bonne intelligence, et, si vous le voyez, je vous prie de le saluer en mon nom. Il est pénitencier à Rome, il est aussi maintenant procureur dans la cause des Rites chinois, il a l'entrée chez les Cardinaux et leur parle librement ; et les Cardinaux lui parlent aussi selon les nouvelles qu'ils reçoivent d'ici,[602] et lui, de son côté, écrit tout ici ; et ses correspondants de Pékin prennent ce qu'il dit, peut-être dans un sens différent, de la bonne intention qu'il peut avoir en écrivant ou que les Cardinaux ont en lui parlant ; toujours est-il qu'ici ils s'en servent au préjudice du tiers et du quart, et en premier lieu contre moi, ainsi qu'ils ont fait il y a trois ou quatre ans, et maintenant encore ils nie menacent.

«Voilà que je vous en ai écrit plus que je ne pensais, mais je ne sais pas m'arrêter avec vous. Je salue humblement M. Pellegrino et tous nos autres confrères., aux prières de qui je me recommande de tout cœur.

P. S. J'ajoute un article qu'il est bon que vous connaissiez. L'autre jour, le Père Laureati, Visiteur des Jésuites, après un long entretien sur l'impossibilité d'exercer le saint ministère avec les décrets et les Constitutions du Pape, en vint à cette conclusion (qu'il m'avait déjà donnée une autre fois) qu'il lui semblait que l'on pouvait laisser courir tout ce qui était défendu nonobstant la défense, et qu'on pouvait continuer à faire la Mission en se contentant de modifier un seuil point, c'est-à-dire les honneurs rendus à Confucius ; parce que, disait-il, c'est là que gît la plus grande difficulté. Entendant ce propos, je lui demandai si lui, en qualité de Visiteur, me promettait, ce point une fois réglé, — 1° qu'on ne parlerait plus au palais de ces controverses, qu'on n'en dirait plus rien à l'Empereur, qu'on arrangerait cette affaire avec Sa Majesté de la même manière qu'on avait arrange la division entre Portugais et Français dont l'Empereur ne parlait plus parce qu'ils n'en parlaient plus eux-mêmes, — 2° que, parmi les Chrétiens, on arrangerait aussi toutes ces controverses., et qu'on ne susciterait plus d'autre difficulté ? Il me répondit en donnant diverses raisons pour prouver qu'il était facile d'arranger les autres points, et ajouta que l'article de Confucius étant réglé, tout serait bientôt arrangé, soit avec l'Empereur, soit avec les Chrétiens. — Ainsi, tirez la conséquence ; donc, il ne dépend que d'eux que l'on ne parle plus, [603] de ces questions au palais, (et voilà ce qu'à Rome on devrait leur défendre rigoureusement) ; donc il ne dépend que d'eux que les Chrétiens se soumettent.»

Theodoric PEDRINI.

### § XLVIII. Réflexions de M. Appiani sur les événements de l'année 1719.

Ces réflexions sont contenues dans une lettre qu'il adressa à M. Figari, assistant de la Congrégation à Paris <sup>48</sup>.

---

<sup>48</sup> L'original est dans les archives de Monte-Citorio à Rome.

Canton, la veille de la Toussaint 1719, à dix heures du soir.

Je ne saurais assez vous exprimer toute l'obligation que je vous ai et toute la reconnaissance que je vous garde pour le souvenir que vous conservez de nous autres pauvres gens presque abandonnés de tout le monde ; oui presque abandonnés, car cette année J'ai pourtant reçu deux duplicata de lettres de notre Supérieur Général qui m'ont été apportés par deux Franciscains que vous me recommandez dans votre lettre dit 20 octobre. J'ai assisté ces deux Pères, et par le moyen d'autres personnes, je les ai dirigés vers la province occidentale affligée par la guerre comme je vous le dirai plus bas. C'était là qu'ils étaient envoyés par la Sacrée Congrégation. Un d'eux disait être mon parent, et je crois qu'il l'est en effet par affinité et en ligne féminine. M. Gloria m'a aussi écrit, en date du 26 octobre, et autant que j'ai pu le comprendre, par ordre du cardinal Sacripante. La lettre de M. Giordanini, du 13 décembre, est arrivée fort à propos pour moi et pour M. Pedrini ; mais je n'ai pas reçu l'autre longue lettre qu'il dit m'avoir écrite au mois d'août précédent. M. Jules-César a écrit en quelques mots, selon son habitude, à M. Mullener et à moi en [604] date du 13 novembre. Il paraît que ces Messieurs commencent à se réveiller et si Dieu donne la santé à M. Giordanini, J'espère que nous nous en sentirons chaque année. Néanmoins, personne n'est plus abondant que vous, et l'on voit que les occasions vous manquent plus que la bonne volonté pour nous consoler. Les Franciscains dont j'ai parlé m'ont apporté quatre de vos lettres du 23 octobre 1716, du 1er mars, du 2 septembre et du 20 octobre 1717 ; elles sont arrivées ici le 1er juillet de l'année courante. Ensuite le Père Masnade, Augustin déchaussé, m'a apporté votre lettre du 20 janvier 1718 ; en considération de ce bon service, j'ai fait tout ce, que j'ai pu pour lui et pour son compagnon en leur procurant un logement sûr chez un grand marchand chinois. Quoiqu'il y ait dans cette ville quatre églises dont l'une d'Augustins espagnols est très grande, et une autre des Messieurs français qui est suffisamment spacieuse et peu éloignée de l'endroit où je suis, quoique je me fusse expliqué avec le Supérieur et le bon vieux Vicaire Apostolique, personne néanmoins ne voulut les, accepter, *non erat illis locus in diversorio* sous différents prétextes tirés des Mandarins ; de sorte qu'ils venaient tous les jours dire la messe dans ma prison, dîner et souper avec moi sans aucuns frais pour leur bourse. Remarquez qu'à Gênes et à Vienne on leur avait beaucoup mieux garni leur bourse que ne l'ont jamais eue les Missionnaires qui viennent d'Italie. Je le sais parce qu'ils m'en ont fait la confidence, afin de leur changer leur argent pour de l'or plus facile à transporter, bien qu'allant au Tonkin, ils doivent perdre sur le change comme le les en ai avertis plusieurs fois. Ils sont restés ici plus d'un mois afin de faire leurs provisions. Après leur avoir donné des guides je les ai fait partir sans que les Chinois sussent qu'ils étaient Religieux, car ils portèrent des habits séculiers jusqu'à leur départ. Le 28 octobre, J'ai reçu une lettre de notre confrère M. Louis Leblanc, je vous inclus ici la réponse que je lui fais en français, puisqu'il me dit qu'il vous a communiqué [605] son désir ; vous verrez ce que je lui répons. La longue lettre que vous dites avoir donnée à nos confrères qui allaient aux îles Mascaraignes, ne m'est pas encore parvenue, et je ne sais quand elle viendra, en attendant, je vous remercie de votre bonté ; mais ni M. Pedrini, ni Monseigneur Mullener ne pourront répondre à votre invitation.

«Il est vrai que je croyais que mes lettres du 15 et du 46 devaient être les dernières, et si vous avez pu rencontrer un certain M. Devigier, prêtre français, du séminaire des Missions étrangères de Paris, il aura pu vous faire connaître une partie de mes infirmités et le remède que j'ai commencé à employer pour calmer mes douleurs et retrouver le mouvement du bras droit. Cette année, j'ai eu la permission du Mandarin préposé à la garde de cette misérable créature d'aller à bord des navires pour faire mon remède, il consiste à introduire le bras ou le membre malade dans la plaie faite aux bœufs lorsqu'on les tue. Les capitaines français et anglais étaient tout disposés à favoriser mon régime, mais l'arrivée de ces Pères Augustins me l'a fait interrompre ; en les voyant si abandonnés de tout le monde, j'en ai eu compassion, et j'ai préféré sacrifier ma commodité à la charité. Ensuite au moment où j'espérais reprendre ma cure, est arrivé un commissaire impérial pour recevoir le Légat du Pape que l'on attendait avec assurance cette année. Voilà déjà la

troisième fois que l'Empereur envoie pour recevoir l'ambassade de Sa Sainteté et la conduire à Pékin, mais c'est toujours en vain. Ils nous trompent avec de bonnes paroles et des promesses, et ils font tromper l'Empereur auquel ils donnent de bonnes nouvelles, afin qu'il nous chasse tous ainsi que plusieurs le désirent et ainsi qu'il serait déjà arrivé si M. Pedrini n'était à la Cour, et s'il n'était pas si bien vu par l'Empereur que je vous le dirai tout à l'heure, bien que ses ennemis déclarés disent positivement le contraire. Mais je crains qu'à la fin l'Empereur ne se fatigue de tous ces délais, et que nous ne soyons sacrifiés. Que la volonté de Dieu [606] s'accomplisse. Voici l'hiver et les Chinois sont soupçonneux ; au moment du départ des navires le Mandarin ne voudra peut-être plus me laisser aller à bord des vaisseaux dans la crainte que je ne me sauve. Il est vrai que les capitaines m'ont fait plusieurs fois l'offre de m'aider à m'enfuir ; mais Dieu m'en garde ! Malade ou en santé, j'ai toujours le désir d'aller finir mes jours, ou dans les montagnes, ou dans le Su-Tchuen. Ainsi si Dieu n'en dispose autrement, je tâcherai de me tirer d'affaire avec mes douleurs qui probablement iront toujours croissant, pour écrire toutes les lettres que j'ai à écrire. D'autant plus que je ne sais guère me modérer, je me propose toujours d'écrire peu, mais une fois que j'ai la plume à la main, je ne sais plus la retenir par le laconisme, il me semble alors qu'il vaut mieux ne pas écrire du tout que de donner des nouvelles en raccourci.

Il est vrai que les Jésuites ont accepté la Constitution ; mais en se suspendant de leurs fonctions, ils ameutent les néophytes je le sais par la voix commune, mais plus particulièrement par quelques lettres que plusieurs d'entre eux ont écrites à Monseigneur Mullener, et par d'autres que le Visiteur de leur Compagnie qui est natif de Macerata, a écrites au bon vieil évêque de Pékin. Sous le beau prétexte que les néophytes trompent en disant qu'ils observent ce que le Pape commande (quelle délicatesse de conscience !) ils lui font voir toutes sortes de propositions condamnées, et toutes les métamorphoses par lesquelles ils instruisent leurs Chrétiens en leur représentant par exemple leurs idoles les plus renommées dans le pays sous le titre d'Anges gardiens, et permettant, pour ne rien dire de plus, à leurs néophytes, de les honorer comme tels. Le pauvre évêque de Pékin, qui a déjà plus de 75 ans, est un prélat de mœurs très saintes, et d'une conscience très timorée, et, par conséquent, partial, à tel point, qu'un de ses amis de Rome lui a reproché sa faiblesse de ne pas promulguer les rescrits ou décrets Apostoliques par crainte des Jésuites. Enfin, il a été obligé de se mettre aux [607] prises avec eux. Il défendit et censura un libelle diffamatoire publié à grands frais à Pékin. Vous en aurez sans doute entendu parler, ou au moins vous en saurez quelque chose si vous le voulez par M. Devigier. Ils ont fait des apologies anonymes, censurant la censure épiscopale, donnant pour nulle la censure, refusant de s'y soumettre, et renvoyant sans les ouvrir, les lettres et les excommunications de l'Évêque. Le Visiteur n'a pas eu honte de rejeter à la face du, pauvre Évêque, dans une lettre, les insolences de plusieurs Franciscains autrefois discolés ; Corbara, Cesena, Becamo, etc..., ni de se moquer de ses censures. Voilà ce que ce bon Évêque a gagné après les avoir tant flattés et appuyés dans leur appel contre le décret de notre vénérable martyr le cardinal de Tournon, et après avoir obtenu pour eux plusieurs faveurs que réprouvait le bon sens. Que n'a-t-il pas fait pour m'intimider autrefois en me répétant sans cesse : «Les Jésuites sont puissants dans l'Église de Dieu !» C'est la raison qui avait été donnée à Rome à un Franciscain espagnol par un prélat que vous aurez connu. Quant à moi, j'ai toujours cru le contraire, et j'ai regardé les Jésuites comme puissants dans l'Église pour.... ce que je laisse dans la plume. La véritable marche à suivre, c'est de les épargner autant qu'on peut, mais jamais au préjudice de la vérité ni de la Religion. Son Vicaire-Général, qui est le Père Castorano, Frère Mineur Observantin comme lui, marche à sa suite maintenant ; Dieu lui a fait retomber sur la tête ses adulations et ses connivences peu régulières, et maintenant il ne sait plus donner d'autre excuse que de dire : «Je ne les avais pas connus pour ce qu'ils sont !» Le bon M. Ripa, prêtre séculier de Naples, qui est à la Cour, a été d'abord leur idole ; ils pensaient l'opposer à M. Pedrini qui a toujours tenu ferme ; mais obligé de se déclarer pour la vérité, il a été traité par eux comme rebelle et ridiculisé. Je vous dis tout cela, afin que vous ne



vous épouvantiez pas là-bas, si vous entendiez parler contre M. Pedrini. Dans le libelle susdit, (*Informatio pro veritate*), ils ont voulu m'attirer [608] sur le champ de bataille ; car il y est dit que, jusqu'ici, personne ne les a accusés de mon emprisonnement.

Ce libelle, sans que je l'aie demandé, me fut apporté par un supérieur Jésuite ; j'ai fait semblant de ne pas voir le passage. Comme ils voyaient que je me taisais, ils ont encore essayé de me faire parier en lançant un autre écrit anonyme, mais dont un Jésuite même m'a fait connaître l'auteur ; ce livre est dirigé contre un Père des Clercs Mineurs de Sainte-Marie *in Campitelli*, résidant à Cantor, comme ministre de la Sacrée Congrégation, (le Père Cerù). Or, dans cet écrit, l'auteur ment effrontément, non seulement au sujet des motifs de mon emprisonnement, mais encore au sujet de la prison elle-même ; il dit que par décret de l'Empereur, J'ai eu avec les autres, la ville de Canton pour prison. Et pourtant, tous les Missionnaires savent que j'ai été pendant plus de cinq ans, gardé par une troupe de soldats dans une chambre insupportable, l'été, et que mes infirmités ayant touché les Mandarins subalternes, ceux-ci ont commencé à m'élargir, et maintenant je suis assez à l'aise. Je n'ai fait que rire de son impudente assertion. Un religieux me fit avertir en secret de ne rien mettre par écrit, parce qu'ils mentaient à dessein (voilà ces saints Missionnaires qui craignent tant d'être trompés par les néophytes ! 1) et que ce mensonge avait pour but de m'attirer dans la lice en me faisant écrire afin que par là ils eussent occasion de déverser la bile qu'ils ont contre moi, et qu'ils pussent faire crier en Europe que je les avais accusés d'être la cause de mon emprisonnement. Voyez la lettre incluse qui est de M. Pedrini ; (selon sa coutume, il ne met ni son nom ni le mien) et jugez vous-même. Il y a pourtant quelques Jésuites obéissants, comme je le sais par des lettres qu'ils ont écrites de la province du Hou-Kouang à Monseigneur Mullener. Celui-ci, outre la province du Su-Tchuen, et les montagnes qui lui sont confiées par le Saint-Siège, a encore l'inspection sur les provinces du Hou-Kouang et du Kouei-Tchéou, qui lui ont été recommandées par Monseigneur Visdelou, ci-devant Jésuite français, qui a été persécuté [609] par ses confrères pour avoir condamné ce que condamnait le Saint-Siège. Il a été fait Évêque de Claudiopolis, Vicaire-Apostolique du Kouéi-Tchéou, et administrateur apostolique du Hou-Kouang, mais ensuite il a été chassé de la Chine parce qu'il ne voulait pas appeler contre le décret du cardinal de Tournon, et il s'est retiré sur la côte de Coromandel, dans une place appartenant à la France et nommée Pondichéri. Là, le Saint-Siège l'a établi son commissaire contre les Rites malabares que les Jésuites permettent, et que le susdit Cardinal, et après lui le Saint-Siège ont condamnés ; il y a encore subi bien des persécutions.

Les deux Pères ministres Jésuites du Hou-Kouang, l'un Portugais et l'autre Français, déclarent que réellement ils se regardent comme suspens, mais que, Noyant la Religion chrétienne sur le point de se perdre, ils ont pris l'expédient de continuer l'exercice du saint ministère en obligeant leurs Chrétiens à se soumettre aux décrets ; ils ont donc envoyé leurs serments. Heureusement pour eux qu'ils sont dans une province éloignée, autrement ils encourraient la peine que les supérieurs Jésuites ont infligée aux autres, celle d'être chassés de la Chine. C'est ce qui est arrivé il y a deux ans, ils ont chassé d'une fois, cinq bons vieux ouvriers évangéliques, parmi lesquels s'en trouvait Lin qui avait quarante ans de ministère, et qui avait été plusieurs fois supérieur provincial ; enfin, l'année dernière, il en est venu un autre qu'ils appelaient le canoniste parce qu'il était savant en droit Canon, ils l'ont rappelé à Macao pour le faire passer de là à Goa, parce qu'il soutenait qu'on devait obéir au Pape, et qu'il ne voulait pas changer d'avis. J'en sais d'autres qui sont dans ces sentiments, mais qui n'osent pas se déclarer contre les supérieurs pour ne pas encourir leur indignation, et qui, néanmoins, ont été rappelés à Macao pour y languir dans le collège ou pour être envoyés dans des Missions très difficiles. Tel est l'état de la Chine. Mais ce qui fait davantage mon tourment, et que *crucior in hâc flammâ*, c'est que je vois que cette pauvre Mission de Chine serait perdue si Dieu, par une protection [610] spéciale, et par un vrai miracle, ne la soutenait. Le doigt de Dieu est là. Il est impossible de dire tout ce qu'ils ont fait pour nous perdre tous, et quiconque sait comment vont les choses ne petit qu'admirer comment Dieu soutient cette pauvre Mission. Voulez-vous des détails ? Il y a

un Vice-Roi d'une province, appelée Kouang-Si, qui a fait demander qu'on envoyât un Missionnaire dans cette province, s'offrant à payer son voyage, à le nourrir, à lui donner la liberté d'aller et de venir. Eh bien, les supérieurs portugais ne le veulent pas, ils ont enlevé de là un excellent Jésuite, et l'ont envoyé dans une île lointaine, parce qu'il était du nombre de ceux qui obéissaient au Saint-Siège ; c'est ce qui s'est passé il n'y a que quelques jours ; on m'avait même prié de le réclamer, mais il me fut répondu que les supérieurs ne voulaient pas. Il me semble qu'on devrait s'empressez d'envoyer des sujets pour soutenir la cause de Dieu et ne pas laisser tant d'âmes se perdre ; mais je n'ai pas voix ait chapitre. J'ai déjà écrit au Supérieur Général. Tout le monde craint les Jésuites ; mais plus on les craint, plus ils deviennent terribles. Je vois que lie très zélé Monseigneur Mullener travaille et fait du bien ; il y a lieu de croire qu'il en ferait davantage s'il avait des confrères.

Il est vrai que quelques Jésuites français n'ont pas manqué de le tracasser en intimidant ses Chrétiens, et en cherchant à interrompre le cours de ses travaux. Mais venons-en à ce point. — L'année dernière, au mois de décembre, il commença à parcourir ses Missions, il laissa dans la capitale du Su-Tchuen, comme professeur de ses élèves, le jeune homme dont je vous envoie une lettre ci-incluse. Il revint de son excursion, avec la bénédiction de Dieu, et une multiplication dit nombre des catéchumènes. Un de ces derniers, qui n'était pas encore baptisé, se trouvant sur le point de mourir, dit à son frère qu'il était Chrétien, et que pour cela, après sa mort, il ne devait pas appeler les Bonzes, mais se contenter de l'enterrer. Son frère ne fit aucun cas de ses paroles, mais après sa mort, il appela les Bonzes. Pendant que ceux-ci commençaient leurs [611] superstitions, le cadavre se mit à pleurer, et les Bonzes effrayés prirent la fuite. Monseigneur Mullener arriva enfin au commencement de mars dans notre église de Tchong-Té-Fou, située dans la province du Hou-Kouang. Il y trouva le Père Thomas de Sestri, génois, Dominicain, ancien Missionnaire du Tonkin. Celui-ci n'ayant pas pu se faire sacrer évêque aux îles Philippines où il était allé, et parce que les Jésuites s'étaient opposés à sa consécration, était revenu à Canton. Après avoir erré çà et là, il attendait déjà depuis un mois dans cette église, que Monseigneur Mullener vînt le consacrer. Cette cérémonie faite, il revint à Canton et partit pour le Tonkin. Avant son départ, il prêta à Monseigneur Mullener près de cent écus, car le pauvre était dépourvu de tout, on lui avait volé plus de deux cents écus romains que je lui avais envoyés en 1717. Ici, j'ai payé cette dette à Monseigneur de Sestri. Le Catéchiste qui avait accompagné Monseigneur Mullener, et qui est venu ici chercher l'argent, est père du jeune homme dont je vous envoie la lettre ; il me raconta beaucoup de choses au sujet de Monseigneur Mullener, et il dit entre autres qu'il croit que l'on trouverait bien peu d'Européens capables comme lui, de tout souffrir, de manger de tout, de s'accommoder aux saisons, aux marches de ces pays montagneux et déserts, où l'on se nourrit très pauvrement et très grossièrement. Il va toujours à pied, sans bas, afin de passer les rivières ; quand il tombe dans l'eau il se relève sans souffrir le moins du monde, des incommodités et des privations ; il paraît cependant déjà épuisé, et il ne peut plus travailler autant qu'il le faisait auparavant. Le Catéchiste m'a dit nettement que quiconque n'est pas bien décidé à mourir à la peine dans les travaux apostoliques, ne doit pas venir à la Mission des Montagnes, où il n'y a que de pauvres gens sans argent, qui échangent les unes contre les autres, les choses nécessaires à la vie, et qui, la moitié de l'année, ne se nourrissent que de racines qu'ils arrachent de la terre avec des bâtons. Monseigneur écrit la même chose à la Sacrée Congrégation, [612] disant qu'il lui semble difficile qu'un Européen puisse longtemps mener la vie de ces Montagnards. C'est pourquoi il faut des prêtres du pays, et il a déjà réuni quelques jeunes gens pour les instruire, et selon ce que j'apprends, il prend des enfants dès leur bas âge, d'après ce que faisaient nos confrères de Madagascar, afin que *malitia non mulet intellectum ipsorum*. Vous voyez donc le besoin qu'il a d'un confrère, dans le danger qu'il - vienne à manquer, car la province du Su-Tchuen est très éloignée, le peuple est grossier et simple, la Mission fatigante., choses qui n'iraient guère à des gentilshommes qui, sans doute, rougiraient de ne pas partager les sueurs d'un

si saint évêque. Il me suffirait de deux confrères maintenant ; mais qu'ils viennent bientôt, car, pour moi, il se fait tard.

«Venons maintenant à M. Pedrini qui ce semble ne pourra aller bien loin non plus, car chaque année il paie son tribut de souffrances de tête et de poitrine ; aussi M. Ripa que j'ai déjà nommé plus haut, se voyant *in terra scorpionum* est toujours dans la crainte de rester privé de sa compagnie. Cette année-ci M. Pedrini a été malade à son ordinaire. L'Empereur qui avait refusé à deux Jésuites l'assistance d'un médecin de renom ayant su que M. Pedrini était malade, lui envoya son second médecin, et voulut avoir un rapport sur sa maladie, lire les ordonnances faites par les médecins, et ajouter deux ou trois recettes qu'il avait expérimentées, de plus, il commanda au médecin d'avoir bien soin de lui. Je ne vous écris pas un mot qui ne soit véritable, et c'est M. Ripa lui-même qui a écrit cela à son correspondant de Canton. L'Empereur a recommandé aussi à M. Pedrini de s'accoutumer à prendre du tabac en poudre. La dernière lettre que j'ai reçue de lui était du 25 septembre, et m'est arrivée en 20 jours. A cette date l'Empereur l'avait fait venir dans son palais de Tartarie, l'avait fait asseoir sur des tapis de feutre à la manière Tartare, en faisant ôter une table de devant lui, afin qu'il pût causer plus librement et plus commodément, ne voulant pas qu'il se tînt à [613] genoux pour lui parler selon le cérémonial. Il ne m'écrivit pas de quoi ils ont parlé, il me dit seulement que c'était de choses de conséquence.

Cette année, au jour anniversaire de la naissance de l'Empereur, qui est à la fin d'avril, il lui a présenté un orgue portatif de son invention à quatre registres et haut de dix pieds européens environ. Comme il ne m'en avait rien écrit, et que les Jésuites ne perdant aucune occasion de le vilipender lui et ses ouvrages, en disaient toute sorte de mal, le lui ai écrit pour lui demander ce qui en était, et je vois que c'était une œuvre remarquable. L'Empereur n'a pas encore vu cet orgue, il se réserve ce plaisir après son retour de Tartarie. Mais il l'a accepté et n'a jamais refusé rien de ce qui lui a été présenté par M. Pedrini ; tandis qu'au contraire il refuse continuellement les présents que lui font les contradicteurs de ce confrère, il les a même quelquefois fait jeter dans la rue ; il a fait reprendre et menacer par l'intermédiaire de ses Eunuques ceux qui veulent faire entendre au monde qu'ils savent et peuvent tout, et qu'eux seuls sont le soutien de la Mission, tandis que ce sont eux qui cherchent à la détruire comme le Saint-Siège doit en être déjà informé, non pas par moi ni par M. Pedrini, mais par d'autres et même par des membres de leur Société. J'ai été très consolé en voyant ce que m'écrit M. Giordanini, que le cardinal Sacripante lui avait dit que M. Pedrini est le meilleur ou au moins un des meilleurs ministres de la Sacrée Congrégation. Le fait est que s'il n'avait pas eu tant d'antagonistes européens et de plus contre lui l'implacable Tchao-Tchang, vendu aux Jésuites pour faire le mal, il aurait, à l'heure qu'il est, obtenu beaucoup, soit par lui-même immédiatement, soit par le moyen des fils de l'Empereur qui l'honorent de leur protection et de leurs entretiens familiers. Je dis ingénument que bien qu'il semble qu'il ne fasse rien, il fait néanmoins beaucoup en empêchant les portes de l'enfer de prévaloir contre le petit troupeau des Missionnaires de la Propagande. Contre toute espérance, il a trouvé grâce devant l'Empereur, sans cela [614] tout accès était fermé aux Missionnaires obéissants au Saint-Siège. Tel est l'état de la Mission.

«Venons à la politique. Voilà déjà quatre ou cinq ans qu'un Prince de la Tartarie du Nord-Est, descendant au huitième degré du fameux Tamerlan, a commencé la guerre contre les Tartares qui sont sous la protection de l'Empereur ; il est arrivé jusqu'à la grande muraille et s'est emparé des terres tributaires de l'Empire. Il a dévasté le Thibet où étaient les Capucins italiens, il a fait mourir par le fer et par la misère plus de 200 mille Chinois. L'année dernière, voyant qu'il ne pouvait venir à bout de l'armée chinoise, qui était très nombreuse, il eut recours à un stratagème de guerre de son invention qui lui réussit. Il prit 3,000 chevaux sur lesquels il fit mettre de petits pierriers, des fusils, des lances, etc..., avec chacun un homme de paille. Pendant la nuit il les fit approcher de l'armée chinoise, fit mettre le feu à plusieurs d'entre eux, et les lança ainsi sur l'ennemi. Sa ruse eut l'effet qu'il

désirait. Les chevaux tuèrent un grand nombre de soldats en courant effarouchés çà et là. Les Chinois se croyant surpris par les ennemis se tuaient entre eux ; le carnage fut horrible, et le lendemain de bonne heure le Tartare présenta la bataille à l'armée en déroute, et l'anéantit. Cette année l'Empereur a envoyé son douzième fils avec beaucoup de généraux et de troupes en trois directions. Mais le Tartare ne combat pas, il se retire dans ses déserts, et l'apprends que l'armée du Prince, est réduite à un petit nombre, et que la nécessité force les soldats à se nourrir de chair humaine. La pauvre province du Chen-Si, où sont allés les Franciscains réformés dont j'ai parlé, est très affligée, parce qu'elle est sur le passage de cette soldatesque. Elle a été déjà désolée l'année dernière au mois de juin par de terribles tremblements de terre où ont péri près d'un million d'habitants, des pays entiers ont été engloutis sans qu'il s'en échappât un seul homme, on parle de villes et, de bourgs entiers engloutis, d'une montagne partagée en deux, [615] avec un espace désert de deux lieues entre chaque morceau. L'Empereur craignant que les Tartares n'entrassent par le Su-Tchuen, y a envoyé trois mille de ses Tartares ; et dans la province adjacente, du côté du midi, appelée Yun-Nan, près d'Ava et du Pégu, il a envoyé au mois de juillet dernier cinq mille Tartares dans la crainte qu'ils ne descendissent de ce côté. On dit que ces Tartares orientaux sont très forts, parce qu'ils sont accoutumés au froid et à la chaleur. Les Franciscains italiens de la province du Chen-Si ont déjà des chrétientés au-delà de la grande muraille et propagent peu à peu l'Évangile parmi ces pauvres gens qui habitent dans des cabanes, ils m'écrivaient au mois de juin qu'ils avaient encore de la neige. Cette année l'Empereur n'a pas voulu laisser les Moscovites venir à Pékin pour leur commerce de fourrures, peut-être qu'il les soupçonne, parce que la Sibérie qui leur appartient confine à la Tartarie. L'Empereur de Chine a fait bâtir une ville aux frontières, l'Empereur de Moscovie lui a demandé de la démolir, mais il n'a pas voulu, c'est un sujet de discorde avec le Moscovite, après le traité de paix fait depuis 30 ans. On dit par ici que le Moscovite fait travailler 200 mille hommes pour construire des canaux, unir des rivières et faciliter les transports jusqu'à la Chine. Dieu sait où cela aboutira. Voilà tout ce qu'il y a de nouveau dans les Antipodes. Faites-moi la charité de faire copier cette lettre, et de l'envoyer à M. Giordanini, car je ne puis pas écrire beaucoup, et il m'a fallu prendre le mors aux dents pour vous en écrire tant. Recommandez-moi et faites-moi recommander ardemment ait Seigneur. Je me souviens que c'est vous qui m'avez fait passer mon examen pour la première communion ; plût à Dieu que j'en aie bien profité. Je baise vos mains sacrées, et me dis votre, etc...

Louis-Antoine APPIANI  
INDIGNE PRÊTRE DE LA MISSION, MISSIONNAIRE APOSTOLIQUE,

[616] P.S. Voilà bien longtemps que je ne reçois pas de lettre,, pour moi de M. Pedrini, il m'en envoie pour l'Europe, et s'excuse en me disant qu'il n'a pas le temps d'écrire. Je vous envoie une copie de la censure de l'Évêque de Pékin, contre le libelle des Jésuites intitulé *Informatio pro veritate* imprimé en 1717.»

Nous possédons heureusement encore une autre lettre de M. Appiani dont l'original est à Monte-Citorio, elle est datée du 27 novembre 1719, elle était adressée à quelqu'un de ses confrères de Rome.

«Le 23 de ce mois, j'ai confié à un navire qui allait à Ostende, en Flandre, un pli adressé à la Sacrée Congrégation, dans lequel se trouve une lettre pour vous avec une incluse pour le cardinal Sacripante, que je vous recommande de lui remettre en mains propres. Il y a aussi une lettre de M. Pedrini pour l'abbé Fattinelli que je vous prie de saluer respectueusement de ma part. M. Pedrini vous recommande au cas où M. l'abbé ne serait pas à même de recevoir cette lettre, de l'ouvrir vous-même et d'agir ensuite comme Dieu vous l'inspirera.

Dans la lettre que j'ai mise pour vous, il y a la copie d'une autre lettre que m'a écrite M. Pedrini pour me dire la manière dont le traité l'Empereur de Chine, et une autre copie sur les causes de mon emprisonnement. Aujourd'hui, comme il se présente l'occasion d'un

autre navire qui va aussi à Ostende, et dont le Capitaine me témoigne de l'affection, j'en profite pour vous écrire un duplicata. Je vous disais donc que par une heureuse fortune, j'avais reçu vos lettres adressées à M. Pedrini et à moi du 14 décembre 1718. Je dis heureuse fortune, car, par suite d'un coup de vent au cap Finistère, le navire anglais qui les portait, avait été retardé, et encore un peu il n'arrivait pas cette année. J'ai envoyé aussitôt à M. Pedrini la lettre qui lui était adressée, mais je ne puis vous en envoyer encore la réponse, car il faut, trois mois et demi pour l'aller et le retour. Je vous disais encore que je n'avais pas reçu la lettre que vous m'annoncez avoir [617] envoyée au mois d'août précédent. Si elle était arrivée, elle m'eût tiré d'une grande anxiété, car je ne savais ce qu'étaient devenues tant de lettres que j'avais envoyées à la fin de 1716 ; dans ces lettres se trouvait l'alphabet en chiffres dont nous nous servons, M. Pedrini et moi, et je l'envoyais pour qu'on pût lire une lettre en chiffres que j'envoyais au Pape, et par laquelle M. Pedrini me décrivait les afflictions dans lesquelles il se trouvait. Ici, nous avons la certitude que le vaisseau qui la portait, est arrivé heureusement à Cadix, et jusqu'à présent, je n'ai pas d'avis direct que mes lettres soient arrivées à Rome et à Paris. Quelle belle chose pourtant que de mettre dans les lettres de réponse l'accusé de réception des lettres reçues ! Je vous y remerciais de la part que vous preniez à notre affliction et à notre état. Je vous disais que l'idée crue vous avez de fonder une maison de nos confrères à la manière d'Europe dans ce pays, est une bonne et sainte pensée, mais hors de temps, et de plus de très peu d'utilité pour la propagation de l'Évangile, car la moisson est disséminée çà et là, et vraiment, de chaque chrétienté, on peut dire que c'est un petit troupeau *pusillus grex*, c'est pourquoi les ouvriers sont obligés de se diviser sur plusieurs points, pour gagner pied à pied du terrain à la Religion.

Ma pensée a toujours été de fonder des maisons, mais éloignées les unes des autres, d'une, de deux, de trois journées, afin que chacun travaillât sur son terrain, et que l'on fût pourtant assez voisins les uns des autres, pour qu'on pût se porter secours à l'occasion, se réunir pour les retraites et pour les principales fêtes. C'est dans cette vue que le m'étais proposé d'élever des jeunes gens pour les mettre au service des ouvriers nouveaux venus desquels les Chinois apprendraient la manière de prêcher pendant qu'eux-mêmes apprendraient le chinois. C'est à cet effet et dans cette espérance que Monseigneur Mullener. Cet évêque apostolique, se tire le pain de la bouche pour élever une dizaine de jeunes gens à la garde desquels il a préposé son premier disciple, nommé, Paul Sou, âgé de 28 ans, qui est Minoré. [618] Il l'a laissé à la capitale du Su-Tchuen, soit pour surveiller cette chrétienté, soit pour apprendre à ces enfants à lire et à écrire le latin pendant qu'il parcourt les Missions. Au mois de septembre de l'année dernière, 1718, il m'a envoyé son second disciple qui est arrivé ici à Canton, le 21 novembre. A peine arrivé, celui-ci s'est mis à cracher le sang, puis il est devenu complètement phtisique, et enfin il est mort au mois de juin. dernier, muni de tous les sacrements, ici même dans ma prison. Monseigneur Mullener, après avoir parcouru ses Missions, est arrivé bien plus tard qu'il ne me l'avait dit, dans notre église de Tchang-Té-Fou, qui est dans la province du Hou-Kouang ; c'était au mois de mars dernier. Il y a trouvé le Père Thomas de Sestri, Dominicain de Gênes, et Missionnaire du Tonkin, un des deux qui ont été envoyés dans les Missions par le pape Innocent XII, d'heureuse mémoire. Ce Père attendait depuis deux mois Monseigneur Mullener pour en recevoir la consécration épiscopale. Nous l'avions envoyé là très secrètement. Il était revenu des Philippines où il n'avait pu être consacré par suite des oppositions de ceux dont les confrères lui avaient donné lieu de parler au Tonkin. Ainsi en est-il, mon cher Monsieur, c'est un corps compacte, ils se donnent avis de tout, et barrent le chemin à tous ceux qui ne leur baisent pas le manipule, même quand on ne pourrait le baiser sans se rendre coupable devant Dieu. Une fois sacré évêque, ce Dominicain est revenu à Canton, et nous lui avons conseillé d'en partir avant vingt-quatre heures, afin de ne pas donner occasion aux malveillants de provoquer les Mandarins pour le faire transporter à Macao, ville véritablement devenue infâme par sa conduite envers le Saint-Siège, envers ses ministres et ses Missionnaires. Nous l'avons donc engagé à ne pas laisser le temps aux ennemis d'entraver son voyage, nous lui avons donné des

domestiques fidèles, et nous l'avons dirigé de nouveau sur le Tonkin où il est arrivé heureusement. Bien valut à notre Monseigneur Mullener de trouver cet hôte qui l'attendait, il n'avait plus d'argent [619] et était sur le point de vendre son calice, car un traître lui avait enlevé les trois cents piastres que je lui avais envoyées l'année dernière. Le nouvel évêque consacre lui prêta cent quinze piastres, et je les ai remboursées à celui-ci à son arrivée à Canton. On trouve partout des Iscariotes, j'en vois des preuves depuis que je suis dans les Missions ; je crains plus un mauvais Chrétien qui, sans être disposé, veut recevoir l'absolution, et qui est scandaleux sans vouloir se corriger, que tous les Mandarins et tous les Païens, car ceux-ci, à moins d'être provoqués par les impertinences des néophytes, s'inquiètent fort peu que l'on soit d'une religion ou d'une autre. C'est ce qui est arrivé à notre Évêque dans son église de Tchang-Té-Fou. Il y fut obligé de s'enfuir et de se cacher à cause d'un perfide apostat qui alla annoncer aux Mandarins qu'il y avait, dans la ville, un Européen sans la patente impériale (le Piao.) Forcé de fuir, Monseigneur Mullener reprit sa course à travers le pays des montagnes où, par la grâce de Dieu, la semence de la parole prend de l'accroissement et porte des fruits, bien qu'il y ait eu là une assez forte persécution, il y a dix mois, par suite d'une accusation portée devant l'Empereur, il y a deux ans, par titi Mandarin à qui Dieu, dans un autre monde, a déjà donné le châtement de ses mauvaises intentions.

Mon premier Catéchiste, qui est revenu de ces Missions où il suivait Monseigneur Mullener, me dit qu'elles sont très fatigantes, que le peuple y est pauvre, la vie très misérable, et que quiconque veut aller en Mission chez ces Montagnards, doit se résoudre à y mourir délaissé au milieu des travaux et des privations. Ce pauvre peuple a offert à Dieu deux jeunes gens à Tchang-Té-Fou ; ils seront conduits au Su-Tchuen où Monseigneur retournera en faisant de nouveau la visite de ses Missions à l'apostolique, trébuchant dans les rochers et tombant dans les fleuves qu'il traverse pieds nus ; dans ces accidents, il se relève tout trempé, mais toujours en riant. Je vous dirai ici pour votre consolation et celle de nos confrères, ce qu'il m'écrivit lui-même [620] dans une lettre, c'est-à-dire que de jour en jour, il sent croître en lui le désir de mourir martyr, et cela depuis qu'il est évêque. J'ai été averti par le même Catéchiste qu'il fait des abstinences plus qu'extraordinaires, de sorte que les Chrétiens sont obligés quelquefois de se jeter à genoux devant lui pour le forcer à manger et à se traiter mieux qu'il ne fait ; et encore ils ne peuvent l'y décider, ni le vaincre sur ce point. Aussi, bien que je le respecte, à cause de sa vertu et de sa dignité, l'affection que j'ai pour lui me fait prendre un ton un peu plus haut dans les lettres que je lui écris cette année. Quoique je me réjouisse de voir les autres honorer Dieu par leurs mortifications autant que je le déshonore par ma sensualité, néanmoins, je crains que les fatigues et les maladies ne privent ces chers fidèles d'un si précieux secours, et qu'ensuite, les loups dévorants n'envahissent ce troupeau. Outre les hémorroïdes qui, pendant presque toute l'année, le débilitent beaucoup, les fatigues des Missions lui ont occasionné dernièrement une hernie ; et ce bon Israélite rie sait pas encore ce que c'est, et ignore la manière de s'y mettre un bandage. Je ne sais si vous me comprenez. Il m'a envoyé ce Catéchiste plutôt que d'autres pour m'expédier ses lettres, et pour recevoir quelque secours d'argent. M. Pedrini m'aide à lui donner quelque chose, depuis que je l'ai averti du mécompte arrivé à notre Évêque au sujet de sa pension de 50 piastres. Il avait toujours cru qu'il viendrait quelqu'un de nos confrères pour l'aider ; c'était dans cet espoir qu'il était allé à Batavia en 1709, avec le père de notre Catéchiste, père de Paul Sou, à qui nous pouvions nous fer. Mais le temps n'est pas encore arrivé, toujours avec la même espérance, nous voyons les années s'écouler ; peut-être les confrères arriveront-ils quand, ni les autres, ni moi, nous ne pourrons plus rien faire pour eux, et ils se trouveront au milieu des embarras sans avoir personne qui puisse ni qui veuille les assister <sup>49</sup>. C'est ce [621] qui est arrivé aux deux Augustins déchaussés italiens, destinés au Tonkin. Déguisés en séculiers (comme on devrait le faire maintenant pour ne

---

<sup>49</sup> C'est en effet ce qui arriva, nous verrons plus tard la prophétie de M. Appiani se réaliser,

pas être reconnu par les Chinois) ils étaient arrivés sur un navire anglais de Madras, ville des Anglais située sur la côte de Saint-Thomas. Ils n'ont trouvé personne ici pour leur donner asile. La maison de la Propagande était à une lieue de distance du quartier du commerce, et placée au milieu des Mandarins. Les églises de ce quartier n'avaient guère de sympathie pour les Missionnaires de la Propagande ; ceux-ci virent bien qu'il n'y avait pas de place pour eux dans l'hôtellerie ; c'est pourquoi j'allai moi-même prier un gros marchand chinois et Païen, mon ami, de leur donner une chambre dans le fond de sa maison pour y coucher pendant un mois. Pendant ce temps, ils venaient tous les jours dire la messe, et prendre leur dîner et leur souper dans ma prison, jusqu'à ce qu'enfin, après avoir tout disposé, je pus les envoyer en bonne compagnie au Tonkin, ce qui fait un voyage «de deux mois et demi par terre. Un d'eux est frère de M. Masnada, de Gênes, prêtre de notre Congrégation, il m'avait apporté une lettre de M. Lazare-Marie Figari, de Paris. J'ai fait la même chose pour deux Franciscains réformes, Piémontais, envoyés en ce pays par la Propagande, pour la province du Chensi qui confine avec celle du Su-Tchuen. Quand nous parlons des provinces de la Chine, il faut savoir que les plus petites sont beaucoup plus grandes que tout le Piémont y compris la Savoie. Ces Franciscains sont arrivés sur un vaisseau français, un d'eux est fils aîné du comte Ferrero, des environs d'Asti et mon parent. Ils n'auraient pu trouver asile, si ce dernier ne fût aussitôt venu me trouver. J'allai demander pour eux qu'on les reçût au couvent des Franciscains réformés espagnols, mais on me refusa cette faveur. Je gardai alors celui qui était venu me trouver pour pisser cette nuit dans ma prison, le lendemain je lui trouvai un endroit pour coucher. Alors les Franciscains se résolurent à les admettre chez eux dans la crainte que ma plume n'avertît la [622] Sacrée Congrégation et les supérieurs de leur Ordre. Pour de, bonnes raisons, ils restèrent presque trois mois déguisés en séculiers, et finalement ils partirent heureusement pour leur Mission. Il n'y a que le pauvre Monseigneur Mullener qui reste sans compagnon. Si vous pouviez vous résoudre à envoyer quelqu'un, M. Jules-César (Rossi) m'écrit qu'il a un Milanais, revêtu de toutes les qualités voulues ; M. Lazare-Marie Figari m'écrit aussi qu'il a un étudiant tout prêt. Oh ! qu'ils viennent ! Il suffit de deux pour la première fois ; j'ai une maison pour les cacher, des gens pour les servir et pour leur apprendre la langue, un cœur pour les embrasser, de l'affection pour les diriger. Plaise à Dieu ! *Pa-Pou-Ti*, comme on dit en chinois, qu'on les envoie pour sûr. Bon cœur, bonne volonté, bon estomac et l'on s'accoutume à tout. Il faut un cœur docile, souple et accommodant aux idées des autres en tout ce qui ne va pas à l'offense de Dieu ou du prochain ; un esprit jovial mais non dissolu, qui ne soit pas finassier, qui ne cherche pas à se mêler des choses qui ne le regardent pas, un cœur généreux pour ne pas se rebuter à la moindre difficulté, ni perdre courage dans les dangers et adversités qui se rencontrent. Si avec cela ils avaient la figure un peu longue, les yeux noirs et petits, la barbe noire et un peu en brosse avec facilité pour apprendre les langues, oh ! que ce serait une belle chose ! Il y a à Canton, un Père Augustin espagnol qui est ainsi façonné ; si j'en avais cent de cette sorte, je les disséminerais sans difficulté dans toute la Chine, même en temps de plus forte persécution. A le voir, on dirait un vrai Chinois-Tartare, yeux noirs, barbe rare et noire, regard un peu sec, corps assez mince. Tout cela irait bien ; mais il faut de l'argent, il faut que chacun apporte au moins cent écus. Que font de leur argent tant de gens qui passent le temps aux] eux, à la comédie, à bâtir des palais. Quel bel emploi ce serait faire de son argent que d'envoyer une dizaine de Missionnaires en Chine, ce serait certainement le faire fructifier plus qu'au centuple. Il serait boit de connaître quelque [623] art d'amusement pour relâcher son esprit, lorsqu'on ne peut aller en Mission dans le temps des semailles et des récoltes, comme serait par exemple savoir la peinture, ou bien savoir faire des cadrans solaires de toute sorte, ou des horloges hydrauliques. Ce sont choses faciles et de peu de frais, utiles pour soi comme pour les autres, on peut faire de ces horloges pour la maison et pour donner en présents aux Mandarins. A Rome on les fait bien ; de mon temps il y avait un Capucin qui était très habile ; il serait bon d'apprendre à les faire, de savoir quelques-uns des principaux remèdes de chirurgie et de médecine, de connaître la musique, d'apporter bon nombre de compositions nouvelles, M. Pedrini m'en demande ; de savoir jouer du violon, de la basse, de la contre-basse, etc... Tout cela sert

pour relâcher l'esprit et pour instruire les jeunes étudiants ; il ne serait pas mauvais encore de savoir quelques tours amusants de mathématiques ou de physique. Mais avant tout, qu'on aime la solitude. Ce goût est très nécessaire en Chine où l'on ne peut aller se promener çà et là à sa guise. Pour cela il faut aimer l'oraison et l'étude. En voyage sur les navires, il faut beaucoup de discrétion, de politesse et d'honnêteté avec les capitaines et officiers, ne pas se mêler de leurs différends, car il y en a toujours, être très précautionnés dans les corrections, car ils sont très susceptibles ; ne pas se mêler du pilotage, de l'arrangement des voiles, de la conduite du navire, etc..., tenir un peu la conversation, surtout pendant qu'ils jouent, savoir beaucoup se taire, ne pas croire aux rapports, on en fait beaucoup qui sont presque toujours faux ; ce sont de pauvres gens du monde pour qui, ordinairement, la Religion n'a pas plus de prix qu'un crachat ; ils veulent avant tout devenir riches.

«Sur M. Pedrini, j'ai peu de choses à vous dire. Vous avez raison quand vous dites : s'il ne faisait rien, il n'aurait pas tant d'ennemis ; et moi j'ajoute que s'il n'était là, il y a longtemps que la Sacrée Congrégation de la Propagande n'aurait plus un seul Missionnaire dans la Chine, Je sais de science certaine, et [624] je vous l'assure, que l'on remue ciel et terre pour nous chasser tous, et que lui seul nous a sauvés. Dieu lui a fait trouver grâce aux yeux du Prince, nous ne savons pas ce qui arrivera. Je n'ai pas de lettres récentes de Tartarie, mais j'ai entendu hier le bruit que l'Empereur est fâché, parce que le Visiteur Apostolique, si hautement promis à Sa Majesté avec des Brefs et des artistes, n'est pas arrivé cette année. L'Empereur, pour la troisième fois, a envoyé cette année un commissaire exprès pour les recevoir et pour les conduire à Pékin. Si on ne voulait pas en envoyer, on ne devait pas les promettre si hautement ni si nettement ; nous ne serions pas à la veille de tant de déboires comme nous le sommes. M. Pedrini a eu une seconde audience privée, j'attends ce qu'il m'en écrira, et ensuite je vous le transmettrai par la voie d'Angleterre ou par celle de France, selon les navires qui partiront ; nous verrons. Les Jésuites répandent beaucoup le bruit que l'Empereur est irrité de se voir trompé par ces délais qui durent depuis tant d'années. Si l'on savait quel tort fait au Saint-Siège et à la Religion ce mode de procéder, ou aurait plus de résolution, ou bien l'on ne nous donnerait pas des nouvelles que nous ne pouvons empêcher de se répandre, et qui ensuite vont jusqu'à l'Empereur ; c'est pourquoi chaque année il demande assez significativement si le Pape envoie ou non ce qu'il a promis si souvent. Les ennemis du Saint-Siège se servent de tout pour irriter à qui mieux mieux l'Empereur contre les Missionnaires de la Propagande, et pour faire fermer la porte de la Chine aux autres Missionnaires, principalement à ceux qui sont obéissants envers le Saint-Siège. Je ne sais que penser, sinon comme vous dites, que la prière et l'espérance sont les meilleurs remèdes. M. Pedrini a été malade au commencement de cette année, selon sa coutume. L'Empereur l'ayant su, lui a envoyé nu de ses meilleurs médecins. Ceux-ci ont fait leur rapport et leurs ordonnances, et l'Empereur y a ajouté deux recettes de sa façon en lui recommandant de s'accoutumer au tabac en poudre. Il s'est [625] remis ensuite, et bien qu'en Tartarie il ait eu un autre accès qui n'a pas duré longtemps. Mais M. Ripa, prêtre napolitain et propagandiste, craint beaucoup qu'il n'aille pas loin, et que le Saint-Siège n'envoie du monde que lorsqu'il n'y aura plus personne pour diriger et assister les nouveaux-venus au milieu des scorpions.

En même temps que l'Empereur envoyait son médecin à M. Pedrini, il le refusait à deux Jésuites qui l'avaient demandé, et qui sont depuis longtemps à son service ; un de ces derniers, frère coadjuteur, piémontais et droguiste de Sa Majesté depuis trente ans, est mort. Ce sont là des traits qui ravivent leur jalousie contre notre confrère qui a grand besoin de l'assistance de Dieu. Il n'y a pas de machination qu'ils ne mettent en jeu au moyen de leur Tchao-Tchang pour perdre M. Pedrini. Vous direz peut-être : qu'il gagne le courtisan (Tchao-Tchang) ; si vous entendez dire par là qu'il cherche à se l'accaparer, je vous réponds que c'est chose impossible, car il est vendu au mal ; alors il faudrait que M. Pedrini eût des montagnes d'or et de choses précieuses pour les répandre à profusion, et peut-être cela ne suffirait pas encore s'il ne trouvait moyen d'augmenter son capital par le commerce. Sur mon compte je n'ai rien à dire. Je vis, comme Dieu sait, dans des angoisses



continuelles. Un Père Jésuite français a dit en Tartarie devant M. Pedrini et d'autres, ouvertement et en public, qu'un personnage très aimé et estimé du Pape, avait dit à Rome aux Jésuites, que les destructeurs de la Mission de Chine étaient nos Seigneurs Nicolai et Maigrot à Rome, et en Chine, le Père Cerù et MM. Pedrini et Appiani. Vous voudrez bien n'en pas parler à moins que le cardinal Sacripante ne vous en donne occasion. Je lui en parle moi-même dans la lettre incluse que je vous prie de remettre entre ses mains. Je demande justice de la calomnie ; et s'il vous en parle, dites-lui nettement que je vous en ai parlé, et que, formellement, je demande justice. Trop dissimuler augmente l'audace et l'insolence des calomnieurs. Si je suis tel, qu'on me châtie ; mais si je ne le suis pas, comme il [626] est vrai que je n'ai rien à me reprocher, qu'on me rende justice et que l'on châtie les calomnieurs qui insultent aux malheureux ; veuillez prendre la chose à cœur. Je n'ai pas le temps d'écrire à M. Jules César, je lui écrirai par la voie d'Angleterre ou, de France. Veuillez lui donner de mes nouvelles et le saluer de ma part, et si vous le jugez à propos, lui envoyer une copie de cette lettre. Cette année, j'ai été un peu mieux pour la santé, mais les yeux me font défaut, et j'ai les bras chargés de peaux et d'emplâtres, parce que le vent du nord me les engourdit déjà. Je me recommande à vos prières et à celles de nos confrères de la province de Lombardie. Je salue surtout MM. Pellegrino de Negri, Garagni, Gloria, Abingh, Jules César, Calandri, Narvaez, etc... Je vous baise la main et suis étroitement en Jésus-Christ, etc...»

Louis-Antoine APPIANI.

De ma prison de Canton, 27 novembre 1719.

Deux mois après, M. Appiani avertissait le Saint-Siège des nouvelles manœuvres qui se préparaient, et que nous verrons bientôt se réaliser. Il adressait son pli à un de ses confrères de Rome, et il nous reste la lettre d'envoi dont l'original est dans les archives de Monte-Citorio. Elle est datée du 10 janvier 1720.

«Déjà je vous ai envoyé par deux voies, soit des duplicata, soit des lettres nouvelles ; enfin, avant-hier, j'ai reçu pour vous de M. Pedrini une réponse que je laisse à votre prudence ; il croit que ce ne serait pas mal d'en donner lecture au Pape. Il est impossible de vous dire, mon cher Monsieur, l'acharnement que l'on a contre les pauvres propagandistes. Tout le monde nous en veut à mort. Les Pères Jésuites pensent servir Dieu en nous exposant aux affronts, aux mauvais traitements et à la mort, en exil où Dieu sait, ou bien en prison. S'appuyant sur un journal imprimé en Hollande, dans lequel on ne dit que [627] trop la vérité, ils ont remué ciel et terre pour faire renouveler les édits impériaux en faveur des Rites ; ils ont voulu nous accuser auprès de l'Empereur d'avoir écrit à home contre ce qu'il avait dit, et nous rendre coupables, comme ils disent, de lèse-Majesté humaine, pendant qu'ils le sont eux, de lèse-Majesté divine, humaine, spirituelle et temporelle. La violence, l'astuce, la richesse, leurs amis, tout les aide à renverser de fond en comble la Mission de la Propagande, ou pour mieux dire l'obéissance au Saint-Siège dans ces contrées. S'ils triomphent cette fois, nous pouvons pleurer la perte de la Religion catholique dans cet extrême Orient ; car là où il n'y a point d'obéissance au Saint-Siège, pu plutôt là où l'on fait une opposition formelle à ses saintes intentions, est-il possible que la véritable Religion chrétienne ne existe ? Tous les délais, tous les sursis accordés à Rome, ont été les effets des machinations des désobéissants qui s'arrogent l'honneur de l'obéissance sans en avoir la réalité, afin de prendre le temps pour réussir dans leur entreprise. Je vous envoie un paragraphe d'une lettre qui m'a été écrite ; ne le montrez pas, mais le pauvre malade qui est sans doute sur le point d'avoir une autre avanie, comme il y a quatre ans, n'a pas pu écrire tout en détail, ni faire une relation comme celles que les autres envoient à la Sacrée Congrégation ; mais par le peu qu'il dit, vous en avez assez pour tirer les conséquences.

J'ajouterai seulement pour vous faire comprendre ce qu'il écrit, que le 5 décembre, des Jésuites sont partis, munis de la dite Gazette, et des lettres du tiers et du quart qui sont sans aucun doute calomnieuses, car je sais tout ce qui est passé par mes mains ; ils s'en

vont pour accuser tous les Propagandistes, et dire que nous écrivons à Rome contre les édits de l'Empereur en les falsifiant, afin par ce moyen d'irriter Sa Majesté d'une manière irrémédiable contre nous. Voici donc le temps venu où le frère livrera son frère à la mort. Nous lisions précisément hier dans l'office ces paroles de saint Paul : *le fidèle intente procès à son frère, et cela devant un [628] infidèle !* Je m'attends à voir le Père Laureati, Visiteur des Jésuites, venir m'intimer de la part de l'Empereur des ordres que Sa Majesté aura donnés au sujet des Rites. Il s'est fait charger de cette commission, afin de sortir de la Cour, sous le titre spécieux de Député de Sa Majesté vers les Européens qui sont en Chine. C'est ainsi qu'ils font, ils mendient des titres d'honneur pour se faire craindre des Chinois. Mais je vous assure que si Dieu me conserve dans mes dispositions, je jouerai de mon reste, je perdrai le peu de liberté que j'ai encore, et peut-être je m'exposerai à quelque chose de pis. Je suis résolu à lui faire sentir l'indignité de cette commission fictive, et la perfidie d'eux tous à vouloir perdre de pauvres prêtres qui, depuis tant d'années, vivent abreuvés d'afflictions. Je le connais fort bien, il a été amené de Manille par le Cardinal martyr de glorieuse mémoire, et parce qu'il avait voulu faire le sage, il fut envoyé ou chassé avec le décret du dit Cardinal, à Macao, afin qu'il pût y étudier et y apprendre la théologie, auprès de leurs docteurs, si toutefois ils en ont. Après avoir pleuré et demandé pardon, on lui fit grâce, et il fut rappelé. Je lui ai même rendu beaucoup de services, malgré le tour qu'il m'a joué ; car peu de temps après mon arrivée en Chine, il avait l'air de se faire mon ami, et ayant appris que j'avais l'intention d'acheter une maison voisine de Canton, il m'en empêcha, et alla s'y loger lui-même. Nous sommes donc dans l'attente d'une position pire, à l'occasion de l'arrivée à la Cour, du Père Simonelli, de Macerata. Ce dernier a été reçu dans la Compagnie de Jésus, à cause de sa science en fait de mathématiques. Il a appris les principes de cette science, il me l'a dit lui-même, de M. Lega, dans notre maison de Macerata, où il a même fait la retraite avant son ordination à la prêtrise. Ces circonstances devraient lui donner un peu d'affection pour nous ; mais en voyant ses confrères nous détester, il marchera sur leurs brisées pour ne pas être inquiété lui-même. Nous nous disposons à tout, et si je pleure, c'est la perte de la Mission, c'est l'apostasie d'une [629] multitude de néophytes, c'est un schisme formel que je pleure, ce sont là trois fléaux dont je prie la divine Majesté de délivrer cet extrême Orient ; je prie Dieu de m'ôter la vie plutôt que de me laisser voir les maux de cette nation que j'aime. J'envoie mes salutations à tous ; faites prier pour nous. Veuillez porter aussitôt la lettre incluse au cardinal Sacripante ; remettez-la lui en mains propres, et dites-lui que ce n'est pas un duplicata, mais une lettre nouvelle et de la plus grande importance. Je vous baise les mains, et suis humblement,

Votre dévoué serviteur,

Vincent Spera in Deo.  
Du lieu accoutumé, 20 janvier 1720.

P. S. Lisez et gardez pour vous les imprimés ci-joints. L'un a déjà été envoyé par moi, je n'avais pas alors le second que j'envoie aujourd'hui. Voyez où nous en sommes.»

Quelques jours après AI. Appiani envoyait encore à Rome la lettre suivante, dont l'original est dans les archives de Monte-Citorio.

19 janvier 1720.

«Nous souffrons violence ! Je vous prie de lire à Sa Sainteté ces quelques lignes que je vous écris, et de les lire aussi au cardinal Sacripante. Vous verrez dans un autre pli ce que lui écrit M. Pedrini, le temps ne lui a pas permis d'écrire tout. Nous ici savons comme certain que les Jésuites ont fait une relation de ce qui s'est passé à Pékin, mais à leur ordinaire, en trompant le monde et en taisant tous leurs manèges. Ils font passer le Père Laureati comme ayant empêché le Père Du Tartre, Jésuite français, d'accuser M. Pedrini devant l'Empereur ; et pourtant d'après ce que écrit M. Pedrini, c'est le Père Laureati qui a mis en

œuvre tous les moyens pour mettre [630] M. Pedrini en scène, afin que le Père Du Tartre, outré de colère, pût avoir occasion de tirer de sa poche les lettres de M. Pedrini, qu'il disait avoir, et qui lui étaient venues de Rome. Sans aucun doute, elles lui ont été envoyées par le Père Niel, Jésuite français, qui réside à Rome, où, soit à la secrétairerie de la Propagande, soit par le moyen de je ne sais qui, il se sera procuré les lettres que ce confrère qui a tant travaillé, et s'est sacrifié pour le Saint-Siège, avait écrites à Rome. Vous, ou pour mieux dire, la Sacrée Congrégation et le Saint-Siège, vous pourrez en tirer les conséquences. Déjà M. Pedrini m'a écrit plusieurs fois *qu'il attachera l'âne où le maître voudra*, c'est-à-dire qu'étant déjà vieux, il reste exposé au péril d'avoir la tête tranchée pour le service de la Religion, et pour l'obéissance au Saint-Siège, et cela sans autre profit que celui de s'attirer des persécutions incroyables en demeurant seul et sans secours au milieu de gens qui ne cherchent que sa perte, et qui ne savent rien pardonner. Enfin, il prendra de la vie ce qui lui en viendra, sans s'occuper de ce qui peut lui advenir ; qui veut être trompé, soit trompé. Je vous prie de remettre aussitôt la lettre incluse au cardinal Sacripante, et de le prier instamment de nous assister promptement, parce que *nous sommes vendus, et que nous souffrons violence*. Le temps ne me permet pas d'en écrire davantage. Priez pour moi et pour nous qui obéissons au Saint-Siège.»

Louis-Antoine APPIANI,  
*dit Vincent Spera in Deo ;*

mais en m'écrivant appelez-moi par mon nom ordinaire.

### § XLIX. Disgrâce de M. Pedrini.

Reprenons le récit interrompu de M. Ripa.

«4 janvier 1720. Je me trouvais dans la villa impériale de [631] *Tchang-Tchung-Yuen*, à la suite de l'Empereur ; je reçus ce jour-là du Père Laurceti, Visiteur, un billet qu'il m'écrivait de Pékin ; il me faisait ses adieux, disant qu'il partait pour Canton ; à cette occasion, il me recommandait la bonne entente avec ses inférieurs en termes très obligeants, très humbles et très expressifs, ce qu'il avait déjà fait plusieurs fois de vive voix, et Je lui avais répondu de faire cette recommandation à ses inférieurs qui en avaient plus besoin que moi, vu que j'avais démontré, par une assez longue série de faits, combien j'aimais l'union et la paix avec tout le monde. Le lendemain, 5 janvier, j'allai à Pékin pour lui souhaiter un bon voyage, et il me tint encore le même langage.

Pour lui fermer la bouche, je lui racontai tout ce que le Père Parennin et le Père Maillat avaient dit et fait à Kou-Pé-Tchéou, en revenant de Djé-Hol, contre moi, contre la Constitution Apostolique, et contre mon école de jeunes clercs, et tout cela lui ajoutai-je, est arrivé après les magnifiques promesses que votre Révérence m'avait faites à l'occasion des vexations du Père Slavicek. Le Visiteur fut stupéfait ou plutôt (comme me dit un Jésuite) il feignit de l'être, car c'était un homme très rusé qui savait payer de bonnes paroles pour parvenir à ses fins ; il feignit d'ignorer complètement ce qui s'était passé à Kou-Pé-Tchéou, et me dit résolument qu'il voulait à tout prix punir le Père Maillat qui avait été le plus coupable, mais qu'il différerait parce que ce Père était malade. Je lui dis que je ne demandais pas d'autre satisfaction que de ne pas voir à chaque instant la paix troublée par ses inférieurs. Il me fit alors les plus belles protestations, m'assurant que je pouvais être tranquille de ce côté-là, il loua mon zèle à former de jeunes Chinois pour le sacerdoce, et ajouta qu'il avait la même idée, et que, pendant son administration, il voulait établir des écoles semblables dans chaque résidence. Il me dit tout cela d'un air si naturel et si expressif, que je crus que c'était vrai, et qu'à l'avenir je trouverais la plus grande tranquillité ; mais à partir du 11 février, je commençai à comprendre que [632] j'aurais dû prendre ses paroles dans un sens tout opposé. Ordre fut donné aux Chrétiens de ne plus venir à la maison où j'habitais avec M. Pedrini. Déjà, le 17 janvier, le Père Maillat était venu me menacer, on envoya des émissaires à Kou-Pé-Tchéou, pour presser les Chrétiens

de venir reprendre leurs enfants, mes élèves ; et pour les obliger à le faire, on répandit contre moi les plus abominables calomnies. On publia dans toute la Chine, des libelles infâmes contre mon école et contre ma personne.

«Le 8 février de cette année 1720, était le premier jour de l'année lunaire, c'est un jour de réjouissances universelles en Chine, et qui se passe tout entier en visites, comédies, feux d'artifices et festins, tous les tribunaux sont fermés. L'après-midi, deux écrivains vinrent du palais, dans la résidence des Jésuites français ; entrant dans la chambre de M. Pedrini, ils lui dirent que, par ordre de l'Empereur, il était arrêté, parce que le matin même, il n'avait pas été au palais faire la cérémonie usitée en ce jour, c'est-à-dire les neuf prostrations. Cela dit, ils le lièrent avec un mouchoir, le firent monter sur une voiture couverte, et l'emmenèrent ainsi au palais.

«En cette circonstance, les écrivains outrepassèrent les ordres de l'Empereur, non par leur faute, mais bien à l'instigation du Mandarin Tchao-Tchang, ennemi juré de M. Pedrini. L'Empereur avait dit seulement d'appeler Pedrini, ajoutant que s'il refusait de venir sous prétexte de maladie ou autre, il fût fait prisonnier et emmené enchaîné au palais. Or, M. Pedrini avait obéi sans réclamation, il ne devait donc pas être arrêté. Quoi qu'il en soit, il est certain que si, à pareil jour, l'Empereur a donné un ordre semblable, il faut conclure que M. Pedrini avait été accusé de crimes bien grands. Qui l'a accusé ? quand, et de quels crimes l'a-t-on accusé ? Comme les Jésuites opéraient tout dans un si grand secret, ou n'a jamais pu le connaître clairement ; mais toute la trame se découvrira facilement par la suite des faits eux-mêmes. [633]

Quand M. Pedrini fut parti, j'allai aussi au palais avec le Père Jartoux ; celui-ci me dit en route qu'il pensait que Pedrini avait été arrêté, non pas pour le manquement qu'on alléguait, c'est-à-dire de n'avoir pas été faire ce jour-là les prostrations accoutumées, mais parce que deux ans auparavant, il avait manqué aussi au palais pour faire ses condoléances avec les autres à l'occasion de la mort de l'Impératrice-mère. De fait, quand j'arrivai au palais avec le Père Jartoux, je trouvai l'Eunuque Tching-Fou, faisant exécuter à M. Pedrini les cérémonies manquées ce jour-là, et ensuite le Mandarin Tchao-Tchang lui reprocha d'avoir manqué aussi de faire ses condoléances deux ans auparavant, à l'occasion de la mort de l'Impératrice-mère. Peu après, tous les Jésuites, les uns après les autres, arrivèrent au palais ; plusieurs d'entre eux ne savaient absolument rien de ce que le Père Jartoux m'avait dit en route, ni de ce qu'avait dit Tchao-Tchang au palais, et néanmoins tous rue répétèrent la même chose ; c'est-à-dire que Pedrini n'était certainement pas emprisonné à cause de son absence des cérémonies du jour, mais pour une autre faute plus grave, et surtout pour n'avoir pas été au palais prendre le deuil à l'occasion de la mort de l'Impératrice-mère ; ils ajoutèrent que l'Empereur sans doute avait pensé que Pedrini s'en était abstenu à cause de la Constitution Apostolique. Quand nous fûmes rentrés du palais à la maison, le Père Parennin me parla plus clair, et après m'avoir confirmé ce qui précède il me dit : Et vous aussi vous auriez d'avoir votre portion de châtiment, parce que l'Empereur sait fort bien quels sont les écrits chinois que vous avez faits à la villa impériale, et les assemblées que vous tenez en divers lieux pour y administrer les sacrements.» Un ou deux jours après, il me dit encore fort sérieusement : «L'Empereur a déjà posté ses espions (c'étaient les Jésuites eux-mêmes) dans cette résidence où vous et Pedrini avez votre habitation.» Dans une autre circonstance, je demandai au Père Parennin, par quels écrits J'aurais pu m'attirer la colère impériale ? — Je sais, me [634] répondit-il, que vous et Pedrini, vous vous faites faire des écritures par les Chrétiens. — Et par quels Chrétiens ? — Je sais que Charles Toung vous a donné des écrits. Ils l'avaient su parce que ce faiseur de Charles Toung, après avoir donné à M. Pedrini sa rétractation, n'avait rien eu de plus pressé que d'aller le dire au Père Maillat. Celui-ci, craignant qu'en ma qualité de Protonotaire Apostolique, je n'en fisse un acte public, demanda à ce Charles s'il m'avait aussi donné sa rétractation ; celui-ci répondit que non, alors il le pressa de ne pas me la donner. C'est ce que me rapporta Charles Toung lui-même.

«9 février 1720. Ce jour-là étant au palais, je me trouvai à parler avec le Mandarin Tchao-Tchang et plusieurs Jésuites. Le Mandarin faisant semblant de me parler en confidence, et de me donner un avis salutaire, me dit avec ce feu dont il savait animer son éloquence naturelle, de me mettre à marcher sur les traces des Jésuites, et non sur celles de Pedrini (c'est-à-dire de quitter l'obéissance au Saint-Siège) si je ne voulais pas être entraîné moi aussi avec Pedrini dans le labyrinthe qui lui était préparé. Déjà le Père Parennin, un peu auparavant, m'avait engagé à faire la même chose. Je répondis à Tchao-Tchang que dans ma conduite, je tâchais d'agir selon ce qu'enseignaient la sainte Écriture et la raison, que c'était là ma route, et le modèle que je devais suivre, sans me régler ni sur les Jésuites, ni sur Pedrini. Les Jésuites pensaient que j'étais effrayé par la disgrâce de Pedrini, et qu'ils pourraient facilement m'entraîner à leur parti ; c'est pourquoi ce jour-là et les suivants, plusieurs d'entre eux, à diverses reprises, sous mille prétextes et avec mille circonlocutions, venaient m'exhorter à faire comme ils faisaient, c'est-à-dire à me suspendre volontairement du ministère apostolique, et à renvoyer mon école, disant que si je ne le faisais pas, j'allais tomber dans le même abîme que Pedrini au grand détriment de la Mission.

«Ce même jour, 9 février, pendant que le Mandarin Tchao-Tchang et plusieurs Jésuites me parlaient dans le sens que je [635] viens de dire, l'Eunuque Tching-Fou arriva sortant des appartements impériaux, il fit agenouiller tous les Européens, et nous publia le décret de l'Empereur qui, en substance, disait ce que je viens de rapporter, et ce que m'avaient dit Tchao-Tchang et les Jésuites, c'est-à-dire que l'Empereur ne s'était pas fâché contre Pedrini, à cause de son absence des cérémonies, mais pour des fautes plus graves, qu'il était au courant des assemblées de Chrétiens que nous faisons et des écrits que nous rédigeons avec eux. De là, je conclus que les Jésuites ayant parlé auparavant avec moi de la même manière et avec les mêmes expressions, ou ils étaient prophètes, ou ils étaient eux-mêmes les rédacteurs de l'accusation dressée contre nous.

«Quand l'Eunuque eut fini de publier son décret, M. Pedrini qui, selon l'usage, se tenait à genoux, se couvrit la tête et s'inclina plusieurs fois jusqu'à terre signifiant par là qu'il reconnaissait mériter la mort et demandait pardon, de plus, d'une voix humble et tremblante, il dit en quelques mots qu'il priait l'Empereur de lui pardonner. Dès que M. Pedrini eut parlé, le Père Suarez, Vice-Provincial des Portugais, qui aurait dû au nom de tous les Européens, demander aussi grâce à l'Empereur pour M. Pedrini, ce qu'il aurait fait si Pedrini avait été Jésuite, éleva la voix à ma grande stupéfaction pour demander à l'Eunuque de faire mettre ce décret par écrit et de le leur donner pour qu'ils pussent s'en servir. L'Eunuque dit d'écrire le décret et alla ensuite rapporter le tout à l'Empereur. De fait, les Mandarins et plusieurs Jésuites se réunirent ensemble pour rédiger ce décret comme il leur sembla bon. Après l'avoir écrit, ils revinrent dans la salle où je me trouvais avec les autres Jésuites. Le Père Parennin qui avait été un des compagnons des Mandarins dans la rédaction du décret, dit que les Mandarins avaient voulu qu'il fût écrit par les Jésuites seuls, parce que l'affaire les regardait, et que c'était eux qui avaient demandé qu'il fût mis par écrit, mais que Tchao-Tchang s'y était opposé en disant que l'affaire regardait aussi les Mandarins, qu'il avait donc été résolu qu'il [636] serait écrit par les Mandarins et par les Jésuites ensemble. Quand il fut écrit, un Mandarin le mit au net et y ajouta quelques phrases fort peu honorables pour les Européens qui, bien que dites par l'Eunuque, à la demande des Jésuites, avaient été omises dans le brouillon.

«L'Empereur lut ce décret, l'approuva et ordonna de le donner aux Jésuites. Alors je me plaignis modestement à ces Pères de l'inconvenance de la supplique du Père Suarez. Celui-ci répondit qu'il avait demandé la rédaction de ce décret parce qu'elle ne pouvait faire aucun mal à Pedrini, tandis qu'elle pouvait leur faire beaucoup de bien à eux, Jésuites ; ce qui voulait dire qu'en la publiant, ils allaient achever, disaient-ils, de le diffamer. Ce sont là des choses que l'on ne croira jamais, et pourtant qui, toutes, sont passées par mes mains ; et que le lecteur n'aille pas croire que ce n'étaient là que les sentiments du seul Père Suarez ; aux paroles que tous les autres Jésuites proférèrent à ce

moment, je pus facilement voir qu'ils étaient tous dans ce sentiment. Un Jésuite entre autres me dit en cette occasion : Pedrini est déjà diffamé à Rome par le récit qu'on a fait de ce qui lui est arrivé en 1716, cette dernière disgrâce achèvera de le décréditer.» Quand les Jésuites eurent ainsi obtenu ce décret, plusieurs d'entre eux vinrent me trouver à ma chambre, et me firent pendant une heure les plus vives instances pour authentifier cette pièce en ma qualité de Protonotaire Apostolique. Pour me débarrasser d'eux une fois pour toutes, et pour leur faire passer l'envie d'avoir ma signature au bas de pareils actes, ce à quoi ils pouvaient m'obliger par le moyen de l'Empereur, comme aussi pour leur ôter de l'idée le soupçon que je faisais écrire par les Chrétiens, je leur dis que je n'avais pas encore prêté le serment, ni fait la profession de foi, choses requises avant d'exercer cette fonction. J'ajoutai que pour ne pas m'embarrasser dans ces affaires, j'avais résolu de ne pas prêter le serment, ni donner ma profession de foi. Ils me crurent sur parole, et déposèrent les faux soupçons qu'ils avaient [637] conçus sur mon compte au grand préjudice de ma tranquillité. J'ajoute ici brièvement que les Jésuites chargèrent devant moi, le Père Fouquet de faire la traduction de ce décret ; il la fit, et comme elle fut fidèle, elle fut repoussée par la plupart des autres Jésuites qui en firent une autre où ils forcèrent certaines phrases pour humilier davantage M. Pedrini. Ce fut cette dernière traduction qu'ils firent imprimer et sur laquelle le Père Nicolas Giamprimo en qualité de Protonotaire Apostolique de sa Compagnie, apposa le *Concordat cum originali*, bien qu'il ne sût pas le chinois et connût encore moins les caractères chinois.

«Voici la traduction que j'ai faite moi-même de ce décret, et que j'ai envoyée à la Sacrée Congrégation de la Propagande. — L'an 59 de Kang-Chi, le premier de la première lune (8 février 1720), l'Eunuque des appartements de l'Empereur, nommé *Tching-Fou*, publia aux Mandarins le décret impérial suivant : Aujourd'hui premier jour de l'an, Théodoric Pedrini n'est pas venu faire la cérémonie des neuf prostrations en signe de respect envers moi Empereur, pour me souhaiter la bonne année. Cet homme est véritablement abominable au superlatif et digne de haine. A vous, Mandarins du *Ouing-Tien* et du *Yung-Tin-Tien*, appartient la surveillance des Européens ; or, un homme semblable, qui est sans crédit, devrait être châtié aussitôt en proportion de son crime. Maintenant, moi Empereur, je veux que vous envoyiez des gens pour appeler ce Théodoric Pedrini, et si par hasard, sous quelque prétexte, il différerait de venir, enchaînez-le aussitôt, et amenez-le enchaîné au palais. Tels sont les termes de ce décret impérial. Ce même jour, Théodoric Pedrini fut arrêté et amené les mains liées dans le palais.

«Le lendemain (9 février 1720), l'Eunuque *Tching-Fou* publia un autre décret ainsi conçu : «Parce que Théodoric Pedrini ne connaît pas les bons usages, c'est-à-dire n'observe pas les témoignages de respect qui sont dus à l'Empereur, qu'il a manqué à la cérémonie des neuf prostrations, qu'il est [638] un homme présomptueux, qu'il ne se conforme pas aux lois qu'il manque au respect qui m'est dû, que c'est un homme enfin abominable et digne de haine, moi, Empereur, sans avoir égard au temps et à la circonstance heureuse du nouvel an, j'ai ordonné qu'il fût arrêté. En voyant sa manière d'agir, je conclus que depuis plusieurs années qu'il a été disgracié, en 1716) il a certainement envoyé en Europe des lettres pleines de faussetés. Moi, Empereur, j'ai toujours traité les Européens avec patience et clémence pour montrer ma bienveillance envers des hommes venus de pays si lointains. Maintenant, Théodoric Pedrini, selon son caprice, envoie en étourdi des lettres à celui-ci et à celui-là avec des nouvelles vaines et mensongères au point de perdre par là les affaires de vous autres Européens. Cela n'est pas su des étrangers qui croient que Pedrini est ici au comble des honneurs, mais maintenant son honneur où est-il ? Vous autres tous, Européens, sans en excepter un seul, vous ajoutez foi à ce que vous disent vos scribes chrétiens, la lie des hommes, gens qui médisent les uns contre les autres, jusqu'à causer des divisions. A l'avenir, s'il arrive encore quelque affaire (c'est-à-dire si quelque autre fait semblable parvient à mes oreilles), il sera difficile que cette race d'hommes évite un châtement sévère, c'est-à-dire la mort. Depuis deux cents ans et plus que Mathieu Ricci est entré à la Chine, les Européens n'ont pas été *Tching-Fa*, c'est-à-dire punis selon leur crime, parce que vous ne connaissiez pas du tout la rigueur et la sévérité des lois de la Chine.

Pour quiconque a perdu tout à fait la droite raison, est altier et transgresseur des lois, il y a un châtement sans rémission. Tolo (le cardinal de Tournon), est venu en Chine, il y a excité des tumultes, et il a troublé tout le monde avec ses disputes ; alors je devais le condamner selon que le méritait son crime, c'est-à-dire à la mort, mais parce qu'il était Légat Apostolique, le l'ai épargné miséricordieusement. Mais toi, Théodoric Pedrini, comme tu n'es pas Légat, mais que tu es un homme venu spontanément ici, [639] tu ne peux pas te comparer à ce Légat Apostolique ; de plus, si une autre fois tu me manques de respect, ou si tu contreviens aux lois, tu recevras certainement le châtement que tu mérites, c'est-à-dire la mort.» Tel est le contenu du décret.

«Outre les paroles de l'Empereur, qui se lisent dans ce décret, le même Eunuque, le même jour et dans la même circonstance, en rapporta beaucoup d'autres, qui, à dessein, ne furent pas écrites par les Jésuites et les Mandarins, parce que elles révélaient quelques points de l'accusation contre Pedrini, et la cause de la colère de l'Empereur contre lui, et ces paroles jetaient beaucoup de lumière sur le fond du mystère. Je vais les rapporter. En publiant le décret, l'Eunuque dit : L'Empereur veut que vous sachiez, vous autres Européens, que dans la très solennelle journée d'hier, premier jour de la lune et de l'année, si quelque autre de vous avait manqué à la cérémonie des neuf prostrations, il n'y aurait pas fait attention ; mais parce que Théodoric Pedrini a d'autres fautes, Sa Majesté n'a pas eu égard à la solennité du jour, et a ordonné qu'on l'appelât, et qu'au cas où il différerait de venir, il fût enchaîné. Entendez donc bien que Sa Majesté est en colère contre cet homme, non pour le seul manquement à la cérémonie d'hier, mais aussi pour d'autres fautes que voici : — 1° Il tient des assemblées et des conciliabules avec des Chinois, c'est-à-dire il fait des rassemblements pour administrer les sacrements, et proscrire les Rites. — 2° Il fait des écrits avec des Chinois, avec ceux que lui Pedrini appelle *Chang-Kung* (maîtres Lettrés), mais qui en réalité sont des gens vils et ignorants, et plus ignorants que nos domestiques eux-mêmes. 3° Il est à charge à vous autres Jésuites. 4° Il sème la discorde parmi vous. 5° C'est un disputeur. De plus, l'Eunuque dit et répéta plusieurs fois : «Les absents, en apprenant qu'il enseigne la musique à mes enfants, croiront sans doute qu'il est au comble des honneurs.» Il dit aussi et insista plusieurs fois sur ce qui suit : «Quant à cette leçon donnée à Pedrini, l'Empereur le fait pour vous [640] rendre service à vous autres, Jésuites, et pour le bien de vos affaires et intérêts, et non pas pour aucun de nos intérêts.» Je crois qu'on ne pouvait pas parler plus clair. C'est sans doute à cause de ces dernières paroles de l'Empereur que les Mandarins ne voulaient pas prêter leur concours aux Jésuites pour écrire le décret, donnant pour raison que ce n'était pas leur affaire, mais seulement une affaire des Jésuites, comme nous l'avons dit plus haut.

«Voilà donc le fait dans toute sa substance (car j'ai encore omis bien des petits détails pour ne pas être trop diffus), ce fait a été publié et évident, j'y ai été présent et j'ai été témoin de tout. Que l'on rapproche maintenant de ce fait, ce que l'Empereur dit en 1716, à quelques Jésuites, à l'occasion de la première disgrâce de Pedrini : «Si à l'avenir quelqu'un vous inquiète et vous moleste, avertissez-moi et je le punirai,» et l'on verra clairement, sans que je dise autre chose, quel est celui ou quels sont ceux qui ont accusé, quels ont été les chefs d'accusation, et enfin quel était le but de cette accusation ?

«Mais reprenons le fil du journal. Le même jour, 11 février, le Père Parennin, choisi par les Jésuites français pour traiter leurs affaires au palais, en rentrant dans sa résidence, où, comme je l'ai déjà dit, j'habitais avec M. Pedrini, ordonna aussitôt aux portiers d'avertir les Chrétiens de ne jamais plus aller à la maison que Pedrini avait à la villa impériale de Tchang-Tchung-Yuen où nous habitions aussi ensemble, et où nous administrions les sacrements, s'ils ne voulaient pas être arrêtés eux-mêmes comme M. Pedrini, et cela, par ordre de l'Empereur qui avait déjà placé ses espions.

«A peine le Père Parennin eut-il donné cet ordre à la porte de la maison, que M. Pedrini, qui était dans la même maison, en fut averti. Il alla aussitôt en faire ses plaintes au Père Dentrecolle, qui était arrivé le 30 décembre, pour remplacer le Père Du Tartre, en qualité de Supérieur des Jésuites français, il exigea en même temps qu'il empêchât un tel

scandale ; car [641] par suite des menaces faites, les Chrétiens n'auraient plus osé venir trouver ni lui ni moi, pour recevoir les sacrements. Le Père Dentrecolle répondit qu'il ne pouvait croire que le Père Parennin eût donné un ordre pareil. Et pourtant, ce jour-là même, le Père Parennin, parlant avec moi, me répéta plusieurs fois qu'il avait donné cet ordre, ajoutant qu'il l'avait donné par charité pour les Chrétiens, afin qu'ils ne fussent point arrêtés comme l'avait été M. Pedrini. Plus tard, je me plaignis aussi de ces ordres, mais pour ne pas intervertir l'ordre de ce journal, je réserve à en parler au 18 février.

«Malgré les plaintes faites par M. Pedrini au Père Dentrecolle, les portiers exécutèrent très fidèlement les ordres donnés par le Père Parennin, menaçant les Chrétiens de l'indignation de l'Empereur s'ils continuaient à aller trouver Pedrini et Ripa à la villa impériale. Les Chrétiens, effrayés de ces menaces, cessèrent pour quelque temps de venir à notre maison pour y recevoir les sacrements, ce qui me donna encore occasion de faire de nouvelles plaintes au Père Dentrecolle, j'en parlerai au 9 avril.

«Le même jour, 11 février, après que l'Eunuque Tching-Fou eût remis aux Jésuites le décret contre M. Pedrini, que le Père Suarez avait réclamé, et que M. Pedrini eût été ainsi abreuvé de confusion et d'humiliation, pendant que nous étions encore tous au palais, le Père Morao demanda à l'Empereur par le moyen de l'Eunuque Tching-Fou, la permission de rester quelques jours à Pékin, (car il aurait dû se rendre à la villa impériale où il servait d'interprète au frère Castiglione, peintre) afin de pouvoir solenniser l'érection des tablettes où étaient écrits les caractères tracés par la main de l'Empereur dont nous avons parlé au 22 septembre, 1719. L'Empereur accorda aussitôt à tous la faveur demandée par le Père Morao de rester à Pékin pour faire cette fête. Elle fut en effet célébrée le lendemain, 12 février, avec grande pompe, musique et un dîner copieux auquel furent invités tous les Jésuites, et grand nombre de [642] leurs amis, Chrétiens ou Païens. Cette fête dura plusieurs jours. Ni M. Pedrini, ni moi, ne fûmes invités à cette fête, ce qui fut trouvé mauvais même par un Jésuite ; le Père Morao parut en comprendre l'inconvenance, et plusieurs jours après m'en fit des excuses, ajoutant pour se justifier qu'il n'avait pas cru devoir inviter M. Pedrini, à cause de l'humiliation qu'il avait reçue de la part de l'Empereur (c'est-à-dire que s'il l'avait invité il l'aurait remis en honneur devant les Chrétiens et les Mandarins) et qu'il ne m'avait pas invité, moi, pour ne pas donner un soufflet au Père Parennin qui nous avait omis dans les invitations qu'il faisait lui-même, et qui aurait pu se plaindre de ce qu'on empiétait sur ses droits.

«L'humiliation de M. Pedrini fut aussi un sujet de triomphe pour tous les Jésuites répandus dans les provinces de la Chine qui en furent aussitôt avertis par leurs confrères de Pékin. On eût dit que par cette humiliation, ils croyaient avoir arraché au Pape la révocation de la condamnation des Rites, tellement ils étaient persuadés que le Pape n'avait donné sa constitution *Ex illà die* que sur les seules informations de M. Pedrini qui l'avait en effet assuré que l'on pouvait condamner les Rites quand on voudrait, et que de la part de l'Empereur il n'y avait aucun inconvénient. Ils croyaient donc que, par suite de la disgrâce de Pedrini et des paroles du décret publié contre lui, le Pape allait être convaincu de l'imminence du péril où la Mission se trouvait à cause de la Constitution et qu'il ordonnerait aussitôt de la suspendre. Ils ne voulaient jamais me croire quand je leur disais et leur répétais que le Pape connaissait bien le danger dont ils parlaient, qu'il n'en était que trop convaincu, et que, néanmoins, il avait fait son décret de 1704, et le paragraphe de la Constitution où il disait qu'on devait obéir malgré les plus grands dangers *Non obstante gravium quantum Missionariis quam Missioni ipsi ex mandatà executione obvenire possint periculorum formidine*.

«Le 18 février 1720, j'allai rendre ma visite de nouvel an au [643] Père Maillat ; à cette occasion, il me dit que tous les Jésuites s'étaient réunis en conseil pour délibérer s'ils devaient reprendre ou non l'administration des sacrements en se servant de l'instruction envoyée par Monseigneur l'Évêque, et de la résolution de quelques cas douteux qu'ils lui proposeraient, et que l'on avait arrêté qu'il fallait attendre les navires qui arrivaient d'Europe, et que l'on espérait voir arriver dans quelques mois ; ils comptaient bien qu'ils



apporteraient la nouvelle de la suspension de la Constitution, fondée sur des lettres qu'ils avaient reçues de Rome, l'année précédente ; d'après ces lettres, me disait le Père Maillat, ils concevaient cette espérance. Et ainsi, avec toutes ces espérances, ils s'illusionnaient d'année en année et ruinaient de plus en plus cette pauvre Mission.»

Ici M. Ripa raconte au long les moyens abominables dont les Jésuites se servirent pour le forcer à cesser d'élever des jeunes Chinois destinés au sacerdoce. Cette école était commencée dans la maison où il demeurait avec M. Pedrini à la villa impériale. Comme le récit de ces autres accusations nous éloignerait trop de notre sujet, nous les omettons ici. Quiconque voudra en prendre connaissance, peut les lire dans *l'Histoire de la fondation du collège chinois de Naples* <sup>50</sup>.

«Revenons à M. Pedrini : On célébra avec grande pompe, comme à l'ordinaire, l'anniversaire de la naissance de l'Empereur. Les Jésuites Portugais et les Français ensemble, et plusieurs d'entre eux séparément, offrirent à l'Empereur beaucoup de présents, il les accepta tous, signe certain de sa bienveillance pour les personnes. M. Pedrini offrit aussi son présent qui consistait en quelques bagatelles d'Europe, l'Empereur accepta seulement vingt-quatre feuilles de papier d'Europe, faisant entendre par là qu'il lui rendait ses bonnes grâces, mais dans un degré inférieur ; s'il avait tout refusé, il eût signifié par là qu'il le détestait. [644]

J'offris aussi mon présent, mais très timidement, soit comme étant compagnon de M. Pedrini et pouvant être refusé avec lui, soit parce que je n'offrais que des choses de peu de valeur ; je m'encourageai et j'offris quatre livres de couleurs européennes pour peindre à l'huile, une livre de tartre de Botta, deux paires de ciseaux, six onces de Tériaque et un peu de pommade parfumée. Bien que ce fût peu de chose, l'Empereur agréa le tout. Quelques jours après, l'Empereur, passant devant nous tous Européens qui l'attendions dans un jardin du palais, aperçut M. Pedrini, il s'approcha de lui et lui demanda quel âge il avait, et rien autre chose. Ce furent les premières paroles qu'il lui dit depuis sa disgrâce pour lui témoigner qu'il commençait à lui rendre sa bienveillance.»

Plus tard, quand M. Ripa fut revenu en Europe, le secrétaire de la Sacrée Congrégation de la Propagande, lui demanda sa déposition en règle touchant l'arrestation et la disgrâce de M. Pedrini. Voici cette déposition telle qu'elle est dans les pièces justificatives des réflexions de Monseigneur le secrétaire. (Bibliot. Corsini. Manuscrits.)

«Le matin du premier jour de l'année chinoise, c'est-à-dire le 8 février 1720, M. Pedrini ne parut point au palais pour faire les neuf prostrations d'usage. Il devait s'y trouver avec les autres Européens pour rendre cet hommage à l'Empereur. L'après-midi, Sa Majesté l'envoya chercher, et commanda que si sous quelque prétexte il refusait d'obéir, il fût enchaîné et amené dans cet état au palais. En exécution de cet ordre impérial, deux écrivains furent envoyés. Ils intimèrent l'ordre à M. Pedrini, celui-ci obéit ; néanmoins on l'attacha avec un mouchoir, et on l'amena ainsi au palais. J'allai aussi au palais, et en route le Père Jartoux, Jésuite français, me dit qu'il pensait que M. Pedrini était mis en prison, non pas tant pour le manquement présent, que pour avoir manqué, deux ans auparavant, d'aller au palais prendre le deuil à l'occasion de la mort de l'Impératrice-mère. [645]

«M. Pedrini m'avait en effet raconté plusieurs fois qu'il avait su qu'à l'occasion de cette mort, on l'avait dénoncé à l'Empereur comme ayant manqué, non seulement aux cérémonies dur jour de l'an, mais encore au deuil de l'Impératrice-mère, l'accusant de prétendre par là détruire et les honneurs que l'on rendait aux morts, et ceux que l'on doit aux vivants, tels que sont les neuf prostrations à faire devant Sa Majesté.

«Arrivé au palais, je trouvai M. Pedrini détaché et en train de faire ses neuf prostrations. Un des Eunuques, intime de l'Empereur, lui reprochait d'avoir faussement allégué une excuse de maladie pour ne pas venir, parce que, disait-il, le fait prouvait le contraire, vu

---

<sup>50</sup> *Storia della fondazione della Congregazione e del collegio dei Sinesi, etc, Napoli, 1832, trois volumes in-8.*

que malgré cette maladie il était venu et qu'il faisait sans appui ses neuf prostrations. Je répondis à l'Eunuque en l'assurant que M. Pedrini était véritablement malade. L'Eunuque entra pour faire son rapport à l'Empereur ; alors Tchao-Tchang, qui était présent, entra en fureur, et s'emporta contre moi pour avoir excusé M. Pedrini. Entre autres choses il me dit : J'accorde qu'il soit malade maintenant ; mais à l'occasion du deuil de l'Impératrice-mère, était-il aussi malade, puisque pendant tant de jours il ne s'est pas fait voir une seule fois ?

«L'un après l'autre arrivèrent successivement au palais presque tous les Jésuites, qui ne sachant rien de ce que m'avait dit le Père Jarloux et Tchao-Tchang, me répétèrent la même chose, au moins plusieurs d'entre eux, me disant que M. Pedrini n'était certainement pas emprisonné pour avoir manqué à la cérémonie des neuf prostrations, mais peut-être pour d'autres raisons de plus grande importance, surtout à cause du manquement à l'occasion de la mort de l'Impératrice-mère, l'Empereur ayant pu croire qu'il s'était abstenu. à raison de la Constitution Apostolique qui défend les cérémonies. — Voilà ce que me dirent les Jésuites. Il semble vraiment qu'ils aient pris à tâche de confirmer en moi le soupçon qui m'était déjà venu que tel était en effet un des principaux chefs d'accusation [646] qui avaient attiré cette avanie à M. Pedrini. Quels furent les autres chefs ? On peut le conjecturer par le fait dont je continue le récit.

«Quand M. Pedrini fut détaché, pendant que tous nous retournions chez nous, les Jésuites disaient que ce qui était arrivé à M. Pedrini n'était que le commencement de sa tribulation, que Sa Majesté n'en resterait pas là. C'est ce qui arriva en effet, et cette fois encore ils furent prophètes. Quand nous fûmes arrivés à la maison le même jour, le Père Parennin vint me parler, et me dit. «Vous aussi, M. Ripa, vous devez avoir votre part, parce que l'Empereur connaît fort bien — 1° les écrits que vous avez faits tous les deux avec les Chrétiens ; — 2° les Congrégations, Oratoires ou réunions de Chrétiens que vous faites en plusieurs endroits, y administrant les sacrements.

«Pour comprendre ces deux points il faut savoir — 1° que M. Pedrini avait reçu d'un certain Charles Toung un écrit composé par lui-même sur les questions et troubles arrivés. Les Jésuites en ayant eu vent en conçurent des soupçons et de la défiance. Ils craignaient beaucoup qu'outre cet écrit nous n'en eussions reçu d'autres de la part d'autres Chrétiens ; — 2° il faut encore savoir que les Jésuites n'administraient pas les sacrements, et que nous, n'ayant pas d'églises, nous les administrions dans une petite chapelle faite dans notre maison, et aux hommes seulement ; les femmes se réunissaient en différentes maisons de bonnes chrétiennes où nous leur administrions les sacrements. Les Jésuites en avaient du dépit, ils craignaient surtout qu'on n'écrivît cela à Rome, parce que c'était un fait qui Condamnait leur pratique de ne pas vouloir depuis tant d'années administrer les sacrements. Aussi avaient-ils déjà employé divers moyens pour nous empêcher nous aussi d'exercer le ministère Apostolique.

«Le matin du jour suivant 9 février pendant que je m'entretenais avec plusieurs Jésuites, ceux-ci me dirent aussi que certainement l'Empereur ne s'était pas fâché, contre M. Pedrini [647] pour le seul manquement aux neuf prostrations, mais que c'était sans doute pour des raisons majeures. L'Empereur, dirent-ils, qui a les oreilles fines, aura certainement connaissance des réunions que vous faites dans les maisons des Chrétiens ses sujets, y célébrant la messe et administrant les sacrements comme aussi des écrits que vous faites avec M. Pedrini et les Chrétiens.» Voilà ce que divers Jésuites m'ont dit à plusieurs reprises. Ainsi, ou ils étaient au courant de l'accusation ou ils étaient de fameux devins puisque ces deux points étaient réellement les deux autres chef., d'accusation, comme je l'ai vu clairement dans les paroles de l'Eunuque familial Tching-Fou après qu'il eût été appelé par l'Empereur.

«Cet Eunuque Tching-Fou vint quelque temps après faire de la part de Sa Majesté une longue et dure mercuriale à M. Pedrini lui disant entre autres choses que l'Empereur voulait que nous tous Européens qui étions présents, nous sussions qu'il était fâché contre M. Pedrini soit parce qu'il avait manqué à la cérémonie de la veille soit pour deux autres

fautes. Dans la suite de la réprimande l'Eunuque ajouta ces reproches : — 1° que ledit, M. Pedrini faisait des réunions et des conciliabules de Chinois ; — 2° qu'il rédigeait des écrits avec les chinois ; — 3° qu'il tracassait les Jésuites. Ici il est à remarquer qu'en 1716, à l'occasion d'une autre disgrâce que M. Pedrini encourut auprès de l'Empereur, celui-ci après l'avoir réprimandé seul à seul avait dit, à quelques Jésuites : si à l'avenir quelqu'un vous tracasse encore et vous fait de la peine avertissez-moi et je le châtierai. Paroles qui m'avaient alors été rapportées par plusieurs Jésuites — 4° L'Eunuque ajouta encore : Sa Majesté fait faire cette réprimande à M. Pedrini en faveur de vous autres, Jésuites, elle le fait dans votre intérêt et pour le succès de vos affaires et non pas pour celui des nôtres. Il répéta et insista plusieurs fois sur ces mêmes paroles.

«M. Pedrini ainsi humilié pria l'Eunuque de vouloir bien en son nom demander pardon à l'Empereur. Le Père Suarez, [648] Vice-Provincial et Recteur du collège, demanda qu'on lui donnât par écrit cette réprimande faite à M. Pedrini, on la lui accorda.

«Les Mandarins avec plusieurs Jésuites écrivirent tout ce qu'ils jugèrent à propos de cette réprimande impériale ; cet écrit fut lu par l'Empereur le 11 du même mois et approuvé par lui ; il le donna au Père Suarez qui l'avait demandé et fut ainsi livré aux autres Jésuites.

«Le Père Suarez avait demandé par écrit cette réprimande afin de pouvoir la publier. Ils croyaient, ces bons Jésuites, que par ce moyen M. Pedrini allait rester complètement et universellement diffamé. A cette occasion un Jésuite me dit au palais : M. Pedrini était déjà diffamé à Rome par les écrits envoyés sur ce qui lui était arrivé en 1716 ; ce qui vient d'arriver achèvera de le perdre de réputation. Et de fait j'ai entendu dire qu'ils ont publié cette réprimande par écrit non seulement aux Missionnaires de Chine, mais encore hors de Chine et que les copies sont authentiquées par la signature du Père Giamprimo, comme notaire Apostolique.

«Le même jour 11 février nous rentrions du palais à la maison. A peine le Père Parennin était-il arrivé à la porte de leur résidence, où M. Pedrini et moi nous arrivions en même temps, qu'il commanda aux portiers d'avertir tous les chrétiens de ne plus venir désormais à la villa impériale dans la maison que nous habitons, M. Pedrini et moi, et où nous administrions les sacrements aux Chrétiens, s'ils ne voulaient pas se faire emprisonner eux et M. Pedrini par ordre de l'Empereur, et qu'à cet effet l'Empereur avait fait poster des espions. L'ordre du Père Parennin fut exécuté par les portiers et par le catéchiste de la résidence. Ceux-ci publièrent non seulement la réprimande impériale, mais encore la menace du Père Parennin, c'est-à-dire que quiconque mettrait le pied chez M. Pedrini serait emprisonné.

«A peine le Père Parennin eut-il donné cet ordre aux portiers [649] que M. Pedrini en fut averti et alla faire ses plaintes au Père Dentrecolle, alors Supérieur de cette résidence, exigeant de lui qu'il empêchât un scandale, tel que celui d'empêcher les Chrétiens de venir le trouver pour recevoir les sacrements. Le Père Dentrecolle ne put croire que le Père Parennin eût donné, cet ordre. Or le Père Parennin ce jour-là même, parlant avec moi me dit nettement et me répéta plusieurs fois qu'il était vrai qu'il avait donné cet ordre aux portiers pour être communiqué aux Chrétiens. Comme je demeurais dans la même maison que M. Pedrini, je vis bientôt diminuer le nombre des Chrétiens qui venaient recevoir les sacrements ; je voyais donc qu'on mettait obstacle à mon ministère Apostolique au détriment positif des âmes. Je ne crus pas pouvoir dissimuler davantage, et le 9 avril 1720, j'allai porter mes plaintes au même Père Dentrecolle. Ce Père me répondit que M. Pedrini lui avait aussi fait les mêmes plaintes, mais qu'après avoir examiné, attentivement l'affaire pendant plusieurs jours pour savoir si quelqu'un de ses Pères avaient effectivement donné cet ordre au catéchiste ou à d'autres domestiques, il avait trouvé qu'il y avait à la porte tel vieux portier qui réellement détournait les Chrétiens d'aller dans la maison de M. Pedrini, mais qu'aucun des Pères ne lui avait donné cet ordre. Ainsi le Père Parennin m'affirmait et le Père Dentrecolle niait la même chose, donc l'un ou l'autre mentait. Mais encore pour les absoudre de mensonge il pouvait se faire que l'un et l'autre dissent la vérité. Il était peut-être bien vrai que ce vieux portier dont parlait le Père Dentrecolle n'eût pas reçu cet ordre

immédiatement du Père Parennin, mais des domestiques ou du portier qui le reçurent immédiatement du Père Parennin. Ainsi le Père Parennin en affirmant et le Père Dentrecolle en niant pouvaient encore dire vrai.

«Comme Monseigneur le Secrétaire m'a ordonné d'authentifier cette relation je la signe de ma propre main, ajoutant mon cachet et me déclarant prêt à confirmer [650] par serment ce que je viens de dire au cas où il en serait besoin,

(Signé) Mathieu RIPA.  
Naples, 23 juin 1725.

### § L. Pronostics pour la prochaine Légation Apostolique.

«Le 24 juillet 1720, continue le journal de M. Ripa, pendant que nous étions en Tartarie, mourut à Pékin le si fameux Père Kilian Stumpf, président des mathématiques, qui avait été Visiteur, et dont j'ai parlé bien des fois dans mon journal. Les Jésuites qui étaient à Djé-Hol en firent part aussitôt à l'Empereur. Celui-ci, non seulement ne fit aucun présent d'argent, ne donna aucun ordre pour porter des oblations de thé ou de vin, ni pour faire les prostrations devant le cercueil, comme il avait fait pour le Père Grimaldi et pour d'autres Jésuites, mais de plus il ne dit pas un mot de lui, ne donna aucun signe de déplaisir, et se contenta de dire *Tchi-Tao-Léao*, c'est-à-dire j'ai bien compris ou bien je le sais maintenant. C'était juste la répétition de ce qu'il avait fait à l'occasion de la mort de notre collègue, le Père Fabre Bonjour, à cause des oppositions des Jésuites. Et même pour ne pas paraître partial dans sa conduite il avait agi aussi sèchement à l'occasion de la mort de deux Jésuites qui avait suivi de près celle du Père Bonjour. Ces Pères s'aperçurent, mais un peu tard, que leurs efforts contre l'un de nous, leur avaient attiré la même humiliation. Ce même jour, le Père Morao, pour montrer le cas que les Jésuites faisaient du défunt Père Kilian, demanda à l'Empereur la permission d'aller à Pékin. L'Empereur, sans dire autre chose, lui accorda cette permission.

«Le 19 août 1720, l'Empereur fit communiquer à tous les Européens présents au palais une lettre que lui envoyait le *Zum-Tou* [651] de Canton, qui lui apprenait que le Père Provana s'était embarqué pour la Chine sur un vaisseau français (il devait dire portugais), mais qu'à la hauteur du cap de Bonne-Espérance, ce Père était mort ; que son compagnon, le Père Louis Fan, Jésuite, chinois de nation, venait d'arriver à Macao ; que le défunt apportait à Sa Majesté sept caisses remplies d'objets européens, entre autres, une arquebuse, que le tout était arrivé en bon état. Tel était le contenu de la lettre. L'Empereur voulut savoir de nous autres, Européens, *si, en, Europe, il y avait un pareil usage !* Aussitôt, le Père Morao et le Mandarin Tchao-Tchang, croyant que l'Empereur demandait si c'était l'usage en Europe de faire mourir les gens en route de la manière qu'on avait fait mourir le Père Provana, se hâtèrent de répondre que *oui, qu'il y avait un pareil usage*. Aussitôt, l'Empereur appela en particulier les Pères Parennin et Morao. Qu'est-ce que ces deux Jésuites dirent à l'Empereur ? Dieu le sait. Je sais seulement, qu'à peine sortis de l'audience, ils dirent que l'Empereur ne changerait pas de manière de voir au sujet des Rites chinois, d'où je conclus qu'ils l'avaient prié de tenir ferme et de ne pas changer d'avis.

«Le 21 août, par ordre de l'Empereur, nous fûmes, nous tous Européens, appelés au palais, mais tous ne furent pas admis à l'audience, il ne voulut parler qu'aux Pères Parennin et Morao. Ceux-ci, en revenant de l'audience, me rapportèrent qu'il était arrivé une lettre du Père Laureati, Visiteur, adressée à eux deux, qu'il leur faisait savoir que le manifeste de l'Empereur en trois langues, était arrivé à Rome, qu'aussitôt le Pape avait fait venir le Père Provana, et lui avait dit de retourner en Chine, ce qu'il avait fait, en s'embarquant dans le courant de 1719, sur un navire portugais, qu'à cet effet le Roi de Portugal avait donné ordre à ses officiers de le traiter avec honneur, que le Roi lui-même lui avait donné sept caisses d'objets de curiosité pour les présenter à l'Empereur, qu'avant de s'embarquer, les

médecin, lui avaient dit que, vu son état de [652] santé, il mourrait en route, et que, néanmoins, il avait voulu s'embarquer ; (l'Empereur avait beaucoup loué ce courage), que si le Père Provana était mort en route, son compagnon, le Père Louis Fan était arrivé heureusement au port. Il avait été admis par le Général dans la Compagnie de Jésus, parce que c'était le premier Chinois que celui-ci voyait. Ce Père Fan avait entendu dire que le Pape avait nommé pour Légat Apostolique en Chine, Monseigneur Borgia, évêque de Nocera, mais que celui-ci s'étant trouvé empêché, le Pape avait nommé à sa place Monseigneur Mezzabarba auquel le Roi de Portugal préparait un navire pour le faire arriver cette année même en Chine.» Tel était le contenu de la lettre. Les mêmes Pères ajoutèrent que l'Empereur avait témoigné un grand plaisir d'apprendre ces nouvelles et surtout d'entendre dire que le Pape obéissait à tout ce que lui, Empereur, disait ; qu'il leur avait demandé pourquoi le Pape n'envoyait pas de présents, qu'ils avaient répondu qu'il en enverrait par le Légat Apostolique ; que l'Empereur s'était plaint de Pedrini et avait dit que le résultat heureux ou malheureux dépendait de la fidélité ou de l'infidélité dans la traduction de ses décrets, excusant le Pape et rejetant la faute sur les interprètes et les fabricants de nouvelles fausses. Tel lut le rapport des Pères Parennin et Morao. Il y en avait assez pour me faire former à moi et à quiconque connaissait cette Cour et le caractère de l'Empereur, Un excellent pronostic du bon succès de la légation Apostolique en faveur de la paix et de la tranquillité de cette pauvre Mission si désolée. J'en éprouvai une consolation indicible, mais elle fut de courte durée parce que les Jésuites qui avaient commencé à disposer si bien l'esprit de l'Empereur lui firent changer de dispositions comme nous le verrons plus loin.

«Le 25 août 1720, ou peu après, l'Empereur reçut un pli de Lypurgan, son envoyé à Canton, il contenait, outre sa lettre adressée à l'Empereur, une lettre autographe du cardinal Paolucci, secrétaire d'État du Pape, en date du 19 juillet 1718, [653] écrite au Père Provana, de la part du Pape, un passeport du Roi de Portugal, pour le Père Provana, et une longue relation écrite en chinois, par le Père Louis Fan. Dans sa lettre écrite en Tartare, mais qui me fut expliquée par les Mandarins, Lypurgan rapportait en abrégé, ce que le Père Louis Fan racontait dans sa relation, et il ajoutait que ce Louis Fan était actuellement malade, mais qu'il s'était néanmoins mis en route pour Pékin ; puis il décrivait ce que renfermaient les caisses, tabac, vin, baume, médecines, drap européen, un fusil, et je ne sais quelles autres choses semblables, mais en somme, il n'y avait rien de rare ni de précieux, et les Mandarins le disaient eux-mêmes. Dans la seconde lettre, le cardinal Paolucci écrivait au Père Provana, de la part du Pape, et lui disait qu'il pouvait retourner en Chine comme d'autres fois déjà on le lui avait signifié, qu'il lui défendait de donner devant l'Empereur de Chine aucune explication au sujet des décisions apostoliques, attendu que le Légat Apostolique le ferait lui-même au cas que ce fût nécessaire ; qu'arrivé devant l'Empereur, il devait commencer par faire ses excuses et expliquer son retard par sa maladie. Dans le passeport du Roi de Portugal, on recommandait très chaleureusement le Père Provana. Enfin, la relation du Père Fan portait qu'il avait accompagné le Père Provana en Portugal, à Rome, à Turin, à Milan et ailleurs, disant la date et la durée de ces différents séjours. Il rapportait qu'il avait eu avec le Père Provana plusieurs audiences du Pape, que dans la première audience le Père Provana avait exposé clairement tous les décrets de l'Empereur de Chine et que le Pape avait fait un geste des mains pour exprimer la vive douleur qu'il éprouvait par suite de la mauvaise conduite de Tolo (le cardinal de Tournon), qu'ensuite il avait pleuré et dit — Comment ! ai-je donc envoyé Tolo en Chine pour y causer de pareils troubles ? Louis Fan ajoutait dans sa relation que le Pape ayant ensuite reçu de nouvelles lettres de Chine avait commencé à douter si le Père Provana était vraiment envoyé [654] par l'Empereur et lui demanda s'il avait une pièce qui justifiât sa légation ; il n'en avait aucune. Le Pape lui dit alors qu'il voulait attendre d'autres lettres de Chine pour savoir s'il était vraiment ambassadeur de Sa Majesté chinoise. Pendant ce temps le Père Provana alla à Turin, sa patrie, et le Pape ayant craint qu'il ne voulût retourner en Chine fit défendre à tous les navires de le prendre et lui fit intimer par son Général l'ordre de ne pas partir. Mais à peine le Pape eut-il reçu le manifeste en trois

langues qu'il rappela aussitôt le Père Provana de Turin à Rome et lui ordonna de repartir pour la Chine. Quelque temps après arrivèrent de nouvelles lettres de Chine qui mirent de nouveau le Pape en doute si ledit manifeste était réellement de l'Empereur ; mais après, d'autres lettres rassurèrent le Pape et lui firent connaître que le manifeste n'était que trop authentique ; alors il dit au Père Provana de partir de suite. Tel est le résumé de cette pernicieuse relation du Jésuite Louis Fan qui avait été composée à Canton avec l'aide des autres Pères et du visiteur le Père Laureati, et donnée ensuite à Lypurgan pour être envoyée à l'Empereur, comme il fut fait. Cette relation écrite en chinois fut lue d'un bout à l'autre tantôt par un Mandarin, tantôt par un autre. Elle fut lue deux fois en ma présence. Quant à la lettre du cardinal Paolucci, je voulus la lire moi-même avec beaucoup d'attention. Ici il est à remarquer que parmi les nombreux papiers que le Père Provana devait apporter, les Jésuites de Macao et de Canton avaient choisi seulement ces deux pièces pour les envoyer à l'Empereur, l'une qui montrait l'attachement du Roi de Portugal pour l'Empereur de Chine par l'annonce des présents, par les honneurs et les recommandations accordés à son envoyé ; l'autre, la lettre du cardinal Paolucci destinée à indisposer l'esprit de l'Empereur contre le Pape parce qu'elle ne renfermait aucun témoignage d'estime pour le Père Provana envoyé de l'Empereur et qu'elle laissait voir que le Pape l'avait retenu en lui disant de donner sa maladie pour raison de son séjour de [655] quatorze ans en Europe, ce qui venait à l'appui de ce que son compagnon Louis Fan disait dans sa relation et de ce que les Jésuites de la Cour devaient expliquer plus amplement.

«En lisant ou en entendant lire ces écrits mon cœur fut aussitôt plongé dans la tristesse, et la joie que j'avais éprouvée un instant se changea en une amère mélancolie en prévoyant les funestes conséquences qui allaient résulter des nouvelles données par les Jésuites à l'Empereur. Je savais que les grands troubles arrivés en 1716 avaient eu pour origine l'entretien de l'Empereur avec le Père Morao ; celui-ci avait dit à Sa Majesté que le Père Provana ne revenait pas parce que le Pape l'avait retenu. Ces paroles et celles des autres Jésuites avaient fait concevoir à l'Empereur un vif ressentiment d'où il était résulté des démarches dont j'ai parlé qui avaient causé tant de préjudice à cette Mission. Or, entendant lire cette infâme relation du Jésuite Fan, dans laquelle il parlait du délai imposé au Père Provana par le Pape, et lisant la lettre du cardinal Paolucci qui en substance confirmait cette nouvelle, de plus voyant pour commenter ces pièces les Pères Parennin et Morao qui exploitaient ces données, je ne pus me défendre d'éprouver une grande douleur dans la prévision des malheurs préparés à la Mission au moment même où tout semblait disposé pour sa prospérité. Tel était le beau lit que les Jésuites préparaient au Légat Apostolique.

«Pendant qu'on lisait ces écrits en ma présence, les Pères Parennin et Morao appelés par l'Empereur s'entretenirent longtemps avec lui sans que l'on eût jamais pu ni par eux ni par les autres savoir de quoi il avait été question, tant le secret était bien gardé. Cependant par la suite du temps, en causant tantôt avec l'un et tantôt avec l'autre je parvins à savoir que l'Empereur entre autres choses avait dit : «Que le Pape était un homme ordinaire, de peu de jugement et d'un caractère léger puisqu'il changeait d'avis si facilement, ajoutant foi tantôt à l'un et tantôt à l'autre. Il croit, dit-il, il pleure, et il change. Ce [656] fut la première fois que l'Empereur en parlant du Pape se servit d'expressions aussi peu respectueuses pour sa personne. Auparavant il en avait toujours parlé avec grand respect, de l'aveu même des Pères Parennin et Morao. On doit donc attribuer ce changement à la lecture des papiers qui avaient été envoyés de Canton et aux commentaires que ces Pères en avaient faits. En suite de ce discours, les Mandarins se faisant l'écho de l'Empereur, ne faisaient plus autre chose que parler contre le Pape, se moquant de lui en mille manières fondés sur les écrits dont il est question. J'appris encore que l'Empereur avait été très offensé d'apprendre que le Pape avait retenu le Père Provana qu'il appelait son envoyé, et qu'il s'était plaint fortement que le Pape l'eût retenu quatorze ans en Europe, sans avoir jamais de son côté donné aucune réponse à ses décrets impériaux ; que dès l'arrivée du Légat Apostolique, il lui demanderait compte de la détention du Père Provana, et qu'il ne lui

permettrait pas d'entrer à Pékin, avant qu'il n'eût répondu à une infinité de questions qu'il lui poserait pour se mettre au courant de ce qui se serait passé. Je parvins encore à savoir que l'Empereur aurait dit qu'il ne pardonnerait pas à celui qui aurait été coupable, et qu'à cette occasion, il avait nommé Pedrini, ajoutant : pourrais-je jamais pardonner à un tel homme ?»

Telles furent les nouvelles et autres aussi lugubres que me donnèrent ces deux Pères. Toutes ces choses présageaient le mauvais parti qu'ils préparaient au Légat Apostolique, et chacun peut concevoir la douleur que j'en ressentais.

«Quand ces deux Jésuites furent sortis de chez l'Empereur, Sa Majesté envoya un Eunuque à M. Pedrini, pour lui demander s'il reconnaissait pour vraie et authentique la lettre dit Cardinal Paolucci ? S'il connaissait ce Cardinal ? Si le contenu de la lettre était bon ou mauvais ? A ces trois questions M. Pedrini répondit : Que la lettre était authentique, qu'il connaissait le Cardinal, enfin qu'il était bon qu'il vînt un Légat qui pourrait donner des lumières sur toutes choses. [657]

«Par la seule et simple description de ce qui est arrivé le 21 et le 25 de ce mois, quand bien même on n'aurait pas cent mille autres preuves, il est assez démontré que l'esprit de l'Empereur était entre les mains des Jésuites. Ainsi s'ils voulaient le mettre de bonne humeur, ils le faisaient comme on l'a vu par les nouvelles qu'ils lui donnèrent le 21 ; s'ils voulaient l'irriter, ils y parvenaient également, comme ils le firent le 25, par leur nouvel exposé. Il était donc au pouvoir des Jésuites de disposer et d'émouvoir l'esprit de cet Empereur, soit en faveur, soit au préjudice de la Mission. Je n'en donne pas d'autres preuves que ce que le Père Parennin lui-même m'a dit, à différentes époques et en diverses occasions : «Si le Légat Apostolique que l'on attend, me dit-il, est un homme honorable qui sache s'entendre avec nous, la Mission sera pacifiée et nous l'aiderons auprès de l'Empereur.» Il me fit même connaître la manière dont ils s'y prendraient : «Quand le Légat Apostolique, dit-il, aura donné l'instruction dont on parle dans les Décrets Apostoliques, nous nous déclarerons contents devant l'Empereur, et nous lui dirons que tout est arrangé.»

Voilà ce que disait le Père Parennin. On peut se rappeler qu'ils avaient dit la même chose à Monseigneur de Pékin, en lui promettant de reprendre le saint ministère ; mais comme son instruction ne fat pas de leur goût, et que celle que leur donna plus tard le Légat Apostolique, ne le fut pas davantage, ils continuèrent à se suspendre du saint ministère, et à laisser la Mission dans le trouble, et cela en disant à l'Empereur, et j'en ai été témoin, qu'ils n'étaient pas contents de l'instruction du Légat Apostolique Mezzabarba. Mais nous verrons plus loin ce récit. Du même rapprochement des faits ressort une autre vérité, c'est que ces Jésuites qui portaient si hardiment devant l'Empereur des accusations dont le coup se faisait toujours sentir sans qu'on vît la main d'où il partait, savaient aussi pour se couvrir, rejeter avec la même hardiesse, la faute sur telle ou telle personne qu'il leur plaisait. Pour ne pas sortir des faits dont nous parlons, [658] donnons pour exemple la colère conçue par l'Empereur à Djé-Hol, le 23 octobre 1716, et qui fut si préjudiciable à la Mission, elle était le fruit de l'entretien qu'avait en avec lui le Père Morao, et de ce qu'il lui avait communiqué de la lettre du Père Carvalho, procureur de la Compagnie à Lisbonne. Eh bien ! dans leur fameux livre, *Informatio pro veritate*, les Jésuites attribuent cette colère à la lettre que l'Empereur reçut à cette époque de Lypurgan, son envoyé à Canton. Ils attribuèrent l'emprisonnement du Père Castorano, vicaire de l'Évêque de Pékin, soit au Mandarin Tchao-Tchang et à leurs domestiques, soit à l'entretien supposé de M. Pedrini avec l'Empereur qui n'avait pas encore eu lieu à ce moment. Enfin, je pourrais passer en revue tous les faits les uns après les autres, et l'on verrait comment ils rejetaient sur d'autres les fautes dont ils étaient les seuls coupables, comme je l'ai déjà démontré, sous la date du 5 et du 6 novembre 1716. Ainsi firent encore, dans l'occasion présente, ces deux Jésuites qui avaient eu l'audience privée de l'Empereur. Ils ne savaient pas encore que la lettre du cardinal Paolucci, celle de Lypurgan, et la relation du Jésuite Fan, étaient entre les mains des Mandarins, que j'en avais déjà connaissance, et que j'en prévoyais les suites

fâcheuses, et pour se disculper et rejeter sur d'autres le mal qu'ils avaient causé, le Père Parennin vint me dire avec un front sans égal. «Sa Majesté a reçu de Lypurgan une lettre, le l'ai vue sur sa table, Dieu sait ce qu'elle peut contenir !» Alors je lui répondis : «La lettre de Lypurgan n'est pas sur la table de l'Empereur, mais elle est entre les mains de tels Mandarins qui l'ont lue et m'en ont communiqué le contenu, elle contient les mêmes choses qui sont renfermées dans la relation du Père Fan.» Le Père Parennin, entendant cela, ne sut, plus que répliquer.

«Le 7 septembre, l'Empereur partit pour la chasse, il mena avec lui, comme à l'ordinaire, le frère chirurgien et le Père Parennin, son interprète. Comme on attendait le Père Fan, et d'autres nouvelles d'Europe, le Père Morao demanda à l'Empereur [659] de l'accompagner aussi, ce qu'il accorda volontiers. «Dans les premiers jours d'octobre 1720, le Jésuite Louis Fan arriva de Canton à Djé-Hol, il poursuivit sa route vers les montagnes où l'Empereur se trouvait à la chasse, et il y arriva le 12.

«Le 17 octobre 1720, le Père Maillat, M. Pedrini, les deux frères Jésuites peintres et moi, nous allâmes à quelques milles de Djé-Hol, au-devant de l'Empereur qui revenait de la chasse. En nous voyant, il nous demanda selon sa coutume, si nous avions des nouvelles d'Europe ? Nous lui répondîmes tous que nous n'en avions point reçu. Quand nous fûmes rentrés à Djé-Hol, je parlai, soit au Père Parennin, soit au Père Morao, et j'appris que dès son arrivée au lieu où l'Empereur était à la chasse, le Père Fan avait été admis en sa présence, qu'il avait eu, avec Sa Majesté, un court entretien, seul à seul, que l'Empereur avait fait entrer ensuite les Pères Parennin et Morao, et qu'il leur avait parlé à tous trois. Entre autres choses que me dirent les Pères Parennin et Morao, j'ai recueilli les suivantes : «Ce Fan, dirent-ils, est un homme extrêmement hardi, sans jugement, qui n'estime que lui, et nous craignons qu'il n'embrouille la Légation et l'affaire dont il s'agit. Il a déjà assez mal parlé devant l'Empereur et devant les Mandarins, tellement qu'un de ceux-ci, après l'avoir entendu parler si mal du pape, dit lui-même que le Pape était un Houen-Tchang, c'est-à-dire un grand coquin. Il a dit encore qu'il avait vu plusieurs fois Monseigneur Maigrot, que, pendant qu'on empêchait en Chine les oblations aux ancêtres, ainsi qu'on le faisait par le décret de 1704, il avait vu lui-même en Europe des oblations déposées sur les sépultures ; qu'il avait vu le tombeau du grand-père du Père Provana sur lequel il y avait sa statue en marbre ; que le Pape en lui donnant audience à lui et au Père Provana, ne leur avait accordé aucun honneur, qu'il les avait traités comme de simples Religieux, qu'il ne leur avait fait aucun présent ; tandis qu'il avait bien reçu et honoré Monseigneur Maigrot qui pourtant [660] était tombé dans la disgrâce du Pape parce qu'il avait écrit en faveur d'une secte fautive (il voulait dire en faveur des Jansénistes ce qui était une nouvelle calomnie contre Monseigneur Maigrot) ; que l'Empereur avait répondu : «Si Maigrot est tombé en faute pourquoi le Pape ne l'a-t-il pas puni ? est-ce qu'il n'a pas le pouvoir de le faire ?» Tels furent les pernicieux rapports que au dire des Pères Parennin et Morao, le Père Louis Fan fit à l'Empereur et aux Mandarins. Je n'ai pu tout rapporter parce que, bien des détails m'ont échappé, et du reste je n'ai ni le temps ni le cœur d'écrire tant de misères qui hier encore m'ont empêché de manger et de dormir à cause de l'affliction que j'en ressens, il y en a assez pour que selon le proverbe, à l'ongle on reconnaisse le lion. Le discours du Père Fan fut souverainement perfide et pire encore que ceux des Pères Parennin et Morao, on le verra par les effets.»

### **§ LI. Arrivée de deux Barnabites, précurseurs du Légat.**

«Le même jour, continue M. Ripa, 17 octobre 1720, et peu d'heures après le retour de l'Empereur à Djé-Hol arrivèrent Don Philippe Marie Cesati et Don Horace Marie Ferraris tous deux Barnabites et Missionnaires de la Sacrée Congrégation de la Propagande. Ils étaient envoyés par le Pape Clément XI comme les précurseurs du Légat Apostolique portant un Bref pour l'Empereur. A peine la nouvelle de leur arrivée fut-elle parvenue à



mes oreilles que je courus au palais pour être témoin de leur réception et pour donner à ces bons Pères les lumières et les conseils que je pourrais. Je vis là arriver les uns après les autres tous les Européens, appelés à cet effet par l'Empereur ; il ne manquait que M. Pedrini qui pour lors ne se trouvait pas à la maison. Bientôt l'Eunuque *Tchiny-Fou*, le second des Eunuques des appartements impériaux, vint pour intimer l'ordre de l'Empereur aux deux précurseurs du Légat. Les Mandarins [661] lui demandèrent s'il fallait faire entrer ces deux Pères dans le palais. L'Eunuque répondit : que des gens de cette espèce ne méritaient pas tant d'honneur. Puis il sortit du palais et devant nous tous, Européens, Mandarins et courtisans, il fit venir ces deux Pères dans une maisonnette voisine où arriva encore bientôt le premier Eunuque *Ouei-Tchou*. Ces deux Eunuques s'assirent avec les Mandarins et ordonnèrent aux Pères Parennin et Morao de s'asseoir avec eux pour leur servir d'interprètes ; quant aux deux Barnabites ils les firent rester debout, chose que je n'avais jamais vue dans cette Cour où les Européens se tenaient tous également ou debout, ou assis, ou à genoux.

«Les deux Eunuques firent de la part de l'Empereur de nombreuses questions aux deux précurseurs ; j'en rapporterai les principales.

D. Qui vous a envoyés ?

R. Le Souverain Pontife.

D. Où sont vos lettres de créance

R. Le Bref que nous portons pour Sa Majesté atteste cette vérité, il y est fait mention de nous.

D. Qu'est-ce qu'il y a dans le Bref, ne renferme-t-il pas quelque autre lettre ?

«L'Empereur craignait sans doute qu'il ne renfermât la Constitution. Les Barnabites exposèrent la substance du Bref et assurèrent qu'il ne renfermait aucun autre écrit.

«Les Eunuques dirent : Ce Bref ne suffit pas, le Père Provana, quoique portant les décrets de l'Empereur n'a pas été reconnu par le Pape et s'est remis en route sans réponse ; Sa Majesté ne peut donc vous reconnaître non plus, bien que vous portiez un Bref.

«Les Barnabites répondirent : Nous savons que le manifeste en trois langues est arrivé à Rome, que le Pape a reçu et reconnu le Père Provana comme envoyé de l'Empereur et qu'il l'a renvoyé en Chine avec beaucoup d'instructions qu'il lui a données de vive voix.

[662] D. Mais avant l'arrivée du manifeste en trois langues, qu'est-ce que le Père Provana faisait en Europe sans revenir en Chine ?

R. Nous n'en savons rien.

«D'après cette réponse des Barnabites on chercha à les prendre dans leurs propres paroles et on leur fit différentes questions insidieuses, mais parla sagesse de leurs réponses les Barnabites évitèrent le piège.

D. Le Pape n'a cru que le Père Provana fût un envoyé de l'Empereur qu'après avoir reçu le manifeste en, trois langues. Il est arrivé en Chine, un Chinois nommé Louis Fan, qui dit que le Père Provana est mort en route ; ce Chinois n'a pas été envoyé au Pape par l'Empereur, ce n'est du reste qu'un plébéien et il dit que dans les papiers du Père Provana on n'a trouvé aucune lettre pour l'Empereur, il n'est donc pas digne de foi. Si parmi les écrits du Père Provana on avait trouvé, une lettre du Pape pour l'Empereur par laquelle il lui annoncerait votre arrivée ce serait un témoignage et l'Empereur serait assuré que vous êtes vraiment des envoyés du Pape, il aurait expédié de ses gens pour aller au-devant de vous et il vous traiterait d'une autre manière. Mais comme il n'est pas averti que vous êtes les envoyés du Pape, il veut attendre le Légat Apostolique que le Pape lui promet, quand celui-ci lui rendra témoignage alors il croira que le Pape vous a envoyés.

«Pour comprendre ce qui précède et ce qui suit, il faut noter que ces questions étaient la conséquence des informations perfides données par les Jésuites à l'Empereur, en disant

que le Pape avait arrêté son envoyé le Père Provana, parce qu'il n'avait pas crut a sa Mission, qu'il l'avait mal reçu, qu'il n'avait, pas voulu croire que les écrits qu'il apportait étaient les décrets impériaux, qu'il n'avait pas voulu croire les Jésuites de Rome qui lui affirmaient l'une et l'autre chose, qu'en lui permettant de revenir en Chine il ne lui avait donné aucune lettre pour l'Empereur et autres choses semblables. L'Empereur était [663] très offensé et voulait rendre la pareille au Pape dans la personne de ses deux envoyés. Les deux pauvres Barnabites qui n'étaient pas au courant de ce qui s'était passé et qui croyaient que l'Empereur doutait véritablement qu'ils fussent les envoyés du Pape, répondirent avec des affirmations multipliées aux Eunuques, les assurant qu'ils étaient envoyés par le Pape. Puis voyant que les Eunuques paraissaient ne pas les croire, ils s'adressèrent au Père Parennin qui faisait seul les fonctions d'interprète, et le supplièrent de les aider à convaincre les Eunuques que leur témoignage était vrai. «Voilà, disais-je en moi-même, qu'ils choisissent un bon avocat.»

D. Quel est le châtement que le Pape a infligé à Yen-Tang (Monseigneur Maigrot) cet homme indigne, ce scélérat ? L'Empereur l'a chassé de la Chine à cause de ses fautes, arrivé en Europe il s'est donné pour Ambassadeur de Sa Majesté et a répandit toute sorte de mensonges, (ce fut la première fois que j'entendis proférer cette autre calomnie, que Monseigneur Maigrot se fût donné à Rome comme envoyé de l'Empereur ; elle était inventée pour aigrir de plus en plus l'esprit du Monarque contre ce digne Prélat et contre le Pape qui le récompensait a juste titre comme le défenseur de la pureté de notre foi.)

R. Nous n'en savons rien.

D. Connaissez-vous ce Maigrot, lui avez-vous jamais parlé ?

R. Nous ne le connaissons pas, nous ne lui avons jamais parlé.

D. Comment se fait-il que vous ne le connaissez pas, que vous ne lui avez Jamais parlé ?

R. Parce que nous ne demeurions pas à Rome ; Fun de nous était à Turin et l'autre à Milan, d'où nous avons été appelés, nous ne sommes pas restés plus de deux jours a Rome et nous sommes partis pour la Chine.

D. Quand vous étiez à Rome, avez-vous au moins entendu quelque chose du châtement que le Pape a infligé à Maigrot ? [664]

R. Comme nous y étions occupés à nos études nous ne nous occupions pas de nouvelles.

D. Connaissez-vous le compagnon du Père Provana, Louis Fan ?

R. Non, nous ne le connaissons pas.

(Louis Fan était à côté de moi et derrière le Barnabite qui parlait, quand il lui entendit dire qu'il ne le connaissait pas il fat tout décontenancé, et d'un ton furieux il dit en Chinois, langue que les Barnabites ne comprenaient pas encore : Comment vous dites que un de vous deux a été à Turin et vous affirmez ne pas connaître un Religieux qui y est demeuré trois ans ?» En parlant ainsi pour les faire passer pour menteurs, il oubliait son caractère de prêtre et frappait brutalement à coups de poing la poitrine du Barnabite qui parlait, ce qui fit la risée des Eunuques et des Mandarins. Le Barnabite de son côté, soit vertu, soit abstraction, parut insensible à ce grossier procédé et ne tourna même pas la tête pour regarder le téméraire qui le traitait de la sorte.)

D. Connaissez-vous Théodoric Pedrini et Mathieu Ripa ? ont-ils été envoyés par le Pape, et quelle sorte de gens sont-ils (Les Jésuites avaient dit plusieurs fois à l'Empereur que nous n'avions pas été envoyés par le Pape, mais que nous étions des gens d'un tribunal de Rome, envoyés seulement par ce tribunal.)

R. Nous ne les connaissons que de réputation, et nous ne doutons pas qu'ils n'aient été envoyés par le Pape. (Le Père Parennin, interprète, ne traduisit que la première partie de la phrase, *nous ne les connaissons pas*, et passa le reste sous silence.)

D. Le Pape vous a envoyés vous deux, qui ne connaissez pas les personnes, et qui n'êtes pas au courant des affaires ; pourquoi n'a-t-il pas envoyé des gens bien informés et instruits ?

R. Nous étions sur le point de partir pour la Chine comme simples Missionnaires, quand le Pape s'est déterminé à [665] envoyer un Légat Apostolique à l'Empereur. Il a alors jugé à propos de nous donner la commission d'apporter à Sa Majesté la bonne nouvelle avec le Bref Apostolique. A peine avons-nous passé deux jours à Rome, que nous nous sommes mis en route pour la Chine, nous n'avons eu le temps, ni de nous informer, ni de recevoir des instructions.

D. Connaissez-vous le Légat qui doit venir ?

R. Non, nous ne le connaissons pas.

D. Quel homme est-il ?

R. Par sa réputation, nous savons qu'il est très capable et très vertueux.

D. Comment s'appelle-t-il ?

R. Charles Mezzabarba.

D. Ressemble-t-il à Tolo et à Yen-Tang (le cardinal de Tournon et Monseigneur Maigrot) qui étaient des hommes de mœurs pernicieuses et des gens turbulents ?

«Ils répondirent en louant le Prélat, et alors les deux Eunuques ajoutèrent : Si le Légat est comme vous dites, on dira que le Pape sait choisir les sujets, et il en sortira avec honneur.

D. De quel Ordre religieux êtes-vous ?

R. Nous sommes Barnabites, Missionnaires Apostoliques de la Sacrée Congrégation de la Propagande, envoyés pour prêcher la Loi de Dieu. (Le Père Parennin, au lieu de traduire ce que le Père Barnabite venait de dire, s'exprima ainsi : Ce sont des hommes qui ne sont pas d'un véritable Ordre religieux, ce sont des gens d'un *Ya-Men* tribunal, et encore tribunal subalterne. Les Jésuites voulaient par là faire passer tous les Missionnaires Apostoliques de la Propagande, pour autant de séculiers, pour des exécuteurs de justice, des excitateurs de troubles.)

«Alors l'Eunuque *Tching-Fou*, se tournant vers moi, qui d'après l'ordre donné, devais écouter et me taire, me demanda si j'étais aussi un homme du même tribunal ? Je voulus éclaircir la question et expliquer ce qu'était la Sacrée Congrégation de la Propagande, et je commençai par dire que c'était un *Pou* [666] ou tribunal suprême ; j'allais continuer quand tous les Jésuites qui étaient là m'ôtèrent la parole, et se mirent à dire que ce n'était pas un *Pou*, mais bien un *Ya-Men* tribunal inférieur. Dans ces malheureuses circonstances, le seul remède que je pouvais trouver, était de me taire, et de me contenter de parler à Dieu ; le me tus donc voyant que tout ce que je pourrais dire pour la défense de la vérité serait reçu de la même façon.

D. Avez-vous quelque habileté pour le service de l'Empereur

R. Nous n'en avons aucune.

«Vers la fin de l'interrogatoire arriva M. Pedrini. On leur demanda s'ils le connaissaient ? ils répondirent que non.

«Telles furent les principales questions qui furent alors adressées par les deux Eunuques aux deux Barnabites. Ces derniers répondirent à toutes avec tant de jugement et de sagesse que J'en bénis Dieu de tout mon cœur, reconnaissant en cela une assistance divine toute spéciale.

«Après que ces pauvres Barnabites furent ainsi restés debout pendant une demi-heure en présence des Eunuques, des Mandarins et des deux interprètes Jésuites qui étaient assis pour les interroger, le Père Parennin de son propre mouvement et brusquement, sans aucune intimation de la part des Eunuques, ordonna aux Barnabites de se mettre à

genoux. Ils obéirent. Puis le Père Parennin se tournant vers les Eunuques et les Mandarins, dit : «Nous publions actuellement le décret de l'Empereur, c'est pourquoi ces Barnabites doivent être à genoux.» On les laissa dans cette posture pour terminer l'interrogatoire. Je remarquerai ici qu'il est vrai que chaque fois que l'on publie des décrets de l'Empereur ceux qui les promulguent doivent être debout et ceux à qui ils sont adressés doivent être à genoux. On n'avait pas tenu à cette formalité pour cet interrogatoire à cause de sa longueur, du reste c'était aux Eunuques et aux Mandarins à avoir un pareil zèle et non pas au Père Parennin, si nous ne voulons pas dire que l'affaire [667] étant toute des Jésuites, c'étaient eux aussi qui en réglaient le cérémonial.

«Quand l'interrogatoire fut terminé, tous se levèrent, et pendant que les Eunuques levaient la séance nous restâmes dans une grande confusion. Alors Don Horace Marie Ferraris me tirant par l'habit et sans me rien dire me remit un gros pli ; personne ne s'en aperçut et ce fut par une spéciale protection de Dieu, vu qu'il y avait là tant de Jésuites et de Païens qui nous surveillaient M. Pedrini et moi, pour que nous n'eussions aucune communication avec les deux Barnabites. On verra plus tard quel grand bruit on aurait fait si l'on s'en était aperçu.

«A peine le pli m'eut-il été remis que les Barnabites furent congédiés par les Eunuques et par les Mandarins. Quand ils furent partis, *Tchao-Tchang* dit aux Eunuques qu'il fallait les mettre sous bonne garde et empêcher qu'ils n'eussent aucune relation de paroles ni d'écrit avec aucun Européen. Cet ordre fut exécuté rigoureusement et du consentement des Eunuques un écrivain fut placé à la porte de la maison qu'ils habitaient.

«Deux, jours après, pendant que j'étais au Palais, l'Empereur appela en sa présence les Pères Parennin et Morao. Quand ceux-ci revinrent ils me rapportèrent que l'Empereur leur avait dit (sans aucun doute d'après leur insinuation) qu'il ne voulait pas ouvrir le Bref apporté par les deux Barnabites avant l'arrivée du Légat Apostolique que l'on annonçait.

«21 octobre 1720. Ce jour-là l'Eunuque *Tching-Fou* vint des appartements de l'Empereur à l'endroit ordinaire où se tenaient les Mandarins et les Européens ; il nous fit tous écarter et parla aux Mandarins seuls sans que nous pussions entendre ce qu'il disait, d'après ses gestes je conjecturai qu'il s'agissait d'une affaire grave. J'entendis seulement qu'on lui apportait un billet en grand secret, de manière à ce qu'il ne fût vu de personne. Il le porta en effet à l'Empereur. Quand il revint il parla encore en secret aux Mandarins. C'est la seule fois que j'aie jamais vu pareille cérémonie et pareil mystère. Comme [668] j'avais entendu parler de billet, je craignis grandement que ce ne fût un billet des deux Barnabites qui eût été intercepté. Peut après, avec une crainte non moins grande, je compris le mystère. Je revenais du Palais à la maison quand je m'entendis appeler par un Écrivain qui venait suivi d'un soldat. Je m'arrêtai et le m'assis pour causer avec cet Écrivain. Il me dit que *Tchao-Tchang* ayant examiné rigoureusement tout le bagage des deux Barnabites, pour voir s'il n'y avait pas de lettre de la Sacrée Congrégation de la Propagande, avait trouvé que ce que le soldat portait m'appartenait. Je regardai et je vis que c'était un papier écrit en chinois, le billet même que l'Eunuque avait porté à l'Empereur, il m'était envoyé de Canton par le Père Cerù. Au commencement je refusai de le prendre, alléguant l'ordre de l'Empereur de n'avoir aucune relation avec les Barnabites ; je ne l'acceptai que lorsque l'Écrivain m'eût assuré qu'il n'y avait rien à craindre. Sans doute qu'on me l'avait apporté par ordre de l'Empereur.

«Le lendemain pendant que le même Eunuque était avec les Mandarins, je vis *Tchao-Tchang* qui lui parlait, mais je n'entendis pas ce qu'il disait. J'entendis seulement l'Eunuque lui répondre : «Cela suffit, il ne faut rien faire de plus ce serait trop vexer.» Je conclus delà que *Tchao-Tchang* aurait voulu que l'Eunuque eût encore prescrit une perquisition dans notre maison en supposant que j'aurais reçu des lettres par les Barnabites, oui bien qu'on m'interrogât pour voir si mes réponses concordait avec les leurs, ce qui m'aurait infailliblement perdu à cause du grand nombre de lettres et d'écrits qu'on attrait trouvés chez moi.

«La nouvelle de l'arrivée dit Légat Apostolique à Canton n'était pas encore parvenue à Djé-Hol, où était encore l'Empereur, lorsqu'un jour il envoya des mets de sa table à, nous tous Européens qui l'avions suivi en Tartarie, il avait fait déjà la même chose plusieurs fois cette année ; il ordonna de porter un peu de viande cuite ait Jésuite Fan. Quant aux Barnabites [669] outre la viande il leur envoya plusieurs mets friands dans des plats d'or massif. C'était un signe certain que l'esprit de ce monarque commençait à s'apaiser malgré les nombreuses et pernicieuses insinuations des Jésuites.

«Le 27 octobre 1720, je partis de Djé-Hol pour Pékin avec M. Pedrini, le Père Maillat et les deux frères Jésuites peintres. Le lendemain l'Empereur partit aussi et fut suivi de loin par les deux Barnabites sous la garde de l'Écrivain.

1er Novembre 1720. Ce jour-là, l'arrivai avec M. Predrini à la villa impériale de *Tchang-Tchoung-Yuen*, autrement appelée encore *Hai-Tien*.

«Le 3 novembre 1720, j'allai de la villa impériale à Pékin pour souhaiter le bon voyage au Père, plus tard Monseigneur Fouquet, Jésuite français qui était chassé de Chine et qui devait partir pour l'Europe. Comme j'aurai encore occasion dans ce journal de parler de ce Père Fouquet, il est bon de donner ici quelques détails sur son expulsion de Pékin. Ce Père, aux instances du Père Bouvet avait été appelé par l'Empereur, de sa Mission à Pékin, pour aider le Père Bouvet dans le commentaire que celui-ci écrivait sur le livre chinois appelé *Ou-Kin*, et qu'il prétendait prouver être une autre Écriture Sainte contenant les mystères les plus cachés de notre sainte Religion. Ce commentaire fut unanimement réprouvé par les autres Jésuites pendant que les Pères Bouvet et Fouquet le défendaient chaudement ; telle fut l'origine de leurs discordes. Là-dessus arriva à Pékin le Père Maillat homme turbulent et calomniateur, qui étant de la même province que les Pères Dentrecolle, Parennin, Regis, Jartoux, fit avec eux une ligue qui causa une grande désunion dans la résidence des Pères Jésuites français. Le Père Bouvet le plus vieux d'entre eux, comme aussi le plus honnête et le plus religieux de tous et qui était comme le fondateur de leur Mission, n'était pourtant pas de leur province et on le laissait dans un coin, ou ne faisait pas plus d'attention à lui que s'il n'eût pas existé. Le Père Contencin qui fut supérieur de cette [670] résidence avant le Père Dentrecolle n'était pas non plus de leur province et le Père Dentrecolle le fit partir de Pékin. Le frère Brocard, ce saint homme qui avait si bien mérité de leur Mission pour les travaux faits au service de l'Empereur en qualité d'horloger, n'étant pas non plus de leur province, dut se retirer et se tenir caché dans sa chambre pour ne pas s'exposer aux affronts que ces Pères lui faisaient à chaque instant et qui enfin le conduisirent au tombeau. Quant au Père Fouquet qui n'était pas non plus de leur province, après avoir souffert bien des persécutions de leur part, il fut obligé de partir de Pékin de la manière que nous allons dire.

«Le 5 novembre 1720, les Jésuites ligués comme nous l'avons dit plus haut, pour parvenir à obtenir de l'Empereur l'ordre que le Père Fouquet retournât en Europe, se servirent du stratagème suivant. Ils firent exposer à l'Empereur par le moyen du Père Parennin pendant qu'il était à Djé-Hol, que leur Père Général ayant appris que deux ans auparavant, le Père Fouquet, invité par Sa Majesté à la suivre en Tartarie s'en était excusé et avait refusé, ne voulait pas laisser ce mauvais exemple sans punition et qu'en conséquence il priait Sa Majesté de le renvoyer en Europe. L'Empereur crut à l'exposé du Père Parennin et fut flatté du zèle que leur Père Général montrait pour son service ; il ordonna aussitôt et très volontiers que le Père Fouquet fût renvoyé à Canton pour s'y embarquer pour l'Europe. De fait il se mit en route malgré, lui pour Canton. On peut d'après cela conjecturer facilement quels stratagèmes les Jésuites employaient contre les Missionnaires obéissants aux décisions Apostoliques qu'ils proclamaient comme leurs ennemis, puisqu'ils savaient déjà si bien machiner des intrigues contre un de leurs frères qui avec le Père Bouvet était pourtant titi des principaux défenseurs des Rites chinois. Après son expulsion le Père Fouquet changea d'avis sur ce point et au lieu d'en être le défenseur, il en devint un des contradicteurs les plus intrépides.

«Le 10 novembre 1720, l'Empereur arriva à la villa de [671] *Tchang-Tchoung-Yuen* nommée aussi *Hai-Tien*. J'appris alors que pendant sa route l'Empereur avait reçu un courrier de son envoyé à Canton Lypurgan. Il lui annonçait l'arrivée du Légat Apostolique Monseigneur Jean-Ambroise Mezzabarba accompagné de onze artistes de différentes professions. Les Jésuites en parlant d'eux au palais ne les désignaient que sous le nom d'ouvriers tandis que parmi eux le Père Kilian verrier, le Père Suarez lunettier, et les autres, horlogers ou émailleurs ne se désignaient que sous le nom d'artistes. Ceux envoyés par le Pape étaient mathématiciens, médecins, peintres, chirurgiens, pharmaciens, mais les Jésuites ne les appelaient qu'ouvriers afin d'avilir toujours ce qu'envoyait le Pape en se rehaussant eux-mêmes. Lypurgan annonçait aussi l'arrivée de présents de la part du Pape. A cette nouvelle l'Empereur nous avait fait demander M. Pedrini et moi, mais alors nous étions déjà arrivés à Pékin. J'appris aussi que l'Empereur avait expédié un questionnaire auquel le Légat Apostolique devait répondre, avec l'ordre de faire venir aussitôt les artistes à Pékin et de faire attendre à Canton le Légat Apostolique jusqu'à ce qu'on lui dît de venir. Entre autres choses qu'on devait demander au Légat Apostolique on devait s'informer si feu le Père Fabre Bonjour, M. Pedrini et moi nous avons été vraiment envoyés par le Pape. L'Empereur faisait cette question parce que les Jésuites lui avaient dit constamment et le disaient encore tous les jours que M. Pedrini et moi nous n'avions pas été envoyés par le Pape, mais que nous étions des gens d'un tribunal envoyés en qualité de Missionnaires en Chine. Ce questionnaire et cet ordre au Légat d'attendre à Canton, étaient déjà la réalisation de la prophétie si souvent répétée des Jésuites, c'est-à-dire, qu'on ferait au Légat Apostolique une infinité de questions à Canton et qu'on ne lui permettrait pas de venir à Pékin avant qu'il n'eût mis au clair tout ce qui regardait la condamnation des Rites.

«Le 11 novembre 1720, tous les Européens étaient au palais, l'Eunuque *Tching-Fou* arriva et de la part de l'Empereur dit que [672] plusieurs jours auparavant l'Empereur étant encore en voyage avait fait appeler Pedrini et Ripa pour leur annoncer l'arrivée du Légat Apostolique, qu'on ne les avait pas trouvés alors, et que puisqu'ils étaient là tous présents, l'Empereur annonçait à tous cette bonne nouvelle, mais ajouta-t-il, l'Empereur veut savoir de vous : — 1° qu'est-ce que vous dites de la venue du Légat ? — 2° Si la Constitution apportée de Chan-Tong à Pékin, par le Père Castorano, était vraiment l'œuvre du Pape ? — 3° De quel côté ce Légat dit-il que la vérité se trouve, est-ce du côté de ceux qui disent que les Rites sont une chose purement politique et civile, ou du côté de Pedrini et de Ripa qui disent qu'ils sont superstitieux ? — 4° Si vous deux, (en se tournant vers Pedrini et vers moi), vous êtes, oui ou non, envoyés par le Pape ?

«Aux trois premières demandes tous nous répondîmes unanimement que nous étions très contents de l'arrivée du Légat qui, lorsqu'il serait auprès de Sa Majesté, pourrait lui répondre avec pleine satisfaction sur la deuxième et la troisième questions. Quant à la quatrième, nous répondîmes M. Pedrini et moi que nous avons été véritablement envoyés par le Pape. L'Eunuque nous demanda si nous avons vu le Pape, et nous répondîmes affirmativement. L'Eunuque fut satisfait. Mais *Tchao-Tchang*, l'avocat des Jésuites, qui lui avaient fait la leçon pour nous perdre, dit alors à l'Eunuque que le nœud de la difficulté ne consistait pas à avoir vu ou non le Pape, ni à avoir été envoyés par lui, mais à avoir été envoyés par le Pape pour le service de l'Empereur, Pedrini en qualité de musicien, et moi en qualité de peintre. Il disait que le Père Bonjour seul, qui était mort, avait été ainsi envoyé, que nous deux nous n'étions venus au service de l'Empereur que sur l'ordre de Tolo, (cardinal de Tournon). Alors l'Eunuque nous interrogea dans le sens qui lui était proposé par *Tchao-Tchring*, et nous répondîmes tous deux que nous avons été envoyés par le Pape pour le service de l'Empereur. Notre réponse satisfit encore [673] l'Eunuque, mais non pas les Jésuites qui nous avaient accusés ; voyant leur espoir s'évanouir, ils cessèrent d'agir en cachette et jetèrent le masque en prenant eux-mêmes la parole pour nous contredire et assurer que le Père Bonjour seul avait été envoyé par le Pape, pour servir l'Empereur ; ce qui nous montrait assez évidemment que c'étaient eux qui avaient provoqué la question. L'Eunuque étourdi de leurs contradictions, s'en alla rendre compte

à l'Empereur, revint peu après, et nous dit à tous deux, en présence de tous, Jésuites, Mandarins et Courtisans : «Si le Légat atteste que vous n'avez pas été envoyés par le Pape pour le service de l'Empereur, vous serez pris en faux et condamnés à mort.» La raison pour laquelle les Jésuites nous traquaient ainsi de toutes manières, était qu'ils ne voulaient avoir à Pékin personne qui fût témoin de leur belle manière d'agir contre le Pape et ses décisions Apostoliques. Comme ils voulaient passer aux yeux du monde pour être tout dévoués au Pape, tout pleins de zèle pour obéir à tout ce qu'il avait décrété, ils voulaient surtout se donner cette couleur à l'occasion de la venue du Légat Apostolique, car celui-ci ne sachant pas le chinois, ni lui ni toute sa suite, les Jésuites auraient pu facilement opérer sans témoins, en enlevant au Légat tout moyen de s'éclairer, de se conduire et de découvrir les pièges qu'on lui tendrait.

«12 novembre 1720. Supposant que le Légat était encore à Canton, et ne sachant pas s'il s'était mis en route, j'écrivis au Père Cerù, qui était là, ce qui était arrivé, afin qu'il pût renseigner le Légat, et que ses réponses fussent en conformité avec les nôtres, qu'autrement il y allait de notre tête. M. Pedrini en fit autant, et la lettre se trouve dans l'histoire de Viani, où l'on raconte comment cette lettre parvint au Légat qui était déjà en route, et c'est ainsi qu'il en a eu copie pour son histoire.

«13 novembre 1720. Je me trouvai seul à seul avec un Mandarin nommé Hœi un de ceux qui étaient chargés des Européens. Dans la conversation il me témoigna de la compassion [674] et me dit : Vous êtes un homme de bonne vie, d'un caractère tranquille et pourtant vous voilà mêlé aussi dans l'affaire et dans la confusion, etc... — Je lui demandai comment cela s'était fait et ce que l'on avait à me reprocher ? — Il me répondit que j'étais accusé d'avoir écrit à Rome et d'avoir prétendu être envoyé par le Pape sans l'avoir jamais vu. Je me souvins en effet que le 21 octobre précédent pendant que nous étions encore en Tartarie, le Père Morao m'avait rapporté que l'Empereur l'avait interrogé sur ma conduite et sur celle de M. Pedrini, qu'il avait répondu : la conduite de Ripa est bonne, mais qu'il n'avait rien dit de Pedrini ; ce qui voulait dire qu'elle était mauvaise. Puis ce Père Morao m'avait ajouté : «Vous, M. Ripa, vous nous avez fait beaucoup de mal en écrivant à Rome,» mais il ne s'expliqua pas sur ce que j'avais écrit. Tels étaient donc les deux chefs d'accusation des Jésuites contre moi : d'avoir prétendu être envoyé par le Pape et d'avoir écrit contre eux à Rome.

«Sur ces entrefaites l'Empereur apprit la victoire de son armée sur le roi Zou-Ouang-Patham qui avait envahi le royaume du Thibet. Tous les Européens à cette occasion vinrent de Pékin pour féliciter l'Empereur. Celui-ci passant par l'endroit où nous étions réunis dans le palais s'arrêta et nous dit : «Vous vous réjouissez avec moi de la victoire que j'ai obtenue, vous aussi vous avez reçu une bonne nouvelle, avec cette différence que je me réjouis pour un bien public et vous seulement pour un bien particulier.» Il voulait parler de la venue du Légat Apostolique.

«15 novembre 1720. Ce jour-là, par ordre de l'Empereur, nous nous étions tous réunis au palais. Les deux premiers Eunuques *Ouei-Tchou* et *Tching-Fou* vinrent de sa part nous dire qu'il était arrivé de Canton un courrier expédié par Lypurgan, et qu'il avait apporté une lettre écrite en Tartare. Ils la remirent aux Mandarins pour nous la lire en Chinois. Lypurgan annonçait que *Kia-Lo* (nom chinois du Légat Mezzabarba) était arrivé de Macao à Canton, qu'au bout de quelques jours il était [675] allé lui-même le voir à la campagne de *Siao-Nan-Mouen*, résidence des Missionnaires de la Propagande (achetée par le cardinal de Tournon et où logeait le Légat), qu'il avait trouvé là pour interprètes deux Européens, le Père Laureati et le Père Cerù, mais que ne les ayant jamais vus auparavant ni l'un ni l'autre et s'apercevant qu'ils ne traduisaient pas fidèlement, il avait craint d'être trompé et les avait récusés, qu'il avait pris pour cet office le Père Pereira Jésuite, et le Père Fernandez, franciscain (c'étaient juste les deux hommes les plus pernicious qui fussent à Canton), qu'il avait interrogé le Légat et lui avait demandé s'il voulait aussi se comporter mal comme avait fait Tolo (le cardinal de Tournon), qu'il avait répondu que non ; qu'à la question au sujet de la Constitution il avait répondu qu'il résoudrait toutes les difficultés

quand il serait en présence de l'Empereur. Je ne pus pas en savoir davantage au sujet de cette lettre parce que pendant qu'on la lisait l'Eunuque *Tching-Fou* interrompit en disant qu'avant tout l'Empereur voulait savoir qui avait écrit la lettre qu'il tenait alors en main, et à qui elle était adressée ? — Le Père Morao la prit et répondit qu'elle était adressée à l'Empereur, mais qu'il ne pouvait pas dire qui l'avait écrite avant qu'elle ne fût décachetée et qu'il n'eût lu la signature. Nous en dîmes autant que le Père Morao et les deux Eunuques nous promulguèrent l'ordre de l'Empereur envoyé à tous les Européens. La lecture de la lettre de Lypurgan ayant été interrompue par là, je n'ai pu savoir autre chose.

«Quand le Père Morao eut donné sa réponse, les Eunuques dirent à tous les Européens de la part de l'Empereur que Sa Majesté craignait que les quatre Européens mentionnés les Pères Laureati, Cerù, Pereira et Fernandez qui s'étaient entremis pour être interprètes, ne fussent des perturbateurs, etc..., que pour cela elle voulait savoir de nous ce qui en était ? Alors les Jésuites, d'un commun accord, louèrent beaucoup les Pères Pereira et Fernandez. Le Mandarin *Tchao-Tchang* loua aussi le Père Laureati, et moi J'élevai la voix en faveur du Père [676] Cerù. Le Père Morao sans être interrogé s'empressa de dire que ce Cerù avait été chassé de Chine et qu'il ne restait à Canton que par la faveur accordée à Ripa par l'Empereur. Le Père Jartoux en prit occasion de dire qu'il y avait en Chine plusieurs Missionnaires de la Sacrée Congrégation qui n'y étaient qu'en fraude, qui prenaient les noms et prénoms des Jésuites morts, parce que ceux-ci de leur vivant avaient le Piao ou diplôme impérial. Il voulait sans doute désigner le Père Cerù et moi, car nous avions en effet les noms de Jésuites morts et qui de leur vivant avaient le Piao ; mais nous n'étions pas entrés par fraude puisque ni l'un ni l'autre nous n'avions eu besoin du Piao, ni moi comme ayant été appelé à Pékin par l'Empereur, ni le Père Cerù comme ayant été appelé de Macao à Canton par l'Empereur, et gracié encore par l'Empereur après son expulsion, à ma demande. Les Jésuites savaient bien tout cela et plusieurs fois je le leur avais dit, mais ils n'en persistèrent pas moins à m'en faire un chef d'accusation. Ce fut en pure perte, car la divine bonté qui voulait encore nous conserver moi à Pékin et le Père Cerù à Canton, permit que l'Empereur n'en tînt aucun compte et ne prit aucune mesure contre nous.

«Les Eunuques dirent aussi de la part de l'Empereur, que si Pedrini et Ripa avaient prévenu le Légat par des lettres ou clés messages, ils seraient envoyés à Canton chargés de chaînes pour être embarqués pour l'Europe, afin que le Pape leur fît trancher la tête et fît ensuite brûler leurs corps. Ils dirent aussi aux Jésuites de ne pas écrire au Légat, mais sans leur faire de menaces. Ils ajoutèrent que l'Empereur voulait demander au Pape de lui renvoyer Yen-Tang (Monseigneur Maigrot) parce qu'il voulait le faire brûler en Chine. Telle était la haine qu'il avait conçue contre lui par les incessantes et mensongères suggestions des Jésuites.

«Si Mezzabarba, dirent encore les Eunuques, ne permet pas les Rites en Chine, on vous renverra tous en Europe, [677] Jésuites ou non 5 et on ne recevra ni les artistes, ni les présents envoyés par le Pape.

«Quand ces Eunuques eurent fini de parler, et pendant qu'ils attendaient la réponse, le Père Morao, au nom de tous les Jésuites, dit : qu'ils connaissaient bien tous les décrets donnés par Sa Majesté, au sujet des Rites chinois, et que Sa Majesté parlait fort bien (c'était donc approuver ce que le SaintSiège avait proscrit), que ce n'étaient pas eux, mais bien d'autres gens qui écrivaient contre ces décrets. (On a vu plus haut qu'ils nous accusaient Pedrini et moi, ils confirmaient ici l'accusation.)

«Après le Père Morao, M. Pedrini répondit en quelques termes généraux, et moi le gardai le silence.

«Quand ces réponses furent données, un des Eunuques alla en faire son rapport à l'Empereur, et revint peu après portant la lettre adressée par le Légat à l'Empereur : «Sa Majesté, dit l'Eunuque, demande quelle est cette manière d'écrire à un Empereur ?» Sa Majesté avait reçu autrefois deux Brefs du Pape écrits sur parchemin avec un sceau d'or, et voyant que le Légat lui écrivait sur une feuille de papier et avec un petit cachet de cire



d'Espagne, crut que c'était un acte de mépris pour sa personne. M. Pedrini et moi nous nous empressâmes de répondre avant que les Jésuites n'ouvrissent la bouche, et nous dûmes que c'était là le mode le plus respectueux en Europe pour écrire aux grands personnages. Quelques Jésuites confirmèrent ces paroles, les autres se turent ; l'Eunuque alla rendre compte à l'Empereur qui fut satisfait, et renvoya la lettre avec ordre qu'elle fût traduite par Pedrini et Ripa, en présence de tous les autres Européens ; nous obéîmes aussitôt, et l'Eunuque en rapporta le contenu à l'Empereur.

«Dans cette lettre le Légat faisait part à Sa Majesté de son heureuse arrivée à Canton, s'informait de la santé de Sa Majesté et témoignait le désir de se voir bientôt à ses pieds pour accomplir la commission que le Pape lui avait confiée et le [678] priait de vouloir bien lui accorder cette grâce. La lettre était courte, mais fort bien conçue.

«L'Eunuque qui en avait rapporté le contenu à l'Empereur revint et s'exprima ainsi : L'Empereur dit que Kia-Lo (Mezzabarba) est déjà en route depuis vingt jours venant de Canton à Pékin, il serait trop dur de lui ordonner de s'en retourner ; du reste vous autres Européens vous me demandez (je ne sais qui l'avait demandé,) de le faire venir à Pékin, par conséquent j'ordonne qu'il vienne.

«Le 25 novembre 1720, l'Empereur ordonna aux Mandarins de choisir un Écrivain entre trois, selon qu'il leur semblerait, le plus habile et de l'envoyer à l'endroit appelé *Telen* à trente lieues de Pékin pour y attendre le Légat Apostolique et s'informer habilement de ses démarches et de ses habitudes auprès des gens de sa suite, de ce qu'il disait et faisait et s'il craignait l'Empereur et ses ordres, si les artistes qu'il amenait étaient habiles dans les sciences et les professions qu'ils annonçaient et autres choses semblables. On choisit à cet effet l'Écrivain *Tching*, celui-là même qui le premier jour de l'année était venu saisir M. Pedrini et l'avait conduit lié au Palais. L'Empereur voulut de plus que tous les Européens lui proposassent plusieurs interprètes pour traiter, sans être trompé, avec le Légat Apostolique et avec l'ambassadeur de Moscovie que l'on attendait aussi de jour en jour à Pékin.»

Scanné du 7 au 13 décembre 2002

**FIN DU CINQUIÈME VOLUME.**

# TABLE DES MATIÈRES

## LIVRE TROISIÈME. (SUITE)

### Chapitre IV. — M. Pedrini à la Cour de l'Empereur de Chine.

§. 1 . Voyage de M. Pedrini jusqu'à Pékin,	5
§. 2. Commencement des travaux de M. Pedrini,	13
§. 3. Singulier procès fait à M. Appiani,	18
§. 4. M, Mullener rentre en Chine,	31
§. 5. Premiers services rendus à la Religion par M. Pedrini à la Cour de Pékin en 1712,	46
§. 6. Réflexions de M. Appiani sur les événements de 1712,	73
§. 7. Mesures prises à Rome,	93
§. 8. Présentation du Bref du Pape Clément XI adressé à Kang-Chi, Empereur de Chine,	108
§. 9. Intrigues à la Cour contre les Missionnaires de la Propagande (1712-1713),	127
§. 10. Souffrances de M. Appiani à Canton il.	137
§. 11. Sollicitudes de M. Appiani pour la Mission de Chine,	148
§. 12. Souffrances de M. Pedrini à la Cour de Pékin,	158
§. 13. Question de nationalité à la Cour de Pékin,	165
§. 14. Lettre de l'Empereur Kang-Chi au Pape,	192
§. 15. Missions de M. Mullener,	223
§. 16. Publication à Pékin du décret du Pape, de 1710,	235
§. 17. Calomnies contre M. Pedrini,	263
§. 18. Décès du Père Fabre Bonjour,	270
§. 19. M. Pedrini déjoue une intrigue à Djé-Hol en Tartarie (1715),	274
§. 20. M. Pedrini remet un mémoire à l'Empereur, 12 novembre 1715,	283
§. 21. Premier résultat du mémoire présenté par M. Pedrini,	306
§. 22. Réflexions de M. Appiani sur les événements de 1715	328
§. 23. Relation de M. Pedrini. 1er janvier 1716-21 août,	334
§. 24. Bulle ou Constitution <i>Ex illâ die</i> ,	350
§. 25. Réflexions de M. Appiani au sujet de la Constitution,	363
	[680]
§. 26. Comment on annonce à l'Empereur l'arrivée de la Constitution <i>Ex illâ die</i> ,	370
§. 27. Publication à Pékin de la Constitution <i>Ex illâ die</i> ,	383
§. 28. Accusation contre M. Pedrini,	389
§. 29. Avanie occasionnée à M. Pedrini,	399
§. 30. Conspiration pour détruire la Mission de Chine,	433
§. 31, Accusation d'un Mandarin contre ta Religion chrétienne,	459
§. 32. Funérailles du Père Franchi,	473
§. 33. Nouvelle accusation contre M. Pedrini,	476
§. 34. Procès du Père Castorano,	479
§. 35. Réflexions de M. Appiani sur les événements de 1717,	502
§. 36. M. Mullener nommé Évêque de Myriophis et Vicaire Apostolique,	506
§. 37. Avanies suscitées à M. Ripa,	516
§. 38. Maladie de M. Pedrini,	524
§. 39. instruction de l'Évêque de Pékin,	530
§. 40. Libelle <i>Informatio pro veritate</i> ,	538
§. 41. Préparatifs à Pékin pour l'arrivée d'un nouveau Légat Apostolique,	546

§. 42. Funérailles de deux frères coadjuteurs Jésuites,	548
§. 43. Services rendus à la cause de la Religion par M. Pedrini,	552
§. 44. Événements de l'année 1719 racontés par M. Ripa,	557
§. 45. Réfutation faite par M. Ripa de la déclaration <i>Nos olim</i> , accusant M. Pedrini d'avoir adhéré en quelque manière aux Rites chinois,	576
§. 46. Faveur de M. Pedrini à la Cour,	581
§. 47. Réflexions de M. Appiani sur les événements de 1719,	603
§. 48. Disgrâce de M. Pedrini,	630
§. 49. Pronostics pour la prochaine Légation Apostolique,	650
§. 50. Arrivée de deux Barnabites, précurseurs du Légat,	660

## FIN DE LA TABLE DU CINQUIÈME VOLUME.

CAMBRAI — IMPRIMERIE DE RÉGNIER-FAREZ, PLACE-AU-BOIS, 28.

Scanné du 7 au 13 décembre 2002